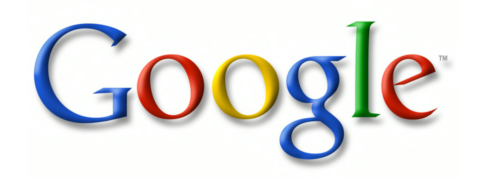
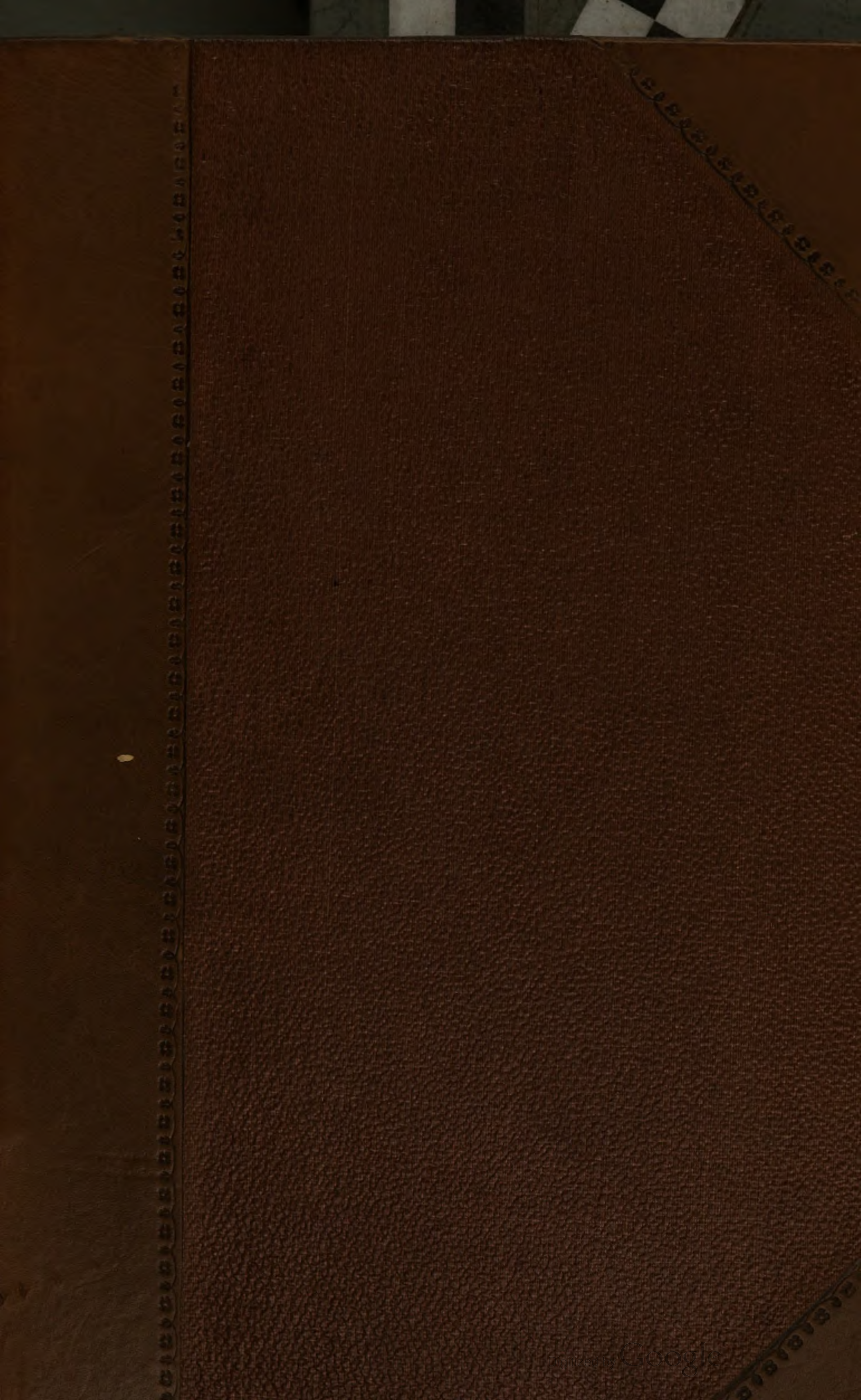





DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.

MÉLANGES

ARCHÉOLOGIQUES

ET

LITTÉRAIRES

IMPRIMERIE GUIRAUDET ET JOUAUST,
rue Saint-Honoré, 315.

MÉLANGES
ARCHÉOLOGIQUES
ET
LITTÉRAIRES

PAR M. ÉDÉLESTAND DU MÉRIL

PARIS
FRANCK, RUE RICHELIEU, 67

1850

DE LA LANGUE

DES

GLOSES MALBERGIQUES.

La première mention que l'histoire fasse des Franks ne remonte qu'au milieu du III[e] siècle; elle nous les montre déjà sur la rive gauche du Rhin, battus par les troupes romaines sous les ordres d'Aurélien (1). Malgré de savantes recherches, leur origine est demeurée à peu près incertaine; grâce au déplacement fréquent des populations teutoniques (2) et aux nombreux clans dont on a fait souvent des peuples indépendants (3), grâce à l'incertitude (4) et

(1) Vopiscus, *Aurelianus*, par. VII. M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 43, place cette bataille vers 240; selon d'autres écrivains, elle n'aurait eu lieu qu'en 255. Une autre mention contemporaine se trouve dans Trebellius Pollio; *Gallienus*, par. VII.

(2) Ad extremum tamen, agris expulsi (Osipetes et Tenchteri) et multis Germaniae locis triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt; Caesar, *De bello gallico*, l. IV, ch. 4; voyez aussi Tacite, *Germania*, par. XXVIII et XXXIII.

(3) Chaque tribu habitait une certaine quantité de *pagi* qui portaient un nom différent; voyez Tacite, *Germania*, par. XII, et Caesar, *De bello gallico*, l. I, ch. 12 et 37.

(4) Non seulement leurs renseignements ne reposaient que sur des traditions presque toujours incomplètes et confuses, mais ils altéraient systématiquement les noms propres; ainsi, par exemple, les écrivains grecs ont quelquefois appelé les Germains Ἀδελφοι. Il est même fort possible que ce nom fût étranger aux Teutons, et leur ait été donné pour exprimer, soit, comme le dit Strabon, leurs liens de fraternité avec les Gaulois, soit ce que, dans l'ignorance des habitudes indépendantes et de la vie politique des Barbares, on prenait pour une confédération de peuples différents; voyez Procope, *De bello gothico*, l. IV, ch. 20, t. II, p. 559, éd. de Bonn. Toujours est-il qu'on lit dans Tacite : *Germaniae vocabulum recens et nuper additum*, et que les Oretains, qui étaient un peuple celtibérique, sont appelés des *Germains* par Ptolémée, p. 100, et par Pline l'Ancien, l. IV, ch. 3. Cette opinion est maintenant adoptée par la plupart des philologues allemands; nous nous bornerons à en citer un des plus savants. Man hat *Germani* als *wer-*

au désaccord des anciens écrivains (1), c'est là une de ces questions où la critique doit se borner à demander aux conjectures de ne pas être invraisemblables.

D'après quelques savants, égarés par un orgueil national singulièrement entendu, les Franks seraient sortis d'une colonie gauloise qui, après avoir erré plusieurs siècles en Germanie, revint dans sa première patrie (2). Mais ce système repose uniquement sur des ressemblances de noms (3), que la parenté du celtique et de l'allemand (4) devait rendre nombreuses, et sur un hasard assez mal constaté, qui aurait également rapproché de la forêt Hercynie les con-

manni, Wehr-männer, als *werr-manni*, Kriegsmänner, als *gêr-manni*, spiessmänner erklart. Aber was die beiden ersten Deutungen betrifft, so zeigt kein einziges der ältesten deutschen Wörter den in neueren Sprachen vorkommenden Wechsel zwischen G und w, und gegen *gêr-manni* streitet die Kürze des E, die im griechischen Γερμανοι deutlich hervortritt. Hiezu kommt noch, dass die niemals als *Germanni*, sondern immer als *Germani* vorkommende form des Namens (während der mit *mannus* zusammengesetzte Namen *Marcomanni* von allen lateinischen Geschichtschreibern, auch von dem ältesten Jul. Caesar, nie *Marcomani* sondern immer *Marcomanni* geschrieben wird) kein Zusammensetzung mit *mannus* annehmen lässt; auch das lange A in *Germani* das Wort *mannus* zuruckweiset; Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. IV, col. 260; voyez aussi Pott, *Etymologische Forschungen*, t. II, p. 534. On pourrait encore citer à l'appui de cette dernière observation l'orthographe d'*Alamanni* et de *Normanni*.

(1) Ainsi, Vopiscus distingue les Franks des Germains et des Alamanns; *Probus*, par. XII; et tandis que Ammien Marcellin, l. XXVII, ch. 1 et 2, confond ensemble ces deux derniers peuples, Procope répète en plusieurs endroits : Γερμανοι, οἱ νυν Φραγγοι χαλουνται; *De bello gothico*, l. I, ch. 12, et *De bello vandalico*, l. I, ch. 3; t. I, p. 319, éd. de Bonn. Dans des gloses du VIII[e] siècle, *Germania* est encore traduit par *Franchôno lant*, ap. *Diutiska*, t. II, p. 370.

(2) Les principaux écrivains qui ont soutenu cette opinion sont Guillaume du Bellay, Langeay, Paradin, Jacques de Charron Monceau, Jean Turpin, François Conan, Jean Lebon, de Montigny, Jean Bodin, Forcatulus, Antoine Gosselin, Gabriel Trivorius, et surtout Audigier, *De l'origine des François et de leur empire;* Lacarry, *De origine Francorum qui trans et cis Rhenum habitarunt, quique alii sunt a Gallis antiquis;* ap. *Historia coloniarum a Gallis in exteras nationes missarum*, l. V, p. 242, et Tournemine, ap. *Mémoires de Trévoux*, janvier 1716.

(3) Selon Audigier, par exemple, les Sardons des Gaules étaient le même peuple que les Suardons de la Germanie, et leur nom s'est changé en *Faradini*, dont on a fait ensuite *Franci*. Peut-être la cause de cette erreur remonte-t elle à un passage du troisième discours de Libanius, où il dit que les Franks étaient une famille de Celtes qui habitaient de ce côté du Rhin jusqu'aux Alpes; mais évidemment, comme beaucoup d'écrivains, et même Julien, *Caesares*, ch. 19, il confond dans ce passage les Germains et les Celtes.

(4) Pott, *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der Indo-Germanischen Sprachen*, t. II, p. 478; Susmilch, etc. Les philologues les font dériver tous deux du sanscrit; voyez entre autres Adolphe Pictet, *De l'affinité du celtique avec le sanscrit*, et les différents ouvrages de M. Bopp, surtout *Die celtische Sprachen in ihrem Verhaltnisse zum Sanscrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Germanischen, Litthauischen und Slavischen*.

trées habitées par les Tectosages et par les Franks (1). La tradition qui raconte l'arrivée, sur les bords du Rhin, de Troyens fugitifs, commandés par Francio, a pour elle une haute antiquité (2), et le nombre des écrivains qui l'ont recueillie (3), l'éloignement des temps et des lieux où ils vivaient, lui donnent une véritable importance (4). Mais il n'y a là, sans doute, rien qui puisse s'appliquer exclusivement aux Franks (5); comme le prouvent l'incontestable

(1) Caesar, *De bello gallico*, l. VI, ch. 24, et Strabon, l. IV. D'abord, la position de la forêt Hercynie n'est rien moins que certaine: selon Caesar et Pomponius Mela, elle s'étendait au sud-ouest des sources du Danube jusque dans la Dacie; selon Pline et Tacite, elle traversait la Moravie au sud-ouest de la forêt Semane et se terminait dans la Hongrie supérieure; et, selon Ptolémée, elle couvrait les chaînes de montagnes qui unissaient les monts Carpathes aux monts Sudettes. Ensuite, rien n'indique que les Tectosages et les Franks aient habité du même côté de la forêt Hercynie, que tous les écrivains s'accordent au moins à représenter comme immense, et, la contrée où ils ont séjourné eût-elle été la même, le déplacement des populations était si fréquent, que, pour en conclure l'identité des deux peuples, il faudrait encore qu'ils s'y fussent établis dans le même temps. Les renseignements qui nous sont parvenus prouveraient plutôt le contraire, car Strabon nous apprend que les Tectosages allèrent s'établir dans l'Illyrie, et Tacite, qui ne les connaissait plus, ne parle pas encore des Franks.

(2) Elle remonterait au IV[e] siècle, si, comme le disent Frédégaire (ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. I, p. 725), et le *Chronicon Moissiacense* (ap. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. I, p. 282), elle avait été recueillie par saint Jérôme; mais elle ne se trouve pas dans les œuvres de ce Père que nous possédons encore, et on a pu le confondre avec le continuateur de sa Chronique, Prosper Tiro Aquitanicus, qui, s'il est le même que le poëte de ce nom, mourut en 465. Quoique le livre de Hunibald ne soit point, ainsi qu'on l'a cru, une chronique originale de la seconde moitié du V[e] siècle, mais un roman du XIII[e], cette tradition n'en serait donc pas moins du V[e] siècle; et, loin de s'éteindre, elle devint plus générale et parut plus authentique. Il y a dans une charte de Dagobert: Ex nobilissimo et antiquo Trojanorum reliquiarum sanguine nati. On lit dans le *Gesta episcoporum Metensium*, que Paul Warnefrid écrivit en 784: Nam gens Francorum, sicut a veteribus est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium (ap. Pertz, t. II, p. 264); et, dans l'Epître de l'Hibernicus Exul à Charlemagne, le roi des Franks dit, dans un discours à ses soldats:

O gens regalis profecta a moenibus altis
Trojae, nam patres nostros his appulit oris,
Tradidit atque illis hos agros arbiter orbis,
Subdidit et populos Francorum legibus ae-
[quis.

Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 408.

(3) Voyez nos *Poésies populaires latines antérieures au XII[e] siècle*, page 36, note 2. Nous ajouterons *Vita Sigeberti, filii Dagoberti I*, ap. du Chesne, t. I, p. 591; *De origine gentis Francorum*, p. 63, éd. de Francfort; *Domus Carolingicae genealogia*, ap. Pertz, t. II, p. 310; la *Légende de saint Anno*, ap. Wackernagel, *Altdeutsches Lesebuch*, col. 182, et Pasquier, *Recherches sur la France*, l. I, ch. 4.

(4) Des écrivains récents d'une érudition profonde ont encore émis cette opinion; voyez Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa*, t. II, p. 119-122; Türk, *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*, 3[e] cahier; Löbell, *Gregor von Tours und seine Zeit*, p. 479-501, et Phillips, *Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte*, t. I, p. 290-294.

(5) La tradition rattachait également

unité des idiomes teutoniques (1), et leurs nombreux rapports avec le sanscrit, les différentes nations germaniques étaient toutes venues de l'Asie, et l'imagination a rattaché le vague souvenir de leur origine au seul événement asiatique dont la mémoire eût gardé le souvenir (2).

Sans pousser aussi haut nos recherches et prétendre reconnaître si, avant l'établissement des Franks dans la Germanie, ils habitaient la Scandinavie (3), la Panno-

aux Troyens l'origine des Scandinaves et des autres peuples teutoniques; voyez Dudon de Saint-Quentin, ap. du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 68; Sheringham, *De origine Anglorum*, p. 116; Geijer, *Svea Rikes Häfder*, t. I, p. 395, 417, etc.; Estrup, *Bidragt til Normandiets Culturhistorie*, p. 44-45, et Barth, *Teutschlands Urgeschichte*, t. I, p. 406.

(1) Im sechsten und siebenten Jahrhundert muste die (Sprache) der Franken, Burgunden, Alamannen, Baiern, und Thüringer merkbar von einander abstehn; auch im achten und neunten lassen sich einzelne Unterschiede grammatisch erfassen, und doch, wer vermöchte die auf uns gekommnen einzelnen Denkmäler durchgreifend nach ihnen zu sondern; Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. I, p. 4, dernière édition.

(2) Aussi attribuait-on l'origine de plusieurs peuples à des Grecs qui ne purent regagner leur patrie après la prise de Troie; voyez Ammien Marcellin, l. XV, ch. IX, p. 97, éd. de Valois. Partout on retrouve ce souvenir : ainsi, par exemple, nous lisons dans Tacite : Caeterum et Ulixem quidam opinantur, longo illo et fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniae terras; *Germania*, par. III.

(3) Cette opinion s'appuie principalement sur l'autorité de Guido (l'Anonyme) de Ravenne. Il ne vivait que dans le VII[e] siècle, et a commis trop de méprises pour inspirer une entière confiance; mais son témoignage n'en a pas moins quelque poids, puisque, en sa qualité d'Allemand, il pouvait être mieux renseigné sur ce sujet que sur les autres, et qu'il semble avoir cherché consciencieusement la vérité (l. I, ch. 18, p. 35) : Potuissemus etenim, Christo nobis juvante, subtilius dicere totius mundi portus et promontoria atque inter ipsas urbes milliaria, vel quomodo cunctae patriae aut qualiter ponuntur, mirifice depingendo designare. Sed ideo, tanquam lectionem nostram cosmographiae exactiorem facientes, omnes designationes, vel quae plura fuerant polylogia fugientes, taciturnitati commendavimus. Il s'exprime ainsi, l. I, ch. XI, p. 24 : Quarta ut hora noctis, Northmannorum est patria, quae et Dania ab antiquis dicitur; cujus ad frontem Albes, vel patria Albis. Maurungani certissime antiquitus dicebantur. In qua Albis patria per multos annos Francorum linea remorata est. La position de l'Albis est bien déterminée; c'est évidemment l'Elbe. In Hermunduris Albis oritur, flumen inclytum et notum olim, nunc tantum auditur; *Germania*, par. XLI. Flumen Albim transcendit, longius penetrata Germania quam quisquam priorum; Tacite, *Annalium* l. IV, ch. 44. Germanorum ingentes copias cecidit, ipsos quoque trans Albim fluvium submovit, qui in barbarico longe ultra Rhenum est: Eutrope, l. VII, ch. 5. Le témoignage du Géographe de Ravenne est confirmé par celui d'Eumènes : Quid loquar rursus intimas Franciae nationes, non jam ab his locis quos olim Romani invaserant, sed a propriis ex origine sua sedibus, atque ab ultimis Barbariae littoribus avulsas; *Constantini panegyricus*, par. VI. Il résulte clairement de ces différents passages que la patrie primitive des Franks était sur le bord de la mer, au delà des pays conquis par les Romains, qui s'étendaient jusqu'à l'Elbe; voyez Cellarius, *Geographia antiqua*, l. II, ch. V, par. 21. Quant à la patrie des Maurungani, elle s'appelait probablement *Marwingavia*, le pays de

nie (1) ou même les bords des Palus-Méotides (2), il nous semble résulter de la mention fréquente de leurs excursions maritimes qu'ils résidaient, à la fin du IIIe siècle et au commen-

Marwing, du bord de la mer (peut-être l'origine du nom des Mérovingiens), et était située en Scandinavie, entre le Blekingia et le Gothlandia (voyez Saxo Grammaticus, l. VIII, p. 419, éd. de Müller); c'est le *Meore* du Periple d'Ulfstan (voyez Rask, *Samlede Afhandlinger*, t. I, p. 322), qui se nomme encore aujourd'hui *Södra-Möre-Härad* et *Norra-Möre-Härad*; voyez Tuneld, *Geographie öfwer Sverrige*, t. II, p. 86. Cette croyance à l'origine scandinave des Franks a été partagée par beaucoup d'anciens écrivains; ainsi on lit dans deux endroits différents du premier volume de M. Pertz (p. 160 et 184): Nord-Leudi trans Albim sedentes. Ermoldus Nigellus dit dans le *Vita Ludovici pii*, l. IV, v. 11:

Hic populi porro, veteri cognomine, Deni
ante vocabantur, et vocitantur adhuc.
Nort quoque francisco dicuntur nomine [Manni,
veloces, agiles armigerique nimis.
Ipse quidem populus late pernotus habetur,
lintre dapes quaerit incolitatque mare.
Pulcher adest facie, vultuque statuque de- [corus;
unde genus Francis adfore fama refert.

Daci, Northmanni, Gothi, Franci et caeterae gentes insularum, quae inter occidentem et septentrionem sitae sunt; Conradus, *Chronicon Urspergense*, p. 299; voyez aussi Fréculf, l. II, ch. 19. C'est l'opinion qu'ont adoptée Adrien Turnèbe, Leibnitz, Eckhart, Ribauld de Rochefort, Bruzen de la Martinière, Fréret, etc.

(1) Tradunt enim multi eosdem (Francos) de Pannonia fuisse digressos; Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, ch. 9. Sed jam peccatorum consummatio Pannoniis minabatur excidium.... Jam Franci, Heruli, Saxones, multiplices crudelitatum species belluarum more peragebant; Ennodius, *Vita beati Antonii, monachi Lerinensis*, ap. Sirmond; *Opera*, t. 1, col. 1695. Suivant Zozyme, l. I, ch. 23, et Lactance, *De morte persecutorum*, ch. IV, les Décius périrent en Pannonie, et nous savons, par le *Chronicon paschale* (p. 271, éd. du Louvre), qu'ils furent tués au moment de livrer bataille aux Franks. Ἐξελθων δε αὐτος Δεκιος εἰς πολεμον κατα Φραγγων, ὡς ἀπερχεται, ἐσφαγη μετα του υἱου αὐτου ἀπο τινος των ἐξαρχων; voyez aussi du Cange, *Chronicon paschale*, notes, p. 547. Cette opinion sur l'origine des Franks est cependant peu probable: car, ainsi que l'a déjà remarqué M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 41, les Romains, qui n'étaient pas fort éloignés de la Pannonie, et en ont désigné avec assez de détail les diverses tribus, n'y ont jamais compris les Franks, et nous savons par Tacite, *Germania*, par. XLIII, que les peuples sortis de la Pannonie avaient conservé leur langue, qui était tout à fait différente des idiomes teutoniques: Gothinos gallica, Osos pannonica lingua coarguit non esse Germanos; voyez aussi le paragraphe XXVIII.

(2) Duodecim millia Trojanorum, qui Antenorem secuti sunt, Scythiae partes pervagati, circa Meotidas paludes consederunt; *Vita Sigeberti, filii Dagoberti I*, ap. du Chesne, t. I, p. 591. La même assertion se trouve dans le *Chronicon Moissiacense*, ap. Pertz, t. I, p. 282. C'est probablement à cette opinion que se rattache le chant de la sixième légion que nous a conservé Vopiscus, *Aurelianus*, par. VII:

Mille Francos, mille semel Sarmatas occidi- [mus,
Mille, mille, mille, mille; mille Persas quae- [rimus.

Le *Domus Carolingicae genealogia* réunit ces deux dernières opinions: Priamus et Antenor, egressi a Troja, venerunt in Sicambria, et inde in Pannonia, et inde in Meotides Paludes, et inde juxta ripas fluminis Rheni, in extrema parte Germaniae; ap. Pertz, t. II, p. 310; voyez aussi Vincentius Bellovicensis, *Speculum historiale*, l. XVII, ch. 3. Au reste, ces différentes opinions s'expliquent en partie par l'incertitude des connaissances géographiques pendant le moyen âge; ainsi, l'*Historia Francorum*, ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. I, p. 692, et Vincentius Bellovicensis, *loc. laud.*, placent la Pannonie auprès des Palus Méotides; et on lit dans Ada-

cement du IVe, sur le rivage de la mer (1). Des témoignages non moins nombreux les placent dans le voisinage immédiat des Saxons (2), qui étaient alors établis de l'autre côté de l'Elbe (3), et les expéditions nautiques que ces deux peuples entreprirent en commun furent trop souvent renouvelées (4) pour ne pas donner à ce fait une grande vraisemblance. L'opinion des écrivains qui font habiter aux Franks la rive droite de l'Elbe, près de son embouchure (5), paraît donc confirmée par l'histoire, et explique de la manière la plus naturelle l'ignorance où, avant les pirateries

mus Bremensis, *De situ Daniae*, l. IV : Fortasse mutatis nominibus arbitror illud fretum (mare Balticum) ab antiquis Romanis appellari Paludes scythicas vel Maeoticas. Cette conjecture semble fort juste, puisque Tacite place les Vandales sur les bords de la mer Baltique, et que Procope dit dans son livre *De bello Vandalico*, l. 1, ch. 3 : Βανδιλοι δε ἀμφι την Μαιωτιν ᾠκημενοι λιμνην; t. 1, p. 319, éd. de Bonn.

(1) Franci ipsi praeter caeteros truces, quorum vis cum ad bella effervesceret, ultra ipsum oceanum aestu furoris evecta, Hispaniarum etiam oras armis infectas habebat; Nazarius, *Panegyricus Constantini magni*, par. XVII; et Aurelius Victor raconte les mêmes faits, *Historia romana*, ch. XXXIII. Les Franks *inviis strati paludibus*, suivant Vopiscus (*Probus*, p. 237, éd. de Saumaise), reviennent dans leur patrie par le Pont-Euxin en dévastant les côtes qui se trouvaient sur leur passage (Eumènes, *Constantini magni panegyricus*, par. XVIII; Zozyme, l. I, ch. 71), et la réputation dont ils jouissaient d'être d'excellents nageurs ne peut s'expliquer que par leur position maritime :

Tibi vincitur illic
Cursu Herulus, Chunus jaculis, Francusque [natatu.

Sidonius Apollinaris, poëm. VII, v. 235.

(2) Ἠκολουθουν δε αὐτω κατα το ξυγγενες συμμαχοι προθυμοτατοι Φραγγοι και Σαξονες, των ὑπερ τον Ῥηνον, και την ἑσπεριαν θαλατταν; Julien, disc. I, p. 34. Saxones caesi ad Usonem, in regione Francorum; saint Jérôme, *Chronicon*, année 377. Valentinianus Saxones, gentem in oceani litoribus et paludibus inviis sitam, virtute atque agilitate terribilem, periculosam romanis finibus, eruptionem magna mole meditantem, in ipsis Francorum finibus oppressit; Paul Orose, *Adversus paganos historiae* l. VII, ch. 32 (ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. VI, p. 443); voyez aussi Zozyme, l. III, ch. 6, et les vers du Poëte saxon cités ci-dessous note 5. Le rapport des langues confirme encore le récit des historiens; il est évident que de tous les dialectes haut-allemands le francisque est celui qui ressemble le plus au saxon ; voyez p. 15, note 6.

(3) Κατοικει δε τον μεν αὐχενα της χερσονησου το ἐθνος των καλουμενων Σαξονων; Marcianos Heracleotos, Περιπλους, ap. *Geographi minores*, t. I, p. 53, et cette assertion est pleinement confirmée par Ptolémée, l. II, ch. 11 : Ἐφεξης δε ἐπι τον αὐχενα της Κιμβρικης χερσονησου, Σαξονες.

(4) Voyez Eutrope, l. IX, ch. 13 et 21; Ammien Marcellin, l. XXVII, ch. VIII, p. 494, éd. de Valois ; Paul Orose, l. VII, ch. 25, ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. VI, p. 439.

(5) Saxonum proxima Francis
Adjacet ad Boream tellus, vix limite certo
Divini gentis fines utriusque cohaerent.

Poeta saxo, l. I, part. IX, v. 6.

Plus tard ils s'établirent, probablement contraints par les Saxons, sur l'autre rive de l'Elbe : Γνωριζονται δ'ἀπο των ἐκβολων του Ῥηνου λαβοντες την ἀρχην, μεχρι του Ἀλβιος. Τουτων δ'εἰσι γνωριμωτατοι Σουγαμβροι τε και Κιμβροι; Strabon, l. VII, p. 451, éd. de 1707. Ces Sugambres ou Sigambres, Sicambres, étaient certainement

des Franks et leur établissement sur les bords du Rhin, les Romains, dont les connaissances géographiques s'arrêtaient à l'Elbe (1), sont restés de leur patrie et même de leur nom.

Trop d'obscurité couvre l'histoire intérieure de la Germanie pour nous laisser suivre les Franks dans toutes leurs migrations; mais plusieurs documents difficiles à révoquer en doute nous apprennent qu'ils séjournèrent quelque temps sur la rive droite du Rhin. C'est au moins la conséquence nécessaire du passage où saint Jérome les place entre les Saxons et les Alamanns (2), et, si l'on ne demande point une exactitude trop rigoureuse à des dates que des écrivains étrangers ne pouvaient connaître avec certitude, cette indication est pleinement confirmée par Eumènes (3), par Ammien Marcellin (4) et par Sulpitius Alexander (5). Plus tard (6), ou même avant leur séjour en Franconie, d'après

des Franks; Fortunat écrivait à Caribert (Herberht) :

Cum sis progenitus clara de gente Sicamber.
L. VI, poëm. 4, ap. dom Bouquet, t. II, p. 506.

et saint Remy disait à Clovis en le baptisant : Mitis, depone colla, Sicamber; ap. dom Bouquet, t. III, p. 377.

(1) Angrivarios et Chamavos a tergo Dulgibini et Chasuari cludunt, aliaeque gentes haud perinde memoratae; Tacite, *Germania*, par. XXXIV. Le témoignage de Strabon, *loc. laud.*, est encore plus significatif : Τα δε περαν του Ἀλβιος τα προς τῷ Ωκεανῳ παντάπασιν ἀγνωστα ἡμιν ἐστι.

(2) Inter Saxones quippe et Alemanos gens est non tam lata quam valida; apud historicos *Germania*, nunc vero *Francia* vocatur; *Sancti Hilarionis vita*, ch. VIII; *Opera*, t. IV, part. II, col. 81.

(3) Sciunt posse Franci transire Rhenum (vers l'an 305), quos ad necem suam libenter admittas; sed nec victoriam possunt sperare, nec veniam. Quid ipsos maneat, ex regum suorum cruciatibus metiuntur, ideoque tantum abest ut amnis illius transitum moliantur magis, ut caepto ponte desperent... Jam ne procul quidem Rhenum audetis accolere, et vix securi flumina interiora possetis; *Constantii panegyricus*, par. XI.

(4) Rheno exinde transmisso (en 360), regionem subito pervasit Francorum, quos Attuarios vocant, inquietorum hominum, licentius etiam tum percursantium extima Galliarum; l. XX, ch. X, pag. 254, éd. de Valois.

(5) Eo tempore (en 388), Genobaldo, Marcomere et Sunnone ducibus, Franci in Germaniam prorupere; ap. Grégoire de Tours, *Historiae Francorum* l. II, ch. VIII. Beaucoup d'autres écrivains avaient adopté la même opinion, comme nous l'apprend le chapitre suivant : Tradunt enim multi eosdem de Pannonia esse digressos et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse; dehinc, transacto Rheno, Thoringiam transmeasse. Nous citerons encore un passage de la Chronique d'Adon, qui écrivait à la fin du IXe siècle : Egressi a Sicambria, pervenerunt in extremas partes Rheni fluminis, in Germanorum oppida, ibique aliquot annos... resederunt; ap. dom Bouquet, t. II, p. 666. Voyez aussi le passage du *Domus Carolingicae genealogia* cité p. 5, note 2.

(6) Quibus paratis, petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere praelicenter; Ammien Marcellin, l. XVII, ch. VIII, p. 170, éd.

le témoignage d'un orateur anonyme (1), les Franks pénétrèrent dans la partie de la Belgique située près de l'embouchure du Rhin (2); et quelques historiens ont supposé, sans en donner aucune raison, qu'ils y prirent le nom de Saliens (3).

de Valois. Après les avoir vaincus, Julien leur permit même de s'y établir, suivant Zozyme, l. III, ch. vi.

(1) Multa ille (Constantinus) Francorum millia qui Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant interfecit; *Maximini et Constantini panegyricus*, par. iv. Cette victoire fut remportée en 293, et n'empêcha pas sans doute l'établissement des Franks en Batavie, puisque la note précédente se rapporte à l'année 358, et qu'Ammien Marcellin se sert de l'expression *olim*.

(2) Pertinent (Belgae) ad inferiorem partem fluminis Rheni; Caesar, *De bello gallico*, l. I, ch. 1. La Toxiandrie n'était pas loin de l'Escaut, suivant Pline l'Ancien, l. IV, ch. xvii; c'est probablement le pays de Tongres: dans le partage de Lothaire, ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. II, p. 453, on trouve encore *Comitatum Texandrum*. Grégoire de Tours (l. II, ch. ix) semble l'avoir confondu avec la Thuringe, quoique l'auteur anonyme du *Gesta regum Francorum* ait dit en enchérissant encore sur son erreur: Habitabat itaque Chlodio rex in Dispargo castello in finibus Toringorum, in regione Germaniae... Ipse postea, cum grandi exercitu Rhenum transiens, multo populo Romanorum prostrato, hostes fugavit. Carbonariam sylvam ingressus, Tornacensem urbem obtinuit; ap. dom Bouquet, t. II, p. 544. On lit aussi dans Ivo Carnotensis, *De regibus Francorum chronicon*: Clodio, de Thoringiorum finibus egressus, Rhenum transiit, victoque romano exercitu, Carbonariam sylvam tenuit, ibique sibi sedem statuit; ap. Freherus, *Corpus francicae historiae veteris*, p. 51.

(3) Leur nom viendrait du *Sallande*, le pays d'Yssel, selon Müller, *Die deutschen Stämme*, t. I, p. 142, 317 et t. II, p. 10 (voyez aussi Cluverius, *Germania antiqua*, l. III, par. 5; Grupen, *Observatio de primis Francorum sedibus*, et Wiarda, *Geschichte und Auslegung des salischen Gesetzes*, p. 17 et 15); mais nous savons qu'il y avait, à peu près dans le même temps, des Franks établis dans les environs de Cologne et de Juliers (Juliacum), qui s'appelaient aussi *Saliens*; voyez Ammien Marcellin, l. XVII, ch. i, p. 157, éd. de Valois. L'opinion qui dérive leur nom d'une rivière de Franconie appelée la Sale (voyez Leibnitz, *De origine Francorum*, ap. *Opera*, t. IV, part. ii, p. 146-167; Eckhart, *Notae*, passim, et *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, t. I, p. 24; Kremer, *Geschichte des rheinisches Franziens*, p. 9; Wenck, *Hessische Landesgeschichte*, t. II, p. 122, et von Wersebe, *Ueber die Völkerbündnisse des alten Deutschlands*, p. 165), ne nous semble pas plus probable; les Saliens en habitèrent les rives trop peu de temps, et peut-être ne citerait-on pas un seul peuple, même sédentaire, qui ait pris le nom propre d'une rivière à laquelle ne se rattachait aucune tradition historique ni religieuse. D'autres écrivains ont supposé que le nom de *Saliens* désignait les Francs qui habitaient le bord de la mer; mais, soit qu'il vînt du latin *sal*, comme l'ont dit Gensler, *Geschichte des fränkischen Gaues Grabfeld*, t. I, p. 168, et Rommel, *Geschichte von Hessen*, t. I, p. 28, ou du celtique *Saileach*, ainsi que l'a prétendu M. Leo, *Die malbergische Glosse*, p. 45, il serait étrange qu'un peuple empruntât son nom à une langue qu'il n'entendait pas; rien dans la loi salique n'indique une population maritime, et cette opinion a été formellement repoussée par M. Luden, qui connaît mieux que personne l'histoire de la vieille Allemagne; *Geschichte des deutschen Volkes*, t. II, p. 69. Il résulte d'ailleurs du passage d'Ammien Marcellin que nous avons cité, p. 7, note 6, que le nom de *Saliens* n'était pas le nom propre d'une nation, mais une sorte de surnom (quos consuetudo Salios appellavit) qu'elle devait à des circonstances étrangères à son origine et à sa situation géographique.

Dans les premiers temps de la civilisation, les individus consentent difficilement à se plier même aux lois de la famille; chacun décline l'autorité des autres, et vit, selon sa fantaisie, d'une vie indépendante. La société ne connaît aucun autre lien qu'un intérêt temporaire, créé par quelque danger commun. Plus tard, des souvenirs et des espérances forment une liaison permanente et finissent par constituer une nationalité véritable; mais il n'y a d'abord qu'une simple association politique, amenée par les circonstances. Il n'est donc pas nécessaire de preuves spéciales pour montrer que les Franks (1) étaient une confédération de différents clans,

La terre salique était connue avant que l'histoire nous parle des Franks; il en est question dans plusieurs documents émanés des Alamanns, des Bajuvariens, des Saxons et des Ripuaires; mais ce n'est que par exception, tandis que chez les Saliens elle était si bien de droit commun, que, quoique la législation des successions reposât sur l'idée qu'on y attachait (voyez *Lex salica*, tit. LXII, par. 6; *Diplomata*, t. I, p. 135, 2e édit.; dom Bouquet, t. III, p. 647, etc.), l'expression n'en est jamais écrite dans les actes des Saliens; voyez le savant mémoire de M. Guérard, *Bibliothèque de l'École des Chartres*, t. III, p. 116. Quand, par suite de leurs conquêtes, les Saliens possédèrent d'autres immeubles que la terre attenant à leur maison, ils la distinguèrent par l'épithète *salica;* mais dans le principe ils ne connaissaient que celle-là, et les plus vieux mss., ceux de Paris 4404 et 65 suppl. latin, de Munich et de Wolfenbüttel, désignent simplement la terre salique par *terra*. Nous croyons donc que l'usage d'enclore des terres autour de leur maison valut à quelques tribus de Franks le nom de Saliens, de même que les Vandales (de *vandeln*, errer; selon Audigier, *L'origine des François et de leur empire*, t. I, p. 7, dans la Haute-Auvergne *vanda* signifie encore *aller, marcher bon train*) qui agglomérèrent leurs habitations furent appelés *Burgondes* (*Burh-Gund*); c'est au moins l'origine que leur assigne Pline, l. IV, ch. XIV; et on lit dans Paul Orose: Novorum hostium novum nomen... aiunt .... nomen ex opere praesumpsisse, quia crebro per limitem habitacula constituta *burgos* vocant. Il résulte de ce passage que le *burg* était fortifié et répondait au *castra* des Romains; mais nous n'oserions affirmer qu'on y ait toujours attaché cette idée; il nous semble avoir eu quelquefois la signification de πυργος, comme dans le fabliau *Du vilain asnier :*

Il avint ja a Monpellier,
El borc entra.

Des propriétés fixes et des bourgades durent vivement frapper des peuples qui n'en connaissaient pas (Tacite, *Germania*, par. XVI et XXVI) et il est fort naturel qu'ils aient désigné les tribus dont les usages leur paraissaient si extraordinaires par un nom qui exprimait la cause de leur surprise.

(1) L'origine du nom des Franks a donné lieu aussi à de nombreuses conjectures: suivant Eckhart, ce serait une corruption du nom des Βαραγγοι de la cour bysantine, qui ne furent connus que long-temps après les Franks. Selon Pontanus, Franci videntur ab hastae genere quod *franciscam* nominarunt, id est bipennem, nomen traxisse, sicut Saxones ab *saxa;* mais il est probable que l'on a donné un nom aux Franks avant de remarquer leurs armes, et les mots qui désignaient la hache à deux tranchants des Franks et l'épée droite des Saxons ne s'expliquent d'une manière satisfaisante que par le nom des peuples qui en faisaient usage. Dès le IXe siècle, Ermoldus Nigellus proposait une autre explication :

connus d'abord chacun sous un nom qui leur était propre (); c'est un fait qui se trouve au berceau de tous les peuples, et, au besoin, des autorités formelles ne manque-

Namque (ipsum nomen Francorum horresco [recensens)
Francus habet nomen a feritate sua.
Ludovici pii vita, l. I, v. 343;

et on la trouve déjà dans le *Gesta Francorum*, *anno* 720 *scripta*, ch. 1. Cette opinion vient sans doute du souvenir des cruautés qu'ils avaient commises lors de leur établissement dans les Gaules. Quand elles furent oubliées, leur nom réveilla une idée toute différente, qui s'y rattachait dès le XII[e] siècle, puisque *Homines isti boni satis fuerunt nobis* était traduit par *E ses humes unt ested vers nus mult Francs*, ap. Leroux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, p. 98. Au moment de la conquête, ce nom exprimait au contraire pour les vainqueurs une idée de liberté; c'est un synonyme d'*ingenuus* dans la Loi salique; le décret de Childebert l'emploie en opposition à *debilior persona;* Papias explique *liber* par *francus homo*, et le mot *frank* ne tarda pas à prendre la signification de *noble;* ainsi, par exemple, on lit dans le *Romans de Robert le Dyable :*

Li gentiens hon de franche orine.

La raison philologique que l'on donne à cette interprétation de *Francs* par *feroces* suffirait d'ailleurs pour empêcher de l'adopter: Lingua graeca *Franci*, id est *feroces*, appellati sunt; *Vita Sigeberti*, *filii Dagoberti I*, ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. I, p. 591. *Francos* attica lingua appellatos, quod latina lingua interpretatur *feroces;* Sigbert de Gemblours, ap. Pistorius, *Rerum germanicarum scriptores*, t. I, p. 690: Francos lingua attica Valentinianus imperator a feritate et duritia atque audacia vocari voluit; Ivo Carnotensis, *Chronicon*, ap. Freherus, *Corpus francicae historiae veteris*, p. 51. Il est inutile de dire que ce prétendu radical n'existe pas en grec. Selon quelques philologues, le radical de *Frank* serait *Warg*, chassé, errant; et le nom des Franks exprimerait la même idée que celui des Vandales et des Russes (voyez Schmeller, *Anmerkungen zu Muspilli*, v. 43; Beneke, *Anmerkungen zu Iwein*, v. 4924, et Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. I, col. 979); *Warg* signifiait aussi *loup*, le symbole habituel des vaillants guerriers, et il ne serait pas impossible que, comme les Wolfung, les Franks en eussent fait leur nom; ce qui expliquerait le sens de *feroces* que quelques écrivains y attachaient. Mais le souvenir de cette liaison se serait bien vite et bien complétement perdu, puisque les deux formes *francus* et *wargus* se trouvent dans la Loi salique avec un sens bien différent. Le nom des Franks nous semblerait donc plutôt venir d'un radical qui s'est conservé en islandais, FRAK, hardi, entreprenant, en anglo-saxon, *frec*, et dans le patois de plusieurs comtés de l'Angleterre; voyez Jamieson, *Etymological dictionnary*, s. v° FRAK. Il signifierait alors *des hommes qui font tout ce qui leur plaît;* comme le nom des Frisons, dérivé du vieil allemand *fri*, libre, désignait *des hommes qui ne font que ce qu'ils veulent.*

(1) Franci nobiles, *Frankün*, item Germani. Horum plurimae gentes, variae armis, discolores habitu, dissonae linguis (?) et origine vocabulorum incertae, ut Tolerates, Ansinari (Amsivari dans un autre ms.), Quadi, Turingi, Narcomanni (*sic*), Bruteri (*sic*), Camusi, Blanctani (Blauciani dans un autre ms.), Tubantes; Heinricus, *Summarium*, ap. Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. III, col. 825. Probablement on a confondu dans ce passage, comme dans plusieurs autres, les Germains et les Franks; mais il semble résulter de la Carte de Peutinger et d'une foule d'autres documents que les deux familles de Sigambres, les Chamaves, les Chattuariens, les Chasuariens, les Frisons, les Chaukes, les Amchivariens, les Bructères, les Tubantes, les Attuariens, toutes les familles de Chéruskes et de Chattes, et peut-être les Burgondes, faisaient partie de la confédération des Franks. Leur nom paraît si tard dans l'histoire, qu'on y a vu le nom commun d'une association plutôt que le nom propre d'une peuplade (voyez M.

raient pas (1). Ainsi, la carte de Peutinger, que Mannert fait remonter jusqu'au IIIe siècle (2), dit positivement que les Chamaves étaient aussi appelés Franks (3); Eumènes nous apprend qu'en 306 Constantin fit un grand carnage des Bructères, et que pour en conserver la mémoire il in-

Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 324); mais évidemment c'est une erreur, puisque les Franks sont expressément mentionnés en même temps que différentes tribus de la confédération qui était désignée sous leur nom. Ainsi Julien disait en 358, dans sa *Lettre aux Athéniens :* Quin adversus eos Barbaros, id est Francos, Salios et Chamavos, exercitum movens, asperantibus Diis, Saliorum partem excepi, Chamavos expuli. Nous en citerons trois autres preuves, prises dans d'autres écrivains :

Ante ducem nostrum flavam sparsere Sicambri
Caesariem, pavidoque orantes murmure Franci
Procubuere solo : juratur Honorius absens,
Imploratque tuum supplex, Alemannia, nomen.
Basternae venere truces; venit accola sylvae
Bructerus Hercyniae, latisque paludibus exit
Cimber, et ingentes Albim liquere Cherusci.

Claudien, *Honorii consulatus IV*, v. 446.

Accedent vires quas Francia, quasque Chamavi,
Germanique tremant.

Ausone, *Mosella*, v. 434.

Tibi vincitur illic
Cursu Herulus, Chunus jaculis, Francusque natatu,
Sauromatae clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Sidonius Apollinaris, poëm. VII, v. 235.

Voyez aussi Nazaire, *Constantini panegyricus*, ch. XVII et XVIII.

(1) Il semble par différents endroits des *Commentaires* de César qu'il y avait de son temps deux ligues générales dans la Germanie qui comprenaient chacune un certain nombre de cités différentes, distinguées par des noms particuliers, mais dont le nom général était ordinairement celui du peuple qui tenait le premier rang; Fréret, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 75. Du temps de Tacite, il y eut la confédération des Chéruskes sous Arminius (Hermann), et celle des Suèves (*Germania*, par. XXXVIII); plus tard nous voyons celle des Saxons et des Alamanns, dont la première mention se trouve dans Spartianus (*Caracalla*, par. X), vers 215, et le *Zollverein* nous paraît moins encore une mesure d'économie politique qu'une manifestation de l'esprit national, qui, par des moyens appropriés aux différentes époques, n'en tend pas moins toujours à l'unité de l'Allemagne. Cette idée sur la confédération francisque avait déjà été émise par Adrien Scrieck (*Van t'beghin der eerster Volcken van Europen, insonderheyt van den Oorspronck ende Saeken der Nederlandren*, 1614), de Gomberville, le père Petau et Fréret; mais elle n'est généralement adoptée que depuis qu'on a fait une étude approfondie de la civilisation des peuples barbares; voyez M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 41; M. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 31, et *Lettres sur l'histoire de France*, p. 16; Grupen, *Observatio de primis Francorum sedibus originariis;* Möser, *Geschichte von Osnabrück*, t. I, p. 167; Wenck, *Hessische Landesgeschichte*, t. II, p. 119; Wilken, *Handbuch des deutschen Historie*, t. I, p. 51 : von Wersebe, *Ueber die Völker und Völkerbündnisse des alten Deutschlands*, p. 122; Pfister, *Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 181; Luden, *Geschichte des deutschen Volkes*, t. II, p. 44; Mannert, *Geschichte der alten Deutschen, besonders der Franken*, t. I, p. 85; Ledebur, *Das Land und Volk der Brukterer*, p. 250, et Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 326.

(2) *De Tabulae Peutingerianae aetate;* d'autres savants, parmi lesquels il faut compter M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 42, note, ne la font remonter qu'au temps de Théodose, mort en 395, ou même d'Honorius, qui mourut en 423.

(3) Chamavi qui et Franci.

stitua des jeux Francisques (1); suivant la Chronique de Cassiodore, les 80,000 Burgondes qui vinrent en 373 sur les bords du Rhin étaient sortis du pays des Franks (2); Ammien Marcellin parle des Franks Attuariens (3), et l'absence de tout pouvoir central (4), la différence des lois qui régissaient les diverses tribus (5), témoignent suffisamment de leur complète indépendance (6). Il serait impossible aujourd'hui de déterminer d'une manière positive si elles appartenaient primitivement à un même peuple, ou si la nécessité de réunir leurs forces contre un ennemi commun (7) obligea de se liguer ensemble des familles d'origine diverse (8); mais on peut affirmer que toute association de longue durée eût été impossible entre des populations qui auraient parlé une langue entièrement différente, et qui, par conséquent,

(1) Ludi Francici, *Constantini magni panegyricus*, par. XII.

(2) Valentinius et Valens IV : His coss. Saxones caesi. De Usone *in regione Francorum* Burgundiorum 80 fere millia quot nunquam antea ad Rhenum descenderunt. Peut-être cependant cette expression tient-elle à une méprise assez fréquente du temps de Cassiodore, où l'on confondait les Germains et les Franks. Ce qui le ferait croire, c'est que les Burgondes avaient une législation fort différente de la Loi salique, et que, suivant Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe*, t. I, p. 2, ils avaient fait partie de la confédération des Suèves. Nous devons cependant faire observer que, d'après le *Sancti Sigismundi vita*, ils seraient sortis de la Scandinavie, et que Gervasius Tilleberiensis dit expressément : De Scandinavia insula de qua Burgundiones sunt egressi; ap. Audigier, *De l'origine des François*, t. I, p. 65.

(3) L. XX, ch. 10; voyez aussi un capitulaire de Charles-le-Chauve; ap. du Chesne, t. II, p. 453. Selon Sidonius Apollinaris, les Sicambres et les Chattes étaient aussi le même peuple que les Franks :

Tu Tuncrum et Vachalim, Visurgin, Albin,
Francorum et penitissimas paludes
Intrares, venerantibus Sicambris,
Solis moribus inter arma tutus.
Poëm. XXIII, v. 244.
Chattumque palustri
Alligat Albis aqua.
Poëm. VII, v. 390.

Voyez aussi la note de Sirmond, *Opera*, t. I, col. 1213.

(4) Sed, variis divisa modis, plebs omnis [habebat
Quot pagos tot paene duces.
Poeta saxo, ap. Pertz, *Monumenta*, t. I, p. [228.

(5) Nous possédons encore la Loi salique et la loi des Ripuaires, et on lit dans Einhard, *Caroli magni Vita*, par. XXIX : Franci duas habent leges, in plurimis locis valde diversas.

(6) Un passage de Tacite, qui n'a pas été suffisamment remarqué, nous semble un renseignement très précieux sur les rapports qui existaient entre les tribus confédérées : Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant : nunc Chamavos et Angrivarios immigrasse narratur, pulsis Bructeris ac penitus excisis, vicinarum consensu nationum; *Germania*, par. XXXIII.

(7) Les Romains, selon la plupart des historiens, et les Saxons, d'après Mannert, *Geschichte der alten Deutschen*, t. I, p. 82.

(8) Adrien Scrieck, et de Gomberville dans son livre *De l'origine des Fran-*

n'auraient pu discuter leurs intérêts dans une assemblée générale (1).

Aucun doute n'est possible sur l'origine et la nature du francisque. Otfried appelle sa langue *frenkisga zungun ;* il dit lui-même s'exprimer *in frenkisgon rad*, et son poëme est évidemment écrit dans un idiome teutonique (2). On sait d'ailleurs que Pépin choisit le nom de son fils dans sa

çois, ont soutenu qu'il y avait des peuples d'origine gauloise dans l'association des Franks; mais ce serait d'abord contraire à ce que nous dit Tacite du soin avec lequel les Germains conservaient la pureté de leur race : Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniae populos nullis aliis aliarum nationum connubiis infectos, propriam, et sinceram, et tantum sui similem, gentem exstitisse arbitrantur; *Germania*, par. IV; et une confédération de peuples d'origines et de mœurs différentes ne peut se former et subsister pendant des siècles sans quelque grande raison permanente qui ne se trouve ni dans les expéditions des Romains, qui avaient cessé d'être menaçantes, ni dans les guerres avec les Saxons, qui n'ont, à ce qu'il semble, commencé que plus tard.

(1) Eichhorn, *Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte*, t. I, p. 107 et 131, a imaginé un autre système sur l'origine des Franks, auquel s'est rattaché Müller, *Die deutschen Stämme und ihre Fürsten*, t. I, p. 279. Il suppose que des aventuriers appartenant à toutes les races germaniques se joignaient à celles qui entreprenaient de grandes expéditions militaires, et prétend qu'après avoir enlevé des terres aux Romains, ils y formèrent un nouveau peuple. D'abord, ce renoncement à sa tribu par amour du butin et des aventures, qui aurait été assez général pour donner naissance à une nation aussi puissante que celle des Franks, est tout à fait contraire aux habitudes des barbares, qui poussent au plus haut degré l'amour de la famille, et par suite de la tribu. Puis on ne saurait comprendre comment le peuple qui faisait l'expédition eût complaisamment abandonné ses conquêtes aux aventuriers à sa suite (Gefolgschaften), ni surtout comment des hommes qui tenaient tant à leurs lois, qu'ils voyaient avant tout dans la liberté le droit de n'en pas reconnaître d'autres (voyez *Lex Ripuariorum*, tit. XXXI, par. 3 et 4; Marculf, l. I, form. 8, et Hinkmar, *Opera*, t. II, p. 332, éd. de Sirmond), y eussent volontairement renoncé pour se soumettre à une législation différente. Cet attachement à sa loi naturelle était porté si loin, qu'Agobard dit dans une lettre à Louis le Débonnaire : Plerumque contingit ut simul eant aut sedeant quinque homines, et nullus eorum communem legem cum altero habeat; ap. D. Bouquet, t. VI, p. 356. Il y a même dans la Loi salique une preuve positive que, tout en restant distinct des aventuriers qui le suivaient, le peuple qui dirigeait l'expédition leur imposait l'usage de sa législation : Si quis ingenuus Franco aut barbaro occiderit qui lege solia (salica dans les autres mss.) vivit; tit. XLI, par. 1; et, selon la glose du ms. d'Est : Barbari lege salica viventes; id est quos Franci de sua patria adduxerunt; ap. Muratori, *Antiquitates Italiae medii aevi*, t. II, col. 289. Nous avons, d'ailleurs, eu déjà l'occasion de citer plusieurs textes qui prouvent sans réplique que les Franks n'habitèrent pas d'abord d'anciennes provinces romaines.

(2) Nous en dirons autant du chant populaire sur la victoire remportée en 881 sur les Normands par le prince Louis ; ap. *Elnonensia*, p. 7, et de la version interlinéaire de la Règle des Bénédictins, par Kero (ap. Schilter, *Thesaurus*, t. 1, et Lachmann, *Specimina linguae franciscae ;* voyez aussi Graff, *Diutiska*, t. III, p. 198). Il paraît avoir écrit du temps de saint Othmar, qui fut abbé de Saint-Gall, de 720 à 759 (selon Jodokus Metzler, *De viris illustribus Sancti-Galli*, l. I, ch. 56), mais probablement tout à la fin de sa vie ; voyez Kolb, *Catalogus manuscriptorum*, t. I, p. 367, et Hattemer, *Denkmale des Mittelalters*, t. I, p. 18. Quoi qu'il en soit, on ne peut le croire beaucoup plus récent, puisqu'un des mss.

langue natale (1), et ce nom est allemand (2). L'histoire nous a conservé l'expression dont se servit Louis le Débonnaire pour chasser le fantôme qui obsédait ses derniers moments, et c'est aussi une expression germanique (3). Voulût-on supposer avec des écrivains célèbres que l'avénement des Carlingiens fut amené par une seconde invasion (4), les faits que nous venons de citer n'en conserveraient pas moins toute leur force, puisque les Franks qui s'étaient établis en Austrasie parlaient certainement la même langue que ceux qui avaient suivi Chlodio dans l'intérieur des Gaules. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler que Sidonius Apollinaris se plaignait d'avoir les oreilles fatiguées de paroles allemandes (5), et que le nom des terres que Hlod-wig avait données à saint Remi signifie en langue germanique le domaine de l'évêque (6). Si, lorsque les divers idiomes teutoniques se polirent, que les flexions prirent de la régularité et que les désinences se fixèrent (7), des règles euphoniques et grammaticales les distinguèrent les uns des autres, dans le principe ce n'était point des langues à part, mais de

a les caractères ordinaires du VIII[e] siècle.

(1) Pepinus... genuit filium vocavitque nomen ejus lingua propria *Carlum;* Frédegaire, ch. 103.

(2) ***Karl***, mâle, homme fort; voyez Graff, ***Althochdeutscher Sprachschatz***, t. IV, col. 492.

(3) ***Hutz, hutz***, quod significat *foras*; ***Vita Hludovici imperatoris***, ap. Pertz, t. II, p. 648. Dans le poëme qu'Ermold lui adressa, il explique aussi son nom par deux mots teutoniques :

Nempe sonat *hluto* praeclarum; *wigch* quoque Mars est.

(4) Peut-être y a-t-on cru trop légèrement; mais il faut reconnaître que vers 690, lorsque Pépin de Héristal, duc d'Austrasie, eut défait Théod-rik III, roi de Neustrie, et se fut emparé de l'autorité, sous le nom de maire du palais, il amena avec lui beaucoup de Franks moins gagnés aux mœurs et à la langue des Romains.

(5) Quid me, et si valeam, parare carmen
Fescenninicolae jubes Diones,
Inter crinigeras situm catervas
Et germanica verba sustinentem?
Sidonius Apollinaris, poëm. XII, v. 1.

(6) Quas mihi Dominus illustrisque memoriae Ludovicus rex... ***Piscofesheim*** sua lingua vocatas tradidit; ***Sancti Remigii testamentum***, ap. ***Mémoires de l'Académie des Inscriptions***, t. XXIV, p. 658, note.

(7) Inchoavit et (Carolus magnus) grammaticam patrii sermonis; Einhard, ***Vita Caroli magni***, par. XXIX. Sa tentative ne fut pas même heureuse, puisque Otfried disait vers 870, dans la préface latine de son poëme : Hujus enim linguae barbaries, ut est inculta et indisciplinabilis, atque insueta capi regulari fraeno grammaticae artis; ap. ***Bibliotheca maxima Patrum***, t. XIV, p. 765. Cette confusion se prolongea encore bien long-temps; M. J. Grimm, qui cependant a peut-être mis trop d'esprit systématique dans ses travaux philologiques, réunit sous la même dénomination d'*althochdeutsche* tous les monuments qui sont antérieurs au

véritables dialectes auxquels on donnait le même nom (1). Leurs différences n'étaient pas même assez marquées pour empêcher les peuples qui les parlaient de se comprendre: Otfried envoyait son poëme à l'évêque de Constance (2); les Bajuvariens et les Langobards s'entendaient sans peine (3), et quoique le saxon eût un caractère plus distinct (4), quand, à la fin du VIe siècle, l'Anglais saint Augustin alla prêcher le christianisme aux Saxons, il prit des Franks pour lui servir d'interprètes (5). Il y a même un fait qui prouve encore mieux la grande liaison de tous ces dialectes: Louis le Débonnaire voulut rendre la Bible plus accessible à ses sujets par une traduction en langue teutonique, et le traducteur qu'il choisit était un Saxon (6). S'il est vrai que les Franks fussent une réunion de peuplades différentes, elles devaient donc parler un idiome germanique; mais ce n'est pas exclure de leur association toutes les tribus qu'ils trouvèrent en Belgique et dans la Batavie; plusieurs au-

XIIe siècle; il ne fait d'exception que pour le *Heljand*.

(1) Francorum patronimica secundum theodiscam linguam; Smaragd, *Donatus*, ap. Mabillon, *Vetera analecta*, t. II, p. 482. Dicant tamen secundum etiam nostram barbariem quae est theotisca, quo nomine *domus Dei* appellatur; Walahfrid Strabo, *De rebus ecclesiasticis*, ch. VII. Defuncto itaque Grimoald, qui lingua theodisca qua olim Langobardi utebantur, *Storesyz* fuit appellatus; Anonymus Salernitanus, ch. XXIX; ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, part. II, p. 195. Tanta namque copia verborum tantaque excellentia sensuum resplendet, ut cuncta theudisca poemata suo vincat decore; *Praefatio in librum antiquum lingua saxonica scriptum*, ap. Eccard (Eckhart), *Veterum monumentorum quaternio*, p. 41.

(2) *In svâbo richi.* Si Salomon était étranger à son diocèse, le choix qu'on en avait fait prouve encore mieux le grand rapport des langues teutoniques.

(3) Bajoarios cum Langobardis sine interprete sermonem conseruisse; Paul Warnefrid, *De gestis Langobardorum*, ch. XXIX.

(4) Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. J. Grimm distingue le *Heljand* des autres vieux monuments qui nous sont parvenus, et appelle la langue dans laquelle il est écrit (le saxon) *altniederdeutsche*. Les idiomes qui faisaient partie de la même famille étaient, suivant Rask et la plupart des philologues allemands, le frison et l'anglo-saxon; Kaltschmidt y ajoute le langobard.

(5) Acceperunt (Augustinus et socii), praecipiente beato papa Gregorio, de gente Francorum interpretes; Beda, *Historia ecclesiastica*, l. I, ch. 25.

(6) Praecepit namque (Hludovicus piissimus) cuidam uni de gente Saxonum, qui apud suos non ignobilis vates habebatur, ut vetus ac novum Testamentum in germanicam linguam poetice transferre studeret: quatenus non solum litteratis verum etiam illiteratis sacra divinorum praeceptorum lectio panderetur; *Praefatio in librum antiquum lingua saxonica scriptum*, ap. Eccard, *Veterum monumentorum quaternio*, p. 41.

tres colonies y étaient déjà venues de la Germanie (1) et avaient conservé la langue de leur première patrie (2).

Les Coutumes des Franks remontent sans doute, au moins dans leurs dispositions principales, à une époque fort reculée; mais malgré les savantes recherches de Wendelin, Chifflet, Leibnitz, Eckhart, Wiarda et M. Müller, le temps et le pays où elles ont été écrites pour la première fois restent encore bien incertains. Si l'on s'en rapportait au petit Prologue, la première rédaction en eût été faite de l'autre côté du Rhin (3), mais il est certainement postérieur à la Loi, et les écrivains mérovingiens ont si souvent confondu la Tongrie avec la Thuringe (4), qu'on ne saurait affirmer que le rédacteur de ce prologue n'ait point commis la même erreur. Une tradition assez répandue assigne pour date à la Loi salique le commencement du Ve siècle (5); mais tant d'histoires fabuleuses ont été racontées sur l'origine et sur les commencements des Franks, qu'on ne peut lui accorder une grande confiance. Quant à la Loi salique elle-même, elle ne donne aucun renseignement positif sur le pays soumis à sa juridiction. Sans doute cependant il n'était point

(1) Sic reperiebat plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus traductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse; Caesar, *De bello gallico*, l. II, ch. 4, et *Ibidem*, ch. 29, il cite les Atuatici. Qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sunt; Tacite, *Germania*, par. II. Omnium harum gentium virtute praecipui Batavi, non multum ex ripa, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus; *Ibidem*, par. XXIX. La fin de ce passage est une nouvelle preuve de ce que nous avons dit sur la réunion de différentes peuplades en une seule nation.

(2) Une preuve évidente s'en trouve encore aujourd'hui dans la langue flamande, que parlent les habitants de toute la Hollande et d'une partie de la Belgique.

(3) Extiterunt igitur inter eos electi de pluribus quattuor viri his nominibus, Wisogaste, Salegaste, Arogaste et Widogaste, in villis que ultra Renum sunt, in Bodochem et Salechem et Widochem; qui, per tres mallos convenientes, omnes causarum origines sollicite discutiendo tractantes, judicium decreverunt; ap. Pardessus, *Loi salique*, p. 343. Le même renseignement se trouve dans le *Gesta Francorum epitomata*, ch. IV : In villabus Germaniae, id sunt Arbotachim, Solechagin et Widechagin, tractaverunt; ap. Freherus, *Corpus francicae historiae veteris*, p. 68.

(4) Voyez ci-dessus, p. 8, note 2.

(5) Tunc (du temps de Faramund) habere leges coeperunt (les Franks), quae eorum priores gentiles tractaverunt; *Historia Francorum*, ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. I, p. 694. Anno 423 : Franci legibus uti coeperunt; Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*.

situé sur le bord de la mer, puisque la répression du vol des bateaux ne mentionne que ceux qui servaient à passer les fleuves (1), et ne tient point compte de leur grandeur. Sans doute aussi il y avait plus de forêts que de pâturages; pour nourrir des troupeaux de cochons si considérables, il fallait pouvoir les envoyer à la glandée (2), et le législateur n'en eût point protégé la propriété d'une manière toute spéciale, s'ils n'étaient pas entrés pour une part importante dans la richesse du pays (3). Mais, quoique ces données semblent se mieux rapporter à la rive droite du Rhin, rien n'autorise à penser qu'elles ne conviennent pas aussi à la Belgique : la conservation de ces dispositions peut même paraître une preuve du contraire; d'autres les eussent probablement remplacées, si elles étaient devenues inutiles (4). Le texte qui nous est parvenu témoigne, dans plusieurs paragraphes, d'une civilisation assez avancée. Non seulement la propriété est reconnue (5), mais les clôtures sont protégées par des dispositions particulières (6). Le criminel qui nie son délit est plus sévèrement puni que celui qui l'avoue (7). Quelquefois même le châtiment est plutôt mesuré

(1) Tit. XXI, par. 1 : Si quis extra consilium domini sui navem alienam moverit et cum ea transierit, etc. Le titre XXVII, par. 20, est encore plus significatif : Si quis retem ad anguillas de flumen furaverit, etc. Il est inutile de faire observer que l'expression *flumen*, le fleuve, semble indiquer un établissement formé sur la rive de quelque grand fleuve.

(2) Dans le titre II, par. 16, il est question de troupeaux de plus de cinquante cochons.

(3) Non seulement c'est la première propriété dont la Loi s'occupe, mais la composition pour le vol d'un cochon est la même que pour le vol d'un veau; voyez tit. II, par. 1, 5, et tit. III, par. 1 et 2. Il faut cependant reconnaître que, comme le vol était plus facile dans une forêt, le législateur a pu être amené par des considérations d'utilité à le punir d'une peine plus forte.

(4) On en trouvera une preuve frappante dans un passage du Prologue que nous citons, p. 19, note 1.

(5) Tit. IX, par. 4 et 8; il y a même, dans le tit. XXVII, par. 18, *sylva aliena*. Au reste, la propriété semble avoir été bien plus respectée par les peuples du Nord qu'on ne l'a supposé d'après l'autorité de Tacite. Au moins Procope dit-il, *De bello vandalico*, l. I, ch. 22, t. I, p. 399, éd. de Bonn, que les Vandales qui étaient restés dans leur ancienne patrie envoyèrent demander à ceux qui s'étaient établis en Afrique de leur abandonner les propriétés qu'ils y avaient laissées; et ceux-ci s'y refusèrent.

(6) Le tit. XXXIV est intitulé *De sepibus furatis*, et on lit dans le ms. de Montpellier, tit. LII : Si quis tres virgas unde sepes super legata est vel retortas capolaverit aut ipsa sepe aperuerit.

(7) Tit. IX, par. 2 et 3; tit. LXV, par. 1 et 2; voyez M. Pardessus, *Loi salique*, p. 620. Par une disposition qui est encore restée dans nos codes, le flagrant

sur l'immoralité de l'action que sur le dommage qui en est la conséquence (1), et un titre entier règle des questions de procédure et fixe des délais en raison des distances (2). D'autres articles accusent au contraire des mœurs d'une grossièreté barbare : la castration est une peine ordinaire, que remplace pour les esclaves une amende de six sous (3). Pour une blessure à la tête, qui met la cervelle à découvert et fait sauter trois esquilles du crâne, la composition est de trente sous (4), et de soixante-trois pour un simple vol sur la voie publique (5). La violation des tombeaux est frappée du plus sévère châtiment que la loi ait pu inventer : elle déclare le criminel une bête malfaisante et ne l'admet à reprendre ses droits d'homme que sur l'intercession des parents du mort (6).

Si l'absence de renseignements positifs empêche de déterminer d'une manière précise la date de la Loi salique, il n'en reste pas moins certain que plusieurs de ses dispositions sont antérieures à la conversion des Franks ; tel est par exemple le titre *De chrenecruda*, que voulut abroger Hild-berht II (7). Dans un manuscrit de Leyde (8), le titre II

délit est puni plus sévèrement ; tit. XI, par. 5 et 6 ; tit. XXX, par. 4 : c'est châtier la maladresse.

(1) Le vol du petit cochon qui ne peut se passer de sa mère est trois fois plus puni que celui d'un cochon qui n'en a plus besoin ; tit. II, par. 1 et 2.

(2) Tit. XLVII, *De filtortis*.

(3) Tit. XII, par. 2, et tit. XXV, par. 7.

(4) Si quis alterum in caput plagaverit ut cerebrum appareat, et exinde tria ossa quae super ipso cerebro jacent exierint ; hoc est MCC denarios, qui faciunt solidos XXX, culpabilis judicetur ; tit. XVII, par. 3.

(5) Tit. XIV, par. 1.

(6) Si corpus jam sepultum effoderit et expoliaverit.... *Wargo* sit usque in die illa quae cum parentibus illius defuncti convenerit ut ad ipso pro eo rogent, ut ei inter homines liceat accedere ; tit. LV, par. 5.

(7) L'édit est de 595, et l'abrogation était formelle suivant Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. IV, col. 595 : De Chrenecruda lex, quam paganorum tempore observabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipsam cecidit multorum potestas. M. Pardessus, *Loi salique*, p. 399, a contesté l'authenticité de ce paragraphe, qui ne se trouve pas dans les mss., et croit que l'abrogation ne fut pas expresse. Quoi qu'il en soit, Hild-berht (Hiltiperath) ne réussit pas dans sa tentative : ce titre forme encore le LXIe de la Loi émendée ; le texte de Herold, qui est cependant antérieur, dit, tit. LXI, par. 3, que cette disposition n'était pas observée *praesentibus temporibus*, et on lit à la fin de la Loi, dans le ms. de Montpellier : *De Chrene cruda quod paganorum temporibus observabant*. C'est une preuve que toutes les localités ne reconnaissaient pas exactement les mêmes lois, et nous aurons l'occasion d'en donner plusieurs autres.

(8) Il en existe une copie à la B. R., n° 1046, suppl. latin.

de la Loi émendée le déclare en termes formels : « Non est sacramentum in Francos; quando legem composuerunt, non erant christiani » ; et le Prologue nous apprend que, si les traces du paganisme sont aussi peu nombreuses, c'est que sous Hlod-wig et ses premiers successeurs on s'étudia à les faire disparaître (1). Toutes les dispositions qui se rapportent à une époque postérieure à la conquête des Gaules; celles qui établissent une composition moins forte pour les Romains que pour les Franks (2), qui répriment le pillage des églises (3) et prohibent les mariages entre parents (4), sont des additions introduites dans la Loi long-temps après sa rédaction primitive. Ces changements évidents ne furent pas les seuls ; l'établissement des Franks dans un nouveau pays, leur contact de tous les instants avec une civilisation plus avancée, et leur initiation à la religion chrétienne, durent nécessairement éveiller d'autres idées dans leur esprit et leur créer d'autres besoins. Ils étaient, d'ailleurs, trop jaloux de leur indépendance pour s'astreindre servilement à suivre les Coutumes de leurs ancêtres; souvent des retranchements et des additions y apportaient des changements (5),

(1) At ubi, Deo favente, rege Francorum Chlodeveus torrens et pulcher, et primus recepit catholicam baptismi, et quod minus impactum habebatur idoneo, per proconsulis regis Chlodovehi et Hildeberti et Chlotarii fuit lucidius emendatum ; ap. Pardessus, *Loi salique*, p. 345. Theodoricus, rex Francorum...., quae erant secundum consuetudinem paganorum, mutavit secundum legem christianorum ; ap. dom Bouquet, t. IV, p. 123.

(2) Le tit. XXXIX, qui fixait à deux cents sous la composition pour une blessure faite à un Frank, la réduisait à soixante-trois quand c'était un Romain qui avait été blessé.

(3) Tit. LXXVI, ms. de Montpellier ; tit. LXXI, éd. de Herold.

(4) Tit. XIII, par. 12, mss. 4403b et 252, fonds de Notre-Dame ; tit. XIV, par. 12, éd. de Herold. La première prohibition se trouve dans le décret de Hild-berht II, que dom Bouquet croyait de Hild-berht I, et vieillissait de soixante-trois ans.

(5) Primus rex Francorum statuit a primo titulum usque LXII disposuit judicare ; postmodo autem tempus cum obtimatis suis a LXIII titulum usque ad LXXVIII addedit; sic vero Childebertus rex, post multum autem tempus, pertractavit quid addere debirit ; ita a LXXVIII usque ad LXXXIII perinvenit, quod ibidim digne inposuisse noscuntur, et sic fratri suo Clotario hec scripta transmisit. Post hec vero Clotarius, cum hos titulus a germano suo seniore gratenter excepit, sic postia cum rignum suum pertractavit, ut quid addere debirit ibidem, quid amplius dibiat construhere, ab LXXXIX titolus usque ad LXIII statuit permanere ; et sic postea fratre suo rescripta direxit, et ita inter eis convinit ut sta omnia anteriore constructa starent; *Ms. de Wolfenbüttel*, épil. ap. Pardessus, p. 192.

non dans leurs dispositions principales, personne n'aurait eu le pouvoir de les abolir (1), mais dans des détails secondaires, dont les modifications restaient même presque toujours locales (2).

Ce fait, fort important pour la question qui nous occupe, résulte évidemment des différences de toute espèce (3) qui

(1) Tacite dit déjà, *Germania*, par. XI : De minoribus rebus principes consultant; de majoribus omnes, et plusieurs documents prouvent que l'autorité des rois franks n'était pas plus illimitée. Theodoricus, rex Francorum, cum esset Cathalaunis, elegit viros sapientes, qui in regno suo legibus antiquis eruditi erant..... jussit conscribere legem Francorum, Alamannorum et Bajoariorum; *Prologue de la Loi salique*, ap. dom Bouquet, t. IV, p. 123. Quem vero (legem) rex Francorum statuit et postea una cum Francis pertractavit, ut tres titulis aliquid amplius adherit; *Confirmation de la Loi salique*, ap. Pardessus, p. 347. Sous Charlemagne lui-même, les prescriptions royales ne devenaient obligatoires que lorsque le consentement universel les avait sanctionnées : Ut populus interrogetur de capitulis quae in lege noviter addita sunt; et postquam omnes consensierint, subscriptiones et manufirmationes in ipsis capitulis faciant; *Troisième Capit.* de 803, ch. XIX. Il en était ainsi dans les premières années du règne de son successeur : Generaliter omnes admonemus ut capitularia quae praeterrito anno Legi salicae per omnium consensum addenda esse censuimus, non ulterius capitula, sed tantum lex dicantur, immo pro lege teneantur; *Capit.* 821, par. V; et l'on trouve encore dans le par. IV d'un capitulaire de 864 : Lex fit consensu populi et constitutione regis. Nous ajouterons un autre passage fort curieux du ms. B. R. n°. 4995, qui a été publié par M. Pertz, dans son *Monumenta* : Anno tertio clementissimi domni nostri Karoli augusti sub ipso anno haec facta capitula sunt et consignata Stephano comiti, ut haec manifesta fecisset in civitate Parisius, mallo publico, et ipsa legere fecisset coram illis scabineis; quod ita et fecit. Et omnes in uno consenserunt, quod ipsi voluissent omni tempore observare usque in posterum; *Leges*, t. I, p. 112.

(2) Ainsi, dans le ms. B. R. 4404, tit. XVI, par. 2, on lit : Si quis casa cletem (*sic*) salina incenderit et ei fuerit adprobatum, MALB. *althifathio*, hoc est MMD dinarios, qui faciunt solidos LXIII, culpabilis judicetur, et cette disposition ne se trouve dans aucun autre texte connu. Si quis alium cervum quem canes moverint aut adlassaverint (involaverit?), solidos XV culpabilis judicetur; Ms. B. R. 4403b, tit. XXXIII, par. 4; cette disposition manque dans les mss. de Paris 4404, 65 suppl. latin, 252 fonds de Notre-Dame, et dans ceux de Wolfenbüttel et de Munich. Si quis servum alienum mortuum expoliaverit per furtum, et spolia ipsa plusquam XL denarios valeant tulerit, MALB. *then frio mosido*, DC denarios, qui faciunt solidos XV, culpabilis judicetur; Ed. de Herold, tit. XXXVIII, par. 5. La même disposition se trouve dans le ms. 252, fonds de Notre-Dame, tit. XXXV, par. 6, mais il élève l'amende à XXXV sous, et il n'y a rien de semblable dans les mss. de Paris 4404, et 65 suppl. latin, de Montpellier, de Wolfenbüttel et de Munich. Si vero Francus Romano expoliaverit, solidos XXXV culpabilis judicetur; Ms. B. R. 4404, tit. XIV, par. 3, et dans le ms. 252, fonds de Notre-Dame, l'amende n'est que de trente sous. Les titres LXXXI, LXXXII et LXXXIII, du ms. de Munich, sont, ainsi que l'a fait remarquer M. Pardessus, une copie très corrompue des titres LXXVIII, XLII et LXXV du *Lex Burgundionum*, et on ne peut expliquer leur introduction dans la Loi salique qu'en supposant que ce texte avait été rédigé pour un pays habitué à la Loi des Burgondes.

(3) Elles portent même sur le nombre de titres : Sciendum est quod in quibusdam Legis salicis (salicae dans le ms. B. R. 4629, sous-entendu manuscriptis) inveniuntur capitula principalia LXV, in quibusdam vero LXX, in quibusdam etiam paulo plus aut paulo minus; *Recapitulatio Legis salicae*, ap. Par-

se trouvent dans les manuscrits antérieurs à la révision de Charlemagne; et, si nombreux (1), si variés qu'ils soient, nous sommes bien loin de connaître tous les changements qu'adoptèrent les habitants de certaines localités. La Loi salique elle-même s'appuie sur des dispositions de la législation qui manquent dans tous les textes (2); il y a, dans plusieurs formules de la première race, des règles de droit appelées *saliques*, dont toute autre trace a disparu (3), et les pièces connues sous le nom de *Septem septennae* et de *Recapitulatio solidorum* (4) mentionnent des compositions pour différents délits, que ne qualifie aucun des textes que nous possédons encore (5). D'ailleurs, non seulement des dispositions (6), mais des titres entiers (7), que nous ont conservés plusieurs manuscrits, ne sont point compris dans le texte de Charlemagne, et le respect des vieilles Coutumes, qui ne lui permettait pas d'introduire de nouvelles règles sans l'assentiment du peuple (8), l'eût à plus forte raison empêché

dessus, p. 355. Il y en a jusqu'à cent dans le ms. B. R. 4627.

(1) M. Pardessus en a décrit, dans sa préface, jusqu'à soixante-cinq, et il en est plusieurs dont l'existence est certaine, qui ne s'y trouvent pas : le ms ou plutôt les mss. dont Herold s'est servi pour son édition, le ms. d'Est que Muratori a fait connaître (*Antiquitates Italiae medii aevi*, t. II, col. 286), et peut-être celui d'après lequel du Tillet a publié le *Recapitulatio solidorum*.

(2) M. Pardessus, *Loi salique*, p. 416. Nous devons cependant reconnaître que, malgré une étude attentive de tous les textes de son excellent recueil, nous ignorons sur quelles dispositions s'appuie son assertion. Dans le *Lex emendata*, tit. LII, par. 2, on trouve à la vérité *secundum legem salicam*; mais il dit lui même, p. 394, note 574, qu'on n'en doit pas conclure que des textes spéciaux constituassent un droit formel.

(3) Voyez les formules VIII et XXII du l. I de Marculf, XLVII de l'Appendice, LXXXVIII et CLIX de Lindenbrog.

(4) Ap. Pardessus, *Loi salique*, p. 350 et 355.

(5) Nous en citerons seulement deux exemples : Si quis Franco inter quattuor solia occiserit, solidis DC culpabilis judicetur; *Septem septennae*, tit. VII, par. 6. Inde ad solidos LXXV, ut si quis servum ministerialem in oste occiserit; *Recapitulatio solidorum*, par. 22.

(6) Telle est cette disposition du ms. 4404, tit. XXX, par. 3 : Si quis mulierem ingenuam, seu vir, seu mulier, alteram meretrice vocaverit, et non potuerit adprobare, MDCCC dinarios, qui faciunt solidos XLV, culpabilis judicetur. Elle se trouve aussi dans les mss. de Paris 65 suppl. latin, et de Wolfenbüttel, *Ibidem;* de Munich, tit. XXX, par. 5; de Montpellier, tit. XLVIII, par. 4, et manque dans tous les mss. connus de la Loi émendée, quoique Pithou et M. Pardessus l'aient donnée, tit. XXXII, par. 5.

(7) Le LXXII de Herold, *De terra commandata;* le LXXII de Wolfenbüttel (LXXIV de Herold), *De chreodiba;* le LXXVI de Herold, *De antrussione*, qui se trouve aussi dans les mss. de Paris 4404 et 119 de Leyde.

(8) Voyez ci-dessus, p. 20, note 1.

d'abolir celles qui auraient été d'un usage général (1).

Des faits incontestables prouvent donc que des modifications locales s'introduisirent dans la Loi salique, et, le temps les eût-il tous détruits, des preuves d'une autre nature l'établiraient avec la même certitude. Les Franks qui avaient envahi les Gaules étaient trop peu nombreux et trop inégalement répartis sur le vaste pays qu'ils venaient de conquérir, pour s'isoler partout des anciens habitants. Ils épousaient leurs filles, se mêlaient de plus en plus à leurs intérêts, et finissaient par adopter leurs habitudes et leurs idées. Sans doute une forte autorité centrale qui eût veillé sur le maintien de la législation fût parvenue à en conserver toutes les dispositions; mais les rois mérovingiens n'avaient qu'un pouvoir nominal quand ils n'étaient pas à la tête de leurs soldats, et n'auraient pas osé intervenir dans des contestations privées (2). Les changements dans les mœurs furent donc suivis de modifications dans les lois qui les exprimaient. Les demandes judiciaires devaient résulter d'une disposition formelle de la loi (3); les juges étaient de véritables jurés qui déclaraient quel article s'appliquait à la contestation qui leur était soumise (4), et répondaient par de fortes amendes,

(1) Nous ajouterons qu'il y a quarante titres (vingt-trois dans le ms. de Paris 4404, et dix-sept dans le ms. de Leyde 119) postérieurs à la Loi salique, qui manquent dans presque tous les mss., et on n'en saurait expliquer l'absence par des différences de date, puisque Charlemagne ne les a pas compris dans son texte. M. Pardessus les a réunis sous le nom de *Capita extravagantia*, p. 329-342.

(2) Quoique, si l'on s'en rapporte à Tacite, *Germania*, par. XI, une partie de la composition fût payée au fisc, rien ne porte à croire que les poursuites aient jamais eu lieu d'office.

(3) Les formules que nous ont conservées les tit. L, *De fide facta*, et LII, *'e rem praestata*, ne permettent pas . en douter. Ce caractère judaïque de la législation se retrouve d'ailleurs chez tous les peuples jaloux de leur liberté; c'est la cause des actions du droit romain et des bizarreries de la jurisprudence anglaise, qui, pour en citer un exemple entre mille, punit le tailleur qui a volé du drap en vertu du statut : SI QUIS CLAUSUM FREGIT.

(4) Mlle de Lézardière, t. VIII, part. I, p. 59, et part. II, p. 109; Eichhorn, *Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte*, par. 75, et M. de Savigny, par. 78, ont supposé que les Rachinburg étaient juges du fait et les Sagibaron du droit; mais nous ne connaissons aucune preuve que cette séparation ait jamais été faite, et il semble impossible qu'elle l'ait été dans quelques procès purement civils, qui furent jugés pendant la première race (voyez dom Bouquet, t. III, p. 647; t. V, p. 454, et t. VI, p. 302). Le Sagibaron, l'homme qui dit, qui prononce le jugement, était le suppléant du Comte : il présidait le mâl en son absence; la composition pour son meurtre était la même (tit. LIV, par. 3),

au profit de la partie lésée, de la justesse de leurs décisions (1). Tous les Franks avaient ainsi le plus grand intérêt à connaître les dispositions textuelles de la législation qui les régissait, et lorsque leur mélange avec la population romaine (2) et l'influence toujours croissante du clergé eurent rendu l'ancienne langue inintelligible, la Loi salique fut traduite en latin (3). La même cause agit dans tous les pays occupés par les Franks, et, quoique faites dans divers cantons et probablement à des époques différentes, ces nombreuses traductions gardèrent toujours une grande ressemblance (4). On s'écartait le moins possible du texte primitif; dans un mot-à-mot servile on en conservait la construction; quelquefois même on se bornait à donner à l'ancienne expression une terminaison latine (5), et peut-être y eut-il dans les assemblées politiques, qui furent si fréquentes pendant la première race, des collations qui rétablirent l'espèce d'unité que l'on retrouve dans tous les manuscrits.

et ses fonctions n'étaient qu'accidentelles (se Sacibaronem posuit; *Ibidem*). Quant au Rachinburg, il connaissait si bien du droit, qu'ainsi que nous le verrons dans la note suivante, il était puni d'une amende quand il n'avait pas jugé conformément à la loi. Quelque convaincantes que soient ces preuves, nous sommes heureux de pouvoir les étayer de l'opinion de M. Pardessus; *Loi salique*, p. 574.

(1) Si vero Rachinburgiae qui sunt et non secundum lege judicaverint, contra quem sententia dederint causa sua ageat et si potuerit adprobare quod secundum legem non judicaverint, DC denarios, qui faciunt solidos XV, culpabiles illi septem singulatim cum illo judicentur; Tit. LVII, par. 3, ms. 252, fonds de Notre-Dame.

(2) C'était le nom que l'on donnait à celle qui parlait latin; voyez *Lex salica*, tit. XXXVII; Mabillon, *Acta sanctorum Ordinis Sancti-Benedicti*, t. I, p. 165, 180, et du Cange, *Glossarium*, t. V, col. 1486.

(3) Comites et centenarii et caeteri nobiles [illegible] legem suam pleniter discant; *Capitulaires*, t. I, p. 876, cap. 260. C'était d'ailleurs la conséquence de la formation d'une classe spéciale de jurisconsultes, de jour en jour plus influente, que la nécessité de connaître le droit romain obligeait de savoir le latin. Nous avons déjà vu que chacun était jugé selon sa loi, et Hlod-her disait dans l'art. IV de sa Constitution de 560 : Inter Romanos negotia caussarum romanis legibus praecipimus observari.

(4) Les différences sont cependant assez marquées pour empêcher de croire que les textes qui nous sont parvenus, proviennent tous d'une même rédaction primitivement faite en latin.

(5) Nous citerons dans le premier titre, qui est un des plus courts, *mallum* de *mâl*, *mahal*, lieu et assemblée où se jugeaient les affaires; *manitus de manen*, citer, convoquer (on trouve aussi dans le *Lex Ripuariorum*, tit. XXXII, *ad mallum venire*); *sunnis* de *sunnea*, empêchement, excuse; en vieux français *essoine* (voyez le *Heljand*, p. 70, v. 13, et Grimm, *Deutsche Rechtsalterthum*, p. 847); *ambaxia* d'*ambacht*, charge,

Le francisque n'était pas tombé partout dans une égale désuétude ; il s'était mieux conservé dans les contrées plus voisines du Rhin et dans celles où les Franks s'étaient fixés en plus grand nombre. Quand la nécessité ou l'imitation de ce qui avait eu lieu ailleurs y fit aussi traduire la Loi salique, on inséra dans la version latine des mots qui, en rappelant la loi allemande (1), établissaient la corrélation de leurs différents articles, ou ajoutaient au texte latin une explication (2) qui précisait des dispositions que l'absence d'un mot nécessaire ou l'ignorance du traducteur n'avait point permis d'exprimer d'une manière complète (3).

Les savants ont appelé ces gloses *malbergiques*, parce que dans tous les manuscrits elles sont toujours précédées du signe MALB., et une singularité aussi générale et aussi constante ne peut être attribuée à quelque circonstance étrangère à leur nature (4). Les assemblées nationales des

office dont le radical s'est conservé dans *ambassadeur*.

(1) En conservant dans la traduction le premier mot de l'original ou le nom francisque que l'on donnait au délit.

(2) Le par. 1 du tit. v de l'édition de Herold, où se trouvent jusqu'à cinq gloses différentes, prouve d'une manière évidente qu'elles n'avaient pas toujours une valeur purement légale.

(3) M. Pardessus pense comme nous que les gloses avaient une utilité locale; *Loi salique*, p. 420 : c'est ce que nous semble mettre à l'abri de toute contestation leur insertion dans plusieurs mss., et leur absence dans le plus grand nombre. Sur soixante-cinq que M. Pardessus a décrits dans sa savante préface, il n'en est que neuf qui aient des gloses; il faut y ajouter le ms., ou plutôt, si l'on en juge par la répétition et l'incohérence de certaines dispositions, les mss. aujourd'hui perdus qui ont servi de base à l'édition de Herold. Ce sont les mss. de la B. R. 4403 b, 4404, 4627, 65 suppl. latin, et 252 fonds de Notre-Dame, qui ont été publiés pour la première fois par M. Pardessus; le ms. de Montpellier 136, qui a été publié aussi pour la première fois par M. Pardessus; le ms. de Wolfenbüttel, 97, publié par Eckhart en 1720, et réimprimé avec de nombreuses corrections par M. Pardessus; le ms. de Munich, Cimel, IV, 3, g, publié en 1831 par M. Feuerbach, et réimprimé avec quelques améliorations par M. Pardessus, et le ms. de Saint-Gall dont M. Graff a publié les gloses dans son *Sprachschatz*, s. v° BERG ; M. Pardessus les a également réimprimées dans les notes de son recueil, p. 118 et suivantes.

(4) Le sens de MALB. est d'ailleurs fixé par le ms. de Wolfenbüttel, tit. XVI, par. 3 : Si Romanus hoc Romanum admiserit, et certa probacio non fuerit, per XX se juratores exsolbat, medius tamen electus; se juratoris invenire non potuerit, tunc ad inium (l. aeneum) ambulit, hoc dicunt MALB. *leodecal*. Il s'agit ici certainement de l'épreuve judiciaire par l'eau bouillante, qui se faisait en plongeant la main dans une chaudière destinée à cet usage, ainsi qu'on le voit dans le tit. LVI de l'édition de Herold : Si quis ad inium mallatus fuerit et forsitan convenerit, ut manum suam redimat, et *leodecal* vient de *leud*, publique, et du vieil allemand *kezzel*, *kezil*, chaudière ; *Vocabularius latino-teutonicus* du XIe siècle, ap. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. III, p. 370 et 374.

Franks se tinrent d'abord en plein air (1) sur une hauteur, pour expliquer par une image physique l'autorité morale de leurs décisions (2), et de deux mots allemands, à peine déguisés par une terminaison latine, on les nomma sous la première race *mallobergium* (3), parlement sur une montagne ou loi de la montagne (4). Les mots de l'ancien texte que les traducteurs conservèrent dans leur version étaient les seuls que les Franks eussent adoptés dans leurs assemblées, et on les nomma *malbergiques* pour en rappeler l'origine (5). Les autres peuples barbares demeurèrent trop attachés à leur première langue pour se servir d'une version latine (6), ou l'oublièrent si promptement, que les explications qu'ils y auraient cherchées eussent encore ajouté à l'obscurité des passages qu'ils voulaient éclaircir (7). Sans doute ils n'avaient point d'ancienne rédaction officielle à laquelle ils pussent se référer, et, d'ailleurs, les traductions des autres lois bar-

(1) Ce fut Charlemagne qui ordonna le premier qu'elles eussent lieu dans un endroit couvert; *Capitularia*, l. III, cap. 57, et l. IV, cap. 28.

(2) Encore maintenant les juges montent sur leur siége quand ils rendent la justice, et l'on appelle en Angleterre les tribunaux *un banc*; c'était pendant le moyen âge un usage presque général: Nobis inibi super quodam banco... pro tribunali sedentibus; Harenberg, *Historia ecclesiae Gandershemensis diplomatica*, p. 921. C'est par une raison semblable que pour saluer quelqu'un, pour lui donner une preuve de respect, on s'incline devant lui. Ce fut par souvenir des anciennes coutumes germaniques que les sociétés littéraires du moyen âge qui rendaient des arrêts souverains sur la poésie et la rhétorique s'appelèrent des *Puys*, ce qui, comme on sait, signifiait en vieux français *montagne*. Voyez le *Voyage de Charlemagne*, v. 105; M. Fr. Michel, *Rapports au Ministre de l'Instruction publique*, p. 170, et *Ritmes et refrains tournesiens*, Mons, 1837.

(3) Sagibarones in singulis mallobergiis, id est plebs (l. plebe) quae ad unum mallum convenire solet, plus quam tres esse non debent; *Lex emendata*, tit. LVI, par. 4. Dans la *Vita sancti Valerici*, ap. dom Bouquet, t. III, p. 496, *mallobergum* est traduit par *placitum*, *concio*; le *Glossarium* de Rhabanus Maurus interprète *curia* par *mahal*, ap. Eckhart, *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, t. II, p. 956, et le vieux français appelait encore une loi *mail*; ap. Martenne, *Amplissima collectio*, t. V, col. 754.

(4) De *mahal*, *mâl*, parlement, décision, et *berg*, montagne. Il y a à Poitiers un vieux monument où l'on rendait autrefois la justice qui a conservé le nom de *Cour de Maubergeau*. Dans l'île de Man, il y a encore une assemblée annuelle appelée *Lawhill*.

(5) Il ne serait pas non plus impossible que les versions latines n'aient eu de force légale qu'après avoir été soumises à l'approbation d'assemblées locales qui auraient exigé dans certains cantons, restés plus allemands que les autres, quelques explications empruntées à l'ancienne langue; mais nous ne connaissons aucun document qui autorise à supposer l'existence de ces assemblées.

(6) Les Langobards et les Visigoths.

(7) Les Bajuvariens, les Alamanns, les Burgondes, et même les Ripuaires.

bares qui nous sont parvenues n'ont point un caractère populaire : ce sont des œuvres d'érudits, comme le prouve le soin avec lequel les expressions vulgaires sont signalées (1), tandis que la Loi salique est un véritable texte judiciaire qu'il fallait rendre intelligible à tous les Franks (2), parce qu'ils étaient tous forcés de juger conformément à ses dispositions. C'est donc le seul recueil de Coutumes où durent se trouver des gloses malbergiques, et tant qu'elles purent en éclaircir quelques dispositions, elles y furent soigneusement conservées ; mais lorsqu'il y eut plusieurs siècles que l'on se servait d'un texte latin, lorsque la langue germanique fut tombée presque partout en désuétude (3), et que les magistrats se préparèrent par des études spéciales à remplir leurs fonctions (4), elles devinrent inutiles, et Charlemagne ne les comprit plus dans son édition de la Loi salique (5). Selon

(1) Elles sont le plus souvent précédées de *quem vocant*.

(2) Aussi trouve-t-on encore dans les *Capita extravagantia* des gloses que par imitation le copiste a fait précéder du signe MALB. (*morchamo*, ch. III ; *vidri darchi*, ch. IV), et l'on ne peut douter que leur rédaction n'ait été postérieure à celle de la Loi salique, puisqu'on lit dans le ch. XX, par. 2 : *Secundum Legem salicam hoc convenit observari*, et qu'ils manquent dans la plupart des mss.

(3) La famille royale et les Franks nouvellement venus de l'Austrasie avaient conservé leur ancienne langue ; mais les serments de 840 et l'hymne de sainte Eulalie montrent avec la dernière évidence que la masse du peuple parlait déjà roman.

(4) C'est un fait qu'à défaut de preuves positives, établiraient suffisamment la langue des Capitulaires et la correction de la Loi salique ; voyez aussi la note 3, p. 23.

(5) Il est même certain que, lorsqu'on corrigea la Loi salique, les gloses malbergiques n'étaient plus comprises, car il y a dans le tit. LVII, par. 3 : Si quis aristatonem (id est *banculas*, dit la glose d'Est, ap. Muratori, *Antiquitates*, t. II, col. 334 ; ce qu'il explique par *cancelli lignei tumulis impositi*, et qui nous semble, ainsi qu'à Adelung, une corruption d'*Ehrenstätte*), hoc est stapplus (*Stapel ?*) super mortuum missus, capulaverit, aut mandualem, quod est ea structura, sive selave (*Säule ?*) qui est ponticulus sicut mos antiquorum faciendi fuit. On n'entendait donc plus *mandualem*, puisqu'on était obligé d'en expliquer la signification, et dans le passage correspondant de l'édition de Herold, tit. LVIII, par. 4, c'est précisément une glose malbergique : Si quis cherista duna (*herist*, d'honneur, et *dun*, élévation) super hominem mortuum capulaverit, MALB. *mandoado* (*madoalle*, fonds de Notre-Dame, n° 252), aut silave, quod est porticulus, super hominem mortuum dejecerit, de unaquaque, MALB. *creo burgio* (de *chreo*, cadavre, et *berg* ou *burg*, hauteur, élévation, monticule funéraire), DC denarios, qui faciunt solidos XC, culpabilis judicetur. Les *dolmen* n'étaient pas ainsi un usage purement celtique, et nous en avons une autre preuve positive dans la *Chanson des Saxons* par Bodel d'Arras, t. II, p. 91, str. CCVIII, où il s'agit du tombeau fait à Guiteclin (Witikind) par ordre de Karle (Charlemagne) :

Puis fait faire .i. tombel de mabre bel et gent,
Par defors antaille d'ovres molt sustimant ;
.Ij. pierres molt tres granz fist sus lever avant
De .xxx. piez de lonc et plus, mien esciant :
La lievent a grant force les .ij. pierres pesant.
Tex ere la maniere dou sevelissement
Au paien qi ert prin[illegible] tenement.

toute apparence, il y avait même déjà long-temps qu'elles ne remplissaient plus leur but; l'ancien texte était trop complétement oublié, pour que l'indication de ses dispositions pût expliquer celles de la version latine, et une langue à peine formée (1), dont les monuments n'étaient pas écrits, avait, pendant quatre ou cinq siècles, subi des modifications assez profondes pour être devenue bien obscure, même pour les Franks austrasiens (2).

Aujourd'hui que l'allemand qui se parlait à la fin du VIIIe siècle (3) ne nous est plus connu que par d'insuffisants documents, les difficultés que présente l'interprétation des gloses seraient plus embarrassantes encore, quand même l'orthographe nous en eût été conservée fidèlement (4), et des erreurs de tout genre l'ont altérée. Les copistes n'en-

(1) Elle ne l'était pas même encore du temps de Charlemagne, puisque Einhard dit dans sa Vie, ch. XXIX : Inchoavit et patrii sermonis grammaticam; ap. Pertz, t. II, p. 458.

(2) Voyez aussi page précédente, note 5. D'ailleurs, il y avait probablement un certain nombre de termes légaux qui n'avaient jamais appartenu à la langue usuelle. On lit dans un petit avertissement qui précède une rédaction de la Loi salique antérieure à l'édition de Charlemagne : Sed nos propter prolixitatem voluminis vitandam, seu fastidio legentium, vel propter utilitatem intelligendi, abstulimus hinc verba Graecorum et numero denariorum, quod in ipso libro conscripta invenimus; *Ms. de Munich*, ap. Pardessus, p. 195. L'auteur de ce prologue, qui très probablement savait l'allemand de son temps, ne comprenait pas les gloses malbergiques, et appelle les interprètes des *Grecs*, par une raison semblable à celle des écrivains en langue vulgaire qui les appelaient des *latiniers*. On a d'ailleurs pu voir, note 1, p. 9, que le nom de *grec* était quelquefois donné aux langues que l'on n'entendait pas. Une preuve bien positive des changements éprouvés par la langue, c'est qu'on ne trouverait peut-être pas deux gloses étrangères à l'allemand actuel qui soient passées dans le vieux français; *folc* et *herde* sont allemands, et *bouquetin* a le même radical que *Bock;* nous ne connaissons d'exception que pour *dolmen* (mandoel), qui vient très probablement du celtique.

(3) Le ms. 4626 donne pour date à la révision de Charlemagne l'année 768; selon le ms. 728 du Chapitre de Saint-Gall, elle aurait eu lieu dix ans plus tard, et les éditeurs antérieurs à M. Pardessus la supposaient de 798; il nous semble comme à ce savant académicien que la première date est la plus probable, puisque c'est la seule qui fasse concorder le chiffre de l'induction avec le millésime de l'année.

(4) Comme il ne se trouve habituellement qu'une glose dans chaque paragraphe, et immédiatement avant la peine, Eckhart a cru que le plus souvent elle l'indiquait, et la même opinion vient d'être soutenue par M. Clement dans sa brochure intitulée *Die Lex salica und die Text-Glossen;* mais les gloses auraient alors été complétement inutiles, puisque la peine n'avait de sens que par son application à un délit qui serait demeuré inconnu, et que la partie de l'article qui fixait le chiffre de la composition était la plus claire. L'idée de Wendelin était plus étrange : il supposait que les gloses malbergiques étaient les noms des villages du Brabant où les dispositions de la Loi salique avaient été adoptées, et en avait même dressé une carte géographique.

tendaient plus ce qu'ils écrivaient; ils ne pouvaient que chercher à reproduire le son qui frappait leurs oreilles, et la valeur des lettres n'était ni assez distincte ni assez généralement reconnue pour les empêcher de commettre une foule d'erreurs. Leurs caractères se ressemblaient trop pour ne pas amener de fréquentes méprises (1), et les fautes grossières dont fourmillent les textes latins témoignent de la négligence qu'ils mettaient dans leur travail. Si la comparaison des différents manuscrits permet de rétablir à leur place les gloses qui ont été transposées (2), il faudrait savoir l'idiome primitif des Franks pour corriger les permutations de lettres et reconnaître la meilleure leçon au milieu de variantes également obscures. Aussi les hommes que leur connaissance des vieux dialectes germaniques avait le mieux préparés à comprendre les gloses malbergiques les ont-ils regardées comme inintelligibles (3), et un savant honorablement connu par différents ouvrages de philologie et d'histoire en a conclu qu'elles n'étaient point allemandes, mais celtiques (4).

Quelque impénétrable que fût la signification de ces gloses, on ne saurait cependant les regarder, sans aucune autre preuve, comme les derniers restes d'une langue perdue; l'obscurité s'en expliquerait trop facilement par les changements que dans une longue suite d'années subissent même les idiomes qu'ont fixés des ouvrages devenus classiques, et par la corruption que les plus soigneux copistes introduisent dans les manuscrits. Il y a plus : si, comme il est permis de le penser, quelques unes de ces gloses étaient em-

(1) L'A et le T, par exemple, avaient une grande ressemblance.

(2) Cela est arrivé plusieurs fois dans le ms. 4404.

(3) Nous rapporterons seulement l'opinion de M. Graff : Sie (die malbergische Glossen) scheinen, *so weit sie enträthselt werden können*, theils deutsche Wörter, aus der alten Gerichtssprache, theils deutsche Erklärungen der lateinischen Wörter, theils lateinische Glossen zu enthalten; *Sprachschatz*, t. III, col. 186. Ce savant philologue s'est certainement trompé en croyant reconnaître des mots latins dans quelques gloses malbergiques.

(4) Voyez la brochure de M. Leo, *Die malbergische Glosse*; Leipzig, 1842.

pruntées à la langue légale et avaient conservé le nom que l'ancien texte donnait au délit ou à la peine, des monuments littéraires qui remonteraient au même temps et nous seraient parvenus sans altération ne nous pourraient aider à les comprendre (1). D'ailleurs, pour qu'il fût possible de voir du celtique dans les gloses malbergiques, il faudrait qu'il eût été la langue primitive de la Loi salique (2) ou celle des populations qui s'en servaient sous la première race. Nous avons déjà prouvé que les Franks parlaient un dialecte germanique, et, voulût-on supposer contre toute vraisemblance qu'ils admirent sans aucune nécessité, dans une confédération qui existait depuis long-temps, quelques familles d'origine et de langue différentes, on ne saurait soutenir sérieusement que la masse du peuple, et les Sigambres, qui semblent en avoir été les chefs, écrivirent leurs lois dans une langue étrangère, que certainement ils ne comprenaient pas. Prétendre que les gloses étaient des explications pratiques qui n'avaient rien de commun avec le texte primitif serait une assertion encore plus insoutenable. D'abord, elles eussent alors été trop concises pour avoir rien expliqué, et, comme elles appartiennent toutes évidemment au même idiome, il aurait fallu que, quoique confondus ensemble sans aucune distinction d'origine, les Franks-Belges, dont les rapports avec les populations romaines avaient été plus étroits et de plus longue durée, entendissent moins le latin que les Franks-Germains. Si enfin l'on suppose que ces gloses avaient été insérées dans la Loi salique pour l'usage des Celtes fixés depuis long-temps dans les Gaules, les impossibilités redou-

(1) D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, il ne serait nullement impossible qu'en rappelant le premier mot du texte francisque, les gloses en eussent quelquefois indiqué la disposition corrélative; malgré la version latine, on ne peut donc pas même toujours préjuger leur signification d'une manière générale.

(2) A défaut d'autres preuves, les gloses du ms. B. R. 4404 ne permettraient pas d'avoir le moindre doute sur la patrie primitive des Coutumes connues sous le nom de *Loi salique*. Il y a dans le tit. XVI, par. 1, *landefa*, la loi du pays; par. 2, *leodeva*, la loi publique, et dans le tit. XVII, par. 1 et 2 : *seolando efa*, *seolandefa*, la loi de la terre salique; en frison *efa*, *ewa*, signifie encore *droit*, *loi*, suivant l'*Altfrisisches Wörterbuch* de Richthofen.

blent ; c'est donner un démenti positif à l'histoire, qui nous apprend que chaque peuple conservait sa législation, et que les Gaulois éclairés, qui étaient seuls intéressés à connaître exactement les lois, avaient depuis long-temps remplacé leur langue nationale par le latin.

Il n'y a donc rien à conclure pour la langue des gloses malbergiques des interprétations plus ou moins heureuses qu'on pourrait leur donner à l'aide des patois dérivés du celtique (1). Il avait certainement de nombreuses affinités avec les anciens dialectes germaniques (2), et l'on retrouve entre les

(1) Les explications de M. Leo sont habituellement empruntées à l'irlandais, qu'il croit se rapprocher davantage de l'ancien belge; mais au besoin il se sert de tous les dialectes : *Im allgemeinen*, nicht der bretonische und wälsche Dialect ist, welcher sich diesem belgischen Keltisch der malbergischen Glosse am verwandtesten zeigt (ohnegeachtet er dem Locale nach als der nächst erscheint) sondern des gälische Sprachzweig; *Die malbergische Glosse*, p. 46. Ses interprétations s'appuient donc sur quatre ou cinq langues réellement fort différentes (voyez Caesar, *De bello gallico*, l. I, ch. 1; Strabon, l. IV, p. 176; Beda, *Ecclesiasticae historiae gentis Anglorum* l. I, ch. 1, et l. III, ch. 3, p. 96, éd. de 1550; Henricus Huntingdoniensis, ap. Saville, p. 299; Owen Pughe, *Outline of the characteristics of the welsh*, p. 19; Goldman, *De discrimine linguae celticae et cambro-britannicae*, et Galli, *De la pluralité des langues celtiques*), et leurs vocabulaires sont trop riches pour qu'on ne puisse pas toujours trouver dans l'un ou dans l'autre quelque radical qui se rapproche de la glose que l'on veut interpréter. Il y a d'ailleurs des erreurs certaines : ainsi, par exemple, M. Leo dérive *warannio* de l'irlandais *garran*, et l'explique par *un fort cheval : Die malbergische Glosse*, p. 16 ; c'est évidemment un étalon, car on lit dans le testament de Bertichramn, évêque du Mans, daté du 27 mars 615 : Reliquos vero caballos tam warannonis quam spadones seu poledras; ap. *Diplomata ad res francicas spectantia*, t. I, p. 108; et dans le *De agricultura* de Petrus de Crescentiis : Sciendum autem quod equus debet gigni a stellione quem *guaragnum* vocamus vulgariter; ap. du Cange, t. VI, col. 1746. D'ailleurs, il y a dans le *Capitulare de villis*, par. 13 : Ut equos emissarios id est waraniones bene provideant, et les mss. 252 fonds de Notre-Dame, de Montpellier, de Munich et de Wolfenbüttel, remplacent *warannio* par *amissarius*, dont le sens est bien fixé par Plaute; *Miles gloriosus*, act. IV, sc. III, v. 19, et Varron, *De re rustica*, l. II, ch. 7. Quoiqu'il ait eu quelquefois une signification plus générale pendant le moyen âge, c'était en ce sens qu'il était le plus généralement employé ; on lit dans le *Lex emendata*, tit. XL, par. 13 : Si quis amissarium alienum sine consensu domini spadaverit, et dans une glose du ms. 4418, citée par M. Pardessus, p. 385 : Admissarius est qui cum equabus omni tempore est. *Warannio* nous semble donc venir du francisque *reino*, étalon, et de la racine sanscrite *vri*, excellent; voyez Graff, *Sprachschatz*, t. I, col. 978.

(2) M. Leo oublie assez les besoins de sa thèse pour prétendre que les Celtes étaient les Pélasges de l'Allemagne; Suidas est allé jusqu'à dire : Κελτοι, ὀνομα ἐθνους, οἱ λεγομενοι Γερμανοι οἱ ἀμφι Ρηνον ποταμον εἰσιν; et Wachter n'a pas craint d'avancer, dans l'épilogue de son *Glossarium germanicum* : Qui linguam celticam tanquam matrem germanicae suspiciunt, sequuntur opinionem valde verisimilem, et longi temporis traditione comprobatam, ut de rei ipsius testimonio nunc nihil dicam. Mais deux passages formels de Caesar (*De bello gallico*, l. I, ch. 47), et de Tacite (*Germania*, par. XXXXIII) empêchent de regarder le belge comme la même langue que le vieil allemand. Leurs rapports n'en étaient pas moins fort étroits, puisque l'irlandais saint Gall

idiomes les plus différents des ressemblances que produisent leurs rapports communs avec des langues antérieures et la conformation partout semblable des organes de la voix. D'ailleurs, nous ne connaissons les prétendus idiomes celtiques que par des dictionnaires où sont mêlés ensemble des mots recueillis dans des monuments de tous les siècles (1), et dès les premiers temps de leur histoire de nombreuses colonies y apportèrent une foule d'expressions qui appartenaient à toutes les langues de l'Europe (2). La prononciation

prêchait les Helvétiens en langue barbare (Walahfrid Strabo, *Vita sancti Galli*, par. 6 et 25), et que saint Eloi prenait des interprètes suèves pour se faire comprendre des Flamands ; saint Ouen, *Sancti Eligii vita*, ap. dom Bouquet, t. III, p. 554. Ce dernier texte est d'autant plus remarquable que nous savons par un renseignement positif de Tacite que la langue des Suèves n'avait que des rapports éloignés avec le Breton : Ergo jam dextro suevici maris litore Aestiorum gentes adluuntur, quibus ritus habitusque Suevorum, lingua britannicae propior ; *Germania*, par. XLV. Un passage de Grégoire de Tours est encore plus significatif ; il dit, *Historiae Francorum* l. X, ch. 9 : Bajocassinos Saxones juxta ritum Britannorum tonsos ; les Bretons, qui se coupaient les cheveux, ne peuvent être le même peuple que les Franks, qui attachaient tant d'importance à la conservation de leur chevelure.

(1) O'Brien avoue, dans la préface de son dictionnaire, qu'il s'est servi de monuments du XIIIe siècle. Les travaux d'Armstrong et de The Highland Society ont été composés sur les poésies d'Ossian, et personne ne peut soutenir sérieusement l'antiquité de leur langue. Le glossaire d'O'Reilly est fort incomplet, et les matériaux n'en ont pas été recueillis avec plus de discernement. Nous ne ferions d'exception que pour le petit glossaire cornique, dont l'écriture remonterait au IXe siècle, d'après M. Aurélien de Courson, qui l'a publié dans les notes de son *Essai sur la Bretagne armoricaine*. Quant aux dictionnaires gallois, l'enthousiasme des auteurs pour leur langue, et la légèreté avec laquelle ils ont été composés, les ont justement déconsidérés. Ainsi, par exemple, Richards nous apprend, dans son *Welsh-english dictionnary*, que l'anglais *sprig*, branche, de l'anglo-saxon *springan*, vient du gallois *ys brig*, le sommet, ou, par extension de signification, la branche (on est étonné de retrouver cette erreur dans le dictionnaire de Johnson), et *bungler*, mauvais ouvrier, de *bony gler*, le fond (bottom) ou le dernier des musiciens. Le dictionnaire d'Owen est encore plus indigne de confiance : il prétend qu'*évangile* vient de trois mots gallois *ev-eng-il* qui signifient *ce qui est répandu de tous côtés*, et pousse la négligence jusqu'à traduire des vers attribués à Cynddelew de trois manières différentes qui nous semblent également erronées ; voyez les mots COBLIG, DEON et PYR.

(2) La tradition avait conservé le souvenir des rapports du breton avec la langue des conquérants de la Grande-Bretagne :

Ce (Hengist) fu li premiers des Bretons
qui sot le langaige as Sessons.

Romans de Brut, v. 7121;

et les peuples d'origine diverse qui s'établirent en Irlande avaient certainement introduit une foule de radicaux étrangers. Un document officiel du temps de Henri IV attribue aux Irlandais une origine gasconne : Item d'anxien temps les Irrois primerment veignants ovesque lour navey hors de Blasco al isles des Orcades, oncountrerent le roy Gurgent, filz au roy Belyngent, donques roy de Britaigne q'or est appele Engleterre, lequel roy Gurgent dona conduycte as ditz Irrois et les envooia prymerment en Irland...

Item la citee de Bionne q'est en Gascoigne est chief de Blasco suisdit dont les

y affecte tant de bizarrerie et d'irrégularité, que l'orthographe n'est qu'une habitude de pure convention; on ne sait plus lequel du son des lettres ou de l'écriture s'est le plus profondément écarté de l'idiome primitif (1), et, pour ajouter à tant d'insurmontables difficultés, la pratique de la poésie fut assez générale pour que la langue elle-même ait été changée tout entière par de continuelles métaphores (2). On ne distingue plus le sens figuré des mots de leur valeur littérale, et ils ont quelquefois jusqu'à vingt ou même trente significations différentes, qui n'ont pas le moindre rapport entre elles (3).

Au reste, la grande quantité de mots allemands que, malgré leur changement de désinence, on reconnaît si facilement dans la version latine, ne permet point de douter que l'original n'ait été rédigé dans quelque dialecte germanique. Vainement essaierait-on d'échapper aux conséquen-

ditz Irrois, come desuys est dit, vindrent premerment; Harris Nicolas, *Commission on the public records of England*, 1834, t. II, p. 51. Les Belges y apportèrent beaucoup de radicaux germaniques, comme O'Brien le reconnaît lui-même : When the Belgics, afterwards called Britons, ancestors of the Welsh, and who in all likelyhood were mixed, either from the beginning or by degrees, with Gauls, as well as with Cimbrians and other Germans, forced the Guidhelians (les premiers habitants de l'Irlande) towards the northern parts of the Isle; O'Brien, *Focalóir Gaoidhilge-sax-bhearla*, p. XII. D'anciens monuments irlandais vont encore plus loin; ils nous apprennent l'établissement en Irlande de colonies dont la langue était entièrement germanique; voyez Clement, *Die nordgermanische Welt*, p. 127 et suivantes.

(1) En gallois le son de plusieurs lettres n'a rien de fixe; C, P et T en peuvent changer de trois manières différentes; B, D et G, de deux, et LL, MH, RH, perdent quelquefois leur aspiration. BH, MH, CH, GH, and TH, have frequently the same sound; but what is more remarkable is that HY, Y, I, IBH, nay even CAMHA, COGHA and COCADH, are pronounced like O, so that *coghan* becomes *owen* and *camhania* becomes *onia*; Townsend, *Character of Moses*, t. II, p. 180. M. Leo lui-même dit, p. 17, que le mot irlandais qui s'écrit *oigeach*, cheval, doit se prononcer *wyvawg* ou *gwyvawg*.

(2) Ce fait répond à une assertion de M. Leo qui semble d'abord très spécieuse. Il regarde qu'un mot appartient plutôt à la langue où il a de nombreux dérivés qu'à celle où il est resté isolé. Cela peut être vrai pour les idiomes qui se sont développés naturellement par la seule action du peuple; mais, quand ils ont été formés par l'imagination des poëtes, leur tour est plus vif, leur vocabulaire plus flexible, et dès qu'un mot s'y trouve d'une manière quelconque, des néologismes et des compositions de toute espèce groupent autour une longue famille de dérivés.

(3) The few words peculiarly celtic and of which a glossary, by a person of complete skill in the gothic, would be so valuable, have so many signification, that to found etymology on them is worse than madness. In the irish one word has often ten, twenty, or thirty meanings; *gal* implies a stranger, a native, milk, a warrior, white, a pledge, a conqueror, the belly of a trout, a wager, etc.; Pin-

ces de ce fait en supposant des rapports entre l'allemand et le celtique; toutes les assertions à ce sujet sont de pures conjectures, qu'est loin de confirmer le petit nombre de mots dont l'origine gauloise est certaine (1), et, quelque étroite que fût la liaison de ces deux langues, si ce n'était pas une identité complète, elle ne pourrait expliquer comment, sur plusieurs centaines de mots étrangers au latin qui sont restés dans la Loi salique, il n'y en eût pas eu un seul dont le radical n'existe point dans un idiome teutonique. Un heureux hasard prouve d'ailleurs qu'ils ne viennent point du celtique; parmi les quelques mots gaulois que nous connaissons encore se trouve *wargus*, qui, suivant Sidonius Apollinaris, signifiait voleur (2), et le même mot est employé dans la Loi salique avec le sens de *loup*, *proscrit*, qu'il avait en allemand (3).

Les gloses malbergiques fussent-elles réellement aussi inexplicables qu'on l'a prétendu, l'histoire et la philologie elle-même en indiquent donc la langue d'une manière trop manifeste pour qu'il soit possible de la mettre sérieusement en question. Mais nous avons cru que la comparaison des dix manuscrits qui nous les ont transmises donnait les moyens de corriger la plupart des erreurs que d'inexactes transcriptions y ont introduites. Malgré les changements qu'une langue à peine ébauchée dut éprouver pendant plusieurs

kerton, *Dissertation on the Scythians or Goths*, p. 101.

(1) Ils ont été réunis par Adelung, *Mithridates*, t. II, p. 40, et par Diefenbach, *Celtica*, part. I.

(2) Vargorum, hoc enim nomine indigenas latrunculos nuncupant; *Opera*, l. VI, let. 4.

(3) Si quis corpus jam sepultum effodierit aut expoliaverit, *wargus* sit, hoc est expulsus de eodem pago; *Lex emendata*, tit. LVII, par. 5. Le même crime était puni par le tit. XVII, par. 2, et on y lit cette explication de *wargus*, qui se rapproche plus du sens primitif de l'allemand : Ut inter homines non habitet auctor sceleris. D'ailleurs cette expression se trouve aussi dans le titre LXXXV de la Loi des Ripuaires qui étaient restés sur la terre allemande : *Wargus* sit, hoc est expulsus. Une autre coïncidence prouve aussi d'une manière fort convaincante la nature des gloses malbergiques; nous aurons plusieurs fois l'occasion d'y remarquer *texaga*, et la même expression se retrouve dans la version latine de la Loi des Alamanns (tit. CIV, par. 25), où personne ne peut chercher des restes du celtique; nous citerons encore *sonista*, qui a passé dans le tit. XVIII de la Loi des Ripuaires avec un léger changement, *sonesti*.

siècles, la ressemblance qu'ont gardée tous les idiomes germaniques nous a fait espérer que l'accent avait assez bien conservé les radicaux pour que l'interprétation de beaucoup de gloses ne fût pas impossible, et nous avons cherché à expliquer toutes celles qui se trouvent dans les six premiers titres. Le manuscrit 252 du fonds de Notre-Dame nous semble, ainsi qu'à M. Pertz, plus ancien que les autres (1); il contient un plus grand nombre de gloses (2), et, s'il nous était survenu quelque doute sur l'exactitude de la transcription, il nous eût été facile d'y recourir. Nous l'avons donc pris pour base de notre travail, mais en essayant d'interpréter aussi presque toutes les gloses différentes que nous fournissaient les autres manuscrits.

Tit. I, par. 1 : Si quis ad mallum legibus dominicis mannitus fuerit et non venerit, MALB. *reaptem;* Ms. B. R. 4404. On lit dans le paragraphe suivant du ms. de Wolfenbüttel : Ille vero qui alium manit et ipse non vinerit, MALLARE, *abtena. Mallare* signifie évidemment citer devant le *mallum*, ainsi qu'on le voit, *Lex emendata*, tit. LIV : Si quis alteri de rebus suis aliquid praestiterit, et ei reddere noluerit, sic eum debet *mallare* (voyez aussi du Cange, *Glossarium medii aevi*, t. IV, col. 373), et toutes les explications allemandes sont précédées de l'indication MALB. Ce passage est donc vraisemblablement corrompu, et l'on doit lire MALB.

(1) *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VII. C'est à regret que nous nous écartons de l'opinion d'un savant dont l'autorité nous semble du plus grand poids, et dont les travaux nous ont été d'une utilité que nous ne saurions trop reconnaître; mais l'opinion contraire de M. Pardessus repose sur la supposition qu'il nous reste un texte latin du temps de Hlod-wig, et nous ne pouvons croire qu'on ait senti le besoin d'une traduction latine tant que l'ancienne langue est restée en usage. Des deux versions qu'il regarde comme plus anciennes l'une n'a presque plus de gloses, et le traducteur de l'autre n'entendait plus celles qu'il copiait, puisqu'il les a quelquefois transposées. Il est d'ailleurs très probable que Charlemagne s'est servi pour son travail de la plus vieille traduction, de celle qui avait été faite sur un texte moins altéré par le temps, et la Loi émendée a beaucoup plus de rapports avec le ms. 252 fonds de Notre-Dame qu'avec tous les autres mss.

(2) Elles sont encore plus nombreuses dans l'édition de Herold; mais on ne connaît plus le ms. dont il s'est servi, et, comme nous l'avons déjà dit, il en a vraisemblablement fondu plusieurs ensemble.

re abtena; la glose est ainsi la même que dans le ms. 4404. C'est là certainement, comme on le voit, une disposition contre les Rachinburg qui se refusaient à remplir leurs devoirs de juges, et l'on aurait dû écrire *reht*, droit, ou *racha*, cause, dont le c a disparu, parce que devant le H ce n'était en francisque que le signe d'une aspiration plus forte qui n'avait lieu que dans les syllabes initiales (voyez Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. I, p. 184), et *abtuan*, réparer, régler; Otfried a dit dans le même sens: Sie githahtun rehtes, *Krist*, l. I, ch. 17, v. 64. Il résulte de cette glose qu'on n'encourait aucune peine quand on n'assistait pas à un mallum convoqué pour s'occuper d'affaires politiques, et l'expression *legibus dominicis* le faisait déjà suffisamment entendre; voyez aussi *Lex Bajuvariorum*, tit. XV, par. 1, et *Lex Alamannorum*, tit. XXXVI, par. 4.

Tit. II, par. 1 : Si quis porcellum lactantem furaverit de chrannae prima aut demediana et ei fuerit adprobatum, MALB. *chranalteo lescalti*, hoc est unum *tualepti*. Il y a dans l'édition de Herold: *rhannechala lerechala*, hoc est unum *ahalepte;* les différences sont, comme on le voit, purement orthographiques. *Chran*, qui se trouve avec une forme latine dans le texte, vient de *rinnan*, naître, être engendré, et signifie portée; en vieux frison, le coitus des vaches s'appelait *rannen*, et *wrœne* signifiait lascif en anglo-saxon; voyez aussi ci-dessus, p. 30, note 1. Le CH est l'aspiration si fréquente en francisque devant les liquides initiales; ce mot se retrouve dans le nom de Chramn, fils de Clothaire I (Hlod-her) et de Chunsena, que, par une singulière erreur, M. Leo, p. 152, prétend dérivé du celtique. *Alteo* ou plutôt *chala* de l'édition de Herold vient de *hail* (καλος), bon, sain, ou de *heilenti*, être sain; *les* était une négation comme l'anglo-saxon *lës* et le vieux flamand *les :* Sie ne vvizzen les vvaz sie tuont; Notker, Psaume LXVIII, v. 14 (peut-être *lere*, du texte de Herold, est-il une contraction de *legere*, légère, petite, mauvaise; au moins trouve-t-on dans le vieux frison

lëreste, au lieu de *legereste*); *tua* vient de *taan*, téter, que l'on employait quelquefois dans les composés, *tutarei, tutoro* (ap. Graff, *Sprachschatz*, t. V, p. 384), veau, mot-à-mot taureau tétant; et *lepti* est une contraction de *libenti*. La glose signifie ainsi *un pourceau non bon d'une bonne portée, c'est-à-dire un cochon de lait vivant;* voyez le paragraphe suivant. La glose d'Est, publiée par Muratori, *Antiquitates Italiae medii aevi*, t. II, col. 286, explique *chranne* par *primus partus*, et la glose malbergique que le ms. 4404 a dans ce paragraphe (*chrane calcium*) semble confirmer cette explication, puisque dans un recueil de gloses du XI[e] ou XII[e] siècle, ap. Mone, *Anzeiger*, 1838, col. 595, *sucula* est traduit par *calce;* mais le texte latin du paragraphe suivant prouve que cette interprétation n'est pas complétement juste.

Par. 2 : Si vero in tertia chranne fuerit, MALB. *chranchalteo : rhanne chalteo* dans l'édition de Herold. Nous avons déjà expliqué cette glose dans le paragraphe précédent; *d'une bonne portée* devait effectivement signifier *de la troisième portée*, qui est meilleure que les autres.

Part. 4 : Si quis porcellum deintro porcos, ipso porcario adtendente, furaverit, MALB. *soagnechalt : soagne chalte* dans l'édition de Herold. *Soagne* est le participe passé de *sougan, suigan*, allaiter, et *chalte* signifie, ainsi que nous l'avons déjà dit, *bien portant, fort;* la glose indique donc, comme le texte latin, *un fort cochon de lait*.

Par. 5 : Si quis porcellum furaverit qui sine matre vivere possit; MALB. *hinnifiht* sive *tertega : ymnisfith* sive *thertesun* dans l'édition de Herold. *Hinni* signifie *dedans*, et *fiht* vient probablement de la racine *fah*, conserver, garder, ou, comme dans le titre VII, par. 2, il faut lire *sith*, du vieil-allemand *sikzan*, *sitan*, placer; dans tous les cas, ce mot aurait le sens d'*enfermé*. Le radical *tar* exprime ce qui est caché, et *thagan, dekjan*, signifie *couvrir*. Dans les gloses de Saint-Gall, qui remontent au VII[e] siècle, *tectus* est expliqué par *gedacha* et *tegitur* par *dachi;* ap. Hattemer,

Denkmale des Mittelalters, t. I, p. 11, et on lit dans le *Lex Alamannorum*, tit. CIV, par. 25 : Si quis ferrum mulinarium involaverit, alium cum ipso reddat et solvat solidos sex in *texaga* ei cujus fuerit : *tertega* signifie donc *couvert de manière à être caché*.

Par. 6 : Si quis scrofam sobattit in furtum, MALB. *narechalte* : *varachalt* dans l'édition de Herold ; mais on trouve *nare* dans les manuscrits de Paris 4404, de Wolfenbüttel et de Munich ; le *Lex emendata* ajoute comme interprétation : hoc est, porcellos a matre subtrahit. *Sobattit*, *subbatit*, vient de l'allemand *zuppen*, arracher ; la glose latine du ms. 4418 l'explique par *porcellos in ventre matris occidit* : c'est certainement un synonyme de *trabattit ; Lex salica*, tit. XXVIII, par. 4, édit. de Herold : *tribattit ; Lex emendata*, tit. XL, par. 9. *Naran* n'est pas dans le *Sprachschatz* de Graff, mais en islandais *nara* signifiait tuer, et il est difficile de croire que le vieil-allemand n'ait pas connu ce mot, puisqu'on trouve plus tard *nare*, *narvve*, avec la signification de *blessure*, *cicatrice* ; voyez Scherzius, *Glossarium*, t. II, col. 1110, éd. d'Oberlin, et Ziemann, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, p. 269. *Narechalte* est donc une expression légale qui signifie *de petits cochons tués avant que d'être pris*, et cet article s'appliquait à ceux qui faisaient avorter une truie pour en voler les petits. Si la leçon de l'édition de Herold n'était pas corrompue, elle viendrait sans doute de *far*, *var*, fraude, employé comme adverbe, et de *haltan*, prendre, saisir. On lit dans un décret de Frédéric II, rapporté par Heineccius, *De antiquitatibus goslariensibus*, ap. *Rerum germanicarum scriptores*, t. II, p. 219 : Praecipimus ut omne jus absque captione, quae vulgo *vare* dicitur, observetur.

Par. 7 : Si quis scropham cum porcellis furaverit, MALB. *facifalc* : *focichalta* dans l'édit. de Herold. *Faci* vient de *fahan*, *vachen*, prendre, voler ; et *folc*, troupe, portée, s'est conservé en allemand. La glose de Herold a la même signification ;

s'il ne faut pas lire *folci*, *foci* est un dérivé de *fogian*, *fokan*, joindre, unir ensemble, et *chalta* a le sens de *prendre*, que nous lui avons déjà vu bien des fois.

Par. 8 : Si quis porcum anniculum furaverit, MALB. *inzymis natariae*. *Anniculus* signifie *âgé d'un an*, comme nous l'apprend la glose latine du ms. 4418, et le même sens est indiqué par la glose allemande. *In* est notre préposition *dans*; *zui*, deux, prenait souvent un M au datif, et *is* est un suffixe peut-être emprunté à l'infinitif du verbe *être ; na* se mettait souvent au commencement des mots pour leur donner un sens négatif, et *tur*, *tiure*, signifiait *précieux* : la glose indique donc *un cochon non précieux qui n'a pas deux ans*.

Par. 9 : Si quis porcum bimum furaverit, MALB. *inzymis senio*. Le dernier mot est certainement corrompu ; il y a *soagni* dans l'édition de Herold, *sinani* dans le ms. de Munich, et *suiani* dans ceux de Saint-Gall et de Paris 4627 ; sans doute il faut lire *suini*, cochon, qui se trouve dans le recueil de gloses de Saint-Gall ; ap. Greith, *Spicilegium vaticanum*, p. 43. La glose du ms. 4418 explique *bimum* par *âgé de deux ans*, et l'on trouve dans une autre, publiée par M. Mone, *Anzeiger*, 1837, col. 221 : *Bimatus*, *zwei ior*.

Par. 10 : Si quis tres porcus aut amplius furaverit usque ad sex capita, MALB. *inzymis texaca*. Si on lisait *texachalt*, comme dans l'édition de Herold, la glose indiquerait, ainsi qu'on l'a vu dans le paragraphe 4, *des cochons âgés de deux ans pris dans un endroit couvert*. Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, la signification de *texaca* est claire, et l'origine germanique en est évidente ; la glose du ms. 4418 l'interprète par *intra tecta ;* la Loi émendée l'a latinisé : Si quis homo ingenuus alienum servum in *texaga* secum duxerit, aut aliquid cum eo negotiaverit (tit. XI, par. 4), et dans quelques mss. de la Loi des Ripuaires le titre *De furto* est intitulé *De texaga*, du vol dans un endroit couvert.

Par. 11 : Si vero quinquaginta porci fuerunt involuti, et adhuc aliqui in gregem illum remanserunt, MALB. *sonista*.

L'origine allemande de ce mot n'est pas douteuse, puisque le tit. XVIII de la Loi des Ripuaires est intitulé *Sonesti*, et qu'on y lit : Quod si ingenuus *sonesti*, id est, duodecim equas cum admissario, aut sex scrofas cum verre, vel duodecim vaccas cum tauro, furatus fuerit. C'est un mot composé, car il y a dans la loi des Angles, tit. VII, par. 2 : Qui scrofas sex cum verre, quod dicunt *son*, furatus est; dans Notker, Psaume LXXIX, v. 14 : De einluzze vvilde ber der mit dem *suaneringe* ne gat; et la Loi des Ripuaires a la glose *stuat*, qui signifie certainement *mâle; stut*, vieil-allemand, conservé dans *Stutgard; steda*, anglo-saxon; *Stier*, allemand; et on lit dans un traité de paix de 1051, cité par du Cange, *Glossarium*, t. I, p. 83, col. 3, éd. de Henschel : Equi autem admissarii, quod vulgariter *stunt* vocantur, et vineae et segetes sub hac pacis conditione permaneant. *Sonista* nous semble donc signifier *un troupeau avec son mâle;* voyez Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. II, p. 368. Le vol d'un troupeau entier était assimilé au vol de cinquante porcs, comme le prouve le paragraphe XVIII, quoiqu'il ne fallût que vingt-cinq truies et un cochon pour faire un troupeau; la glose qui, ainsi qu'on l'a vu, définissait le crime, est la même dans les deux paragraphes; c'est une preuve bien frappante du désir qu'avait le peuple de favoriser l'accroissement des cochons. Au lieu de *sonista*, il y a dans l'édition de Herold *sonichalt*, un troupeau pris, vol d'un troupeau.

Par. 12 : Si quis tertussum porcellum furaverit usque ad annuculatum, MALB. *drache* : *drauge* dans le manuscrit de Munich, et *dracechalt* dans l'édition de Herold. La même glose se retrouve dans le paragraphe suivant : Si quis post anniculatum furaverit, et la peine n'est pas la même; la composition est de trois sous dans le premier cas, et de quinze dans le second. La glose malbergique ne porte donc, ni sur la quotité de la peine, ni sur les circonstances du crime, mais sur la qualité du cochon, sur le mot *tertussus*, qui évidemment est sous-entendu dans le paragraphe 13. La

glose d'Est l'explique par *porcus castratus*, et celle du ms. 4418 par *qui domi nutritur vel in domibus pauperum*. Ce double sens de *châtré* et d'*enfermé* devait probablement résulter de l'expression primitive ; *drace* vient donc sans doute de *drukjan*, opprimer, violenter. Peut-être le *chalt* de l'édition de Herold a-t-il ici la même signification que *galt*, en frison, *cochon châtré*.

Par. 14 : Si quis verrum furaverit, MALB. *cristau : christiao* dans l'édition de Herold. Le premier I de *kirisan*, être convenable, s'élidait quelquefois (*krisit*, ap. Graff, t. II, col. 539), et le T s'introduisait dans les composés : *girist*, dignité; *garistig*, convenable ; *cristau* signifiait donc vraisemblablement *propre à la génération*.

Par. 15 : Si quis scropham docariam furaverit, MALB. *radonia : chredunia* dans l'édition de Herold. La glose du ms. 4418 explique *docariam* (*ducariam* dans la plus grande partie des autres textes), par *quam aliae sequuntur*, et la glose malbergique ajoute *radonia* ou *redunia* de *radja*, ou *redja*, qui faisait au datif *redjum*, *redun*, avec raison. La composition déterminée par ce paragraphe n'était ainsi probablement due que pour le vol d'une truie suivie de ses petits.

Par. 16 : si quis maialem sacrivum furaverit, et hoc cum testibus potuerit adprobare quod sacrivus fuisset, MALB. *baragameo amiteotho*. Quoique *maialis* soit expliqué dans les gloses d'Isidore par *porcus pinguis*, il vient de *majan*, couper, et signifie, comme l'indique fort bien la glose florentine citée par Eckhart, *porcus castratus*. La glose malbergique ne permet pas de conserver le moindre doute, *barc*, *barach*, signifient *un cochon châtré*. *Ameo*, qui devrait être écrit avec une gutturale, comme dans les autres manuscrits (*cahimo* dans ceux de Munich et de Paris 4627, *caimo* dans celui de Saint-Gall), vient sans doute de la racine *ham*, tuer, ou de *cauma*, *gauma*, festin, banquet; c'est un cochon assez gras pour être tué, *ad occidendum*, comme dit la

glose d'Est, que l'on a prise mal à propos pour l'explication littérale de *maialis*. Cela nous explique pourquoi *sacrivus* et *votivus* se trouvent dans la Loi salique émendée ; Charlemagne ne les y eût certainement pas laissés, s'ils se fussent rattachés à des superstitions payennes ; mais dans les langues teutoniques l'expression qui signifiait *à la veille de mourir* voulait dire aussi *voué aux dieux* (*fæge*, anglo-saxon ; *Saxon chronicle*, p. 141, éd. d'Ingram ; *feigr*, islandais, *Sigurtharqvida*, II β, st. XI, *Edda*, t. II, p. 173 et 169, éd. in-4°). Quant à *amiteotho* ou plutôt *anitheotha*, comme dans l'édition de Herold, c'est la préposition *ana*, *ane*, en, avec, et *theota*, *theoto*, peuple. Pour avoir le droit de réclamer la composition réglée par cet article, il fallait que le cochon fût assez gras pour que l'on eût fixé en public, devant témoins, le jour où l'on devait le tuer.

Par. 17 : De alio maiale qui sacrivus non fuit, MALB. *bracho bogbagine*. Il faut certainement lire *barcho*, comme dans les mss. de Saint-Gall et de Wolfenbüttel, un cochon châtré ; *baga* signifiait *querelle* et *bagen* quereller ; par une réduplication qui ajoutait à la force de l'expression (voy. Adelung, *Mithridates*, t. I, p. 308 ; t. III, part. I, p. 264, et part. II, p. 433), *bogbagine* est donc là pour *très querelleur*, et désigne un cochon maigre, que la graisse n'empêche pas de s'agiter. Il y a dans l'édition de Herold *brarecho*, et in alia mente *babene* : un cochon châtré, et, avec une autre expression, un cochon timide, de *biben*, trembler. Cette dernière glose, qui se trouve aussi avec quelques variantes dans les mss. de Munich, de Saint-Gall, et de Paris 4627, a induit en erreur le glossateur latin du n° 4418 : de ce que le cochon *non sacrivus* était *timide*, il a conclu que *sacrivus* signifiait *qui est defensor aliorum porcorum* et a expliqué *non sacrivus* par *valde piger*, ce qui est précisément le contraire de la vérité.

Tit. III, par. 1 : Si quis vitulum lactantem furaverit, MALB. *pondero*. Le N est peut-être une corruption, puisqu'il

ne se trouve dans aucun autre ms., quoique *piunt, peunt*, un lieu fermé, semble avoir la même racine. *Podero*, qui viendrait alors de *pu*, habitation, et de *diero*, génitif pluriel de *dier*, animal, signifierait *sorti d'animaux domestiques*, et les mss. de Munich, de Saint-Gall, et de Paris 4627, ajoutent *aut fricho* (*fri*, libre et *cho*, vache), ou de vache libre. Probablement il y avait des troupeaux de bœufs sauvages dont on n'avait pas d'abord senti la nécessité de protéger la propriété. Ce qui confirme encore cette interprétation, c'est que nous retrouverons dans les gloses suivantes *podero* appliqué aux vaches, et même aux bœufs dans le paragraphe 7 du ms. de Munich.

Par. 2 : Si quis anniculatum furaverit, MALB. *ocsteorci* ou plutôt *ochsajora*, comme dans l'édition de Herold. Ce mot vient certainement d'*ochso*, bœuf, et d'*iares*, d'une année ; c'est l'expression francisque de *vitulus anniculatus*.

Par. 3 : Si quis bimum animal furaverit, MALB. *inzymis pondero mala*. Ainsi que nous l'avons déjà dit, *inzymis* signifiait âgé de deux ans, *pondero* un animal domestique, et *mala* vient sans doute de *malen*, peindre, marquer. On lit dans la Loi émendée, tit. x, par. 4 : Si quis animal, aut caballum aut jumentum, in furtu punxerit, et quelques mss. ont *pinxerit*. La glose signifie donc *un animal domestique âgé de deux ans, qui était marqué*.

Par. 5 : Si quis vaccam sine vitulo furaverit, MALB. *maia* ou *mala*, ainsi que dans l'édition de Herold. Quoique ce mot puisse avoir la même signification que dans le par. 3, nous croirions plutôt que dans la vieille langue francisque *mala* signifiait aussi *femelle* (*fe*, bétail); c'est très probablement le sens qu'il a dans le titre v, par. 1er, et plusieurs autres mots semblent dérivés de la même racine. En vieil allemand *miluh*, en gothique *miluks*, en anglo-saxon *meolc*, et en islandais *miölk*, signifiaient *lait ; melce*, en anglo-saxon, signifiait *une femme grosse; melch*, en vieil allemand, *un fœtus*, et *mala*, en islandais, *une chienne* et *une géante*.

Par. 6. Si quis vacca domita furaverit, MALB. *chanzyn panderos*. *Chan*, *kan* signifiait *connaître*, et *zain*, règle, baguette; la glose indique donc *une vache domptée*. Le sens de la glose de Herold est le même; *abazym* vient d'*aba*, sous, et de *zaum*, rênes (χαμος), qui se trouve dans des gloses du VIII[e] siècle, faussement attribuées à Kero; ap. Graff, *Sprachschatz*, t. I, p. XLIV.

Par. 7: Si quis bovem furaverit, MALB. *ocxino* : *ohseno* dans l'édition de Herold; c'est, comme nous l'avons déjà vu, le nom que les Franks donnaient au bœuf.

Par. 8: Si quis taurum furaverit, qui illum gregem regit ne unquam junctus fuisset (MALB.), *aritbeocto*. Il faut rétablir le signe d'aspiration; *harit*, de la racine *har*, vient de *herta*, troupeau, et *beocto*, de la racine sanscrite *bhakta*, qui se retrouve dans le vieil allemand *am-bacht*, *am-baht*, signifiait *conducteur*, *chef*; *aritbeocto* indique donc *le chef du troupeau*, et la glose malbergique des autres mss. a la même signification; *cherecheto*, dans l'édition de Herold, *charohitum* dans le ms. de Paris 4404, et *chariocito* dans celui de Wolfenbüttel. *Chere* est la racine *har* fortement accentuée, *troupeau*, et *cheto* vient de *haubit*, aujourd'hui *haupt*, tête, dont l'aspiration est renforcée par le c et dont la labiale a disparu comme dans l'anglais *head*; *tête du troupeau*.

Par. 9: Si taurum bimum furaverit, MALB. *trasile*. C'est sans doute le même mot que *trikil*, domestique, né à la maison, qui se trouve dans les gloses de Kéro, ap. Graff, t. V, col. 500. La prononciation sera devenue plus dure avec le temps, car on lit aussi *trasile* dans le ms. de Paris 4403 [b], et il y a *traslo* dans l'édition de Herold.

Par. 10: Si quis taurum furaverit qui de tres villas communes tenuerit vaccas, hoc est trespellios, (l. MALB.) *amitheoto*. La glose d'Est explique *trespellius* par *qui bene trepat*, c'est-à-dire *saltat*, saillit (voyez le *Glossarium* de du Cange); mais probablement c'est une erreur. Les proprié-

taires d'un taureau lui attachaient une sonnette, en allemand *bell* (*Lex Wisigothorum*, l. VII, tit. II, par. 11, et *Lex Bajuvariorum*, tit. VIII, par. 11), et comme celui dont il est question dans ce paragraphe appartenait à trois villages, il en portait trois, *trespellius*. Les privilèges que lui accordait la Loi salique (dans la plupart des textes et dans la Loi émendée la composition était de 45 sous, comme pour un taureau qui n'avait jamais été soumis au joug) se retrouvent encore dans la *Coutume de Bretagne*, art. 420: En trois villages peut avoir un taureau qui ne veut estre empesché d'aller à jeu; et pour icelui, quelque part qu'il soit trouvé, ne doit estre payé amende, desdommage ou assise. Il ne s'agit donc ici que d'un taureau public, et c'est ce qu'indique la glose malbergique. *Ami* ou *chami*, comme dans l'édition de Herold, vient de *ham*, hameau, canton, et *theoto* signifie *public*, *commun : le taureau commun au canton*. Si, comme dans les mss. de Munich et de Saint-Gall, on rétablissait un G devant la labiale, *chagmi* ou *chagni*, la glose aurait le même sens, car *hagen* signifiait un taureau dans quelques dialectes du vieil allemand; voyez Fulda, *Wurzelwörterbuch*, p. 242, et Scherzius, t. I, col. 590, éd. d'Oberlin.

Par. 11 : Si quis taurum regem furaverit, MALB. *anteotho*. Il faut probablement rétablir l'aspiration comme dans une foule d'autres gloses de ce ms.; *kan* viendra alors de *kunic*, islandais *kon*, roi, et *teotho* a la même signification que dans l'article précédent : *le roi de tous les taureaux*. Autrefois, comme l'a fort bien montré M. Augustin Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, let. VII, le titre de *roi* ne signifiait qu'une primauté quelconque. Les mss. de la Loi émendée qui ont *taurum regis* au lieu de *taurum regem* ont donc une mauvaise leçon ; on en trouverait une nouvelle preuve dans la glose malbergique de l'édition de Herold *chamutevo;* elle vient de *teof*, grand, élevé, et de *chamu*, canton : *le premier du canton*.

Tit. IV, par. 1 : Si quis agnum furaverit, MALB. *leui*. Il

faut probablement lire *lem*, comme dans l'édition de Herold, ou *lammi* ainsi que dans le ms. de Paris 4404, *un agneau*. Cependant le ms. de Munich a aussi *leve;* dans celui de Wolfenbüttel il y a *lap*; il ne serait pas impossible que la glose vînt de *leban*, vivre, du sanscrit *laip*, et signifiât *un agneau vivant*.

Par. 3 : Certe si tres aut amplius furaverit, MALB. *faisseth*. Ce mot vient de *feiz*, gras, et de *satjan*, rassasier: *des bêtes grasses bien nourries*. Quoique différente, la glose de l'édition de Herold a le même sens : *feisfecho* et *fetischefo*. Le premier mot est un composé de *feiz*, gras, et de *fihu*, *feh*, avec la prononciation francisque, *troupeau;* il signifie *bêtes grasses*, comme *fetischefo*, de *feit*, gras, et de *scaf*, brebis.

Tit. V, par. 1 : Si quis tres capras furaverit, MALB. *afrae sive lanphebrus, mala vel pacti*. Quoique *afrae* ne soit pas dans le *Sprachschatz* de Graff, une corruption du latin n'est point probable, car on lit *afres* dans l'édition de Herold, et le même mot se retrouve avec des changements purement orthographiques dans les mss. de Munich, de Paris et de Saint-Gall. D'ailleurs, *hafr* signifiait *chèvre* en islandais, peut-être de la racine sanscrite *avi*, et le reste de la glose fait croire que ce mot existait aussi en francisque. Ainsi qu'on l'a vu, les autres titres prononçaient une amende particulière pour le vol des jeunes animaux et des mâles; comme il n'y en avait pas d'énoncée dans la Loi latine, la glose malbergique a eu soin d'avertir que la peine était la même que pour les chèvres; *afrae* sive *lanphebrus*, ou plutôt *lamphebros*, comme dans l'édition de Herold, des agneaux de chèvre, des chevreaux (d'autres langues se servent aussi du même nom pour désigner les petits de plusieurs espèces d'animaux; nous citerons pour exemple le *vitulus* latin, l'*apli* islandais, le *faon* français et le *cub* anglais); *mala* des femelles; vel *pacti* de *poch*, *boch*, des boucs.

Par. 2 : Si vero super tres capras furaverit, MALB. *chene*

crudo. Probablement ce mot est une méprise ; il faut lire *chan churda*, comme dans le ms. de Munich et dans celui de Saint-Gall, ce qui a la même signification que le *sonista* que nous avons vu plusieurs fois; *canz*, tout, et *chortar*, troupeau. Ce sens est trop clair pour croire à une corruption de *geizcortare*, *troupeau de chèvres*, dont on trouve plusieurs exemples en vieil-allemand ; ap. Graff. *Sprachschatz*, t. IV, col. 491. Le rapport de ce mot avec *chene crudo*, ou plutôt *chrenecruda*, que le copiste n'entendait pas davantage, et qu'on lit en tête du tit. LXI, le lui a fait écrire ici contre toute espèce de raison. Cette expression, que M. Guizot, *Histoire de la civilisation*, t. I, p. 330, note 1, et M. Grimm, *Deutsches Rechtsalterthum*, p. III, expliquent par *herbe pure*, *herbe verte*, nous semble avoir un sens entièrement différent. D'abord on lit dans un décret de Hild-berht : De chrenecruda lex quam paganorum tempore observabant, deinceps nunquam valeat quia per ipsam cecidit multorum potestas (ap. Graff, *Sprachschatz*, t. IV, col. 595). C'était ainsi, comme d'ailleurs on le voit dans le tit. LXI de la Loi salique, un moyen de ne pas remplir ses engagements. Il y a dans les Analectes de Saint-Norbert : Dum post pastionem glandium porci taxantur, quod *crannam* vocant ; *Acta Sanctorum*, Juin, t. 1, p. 869 ; *chrinna*, *chrena*, signifiait donc un impôt (mot à mot une taille, voyez la glose ap. Schmeller, *Bairisches Wörterbuch*, t. II, p. 388, et Stadler, *Schweizerisches Idiotikon*, t. II, p. 132), un paiement, et *cruda* vient de *hrad*, prompt, facile, ou de la racine sanscrite *rat*, parler. Ce mot voulait donc dire *paiement facile* ou *paiement en parole*, ce qui concorde parfaitement avec l'idée qu'il exprime dans le tit. LXI de la Loi salique.

Tit. VI, par. 1 : Si quis canem seusium magistrum furaverit, MALB. *troitohen hunne*. Une vieille glose explique *seusius* par *magnus canis*, ap. Eckhart, *Leges Francorum*, p. 22, et on lit dans le *Lex Bajuvariorum*, tit. XIX, par 2 : Si autem seucem doctum quem *Triphunt* vocant ; dans le

Lex Alamannorum, tit. LXXXII, par. 1 : Si quis canem seusium, primum cursalem, qui primus currit; et dans le *Lex Bojuvariorum*, tit. XIX, par. 1 : Si quis canem seucem quem *Leitihunt* vocant, c'est-à-dire *ductorem*, de *leitan* conduire, comme le dit le *Lex Alamannorum*, tit. LXXXII, par. 2. Il s'agit donc, dans ce paragraphe, d'un grand chien qui conduirait les autres, et c'est ce qu'exprime la glose malbergique; *hen*, qui est là pour *hun*, *hunt*, chien; *troito* de *truhtin*, maître, chef, et *hunne* ou plutôt *chunne*, comme dans l'édition de Herold, de *kon*, *kuon*, fort, courageux.

Par. 2: Si quis canem acutarium furaverit, MALB. *hunvane* : *chunnovano* dans l'édition de Herold. L'explication d'*acutarius*, *argutarius* dans la plupart des autres textes, se trouve dans la Loi émendée : Si quis veltrem leporarium qui et argutarius dicitur. *Wint* signifiait un lévrier, puisque dans trois recueils de gloses différentes, publiés dans l'*Anzeiger* de M. Mone, il explique *veltra*, *spartus* et *feltrius*; peut-être même ce mot venait-il de *geschwint*, vite, plutôt que de la racine sanscrite *svan*, chien. Quoi qu'il en soit, la dentale se perdait facilement, puisqu'on lit dans une glose du XI[e] ou XII[e] siècle, ap. Mone, *Anzeiger*, 1838, col. 596 : *canicula=zohi*, *veltres=vvinde*, *sparta=vvinzohe*. *Chunnovano* signifiait donc probablement *un fort lévrier ;* si la première syllabe était venue de *kan*, savoir, ce serait *un lévrier dressé*.

Par. 3: Si quis canem qui ligamen noverit post solis occasum occiderit, MALB. *rephuo vano*. *Reif* signifiait en vieil allemand une corde, un lien; *rephuo* veut donc dire *attaché* ou plutôt *que l'on attachait*, si l'on s'en rapporte à la rédaction de la Loi émendée : Si quis vero canem custodem domus sive curtis, qui die ligari solet ne damnum faciat, post solis occasum solutum furatus fuerit aut occiderit.

Par. 4: Si quis pastoralem canem occiserit, MALB. *theofoano*. Il faut certainement lire, comme dans la glose de l'édition de Herold, écrite par erreur dans le paragraphe pré-

cédent, *theophano* ou plutôt *theovano*, de *theo*, *deo*, serviteur, et *vano*, chien. Il s'agit d'un chien qui gardait les troupeaux, que par une traduction du mot allemand la Loi émendée appelle *pastorem*. Il y a dans l'édition de Herold une expression qui se reproduit fort souvent dans les autres titres : c'est *leosdardi*, d'après la correction marginale *leordardi* et *leodardí*, *leùdardi* dans une foule d'autres paragraphes. Ce mot nous semble signifier *fait publiquement* (*leod arten*), et répondre à la phrase latine si fréquemment employée, *et cum testibus adprobatum sit*. Selon M. Graff, il signifierait *d'après les Coutumes du peuple*; mais d'abord il eût alors également convenu à toutes les dispositions de la Loi salique, et nous ne connaissons aucun exemple d'*art*, employé en vieil-allemand avec l'acception de *mœurs*, *coutumes*. A la vérité, on lit dans le tit. XXVI de l'édition de Herold : *leudardi* et in alia mente *burgo sitto*, d'après les usages du pays, car *burg* ne se prenait pas toujours dans le sens de bourgade, réunion de maisons, comme le montre le *burg-liudi* de l'*Heljand*, p. 25, v. 1, et p. 66, v. 19. Mais rien ne prouve que *in alia mente* indique plutôt une expression synonyme qu'une pensée différente, et peut-être faut-il lire *burgo sichto*, à la vue du pays ; les textes sont assez corrompus pour permettre de supposer une altération si peu considérable, et dans le ms. B. R. 4404, tit. XVI et XVII, les gloses malbergiques qui signifient *d'après les Coutumes du peuple* sont entièrement différentes, *landefa*, *leodeva*, *seolandefa*.

Imprimerie de GUIRAUDET et JOUAUST, 315, rue Saint-Honoré.

DE L'ORIGINE

DES RUNES (1).

La première écriture que l'homme ait inventée était une sorte de dessin linéaire, qui, au lieu d'exprimer comme aujourd'hui le nom des objets, cherchait à en reproduire la

(1) Quoique les recherches sur les runes soient déjà bien nombreuses, aucun savant français ne s'en est encore occupé d'une manière spéciale. Comme on devait s'y attendre, c'est en Scandinavie que cette étude a commencé, et le traité d'Olaf Thordson Hvitaskald, qui est imprimé à l'appendice du *Skalda*, remonte jusqu'au XIIIe siècle. On cite encore un *Runologia* de Jean Olafson, 1732, et des dissertations d'Eggert Olafson, Widalin, Thorlac Skulonson, Björn Jonson, Jean Gudmundson et Rugman, que nous croyons encore manuscrites. Les livres de Wallin, *Runographia gothlandica;* de Verelius, *Runographia scandica;* d'Ihre, *De runarum in Suecia occasu* et *De runarum patria et origine;* d'Olaus Wormius, *Literatura runica* et *Danicorum monumentorum libri sex;* d'Ericus, *Bibliotheca runica;* de Troil, *De runarum in Suecia antiquitate*, et de Steenberg, *De runarum patria et origine*, ont été publiés; mais ces anciens travaux n'ont pas une grande valeur, et l'on en trouvera une liste à peu près complète dans Suhm, *Historie af Danmark*, t. I, p. 476. Depuis cinquante ans on a mis plus de critique dans cette étude, et des antiquaires de tous les pays germaniques s'en sont occupés avec assez de succès pour expliquer d'une manière plausible presque toutes les inscriptions runiques. Les plus importants à consulter sont Schlegel, *Sammlung zur dänischen Geschichte, Münzkenntniss*, etc., t. II, cah. II, p. 16; Abrahamson, *Mærkeligheder paa Runestene*, ap. *Antiquariske Annaler*, t. II, cah. I, 1813; Gisle Brynjolfsson, *Periculum runologicum*, 1823; W. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, 1821, et *Zur Literatur der Runen* dans le *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, 1828; Geijer, *Svea Rikes Häfder*, t. I, p. 110-154, trad. allemande; Sjöborg, *Samlingar för Nordens fornälskare*, 1822; Bredsdorf, *Om runeskriftens Oprindelse*, 1822; Westendorp, *Over het oud runisch Letterschrift, en ontdekto sporen van het-*

forme (1). Un système graphique aussi nécessairement borné, qui ne s'adressait qu'aux yeux et ne désignait que les choses qu'ils avaient déjà remarquées, ne pouvait suffire qu'à un peuple d'une civilisation à peine ébauchée; aussi s'est-il bientôt perfectionné et n'en a-t-on retrouvé de monuments qu'au Mexique (2), dont sous beaucoup de rapport les habitants appartenaient encore au moment de la conquête à l'état sauvage. En Chine, cependant, où une tradition servile conserve religieusement tous les souvenirs du passé, ce mode d'écriture a laissé aussi des traces de son usage; on y emploie encore des caractères qui devaient être dans l'origine de véritables dessins, puisque leur nom signifie des *images* (3). Dans ce premier période de l'art graphique, l'imperfection du dessin obligeait de se contenter de représentations approximatives qui rappelaient les objets bien plutôt qu'elles ne les figuraient (4); il fallait suppléer à leur ressemblance par des conventions toujours un peu arbitraires, et insensiblement elles devinrent de purs signes qui ne tenaient plus leur valeur que de l'habitude. Jusque alors les idées qui ne tombaient pas immédiatement sous les sens

zelve in ons land, dans le t. III du *Verhandlingen van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde te Leyden*, 1824; van Hagenow, *Beschreibung der auf grossherzoglichen Bibliothek zu Neustrelitz befindlichen Runensteine und Versuch zur Erklärung der auf denselben befindlichen Inschriften*, 1826; Legis (Glückselig), *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, p. 1–120, 1829; Liljegren, *Run-Urkunder*, 1832; Kemble, *The runes of Anglo-Saxons* dans le t. XXVIII de l'*Archæologia*, 1840, p. 327-372; Finn Magnüsen, *Runamo og Runerne*, 1841, et Sjögren, *Bericht über das Werk*, etc., 1842.

(1) Primi per figuras animalium AEgyptii sensus mentis effingebant (ea antiquissima monumenta memoriae humanae impressa saxis cernuntur) et litterarum semet inventores perhibent; Tacite, *Annalium* l. XI, ch. XIV. Une idée aussi naturelle a conduit à l'invention des signes des nombres. Ceux des Indous étaient d'abord des mots primitifs composés de véritables lettres dont les caractères arabes ne sont que l'abréviation; voyez Wilkin, *Sanscrit grammar*, p. 521.

(2) De Humboldt, *Monuments de l'Amérique*, p. XIII; Stephen, *Travels in central America*, fig.; nous devons cependant ajouter qu'il nous semble résulter de plusieurs des gravures publiées par M. Aglio dans son *Antiquities of Mexico* que les Aztèques connaissaient aussi les caractères métaphoriques et même phoniques. Quoiqu'il résulte de témoignages trop nombreux et trop unanimes pour être révoqués en doute que l'écriture phonique fut apportée en Grèce, et que rien n'indique qu'elle y ait jamais été figurative, il est digne de remarque que γραφευς signifiait *peintre*.

(3) *Siáng-ching*.

(4) Ainsi, par exemple, le soleil était indiqué par un cercle, et la lune par un croissant.

n'avaient pu être désignées que par l'image des objets sensibles auxquels les hasards du langage avaient donné le même nom (1); mais, en devenant plus indépendante de la forme des objets, l'écriture parvint à indiquer, à l'aide d'allégories, des idées qu'aucune image physique ne rappelait à l'oreille. L'écriture fut donc idéographique; tantôt les signes se rapportaient à l'essence de l'idée et l'exprimaient par un *symbole* (2); tantôt ils n'indiquaient qu'une notion accessoire et devenaient des *emblèmes* (3) : tantôt enfin ils se combinaient ensemble et représentaient des idées qui leur étaient plus ou moins étrangères par des *métaphores* ou des *rapports énigmatiques* (4). Ce système d'écriture exigeait un nombre considérable de signes trop arbitraires, et, malgré un travail continu de simplification, beaucoup trop compliqués pour être facilement reconnus, et les différentes idées qui s'y rattachaient dépendaient trop exclusivement de la fantaisie du moment pour ne pas rester quelquefois fort obscures. Un nouveau développement de la raison humaine rendit un nouveau progrès nécessaire. Comme, en désignant par des objets physiques les idées qu'exprimaient des sons identiques, on était déjà arrivé à une sorte de caractères vocaux, on chercha naturellement à généraliser ce mode d'écriture, d'abord en se contentant, comme en Chine, d'un son approximatif (5), ou, comme en

(1) Ces espèces d'hiéroglyphes existent aussi dans l'écriture chinoise; le signe du chien forme la première partie de celui de tous les animaux, et lorsqu'on le met auprès du signe qui se prononce *miao*, il signifie un chat.

(2) Un cœur signifiait la tendresse, ou, comme en chinois, l'esprit.

(3) Ainsi, en chinois, la main représente un artisan. Les Chinois ne distinguent point ces deux sortes de caractères; ils les appellent également *kia-tsiei*, empruntés; mais ils en connaissent une autre espèce qu'ils nomment *tchi-sse*, indiquant la chose par sa position ou par son nombre. Un cercle au dessus d'un trait signifie le lever du soleil, et au dessous, son coucher; le signe de l'arbre répété exprime une forêt; trois signes de l'homme sur un même plan rendent l'idée de *suivre*.

(4) On les appelle en chinois *hoéï-i*, sens combinés; la réunion des images du soleil et de la lune signifie la lumière; celle des signes de la bouche et de l'oiseau, le chant.

(5) On y nomme ces caractères *hîng-ching*; mais pour suppléer à l'accent, qui donne souvent au même mot jusqu'à cinq significations différentes, on réunit le signe phonique avec un signe idéographique qui indique dans quelle acception il est pris.

Egypte, en se bornant à indiquer les radicaux (1); puis, lorsque les simplifications successives n'eurent laissé aux anciennes images que les traits qui les distinguaient les unes des autres, lorsque rien dans leur forme ne rappela plus leur origine, on les regarda comme de simples indications phoniques, et l'on inventa des signes en assez grand nombre pour exprimer tous les sons de la langue. L'étendue de ces alphabets syllabiques les empêchait de devenir d'une grande utilité (2); aussi, soit que les peuples sémitiques aient pré-

(1) Cela résulte évidemment de ce passage d'Horapollon, *Hieroglyphica*, l. I, ch. VII : *Ἐτι γε μην ἀντι ψυχης ὁ ἱεραξ τασσεται, ἐκ της του ὀνοματος ἑρμηνειας· καλειται γαρ παρ' Αἰγυπτιοις ὁ ἱεραξ, Βαϊηθ· τουτο δε το ὀνομα διαιρεθεν ψυχην σημαινει και καρδιαν· ἐστι γαρ το μεν Βαϊ, ψυχη; το δε ἠθ, καρδια· ἡ δε καρδια κατ' Αἰγυπτιους ψυχης περιβολος, ὡστε σημαινειν την συνθεσιν του ὀνοματος, ψυχην ἐγκαρδιαν.* Probablement cet hiéroglyphe était ainsi de la classe des *hìng-chìng* chinois; nous ne doutons pas que la connaissance de l'écriture chinoise n'eût singulièrement facilité l'étude des hiéroglyphes.

(2) Encore maintenant les Japonais n'ont pas d'autre écriture nationale que l'écriture syllabique; ils semblent même en avoir deux alphabets distincts, l'un appelé *kata-kanna*, et l'autre *firo-kanna*. Peut-être les Egyptiens connaissaient-ils aussi l'écriture alphabétique; au moins on lit dans le fameux passage des *Stromates* de saint Clément d'Alexandrie, l. V, p. 657, éd. de Potter : *Ὑστατην δε και τελευταιαν την ἱερογραφικην, ἧς ἡ μεν ἐστι δια των πρωτων στοιχειων κυριολογικη; ἡ δε συμβολικη. Της δε συμβολικης ἡ μεν κυριολογειται κατα μιμησιν, ἡ δ' ὡσπερ τροπικως γραφεται, ἡ δε ἀντικρυς ἀλληγορειται κατα τινας αἰνιγμους.* D'abord le sens de *κυριολογικη* est bien éclairci par ce passage de Longin, chapitre XXVIII, par. 1 : *Οὑτως ἡ περιφρασις πολλακις συμφθεγγεται τη κυριολογια*, et par le *κυριολογειται* de la ligne suivante; il signifie *exprimant sans figure.* Mais *δια των πρωτων στοιχειων* présente de très grandes difficultés : car *στοιχειων*, dont la signification propre est *éléments*, peut s'entendre également bien des sons et de leurs signes. Nous ne croyons pas cependant que saint Clément ait voulu parler de mots écrits avec les premières lettres, celles de l'alphabet primitif : car cette espèce d'écriture hiéroglyphique serait alors épistolographique, et non seulement il la distingue de l'écriture démotique, mais il dit qu'elle était plus parfaite. Quoique Ammien Marcellin ait dit dans le l. XVI de son *Rerum gestarum:* Apud AEgyptios singulae litterae singulis verbis serviebant, et que les Hébreux eussent une sorte d'écriture où ils devaient n'exprimer que les premières lettres des mots, puisqu'ils l'appelaient *Raschei theboth*, nous ne pensons pas non plus que l'on puisse interpréter ainsi ce passage : car, comme l'a fort bien remarqué Weiske, *Rudimenta hieroglyphices*, p. 44 : Si noster *τα πρωτα στοιχεια* initiales voluisset esse verbi cujusque litteras, haud dubie *του ὀνοματος*, vel *ὀνοματος ἑκαστου* addidisset; et d'ailleurs *στοιχειον* se disait beaucoup plus du son que des signes; voyez entre autres Denys d'Halicarnasse, *Περι συνθεσεως γραμματων*, ch. XIV : *Ἀρχαι μεν οὐν εἰσι της ἀνθρωπινης και ἐναρθρου φωνης, αἱ μηκετι δεχομεναι διαιρεσιν, ἁς καλουμεν στοιχεια και γραμματα. Γραμματα μεν, ὁτι γραμμαις τισι σημαινεται· στοιχεια δε ὁτι πασα φωνη την γενεσιν ἐκ τουτων λαμβανει πρωτον, και την διαλυσιν εἰς ταυτα ποιειται τελευταιαν.* Une expression du *Theaetete* de Platon, par. 141, nous semble favoriser encore davantage cette opinion : *των γραμματων στοιχεια και συλλαβας.* Nous entendrions donc de préférence par cette expression : *Les éléments constitutifs des mots, les syllabes;* ce ne serait pas la première fois qu'on l'aurait employée avec cette acception, car il y a dans Aristote, *Περι ποιητικης*, ch. XX : *Στοιχειον μεν οὐν ἐστι φωνη ἀδιαιρετος, οὐ πασα δε, ἀλλ' ἐξ ἡς πεφυκε συνετη γινεσθαι φωνη*, et dans un vieux grammairien, ap. Bekker,

féré une écriture plus imparfaite et plus commode, soit que leur langue fût d'abord assez simple pour qu'ils n'aient point senti la nécessité de préciser, par des caractères différents, les modifications qui ne tenaient qu'à l'émission de la voix, ils n'écrivirent que les signes des articulations (1). Il ne restait plus qu'un pas à faire pour arriver à notre alphabet ; bientôt une nation plus intelligente ou plus musicale décomposa moins superficiellement le langage, et nota chaque son élémentaire par un caractère particulier, une lettre.

C'est à ce système d'écriture qu'appartenaient les caractères connus sous le nom de *runes;* chacun indique invariablement une certaine émission de voix, et forme des syllabes en s'unissant avec les autres. Mais il est difficile de se refuser à y reconnaître d'anciennes images qu'une longue suite de simplifications avait réduites insensiblement à ne plus être que des signes. Dans le principe toutes les runes étaient désignées par le nom d'un objet matériel, facile à figurer, dont elles étaient la première lettre, et l'on ne sau-

Anecdota graeca, t. II, p. 770 : Στοιχειον μεν ἐστι ἡ πρωτη και ἀμερης του ἀνθρωπου φωνη. Peut-être même πρωτων στοιχειων signifie-t-il les *radicaux;* au moins Aristote dit au commencement de sa *Politique:* το νομισμα στοιχειον και περας της ἀλλαγης ἐστι; et une expression d'Isocrate, *Ad Nicoclem,* est encore plus claire : ταυτα στοιχεια πρωτα και μεγιστα χρηστης πολιτειας ; d'ailleurs, les Alexandrins se servaient habituellement de στοιχειον dans le sens de *forme* (voyez Suidas et Tychsen, *Bibliothek der alten Literatur*, cah. VI, p. 12); πρωτων στοιχειων signifierait alors les formes élémentaires, constitutives, les radicaux. Si notre interprétation était juste, les Egyptiens auraient ainsi connu l'écriture syllabique, et l'on devrait en trouver encore des traces dans les hiéroglyphes qui nous sont parvenus ; sans doute quelques explications devraient alors être modifiées. Mais, tout en étant aussi convaincu que personne de la justesse du système de M. Champollion et de la sagacité avec laquelle il en a fait l'application, nous croyons qu'il faudra réviser un grand nombre de résultats. On a, si nous ne nous trompons, trop considéré les hiéroglyphes comme des caractères universellement adoptés, dont la signification était constante. Le respect superstitieux que les Egyptiens professaient pour les traditions rend cette idée fort naturelle ; mais il ne nous en semble pas moins impossible qu'un peuple aussi profondément mystique n'ait point souvent satisfait sa fantaisie en inventant des hiéroglyphes purement individuels.

(1) Quelques savants ont pensé le contraire ; mais ils ont pris pour des voyelles des articulations gutturales dont la prononciation exigeait, comme celle des autres consonnes, des émissions de voix qu'aucun signe n'indiquait, et qui ne se reproduisaient pas d'une manière constante dans tous les mots. Si dans quelques idiomes sémitiques l'adoucissement qu'un long usage introduit insensiblement dans la prononciation empêche aujourd'hui de reconnaître la valeur primitive de ces signes, elle est restée encore très apparente en hébreu, où la synagogue a beaucoup mieux conservé les anciennes traditions.

rait voir dans cette dénomination l'invention ingénieuse de quelque grammairien qui voulait en préciser la valeur. Les mêmes noms se retrouvent chez les différentes nations sorties du Nord, dont d'heureux hasards nous ont conservé les alphabets, et ils étaient connus non pas seulement des intelligences d'élite, mais de la foule du peuple. Les poëtes y faisaient de fréquentes allusions dans leurs vers et ne craignaient point de se servir des runes, comme de véritables hiéroglyphes (1). Wormius a même publié un petit poëme (2) dont chaque distique commence par des runes différentes, rangées successivement dans l'ordre de l'alphabet, et n'a quelque sens que par la signification hiéroglyphique qu'on attachait à leur nom (3).

ᚠ velldr fraenda rogi;
fædist ulfur i skogi.

ᚢ er af elld-jarni;
opt sleppr rani a hjarni (4).

(1) Un exemple frappant s'en trouve dans le *Gudrunar-qvida II*, st. XXII :
Voro i horni hverskyns stafir
ristni ok roþnir ; raþa ek ne mattac :
Lyng-fiskr langr landz Haddingia,
Ax oskorit, innleiþ dyra.
Voyez aussi Thorlacius, *Antiquitatum borealium* t. IV, p. 80-82. L'usage de ces runes employées hiéroglyphiquement devait même être assez répandu, puisqu'on leur avait donné un nom particulier, *dylgiur*, signes détournés de leur sens habituel. Il semble aussi que les runes étaient quelquefois des signes tachygraphiques ; au moins voit-on dans le *Gretis saga*, ch. LXV, et dans l'*Egils saga*, p. 605, que l'on écrivait de longs poëmes sur un bâton, et Bryholph le dit en termes positifs dans une lettre citée par Wormius, *Literatura runica*, p. 42 ; voyez aussi note 2, p. 8. Au reste, ce n'est pas un fait particulier à la Scandinavie ; Borel dit dans la préface de son *Trésor des recherches et antiquitez gauloises :* En albigeois les païsans se servent d'une espèce de hiéroglyfiques ; en sorte qu'ils font des almanachs sur un morceau de bois qui n'est pas si grand qu'une carte à jouer, où sont marqués tous les mois et jours de l'année avec les festes et autres choses notables par un artifice singulier.

(2) *Literatura runica*, p. 95 ; il a été réimprimé par W. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, p. 246, et par Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, p. 76.

(3) On ne leur donnait même pas toujours leur acception habituelle : ainsi, en islandais, l'*ur* pouvait signifier la *pluie*, une *étincelle* et un *taureau* ; le *reid* la *foudre*, un *chariot* et un *voyage à cheval ;* en anglo-saxon, le *cen* était pris dans le sens de *torche* et de *hardi ;* l'*ur* dans celui de *taureau* et de *primitif*.

(4) Fe (le bétail, et par suite l'argent, comme *pecunia* est venu de *pecus*) apporte le trouble dans les familles ; le loup trouve sa pâture dans les bois.

Ur (l'étincelle) sort du fer enflammé ; souvent le patin glisse sur la neige battue. Wormius a imprimé dans la dernière ligne *ellu-jarni*, mais certainement par erreur, puisqu'elle n'aurait alors aucun sens, et qu'une des formes de l'*ur* ressemblait beaucoup au *tyr*.

Le lien qui unit ensemble les vers des autres distiques n'est pas plus étroit, et la rime y reste constamment associée avec l'allitération; lors même que le nom du Christ ne se trouverait pas dans le septième, il serait donc impossible, ainsi que le voulait Wormius, d'assigner à cette pièce une date fort reculée. Mais on ne saurait la regarder comme le caprice d'une fantaisie tout individuelle; Dalin nous a conservé, dans le premier volume de son Histoire du droit suédois, une collection de vieux adages qui ont tous les mêmes caractères (1), et Hickes a publié dans sa Grammaire anglo-saxonne une pièce semblable d'une antiquité moins suspecte (2).

ᚠ byð frófur fira gehwylcum,
sceal ðeah manna gehwyle miclum hyt dœlan,
gif he wile for drihtne dômes hleotan.

ᚢ byð anmod and oferhyrned,
fela-frecne deor, feohted mid hornum :
mære mor-stapa : ðæt is modig wuht (3).

Ce n'est pas cependant que l'on puisse faire remonter ce petit poëme à l'époque païenne; les traces d'un âge plus moderne sont évidentes. Le ᚦ n'est plus consacré à Thor; le ᚱ s'appelle une *selle* et le ᚻ un *pion d'échecs;* le *feoh* a perdu sa signification primitive de *bétail* et n'est plus entendu que dans le sens d'*argent monnayé* (4). Peut-être, si les fautes d'accord n'accusaient pas une grande ignorance,

(1) Fae frenda rogur : l'argent fait la discorde des amis. Ur er versta veter : la pluie est le pire des mauvais temps. Þuss Kletta ibvi : les mauvais esprits hantent les rochers.

(2) P. 135; elle a été réimprimée par M. W. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, p. 217, et par M. Kemble, *Archæologia*, t. XXVIII, p. 339.

(3) Feoh (l'argent) est une consolation pour tous les hommes; cependant tout homme doit le distribuer généreusement; si tel est son vouloir, devant Dieu l'honneur sera dans sa part.

Ur (le taureau) est superbe et encorné au front; animal intrépide, il combat avec ses cornes et marche majestueusement dans les marais : c'est une noble créature.

(4) Apud Suenones et Gothos pecunia ejusdem nominis cum pecore (faé) aliquamdiu fuit, quod hoc illius loco in permutatione rerum aut pro pecunia ipsa esset; Loccenius, *Antiquitates sueo-gothicae*, p. 101. Beaucoup de livres imprimés en Islande ont leur prix marqué en *poissons* (fiskr), et il paraît qu'à la fin du XIVe

devrait-on conclure des méprises du poëte que les anciennes idées sur les runes commençaient à tomber en oubli. Il prend *wên*, le nom du ᚹ, dans l'acception d'*espérance* au lieu de *chariot* (1), et confond le nom du ᛋ, *segel*, soleil, avec *sigel*, voile. Mais dans beaucoup de vieux manuscrits scandinaves et dans presque toutes les poésies allitérées anglo-saxonnes on trouve les runes employées comme signe de leur nom (2), et un passage assez mal compris jusqu'ici du För-Skirnis prouve d'une manière positive qu'elles avaient une signification symbolique dès les premiers temps de leur existence :

þurs rist ak þer ok þria stafi
ergi ok œþi ok o-þola(3).

Evidemment il ne s'agit pas ici de la simple rune *thurs*, mais du signe hiéroglyphique de Thor, qui présidait aux enchantements et donnait une puissance magique aux trois autres lettres (4).

siècle il n'y avait pas encore de monnaie communément employée en Irlande. Au moins on lit dans le poëme sur la déposition du roi Richard II, publié dans l'*Archæologia*, t. XX, p. 305 :

Un cheval ot sans sele ne arcon,
qui lui avait couste, ce disoit-on,
quatre cens vaches ; tant estoit bel et bon !
car pou d'argent
A ou pais, pour ce communement
marchandent eulx à bestes seulement.

Il y a eu pendant long-temps des pièces françaises sur lesquelles on avait gravé un mouton ; voyez du Cange, *Glossarium*, s. v. MULTO.

(1) Il n'est pas étonnant que les nouvelles runes anglo-saxonnes, parmi lesquelles se trouve le *wên*, n'aient point de rapport avec leur forme, puisque, au moment de leur invention, les anciennes elles-mêmes n'en avaient plus que de fort éloignés ; mais, malgré les noms que leur donnent les alphabets qui nous sont parvenus et le sens qu'ils auraient eu d'après les anciens monuments de la langue, nous croyons difficilement que, s'ils remontent à une véritable antiquité, ils aient pu signifier des idées purement morales.

(2) Il y en a des exemples dans le *Fyrst Stefia mal* d'Eigil Skallagrimson, v. 101 et 115; dans le *Jomsvikingasaga*, l'*Olaf Tryggvasonarsaga*, le *Beowulf*, l'*Elene*, le *Ms. d'Exeter*, et même le *Wessobrunner Gebet*. Il serait bien difficile de croire qu'une sténographie aussi générale ne tînt qu'à un caprice individuel des copistes, comme dans *Raoul de Cambrai*, p. 216, v. 19 :

Li rois en jure Dieu qui la en ┼ fu mis,

quand un vers latin du moyen âge ne prouverait pas positivement le contraire :

Littera runica vox erit unica si bene calles.

Il en était de même en hébreu; voyez Eusèbe, *Praeparatio evangelica*, l. x, ch. 5, p. 474, éd. de 1628; saint Jérôme, *Epistola ad Urbicam*; Reuchlin Capnion, *Ars cabalistica*, l. III; Duret, *Histoire de l'origine des langues de cest univers*, p. 135, et Funccius, *De scriptura veterum*, p. 136. Mais on ne peut y voir rien de primitif; la signification hiéroglyphique des lettres est trop morale et n'a aucun rapport apparent avec leur nom.

(3) Je te sculpte un *Thor* et trois lettres, l'impuissance, la fureur et l'agitation; *Edda*, t. I, p. 85, éd. in-4°.

(4) La différence des voyelles doit d'au-

En Orient, où, puisqu'elle y fut inventée, l'écriture était d'abord figurative (1), un système continu de simplification empêche de reconnaître les anciennes images dans les signes actuels; mais les noms des lettres ont été plus persistants que les ressemblances qui les avaient motivés (2), et conservent encore la mémoire de leurs formes primitives (3). On est donc autorisé à conclure aussi du nom symbolique des lettres runiques et de l'absence d'une liaison naturelle entre leur signification et leur forme que ce n'est point le nom qui a changé sans raison (4), mais la forme qui s'est simplifiée par un progrès que devait amener le développement de l'écriture. D'ailleurs, si mal dessinées qu'aient été les runes au moment de leur invention, et quelques altérations que le temps et l'esprit de perfectionnement leur aient fait subir, on y retrouve encore des caractères qui rappellent leur première destination. Dans les deux petits traits du *fe*, qui sont plus arrondis que dans les autres runes, et se dirigent de bas en haut dans tous les alphabets connus, on reconnaît un souvenir des cornes du *bétail*. Les deux lignes parallèles de l'*ur* qui tombent perpendiculaire-

tant moins arrêter, que l'*ur* pouvait avoir le son de l'o comme celui de l'u, et que le nom de *Thor* était souvent écrit *Thur* dans les vieilles inscriptions runiques; voyez Liljegren, *Run-Urkunder*, n° 1489, et Finn Magnusen, *Runamo*, p. 82 et 146.

(1) Voyez d'ailleurs Hug, *Erfindung der Buchstabenschrift*, p. 23-26.

(2) Die Buchstabenfiguren in den ältesten semitischen Alphabeten, namentlich im phönizischen, sind alle flüchtige und abgekürzte Abbildungen sinnlicher Gegenstände, deren Name mit diesem Buchstaben beginnt; Gesenius, *Hebräische Grammatik*, p. 18. Rien, dans la forme qu'elles ont maintenant, ne rappelle plus leur ancien caractère figuratif; voyez la note suivante.

(3) א, *aleph*, le taureau; ב, *beth*, la maison; ג, *gimel*, le chameau; ד, *daleth*, la porte, etc.; voyez Gesenius, *Geschichte der hebräischen Sprache und Schrift*, p. 168.

(4) Les lettres conservaient même leur nom lorsqu'elles changeaient de forme; c'est ce qui est arrivé dans l'alphabet samaritain, et quand les caractères chaldéens carrés de l'écriture actuelle ont remplacé celle dont on trouve des restes sur les médailles maccabéennes; voyez Gesenius, *Lehrgebäude der hebräischen Sprache*, p. 8. Les noms des lettres passaient même avec les alphabets chez les différents peuples qui les empruntaient: ainsi, par exemple, nous savons que le nom de l'A signifiait en phénicien un bœuf (Plutarque, *Symposiaques*, l. IX, n. 3; t. II, p. 1314, éd. d'Estienne), comme l'*aleph* des Hébreux. Nous pouvons donc conclure de la ressemblance des deux langues (voyez Gesenius, *Geschichte der hebräischen Sprache*, p. 223) qu'il avait à peu près le même nom (voyez d'ailleurs de Wette, *Lehrbuch der hebräisch-judischen Archäologie*, p. 287), et il s'appelle *alpha* en grec et en copte, et *elif* en arabe.

ment sur la terre représentent la *pluie*. Le ventre protubérant du *thurs* indique la grosseur d'un *géant*. Les deux petites lignes de l'*os* figurent un fleuve qui, par leur réunion au corps de la rune, représentent une *embouchure*. Comme on l'a cru jusqu'ici, le nom du *reid* ne signifie ni un *char*, ni un *voyage à cheval*, mais la *foudre*, que l'on dessine encore par un zig-zag semblable. L'angle aigu qui se trouve au haut du *kaun* figure une *grosseur*. Les lignes croisées du *hagl* indiquent la *grêle* qui tombe dans tous les sens. Probablement la signification primitive du *naud* s'est modifiée ; de physique elle est devenue morale ; au lieu d'exprimer le *nœud*, que figurait la rune, son nom signifie maintenant la *nécessité*, qui en était la conséquence ; au moins cette conjecture peut-elle s'autoriser du mot sanscrit *naddhan*, nœud (1), et de la septième strophe du *Brynhildar-qvida I*, où *naud* semble avoir encore le sens de *nœud* :

Öl-runar skaltu kunna : ef þu vill annars qvæn
vælit þik i trygd ef þu truir, a horni skal þær rista
ok a handar-baki, ok merkia a nagli *Nauð* (2).

Ar n'est point un singulier qui signifie une *année* ou la *récolte*, mais le pluriel d'*a*, des *fleuves*, et les deux lignes de la rune cherchaient à le faire comprendre (3). L'*is* était

(1) Nous devons cependant reconnaître qu'il existe en islandais un autre mot, *hnutr*, ayant la signification de *nœud*, et que dans les autres langues germaniques le N des dérivés du même radical est précédé d'un K, qui probablement n'était pas muet comme en anglais.

(2) Apprends à connaître les Aul-runes (les runes puissantes ; d'après Reineggs, *Beschreibung des Kaukasus*, t. II, p. 179, il y avait une tribu d'Arabes qui appelait la magie الروني alruni): si tu veux qu'une femme étrangère à qui tu gardes ta foi ne puisse manquer à la sienne, il faut les entailler sur sa corne à boire et sur le dos de sa main, et marquer sur son ongle un *nœud*. Les éditeurs danois de l'Edda ont reconnu avant nous que le sens de *nœud* n'était pas clair : Est etiam in scriptura runica nomen literae N, sed incertum quid sibi velit; t. II, p. 196, note.

(3) Le rapport de forme qu'il est impossible de ne pas reconnaître entre l'*ar* et l'*os* (l'embouchure) donne plus de force encore à cette conjecture ; cependant cette dénomination d'une lettre par un nom au pluriel a quelque chose d'insolite qui ne nous satisfait pas entièrement. Mais elle devait paraître étrange aux autres peuples qui se sont servis des runes, puisque c'est la seule dont ils aient changé la forme et l'idée. On ne peut en conclure qu'elle soit corrompue, car chacun l'a remplacée par un nom différent : c'é-

représenté par un simple bâton, uni comme une *glace*. Le signe du *sol* montrait un rond, élevé comme le *soleil* au dessus de la terre. Le *tyr* était figuré par une sorte de marteau, symbole de *Tyr*, dieu de la guerre (1). Les lignes courbées en tout sens du *bjarkan* indiquaient la flexibilité du *bouleau*. Il y a dans le nom de la rune suivante une faute d'orthographe qui a trompé tous les savants et en a rendu le symbole méconnaissable; ce n'est point *laugr*, Mer ou Humidité, Liquidité, mais *laukr*, Mât. Ainsi que son nom l'indique, le son naturel du kaun était celui du K; lorsque Waldemar II voulut en faire un G il fut même obligé d'y ajouter un point (2). Le *madr* représentait un *homme* qui lève les deux bras en l'air, et l'*yr* un *arc* armé de sa flèche.

Dans son livre sur la Germanie, Tacite nous apprend qu'on y connaissait une écriture mystérieuse (3), et les gloses malbergiques prouvent que les Franks savaient au moins marquer leurs animaux de signes qui constataient leur propriété (4). Mais la première mention positive des runes que nous trouvions dans l'histoire ne remonte qu'à la dernière moitié du VI[e] siècle, où Venantius Fortunatus disait dans une épître à Flavus (5) :

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis,
quodque papyrus agit virgula plana valet.

tait *ac*, Chêne, en anglo-saxon, et *ask*, *asche*, Frêne, dans l'alphabet marcomann (ces deux noms sont donnés à deux lettres différentes dans l'alphabet qui se trouve dans le ms. de Saint-Gall, n° 270). Nous devons cependant reconnaître que dans l'alphabet anglo-saxon le J était appelé *gér*, Année, et cette coïncidence semble tenir à une vague réminiscence.

(1) L'invocation de son nom assurait la victoire (*Brynhildar-qvida I*, st. VI), et l'on sait qu'en mémoire de celle que Karl remporta sur les Sarrasins dans les plaines de Poitiers, on l'appela *Martel*. Le marteau était un emblème si naturel de la force, qu'on le donnait aussi à Thor, qui, d'ailleurs, était très probablement le même personnage que Tyr; voyez Thorlacius, *Om Thor og hans hammer*, ap. *Skandinaviskes Museum*, 1802, cah. 3 et 4.

(2) M. Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, p. 83, a proposé de lire *leygr*, Flamme; mais sans appuyer cette conjecture sur aucune autre raison que la corruption probable de *laugr*, et les éditeurs danois de l'*Edda* lui donnaient le sens d'*ail*; voyez leur traduction du *Brynhildar-qvida I*, str. VIII.

(3) Litterarum secreta, par. 19.

(4) Tit. III, par. 3. On lit aussi dans la Loi émendée, tit. X, par. 4 : Si quis animal, aut caballum aut jumentum, in furtu pinxerit. *Punxerit*, qui se trouve dans plusieurs ms., aurait le même sens. Beaucoup d'écrivains ont cru que les quatre nouvelles lettres introduites par Chilpéric (Hilp-rikr), suivant Grégoire de Tours, l. V, ch. XLV, et Aimoin, l. III, ch. XLI, étaient des runes; voyez entre autres du Cange, *Glossarium*, t. I, p. 215, col. I, éd. de M. Henschel.

(5) L. VII, n° 18.

Sans doute il s'agit ici des populations teutoniques, comme dans cet autre vers du même poëte :

Nos tibi versiculos, dent barbara carmina leudos (1).

Les Gaulois, qui depuis six cents ans avaient adopté les mœurs et acquis toutes les connaissances des Romains, n'auraient point gardé une écriture *barbare*. Peut-être même n'avaient-ils jamais connu de lettres runiques : les registres dont César s'empara dans le camp des Helvétiens étaient en caractères grecs; nous savons par son témoignage formel que les Druides n'en employaient pas d'autres pour tenir les comptes publics et pour traiter les affaires particulières (2); on n'a pu découvrir de trace positive d'écriture sur les nombreux dolmen que la tradition attribue aux Gaulois, et aucun souvenir d'un alphabet national ne s'est conservé dans la Basse-Bretagne, ni dans le pays de Galles (3). L'alphabet d'Ulfilas prouve d'ailleurs d'une manière certaine que les runes germaniques existaient déjà dans la seconde moitié du IVe siècle (4), puisque les quatre lettres qui s'écartent de la forme grecque et latine les ont visiblement imitées. L'o est l'*odil* anglo-saxon un peu simplifié; le F a deux petits traits au milieu comme le *fc;* le TH a dans le manuscrit

(1) L. VII, no 8.

(2) Il ne serait cependant pas impossible, ainsi que nous le dirons plus bas, que César ait été trompé par la ressemblance des runes avec les lettres grecques.

(3) A la vérité, les Gaëls d'Irlande prétendent avoir quatre anciens alphabets (voyez Vallancey, *Collectanea de rebus hibernicis*, n. VII, et Ledwyrch, *Antiquities of Ireland*); mais les deux premiers, le *betluisnion* et le *bobeloth*, n'ont aucune authenticité, et semblent un mélange fait à plaisir de caractères empruntés à différents alphabets sémitiques et à des formes d'écriture qui n'ont pu être connues en Irlande qu'à des époques assez récentes. L'*abicetoria* est l'alphabet anglo-saxon, et l'*oigham*, *ogham* ou *ogma*, semble être d'origine germanique, puisqu'on en trouve des exemples et des règles dans un ms. du Xe siècle de la Bibliothèque de Saint-Gall, bien avant l'époque où des faits certains prouvent qu'il ait été usité en Irlande. Cependant selon le *Collectanea de rebus hibernicis*, t. II, p. 161, il y aurait dans la caverne de New-Grange, près Drogheda, dans le comté de Meath, des caractères symboliques, expliqués en ogham; mais rien n'indique le temps où ils ont été sculptés, et l'explication est elle-même douteuse. Nous y verrions donc plutôt une de ces inventions indépendantes que nous retrouverons en Scandinavie, et que nous croyons avoir existé chez presque tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation. C'était aussi l'opinion de Ware, *Antiquitates hibernicae*, ch. II : Praeter characteres vulgares utebantur etiam veteres Hiberni variis occultis scribendi formulis seu artificiis, *ogum* dictis, quibus secreta sua scribebant.

(4) De 360 à 380.

de Naples la forme du *thurs* (1), et l'u est évidemment l'*ur*, dont les convenances de l'écriture cursive ont fait légèrement arrondir l'extrémité des deux jambages. Cette dernière coïncidence est d'autant plus remarquable que le P, qui était emprunté à l'alphabet grec, avait la même forme, et qu'il avait fallu quelque raison puissante, qu'on ne peut trouver que dans la force de l'habitude, pour donner une valeur aussi différente à deux signes complétement identiques (2); et une supposition si vraisemblable aurait aussi l'avantage d'expliquer jusqu'à certain point la préférence qu'Ulfilas accorda aux formes des lettres runiques sur celles des caractères grecs dont il avait emprunté une grande partie (3).

Il serait donc impossible de ne pas reconnaître une grande antiquité aux runes quand on eût été autorisé à conclure de l'absence de date et des signes évidents de christianisme qui se trouvent dans la plupart des inscriptions qu'aucune ne remontait à des temps plus éloignés (4). Quoique, dans leur ardeur de néophytes, les habitants du Nord aient soigneusement brisé les pierres qui portaient des traces du paganisme, et que les inscriptions runiques soient généralement trop courtes pour fournir aucun renseignement qui permette de fixer leur date (5), d'heureux hasards ont levé toutes les incertitudes. Les inscriptions en l'honneur du roi Gorm-le-Vieux et de la reine Thyra, qui sont près de Jellinge dans le Jutland septentrional, sont du Xe siècle (6); celle de Runamo, dans la province de Bleking,

(1) ᛉ; ailleurs il a la forme du ψ grec.

(2) L'ancien alphabet runique n'avait pas distingué le son du P de celui du B.

(3) On a regardé aussi comme une analogie fort significative l'absence du V dans l'alphabet runique et dans celui d'Ulfilas; mais nous ne pouvons lui reconnaître une grande importance, car le V n'avait pas non plus de signe particulier dans l'alphabet grec qui servit de modèle à l'évêque goth.

(4). Voyez Liljegren, *Run-Urkunder*, et W. Grimm, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1842, col. 1132.

(5) M. Finn Magnusen lui-même y a été trompé; il a prétendu dans l'*Annaler för nordisk oldkyndlighed*, 1837, t. I, p. 243, que les runes de l'obélisque de Ruthwell, dans le Northumberland, remontaient à 650, et M. Kemble a prouvé dans l'*Archæologia*, t. XXVIII, qu'elles n'étaient que du VIIIe ou même du IXe siècle.

(6) Ap. Wormius, *Monumentorum*

est une invocation adressée aux dieux par Harald Hildetand, quelques jours avant la bataille de Bravalla, en 770 (1); et on lit distinctement, sur une pierre trouvée en 1806 dans l'île de Fyen : *þur vigi þisi runar* (2). A défaut de monuments écrits que l'on puisse rapporter à l'époque païenne avec certitude (3), il en est d'ailleurs un grand nombre qui appartiennent aux premiers temps chrétiens; souvent on conservait encore après sa conversion des habits de néophyte, quelquefois on ne se faisait baptiser que dans ses derniers moments (4), et plusieurs pierres tumulaires ajoutent à leurs renseignements sur la personne du défunt qu'il était mort *in hvita vadum* (5). Pour que dans la première ferveur du christianisme on n'ait pas craint d'employer ainsi les runes, qu'il repoussait, comme entachées de magie et de superstitions idolâtres, il fallait l'habitude de s'en servir et une ignorance complète des autres caractères.

On a rattaché jusqu'ici toutes les runes à deux alphabets, connus des savants sous le nom de *scandinave* ou *marcomann*, et d'*anglo-saxon*. L'ordre insolite dans lequel les lettres s'y suivent également, leurs rapports de forme et de nom, toutes les analogies possibles, montrent avec la dernière évidence que, si l'un des deux n'est point le type primitif de l'autre, ils ont au moins une origine commune.

La question de priorité n'est plus ici seulement un curieux problème d'archéologie, c'est une donnée nécessaire

danicorum l. V, p. 326 et suiv., et Liljegren, *Run-Urkunder*, nos 1537-1541.

(1) Ap. Finn Magnusen, *Runamo og Runerno*, p. 65 et suiv.

(2) Thor, bénis ces runes; *Det skandinaviske Litteraturselskabs Skrifter*, 1807, p. 276.

(3) Quelques expressions semblent cependant indiquer des temps payens : Hinn almattki As; ap. Scheffer, *Upsalia antiqua*, p. 40 : Jubern ukvi riti iþun iftir Irbern fadur sin : þulir alfrunar þisi Asi gud; ap. Verelius, *Notae ad Hervarar saga*, p. 100 : Ohgi saiti stain dansi iftir Ulf bruþur sin harþa guþan trug; ap. Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, p. 68. On a trouvé aussi des inscriptions runiques dans plusieurs tombeaux que des urnes font croire antérieurs au christianisme; voyez le *Svenska Magazinet*, 1766, et Klüwer, *Norske mindes-mærker* et *Antiquarisk Reise gjenem Norige*.

(4) Voyez le *Heimskringla*, t. I, p. 348, et Rimbertus, *Vita sancti Anscharii*, ch. 21.

(5) Dans leurs vêtements blancs; ap. Liljegren, *Run-Urkunder*, nos 118, 235, 326, 452, 515 et 709.

pour se former une opinion rationnelle sur l'origine des runes. Avant leur conversion au christianisme les Anglo-Saxons différaient peu des Northmanns : ils avaient beaucoup de traditions communes; leurs croyances religieuses et leurs mœurs étaient semblables; peut-être même un climat moins glacé et des rapports plus continus avec des populations plus rapprochées du monde romain les avaient-ils rendus moins étrangers à la vie de l'intelligence, et cependant, tandis qu'il se trouve fort peu d'inscriptions runiques dans les pays qu'ils avaient conquis, les rochers du Danemark et de la Suède en sont couverts. Saxo Grammaticus va même jusqu'à dire que l'histoire des anciens Scandinaves y était sculptée : Nec ignotum volo.... majorum acta, patrii sermonis carminibus vulgata, linguae suae literis, saxis ac rupibus insculpenda curasse (1). Chez deux peuples dont la civilisation était la même une telle différence ne peut venir que d'une cause pour ainsi dire matérielle, d'une connaissance plus générale de l'écriture, qui dans un temps sans moyen de publicité ni centralisation d'aucune sorte, où les inventions ne se répandaient que par une lente tradition, ne s'explique que par une plus haute antiquité. On vient de voir d'ailleurs qu'au XIIe siècle Saxo regardait les runes comme l'écriture naturelle de la langue scandinave, et, dans le petit traité grammatical d'Olaf Thordson Hvitaskald, qui vivait cinquante ans plus tard, l'alphabet runique est aussi appelé *norrœna stafrof* (2). Sans doute les assertions historiques des écrivains du moyen âge sont loin de mériter une confiance absolue; mais elles reposaient au moins sur des traditions populaires qui, quoique confondant souvent les idées et les faits, n'étaient jamais complé-

(1) Préface, p. 6, éd. de Müller.

(2) Alphabet scandinave; *Edda asamt Skaldu*, app. p. 30, éd. de Rask. On connaissait autrefois la Scanie sous le nom de *Pays des runes* (*Runeherrat*, probablement *herad*, pays séparé des autres par la mer ou par des rochers; voyez Suhm, *Critisk historie af Danmark*, t. III, p. 7 et 10); mais, comme l'époque de cette dénomination nous est inconnue, nous ignorons si elle indique le pays de l'écriture runique ou seulement des inscriptions runiques.

tement mensongères ; et Hrabanus Maurus, qui mourut octogénaire en 856, dit, dans son opuscule *De inventione linguarum* : Litteras quippe, quas utuntur Marcomanni quos nos Nordmannos vocamus, infra scriptas habemus ; a quibus originem qui theodiscam loquuntur linguam trahunt : cum quibus carmina sua incantationesque ac divinationes significare procurant, qui adhuc paganis ritibus involvuntur (1). Ainsi, dans un traité spécial sur l'origine des différents alphabets, Hrabanus Maurus, qui avait eu des relations avec les savants anglo-saxons que les libéralités de Charlemagne avaient attirés en France, regardait les runes comme l'écriture propre des Northmanns, et l'idée que dans le IXe siècle on attachait à ce nom est clairement expliquée par un passage d'Einhard : Dani et Suenones quos Nordmannos vocamus (2). Les Anglo-Saxons eux-mêmes reconnaissaient aux runes cette origine : car on lit dans un ouvrage que Wanley nous a fait connaître dans son catalogue des manuscrits anglo-saxons (3) : Haec etenim literarum figurae in gente Nortma nnorum feruntur primitus inventae. Quibus ob carminum eorum memoriam et incantationem uti adhuc dicuntur. Quibus et *rimstafas* (4) nomen impo-

(1) *Opera*, t. VI, p. 334. Selon M. W. Grimm, *Deutsche Runen*, p. 150 : Skandinavier sind hier auf keinen Fall gemeint, et il appuie son opinion sur l'origine *normande* que Hrabanus assigne aux Allemands, sur le nom que l'on donnait habituellement aux Normands, et sur la différence de l'alphabet de Hrabanus avec l'alphabet norse. Mais d'abord plusieurs écrivains ont cru les Franks d'origine scandinave (voyez notre *Mémoire sur la langue des gloses malbergiques*, p. 4, note 3) ; pendant le moyen âge on donnait plusieurs noms à presque tous les peuples ; et, comme nous le verrons, il existait même en Scandinavie un grand nombre d'alphabets différents. Suhm, *Critisk historie af Danmark*, t. I, p 158-165 et p. 291-297, pense que les Marcomanns sont les Danois ; mais, quoique cette opinion nous semble beaucoup trop générale, et qu'ainsi que le dit Hermold, *Chronicon slavicum*, ch. LXVIII : Vocantur autem usitato more Marcomanni gentes undecunque collectae quae marcam incolunt, les expressions de Hrabanus sont trop positives pour qu'il soit possible de douter du sens qu'il donne dans ce passage à *Marcomanni*.

(2) *Caroli magni Vita*, par. 12.

(3) Ce passage se trouve dans le ms. du Roi n° 5239, 5e feuillet avant la fin, dont l'écriture semble de la fin du XIe siècle.

(4) Il y a dans le ms. n° 5239 *runstafath*, lettres mystérieuses, comme le *runstafas* du *Beowulf*, v. 3388 ; mais, dans le *Svenska Chrönica* d'Olaus Petri, ch. XXXIII, ap. Fant, *Scriptores rerum suecicarum medii aevi*, t. I, sect. II, p. 218, *rimstafvar* est employé avec le sens de *baculi runici*, bâtons runiques ; *virgula* signifie aussi lettre dans Saxo

suerunt, ob id, ut reor, quod iis res absconditas vicissim scriptitando aperiebant (1).

Une simple comparaison des deux alphabets suffit même pour mettre hors de tout débat l'antériorité des runes islandaises. Ainsi que nous l'avons vu, elles ont toutes un nom symbolique, tiré de la langue ou même de l'ancienne mythologie, et quelque trait qui rappelle encore leur ancienne forme figurative. Tous les sons de la langue n'ont point de caractère particulier : le kaun réunit la valeur du K à celle du G ; le tyr a les deux sons du T et du D ; le bjarkan ceux du B et du P ; et cette confusion doit remonter à un temps où ces sons n'étaient pas encore entrés dans la langue, ou n'avaient pas été distingués par une analyse moins grossière (2). Dans l'alphabet anglo-saxon, au contraire, les lettres sont multipliées sans nécessité ; on a donné des signes différents à des sons que pouvait exprimer le même caractère (3 ; les noms mythologiques ont disparu (4) ; d'autres n'ont plus qu'une signification sans aucun rapport possible avec leur forme (5), et leur première lettre n'indique point leur valeur phonique (6) ; il en est même qui n'ont aucun sens, et l'on trouve à la fois en Scandinavie la forme de la lettre et l'explication de son nom (7). Les noms qui peuvent venir des runes islandaises restent constamment les mêmes dans tous les alphabets anglo-saxons, et les autres varient

Grammaticus, préf., p. 12, éd. de Müller.

(1) Ap. Hickes, *Thesaurus linguarum septentrionalium*, t. II, p. 247. On a même trouvé en Norvége des inscriptions runiques dont les lettres avaient la forme anglo-saxonne ; voyez Brynjolfsson, *Periculum runologicum*, p. 12?, et Liljegren, *Nordiska fornlemningar*, n° 45.

(2) Cette confusion devait remonter bien haut ; car, dans le *Völu-spa* et les plus vieilles poésies, les deux sons de chaque lettre sont toujours soigneusement distingués ; jamais, par exemple, le son du K n'allitère avec celui du G.

(3) Le C, le K et le G y sont devenus trois lettres différentes.

(4) Le *thurs*, ou plutôt *Thor*, est devenu *thorn*, *épine*, et *Tyr* n'a plus que la signification de *seigneur*.

(5) *Fe* bétail est devenu *feoh*, argent ; *laukr* mât, *lagu* mer ; *reid* foudre, *rad* voyage à cheval, et *ur* pluie signifie *bœuf*.

(6) Le X s'appelle *iolx ;* le J, *ger*, et l'I, *eoh*.

(7) L'*os* et l'*yr ;* dans l'alphabet de Hrabanus Maurus, l'*os* est remplacé par l'*othil*, et le *tyr* par le *dag*.

dans les différents manuscrits, comme s'ils étaient abandonnés au caprice (1). Plusieurs lettres nouvelles sont visiblement empruntées à des alphabets existants; le ger, par exemple, est le phi grec; l'eoh, le zêta; l'iolx, le psi; l'eh est l'epsilon retourné, dont la forme a été mise en rapport avec une écriture dont l'élément était la ligne droite (2), et le gyfu devait exister dans quelque alphabet celtibère; car c'est une imitation évidente du x, et l'espagnol est la seule langue de l'Europe qui donne à cette lettre un son guttural, ressemblant à un G fortement aspiré (3). Quand un long usage a familiarisé un peuple avec un système particulier d'écriture, il veut retrouver dans les nouveaux signes qu'il est obligé d'adopter des analogies avec les anciens, et dans l'alphabet anglo-saxon les lettres nouvelles ont des noms de fantaisie (4) et des formes compliquées à plaisir, où des courbes de toute espèce sont mêlées aux lignes droites (5). En Scandinavie on ne montra point ce détachement à l'égard de l'ancien alphabet; malgré des imperfections qui se faisaient de jour en jour plus fortement sentir, on le conserva avec persévérance, même quand le christianisme eut renouvelé les idées et changé les habitudes. Dans les premières années du XIIIe siècle, lorsque, selon Olaf Thordson (6), Waldemar II voulut introduire dans l'alphabet des signes pour l'E, le G, le P et le V, il n'inventa point de nouveaux caractères; il ajouta seulement un point à l'is, au kaun, au

(1) L'A s'appelle *ac*, *ag*, *ask* et *asche*; le C, *che* et *cen*; le K, *ker*, *calc* et *chilch*. Dans l'alphabet runique de Vienne (ms. Salisb., nº 140), qui est évidemment anglo-saxon, la première lettre s'appelle *fech*, comme en islandais, et non *feoh*, comme dans les autres alphabets anglo-saxons.

(2) Ce renversement des lettres n'est point sans exemple, même quand elles n'étaient pas empruntées à une langue étrangère : ainsi, le nouvel alphabet grec a retourné l'alpha, l'iota et le sigma de l'ancien. Il ne serait cependant pas impossible que le signe primitif de l'eh anglo-saxon eût été le mu grec.

(3) Peut-être cependant vient-il aussi du grec (χ). Dans l'alphabet de Hrabanus Maurus le Q, qui s'appelle *chôn*, est certainement le *kaun* islandais.

(4) La patrie, le jour, la pierre.

(5) Le *gyfu*, l'*ödil* et le *gar*.

(6) Les expressions de Thordson se trouvent dans l'appendice du *Skalda*, ch. XVIII : þessa stafi ok þeirra merckningar compileradi minn herra Valdemarr Dana konungr, með skiotu ordtaki, a þessa lund : sprengð mannz hok flydi tvi boll.

bjarkan et au fe, et encore ne fit-il que donner plus de généralité et de régularité à un ancien usage (1), puisqu'il y a déjà des runes ponctuées dans une inscription de Schleswig qui est datée de 992, et dans un document écrit en France en 1022, dont Montfaucon a publié la copie (2). Les runes anglo-saxonnes sont donc évidemment postérieures aux autres, et cependant elles remontent au moins au Ve siècle, puisque c'est à cette époque que les Saxons ont quitté le continent pour s'établir en Angleterre (3); on sait même à ne pouvoir en douter qu'elles existaient déjà un siècle auparavant; car, sur les quatre runes adoptées par Ulfilas, il en est une qui ne se trouve que dans l'alphabet anglo-saxon (4).

Si l'invention d'un alphabet phonique était une œuvre difficile, qui ne put s'accomplir qu'après une longue suite de perfectionnements, son imitation et son application à une langue nouvelle par un peuple qui n'en avait auparavant aucune idée ne demandent plus que de faibles efforts. De nos jours il n'a fallu qu'une lettre du gouvernement des Etats-Unis pour que des sauvages imaginassent un alphabet, qui n'avait pas d'abord moins de deux cents caractères (5). Aucune impossibilité absolue n'eût donc empêché les Scandinaves d'approprier à leur langue et aux matériaux dont ils étaient obligés de se servir les signes graphiques d'une nation étrangère, et des ressemblances évidentes avec plusieurs alphabets occidentaux donnent une apparence de vé-

(1) Il y eut cependant un changement important; on se servait auparavant, comme dans l'alphabet romain, du signe de l'u (ur) pour indiquer le v.

(2) *Palaeographia graeca*, p. 293.

(3) En 449, suivant la Chronique saxonne, Wanley a reconnu dans la préface du second volume du *Thesaurus* de Hickes que les runes anglo-saxonnes étaient d'origine scandinave : Illos Jutas Anglo-saxonesque, cum in Britanniam advenerint, secum runes, sive gothicas literas, attulisse, mihi persuasum est. La Croze et Murray n'en croyaient pas moins les runes d'origine anglo-saxonne.

(4) L'ödil, l'o bref, ou plutôt l'os.

(5) Knapp, *Lectures on american litterature*, d'après le *Foreign quarterly review*, t. IX, p. 445. Au milieu du dernier siècle, les habitants d'une province de la Suède (l'Elfdale) inventèrent aussi un nouvel alphabet runique; Liljegren, *Run-Lära*, ap. Strinnholm, *Vikings-Zuge*, t. II, p. 215, trad. allemande.

rité à cette idée (1). Mais d'abord la simplicité de l'alphabet runique, qui n'est composé que de seize lettres, oblige de lui reconnaître une antiquité qui se concilierait alors fort mal avec l'histoire : car, ainsi que l'ont cru plusieurs philologues distingués (2), la réduction de tous les sons d'une langue à un petit nombre d'éléments vocaux n'est point l'œuvre du premier jour de l'écriture phonique. Heureux d'un si précieux moyen de fixer ses pensées, ou habitué aux nombreux signes de l'alpbabet figuratif, on ne sent point la nécessité de réduire le nombre des lettres, et en eût-on la pensée, sa réalisation serait impossible. Ce n'est qu'avec le temps qu'assimilant pour l'esprit des sons qui diffèrent pour l'oreille, une analyse subtile groupe ensemble les articulations de même nature sans tenir compte de leur force, et ramène toutes les émissions de la voix à quelques signes d'une valeur désormais moins certaine et moins régulière. Jamais d'ailleurs un peuple n'eût inventé une écriture aussi mal appropriée aux besoins de sa langue que l'alphabet runique l'était au norse. Il y avait des lettres dont la valeur était entièrement différente suivant la place qu'elles occu-

(1) Ainsi, pour nous borner à indiquer les rapports avec les capitales de l'alphabet romain, le reid, l'is et le bjarkan ont exactement la même forme que le R, le I et le B; le fe est comme le F une grande ligne d'où partent deux petits traits; le thurs est un D dont les deux extrémités sont un peu prolongées, et le kaun un K dont on a supprimé la ligne inférieure; l'ar a la forme d'un angle comme l'A, seulement, au lieu d'être plus grosse, la ligne droite est plus longue ; le tyr est un T dont les deux branches sont abaissées ; l'ur ressemble à un U retourné, et le laukr a aussi quelque ressemblance avec un L retourné.

(2) Voyez Balbi, *Atlas ethnographique*, introduction, et W. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, p. 12. Cette opinion de M. Grimm est d'autant plus étonnante qu'on lit à la page suivante que dans la première époque de l'alphabet phonique : Die Buchstaben suchen nur dem Ausdruck derselben sich zu nähern und wollen nur andeuten, weshalb auch noch Sylbenzeichen können eingemischt werden. Voilà pourquoi les alphabets sémitiques et le dévanagari lui-même ont encore des traces évidentes du système syllabique. Ce n'est qu'à la longue qu'on a simplifié l'alphabet phonique, comme toutes les autres inventions qui ne sont pas dues au hasard; ainsi, pour citer un fait qui s'est passé sous nos yeux, les deux cents lettres de l'alphabet des Chirokies dont nous parlions tout à l'heure furent bientôt réduites à quatre-vingt. Dans l'alphabet hébreu, qui n'a plus que vingt-deux lettres, on trouve encore des traces évidentes d'une ancienne complexité; il y a trois S, le sajin, le samech et le sin; deux T, le tet et le tav; deux signes d'aspiration, le hé et le cheth, auxquels on pourrait même ajouter l'aleph; le son du caph et celui du koph sont si semblables, que notre oreille n'en sent pas la différence, et le zadé représente un son double.

paient dans les mots (1), et les sons les plus usuels n'avaient pas même de caractère qui leur fût propre; on était obligé d'en détourner un autre de son acception habituelle, et encore n'était-ce pas toujours le même (2). Sans doute l'ancienne prononciation ne nous est point parfaitement connue; dans un temps où la langue n'était encore fixée par aucun ouvrage populaire, les voyages fréquents des Scandinaves et les licences de la rime durent y introduire bien des changements. Mais beaucoup des irrégularités de la prononciation sont trop générales pour avoir été amenées par des causes aussi individuelles, et elles se reproduisent si souvent pour toutes les lettres (3), qu'elles suffiraient à elles seules pour prouver que l'alphabet n'avait point été fait pour la langue. On ne peut cependant en chercher l'origine dans aucune écriture européenne (4); elles ont toutes des caractères qui manquent complétement dans l'alphabet runique, et qui étaient si nécessaires pour rendre les sons du norse, que l'on fut obligé de les inventer long-temps après l'adoption des autres (5). A cette preuve sans réplique s'ajoute une dernière raison plus convaincante encore: dans les alphabets qui se rattachent incontestablement à une origine commune, les lettres dont l'imitation des usages de quelque autre nation n'a point modifié la disposition primitive l'ont toujours conservée, et l'ordre qu'elles suivent

(1) Le fe avait le son du F au commencement des mots, et celui du V partout ailleurs, excepté devant le S, où il conservait sa valeur naturelle, et devant le L, le N, le þ et le T, où il prenait le son du B. Le thurs avait le son du D à la fin des mots, et au commencement celui du thau hébreu ou du TH anglais.

(2) Le son du G s'exprimait par le kaun et le hagl; celui de l'Y par l'ur et par l'yr, et probablement le V, que l'on rendait ordinairement par l'ur, l'était aussi quelquefois par le fe, puisque c'est à cette dernière lettre qu'on ajouta un point pour en faire un V.

(3) Voyez le second chapitre de l'*Anvisning till Isländskan eller nordiska Fornspråket* de Rask, ou son *Kortfatte Vejledning til det oldnordiske eller gamle islandske Sprog*, p. 1-10.

(4) Dans le *Vŏlu-spa*, le plus ancien poëme scandinave qui nous soit parvenu, il est déjà fait indirectement mention des runes; car on lit dans la strophe XVIII que les Nornes entaillaient dans une table (skaro a skidi) la destinée de chacun. Comme nous, Rudbeck, Bureus et Verelius reconnaissaient une origine scandinave aux runes; c'est sans aucune espèce de preuve que d'autres savants, Ihre, Astle, Liljegren, etc., les ont crues empruntées à d'autres peuplades germaniques.

(5) Le D, le G, le P et le V.

dans l'alphabet norse ne se retrouve chez aucun peuple de l'Europe (1).

A la vérité, si l'on ne s'en rapportait qu'à des renseignements positifs, l'Orient n'aurait pas eu non plus d'alphabet dont les caractères eussent été disposés de la même manière; nous savons seulement que tous les alphabets asiatiques n'avaient pas une source commune (2), et il en est dont une simple mention des écrivains bysantins nous a seule appris l'existence : tel est, par exemple, celui des Scythes et des Sarmates (3), qui fut plus facilement connu des Scandinaves que tous les autres. Mais, à défaut de ces preuves formelles que le temps a détruites dans presque toutes les questions qui remontent à une haute antiquité, des rapports significatifs indiquent clairement que les runes avaient une origine orientale (4).

(1) Cet ordre est positif; car il ne se trouve pas seulement dans les deux poëmes sur le nom des lettres dont nous avons déjà parlé; il est aussi constaté par plusieurs alphabets que nous ont conservés différents manuscrits : ms. de Vienne, Salisb, n° 140 (ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 1); deux mss. de Saint-Gall, nos 270 (ap. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, tab. II) et 878 (ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 27); Hickes, *Grammatica anglo-saxonica*, p. 135 et 136; Montfaucon, *Paleographia graeca*, p. 293; etc.

(2) Ainsi, par exemple, l'alphabet sanscrit a évidemment une autre origine que les alphabets sémitiques : non seulement les lettres diffèrent par la forme, le son et l'arrangement; mais les voyelles, qui jouent en sanscrit un rôle fort important dans la formation des mots, ont si peu de valeur essentielle dans les langues sémitiques, que l'écriture ne les indiquait même pas.

(3) Voyez Stritter, *Memoriae populorum* t. II, p. 394, et t. IV, p. 552. Selon Court de Gébelin, *Monde primitif*, *Origine de l'écriture*, p. 462 : on ne peut se dispenser de voir dans ces lettres (les runes) l'alphabet scythique, porté en Grèce par les Pélasges long-temps avant Cadmus.

(4) La plupart des savants s'accordent maintenant à le penser; voyez Siöborg, *Litterae gothicae ex Asia oriundae;* etc. Quelques uns ne se sont pas contentés, comme Bartholin, Suhm, Burmann et W. Grimm, de les croire apportées en Scandinavie par Odin; ils ont déterminé d'une manière précise l'alphabet auquel elles se rattachent. Mais en l'absence de données positives sur l'Odin qui propagea en Europe la connaissance des runes, sur le temps où il vivait et sur sa patrie primitive, on ne peut se décider que par des rapports de formes qu'amenèrent souvent des circonstances semblables, et que l'origine commune de la plus grande partie des alphabets asiatiques fait nécessairement retrouver chez des peuples qui n'eurent ensemble aucun contact immédiat. Benzelius et Wise croient les runes dérivées de l'ancien alphabet grec; Celsius, Leibnitz et Gibbon les rattachent aux lettres romaines; Lazius et Wormius les supposent d'origine hébraïque, et Legis les fait venir directement de l'alphabet phénicien; Radlof est allé jusqu'à dire : Die Schreibekunst war bald nach der Ankunft des Kadmus in Europa durch ganz Germanien verbreitet worden; *Untersuchung des Keltenthums*, p. 50.

D'abord leur nom se retrouve dans plusieurs langues sémitiques (1), et ce n'est point une de ces rencontres fortuites qui durent se produire trop souvent dans la formation des différents idiomes pour qu'on en puisse rien conclure. Quand les nations européennes ont emprunté des mots aux vocabulaires de l'Orient, l'ignorance où elles étaient de la valeur de l'article le leur a fait quelquefois réunir avec le nom substantif auquel il était joint (2), et cela eut lieu pour le رونة arabe, dont les anciens peuples du Nord dérivèrent sans doute *ölrun* (3), *alraune* (4) et *aluruna* (5). Le nombre des lettres dont un alphabet se compose finit par dépendre des sons de la langue; on ne saurait par conséquent y voir une preuve de l'origine de l'écriture quand des documents certains ne permettent point de remonter aux premiers temps où elle fut en usage; mais on n'en doit pas moins remarquer, comme une analogie significative, que l'alphabet phénicien, qui exerça sur les autres alphabets asiatiques une incontestable influence (6), avait probablement seize ca-

(1) En hébreu רנן signifiait émettre un son quelconque (*Lévitique*; ch. IX, v. 24; Isaï, ch. XLIV, v. 23; Jérémie, ch. II, v. 19), et en arabe رناه, un son. Cette coïncidence est d'autant plus remarquable, que *runar* est employé avec le même sens dans le *Hava-mal*, str. CXLII.

(2) Almanach, alguasil, alchimie, alkermès, alcazar, alezan, algarve, algèbre, almageste, etc.

(3) Valkyrie, qui figure dans le *Völundar-qvida*, str. IV et XIV; nous ne serions pas non plus étonné que ce fût là l'origine de l'*öl-runar* du *Brynhildar-qvida I*, str. VII, que les éditeurs danois de l'*Edda* auraient alors eu tort de traduire par *characteres potionales;* t. II, p. 196.

(4) C'est le nom que l'on donnait en vieil allemand à la mandragore (Hexenkraut), qui jouait un si grand rôle dans les opérations magiques; voyez entre autres l'*Antiquarius* de Stiernhielm et *La fée aux miettes* de Charles Nodier.

(5) Tacite, *Germania*, par. 8; Jornandes, *De rebus geticis*, ch. XXIV; Michael Scotus, *Mensae philosophicae* l. II, ch. XXI; Trithemius, *Epitome Francorum;* Elias Schedius, *De diis germanis*, ch. XLIII; Stephanius, ap. Saxo, l. I, p. 45, et Lazius, *De migrationibus gentium*, l. III, p. 83. Erant inter illos (Cimbros) sacerdotes divinationis peritae, quas patrio sermone *alirunas* nuncupant; Aventinus, *Annalium Bojorum* l. I, ch. VII, par. 5. Le peuple allemand croyait encore pendant le moyen-âge à une sorte de nains malfaisants qu'il appelait *Alraun;* voyez Grimm, *Deutsche Sagen*, nos 83 et 84. Cette origine semble d'autant plus probable que certaines peuplades arabes appelaient la magie رونة et روق; voyez Reineggs, *Beschreibung des Kaukasus*, t. II, p. 179.

(6) Hérodote, l. V, par. LVIII et LXIX, appelle les lettres γραμματα καδμηΐα, γραμματα φοινικηΐα, et il dit en termes positifs, *Ibid.*, par. LVIII, que ce sont les Phéniciens qui les apportèrent en Grèce.

Phoenices primi, famae si credimus, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Lucain, *Pharsale*, l. III, v. 220.

Alles vereinigt sich, um den Aramäern

ractères, puisque Cadmus n'en apporta que ce nombre de Phénicie en Grèce (1), et que les anciens Scandinaves ne connaissaient non plus que seize runes. Dans la vieille orthographe islandaise les consonnes n'étaient jamais redoublées, et ce fait, qui ne se retrouve en Europe dans aucune autre écriture, existait chez tous les anciens peuples orientaux. Contrairement aux usages européens, ils n'exprimaient point les voyelles simples, et, quoique aucun monument runique n'ait conservé la trace de cette coutume, on peut affirmer que les premiers Scandinaves les supprimaient aussi, puisqu'ils n'avaient de caractères que pour les voyelles accentuées (2); et cette analogie est d'autant

die Ehre der Erfindung und ersten Verbreitung des Alphabet zu lassen; Ewald, *Kritische Grammatik der hebräischen Sprache*, p. 10. Voyez, pour l'indication des recherches sur l'invention de l'alphabet, Gräfenham, *Geschichte der klassischen Philologie*, t. I, p. 36. Nous ajouterons un curieux passage du ms. du Roi nº 5239 : Primus omnium litteras ante diluvium invenisse Enoch dicitur, et post diluvium Cham, filius Noae. Deinde Abraham Syrorum et Chaldeorum linguas invenit. Postea vero in monte Synai Moyses, ubi lex constituta est, invenit digito Dei scriptas. Litterae enim graecae et latinae ab Hebraeis videntur exortae. Apud illos enim prius dictum est *a'eph*; deinde ex simili annuntiatione apud Graecos tractum est *alpha*, indeque apud Latinos A : translator enim de simili sono alterius linguae littera(m) condidit ut nosse possimus linguam hebraeam omnium linguarum et litterarum esse matrem. Sed Hebraei viginti duo elementa litterarum secundum veteris Testamenti libros utuntur (suivent les lettres hébraïques). Graecas litteras Cahtmus e Phoenice, Agenoris filius, primus invenit decem et septem. Palamedes tres adjecit; post quem Simonides alias tres adnexuit; Pythagoras Samius unam; quae in summa viginti quatuor consistunt; cum quibus verba orationum componunt. Suntque omnes ad numeros habiles componendos, cum adjectis nonnullis caracteribus ut ad millesimum numerum pervenire queant (suit une table de numération, avec des caractères grecs et quelques chiffres purement numéraux). Latinas litteras Carmentis nympha, Evandri mater, quae alio nomine Nicostrata dicebatur, invenisse perhibetur et in Italia primum attulisse; Carmentis autem dicta quia carminibus futura canebat. Quaeque ad numeros apud Antiquos conficiendos habiles aestimabantur, sed modernis temporibus, paucis assumptis, nostrum numerum conficimus (suit une table de numération en caractères romains). Aethicus philosophus et cosmographus litterarum karacteres quos adinvenit, ita ut infra notatum est, distinxit; quosque beatae memoriae Hieronymus presbyter, una cum libro suo cosmographo, Latinis tradere curavit; non ut illos imitaremur in scripturis nostris, sed ut sciremus industriam indagationis illius qui illos adinvenit (suivent les noms et les formes, qui sont différentes de tout ce que l'on sait, sauf celle de l'effoti, qui ressemble à l'êta grec. Voici les noms : alam, betha, cathai, delfoi, effoti, fometi, gafoi, hetmu, lofiti, kaiti, leth, malati, nabaleth, ozeth, pitrim, coriche, salathi, intaleth, teotimos, azathet, pror, irconi et zotichin). Ce fragment se termine par le passage que nous avons cité p. 64.

(1) Aristote a prétendu qu'il en avait apporté dix-huit; mais nous suivons l'opinion la plus générale; voyez Pline, *Historiae naturalis* l. VII, ch. LVI, et Tacite, *Annalium* l. XI, par. 14.

(2) Ce fait nous semble impossible à révoquer en doute; ainsi que nous l'avons

plus frappante que, jusqu'à l'invention des runes ponctuées, le son le plus commun de la langue norse, celui dont le signe devait paraître le plus nécessaire, était l'E (1). Plusieurs alphabets d'origine orientale ont deux caractères pour désigner le son du R (2); cette singularité, qui tient sans doute à l'imitation d'un alphabet antérieur aux simplifications qu'amène un long usage (3), se trouve aussi dans l'écriture runique, et, comme les deux rho grecs, le reid et l'yr avaient réellement une valeur différente : l'yr ne se mettait qu'à la fin des mots (4), et y devenait une semi-voyelle presque entièrement muette. A une époque fort reculée il y eut plusieurs nations européennes dont les caractères se liaient ensemble sans aucune uniformité systématique; ils prenaient indifféremment toutes les positions et suivaient toutes les directions (5); mais, long-temps avant l'ère chrétienne, ils allaient déjà constamment de gauche à droite : les runes seules conservèrent quelquefois un ordre différent (6), et cette dérogation aux coutumes du reste de

dit, la première lettre du nom des runes indiquait leur valeur, et toutes celles qui expriment des voyelles commencent par une voyelle accentuée.

(1) On l'exprimait par les signes de l'I ou de l'O.

(2) Le grec, le persan moderne, l'écriture cunéiforme de Persépolis.

(3) Nous ne parlons point, ainsi qu'on va le voir, des signes qui se multiplient quelquefois pour la facilité de l'usage, comme en hébreu, où le caph, le mem, le nun, le phé et le tsadé changent de formes à la fin des mots, et en arabe, où, suivant la place qu'elles occupent, toutes les lettres ont jusqu'à trois formes différentes, mais de lettres véritables, ayant chacune une valeur qui leur est propre.

(4) Aussi, au lieu de commencer le nom de la rune, le caractère qu'elle désignait ne se mettait-il qu'à la fin. Cette circonstance nous rend l'antiquité de l'yr fort suspecte, et un passage de saint Irénée sur lequel Hug a le premier appelé l'attention (*Die Erfindung der Buchstabenschrift*, p. 16 et suiv. Nous ne l'avons trouvé en grec dans aucune édition; mais nous n'avons pas eu celle de Grabe à notre disposition; voyez l'édition de Massuel, p. 150, col. I.) nous ferait croire que l'alphabet runique n'avait, dans le principe, comme l'alphabet hébreu, que quinze lettres : il est inutile d'insister sur la force que cette coïncidence donnerait à notre opinion sur l'origine orientale des runes. Voici le passage de saint Irénée : Τα παλαια και πρωτα Ἑβραιων γραμματα, ἱερα καλουμενα δεκαμεντε (δεκαπεντε d'après la correction de Hug) εἰσι τη ἀριθμησει, γραφονται δε και δια πεντε και δεκα, το ἐσχατον γραμμα συνεζευγμενον πρωτω; l. II, ch. XXIV.

(5) On en trouve encore la preuve dans les anciens monuments grecs et étrusques. Pausanias dit, l. V, ch. XXV, par. 5 : γεγραπται δε και τουτο ἐπι τα λαια ἐκ δεξιων. Les Grecs avaient même une manière d'écrire qu'ils appelaient Βουστροφηδον, que Hesychius explique ainsi : οὕτως ἔλεγον ἐπαν ὁμοιως τοις ἀροτριωσι βουσι τας ἀντιστροφας ποιη τις, ἔλεγον δε ἐπι του γραφειν τροπω τοιουτω; voyez aussi Isidore, *Originum* l. VI, ch. XIII.

(6) Voyez Grimm, *Ueber deutsche Runen*, p. 171-2 8; Finn Magnusen,

l'Europe ne peut s'expliquer que par l'influence d'un usage contraire, qui était presque général en Orient (1). Sans doute les traditions populaires ne sont point des preuves historiques sur lesquelles on puisse appuyer un système en contradiction avec des faits positifs; mais les indications qu'elles fournissent ne sauraient non plus être considérées comme de pures imaginations : un peuple tout entier ne donne point sa créance à des fictions qui n'auraient aucune vérité pour base. L'antiquité attribuait à Theut ou Hermès l'invention de l'alphabet (2), et l'origine de cette opinion remontait jusqu'en Phénicie (3), d'où elle se répandit dans l'Orient avec la connaissance de l'écriture. Les savants n'ont pas été seuls à reconnaître l'identité de Mercure et d'Odin (4); bien avant leurs ingénieux rapprochements les nations teutoniques avaient appelé le mercredi *le jour d'Odin* (5), et Wace disait dans son roman de Brut :

Mais sor tos altres honoren,
ce vous di bien, Mercurien
Qui en nostre langage a nom
Woden (6).

C'est donc un fait fort significatif pour l'antiquité et pour la

Runamo og Runerne, p. 335-351, et tabl. XII, fig. VII; Jonas, *Grammatica islandica*, tabl. VI, ap. Hickes, *Thesaurus linguarum septentrionalium*; etc. Nous sommes même porté à croire que les *venda-runir* ne sont point les runes des Wendes, comme plusieurs savants l'ont cru, mais les runes qui retournent, qui sont rangées suivant le système appelé βουστροφηδον; il y en a des exemples dans Wormius, *Monumentorum danicorum* p. 303 et 312. On y trouve aussi des runes rangées de bas en haut et de haut en bas; p. 129 et p. 302.

(1) C'est l'usage invariable de tous les peuples sémitiques, et les habitudes des autres ne semblent pas fort anciennes; ainsi, les Indiens et les Ethiopiens, qui écrivent, comme nous, de gauche à droite, auraient écrit autrefois de bas en haut, suivant le Pogge, *De fortunae varietate*, l. IV, et Diodore de Sicile, l. III, ch. XIII.

(2) Plutarque, *Symposiaca*, l. IX, quest. III, t. VIII, p. 945, éd. de Reiske; Platon, *Philèbe*, t. IV, p. 223, éd. de Deux-Ponts.

(3) Ἀπο Μισωρ Τααυτος, ὃς εὗρε την των πρωτων στοιχειων γραφην· ὃν Αἰγυπτιοι μεν Θωωθ, Ἀλεξανδρεις δε Θωυθ, Ἑλληνες δε Ἑρμην ἐκαλεσαν; Sanchoniatho, *Fragmenta*, p. 22.

(4) Tacite, *Germania*, par. IX; Mathaeus Westmonasteriensis, *Flores*, p. 82, éd. de 1601; Jamieson, *Hermes scythicus*; Finn Magnusen, *Lexicon mythologicon*, p. 614 et suiv.

(5) Odinsdagr, Vodenesday, etc.

(6) V. 363; on lit également dans Galfrid de Monmouth : Colimus maxime Mercurium quem *Woden* lingua nostra appellamus; l. VI, p. 43, éd. de 1587. Illi aiunt deo suo Vodano quem Mercurium vocant alii, se velle litare; Jonas, *Vita sancti Columbani*, ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 26.

patrie des runes qu'on les ait crues inventées par Odin : le skalde lui fait dire dans le Hava-mal :

Oþinn med Asom
. . . .
ek reist sialfr sumar (1),

et les vers de la treizième strophe du Brynhildar-qvida I sont plus positifs encore :

Hug-runar skaltu kunna
. . . .
þær of reist,
þær of hugdi Hroptr (2).

Les caractères dont ils attribuent la découverte à Odin ne sont point, comme on aurait pu le penser, des signes qui servaient aux opérations magiques, mais des lettres qui conservaient la mémoire des choses. Si les alphabets orientaux n'ont plus aucun rapport sensible avec les runes, une différence aussi nécessairement amenée par les développements de l'histoire ne prouve point la diversité de leur origine. Les habitudes d'un peuple entier ne sont jamais assez opiniâtres pour conserver sans changement des caractères que leur incommodité rend, pour ainsi dire, inutiles; leur forme se modifie insensiblement suivant les instruments qui les dessinent, la substance où ils se gravent, et l'usage le plus habituel qu'on en fait. Des lettres profondément incisées dans le bois ou dans la pierre diffèrent bientôt des pe-

(1) Moi, qui suis appelé Odin chez les Ases, j'en ai moi-même inventé quelques unes; str. CXLVI.

(2) Apprends les runes qui doublent l'intelligence... Odin les a gravées, Odin lui-même les a inventées. — Nous nous sommes écarté de l'interprétation ordinaire de cette strophe; le sens de *hug-runar* nous a semblé bien fixé par l'ensemble de la pièce et par l'acception que le skalde a donnée à *hugdi* dans les vers qui suivent presque immédiatement. Une foule d'autres témoignages sont aussi formels : ainsi, un des noms mythiques d'Odin était *Runhöfdi*, la tête, l'inventeur des runes. On lit dans l'*Ynglinga-saga*, ap. *Heimskringla*, ch. VII, qu'Odin apprenait son art par des runes et des chants : Allar þessar iþrottir kendi hand med runom oc liodum; en Islande on appelle encore les runes *Oðins letr*, l'écriture d'Odin. Dans le dialogue anglo-saxon en prose de Salomon et de Saturne, que M. Kemble a cité dans l'*Archæologia*, t. XXVIII, p. 355, il y a : Saga me hwa wrat bocstafas ærest, et la réponse est : Ic ðe secge, Mercurius se gigant.

tits caractères que la main traçait rapidement sur de minces écorces ou des peaux acquises à grands frais. Pour comprendre que, si tranchée qu'on la suppose, la différence des alphabets de deux nations n'a souvent rien d'essentiel, il ne faut que comparer l'écriture cursive d'un peuple avec son écriture lapidaire (1).

D'évidentes analogies ne prouvent point non plus une origine commune ; il en est qui peuvent trop facilement résulter de la nature des choses pour être attribuées sans aucune autre raison à une influence étrangère. Tant que l'écriture servit plutôt à rappeler des faits qu'à exprimer des pensées, les caractères durent souvent être gravés sur du bois (2), et le nom qu'on leur donnait chez différents peuples

(1) Plusieurs savants ont cru trouver dans le *Vafþrudnis-mal* une preuve positive que les runes avaient changé de forme : *A fornom stafvom*, str. I ; *Fra Jotna runom*, str. XXXXII et XXXXIII ; *Forna stafi*, str. LV ; mais il est évident que dans tous ces passages *stafir* et *runar* ne sont point pris dans leur sens littéral, mais dans la signification métaphorique de *literae* et *lettres* ; voyez le *Gripisspa*, str. XVII.

(2) Les *tabulae legum* des Romains sont connus, et Horace dit, dans son Epître aux Pisons, v. 399 :

Oppida moliri, leges incidere ligno.

Voyez aussi Denys d'Halicarnasse, l. III, ch. XXXVI ; l. IV, ch. XLIII, et Suétone, *Vespasiani vita*, par. 8. Les différents noms que les Grecs donnaient aux lettres χαρακτηρας, χαραγματα, *sculptures*, *incisions*, indiquent un usage semblable, et on lit dans Planciades Fulgentius, *Virgiliana continentia*, ap. von Staveren, *Auctores mythographi latini*, p. 755 : Apollo cum ramo depingitur. Nam ideo et *ramus* dictus est ἀπο της ραψωδιας, id est a scriptura, sicut Dionysius in Graecis articulationibus memorat. Diomedes n'est pas moins explicite, *Artis grammaticae* l. III : Olim partes homerici carminis in theatralibus circulis cum baculo, id est virga, pronuntiabant ... Homeristae. Nous ajouterons un passage de l'*Epistola ad Niceam*, où saint Jérôme dit, en parlant des anciens peuples de l'Italie : Ante chartae et membranarum usum, aut in dedolatis e ligno codicillis aut in corticibus arborum mutuo epistolarum alloquia missitabant ; *Opera*, t. IV, P. II, p. 15. Les Hébreux employaient aussi ce genre d'écriture ; voyez *Nombres*, ch. XVIII, v. 2, et Ezechiel, ch. XXXVII, v. 16-20.

Bi water he sent adoun
light linden spon ;
he wrot hem al with roun.

Thomas of Erceldoune, *Tristrem*, p. 119, éd. de Walter Scott.

Une codre trencha parmi,
tute quarreie la fendi ;
Quant il ad pare le bastun,
de sun cutel escrit sun nun.

Marie de France, *Lai du chevrefoil*, v. 51.

C'est probablement par allusion à cette manière d'écrire qu'il y a dans le *Roman des aventures Fregus*, par Guillaume le Clerc, p. 239 :

Li rois Artus s'assist ou bout
D'une tavle d'un sap dormant ;
a .I. coutiel aloit dolant
.I. bastonnet que il tenoit.

Les Franks se servaient aussi, comme le prouvent les vers de Fortunatus que nous avons cités p. 11, de *fraxinea tabella*, *virgula plana* ; et il dit, *Carmina*, l. VIII, let. XVIII :

Scribere quo possis, discingat fascia fagum.

Les deux mots qui répondent en lapon à notre mot *écrire*, *kirjetet* et *tjalet*, signifient littéralement *faire des incisions*,

indiquait également cette circonstance (1). Ainsi l'écriture ouïgour se nommait en tatare *khe mou*, et en chinois *ma-touan-lin*, bois entaillés (2); l'irlandais *feadha* et le gallique *gwydd* signifiaient à la fois *arbre* et *lettre* (3), et les Scandinaves, qui se servaient communément du hêtre, dont le bois sans filaments et sans nœuds se prête mieux aux incisions, appelaient leurs caractères *bok-stafir*, bâtons de hêtre (4). Partout cette écriture dut adopter de préférence pour élément la ligne droite, que l'on entaillait avec plus de facilité et de régularité. Des ressemblances générales de forme n'indiqueraient donc pas suffisamment une communauté d'origine (5); mais lorsqu'elles portent sur l'arrangement des lignes, lorsque les signes des mêmes sons se composent d'un nombre égal de traits semblablement disposés, que chez des peuples différents de civilisation et de langage

et dans le X[e] siècle les Russes taillaient encore leur écriture sur des tables de bois; *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, VI[e] série, *Sciences historiques*, t. III, p. 513. Quant à l'usage des Scandinaves, il est attesté par d'innombrables témoignages; voyez entre autres *Gretters saga*, ch. LXIX; *Örvar-Odds saga*, ch. XXXX, et *Olafs saga*, t. II, p. 21, éd. de Skalhot. Nous en citerons seulement deux : Nu vilda ek, fadir, at vid leingdim lif ockart sva at þu mættir yrkia erfi-qvædi eptir Bödvar, enn ek mun rista a kefli; *Egils saga*, p. 605. Proficiscuntur cum eo bini Fengonis satellites, literas ligno insculptas (nam id celebre quondam genus chartarum erat) secum gestantes; Saxo Grammaticus, l. VII, p. 145, éd. de Müller. On a même encore des bâtons couverts de caractères runiques; voyez *Scandinaviskes Museum*, 1805, t. I, p. 303, et *Idunna und Hermod*, n° 49, p. 196. Jusqu'à ces derniers temps on s'est servi en Angleterre, pour les comptes de l'Echiquier, de baguettes; dans plusieurs provinces, les boulangers en emploient encore pour compter avec leurs pratiques, et, avant la révolution de 1789, on appelait en Normandie les contributions *la taille*.

(1) La matière sur laquelle on écrivait devint aussi naturellement le nom que l'on donnait au *livre*: de là βυϐλος, *liber*, *Buch*; sans doute aussi l'hébreu ספר avait dans l'ancienne langue un radical qui s'est conservé dans l'arabe سفرة, peau.

(2) Le gallique *coelbren* signifie aussi littéralement *baton entaillé*.

(3) Le plus ancien alphabet irlandais était quelquefois appelé *ogham craobh*, mot à mot *l'arbre aux lettres*, et, sauf le P (pethboc) et le T (tinne), toutes les lettres avaient des noms d'arbres : A, *ailm* (ormeau); B, *beith* (bouleau); C, *coll* (coudrier); D, *duir* (chêne); E, *eagh* (peuplier), etc. Nous devons cependant reconnaître que l'*onn*, le genêt épineux, et l'*ur*, la bruyère, sont peu susceptibles d'être entaillés.

(4) Dans une glose allemande du XIII[e] siècle, ap. Mone, *Anzeiger*, 1835, col. 93, *fagus* est encore interprété par *buch*; le hêtre s'appelait aussi en slave *buki*.

(5) Encore maintenant les personnes qui ne savent pas écrire remplacent leur signature par deux lignes droites croisées, que l'on appelle leur croix; cette idée est trop simple pour ne pas s'être développée naturellement chez tous les peuples.

on retrouve la même simplicité dans le nombre et la valeur des lettres (1), il est impossible de ne pas en conclure que leur écriture remonte par une tradition non interrompue à un alphabet commun. Sans doute des nations séparées par des espaces considérables, que la grossièreté de leurs mœurs et leur indifférence pour la culture de l'esprit rendaient encore plus étrangères, ne se sont point communiqué leur système graphique; il faut donc admettre qu'elles ont puisé la connaissance de leurs caractères à une même source, et cette conséquence semble d'autant plus probable qu'il n'est plus permis aujourd'hui de douter que, par une origine plus ou moins directe, les différents peuples de l'Europe ne se rattachent tous à l'Orient (2). Les différences qu'une cri-

(1) Voyez sur les runes allemandes Finn Magnusen, *Runamo og Runerne*, p. 215-223; sur les runes prussiennes, *Ibidem*, p. 225-228; sur les runes lettonnes et esthoniennes, *Ibidem*, p. 228; sur les runes finoises, p. 228-230; sur les runes laponnes, p. 230-236; sur les runes vendes, p. 236-244, et Grimm, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1836, p. 327, et sur les runes slaves, Finn Magnusen, p. 245-284; Spasky, *Inscriptiones sibiriacae*, n°s 4 et 5, et Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. I, p. 158. On a aussi trouvé une inscription en caractères runiques près de Vérone; Cochlaeus, *Historia Theodorici*, éd. de Peringskiöld, p. 527; Pontoppidanus, t. I. p. 97. Voyez aussi pour les monnaies runiques : Bartholinus, *Antiquitates danicae*, p. 461; Keder, *De argento runis insignito;* Lastannoza, *De las monedas desconocidas;* Velasquez, *Ensayo sobre los alphabetos de las letras desconocidas que se encuentran en las mas antiguas medallas y monumentos de España;* Augustinus, *Dialogos de medallas, inscripciones y otras antiquedades*, p. 193, 200, 255, et surtout *Danske Medailler og Mynter i det kongelige Cabinet*, Copenhague, 1791 et années suivantes.

(2) Quoique l'on croie généralement que les Gaulois n'avaient pas de caractères qui leur fussent propres, et qu'Adelung et Grimm aient pensé que le paragraphe XIX du *Germania :* Literarum secreta viri pariter ac feminae ignorant, signifie que les Germains ne savaient pas écrire, il ne serait pas impossible que ces deux peuples eussent apporté de l'Orient la connaissance de l'écriture. La phrase de Tacite semble se rapporter à une écriture secrète que, comme en Orient, les prêtres et quelques hommes plus instruits que les autres étaient seuls à connaître; car il nous apprend lui-même (*Annalium* l. II, par. LXIII et LXXXVIII) que deux princes germains adressèrent des lettres aux Romains, et un passage du *Germania*, par. X : Surculos... notis quibusdam discretos super candidam vestem temere et fortuito spargunt, indique vraisemblablement des runes, puisque l'*Hymis-qvida*, str. I, mentionne un usage semblable :

Ar valtivar veiþar namo,
Ok sumblsamir, aþr saþir yrþi,
Hristo teina, ok a hlaut sa.

D'ailleurs Tacite dit aussi, *Germania*, par. III : Quidam opinantur... monumenta et tumulos quosdam, graecis litteris inscriptos, in confinio Germaniae Rhaetiaeque adhuc exstare. Les runes, comme nous l'avons vu, ressemblaient beaucoup aux anciennes lettres grecques, que certainement les Germains ne connaissaient pas, et la méprise était d'autant plus facile que les hommes dont Tacite rapporte le témoignage n'avaient très probable-

tique superficielle a considérées comme la preuve d'une origine indépendante existent aussi dans les caractères d'un même peuple; on connaît trois alphabets gothiques (1), et les savants ont cru distinguer en Chine jusqu'à trente-deux systèmes différents d'écriture (2). Peut-être même y a-t-il un degré de civilisation où, si les anciens monuments n'avaient pas aussi complétement péri, nous retrouverions ces différences chez presque tous les peuples.

En Scandinavie, dont les anciens habitants gravaient leur écriture sur des rochers impérissables (3), la variété des caractères est restée plus manifeste que dans les autres pays. Nous ne parlons pas même seulement des inscriptions de Runamo (4), de Helsing (5), et de mille autres monuments (6), dont les runes sont si différentes de toutes les

ment aucune connaissance des runes On pourrait expliquer de la même manière ce passage de Caesar, *De bello gallico*, l. I, par. XXIX : Tabulae repertae sunt (in Helvetiorum castris) literis graecis confectae, quoique des savants aient voulu conclure d'une inscription publiée par Aringhi, *Roma subterranea novissima*, t. I, p. 399, que les Gaulois se servaient réellement des caractères grecs. Mais d'abord il n'est pas prouvé d'une manière positive qu'elle ait été gravée dans les Gaules, et les différences que l'on remarque avec les lettres grecques montrent qu'elles n'étaient pas familières au graveur. A la vérité Otfrid dit dans la préface latine de son *Krist* que les Allemands usum scripturae in propria lingua non habere ; mais une preuve évidente qu'on ne doit accorder aucune créance à son témoignage, c'est que l'on retrouve jusqu'en Espagne l'alphabet gothique d'Ulfilas ; ses caractères étaient même appelés *toletanae literae* et ne cessèrent d'être en usage que vers 1086, après l'injonction formelle d'un concile ; voyez Duret, *Histoire de l'origine des langues de cest univers*, chap. LXIX. Quant aux runes espagnoles, voyez Juan de Erro, *Alfabeto de la lengua primitiva de España*, Madrid, 1806.

(1) W. Grimm, *Zur Literatur der Runen*, ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 18.

(2) Fortia d'Urban, *Essai sur l'origine de l'écriture*, p. 252.

(3) Voilà pourquoi l'islandais *grafa*, graver, avait le même radical que γράφειν, écrire.

(4) M. Berzelius a même soutenu que ces prétendues runes n'étaient que des fissures naturelles (*Academiens köngl. Svenska vetenskaps Handlingar*, t. XIV, p. 367-376), et l'on doit reconnaître qu'en y voyant une prière générale où l'on demandait aux Dieux la victoire pour Harald Hyldetand (*Runamo*, p. 65), M. Magnusen ne s'accorde pas du tout avec le témoignage de Saxo Grammaticus : Idem (Haraldus Hyldetand) in monimentum patris ejus res gestas apud Blekingiam rupi, cujus memini (préface, p. 11), per artifices mandare curae habuit ; *Historiae danicae* l. VII, p. 361, édit. de Müller.

(5) Ap. Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, tabl. II : ces runes n'ont pas de bâton, tandis que celles du monument de Stafkarls en ont un fort long auquel se rattachent d'autres runes.

(6) Voyez entre autres Olaus Wormius, *Literatura runica*, p. 65 et 66, et *Monumentorum danicorum* p. 478 ; Hickes, *Thesaurus linguarum septentrionalium*, t. III, tabl. III ; Göranson, *Bautil*, p. 102 ; Bayer, *Opuscula*, p. 509 ; W. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, tabl. IX et X ; Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, tabl. III, et Finn Magnusen, *Runamo*, p. 185-187. Dans un tableau des différentes runes donné par Wormius, *Literatura runica*, p. 60, on

autres, que naguère encore leur signification se dérobait aux plus doctes investigations (1), mais des alphabets conservés dans les manuscrits, avec des explications qui fixent d'une manière positive la valeur des lettres. Dans le document publié par Montfaucon (2) l'os a les deux petits traits à gauche du bâton de la rune au lieu de les avoir à droite, et le kon (kaun) est le signe habituel du sol (segel). L'alphabet découvert par M. Pertz à la Bibliothèque du Vatican donne au Q une forme tout à fait insolite (3), et il en est de même du fe dans un manuscrit de la Bibliothèque de Vienne, publié par M. Grimm (4). L'alphabetum normannicum que nous a conservé Beda (5) diffère des autres alphabets runiques par toutes ses lettres. Dans un manuscrit de l'abbaye de Tegernsée, qui se trouve maintenant à la Bibliothèque de Mu-

voit que l'A avait douze formes différentes; quelquefois les mêmes caractères avaient une autre signification (*Ibidem*, p. 49), et Brynjolfsson a reconnu trente espèces d'alphabets; *Periculum runologicum*, p. 134. Dans une lettre à Wormius, Arngrim Jonas est allé jusqu'à dire : In runis tantam inesse varietatem puto ejus rei studiosis deprehensum iri, ut certa genera vix constitui possint. Ut enim quisque ingenii aliqua sagacitate praestare sibi visus est, ita litteras illas, primum satis simplices, mutare, transformare, obscurare, liberum esse voluit; ap. *Literatura runica*, p. 39.

(1) Normanni... ejus alphabeti ministerio, quicquid inter se voluissent habere occultum tantum, secura traditione scribebant; Joannes de Trittenheim, ap. Wormius, *Literatura runica*, p. 68. Dans l'*Annaler for nordisk Oldkyndighed*, 1837, t. I, p. 243-327, M. Finn Magnusen, le savant le plus versé dans la connaissance des runes, avait inséré un mémoire *Om Obelisken i Ruthwell*, où il expliquait l'inscription de ce monument; et dans l'*Archæologia*, t. XXVIII, non seulement M. Kemble a soutenu que l'écriture était du VIIIe ou même du IXe siècle, au lieu du VIIe, et que l'interprétation était complétement erronée; mais il y a vu de l'anglo-saxon, et non du norse, comme M. Finn Magnusen, qui a reconnu s'être trompé; *Runamo*, p. 616. On ne s'accorde pas même sur la valeur des caractères usuels; Wormius, *Literatura runica*, p. 75, dit que l'yr était également le signe du R et du Y, tandis que M. Magnusen y voit toujours un R (*Runamo*, p. 323-326); ce qui nous paraît peu probable. D'abord la première lettre du nom du ᛦ indique le son d'une voyelle, et, comme ce n'était pas seulement une lettre finale, il aurait eu alors exactement la même valeur que le reid; l'un des deux eût été trop inutile pour ne pas finir par disparaître de l'écriture la plus répandue. Il est remarquable que dans beaucoup de mss. le Y est indiqué par un R ponctué.

(2) *Palaeographia graeca*, p. 293; M. W. Grimm l'a publié de nouveau, *Ueber deutsche Runen*, tabl. III.

(3) [rune]; il s'appelle *vymoth*, ce qui n'est pas moins étrange; ap. Pertz, *Reise nach Italien*, appendice.

(4) [rune]; *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 5.

(5) D'après Wormius, *Literatura runica*, p. 47 et 49; nous l'avons inutilement cherché dans le recueil imprimé de ses œuvres, et M. W. Grimm n'a pas été plus heureux que nous; *Ueber deutsche Runen*, p. 116.

nich, l'eh ressemble à un M (1), le gevo à un X (2), et dans celui de la Bibliothèque royale n° 5239, l'asc se rapproche du P, le bira (birc, birit ou beric?) d'un petit E, et le not du X (3). On a déjà senti la nécessité de distinguer les runes anglo-saxonnes des runes islandaises; il était impossible d'assimiler des alphabets qui diffèrent par le nombre de leurs lettres, le nom et la forme par lesquels ils en désignent plusieurs, et qui donnent au cinquième de leurs signes une signification contraire (4). Mais, au lieu d'y voir deux alphabets propres à des nations différentes, on devrait reconnaître qu'ils étaient également communs à toutes les deux, puisqu'il y a des inscriptions anglaises écrites avec des caractères islandais (5), et des monuments scandinaves dont les runes sont anglo-saxonnes (6). Les runes ponctuées, que sur la foi d'un passage du Skalda on attribue à Walde-

(1) Il en est de même dans le ms. B. R. n° 5239, et dans celui de Vienne, Salisb., n° 140, fol. 20 d'après M. Grimm, *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 1. Le même ms. contient, fol. 20 un autre alphabet qui donne à l'E, qu'il appelle *eyz*, deux formes encore plus extraordinaires : et .

(2) Ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 25.

(3) Voyez, pour une foule d'autres exemples, les deux tableaux de Wormius que nous avons cités; *Literatura runica*, p. 49 et 60. Au reste, une partie de ces différences tient certainement à la négligence des copistes. L'alphabet que Lazius a publié (*De gentium migrationibus*, p. 514) est, sans aucun doute, celui de Hrabanus Maurus (*Opera*, t. VI, p. 333, et ap Goldast, *Rerum alamannicarum scriptores*, t. II, P. I, p. 67); à deux exceptions près, les caractères ont la même forme; leur nom est constamment le même, et ils sont accompagnés des mêmes explications, et cependant le not X et le perc ᛈ de Lazius ont dans les autres manuscrits une forme entièrement différente, et . Dans les alphabets anglo-saxons les singularités sont bien plus prononcées : ainsi, dans celui que Hickes a publié, *Grammatica anglo-saxonica*, p. 135, le H est une petite ligne traversée par deux autres qui sont parallèles ; le N est un petit angle aigu, coupé par une ligne verticale ; l'*ior* est exprimé par le signe islandais du H. Dans un alphabet qui se trouve à la page suivante, le *calc* est un psi, dont la boucle est fort petite et la queue très longue, et c'est un simple trait un peu arrondi au bas dans l'alphabet publié par Hickes, *Thesaurus*, t. III, tabl. VI.

(4) Le ᚼ, H en norse, est une voyelle ou une diphthongue en anglo-saxon ; le ᛘ, M en norse, est en anglo-saxon un X ou un Z, et le ᛅ, A en norse, y devient, avec un léger changement ᚾ, un N.

(5) Ap. Finn Magnusen, *Runamo*, p. 603-607.

(6) Ap. Brynjolfsson; *Periculum runologicum*, p. 125; Liljegren et Brunnius, *Nordiska fornlemningar*, n° 45, et Finn Magnusen, *Runamo*, p. 387-454, et p. 634-635.

mar II (1) ou Waldemar I (2), quoiqu'elles se trouvent dans des documents antérieurs de presque deux cents ans (3), sont une nouvelle preuve de la coexistence de plusieurs modes d'écriture, car ce Waldemar ne fit qu'introduire des lettres peu usitées dans l'alphabet le plus répandu. Il fallait de grandes préoccupations pour se méprendre ainsi sur le sens du Skalda : þessa stafi ok þeirra merckningar compileradi minn herra Waldemarr Dana konungr (4). *Compileradi* n'existe dans aucune langue germanique; ainsi que l'orthographe l'indique, ce mot vient certainement du latin, et signifie, comme sa racine, *réunir, rassembler de différentes sources.* Chacun avait, pour ainsi dire, son alphabet particulier, et allait quelquefois jusqu'à mêler des lettres grecques et latines avec les runes; il y en a des exemples dans plusieurs manuscrits, et, sans en comprendre la cause, Beda disait, en prenant les runes pour des lettres grecques : Latinas pariter et graecas literas Normannos permiscuisse, non ex vulgari modo scribendi, sed arcana ratione, qua scribentes de arduis negotiis utuntur quando periculum est, ne literis concredita veniant in notitiam eorum quibus minime oportet (5). Il résultait de cet arbitraire

(1) Waldemaro secundo Danorum regi victorioso nostrates punctatas omnes adscribunt, adeo ut etiam nunc ab Islandis Waldemarianae dicuntur runae; Wormius, *Literatura runica*, p. 71.

(2) D'anciens manuscrits le diraient d'une manière positive d'après Gisle Brynjolfsson, *Periculum runologicum*, p. 133.

(3) Waldemar I mourut en 1182, Waldemar II en 1241, et, comme nous l'avons dit, il y a des runes ponctuées dans une inscription du Schleswig, qui ne peut pas être postérieure à 992, et dans le document publié par Montfaucon, qui est daté de 1022.

(4) Ch. XVIII; ap. Müller, *Ueber die Aechtheit der Asalehre*, p. 32, trad. allem.

(5) Ap. Wormius, *Literatura runica*, p. 68. Quelquefois même on mêlait ensemble des caractères qui avaient la même valeur; ainsi, par exemple, le ж se trouve avec le cên dans le vieux ms, publié dans le *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 28. Un des alphabets runiques qui se trouvent dans le ms. de Vienne, Salisb. n°.140, est certainement corrigé sur l'alphabet grec; la troisième lettre est le G (*gevva*, en vieil allemand *geba*) et a la forme d'un gamma, le K est un cappa; le P, un pi; le T, un tau; le W, un thêta ouvert par le haut, et le TH un psi; voyez sa gravure ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 5 et 6. Au reste, ce fait se trouve chez presque tous les peuples peu civilisés qui se sont servis en même temps de plusieurs alphabets : malgré les passions religieuses, on mêla aussi en Espagne les caractères arabes et romains; voyez Merino, *Escuela de leer letras cursivas antiguas y modernas.*

une obscurité que les savants contemporains eux-mêmes ne pouvaient pas toujours pénétrer. Snorri fut assassiné pour n'être point parvenu à déchiffrer les caractères runiques (1) qui l'avertissaient du complot formé contre sa vie (2). Saxo Grammaticus nous apprend que le roi Waldemar voulut en vain faire lire l'inscription de Runamo : Quarum significationem rex Valdemarus, sacri Kanuti fausta proles, admirationis causa cognoscere cupiens misit, qui rupem permeantes patentium illic characterum seriem curiosiori indagatione colligerent ac postmodum virgulis quibusdam sub iisdem formarum apicibus adnotarent. Qui adeo nihil ex eis interpretamenti comprehendere potuerunt (3). Le Qvida Gudrunar Giukadottr II parle de caractères incompréhensibles :

Voro i horni hverskyns stafir
ristnir ok roþnir, raþa ek ne mattak (4);

et le Hava-mal distingue les runès des lettres dont on connaissait le sens :

Runar munt þu finna ok radna stafi (5).

Aussi l'interprétation des runes était-elle regardée comme une science à part qui s'acquérait très difficilement (6) :

(1) On les appelait *stafkarlsletr*, écriture du mendiant.

(2) *Sturlunga saga*, ch. xx ; cela arriva en 1241.

(3) *Historia danica*, préf., p. 12, éd. de Müller. A la vérité, Saxo ajoute : Quod ipsa caelaturae concavitas partim coeno interlita, partim commeantium adesa vestigiis, figuratae proractionis speciem obtrito calle confuderat. Unde conspicuum est, etiam petrinae soliditatis rimas diutino madore complutas, aut sordium colluvione aut irrigua nimborum instillatione concrescere ; mais il est clair que, comme il arrive si souvent dans les historiens du moyen âge, c'est là une fausse explication d'un fait positif.

(4) Il y avait dans la corne des caractères de toutes les espèces, gravés et coloriés en rouge, et je ne pouvais les comprendre ; str. xxii.

(5) Tu trouveras des caractères secrets et des lettres dont on connaîtra le sens ; str. cxlv.

(6) C'était une conséquence si naturelle de leur obscurité, que nous nous bornerons à en rapporter deux preuves,

Veiztu, hve rista skal ? Veiztu, hve rada vel kunni.

Hava-mal, str. cxlvii.

Skala madr runar rista nema rada vel kunni.

Egils saga, p. 567.

Kolz disait avec orgueil, dans un chant que nous a conservé l'Orkneyinga saga :

Tafl em ok örr at efla, iþrottir kann ek niu,
tyne ok traþla runum, tid er bok ok smiþer (1)

Sans doute *runa* se prenait d'abord dans l'acception de *chant* ou *discours* (2), qu'il avait même conservée dans la poésie populaire suédoise (3); mais Ulfilas lui donnait déjà la signification de secret (4). Dans l'Edda *runar* a plusieurs fois le sens de *mystères*, *choses mystérieuses :*

Ok mynnar þar a megindoma
ok fimbultys fornar runar.
Völu-spa, str. LIII (5).

Enn konr ungr kunni runar,
æfin runar ok alldr-runar.
Rigs-mal, str. XL (6),

et la partie du Hava-mal qui énumère les pouvoirs magiques d'Odin est intitulée *Runatals-þattr Oþins*. Le même changement eut lieu dans les autres langues germaniques ; en anglo-saxon *run-stafas* signifiait des lettres mystérieuses (7),

(1) Je connais les neuf arts; je suis prompt à disposer les tables (dames); j'épelle les runes les plus difficiles; écrire et forger me sont familiers; p. 150. Dans le dernier vers nous avons remplacé *traulla*, que nous ne connaissons pas, par la leçon de Wormius, *Literatura runica*, p. 118. Si *tym*, qui s'y trouve au lieu de *tyne*, n'était pas une faute de copie, il manquerait aussi dans les glossaires.

(2) C'est au moins l'opinion de Geijer, *Svea Rikes Häfder*, p. 110, trad. allem. Dans le Dictionnaire de Björn Halderson *runa* est encore expliqué par *sermo non intermissus et affectuosus*, t. II, p. 216, et les chansons s'appellent en finois *runo*.

(3) Nous citerons cet du *Riddaren Tynne :*

Och det var Ridder Tynne,
Hån var en Riddare sa tyster—
Hvart det bär till fot eller häst
Hån är en Riddare så tröster.
I fören väl de Runor.
Svenska folk-visor, t. I, p. 32.

(4) Yzvis atgiban ist kunnan runa thiudangardjos Goths; *Marc*, ch. IV, v. 11; voyez aussi *Matthieu*, ch. XXVII, v. 1; *Luc*, ch. VIII, v. 10.

(5) Et ils s'y souviendront des grands événements et des antiques mystères du plus élevé des dieux.

(6) Mais Konr le jeune connut les mystères, les mystères qui n'ont pas eu de commencement et les mystères qui n'auront pas de fin.

(7) *Beowulf*, v. 3388; voilà pourquoi le conseiller privé d'un prince était appelé *run-wita*; *Ibidem*, v. 2650. En vieux hollandais *ruuner* signifiait aussi *informeur secret*, *espion*, car on lit dans Melis Stoke :

Verraders, smekers ende oerstekers,
Ruuners ende plumestrekers.

et le vieil allemand *runen*, *gerunen*, avait pris le sens de *parler à voix basse*, *d'une manière secrète* (1). Mais la nouvelle idée qu'on attachait au mot *runa* et à ses dérivés ne tient nullement, comme on l'a cru jusqu'ici, à la valeur de sa racine; *stafir*, l'autre mot scandinave qui signifiait *lettres*, s'employait dans la même acception :

I eino briosti ek sak aldregi
fleiri forna stafi.
Alvis-mal, str. xxxv (2).

Forvitni micla qved ek mer a fornom stavfom (*sic*)
vid þann inn alsvinna Jotunn.
Vafþrudnis-mal, str. I (3);

c'est une conséquence naturelle de l'histoire de l'écriture dont la contre-partie se trouve plus tard. Lorsque les alphabets se simplifièrent et se réduisirent à un seul, ce ne fut plus *parler en secret* que *roune* et *runer* signifièrent dans les idiomes où leur valeur n'avait pas été fixée par un long usage, mais *parler à haute voix* :

Of a knizt ich wil zou roune;
Beves, a knizt of Hamtoun.
Bevis of Southamtoun (4).

L'emperere al senescal rune.
Qui estoit el lieu del premier,
que doner fache al liemier.
Robert le Diable (5).

(1) Bedio runeztan sie in iro herbergen; Notker, *Psaume* CV, v. 25.

Der chunich mit sinen vriunden rūnende gie.
Nibelunge Not, v. 3541, éd. de M. van der Hagen.

Voyez aussi v. 7914; Nyerup, *Symbolae ad literaturam teutonicam*, p. 227 et 252. *Roune* avait pris la même signification en anglais :

And nere the fend he drow, as nought ne were,
Ful prively, and rouned in his ere.
Chaucer, *Canterbury tales*, v. 7131.

And ryt right to Reson
And rouneth in his ere.
Vision of Piers Ploughman, v. 2103, éd. de M. Wright.

On lit aussi dans la *Chronique rimée suédoise*, p. 296 :

Ta menar jak ther med them runa.

(2) Dans une seule poitrine, je ne vis jamais cette science des anciens mystères.

(3) J'ai, je l'avoue, un avide désir de discourir des anciens mystères avec ce géant à qui rien n'est caché.

(4) Ap. Leyden, *Preliminary dissertation to the Complaynt of Scotland*, p. 233.

(5) Fol. D.III, recto, col. 2, édition de M. Trébutien. Un autre exemple s'en trouve dans le même poëme :

Mandent lor grans os et aunent,
A lor consel dient et runent.
Fol. C. II, recto, col. 1.

Cette variété de caractères n'est point une bizarrerie particulière à la Scandinavie, c'est une conséquence naturelle de ce besoin de perfectionnement qui travaille partout l'Humanité et la pousse incessamment dans la voie du progrès. A Rome même, où l'intelligence du peuple était si positive et si respectueuse du passé, il y eut quatre espèces d'écriture essentiellement différentes (1), et pendant le moyen âge les changements furent si marqués, si généraux et si nombreux, que la forme des lettres sert de date aux manuscrits. D'ailleurs, si l'on demanda d'abord à l'écriture le moyen de faire connaître sa pensée au loin, bientôt on voulut en restreindre la publicité, et l'on inventa des caractères secrets, qui n'étaient intelligibles qu'à l'aide de conventions particulières. Il en est déjà question dans les Homérides :

> Πεμπε δε μιν Λυκιηνδε, πορεν δ'όγε σηματα λυγρα
> γραψας ἐν πιναχι πτυχτω θυμοφθορα πολλα
> δειξαι δ' ἠνωγειν ὡ πενθερω, ὀφρ' ἀπολοιτο (2).

et Cicéron écrit à Atticus : Quod ad te de legatis scripsi, parum credo intellexisti, quia δια σημειων scripsi (3). Loin de disparaître lors de l'invasion des Barbares, cette manière d'écrire devint plus générale ; Ausone dit dans son petit poëme sur les lettres :

> Innumeras possim coelandi ostendere formas,
> Et clandestinas veterum reserare loquelas ;

et l'on en vint jusqu'à donner une valeur arbitraire aux

Nous ne serions pas surpris que *roune* ait eu aussi quelquefois cette signification en anglais, car on lit dans Chaucer :

> Another rowned to his fellow low
> And seid he lied.

Ap. Bellenden Ker, *Archæology of our popular phrases*, t. II, p. 125.

(1) Seniori enim ante Caesarem aetate, informes eas figurabant (literas), ab Octaviani aevo ad Antonianos pulchre quadratas riteque dimensas communiter effigiebant. Sensim deinde romana potentia declinante et literarum rectitudine simili fato immunita detortas et obliquiores successere ; ultimo Gothi ineptos characteres a suis simillimis gentibus barbaris petitos introduxere ; Gualtierus, *Siciliae et adjacentium insularum atque Bruttiorum antiquae tabulae*, ap. Wormius, *Literatura runica*, p. 58.

(2) *Iliadis* l. VI, v. 168.

(3) L. XIII, let. 32.

mots eux-mêmes (1). Dans le nord de l'Europe surtout, où l'état de société n'était, pour ainsi dire, qu'une association temporaire, supportée avec impatience, l'imagination s'ingénia à composer des écritures secrètes, dont les plus vieux chants nous ont conservé les noms (2). Non seulement on inventait de nouveaux caractères et l'on changeait la signification des anciens, mais on exprimait les mêmes sons de plusieurs manières (3), on donnait au même signe des valeurs différentes (4), et l'on bouleversait en apparence l'ordre de toutes les lettres (5).

A ces altérations volontaires s'ajoutèrent de nombreuses corruptions, impossibles à reconnaître. Quelquefois la dureté des pierres empêcha de donner aux runes leur forme habituelle; l'ignorance et la négligence les défigurèrent, et, une fois commises, les erreurs ne pouvaient plus être réparées (6); le manque de place obligea de supprimer des traits et d'en changer la direction; des recherches d'élégance lièrent les différents caractères par des lignes arbitraires, que les changements de l'orthographe ne permettaient plus de distinguer des autres. Sans doute, dans un pays où les communications par écrit eussent été fréquentes, la connaissance de l'écriture fût devenue assez générale et assez approfondie pour que ces corruptions ne pussent exercer aucune influence sur la forme des lettres; mais chez les peuples du

(1) Secousse, *Mémoire pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, P. II, preuves; *Ordo seu regula occulte scribendi.*

(2) *Brynhildar-qvida I*, str. VI, VII, IX, X, XI, XII et XIII; *Volsunga saga*, ch. XX, ap. *Fornaldar sögur Norlanda*, t. I, p. 166; ms. de Saint-Gall du X[e] siècle, n° 270, ap. Grimm, *Ueber deutsche Runen*, p. 110, note.

(3) Voyez l'alphabet runique du ms. de Vienne, Salisb. n° 140, fol. 20[b], publié par M. W. Grimm, *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 5.

(4) Voyez l'alphabet du même ms., fol. 20[a], ap. *Jahrbücher der Literatur*, t. XLIII, p. 1 et 2 L'*ih* signifie I et H; l'*ilcs*, I et X, et le *lug*, ou plutôt l'*ing*, le N et le G. Il ne serait cependant pas impossible que ces signes ne fussent que des ligatures, quoique le X n'eût pas alors eu de caractère, et que dans l'indication de la valeur des autres ligatures les deux lettres se suivent immédiatement, tandis qu'elles sont ici séparées par le signe de la conjonction *et*.

(5) On les appelait alors *ätt-märke*, et on rétablissait leur ordre par des signes particuliers nommés *ordnings-märke*.

(6) Parit et hoc lectori haud exiguam difficultatem, quod sculptores, sive incuria, sive imperitia, saepicule literas affines et ductibus sibi similes confuderint; Wormius, *Literatura runica*, p. 159.

Nord la grossièreté des mœurs rendait les rapports épistolaires fort rares, et l'on employait quelquefois des signes symboliques de préférence aux caractères phoniques (1). Un corps sacerdotal fortement organisé n'y veillait point, comme en Orient, sur la pureté de la science et la perpétuité de ses traditions; il n'y avait ni collége de prêtres, ni même, pour ainsi dire, de civilisation publique; aucun foyer de connaissances ne conservait la mémoire des anciennes inventions; aucun centre ne généralisait celles que d'heureuses circonstances dérobaient à l'oubli, et, au lieu d'adopter un alphabet commun, chacun se formait un système particulier d'écriture, que des altérations successives éloignaient de plus en plus des autres.

Ces nombreux alphabets n'étaient pas cependant également usités. Soit qu'un hasard perpétué par une longue tradition le fît regarder par les chefs du pays comme le seul qui convînt à leur dignité (2), soit qu'il eût été le type primitif des autres et fût resté l'alphabet littéraire, il en est un que l'on trouve presque exclusivement sur les monuments lapidaires postérieurs au christianisme. Mais sa publicité n'en était pas moins beaucoup plus restreinte qu'elle ne l'eût été sans cette variété d'écritures, et les esprits superstitieux voient facilement du merveilleux dans ce qu'ils ne comprennent pas (3); ils attribuent à des vertus magiques la révélation des faits écrits en caractères inconnus. Cette croyance à la puissance des lettres, qui existait déjà en

(1) Hvat hyggr þu bruþi benda,
þa er hon ockr baug sendi,
Varinn vaþom heiþingia?
Hygg ek at hon vörnuþ byþi.
Atla qvida in Grænlenzka, str. VIII.

(2) Il ne serait pas impossible que cet usage eût été apporté d'Orient, où les castes étaient si séparées et avaient des habitudes si distinctes; voyez le *Rigsmal*, et en particulier la str. XL :

Enn konr ungr kunni runar,
Æfin-runar ok alldr-runar.

(3) Voilà pourquoi les talismans sont toujours marqués de caractères inconnus. On supposait même une puissance particulière aux paroles murmurées à voix basse : Es gibt Leute die durch *Besprechen* im Stande sind, ein Pferd im vollen Laufe Aufzuhalten, einen wachsamen Hund schweigen zu machen, das Blut zu stillen, dem Feuer zu wehren, das es um sich greife; J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, superstitions, p. CIV, n° 875. *Immurmurare* était pris aussi quelquefois dans le sens d'*enchanter*; ap. du Cange,

Orient (1), en Grèce (2) et à Rome (3), s'accrut encore sous l'influence du mysticisme chrétien et de l'exaltation religieuse du moyen âge (4). Dans un temps d'ardeur guerrière, où l'on croyait avec la même foi à Dieu et au courage, on en vint jusqu'à penser qu'aucune force ne pouvait résister à des armes marquées de certains caractères (5).

Glossarium, t. III, col. 770, et on lit dans Ihre, *Glossarium sueo-gothicum*, t. II, col. 475 : Ad incantationes et artes magicas vox eadem (*run*) transfertur, sive quia tacito murmure peragebantur, sive quia mysteria continuere, a vulgi cognitione remota. Une preuve évidente que ce sens ne tenait pas au mot, mais à son idée, c'est que l'on donnait à *stafr* la même signification qu'à *run* :

Nam han vitugri valgalldr kveda,
Leit i nordr, lagdi a stafi.
Vegtams-qvida, str. IX.

(1) Praetextu sacerdotalium literarum (ita enim appellant antiquas Aegyptiorum literas) magicae artis erant pene publica schemata: Ruffinus, *Historiae ecclesiasticae* liv. II, ch. 26 ; voyez aussi de Bock, *Essai sur l'histoire du Sabéisme*, P. I, ch. IX, p. 87, et M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 418.

(2) Orphée donnait un pouvoir magique aux pierres en y gravant des caractères selon Pausanias, *Achaica*, ch. XXII. Habent autem Graeci literas quinque mysticas, quarum una dicitur *theata* quae mortem significat ; Jacobus Magnus, *Sophologium*, l. II, chap. I, fol. 13, verso, éd. de 1526.

(3) Cicéron dit (*De divinatione*, l. II) : Perfracto saxo sortes erupisse, in robore insculptas priscarum literarum notas. C'est probablement à la croyance aux vertus des lettres, qu'il faut attribuer la rabdomancie, que pratiquaient tous les anciens peuples. Virgam fructiferae arbori decisam in surculos amputant, eosque notis quibusdam discretos super candidam vestem temere ac fortuito spargunt : Tacite, *Germania*, par. X ; voyez aussi Caesar, *De bello gallico*, l. I, par. L. Ammien Marcellin nous apprend que les Alains s'en servaient pour deviner l'avenir : Futura miro praesagiunt modo : nam rectiores virgas vimineas colligentes, easque cum incantamentis quibusdam secretis praestituto tempore discernentes, aperte quid portenditur norunt ; l. XXXI, ch. II. Cet usage existait aussi chez les Scythes (Hérodote, l. IV, ch. 67), et devint si général dans le nord de l'Europe (voyez Rimbertus, *Vita sancti Anscharii*, ch. XVI, XXIII, XXIV et XXVII), qu'on l'attribuait même aux Dieux :

Ar valtivar veiþar namo,
Ok sumblsamir, aþr saþir yrþi,
Hristo teina ok a hlaut sa
Hymis-qvida, str. I.

On ne peut douter qu'il ne fût aussi populaire à Rome :

Num ista aut populna sors, aut abiegna'st tua ?

dit Plaute, *Casina*, act. II, sc. VI, v. 32, et dans le Border de l'Ecosse *tirer au sort* se dit encore maintenant *to cast carvels*.

(4) Un magicien s'appelait même en anglo-saxon *run-cræftig*, savant dans les runes, ou *hel-runa* (*Beowulf*, v. 324); *helli-runa* signifiait en vieil allemand art magique (ap. Docen, *Miscellaneen*, 218), et la Chronique suédoise de Laurent Petri emploie encore *Runo-Karl*, homme des runes, avec le sens de magicien. On lit dans Beda, *Historiae ecclesiasticae* l. IV, ch. XXII : Interea comes qui eum tenebat mirari et interrogare coepit quare ligari non posset ; an forte literas solutorias, de qualibus fabulae ferunt, apud se haberet, propter quas ligari non posset. Nous ajouterons un passage d'une histoire du *Gesta Romanorum*, publiée pour la première fois par M. Wright, *Latin stories*, p. 117 : Inter lintheamen (*sic*) lecti sui est quaedam littera talis virtutis, quod si quis intrat lectum puellae statim dormiet, nec vigilabit donec a lecto deponatur ; voyez aussi le *Gesta Romanorum*, ch. CXXV, éd. de Keller.

(5) Awritad hie on his wæpne,

En Scandinavie surtout les propriétés magiques des lettres tenaient une large part dans les superstitions populaires. Une religion basée sur la terreur et sur la force, où la puissance des dieux ne se manifestait que par de brusques changements dans l'ordre du monde et le cours des événements (1), une civilisation à peine ébauchée qui unissait le mysticisme rêveur de l'Orient à l'énergie fiévreuse des peuples du Nord, une nature gigantesque et déchirée de convulsions intérieures qui passait comme par enchantement des frimas de l'hiver à la verdure du printemps ; tout disposait les esprits à donner une foi entière aux plus merveilleuses imaginations (2). Les runes étaient trop peu généralement connues pour ne point conserver un caractère mysté-

Wœlnota heap,
Bealwe bocstafas.

Dialogue versifié de Salomon et de Saturne, ap. Kemble, *Archæologia*, t. XXVIII, p. 336.

Gormund tret le brant letre.

Mort de Gormond, ap. de Reiffenberg, *Mouskes*, t. II, p. 14.

Son branc ki molt fu bien letre.

Guillaumes li Clers, *Aventures de Fregus*, p. 146.

Ab tan el mes sa ma al bran que fo letratz.

Ferabras, v. 3574.

Sa mere, une devineresse
e une fort enchanteresse,
L'avoit issi aparilliez,
d'arz enchante e primseigniez,
E sur lui tant caractes fait,
que ja d'armes n'en fust sanc trait ;
De coup de lance ne d'espee.
Ne fust sa char entamee.

Benoist; *Chronique rimee*, v. 707.

Voyez aussi le *Romans d'Ogier*, v. 4729; le *Romans d'Agolant*, fol. 181 ; le *Romans d'Aubri li Borgonnon*, fol. 141, et le *Romans de Gerard de Viane*. B. R., nº 7498, fol. 124, vº col. 2. v. 39. Probablement il y avait dans cette superstition des souvenirs scandinaves, au moins lit-on dans le *Brynhildar-quida I*, str. VI :

Sig runar þu skalt kunna;
Ef þu vilt sigr hafa
Ok rista a hialti hiörs,
Sumar a vetrimom,
Sumar a val-baustom,
Ok nefna tvisvar Ty;

et Klüver nous apprend dans son *Norske mindes-mærken* qu'il y avait une épée marquée de runes dans un tombeau découvert à Ytteraun en Norvège. On en a trouvé aussi sur une hache d'armes en pierre dont Schröder a donné une description dans le dixième cahier de l'*Iduna*. Voilà sans doute pourquoi on écrivait sur les boucliers ; ce passage du *Kenningar* est positif : A fornum skioldum var litt at skrifa raund þa, er baugr vas kallaðr ; ok ero við þan baug skilldir kendir; voyez l'*Egils saga*, ch. LXXIX.

(1) Dans l'*Ynglinga saga*, ch. VI et VII, les Ases sont même appelés *Goda smidir*, *Galdra-smidir*, faiseurs d'enchantements.

(2) Aucune religion n'eut plus de mythes bizarres basés sur la force physique, et l'on a vu dans le passage de Hrabanus Maurus, que nous avons cité p. 16, qu'encore au IXᵉ siècle les opérations magiques y étaient en usage. Elles y étaient même déjà fort connues avant l'arrivée d'Odin, car nous savons par l'Edda de Snorri que les premiers habitants du pays, les Jotnes, étaient fort habiles dans l'art des enchantements ; *Gylfeginning*, p. 50 et suiv., éd. de Rask.

rieux ; le nom que portaient quelques unes (1), l'origine divine qu'on leur reconnaissait à toutes (2), les sites sauvages et désolés où se dressaient les rochers qui en étaient couverts, leur firent supposer d'innombrables pouvoirs surnaturels. Elles donnaient la victoire (3), garantissaient la fidélité des femmes (4) et leur assuraient une facile délivrance (5), empêchaient les naufrages (6), guérissaient tous les maux du corps (7), préservaient l'âme de toute injure (8), et doublaient la force de l'esprit (9). Avec elles on déliait la langue des morts (10), et l'auteur du Hava-mal leur attribue la puissance de les rappeler à la vie (11). Aussi, dès le temps de l'Edda, les baguettes sur lesquelles on écrivait habituellement jouent-elles déjà un grand rôle dans les opérations magiques :

Tams vendi ek þik drep (12)

dit le Fŏr-Skirnis, et, au moment de l'introduction du christianisme, le nom des runes avait pris la signification d'enchantements (13). Sans doute ces grossières superstitions et

(1) Ainsi que nous l'avons dit, le ᚦ se nommait *Thor*; le ᛏ, *Tyr*; le ᚠ était quelquefois appelé *Frey*, et le ᚬ était consacré à Odin d'une manière particulière.

(2) Voyez ci-dessus, p. 27.

(3) *Brynhildar-qvida I*, str. VI.

(4) *Brynhildar-qvida I*, str. VII.

(5) *Brynhildar-qvida I*, str. IX.

(6) *Brynhildar-qvida I*, str. X.

(7) *Brynhildar-qvida I*, st. XI; *Egils-saga*, p. 566.

(8) *Brynhildar-qvida I*, st. XII.

(9) *Brynhildar-qvida I*, str. XIII.

(10) Ubi magicae speculationis officio superum mentem rimari cupiens, diris admodum carminibus ligno insculptis, iisdemque linguae defuncti per Hadingum suppositis, hac voce eum horrendum auribus carmen edere coegit; Saxo, *Historia danica*, l. I, p. 38, éd. de Müller.

(11) Ef ek se a tre uppi
vafa virgil-na ;
sva ek rist
ok i runom fak
at sa gengr gumi
ok mælir viþ mik.

Hava-mal, str. CLX.

Voyez aussi sur la puissance magique des runes *Rigs-mal*, st. XL et XLI; *Fŏr-Skirnis*, str. XXXVI, et Stephanius, *Notae ad Saxonem Grammaticum*, p. 45.

(12) Je te touche d'une baguette qui domptera ta résistance; str. XXVI, et l'on trouve str. XXXII : Gambantein ek gat, j'ai acquis une baguette magique.

(13) Voyez la note suivante; il avait conservé ce sens dans les poésies populaires danoises du moyen âge :

Hør Du, favren Ungersvend!
og vil Du hos os blive,
da ville vi kjende Dig ramme Runer,
dertil at læse og skrive.

Elvehøj, str. VII, ap. *Danske Viser fra Middelalderen*, t. I, p. 235.

La strophe du *Riddaren Tynne* que nous avons citée p. 36 prouve qu'il en

les liens nombreux qui rattachaient les runes au paganisme eussent aussi suffi pour les faire remplacer par des caractères plus en harmonie avec la nouvelle croyance; mais l'autorité civile (1) et religieuse (2) en voulut hâter le moment par de sévères prescriptions. La popularité que le christianisme donna aux livres latins familiarisa avec d'autres formes de lettres, que la connaissance du parchemin et la préparation des peaux d'oiseaux sauvages (3) rendirent d'un usage facile. Insensiblement l'incommodité d'une écriture sans unité, lente à tracer et difficile à lire (4), en détacha les gens lettrés, et le peuple la connaissait encore trop peu pour tenir opiniâtrement à la conserver (5). On introduisit

était de même en suédois, et Gisle Brynjolfsson dit à la page 9 de son *Periculum runologicum*, publié en 1823, que l'on croyait encore en Islande à la puissance magique des runes.

(1) Ef madr foer met Spaadom, Runum, Galdrum, Gjerningom, Lifiom edr adrom thvilikom lutom, sem domizt fyri villa, fare utlægr, en kongr oc biscop skifti fe hans; *Ancienne loi norvégienne*, ap. Keysler, *Antiquitates septentrionales*, p. 463.

(2) Dans la préface de son *Lexicon latino-scandicum* Schröder a publié, d'après un vieux manuscrit, une bulle de Sylvestre II, datée de 1001, par laquelle il aurait engagé Olaus Skautkonung à proscrire entièrement l'usage des runes; et, quoique plusieurs écrivains aient révoqué en doute son authenticité, on doit convenir qu'elle s'accorde fort bien avec les intentions et les actes qu'attribue à ce roi Petrus Petri, *Chronicon suececicum*, l. I; voy. aussi p. 59, où il confirme ce fait d'une manière positive. Au reste, on connaît les efforts du clergé romain pour substituer partout les lettres latines aux autres, et la liaison étroite des runes avec les croyances payennes dut le rendre encore plus hostile à leur usage. Il faut cependant reconnaître qu'il existe un certain nombre d'inscriptions runiques terminées par des formules chrétiennes ᛅᛘᛁᚿ, amen, ou ᛅᚢᛁ. ᛘᛅᚱᛁᛅ, ave, Maria.

(3) Le code des Gragas était, comme son nom l'indique, écrit sur des peaux d'oies grises; il y avait cependant aussi des écritures runiques sur parchemin: telles étaient, par exemple, les deux chronologies royales publiées par Langebek dans le premier volume de son *Rerum danicarum scriptores*.

(4) Les runes ne convenaient point à l'écriture cursive; on ne les liait ensemble que par des traits qui changeaient leur signification ou les rendaient inintelligibles.

(5) Les nombreuses pierres runiques, qui semblent des premiers temps du christianisme, prouvent cependant que l'ancienne écriture avait alors une certaine popularité; et il est certain que les anciennes coutumes avaient été écrites, car on lit dans un appendice aux lois du Westgothland qu'Eskil, qui vivait au XIII[e] siècle, spurdhi innurllikä oc lettädhi all Lums lagh, oc annurär, at nyträ häfd lanzsins for äldri. Sidhän han fan lanzsins lagh, tha huxädhi han them mädh myklli oc syalfsins forsco. Dans la préface des lois de l'Upland, qui furent réunies à la fin du XIII[e] siècle, on voit qu'elles étaient éparses *in flerum flokkum*, et l'on ne saurait douter qu'elles ne remontassent au paganisme, puisque le roi Birger les fit corriger conformément à la loi chrétienne: Hwat ok är hin hedne lät affat värа swa sum är i kristnu rät ok kirkiu laghum, thät skulum vir til ökiä i upbyriän thässäri bok. On donnait même

dans le nouvel alphabet les runes qui étaient nécessaires pour exprimer tous les sons de la langue (1), et les autres finirent par disparaître. S'il s'en trouve encore dans quelques manuscrits du XIV[e] siècle (2) ou dans des inscriptions plus récentes (3), ce n'est plus une écriture nationale, mais des caractères de fantaisie bizarrement adoptés par des archéologues (4), que le peuple ne pouvait plus comprendre.

autrefois aux chapitres le nom de *Balker*, Cloisons; Loccenius, *Antiquitates sueogothicae*, p. 56. Dans un monument publié par Sjöborg, *Samlingar*, t. I, p. 30, l'inscription est même écrite avec les deux alphabets, et l'on en connaît de composées en latin qui étaient écrites avec des runes; ap. Wormius, *Monumenta danica*, p. 176. Mais le très petit nombre de monuments païens ne permet pas de donner à cette connaissance des runes une date assez reculée pour que le peuple y tint par la force de l'habitude.

(1) Le thorn et le ven avaient été conservés en anglo-saxon et dans le saxon du *Heljand*, et le thor est resté en islandais; suivant Ihre, il était même admis pour exprimer le TH dans l'écriture latine, et on lit dans le *Svenska chrönica* d'Olaus Petri, ap. Fant, *Scriptores rerum suecicarum*, t. I, sect. II, p. 218 : Och när then latiniske Skrifften uptogs, thå med tijden förlades ock alt thet som med then Skrifft skrifvit var, dock hafver ändå then förra Skrifften vordet någon tijd brukad bredevijd then latiniske Skrifften, thet nog är märkandes af the Rimstafvar som Bönderne ännu bruka, och af många Runostenar som upsatte äro sedan Christendomen hijt kom, finnes ock thesslijkes igen gambla Lagböcker och andre skrefne svänska Böcker, några Runobockstäfver insatte ibland the latiniske Skriffterne.

(2) On connaît un recueil des lois de Skanie, daté de 1319, deux listes chronologiques des rois de Danemark, qui se trouvent dans le même manuscrit, et ont été imprimées par Olaus Wormius en 1642; le *Hialmars saga*, publié à Stockholm en 1699, et le *Soliloquium Deiparae virginis*, édité par Peringskjöld en 1721.

(3) Dans son *Monumenta danica*, p. 171, Wormius a fait connaître un monument runique qui est certainement postérieur à 1232, puisqu'on y demande à Dieu le repos de l'âme d'Esbern Mule, qui mourut cette année, suivant Isaac Pontanus, *Rerum danicarum historiae* l. VI, p. 317; et M. Geijer a cité deux inscriptions runiques datées de 1444 et de 1449; *Svea Rikes Häfder*, p. 130, note 10, trad. allemande.

(4) C'est ainsi qu'au milieu du XVII[e] siècle, Olaus Wormius imprimait en caractères runiques tous les vers qu'il citait dans son *Literatura runica*, et qu'en 1482 on s'est amusé à écrire en runes l'inscription de Brescia que M. Mai nous a fait connaître d'après un manuscrit de Milan. A la vérité, suivant Näsman, qui écrivait en 1733, les Dalécarliens se seraient encore servis de l'alphabet runique (*Historiola linguae dalecarlicae*, p. 30); mais nous doutons beaucoup qu'ils connussent réellement l'ancien : car nous savons par Ihre, *De runarum in Suecia occasu*, P. II, p. 20, qu'ils se servaient d'un mélange de runes et de lettres latines, et nous avons déjà dit que pendant le dernier siècle les habitants d'une contrée de la Dalékarlie en avaient inventé un nouveau.

ESSAI SUR L'ORIGINE,

La destination et l'importance historique,

DES MONUMENTS

CONNUS SOUS LE NOM DE CELTIQUES.

Il est des époques si pauvres de documents et de souvenirs, que celles-là même qui sont rapprochées de nous semblent appartenir à ces temps anté-historiques dont l'imagination a fait le domaine de ses rêves. Une critique circonspecte évite de s'aventurer dans ces limbes de l'histoire, parce que toute lumière y manque à sa marche et toute base solide à ses déductions. Telle est cette période de nos annales connue sous le nom de *celtique*. A l'aide de renseignements épars dans des écrivains étrangers, vivant à des époques diverses et réunissant au hasard des traditions trop indifférentes et trop éloignées de leur berceau pour n'avoir pas été corrompues, d'ingénieux historiens ont écrit le roman de toutes les migrations des Celtes. De patients philologues ont recueilli çà et là quelques centaines de mots, d'une origine plus ou moins suspecte; ils les ont rapprochés des patois modernes, dont les anciennes langues parlées dans la Grande-Bretagne et dans les Gaules ont vraisemblablement fourni les premiers éléments, et, sans chercher à distinguer ni

l'âge ni la patrie de chaque mot, sans reconnaître que l'unité des langues ne peut être établie que par un gouvernement centralisateur (1), une seule et même nationalité, une littérature commune et de longues habitudes d'écriture que les Celtes paraissent n'avoir jamais employée d'une manière usuelle, ils ont cru naïvement avoir retrouvé le celtique primitif. Les antiquaires sont restés moins aventureux dans leurs affirmations : mais, si les monuments sur lesquels ils appuient leurs inductions ont au moins une existence matérielle incontestable, nous craignons qu'ils n'aient cédé à de bien grandes préoccupations en considérant comme celtiques tous les tumulus et toutes les pierres monumentales auxquels aucune inscription ne forçait d'assigner une origine romaine.

Plus on rétrograde vers les temps primitifs, plus les liens factices qui forment les peuples respectent l'existence naturelle et l'indépendance de la famille. Après plusieurs générations, la famille agrandie devient un clan dont tous les membres conservent des rapports réciproques d'intérêts et de sympathie, et, lors même que la guerre, puis le commerce et de nombreuses alliances, ont rapproché tous les clans, chacun garde avec une sorte d'obstination des caractères particuliers qui lui sont propres. Car, si universels que soient à l'origine les besoins et les coutumes de toutes ces fractions de peuple, mille hasards inévitables dans une histoire aussi souvent différente y introduisent des diversités qui, n'eussent-elles d'abord rien d'essentiel, n'en pénètrent pas moins insensiblement dans la langue, dans les croyances, et jusque dans les usages religieux et domestiques. Il en fut ainsi sans doute pour les anciens Celtes, puisqu'on a retrouvé cette organisation et ces différences chez tous les peu-

(1) Dans la seule Gaule chevelue, il y avait plus de soixante états particuliers; voyez Barrois, *Éléments carlovingiens*, page 141, et Bruzen de La Martinière, *Dictionnaire geographique*, t. III, p. 56 et 57. Selon Marcien d'Héraclée, il y avait jusqu'à seize nations différentes (ἔθνη) dans la seule Aquitaine, et vingt-cinq dans la Lyonnaise; ap. *Geographi minores*, t. I, p. 48 et 49.

ples barbares; quelques faits semblent même indiquer qu'ils n'avaient pas d'autre lien fédéral que des craintes et des espérances communes. Après avoir dit : Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt (1), Caesar ajoute : In Gallia, non solum in omnibus civitatibus, atque pagis, partibusque, sed pene etiam in singulis domibus, factiones fiunt (2); et cette impatience de toute autorité, cet amour exagéré d'indépendance, devaient avoir pour cause première et pour conséquence une absence complète d'unité sociale. Aussi une foule de petites capitales conservèrent un nom indépendant jusque sous la domination romaine, et les numismatistes ont cru reconnaître sur les différentes médailles gauloises des signes particuliers qu'ils n'ont pu ramener à rien de général. Les savantes recherches de M. Giraud sur les Coutumes de nos ancêtres l'ont conduit au même résultat; seulement il y ajoute une restriction que nous ne saurions admettre : Les peuples de la Gaule, a-t-il écrit dans son Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge (3), n'avaient, à vrai dire, qu'un lien commun, qu'un seul élément d'unité : c'était la religion. Si les druides, qui, comme on n'en peut douter, formaient une caste sacerdotale, n'eussent été divisés par des dissentiments religieux et affaiblis par des luttes intestines, ils auraient bientôt, en l'absence de tout pouvoir politique capable de réprimer leurs empiétements, établi un gouvernement théocratique, qui certainement n'existait pas du temps de Caesar. La diversité des superstitions que nos différentes provinces ont conservées doit d'ailleurs remonter à d'anciennes croyances qui n'étaient pas sans doute générales, puisque leurs derniers vestiges ont disparu dans la plus grande partie du territoire. Les usages qui se rattachaient aux idées religieuses semblent donc n'avoir eu, comme les autres, qu'une existence locale, et le premier devoir d'une critique sérieuse

(1) *De bello gallico*, l. I, ch. 1. (2) *Ibidem*, l. VI, ch. 11. (3) T. I, p. 24.

est de ne pas rapprocher des éléments épars dans des lieux différents, et de ne point essayer de les compléter à l'aide d'inductions dont les bases n'appartiennent peut-être ni au même âge ni à la même disposition d'idées.

Ces considérations préliminaires sont pleinement confirmées par la grande variété de vieux monuments qui subsistent encore dans les pays habités autrefois par les Celtes. Leurs formes sont si multiples et si différentes, qu'un premier examen se refuse à reconnaître entre eux aucun rapport d'origine. Les uns, connus sous le nom de *Menhir* ou *Peulvan*, sont une sorte d'obélisque en granit dont la hauteur est trop inconstante pour n'avoir pas été arbitraire (1); ils sont indifféremment isolés ou réunis en groupe : à Karnac, dans le Morbihan (2), il y en avait, selon La Sauvagère (3), plus de quatre mille. D'autres, appelés *Dolmen*, se composent d'une large pierre plate, formant un plan incliné ou posée horizontalement sur des supports en pierres brutes (4). Quelquefois, comme à Gellainville près de Chartres (5), à Kermevan dans le département du Finistère (6), et à Menec dans le Morbihan (7), ces monolithes sont entourés d'une ou même de plusieurs enceintes en pierres, ordinairement elliptiques ou circulaires, que l'on désigne sous le nom de *Cromlech*. A Stone-Henge, dans le comté de Salisbury, il y en avait quatre, dont la première était formée par trente pierres, hautes de trois à quatre mètres et

(1) Le menhir de Davayat, près de Riom, a quatre mètres de haut (Legrand d'Aussy, *Voyage d'Auvergne*, t. III, p. 359); celui d'Elbersweiler, en Alsace, en a sept (Schoepflin, *Alsatia illustrata*, pl. XIII), et celui de Livernon, sur les bords du Lot, jusqu'à douze. De Caylus a parlé d'un autre, situé à Aurillé, en Poitou, qui devait être encore plus colossal, puisqu'il en évaluait le poids à soixante-quinze mille kilogrammes; *Recueil d'antiquités*, t. VI, p. 361.

(2) Il a été publié, d'après les dessins de La Sauvagère, par de Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. CXXI.

(3) *Antiquités de la Gaule*, p. 255.

(4) Les dolmen ont aussi quelquefois une grandeur colossale; la table de celui de Lock-Maria-Ker, en Basse-Bretagne, aurait pesé, suivant La Sauvagère, 37,800 kilogrammes; *Ibidem*, p. 257. Ceux qui se trouvent près de Port-Louis et d'Hennebon, dans le Morbihan, sont aussi énormes.

(5) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. II, p. 177.

(6) *Ibidem*, t. III, p. 16.

(7) M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, atlas, pl. IV.

plantées debout à un mètre de distance les unes des autres (1). Les proportions du cromlech d'Abury, dans le Wiltshire, étaient encore plus colossales : le premier cercle avait jusqu'à 430 mètres de diamètre, et les cent pierres également espacées qui le marquaient n'avaient pas moins de cinq mètres de hauteur (2). Ce n'est point seulement par la grandeur que ces monuments diffèrent : à Fiddess, dans les montagnes d'Écosse, et à Limelonge, dans le département des Deux-Sèvres, les pierres sont posées sur le sol et ne paraissent pas avoir été levées (3). A Karnac et à Ardven, dans le Morbihan, on arrive aux cromlech par une avenue de pierres (4), qui, à Essé, dans l'Ille-et-Vilaine, et à Bagneux, dans le Maine-et-Loire, sont recouvertes de larges blocs de granit (5). Il n'y a, dans l'intérieur des cromlech connus sous le nom de *Rolleric-Stones*, dans le comté d'Oxford, et de *Mighty-Stones*, dans le Devonshire, ni dolmen ni menhir (6), et l'on en connaît plusieurs, notamment à la pointe de Boudeville, dans la Seine-Inférieure ; à Bignon, à Neuillac et à Plandren, dans le Morbihan (7), où, quoiqué le sol des environs soit jonché de grosses pierres, les enceintes n'ont été faites qu'en terre. Ailleurs enfin, ces espèces de remparts sont remplacés ou entourés par de larges fossés. Malgré le nombre assez restreint des cromlech qui nous ont été conservés, il est cependant impossible de n'y voir que les jeux de quelques caprices individuels; on

(1) Le dessin en a été publié par Keysler, *Antiquitates selectae septentrionales*, p. 3.

(2) Voyez l'ouvrage de Stukely intitulé *Abury described*, 1743.

(3) *Mémoires de l'Académie celtique*, t III, p. 484.

(4) M. de Gerville a signalé un monument de ce genre à Tourlaville, dans les *Archives normandes*, t. I, p. 160.

(5) De Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. CXVII et CXX. C'est ce qu'on appelle vulgairement *Roche aux fées;* il en existe aussi dans le département de la Manche sur le bord de la forêt de Briquebec et dans les communes de Vauville et de Bretteville : un plan de celle qui se trouve à New-Grange, en Angleterre, a été publié dans *l'Archaeologia britannica*, t. II, p. 254.

(6) A Lantef, dans le département des Côtes-du-Nord, il y avait aussi, dans le dernier siècle, deux enceintes de grosses pierres qui servaient d'une sorte de vestibule à l'église ; voyez de Caylus, t. VI, p. 390 et pl. CXXIV.

(7) Mahé, *Essai sur les antiquités du Morbihan*, passim.

sait qu'ils étaient autrefois beaucoup moins rares, et que les pierres qui les composaient n'étaient pas toujours assez massives pour échapper à toutes les chances de dispersion. Ainsi, par exemple, le cromlech que la carte de Cassini marque encore près de Saumur, dans le Maine-et-Loire, a déjà disparu ; celui d'Alluye, dans le voisinage de Chartres, a subi les plus graves dégradations ; l'immense cromlech d'Abury, dont il nous reste un dessin pris en 1713, est aujourd'hui à peu près détruit (1) ; on cherche inutilement ce qui a valu à plusieurs menhir le nom de *Pierres cerclées* que leur donnent les habitants du pays, et les derniers restes du monument de Stone-Henge ont croulé le 3 janvier 1797. Il n'est pas jusqu'aux tumulus qui n'affectent aussi des formes variées. La plupart sont de simples monticules, composés de matériaux amoncelés au hasard et terminés par un chapiteau plus ou moins évasé ; mais on en connaît aussi, surtout en Angleterre, qui sont entièrement ronds (2) ou qui ressemblent à un cône renversé (3). Il en est d'énormes ; celui de Drogheda, dans le comté de Meath, en Irlande, a plus de cent mètres de diamètre (4). Comme les monuments dont nous venons de parler, quelques uns sont entourés d'un fossé ou protégés par une ceinture de blocs de granit ou de grès (5). A l'intérieur, les différences sont encore plus frappantes. Tantôt c'est un monceau de sable ou de terre, souvent d'une autre couleur que celle du sol environnant (6) ; tantôt une mince couche de gazon recouvre des moellons entassés grossièrement les uns sur les au-

(1) Duke, *The druidical temples of the county of Wilts*, p. 16.

(2) Les antiquaires les y désignent par un nom particulier, *Bowl-barrow*.

(3) Tel est le tumulus de Colombiers, dans l'arrondissement de Bayeux ; sur une longueur d'environ 53 mètres, le grand côté a 16 mètres de large et 4 mètres de haut ; l'autre n'est large que de 4 à 5 mètres, et sa plus grande hauteur ne dépasse pas un mètre 60 centimètres.

(4) En 1830, lorsque le tumulus de Fontenay-le-Marmion, près de Caen, fut fouillé par la Société des Antiquaires de Normandie, il avait encore plus de 50 mètres de long, et l'on y prenait des pierres depuis longtemps

(5) Tels étaient les tumulus de Drogheda et de Fontenay-le-Marmion, dont nous parlions tout à l'heure.

(6) Legrand d'Aussy a même prétendu que les pierres qui forment la galerie couverte d'Essé sont différentes de toutes

tres. Ailleurs les ossements reposent sous une sorte de voûte formée par de grosses pierres rapprochées avec plus ou moins d'art (1) ; quelquefois enfin plusieurs de ces caveaux sont réunis dans le même tumulus (2) sans paraître affectionner aucune forme ni aucune direction particulières.

Dans l'impossibilité de leur assigner une autre destination, on reconnaît volontiers des tombeaux dans les tumulus; mais, lorsque les blocs de pierre, qui, comme nous le disions tout à l'heure, forment assez souvent une voûte au fond, n'ont pas été recouverts de terre, on a cru le champ ouvert à toutes les suppositions. Il suffisait cependant de se souvenir que les pierres des tumulus étaient généralement beaucoup moins grosses, pour assimiler ces deux sortes de monuments et expliquer une différence aussi peu essentielle. Comme en élevant des monuments à la mémoire des morts on cherchait à leur assurer une longue durée, on suppléa au poids des pierres, qui les empêchait d'être facilement changées de place, en les enterrant profondément sous des matériaux de toute espèce. Cette explication si simple n'est pas même la seule qui se présente naturellement à la pensée : il vint un temps où les progrès de la culture ne permirent plus d'enlever du voisinage les masses de terre qui eussent été nécessaires pour recouvrir les pierres gigantesques qui sont encore plantées sur le sol, et il arriva sans doute plus d'une fois qu'on négligea de refermer d'une ma-

celles qui se trouvent dans le pays; *Mémoire sur les anciennes sépultures nationales*, p. 164.

(1) Surtout dans les tumulus qui contenaient plusieurs cadavres; voyez Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, preuves, p. 172, et M. Bonnin, *Notice sur un tombeau découvert en décembre* 1842 *à Saint-Étienne-du-Vauvray*, p. 9. Le tombeau de Tournay, que l'on croit être celui de Childéric, était en maçonnerie, et l'on en connaît plusieurs autres; voyez Legrand d'Aussy, *Mémoire sur les anciennes sépultures nationales*, p. 85. Peut-être même est-ce le sens qu'il faut donner à *sarcophagus* dans ce passage où il est question de Gellent, évêque d'Angers, mort en 1290 : Corpus ad tumulum detulerunt et posuerunt honorifice in sarcophago de tufello de diversis petris constructo; ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 251.

(2) On en a trouvé dix dans celui de Fontenay-le-Marmion, et tout annonce qu'il y en avait au moins douze; M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, p. 135.

nière définitive des tumulus destinés à une famille entière, qui ne devaient être complétement terminés que lorsque le dernier membre y aurait pris sa place.

La grande quantité d'ossements qu'on a découverts au pied des menhir (1) oblige les savants les plus désireux de retrouver quelques traces de la religion celtique à n'y voir que des pierres funéraires; mais ils n'hésitent pas à affirmer que les dolmen sont les autels sur lesquels les druides immolaient des victimes humaines à leurs dieux (2), ou à tout le moins des échafauds sacrés du haut desquels elles étaient précipitées sur le fer des sacrificateurs (3). Dans cette croyance, ils supposent que les ossements trouvés si souvent sous les dolmen (4) sont ceux des victimes, ou assurent avec confiance qu'ils y furent déposés à une époque toute moderne, lorsque l'ignorance de la destination première de ces monuments avait fait croire qu'ils servaient seulement à marquer une place favorable à la sépulture des morts (5).

Une tradition aussi ancienne serait déjà une présomption fort grave, dont, à moins de renseignements bien positivement contraires, il faudrait tenir grand compte; et, loin de la détruire, tous les faits connus et toutes les inductions

(1) Les fouilles de ce genre ont si souvent amené le même résultat, que l'on explique naturellement celles qui n'ont rien produit par de la négligence ou des recherches antérieures. Rhode disait en 1728 : In his collibus maxime considerandum venit, vix dari ullos integros et intactos, qui non per τυμβωρυχους et bustuarios latrones, ut eos vocat Ammianus Marcellinus, l. xxviii, tam ab ethnicis quam christianis expilati sint et suffossi, urnas et corpora relinquentes, thesauros et arma auferentes. Innumera sunt mihi exempla τυμβωρυχιας hujus in nostris collibus observatae; *Antiquitäten-Remarques*, p. 34.

(2) Parmi les écrivains considérables qui ont soutenu cette opinion, nous citerons M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, p. 82, et surtout Keferstein, *Ansichten über die keltischen Alterthümer*, t. I, passim.

(3) M. de Fréminville, *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. II, p. 159.

(4) Un seul exemple est assez significatif pour nous dispenser d'en citer d'autres. Dans la péninsule de Cuilirra, en Irlande, il y avait naguère encore 65 dolmen entourés, chacun, d'un cercle de pierres, et l'on a trouvé sous tous des urnes cinéraires et des os calcinés.

(5) Si quelquefois on a trouvé des cendres ou des ossements sous les dolmen, ils y furent déposés par des hommes trompés qui les prirent pour d'anciens tombeaux, et profitèrent d'un travail déjà fait pour préserver des injures du temps les restes précieux qu'ils ensevelissaient; Cambry, *Monuments celtiques, ou recherches sur le culte des pierres*, p. 279.

avouées par la raison lui prêtent une nouvelle force. D'abord, les sacrifices étaient constamment précédés ou suivis d'ablutions par lesquelles on croyait purifier les victimes et les rendre plus agréables aux dieux; et comme généralement les monuments en pierres étaient érigés sur des lieux élevés, il ne se trouvait presque jamais d'eau dans le voisinage. Toutes les religions anciennes professaient pour la vie en elle-même une estime qui conduisit à la vénération des organes de la génération et à l'institution des sacrifices. Une conséquence naturelle de ce culte superstitieux fut une horreur instinctive pour tout ce qui rappelait la mort (1); on aurait considéré comme profanés les lieux saints où l'on eût enterré même les cadavres ou les ossements des victimes. D'ailleurs, si nombreux que l'on veuille supposer les sacrifices humains des druides, l'imagination elle-même se refuse à croire que leurs autels aient été aussi multipliés (2) et aussi rapprochés : à Rachlöv, près de Kallundborg, en Danemark, il y avait jusqu'à cent dolmen groupés les uns auprès des autres. La disposition du monument de Stone-Henge ajoute à ces différentes raisons une impossibilité matérielle : les piliers des dolmen y étaient si élevés que les sacrificateurs n'auraient pu y traîner les victimes sans un escalier dont il ne restait aucun vestige, et le rapprochement de la plupart des pierres ne permet pas d'en attribuer la disparition aux ravages du temps : la place elle-même manquait. Dans une foule d'autres dolmen la face supérieure de la table était tellement bombée, que des hommes âgés, comme les chefs des druides, qui n'auraient pas eu à dompter les résistances désespérées des victimes, ne s'y fussent tenus debout qu'au péril de leur vie; et cette circon-

(1) Voyez Hérodote, l. III, ch. 16; Xénophon, *Cyropédie*, l. VIII, ch. 7, et Lucien, *De luctu*, ch. 21. Peut-être ne faut-il excepter que les Égyptiens, qui paraissent l'avoir considérée comme le symbole de l'immortalité; et encore il se mêlait sans doute, dans les soins qu'ils rendaient aux cadavres, le désir d'empêcher au moins les apparences de la destruction.

(2) Voyez Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, Supplément, t. V, p. 145.

stance est d'autant plus significative que presque toujours la face qui porte sur les piliers est plate et parfaitement unie. Fût-il vrai, comme l'ont prétendu plusieurs archéologues, que l'on distinguât encore sur quelques dolmen des rainures creusées péniblement dans la pierre pour laisser couler le sang des victimes, ce ne serait pas une raison pour voir, même dans ceux-là, des autels druidiques : de nombreux témoignages nous ont appris que pendant longtemps les peuples de l'Occident immolèrent, sur les tombeaux, des esclaves et tout ce qu'ils croyaient pouvoir être, dans l'autre monde, utile ou agréable aux morts (1); et l'on a souvent trouvé sous les dolmen et dans les tumulus des ossements à demi calcinés de cheval et d'autres animaux (2). Enfin, dans leurs premières ardeurs de néophytes, les chrétiens détruisaient avec une pieuse fureur tout ce que le paganisme avait vénéré : ils abattaient les arbres, brisaient les statues, brûlaient les temples. A cette haine naturelle des fidèles pour l'idolâtrie s'ajoutaient les prescriptions des conciles (3) et des rois (4) : ils ordonnaient à l'envi, sous les peines les plus sévères, d'anéantir toutes les traces des anciennes croyances, et les pierres étaient expressément désignées. Si seulement quelques monuments en pierre avaient échappé à ces destructions systématiques, on en pourrait attribuer la conservation à l'oubli où ils étaient tombés ou à des superstitions restées plus vivaces dans certaines localités; mais, puisqu'il en existe encore

(1) Putantes hos eisdem erga inferos servituros; *Ditmari chronicon*, ap. Leibnitz, *Scriptores rerum brunsvicarum*, t. I, p. 327; voyez les différentes autorités que nous avons citées dans notre *Histoire de la poésie scandinave*, Prolégomènes, p. 141, note 1, et Caesar, *De bello gallico*, l. VI, ch. 18.

(2) Nous citerons entre autres le grand dolmen de Cuilirra, en Irlande, et les deux tombelles de Neuville, dans l'arrondissement de Valognes. Il est fort à désirer que M. de Gerville, à qui l'on doit la découverte de la plus curieuse, rende publique la notice qu'il a adressée à l'Académie des Inscriptions.

(3) Concile de Nantes (*anno inc.*), can. 20; ap. Labbe, *Sacro-sancta concilia*, t. IX, p. 474: Second concile d'Arles (452), can. 23; *Ibidem*, p. 1013. Second concile de Tours (567), can. 22: *Ibidem*, p. 863.

(4) *Capitularia*, éd. de Baluze, t. I, p. 235 et 518.

maintenant des milliers qui sont énormes et répandus çà et là sur tout le territoire (1), il faut nécessairement en conclure que le nouveau culte n'avait aucune raison de les proscrire (2). Des considérations de toute nature se réunissent donc pour prouver que la plupart de ces pierres étaient des monuments funéraires : car, dans l'ignorance où l'on se trouve des mœurs et des croyances de tous les peuples qui se sont succédé dans les Gaules, il serait téméraire de ne point mettre une grande réserve dans ses affirmations (3). S'il était permis d'accorder une confiance entière aux traditions qui ont servi de base au Poëme de Brut, on devrait même croire que, comme d'autres peuples, les Celtes étaient dans l'usage de marquer par une pierre la place où s'étaient passés les événements dont ils voulaient conserver la mémoire : car Wace dit en parlant de Marius, fils d'Arivargus :

La ou il ot venqu les Pis
et Rodric mort et le cief pris,
Fist un grant piére lever
(encor l'i puet l'on bien trover).
Por sa proece demostrer
et por la cose ramenbrer,

(1) Près de l'Elbe, dans un espace d'environ neuf milles carrés, il y en a encore plus de 1000; Keferstein, *Ansichten über die keltischen Alterthümer*, t. I, p. 113, et l'on en compte plus de 20000 dans le royaume de Danemark; *Ibidem*, p. 88.

(2) Quelques antiquaires, parmi lesquels nous nous bornerons à citer M. Duke (*The druidical temples of the county of Wilts*), Stukely (*Abury described*) et Colebrooke (*Archaelogia*, t. II, p. 107 et suiv.), ont cru que les grands monuments étaient des temples consacrés au soleil, dont les différentes pierres avaient une signification astronomique; mais nous ne voulons discuter ici que les opinions qui ont une autre base que le bon plaisir de l'imagination.

(3) C'est un moyen dont on se servait indifféremment pour rappeler tous les événements dont on voulait conserver la mémoire : ainsi Jacob et Laban élevèrent un monceau de pierres en souvenir de leur alliance; *Genèse*, ch. XXXI, v. 51 et 52: pour perpétuer le souvenir du passage du Jourdain, les douze tribus construisirent un monument où elles apportèrent chacune une grosse pierre; *Josué*, ch. IV, et on lit dans le *Speculum humanae salvationis*, ch. XII :

Et fecerunt tumulum in littore pro memoriali perpetuo,
Duodecim lapides de littore in alveum reportaverunt
Et in loco ubi archa steterat tumulum composuerunt.

Quelquefois aussi, sans doute, on a pris un jeu de la nature pour une œuvre de la main des hommes; nous citerons comme exemple les rochers d'Adersbach, en Bohéme. Voyez la note suivante.

En la piére ot une escriture,
mon essiant, qui encor dure,
Qui testemogne l'aventure
et conte la desconfiture,
Que Marius Rodric ocist
et por ce la la piére mist (1) :
Encor l'ai jo oï retraire,
si l'apele l'en Gestmaire (2).

Toutes les hauteurs qui paraissent élevées de main d'homme ne sont même pas probablement des tumulus; c'étaient quelquefois les limites de deux états (3), et il en existe encore plusieurs en Scandinavie qui sont appelées dans la langue du pays *Blothoi*, Hauteur des sacrifices; *Troldrœkke*, Habitation des Esprits; et *Baunehoi*, Hauteur des signaux, des feux.

Aucun témoignage positif ne prouve que toutes les populations celtiques aient été dans l'usage d'enterrer leurs morts sous des tumulus et d'ériger des monuments funéraires en pierre. Il semble même résulter de la croyance à une autre vie, que les écrivains les mieux renseignés leur attribuent (4), qu'elles ne devaient point honorer les restes mortels aussi somptueusement que les peuples pour qui tout se terminait à la tombe, et l'on pourrait citer à l'appui de cette conjecture un passage de Sidonius Apollinaris qui montre qu'au moins dans le V[e] siècle, il existait des cimetières communs, où les personnages les plus distingués

(1) Peut-être ainsi n'était-ce réellement qu'une pierre funéraire, où le peuple se complut à voir un témoignage de sa victoire. Mais ce renseignement n'est pas isolé : selon Strutt, *Tableau des mœurs des anciens habitants de l'Angleterre*, p. 148, après avoir conquis le Pays de Galles, Harold aurait fait planter des piliers en pierre portant cette inscription : *Hic victor fuit Haroldus*.

(2) *Romans de Brut*, v. 5234.

(3) Duos globos terrae elevaverunt (Childéric, roi des Franks, et Alaric, roi des Goths) quos utriusque regni fines constituerunt; ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 269. On lit également dans Ammien-Marcellin : Quum ventum fuisset ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen est, ubi terminales lapides Alemannorum et Burgundorum confinia distinguebant; l. XVIII, ch. 2.

(4) Caesar, *De bello gallico*, l. VI, ch. 18; Pomponius Mela, *De situ orbis*, ch. 11; Diodore de Sicile, l. V, ch. 9, par. 28, et Valère Maxime, l. II, ch. 6.

étaient indifféremment inhumés ou brûlés (1). Pour trouver une base historique à l'opinion reçue il faut descendre jusqu'au XII[e] siècle ; Galfredus de Monmouth y disait dans son Histoire des Bretons : At Aurelius, ut erat in cunctis rebus modestus, jussit eum (Hengistum) sepeliri, et cumulum terrae super corpus ejus, pagano more, apponi (2). Quelques années plus tard, Wace racontait que, pour honorer les Bretons assassinés par Hengist dans les plaines de Salisbury, on y transporta le monument connu sous le nom de Stone-Henge :

Fai ci aporter la carole
Que gaiant firent en Irlande ;
une mervillose oevre grande
De piéres en un cerne assises,
les unes sor les altres mises.
Les piéres sont teles et tantes,
et si grosses, et si pesantes,
Que force d'ome qui or soit,
nule d'eles ne porteroit (3).

Sans doute, les récits de ces deux écrivains s'appuyaient

(1) Campus autem ipse dudum refertus tam bustualibus favillis quam cadaveribus nullam jam diu scrobem recipiebat ; l. III, let. 12 ; ap. Sirmond, *Opera*, t. I, col. 921. Grégoire de Tours disait aussi en parlant de la peste qui sévit en 571, en Auvergne, où cependant les anciens usages s'étaient mieux conservés : Cum jam sarcophagi aut tabulae (bières) defuissent, decem aut eo amplius in una humi fossa sepeliebantur ; *Historia ecclesiastica Francorum*, l. IV, p. 172, éd. de Ruinart.

(2) L. VIII, ch. 7, p. 137, éd. de M. Giles. Un autre passage du même temps prouve avec beaucoup plus d'autorité que les païens avaient eu des usages funéraires particuliers que le christianisme finit par abolir : Non in modum nostrorum ordo disponitur sepulcrorum, sed circulatim in modum coraulae. Sepulcrum unius multa ambiunt, in quibus quaedam reperiuntur vasa quorum causam nesciunt christiana tempora. Non possumus aliud credere, nisi quod fuerint Gentium aut antiquissima christianorum, sed facta gentili more ; Guibertus de Nogent, *De vita sua*, l. II, ch. 1.

(3) *Brut*, v. 8246. La même origine est attribuée à ce monument par le *Roman de Merlin* ; la cause seule est différente : il dit que les pierres avaient été transportées près de l'abbaye d'Ambresbere pour honorer la mémoire de Pendragon, frère du roi Uter, qui avait été tué dans un combat contre les Saxons. Nous ajouterons un passage de la version du *Brut* en vers alexandrins :

Apres se prist li rois en soi a porpenser
Comment porra ce liu dignement honorer,
Ou li cors de tant noble sont mis et reposei.
Toz les engeigneors ait fait li rois mander,
Qui de fust ou de piére savoient bien ovrer.
Une oevre si tres riche i vuet faire lever,
Par cui li remembrance d'elz puist toz tens durer,
Que l'on ne pust si riche en nul païs trover.

Ap. M. Bekker, *Ferabras*, p. 182, col. 1.

sur des traditions antérieures de plusieurs siècles ; mais dans cette longue suite de générations bien des fictions et des erreurs s'y étaient mêlées à des faits réels, et il serait au moins téméraire d'accepter comme d'incontestables vérités des détails, sans importance pour la marche des événements, qui, loin d'être confirmés par d'autres témoignages, leur paraissent contraires. De telles autorités fussent-elles inattaquables, pour déclarer tous ces monuments celtiques il faudrait encore que l'érection en eût été assez spéciale aux Celtes pour qu'on ne pût les attribuer à aucun autre peuple, ou qu'une circonstance quelconque fût assez significative pour en préciser l'origine.

Quoique les Gaulois ne soient jamais parvenus à ce période de civilisation et d'unité sociale qui suppose un système général d'écriture, beaucoup savaient exprimer leur pensée par des signes graphiques qu'ils empruntaient aux alphabets grecs (1) et latins, ou qu'ils avaient appris de leurs pères : il en reste des preuves matérielles dans un petit nombre de médailles bilingues (2) et quelques rares inscriptions (3). Ils auraient donc pu éterniser par une épitaphe le nom des hommes dont ils voulaient conserver la mémoire en leur élevant des tombeaux, et, si l'on en excepte une seule, aucune inscription n'a été trouvée en France, ni sur les pierres levées, ni à l'intérieur des tumulus. Seulement, à un myriamètre de Joinville, dans le département de la

(1) Monumentaque et tumulos quosdam, graecis litteris inscriptos, in confinio Germaniae Rhaetiaeque adhuc exstare ; Tacite, *Germania*, ch. 3. A Mandeure, l'ancien Epamanduodurum, dans le département du Doubs, on conserve deux tombes couvertes de caractères grecs, selon Fallot, *Recherches sur le patois de la Franche-Comté*, p. 143, note ; voyez aussi Lelewel, *Études numismatiques*, p. 217.

(2) Voyez le curieux mémoire de M. Lenormant, imprimé dans la *Revue numismatique* de janvier 1840.

(3) Nous citerons les tablettes de Corbière, trouvées dans un tombeau au pied des Pyrénées ; ap. La Tour-d'Auvergne, *Origines gauloises*, p. 13 ; l'inscription du château de Lezarscoët, en Plounévez-Porzay, dans le Finistère ; celle qui se trouve près de Lock-Maria-Ker, dans le Morbihan, et la pierre de Saulieu, dont un dessin a été publié par Courtépée à la fin du VI[e] volume de la *Description historique et topographique du duché de Bourgogne* ; voyez la brochure de M. Duchâtellier, intitulée : *Des alphabets celtiques*, et M. de Fréminville, *Antiquités de la Bretagne*, I[re] part., p. 28.

Haute-Marne, il y a une pierre, haute d'environ six mètres (1), où l'on lit *Viromarus*, un nom gaulois avec une terminaison latine; mais il serait bien difficile de rien conclure d'un fait aussi isolé, lors même que son autorité ne serait pas considérablement affaiblie par des circonstances fort importantes. D'abord, rien n'indique la destination tumulaire de cette espèce d'obélisque; la date en est assez récente, puisque la forme et la beauté des caractères ne permettent pas de les croire antérieurs à Caesar ou même à Auguste, et, par conséquent, il ne prouverait point l'origine celtique de monuments qui sont regardés comme beaucoup plus anciens; puis enfin ce nom gallo-romain n'est pas seul, des caractères restés jusqu'ici illisibles sont gravés au dessous, et l'on ne sait si l'inscription était primitivement bilingue, ou si ce mot de *Viromarus* est une addition postérieure. En l'absence de tout renseignement historique et de toute tradition populaire se rattachant à un fait précis, les noms que ces tombeaux portent, sans doute depuis des siècles, puisqu'ils n'appartiennent pas à la langue française, pourraient seuls jeter quelque jour sur leur origine. Celui des *tumulus* est purement latin; mais les différentes dénominations des monuments lapidaires doivent être empruntées à quelque idiome gaulois; au moins elles se retrouvent sans altération dans le patois breton, et l'on est d'abord tenté d'en conclure que les monuments eux-mêmes sont aussi celtiques; mais, si nous ne nous trompons, une réflexion plus attentive ne tarde pas à y voir un indice contraire.

Dans les langues formées par des peuples barbares, les mots expriment naturellement les choses, et ne négligent point le fond des idées pour se préoccuper de circonstances sans rapport essentiel avec elles. Il semble donc que les

(1) Le dessin en a été publié par de Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 423; voyez aussi les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. IX, p. 170.

noms des monuments regardés comme celtiques devraient au moins rappeler leur destination par leur étymologie : c'est ainsi que Ταφος vient de Θαπτειν, Ensevelir, comme *Sepulcrum* de *Sepelire*; que l'islandais *Bautasteine* signifie Pierre commémorative; l'allemand *Leichensteine*, Pierre funéraire; et leur racine n'exprime que ces circonstances matérielles qui pouvaient seules frapper des peuples auxquels la nature de ces monuments était inconnue. *Men hir* signifie en breton Pierre longue, et *Peul van* Pilier de pierre; le sens de *Dol men* est moins évident, quoique Legonidec y vît une corruption euphonique de *Taol men*, Table de pierre ou Pierre plate (1); mais la signification étymologique de *Crom lech* paraît incontestable : les deux mots qui le composent s'emploient encore maintenant en breton avec l'acception de Place arrondie (2). Le sens naturel de ces mots n'a donc aucune liaison avec l'idée qu'ils expriment, et on ne s'explique ce singulier désaccord qu'en supposant qu'ils n'étaient pas primitivement celtiques, ou que les Celtes les ont donnés à des monuments dont ils ignoraient la destination. Le *Men* breton, qui tient une si grande place dans la composition de ces mots, manque dans les autres dialectes celtiques, et l'on en tirerait une induction très favorable à la première conjecture, si un fait d'une nature quelconque permettait de croire raisonnablement à la prétendue unité d'un celtique primitif. D'ailleurs, la multiplicité des noms semble exclure à la fois et leur antiquité et une intelligence bien nette de la nature des monuments qu'ils désignaient, et aux quatre que nous avons déjà cités on pour-

(1) Nous indiquerons comme possible une autre étymologie : la loi salique emploie *Ponticulus* dans le sens de Tombeau, et le gallique *Dol* exprime une Courbure; *Dolmen* pourrait ainsi avoir signifié Pierre qui fait la voûte. Si *Men* existait dans les autres dialectes celtiques, les adversaires de notre opinion pourraient aussi traduire *Dolmen* par Pierre de deuil, puisque ce dernier mot se rend en gallique par *Doloch*, et en gaël par *Dolas*.

(2) Comme *Leac* est le nom gaël d'une Pierre, ce mot pourrait cependant avoir signifié en celtique *Pierre cerclée*, et c'est ainsi que l'on appelle encore ces monuments dans beaucoup de localités.

rait en ajouter plusieurs autres qui sont d'un usage beaucoup moins général. Ainsi, dans l'arrondissement de Chartres, on appelle indistinctement tous les monuments en pierre *Ladère;* les menhir sont connus dans les environs d'Auray sous le nom de *Lichaven* (1); le monument de Lock-Maria-Ker est appelé par les gens du pays *Men-ar-groah*, Pierre des anciens, et plusieurs autres sont nommés *Ti-chorriguet*, Habitation des esprits. De plus, si nous nous en rapportons aux lexiques, aucune trace des noms usités en France ne se retrouve en Grande-Bretagne, chez les peuples auxquels on attribue une origine celtique, et des populations si soigneuses de leurs tombeaux n'en auraient pas sans doute oublié le nom. L'idée du mot est même changée comme sa forme : en gallique, par exemple, c'est *Leac-lighe*, Pierre funéraire. Le nom écossais des menhir, *Harestone*, est certainement dérivé de l'anglo-saxon *Haranstane*, Pierre idole ou Pierre blanche (2); et, comme les noms irlandais *Cain* et *Kistrain*, ceux que les montagnards d'Écosse donnent aux dolmen et aux cromlech, *Caer* et *Clahain*, sont également inconnus sur le continent. Enfin le patois breton a conservé un mot dont la double acception semble annoncer un usage différent de celui que l'on suppose aux Celtès : de nombreuses découvertes sur tous les points du territoire et des témoignages historiques positifs prouvent qu'on inhuma pendant long-temps dans des cercueils en pierre, et *Laour* signifie encore maintenant en breton Auge et Cercueil. Certes nous ne concluons pas de cette coïncidence que les Celtes se soient toujours servis de cercueils en pierre, et qu'on ne puisse leur attribuer les monuments funéraires qui n'en contiennent pas; nous avons seulement voulu rendre plus sensible par un exemple l'impossibilité de rattacher une opinion sérieuse à la forme actuelle des patois si divers

(1) Selon Deslandes, *Recueil de traités de physique*, t. II, p. 42.

(2) Il vient sans doute de *Stane*, Pierre, et *Har*, Blanc, ou *Heary*, Idole.

qui sont pour quelques savants la représentation exacte du celtique.

Les raisons philologiques manquent donc aussi complétement que les autorités historiques, et, dans notre ignorance des premiers habitants de la Gaule, il faudrait, pour être en droit de considérer ces monuments comme celtiques, qu'ils fussent assez étranges, au moins par leur forme, pour qu'on ne pût les attribuer raisonnablement à deux peuples différents. Mais s'il est un sentiment commun à tous les pays et à tous les âges, c'est le désir de prolonger son existence et de se survivre à soi-même dans la mémoire de ses semblables. Pour le satisfaire, on imagina, dès les temps les plus reculés, d'élever des monticules sur la dépouille des morts, comme un témoignage de sa tendresse et de ses regrets : le grec Τυμβος venait même de Τυμβευειν, Rendre les honneurs funèbres. Une autre expression grecque indique clairement quel but on se proposait en érigeant des tombeaux : Μνημα signifiait à la fois Tombe et Ce qui sert à rappeler le souvenir. Lorsque la connaissance de l'écriture devint générale, l'épitaphe compléta cette idée; mais dans presque toutes les langues primitives il existe une liaison étymologique entre un tombeau et un monceau de terres rapportées (1). Pour éveiller plus sûrement l'attention, on donna aux tumulus des proportions gigantesques (2), et on les plaça de manière à les rendre plus apparents, sur des hauteurs naturelles et le long des chemins (3). Ce dernier usage était déjà suivi par les Hébreux (4) et par les Grecs (5);

(1) Nous citerons entre autres גדיש et עפל en hébreu, حدت en arabe, Χωμα en grec, *Tumulus* en latin; l'anglais *Barrow*, Tertre, semble aussi venir de *Bury*, Enterrer.

(2) Ad honorem manium pertinebat ingens sepulchrum habere; Gutherius, *De jure manium*, p. 289.

(3) Voilà pourquoi les menhir sont si souvent plantés sur le petit bout. A cette idée se rattache aussi l'usage de blanchir à la chaux les pierres funéraires. The stones of each end of the grave are whitened with lime every Christmas, Easter and Whitsuntide; Malkin, *Scenery, antiquities and biography of South-Wales*, p. 605.

(4) Saint-Luc, ch. VIII, v. 27.

(5) On sait, par exemple, que le tombeau de Laïs était sur la route de Corinthe; voyez Gerhard van Stöcken, *Amoe-*

nous lisons même dans un des plus curieux fragments de Ménandre :

Ἔμβλεψον εἰς τα μνημαθ' ὡς ὁδοιπορεις (1).

La Voie appienne était, comme l'on sait, bordée de tombeaux (2), et l'inscription du tombeau de Lollius explique avec une naïveté touchante pourquoi on exposait ainsi les restes de ses amis à la profanation des passants : Titus Lollius, Lollii filius, hic propter viam positus est, ut praetereuntes dicant : Lolli, vale (3). Malgré la terre sainte des cimetières, cette coutume se conserva dans les Gaules longtemps après leur conversion au christianisme : on enterra encore près de la voie publique le roi Childéric (4); Aravasius, évêque de Maestricht (5), et Urbicus, évêque de Clermont (6). La pieuse vénération pour les tombeaux, qui inspira cet usage, se retrouve encore maintenant chez les peuples les moins civilisés de l'Asie : Pallas raconte dans ses Voyages (7) que les Tatars qui l'accompagnaient déposèrent des rameaux et des pierres au pied des deux tombes qui s'élevaient sur la cime du Kouma.

Il n'est peut-être pas de pays dans le monde où il n'existe des monticules que la tradition affirme être des tombeaux; M. Raoul Rochette a fait l'an dernier sur ce sujet un des plus savants cours d'archéologie qu'il ait encore professés (8). Nous nous bornerons donc à en citer un petit nom-

nitates historicae, p. 669, éd. de Nuremberg, 1658.

(1) *Incertarum fabularum fragmenta*, n° IX, p. 56, éd. de Didot.

(2) Voyez entre autres Montfaucon, *Diarium italicum*, ch. XI, p. 156.

(3) La même explication se trouve dans Varron, *De lingua latina*, l. V, p. 38, éd. de Gothofredus. Voyez la curieuse dissertation de Nimptschius, *De sepulchris ad viam publicam*, Leipsick, 1721.

(4) Juxta viam publicam; ap. dom Bouquet, t. III, p. 684.

(5) Juxta pontem aggeris publici sepultus est; Valois, *Notitia Galliarum*, p. 589.

(6) Ipse vero sacerdos cum conjuge et filia in crypta cantobennensi juxta aggerem publicum est sepultus; Grégoire de Tours, ap. dom Bouquet, t. II, p. 151.

(7) T. VI, p. 314. Aussi l'usage d'élever des monticules sur les restes des hommes illustres s'est-il conservé en Tartarie, selon van Goens, *Diatriba de cepotaphiis*, p. 39.

(8) M. Dubois de Montpéreux a publié dans les *Annuaires de la Société de*

bre d'une notoriété historique incontestable, qui prouve la généralité, nous dirions presque l'universalité, de cet usage. L'Ancien Testament raconte déjà qu'Absalon éleva une colonne dans la Vallée-du-Roi, en disant : Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei (1). Selon Diodore de Sicile (2), le tombeau de Ninus était si élevé qu'on le prenait de loin pour la citadelle de Ninive, et nous savons par Hérodote (3) que celui d'Alyattes, roi de Sardes, n'était pas moins gigantesque (4). Lorsque, dans le septième chant de l'Iliade, Hector défie le plus brave des Grecs, il ajoute : Si je suis vainqueur,

> Τον δε νεκυν επι νηας ἐυσσελμους ἀποδωσω,
> Ὀφρα ἑ ταρχυσωσι καρηκομοωντες Ἀχαιοι,
> Σημα τε οἱ χευωσιν ἐπι πλατει Ἑλλησποντω (5).

Bien des siècles après, on élevait encore aux grands hommes des tombeaux sur le bord de la mer; le poète comique Platon disait, en parlant de Thémistocle :

> Ὁσος δε τυμβος ἐν καλω κεχωσμενος
> Τοις ἐμποροις προσρησις ἐσται πανταχου (6).

Cet usage devait même être bien répandu et bien exagéré, puisque, dans un but de réforme, Platon recommandait de n'élever à personne un tombeau plus haut que cinq hommes ne pouvaient le faire en cinq jours (7). Dès les premiers

géographie une liste de ceux qui se trouvent dans la Russie occidentale ; t. II, p. 178, et t. III, p. 39.

(1) *Livre des Rois*, liv. II, ch. XVIII, v. 18.

(2) Liv. II, ch. 7, par. 1 et 2 ; t. I, p. 86, éd. de C. Müller.

(3) Liv. I, ch. 93, par. 5 : Ἡ μεν δη περιοδος του σηματος εισι σταδιοι ἑξ και δυο πλεθρα, το δε εὐρος ἐστι πλεθρα τρια-καιδεκα.

(4) L'usage d'élever des tombeaux avait dû se conserver aussi en Perse, car Firdusi disait dans le *Schah-Nameh* : Le terme où il doit aboutir, c'est une couche de briques ou de terre, ou bien on le brûlera dans une fosse ; M. Reinaud, *Fragments arabes et persans inédits, relatifs à l'Inde*, p. 58.

(5) V. 84. On lit, *Ibidem*, v. 435 :

> Τυμβον δ' ἀμφ' αὐτην ἑνα ποιεον ἐξαγαγοντες,
> Ἀκριτον, ἐκ πεδιου.

Dans le l. II, v. 604, il est également parlé du tombeau d'Aipytius ; voyez aussi Le Chevalier, *Voyage de la Troade*, t. II, p. 257.

(6) Ap. Plutarque, *Themistocles*, ch. 32 ; *Vitae*, t. I, p. 153, éd. de M. Döhner.

(7) Χωμα δε μη χουν ὑψηλοτερον, πεντε

temps historiques, ces tumulus existaient aussi en Italie; Virgile dit même, dans le sixième livre de l'Énéide, que Misène fut inhumé

> Monte sub aerio, qui nunc Misenus ab illo
> Dicitur (1).

La même coutume était en vigueur chez les Scythes, d'après le témoignage formel d'Hérodote : Χουσι παντες χωμα μεγα ἁμιλλεωμενοι και προθυμεομενοι ὡς μεγιστον ποιησαι (2), et plusieurs siècles avant notre ère il y avait en Espagne un tumulus que la tradition attribuait à Mercure (3). Un passage fort remarquable de Grégoire de Tours prouve que l'on croyait encore de son temps cet usage commun à tous les païens; il dit, en parlant de saint Bénigne : Quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, et praesertim beatus Gregorius episcopus, ibi aliquem positum fuisse gentilium (4). Un témoignage exprimé dans des termes encore plus généraux se trouve dans un capitulaire irlandais qui remonte au huitième siècle : *Basilion* graece, Rex latine : hinc et *Basilica*, Regalis, quia in primis temporibus reges tantum sepeliebantur in ea, nomen sortita est : nam caeteri homines sive igni, sive acervo lapidum, conditi sunt (5).

Mais ces amas grossiers ressemblaient trop à des accidents naturels de terrain ou à d'insignifiants hasards pour qu'on ne cherchât pas à rendre plus facilement reconnaissable la pieuse intention qui les avait élevés. On imagina donc naturellement d'entourer les tumulus d'un cercle de grosses

ἀνδρων ἔργον, ἐν πενθ' ἡμέραις ἀποτελουμενοι; *De legibus*, l. XII, par. 9; t. VIII, p. 614, éd. de M. Bekker.

(1) V. 232.

(2) L. IV, ch. 71, par. 5. Nous citerons encore, entre une foule de témoignages, le *Cursus Danubii*, imprimé en 1726, t. II, p. 83; et Strahlenberg, *Description of the north and eastern parts of Europa and Asia*, p. 325 et suivantes.

(3) Egressus Scipio in tumulum quem Mercurii vocant; Tite-Live, l. XXVI, ch. 44.

(4) *De gloria martyrum*, l. I, ch. 5.

(5) Dans d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 504, col. 1, éd. de La Barre.

pierres, plus ou moins espacées, qui manifestât clairement leur but et en éloignât quelques chances de destruction. Pausanias nous apprend que de son temps les représentations grossières des dieux étaient protégées par des ceintures de cette espèce (1), et l'on en voit encore une maintenant à Pergame, autour d'un monticule que la tradition croit être le tombeau de la fille d'Aléus (2). Le Culex, qu'on attribue à Virgile, quoique le poëme auquel il donna le même nom semble ne nous pas être parvenu, mais qui remonte probablement au même temps (3), prouve que cet usage existait aussi à Rome :

Telluris tumulus formatum crevit in orbem,
Quem circum lapidum levi de marmore formas
Conserit; assiduae curae memor (4);

et Suetone dit en parlant du tombeau de Néron : Circumseptum est lapide thasio (5). En Égypte, la même idée fit construire sur la dépouille mortelle de Chéops et de Chéphren (6) ces pyramides que l'on regardait comme une des merveilles du monde, et pour leur assurer des droits plus inviolables au respect des générations à venir, on leur donna en même temps une destination utile au pays et à la science (7). La Gaule avait aussi ses pyramides tumulaires, mais infiniment plus modestes, telles que permettaient de les édifier la pauvreté des ressources pécuniaires et les moyens

(1) *Achaia*, ch. XXII, par. 4, p. 352, éd. de M. L. Dindorf.

(2) Plusieurs autres sont cités dans l'ouvrage de Dulaure, *Des cultes antérieurs à l'idolâtrie*, p. 244-250.

(3) Selon Voss, il aurait été publié l'an de Rome 709; *Virgilii Eclogae*, écl. V, v. 52, p. 206.

(4) V. 393. C'est la leçon de Scaliger; les autres éditeurs ont imprimé :

Quem circum lapidem, laevi de marmore [formans.

(5) Ch. L; voyez aussi Kirckmann, *De funeribus Romanorum*, l. III, ch. 17. Ce cercle de pierres se trouve encore maintenant autour de plusieurs tombeaux en Danemark et en Allemagne; voyez Wormius, *Monumenta danica*, p. 35, et Klug, *Opfer-und Grabalterthümer zu Waldhausen*, p. 2.

(6) Hérodote, l. II, ch. 124 et 127. Lucain disait aussi :

Quum Ptolemaeorum manes seriemque [pudendam
Pyramides claudant.

Pharsale, l. VIII, v. 696.

(7) M. Biot a fait sur ce sujet une très savante dissertation qui paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

bornés de l'industrie : naguère encore il en existait près de Vienne (1), de Tours (2) et d'Autun (3). Dans des temps plus reculés, et chez les peuples moins initiés aux progrès des arts, on se contentait de lever des blocs de pierre ou d'en entasser plusieurs les uns sur les autres, et e montrer, par leur disposition ou par leur masse, qu'il y avait là une œuvre préméditée et exécutée par la main des hommes. La Genèse raconte déjà que Jacob dressa sur le tombeau de Rachel une pierre longue (4). Souvent, dans le même but, on posait une pierre plate en équilibre sur deux autres (5), et la plus grande partie des menhir de Karnac sont plantés sur le petit bout (6).

A cette raison toute mondaine de l'érection des pierres sur la dépouille des morts se joignit quelquefois une pensée purement religieuse. Tant que dura le culte des éléments, on dut vouloir purifier la terre que l'on venait de souiller en y inhumant un cadavre, et, comme il arrive toujours pour les usages populaires, on continua à poser des pierres sur les tombes long-temps après qu'il fût devenu impossible d'expliquer cette superstition par aucune idée (7). Souvent aussi, sans doute, on chercha à appeler la bénédiction du Ciel sur des restes chéris en plaçant auprès d'eux des objets sacrés : c'est ainsi qu'une piété superstitieuse remplit nos cimetières de croix, et qu'on lit dans une partie encore inédite du Roman de Garin le Loherain :

(1) De Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 353.

(2) Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. V, p. 69. On la croyait le tombeau de Turnus, et elle existait encore du temps de Philippe Auguste, d'après le témoignage de Guillaume le Breton.

(3) Lempereur, *Dissertation sur différents sujets d'antiquité*, p. 23.

(4) מצבת ; *Genèse*, ch. xxxv, v. 20.

(5) On y reconnaissait si bien une œuvre artificielle, qu'on les regardait quelquefois comme de petits temples. Selden dit, d'après deux rabbins qui vivaient dans le XVe siècle : Lapides fani Merkolis sic dispositi erant, ut unus hinc, alter illinc, tertius super utrumque collocaretur ; *De diis syris*, P. II, ch. 15, p. 353, éd. de 1629.

(6) La Sauvagère, *Antiquités de la Gaule*, p. 253.

(7) Dans le cimetière de Penrith, dans le Cumberland, on a mis encore, depuis le christianisme, des poteaux en pierre fort élevés qui ont toute l'apparence d'un menhir.

Tout maintenant le firent enfoïr;
Il l'ont en biére dedans le clotre mis,
Plus de vint crois ont entor lui assis (1).

Les causes qui conduisirent à la litholatrie étaient certainement trop différentes, selon les temps et les lieux, pour que nous puissions, après tant de siècles, les deviner toutes. Tantôt les pierres durent leur culte aux montagnes sacrées d'où elles étaient tirées, et le même respect s'attachait à toutes celles qui leur ressemblaient (2); tantôt on les adorait parce qu'elles étaient tombées du ciel (3); tantôt enfin, et nous croyons cette raison plus générale et plus profonde, le feu que le moindre choc en faisait jaillir semblait une preuve que quelque dieu les avait choisies pour sa demeure (4). Quoi qu'il en soit, la vénération qu'elles inspiraient était assurément bien répandue; Moïse était obligé de la proscrire par une défense expresse : Nec insignem lapidem ponetis in terra vestra ut adoretis eum (5); et néanmoins, sans doute par concession aux superstitions du peuple hébreu, il reconnaissait en quelque sorte la sainteté primitive des pier-

(1) B. R. fonds de Saint-Germain français, n° 1244, fol. 225 r°, col. 1, v. 13.

(2) Plusieurs inscriptions latines nous ont conservé la preuve du culte des montagnes; ap. Orelli, n° 2107, et d'Orbessan, *Mélanges historiques*, t. II, p. 295; voyez aussi Acerbi, *Voyage au Cap-Nord*, t. III, p. 260, et Pallas, t. II, p. 5; t. V, p. 151; t. VI, p. 229, etc. On sait, par exemple, que le Bétyle de Delphes provenait du mont Thaumasius, et que la pierre adorée à Rome sous le nom de *Mère des Dieux* venait du mont Pessinonte ou du mont Agdus.

(3) Eusèbe le dit d'après Sanchoniathon : Επενοησε θεος Ουρανος Βαιθυλια, λιθους εμψυχους μηχανησαμενος; *Praeparatio evangelica*, l. I, ch. 10, p. 37, éd. de Paris, 1628. La pierre *Elaiagabal* était aussi tombée du ciel : Διοπετη τε αυτον ειναι σεμνολογουσι; Hérodien, *Historiarum libri octo*, l. v, ch. 5, p. 182, éd. d'Oxford, 1678. On prétend aussi que la pierre noire de La Mecque : esse cum pretiosis paradisi lapidibus cum Adamo in terram demissum, ac postea diluvii tempore rursus in coelum sublatum; ap. Assemanni, *Saggio sull' origine, culto, etc., degli Arabi avanti Maometto*, p. 21. Elle fut rapportée par l'ange Gabriel, qui la donna à Ismaël; c'est, selon les Arabes, le seul objet venant du paradis que la terre possède.

(4) Voilà sans doute pourquoi on les appelait *Béthyles*, de l'hébreu בית־אל, Séjour de Dieu, et Λιθοι εμψυχοι, Pierres animées, qui ont un esprit. Les Hébreux leur donnaient le nom de *Beth-aven*, de בית־אין, Demeure du mensonge.

(5) *Lévitique*, ch. XXVI, v. 1.

res; au moins ne pouvons-nous expliquer autrement ces deux versets du Deutéronome :

Et aedificabis ibi altare Domino Deo tuo, de lapidibus quos ferrum non tetigit,

Et de saxis informibus et impolitis; et offeres super eo holocausta Domino Deo tuo (1).

L'histoire nous a même conservé le souvenir d'un grand nombre de pierres auxquelles on accordait un culte spécial : il y en avait à Delphes, à Pessinonte en Phrygie (2), dans l'île d'Arétias (3), sur le mont Ida (4), à Rome, à Bénarès (5). Au nom général de *Béthyles* et de *Ceraunies* (6), sous lequel elles étaient connues, on en ajoutait souvent un particulier, *Abadir* (7), *Elaiagabal* (8), *Lat* (9). Les Arabes professent encore la plus profonde vénération pour la pierre noire de la Kaaba, qu'ils appellent *Brachtan*. Pausanias nous apprend que cette adoration fut long-temps universelle en Grèce : Τα δε έτι παλαιοτερα και τοις πασιν Ἑλλησι τιμας θεων ἀντι ἀγαλματων εἰχον ἀργη ι λιθοι (10); et, sans doute par souvenance de cet ancien culte, Hermès fut d'abord représenté par une pierre à quatre faces, surmontée d'une tête, et conserva le surnom de Τετραγωνος (11). Les colonnes de Bacchus, d'Hercule et de Thor étaient aussi un reste de cette

(1) Ch. XXVII, v. 5 et 6. Nous ajouterons un passage de l'*Exode* : Quod si altare lapidem feceris mihi, non aedificabis illud de sectis lapidibus : si enim levaveris cultrem super eo, polluetur; ch. XX, v. 25.

(2) Strabon, l. XII, ch. 5.

(3) Dans le Pont-Euxin; Apollonius, *Argonauticon*, l. II, v. 1173.

(4) Claudien l'appelle *Religiosa silex* dans son poëme *De raptu Proserpinae*, l. I, v. 201.

(5) Elle pesait de 200 à 250 kilogrammes, selon Meiners, *Geschichte der Religionen*, t. I, p. 151. Il y en avait une autre fort célèbre dans le temple de Wischnou, à Yagganat.

(6) Du grec Κεραυνος, Foudre; on lit dans Marbode :

Ventorum rabie cum turbidus aestuat aer,
Quum tonat horrendum, quum fulgurat igneus aether,
Nubibus illisis, coelo cadit iste lapillus,
Cujus apud Graecos exstat de fulmine nomen.

Liber lapidum, par. XXVIII, p. 55, éd. de Beckmann.

(7) De l'hébreu אב־אדיר, Père tout-puissant.

(8) De l'hébreu אל־גבל, Dieu de la montagne.

(9) Elle était à Souménat, dans l'Indoustan.

(10) L. VII, ch. 22, par. 4.

(11) Artémidore, *Oneirocriticon* l. II, v. 37; voyez aussi C. Hermann, *Disputatio de terminis eorumque religione apud Graecos*.

superstition grossière, et la pierre qui servait de siége aux rois d'Écosse, le jour de leur couronnement, devait certainement ce singulier privilége à un vieux renom de puissance ou de sainteté (1). Les populations slaves partagèrent long-temps la croyance à la vertu des pierres; un des poëmes trouvés à Kônigshof, dans un manuscrit que l'on prétend du XII[e] siècle, dit même, comme en hébreu, que les dieux y habitaient de préférence (2). Les premiers conciles tenus dans la Gaule proscrivirent ce culte avec trop d'insistance pour qu'il n'y ait pas été très répandu et très profondément enraciné. Les explications dans lesquelles entra celui qui se réunit à Nantes en 658 ou en 800 sont surtout fort significatives : Lapides quoque, quos in ruinosis locis et sylvestribus, daemonum ludificationibus decepti, venerantur ubi et vota vovent et deferunt, funditus effodiantur atque in tali loco projiciantur, ubi nunquam a cultoribus suis inveniri possint (3). Peut-être cependant le témoignage de l'agiographe du VIII[e] siècle, à qui nous devons la Vie de Walaricus, abbé de Saint-Valery, en Picardie (4), est-il encore plus convaincant, puisqu'il indique le lieu où se trouvait une de ces pierres saintes : Juxta ripam ipsius fluminis (Auvae, l'Auge, près de la ville d'Eu) stips erat magnus, diversis imaginibus figuratus, atque ibi in terram magna virtute immissus, qui nimio cultu, more gentilium, a rusticis colebatur (5). On croyait même aussi, au moins en Nor-

(1) Elle s'appelait *Liafaile* et *Clach na cineamhuinn*, la Pierre du destin. Elle fut d'abord portée d'Irlande à Dunstaffnage en Ecosse; vers 842, Kenneth II la transporta à Scone, où elle resta jusqu'en 1300, qu'Edouard I[er] l'enleva et la déposa à Westminster, où elle est encore. Selon une très vieille prédiction qui nous a été conservée par Toland :

> Cioniodh scuit saor an fine,
> man ba breag an Faisdine,
> Mar a bh' fnuighid an lia-fail
> dlighid flaitheas do ghabbail.

Si l'ancienne tradition dit vrai et que la prophétie ne soit pas un mensonge, là où se trouvera cette pierre fatale, le gouvernement légitime (celui des Celtes) prévaudra.

(2) Skala bohóm zmilená.

Králodworský Rukopis, p. 101.

(3) Canon 20; ap. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IX, p. 474; voyez aussi p. 111, note 34.

(4) Leuconensis; il mourut en 622.

(5) Ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, Siècle II, p. 84.

mandie, qu'il y avait comme un esprit divin dans les pierres, car nous lisons dans les actes d'un concile de Rouen : Si aliquis vota ad arbores vel ad lapides quosdam quasi ad altaria faciat, aut ibi candelam seu quodlibet munus deferat, velut ibi quoddam numen sit, quod bonum aut malum possit inferre (1). Ce culte régnait certainement en Allemagne, puisque deux capitulaires de Charlemagne qui le proscrivent formellement sont conçus en termes généraux et s'appliquent à tout son empire (2); mais le nom d'une des divinités les plus universellement vénérées, Irminsul, en est une preuve plus convaincante encore, puisqu'il signifie *Irmin colonne*, Irmin représenté par une pierre (3). En Scandinavie, enfin, la religion enseignait que les roches étaient habitées par des nains, et le recueil des anciennes lois suédoises commence par la défense d'avoir foi dans les pierres (4). Un curieux témoignage de cette superstition se trouve dans le Holmveriasaga, qui, comme l'a dit Müller (5), peut n'avoir été rédigé qu'à la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e] siècle, mais dont les événements remontent au X[e], et ne se seraient pas conservés dans la tradition s'ils avaient été antipathiques aux croyances populaires : Alors Thorstein vint et entra dans le temple, et, devant la pierre à laquelle il avait souvent sacrifié, il se prosterna sur la face et pria. Indridi était dehors, et il entendit ces paroles sortir de la pierre : Tu as ici pour la dernière fois foulé la terre sous tes pieds voués à la mort, car, ardent à la vengeance (6), avant que le soleil

(1) Ap. Regino, *De ecclesiasticis disciplinis*, l. II, p. 210, éd. de Baluze.
(2) Ap. Baluze, t. I, p. 235 et 518.
(3) Voyez M. von Der Hagen, *Irmin*, p. 18. L'explication qu'en donne Bède est un peu différente; mais, comme l'on sait, il est impossible de s'en rapporter aux explications philologiques des écrivains du moyen âge : Truncum ligni non parvae magnitudinis in altum erectum sub divo colebant, patria eum lingua *Irminsul* appellantes, quod latine dicitur Universalis columna, quasi sustinens omnia; ap. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 676.
(4) Engin skal å lunda ever stena tro; ap. Loccenius, *Antiquitates sueogothicae*, l. I.
(5) *Sagabibliothek*, t. I, p. 280.
(6) *Munrett;* ce mot, que nous n'avons trouvé dans aucun glossaire, nous a paru formé de *Munr*, Plaisir, et *Ret-*

se rallume, le vaillant Indridi t'aura payé ta haine (1).

Les tumulus et les pierres funéraires étaient donc d'un usage trop naturel et beaucoup trop général pour que l'on préjuge l'origine de ceux qui existaient dans les Gaules, et qu'en l'absence de toute preuve, on les attribue aux Celtes de préférence aux habitants qui ont pu s'y établir dans des temps antérieurs aux souvenirs de l'histoire. Si vague que soit une pareille supposition, ce serait déjà une cause sérieuse de doute, et d'irrécusables témoignages nous apprennent qu'à commencer par les Grecs (2), tous les peuples qui sont venus dans les Gaules après les Celtes honoraient les morts en leur élevant des monuments semblables. A une époque très reculée, les populations italiques ensevelissaient les grands sous des tumulus; Virgile mentionne déjà dans l'Énéide ceux de Misène (3), de Polydore (4), de Caïete (5), du roi Dercennus (6), et Varron nous a laissé la description du magnifique tombeau de Porsenna, cujus operis nobilitate dicitur regni vires fatigasse (7). Ces somptueuses constructions étaient poussées si loin à Rome, que la loi fut obligée d'intervenir et de défendre ne quis sepulcrum faceret operosius quam quod decem homines effecerint triduo (8).

ta, Châtier, Punir du dernier supplice; mais nous devons dire qu'à défaut du texte de Markussen, nous avons traduit sur la citation de Keysler, ***Antiquitates selectae septentrionales***, p. 21.

(1) Un passage de ***Kristnisaga***, ch. 2, qui se rapporte à l'année 981, est aussi explicite : At Gilia stod steinn sa er þeir frændur höfdu blotat, oc kölludu þar i bua armann sinn; voyez aussi ***Landnamabok***, P. III, ch. 17.

(2) Comme ils ne semblent s'être établis, au moins d'une manière durable, que dans une partie même assez restreinte de la Provence, nous n'ajouterons que quelques témoignages à ceux que nous avons déjà cités. Nous savons par Cicéron que les Athéniens plantaient sur les tombeaux des statues d'Hermès mutilées (Hermae), de véritables menhir (***De legibus***, l. II, ch. 26), qui devaient être souvent très élevés, puisqu'il fallut un décret pour les empêcher d'excéder trois coudées (environ 1m.50, ***Ibidem***), et Lycophron disait dans son ***Alexandra:***

Ἀγκλμα στηλας των Ἀμυκλαιων ταφων.

(3) Voyez ci-dessus, p. 115.

(4) Ergo instauramus Polydoro funus et Aggeritur tumulo tellus. [ingens
Aeneidos l. III, v. 62.

(5) Exequiis Aeneas rite solutis,
Aggere composito tumuli.
Ibidem, l. VII, v. 5.

(6) Fuit ingens monte sub alto
Regis Dercenni terreno ex aggere bustum.
Ibidem, l. XI, v. 849.

(7) Ap. Gutherius, ***De jure manium***, l. II, ch. 21.

(8) Cicéron, ***De legibus***, l. II, ch. 26.

Nous savons par Suétone que le peuple romain érigea sur la sépulture de Jules Caesar une colonne en pierre de Numidie (1), et Strabon dit, dans le cinquième livre de sa Géographie, qu'Auguste avait été inhumé sous une immense voûte de pierres blanches, recouverte d'un tertre planté jusqu'au sommet d'arbres verts (2). Ce n'était point là un honneur exceptionnel, imaginé par la flatterie, mais un usage général, que Servius atteste dans les termes les plus positifs : Apud majores nobiles aut sub montibus altis, aut in ipsis montibus sepeliebantur, unde natum est ut super cadavera aut pyramides fierent aut ingentes collocarentur columnae (3). Cet usage, les Romains l'avaient porté dans les Gaules, puisqu'on a trouvé dans plusieurs tumulus des médailles et des poteries romaines (4). Tacite ne permet pas d'ailleurs de conserver le moindre doute à cet égard, car il dit que, six ans après la défaite de Varus, lorsque les Romains purent enfin lui rendre les honneurs funèbres, ainsi qu'à ses trois légions, primum extruendo tumulo cespitem Caesar posuit, gratissimo munere in defunctos (5).

Si l'on s'en rapportait à un tableau de la Germanie dont le premier but semble avoir été de blâmer les mauvaises mœurs de Rome, les Germains n'auraient ambitionné pour monument funéraire qu'un tertre de gazon (6); mais Tacite parle lui-même de colonnes en pierres (7), et l'on a trouvé, surtout dans les pays situés au nord et à l'ouest, des tumu-

(1) *Julius Caesar*, ch. LXXXV.

(2) Ap. Gutherius, *De jure manium*, p. 287.

(3) *Ad Aeneidos* l. XI, v. 849.

(4) Nous citerons comme exemple le tumulus de Fontenay-le-Marmion, dans le Calvados; on en a même trouvé quelquefois en Angleterre, notamment à Bartlow, dans le comté d'Essex. Les nombreux tumulus qui bordent les voies romaines semblent devoir être attribués de préférence aux Romains, ou du moins aux Gallo-Romains; mais le hasard intervient si puissamment dans les données de cette espèce qu'il faut mettre la plus grande réserve, même dans ses conjectures.

(5) *Annalium* l. I, par. 62.

(6) Funerum nulla ambitio..... Sepulcrum cespes erigit. Monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem defunctis, aspernantur; *Germania*, ch. 27.

(7) Superesse adhuc Herculis columnas fama vulgavit : sive adiit Hercules, seu quidquid ubique magnificum est in claritatem ejus referre consuevimus ; *Ibidem*, ch. 34.

lus couronnés de grosses pierres plantées au hasard les unes près des autres, ou disposées comme dans les prétendus dolmen druidiques. Tous les détails de ces découvertes ont été recueillis dans les ouvrages de Kortüm (1), Dorow (2), Schaum (3), Beckmann (4), Kruse (5), Büsching (6), Schröter (7), Emele (8), Mayer (9), Schreiber (10), Wiegand (11), Lisch (12), Klug (13), Wagner (14), Keferstein (15), Westendorp (16), et dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Saxe (17) et du Meklembourg (18). Nous citerons seulement une curieuse description que nous a conservée un document daté de 1216 : Vadunt directe ad quendam cumulum lapidum, quorum quatuor aliis sunt eminentiores : juxta hos jacent alii lapides terrae affixi, quorum unus scissus est medius, super quos positus est lapis praegrandis (19). La tradition connaît les trois ou quatre roches

(1) *Beschreibung einer neuentdeckten alten germanischen Grabstätte.*

(2) *Opferstätte und Grabhugel der Germanen und Römer am Rhein.*

(3) *Die fürstliche Alterthümer - Sammlung zu Braunfels.*

(4) *Beschreibung der Mark Brandenburg.*

(5) *Archiv der alten Geographie*, t. I, p. 141, et *Deutsche Alterthümer*, t. III, cah. 3.

(6) *Heidnische Alterthümer Schlesiens.*

(7) *Friderico-francisceum.*

(8) *Beschreibung römischer und deutscher Alterthümer, in der Provinz Rheinhessen zu Tage gefördert.*

(9) *Abhandlung über einige altdeutsche Grabhügel im Fürstenthume Eichstätt.*

(10) *Die neuentdeckten Hünengräber im Breisgau*, et *Die Keltengräber* dans le *Taschenbuch für Geschichte und Alterthum in Suddeutschland*, t. I.

(11) *Archiv der Alterthumskunde Westphalens*, t. II, cah. 2.

(12) *Andeutungen über die altgermanischen und slavischen Grabalterthümer Mecklenburgs und die norddeutschen Grabalterthümer aus der vorchristlichen Zeit überhaupt.*

(13) *Opfer-und Grabalterthümer zu Waldhausen.*

(14) *Aegypten in Teutschland oder die Alterthümer an der schwarzen Elster.*

(15) *Ansichten über die keltischen Alterthümer*, t. I.

(16) *Verhandeling ter Beantwording der Vrage, welcke Volker hebben de zoogenoemde Hunebedden gesticht*, 2e édit., Groningue, 1822.

(17) *Beiträge zur vaterländischen Alterthumskunde*, t. I.

(18) *Jahresbericht des Vereines für mecklenb. Geschichte und Alterthumskunde*, 2e année, et *Vierter Bericht der schlesw. holstein. lauenb. Gesellschaft für Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer.* Aux nombreux ouvrages sur les tumulus anglais que nous avons déjà eu l'occasion de citer nous ajouterons Cotton, *Illustrations of stone circles, cromlechs and other remains of the aboriginal Britons in the west of Cornwall*, et Kempe, *Account of Arthur's stone, a cromlech in the district of Gower.*

(19) Ap. Lisch, *Mecklenburgischen Urkunden*, p. 15.

qui marquent la place de ces anciens tombeaux connus sous le nom de *Hünenbett*, *Huynenbett*, qu'on traduit vulgairement par *Lit des géants* (1) ; mais, comme en vieux-frison, en islandais, et probablement dans la plupart des dialectes du bas-allemand, *Hiuna* ou *Hiun* signifiait Famille, le sens primitif de cette expression était sans doute Tombeau de Famille (2), ou peut-être simplement Endroit où un mort est couché ; car *Hunnen* était aussi employé dans la vieille langue frisonne avec l'acception de Mort (3), et on la lui donne encore dans le patois de Groningue. Nous devons même à la Loi salique une preuve très positive de l'existence et de l'antiquité de ces monuments funéraires, et, nous ajouterons, de leur grand nombre ; car ce n'est point l'œuvre d'un législateur qui s'ingénie à prévoir les perturbations plus ou moins probables de la paix publique, mais un procès-verbal fidèle des châtiments assez souvent infligés pour être devenus des coutumes. On lit dans le texte de Herold, qui nous semble un des plus anciens et des mieux conservés : Si quis cheristaduna super hominem mortuum capulaverit MALB. *mandoado*, aut silave, quod est porticulus, super hominem mortuum dejecerit, de unaquaque MALB. *creo burgio* DC denarios qui faciunt solidos XC, culpabilis judicetur (4). *Cheristaduna* vient certainement de *Herist*, D'honneur, et de *Duna*, Élévation (5) ; comme le *Stapplus* de l'édition de

(1) Le nom danois *Jætte-Stuer* a la même signification.

(2) On les appelle aussi en allemand *Hunengräber*

(3) Nous devons dire qu'il ne se trouve pas dans l'*Altfriesisches Wörterbuch* de M. von Richthofen.

(4) Tit. LVIII, par. 4.

(5) *Aristatonem* dans l'édition de Charlemagne ; *Arestatonem* dans le ms. de Montpellier, n° 136 ; *Aristaconem* dans le ms. B. R., n° 4409 ; *Cheristonicam* dans le ms. B. R., fonds de Notre-Dame, n° 252 ; *Cheristaduna* dans le ms. B. R., n° 4403. La glose d'Est explique *Aristatonem* par *Bancella* (ap. Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. II, col. 334), parce que sans doute, pendant le moyen âge, les fidèles allaient prier sur la tombe des bienheureux et que l'on y mettait des siéges en bois. Placer des bancs autour d'un tombeau, c'était ainsi déclarer qu'on y avait inhumé un chrétien d'une vie exemplaire, et lui rendre les plus grands honneurs possibles. On trouve aussi, dans la basse-latinité, *Aristonem*, Honorable, que Mabillon voulait à tort changer en *Aristatonem* : Corpus illud quamplurimis comitantibus turbis, ad Auriliacum, et in aristonem lapidem, ad sinistram scilicet basilicae ipsius, collocaverunt, ad

Charlemagne (1), il signifie un tertre érigé pour honorer les morts. Quoique plus difficile à expliquer d'une manière étymologique, le sens de *Silave* est déterminé par *porticulus* et *dejecerit :* c'est évidemment une construction élevée qui décorait les tombeaux, peut-être une colonne funéraire; car le vieil-allemand *Sul* signifiait Colonne, et si aucun document ne nous a conservé *Awe* avec le sens que nous indiquions tout à l'heure, on trouve *Aweis*, Cadavre (2); *Iwa*, If, Arbre des tombeaux, et *Uwila*, *Huvo*, Chouette, Hibou, Oiseau funèbre. Les deux gloses malbergiques confirment les conséquences que nous tirons de cet article. L'une est à peine corrompue : *Chreo* signifiait en vieil-allemand Cadavre, et *Berg* ou *Burg* Hauteur, Élévation; elle désigne donc un monticule funéraire. Quant à *Mandoado*, *Madoalle*, dans le ms. du fonds de Notre-Dame, nº 252, l'édition de Charlemagne le traduit par *Mandualis* et l'explique par *structura*.... ponticulus sicut mos antiquorum faciendi fuit, une Voûte grossière, un Dolmen. Peut-être vient-il du vieil-allemand *Mund*, Protection, et *Waltan*, Défendre (3). Quoi qu'il en soit, dans l'allemand du moyen âge, *Mandel* avait pris la signification de Monceau de gerbes (4), et *Mandalus* signifiait, dans la basse-latinité, Barrière, Clôture (5); nous disons à peu près dans le sens primitif Manteau de cheminée. Le soin avec lequel Charlemagne explique dans son édition de la Loi salique tout ce qu'elle pouvait avoir d'obscur à cet égard (6) prouve que l'usage de ces constructions

aram sancti Petri; ap. *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle V, p. 10.

(1) Tit. LVII, par. 3. *Stapplus* vient certainement du vieil-allemand *Stapel*, *Stapfel*, en allemand moderne *Staffel*; voyez M. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, p. 804.

(2) Ap. Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. I, col. 522.

(3) Le bas-latin *Mundualdus* avait la même origine : Si mundualdus ejus (puellae) consentiens fuerit; *Leges Liutbrandi*, l. II, ch. 6.

(4) Eccard, *Leges Francorum salicae*, notes, p. 101; Wachter, *Glossarium germanicum medii aevi*, col. 1039 : au commencement du XIII[e] siècle, *Modolon* s'employait en Espagne avec la même signification; voyez du Cange, t. III, p. 478, col. 2.

(5) Du Cange, t. IV, p. 220, col. 1.

(6) Si quis aristatonem, hoc est stapplus super mortuum missus, capulave-

tumulaires existait encore de son temps, et sa propre législation en fournit une preuve positive. Après avoir vaincu les Saxons, il leur défendit, sous les peines les plus sévères, de brûler les morts (1) et de les inhumer dans des tumulus (2). Probablement même on continua long-temps après lui à planter des pierres levées et à construire des tombeaux gigantesques : car les trouvères des XIIe et XIIIe siècles prêtaient les usages de leurs contemporains aux époques dont ils racontaient les annales, et, en parlant du monument funéraire que Charlemagne fit élever à Guiteclin, le Witikind de l'histoire, Bodel d'Arras dit dans son Roman des Saisnes :

Puis fait faire un tombel de mabre bel et gent,
Par defors antaillé d'ovres molt sustimant;
Deux pierres molt tres granz fist sus lever avant,
De trente piez de lonc et plus, mien escïant :
La liévent a grant force les deux pierres pesant :
Tex ert la manière dou sevelissement
Au paien qi ert princes de si grant tenement (3).

On lit également dans le Roman d'Alixandre :

La piramide au roi fu mult et grans et lée,
Et fu la sus amont issi en haut levée,
Nus hom ne trairoit plus quariel d'arbalestrée :
Por cou (fu) en grijois piramide apiélée
Que d'une seule piere fu toute acouvetée;
Cele fu d'aïmant, si fu en fier saudée
Et ot dis piés de lonc, isi fu mesurée (4).

Et ce passage est d'autant plus remarquable qu'il ne se trou-

rit, aut mandualem, quod est ea structura, sive seleva qui (l. quae?) est ponticulus sicut mos antiquorum faciendi fuit; tit. LVII, par. 3.

(1) Si quis corpus defuncti hominis secundum ritum paganorum flamma consumi fecerit, et ossa ejus ad cinerem redegerit, capite punietur; *Capitulatio de partibus Saxoniae*, par. VII; ap. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 249.

(2) Jubemus ut corpora christianorum Saxonum ad coemeteria Ecclesiae deferantur, et non ad tumulos paganorum; *Ibidem*, par. XXII.

(3) *Chanson des Saxons*, t. II, p. 91, str. CCVIII.

(4) P. 546, v. 19, éd. de M. Michelant.

ve pas dans tous les manuscrits (1), et ne saurait, par conséquent, être considéré comme une pure tradition, étrangère à la pensée du jongleur (2). Les Anglo-Saxons avaient aussi certainement apporté les mêmes coutumes dans leur nouvelle patrie, puisque l'auteur de Beowulf disait dans des termes qui rappellent les vers du comique Platon :

> Ge-worhton ðа Wedra leode
> Hlæw on lide, se wæs heah and brad,
> Wæg-liðendum (3) wide to-syne (4).

Il semble même que ces coutumes se conservèrent dans les Iles-Britanniques avec plus de persistance que sur le continent : car, au commencement du XIIe siècle, le roi Henri I se croyait encore obligé de protéger par des dispositions spéciales les monuments funéraires. Si quis, disait-il, corpus in terra, vel noffo, vel petra sub piramide vel structura qualibet positum, sceleratus infamationibus effodere vel expoliare praesumpserit (5).

Les monuments dont nous recherchons l'origine se trouvent surtout en Normandie, le fief de Rollon, et dans les provinces limitrophes que des pirates du Nord ont longtemps parcourues, et peut-être n'a-t-on pas encore découvert en France une seule espèce de ces prétendus tombeaux celtiques qui n'existe aussi en Danemark et en Suède. Olaus Wormius disait dans l'ouvrage spécial qu'il a composé

(1) Ainsi, par exemple, il manque dans le ms. de la B. R., n° 6987, qui est cependant un des meilleurs.

(2) Les ressemblances qu'il faut bien reconnaître entre les Germains et les Gaulois ont fait croire à plusieurs savants que c'était un seul et même peuple (voyez entre autres Radlof, *Neue Untersuchungen des Keltenthums*, p. 158 et suiv.); mais il suffit, pour réfuter cette opinion, de rappeler ce passage de Tacite : Gothinos gallica lingua coarguit non esse Germanos ; *Germania*, ch. 43.

(3) Il y a dans le ms. *et-liðendum*, et quoique nous ayons reproduit la correction de M. Kemble, nous devons dire qu'elle nous semble fort suspecte; nous préférerions :

> Eаð liðendum yde to-syne,

Facile aux matelots à voir de la mer.

(4) V. 6306. Alors les hommes de l'Ouest élevèrent un tombeau sur le rivage; il était haut et large, les matelots le voyaient facilement par dessus les vagues.

(5) *Leges Henrici I regis Angliae*, ch. 83.

sur ce sujet : Diversi ab his quidam cernuntur tumuli, figura oblongiori, depressiori, saxis grandioribus undique cincti (1). Rudbeck n'est pas moins explicite dans son *Atlantica :* Majorum nostrorum colles sepulchrales, in quibus ossa ipsorum, partim urnis asservata, partim saxis circumdata, partim arenis puris condita et superinjectis molibus terrenis contumulata jacent (2); et il assure en avoir compté auprès d'Upsal jusqu'à 12,370. Quoique, depuis quelques années, beaucoup de ces monuments aient disparu, il en reste encore assez pour confirmer ce témoignage oculaire et donner de l'authenticité aux dessins de Wormius; nous en citerons seulement quelques uns des plus remarquables. Ceux de Skevninge, dans la Sélande, et d'Odby, dans le Jutland, sont si gigantesques, qu'on les a crus, peut-être avec raison, creusés dans une montagne naturelle (3). La plus grande partie des tombeaux qui affectent une forme sphérique sont, aussi dans le Nord, entourés d'un cercle de pierres plantées sur le côté (4): il y en a deux autour du tumulus de Peders, dans l'île de Bornholm, et trois autour de celui qui se trouve entre Roeskide et Birke; à Spillerup, dans la Sélande, on en distingue jusqu'à cinq. En Danemark, les tumulus auxquels on attribue une plus grande antiquité sont ordinairement couronnés par des pierres brutes, entassées les unes sur les autres comme un dolmen grossier. Nous n'y connaissons pas d'autres menhir que ceux de Bornholm et de Limfjord; mais ils sont très nombreux en Norvége, et surtout en Suède; quelquefois même, notamment à Bahuslehne, plusieurs y sont groupés ensemble,

(1) *Danicorum monumentorum libri sex*, p. 35.

(2) T. I, p. 142. On y trouve aussi des urnes renfermées dans des cavernes de pierre; voyez la description des tumulus qui se trouvaient près de la résidence royale de Jœgerspriis, dans le *Heimskringla*, t. II, p. VI et VII, éd. de Schöning.

(3) Le tombeau de Skevninge a deux cents mètres de long, et celui d'Odby en a quatre cents.

(4) Il y en a quelquefois jusqu'à cent; Worsaae, *Dänemarks Vorzeit durch Alterthümer und Grabhügel beleuchtet*, p. 63, et *Leitfaden zur nordischen Alterthumskunde*, p. 29.

comme à Karnac : à Greby, dans la paroisse de Tanum, on en pouvait naguère compter seize debout, et plus de quarante avaient déjà été renversés. Une dernière coïncidence rend cette ressemblance, nous dirions volontiers cette identité, plus frappante : malgré la grande quantité d'inscriptions runiques qui se trouvent sur les autres pierres tumulaires, on n'a pu découvrir non plus de caractères sur les menhir scandinaves. Il n'est pas jusqu'à ces énormes pierres, si faciles à mettre en mouvement, que le peuple appelle *Pierres branlantes*, qui ne se retrouvent également en Scandinavie (1), où elles sont désignées par le nom de *Rokkestene*, qui exprime la même idée (2). Des analogies si complètes et si multipliées semblent d'abord beaucoup trop significatives ; on hésite à croire qu'elles aient pu se produire chez deux peuples différents, et l'on se rappelle que, selon quelques historiens des temps anté-historiques, les Celtes seraient venus dans le Nord et y auraient fait un établissement temporaire (3). En effet, les rapports frappants des radicaux turks et islandais témoignent d'une origine commune assez rapprochée, que l'on s'explique volontiers par les habitudes errantes des Scythes, et l'on est disposé à prendre ces Alfes qui tiennent une si grande place dans l'histoire primitive de la Scandinavie pour des Celtes dont le nom a été traduit en islandais (4). Mais il est certain que

(1) Il y en a trois dans l'ile de Bornholm, et une à Stravanger, en Norvége ; voyez le Mémoire de Münter publié en 1823 dans le premier volume du *Philosophiske og historiske afhandlinger det kiobenhavnske Selskab*. Des pierres de ce genre se trouvaient également dans l'ancien monde : Juxta Harpasa (dans la Carie), oppidum Asiae, cautes stat horrenda, uno digito mobilis ; eadem si toto corpore impellatur, resistens ; Pline, *Historiae naturalis* l. II, ch. 98 ; voyez aussi Ptolémée, l. III, ch. 3.

(2) Nous citerons deux autres tumulus fort remarquables : le premier, qui est près de Herrestrup, dans la Sélande, contenait des figures grossières, et on a cru reconnaître, en 1837, des runes dans celui de Röddinge, qui se trouve dans la paroisse de Heltborg, dans le Jutland : malheureusement nous n'avons pu encore nous en procurer un dessin.

(3) D'autres savants l'ont complétement nié, entre autres Schiern, *De originibus et migrationibus Cimbrorum*, p. 12-21.

(4) Voyez le *Völundar-qvida*, str. X, XII et XXX. Quelques étymologistes, parmi lesquels nous citerons saint Jérôme et Isidore de Séville, ont cru que le nom des Gaulois venait de Γαλα, Lait ; le grec Ἀλφος signifiait aussi Blanc ; selon

les Celtes avaient quitté le Nord au sixième siècle, et plusieurs de ces tombeaux, si parfaitement semblables à nos tumulus et à nos cromlech, se trouvent en Islande, qui ne fut peuplée qu'au neuvième, par des Norvégiens qui n'avaient assurément rien de celtique. D'ailleurs, des preuves de tout genre montrent qu'au temps de leurs invasions et de leur établissement en France, les Scandinaves avaient conservé toutes leurs anciennes formes de tombeaux, et, s'il était admis, un tel fait ne permettrait plus de reculer à une époque antérieure les prétendus monuments druidiques dont aucun indice positif ne fixerait la date.

L'illustre historien qui vivait à une époque où toutes les vieilles traditions étaient encore vivantes, et leur devait une si profonde connaissance des antiquités du Nord, Snorri disait, dans la préface du Heimskringla : En fyrsta öld er köllut *Bruna-öld*, þa skyldi brenna alla dauda menn, ok reisa eptir bauta-steina (1). Un passage fort curieux de l'Ynglingasaga nous apprend même que le bonheur des morts dans l'autre monde dépendait de la hauteur où s'élevait la fumée de leur bûcher, et leur opulence, des richesses que l'on brûlait avec eux (2). A ce temps, ou à ses plus vifs souvenirs, se rapportent ces deux vers du Hava-mal, qui sont restés comme une vérité proverbiale dans la mémoire du peuple (3) :

Sialdan bautar-steinar standa brauto nær,
nema reisi niþr at niþ (4).

Cet usage subsista jusqu'au jour de l'enterrement de Freyr,

Otfried Müller, *Die Etrusker*, t. I, p. 43, *Alpum* (Album) avait la même signification en sabin, et il est fort probable qu'un mot semblable existait dans l'ancienne langue islandaise : car les Alfes étaient les bons génies, et *Alft* est le nom que l'on donne encore maintenant au cygne.

(1) Le premier âge est appelé l'âge des tombeaux ; on y brûlait tous les morts et on leur élevait des colonnes de pierre.

(2) Þat var trua þeirra, at þvi hærra sem reykinn lagdi i loptit upp, at þvi haleitari væri sa i himninum, er brennuna atti ; oc þess audgari, er meira fe brann med hönum ; ch. 10.

(3) Biörn Haldorson les cite comme une phrase usuelle dans son Dictionnaire, t. I, p. 65.

(4) Rarement les pierres funéraires s'é-

à Upsal, où l'on commença à rendre indistinctement les derniers devoirs avec des tumulus et des colonnes en pierre (1). Mais bientôt les tumulus prévalurent, et l'on en distingua trois espèces qui différaient selon la condition des personnes auxquelles ils étaient destinés. Le *Haug* était fort élevé, comme son nom l'indique (2), et des pierres rangées grossièrement formaient à l'itnérieur une sorte de caveau allongé (3) : une loi de Frode VII le réservait exclusivement aux hommes distingués. Moins haut, le *Kuml*, où l'on trouve aussi quelquefois des urnes cinéraires, n'était qu'un tertre de terre ou de gravier, recouvert de gazon : c'était la sépulture des laboureurs et des hommes libres. Enfin la dernière classe du peuple était inhumée dans un simple monticule, à peine apparent, qui s'appelait *Dys*, ou *Urd* quand la fosse avait été remplie de cailloux. Telle était l'importance que l'on attachait à ce témoignage de souvenir, que la législation s'en faisait une arme; au moins, si l'on en croit Saxo Grammaticus, Frode III aurait privé des honneurs funéraires les violateurs de tombeaux : Quem si quis vespillonum scelesta cupiditate tentasset, poenas non solum sanguine, sed etiam inhumato cadavere daret, busto atque inferiis cariturus (4). Ces tumulus étaient certainement encore en usage lors de la conversion de la Scandinavie au christianisme, car un vieux manuscrit des lois du Westgothland dit en parlant des lois de Lumbert, qui en avait fait la plus grande partie : Han war födder i Wengum, och ther ligger i enum collå, fore thy athan war hedhan (5).

lèvent auprès des chemins, lorsqu'un parent ne les élève pas à un parent; strophe LXXII.

(1) Enn sidan er Freyr hafdi heygdr verit at Uppsölum, þá giördu margir höfdingiar eigi sidr hauga enn bauta-steina, til minningar eptir frændur sina; *Heimskringla*, t. I, p. 2, éd. de Schöning. On lui éleva un grand tombeau qui avait une porte et trois fenêtres; *Ynglinga-saga*, ch. 12.

(2) *Haugr* signifie en islandais Montagne, Hauteur.

(3) Cela s'appelait en islandais *At hlada steinum at haufdi einom*, et l'on n'aurait point créé d'expression pour un usage qui n'eût pas été fort répandu.

(4) L. v, p. 234, éd. de Müller.

(5) Il était né dans le Wengum, et il y repose dans un tumulus parce qu'il était païen; ap. Loccenius, *Antiquitates sueogothicae*, p. 130.

Mais on n'en continuait pas moins à se servir de pierres pour mieux honorer les personnages de distinction : c'est ce qu'on fit pour Harald Hildetand (1) après la bataille de Braavalla (2) ; naguère on voyait encore les débris de son tombeau (3), et Snorri nous a laissé la description de celui de Harald Harfagre : I midiom hauginom var leg Harallðs kongs ; þar var settr steinn annarr a höfdi, enn annarr at fötum, ok lögd þar hellan a ofan ; enn hladit grioti tveim meigin utan undir (4). D'ailleurs, beaucoup de pierres tumulaires ont des inscriptions en caractères runiques qui indiquent, selon toute apparence, des dolmen, peut-être même entourés d'un cercle de cailloux. Au moins ne connaissons-nous aucune autre explication plausible de *Bru*, le Pont, la Voûte, qui ne saurait, comme on l'a dit, se rapporter à un usage purement local (5), puisqu'une expression semblable

(1) Dent bleue ; en l'appelant ainsi nous nous conformons à un mauvais usage : car, ainsi qu'on le voit dans le *Sögubrot af fornkonungum*, son nom véritable était *Hilditonn*, Clameur de la bataille : Ok þvi var hann kallaðr Haraldr Hilditönn ; ap. *Fornaldar sögur nordlanda*, t. I, p. 375.

(2) Selon Bredsdorff, qui a publié un mémoire spécial sur sa date dans le second volume du *Nordiske tidskrift for oldkyndighed*, elle aurait eu lieu en 770 ; Torfaeus et Suhm l'avaient mise en 735, et Müller en 730.

(3) Ap. Olaus Wormius, *Monumentorum danicorum libri sex*, p. 31.

(4) On inhuma le roi Harald au milieu d'un tumulus ; une pierre fut placée à sa tête et une autre à ses pieds ; elles en soutenaient une grande qui le recouvrait, et des cailloux entassés l'entouraient de tous côtés ; *Haralds saga ens Harfagra*, ch. 45 ; selon Schöning, *Heimskringla*, t. I, p. 122, les débris en existent encore.

(5) Selon M. Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa*, t. I, p. 429, c'eût été un symbole du pont que les âmes avaient à passer pour traverser le fleuve de Niflhel, et nous n'avons pas à discuter une explication aussi fantastique. Celsius, et après lui M. Legis, *Fundgruben des alten Nordens*, t. I, p. 70, ont supposé qu'une des premières nécessités d'un pays aussi coupé de courants d'eau rapides et peu guéables était un grand nombre de ponts, et que la prévoyance civilisatrice des prêtres fit regarder leur construction comme une sorte de devoir funéraire. Ils ont cité à l'appui de leur opinion une formule qui se retrouve effectivement dans plusieurs épitaphes : Karþi bru þisa fur ont sina, furir ont mak sin, sc. Il fit bâtir *ce pont* pour le salut de son âme, pour le salut de l'âme de son frère. Mais d'abord aucun pont n'existe auprès de ces pierres funéraires, et de pareilles formules s'expliquent d'une manière toute naturelle par une des prescriptions auxquelles le christianisme attachait le plus d'importance. Il voulait substituer l'inhumation des corps à la crémation usitée dans l'ancienne religion ; et, dans les premiers temps de sa prédication en Scandinavie, on y regardait comme un acte de foi très méritant de se faire enterrer sous une pierre au lieu de se faire brûler sur un bûcher. A la vérité, aucun glossaire n'autorise cette interprétation de *Bru*, mais nous donnons le même sens de *voûte* à *pont* dans Pont de vaisseau, et c'est une

a été employée dans la loi salique (1). Ainsi, on lit sur une pierre, à Broby : Ikfastr auk Austain auk Svain litu raisa stain þasa at Austain faþur sin, aut bru þasa, auk hauk þanasi (2). L'inscription de Gram, dans la province de Hadeland, n'est pas moins significative : Gunvur girþi bru þrurigs tutur iftir Astrita tutur sina, Tuva etiar. Han er av Ahiþali iit (3) ; et nous pourrions en ajouter deux autres qui se trouvent dans l'île de Frosoe (4), et à Sandby, dans la Sélande (5). Nous avons même une sorte de preuve que les hommes du Nord conservèrent en Normandie l'usage de marquer les tombeaux par de grosses pierres, car elles étaient appelées dans quelque dialecte norse *Thule* (6), et c'est le nom que porte encore maintenant à Tréauville, dans La Hague, un mont qui, si l'on en croit la tradition, était autrefois couronné de pierres monumentales. Il est plus certain encore que les Germains apportèrent en France et y conservèrent long-temps leurs coutumes funéraires : car le tombeau de Chilpéric contenait un sabre (7) qui répond parfaitement à la description que Tacite nous a laissée de la framée (8), et on en a trouvé d'entièrement semblables

expression traduite littéralement de l'islandais Skipi bryggia ; *Kristnisaga*, ch. xi, p. 84. D'ailleurs, cette signification résulte des habitudes métaphoriques de la langue, et nous savons par Olaus Wormius qu'on donnait ce nom aux chemins qui étaient empierrés ; *Monumentorum danicorum libri sex*, p. 124.

(1) Voyez ci-dessus, p. 125, note 5.

(2) Ikfastre et Austain et Svain élevèrent cette pierre à leur père Austain, et construisirent ce pont et ce tombeau ; Gjöransson, *Bautil*, n° cxxiii.

(3) Gunvur, fille de Thrurig, construisit ce pont après (la mort de) sa fille Astrita, de la famille de Tuva. Il était de la famille d'Ahithal ; ap. Olaus Wormius, *Ibidem*, p. 468. *Girþi* semble indiquer une *enceinte*, et cette expression est d'autant plus remarquable qu'elle se retrouve dans les inscriptions de l'île de Frosoe et dans celle de Sandby.

(4) Osbjurn girþi bru ug steinrunor disar ; ap. Olaus Wormius, *Ibidem*, p. 522.

(5) Sylfa resti stein þis og gerþi bru þis ift þurils, bruþur sin ; *Ibidem*, p. 122 ; voyez aussi *Acta literaria Sueciae*, ann. 1727, p. 272, 278 et 280 ; ann. 1730, p. 97, et ann. 1743, p. 96.

(6) La petite pierre funéraire du monument situé près de Hiérup, dans la Scanie, est appelée par les habitants du pays *Lille Thule*, le petit Thulé ; Olaus Wormius, *Ibidem*, p. 157.

(7) Voyez Chifflet, *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*, p. 199.

(8) Hastas vel ipsorum vocabulo frameas gerunt, angusto et brevi ferro ; *Germania*, ch. 6.

dans plusieurs tumulus du Brisgau (1) et de la principauté d'Eichstædt (2).

Loin donc de pouvoir reconnaître à la simple inspection d'un tombeau l'âge et l'origine des objets qui y sont renfermés, et de lui devoir quelques renseignements sur les époques fermées aux investigations de l'histoire, une critique circonspecte ne saurait même supposer quel peuple l'a élevé, si d'heureuses découvertes ne venaient lui assigner une date. Mais d'abord les tombeaux et les objets qu'ils contiennent ne sont pas nécessairement contemporains; d'anciens monuments funéraires ont souvent servi à des inhumations nouvelles : la Loi salique le défend sous les peines les plus sévères (3); et sans cette profanation économique on n'eût pas sans doute trouvé des médailles d'Antonin au pied de la colonne de Cussy (4) et des cercueils en pierre dans le tumulus de Saint-Gerbold (5). Fussent-ils parfaitement conservés, les ossements eux-mêmes ne seraient ici d'aucun secours; car les différences caractéristiques des races résultent principalement de la forme des parties molles, de la nature des cheveux et de la couleur de la peau (6): l'unité de la nature humaine se retrouve dans la disposition des os et dans leurs proportions. Peut-être seulement remarquerait-on certaines diversités de grandeur; mais, pour en tirer aucune conséquence, il faudrait avoir comparé de nombreux squelettes que l'on pourrait considérer comme les ty-

(1) Schreiber, *Die neuentdeckten Hünengräber im Breisgau*, fig. 2, 3, 4, 6.

(2) Mayer, *Abhandlung über einige altdeutsche Grabhügel im Fürstenthum Eichstädt*.

(3) Si quis mortuum hominem, aut in noffo, aut in petra, quae vasa ex usu sarcofagi dicuntur, super alium miserit; *Lex emendata*, tit. XVII, par. 3. La peine était une amende de 62 sols, et la destruction d'un tombeau n'était punie que d'une amende de 15.

(4) Un dessin de ce singulier monument, qui a malheureusement été accusé d'inexactitude, a été publié par Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. II, p. 224.

(5) Dans la commune de Ver, arrondissement de Bayeux.

(6) Il y a aussi quelques différences dans la forme du crâne, qui est plus ou moins aplati ou bombé; mais elles ne sont bien marquées que dans les races asiatiques; voyez sur ces rapprochements anatomiques Eschricht, *Om Hovedskallerne og Beenradene i vore gamle Gravhöie*, dans le *Dansk Folkeblad*, 3e année (1837), p. 109-116.

pes d'une race ; en d'autres termes, il faudrait connaître à priori les caractères anatomiques des différents peuples, et cela ne suffirait pas encore : car les grands tombeaux ont seuls échappé à la destruction du temps, et ils étaient en général destinés à des hommes puissants, plus robustes et par conséquent plus fortement constitués que ne l'était habituellement la race à laquelle ils appartenaient (1). D'ailleurs, les conséquences historiques que l'on pourrait tirer de ces découvertes seraient alors complétement indépendantes des tombeaux où elles auraient été faites, et la branche de l'archéologie qui s'en occupe ne serait plus qu'une statistique de pure curiosité, parce que les faits n'ont d'importance réelle que par les idées qui en sortent. Aussi plusieurs savants se sont-ils ingéniés à imaginer un moyen de déterminer au moins l'âge relatif des monuments tumulaires.

Ils ont supposé que les plus simples étaient les plus anciens, et regardent comme tels, d'abord ceux qui ne sont composés que de blocs de granit empilés les uns sur les autres, puis les tumulus grossiers où ces blocs sont recouverts d'un chapiteau de terre couronné par quelques pierres levées, et enfin ceux qu'on a façonnés en cône et entourés d'une ceinture régulière de grosses pierres. Si naturelles que paraissent ces distinctions, elles ne résistent pas au plus léger examen. D'abord, les tumulus coniques ne diffèrent pas assez des simples monticules élevés au hasard pour avoir exigé une de ces conceptions qui indiquent une civilisation supérieure, et, dans une si longue suite d'années, l'action continue des pluies et les remûments de terrain nécessités par la culture ont dû souvent aplanir d'anciennes inégalités, et même en créer là où il n'en existait pas. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la pensée première des tombeaux était de frapper l'attention et de conserver ainsi la mémoire

(1) Aussi, comme nous l'avons déjà vu, le peuple attribue ces tombeaux à des géants, et les appelle *Riesenbetten Hunenbetten*, *Jætte-Stuer*.

des personnes dont ils couvraient les restes. Quand on avait sous la main quelque pierre d'une forme remarquable et d'un poids assez considérable pour ne pas être remuée sans de grands efforts, on la plaçait de manière à ce qu'on ne pût en attribuer la position au hasard. Ailleurs, on en entassait d'énormes les unes sur les autres en cherchant à éveiller par leur disposition l'idée d'un ouvrage exécuté par la main des hommes. Lorsque enfin elles semblaient trop peu massives pour ne pas être facilement dérangées et dispersées, on suppléait à leur poids en les couvrant de terre (1). Ces diversités s'expliquent donc trop naturellement par la nature des matériaux que le hasard mettait à la portée de chacun pour admettre sans preuve d'aucune sorte des différences dans les idées et dans les dates. A l'appui d'une explication si simple il serait même possible de citer un fait dont cependant, comme on le verra tout à l'heure, nous ne voudrions pas tirer de conséquences positives : c'est que toutes les espèces de tombeaux se trouvent à peu près indistinctement partout (2) : celles-là même qui sont les plus dominantes n'excluent pas entièrement les autres. Ainsi, quoiqu'en Allemagne les tumulus de forme conique soient généralement protégés par un cercle de pierres, quelques uns n'en ont pas la moindre trace, et de simples monticules en étaient entourés. L'entrée des cavernes en pierres est habituellement tournée à l'orient, et l'on en connaît un certain nombre où elle est placée au sud, et même au nord. La plupart des voûtes souterraines sont environ six fois moins larges que longues, et cette proportion augmente quelquefois du double : sur une largeur de huit mètres, la caverne de

(1) C'est sans doute à des raisons de ce genre qu'il faut surtout attribuer la différence des tombeaux de l'ancienne Scandinavie. Les pierres levées et empilées les unes sur les autres sont fort communes dans le nord et l'est de la Suède, où le sol est couvert de rochers, et des tumulus en terres rapportées les remplacent presque constamment en Danemark, où les pierres sont très rares.

(2) Cependant on n'a encore découvert aucun tumulus conique entouré d'un cercle, ni dans le nord de la Suède, ni dans la Norvége, et nous ne croyons pas qu'il existe une seule caverne en pierres dans toute la partie orientale de l'Europe.

Sprengel-Odby en a jusqu'à quatre cents de long. Pour admettre ce développement progressif de la forme des tombeaux, il faudrait d'ailleurs ou que les Gaules eussent été constamment habitées par un seul peuple, ou que les différentes populations qui s'y sont succédé y aient apporté, au moins sur ce point, les mêmes coutumes et les mêmes idées. Car, s'il n'en était pas ainsi, et rien n'est plus contraire que cette alternative aux enseignements de l'histoire, aucune raison d'une nature quelconque ne prouverait que les tombeaux des anciens habitants aient été plus grossiers que ceux des races, peut-être moins civilisées, qui s'établirent à une époque plus récente dans les Gaules (1).

Ce mélange et cette succession de différents peuples empêchent également d'assigner même des dates relatives aux tombeaux, d'après la nature des objets qu'ils renferment (2): nous n'en exceptons pas les preuves d'incinération, qui paraissent cependant le plus certain témoignage d'une antiquité fort reculée (3). En Scandinavie, comme le prouve le passage de l'Ynglingasaga que nous avons déjà rapporté (4), on commença par brûler les corps, et cet usage dut s'y prolonger long-temps, puisqu'il laissa des traces dans la mémoire du peuple. Au lieu de ce proverbe qui se retrouve à peu près dans toutes les langues :

Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré,

il y a dans le Hava-mal :

(1) La position des squelettes dans les tombeaux est une circonstance beaucoup plus importante, qu'on a trop souvent négligée : ainsi l'élévation de la tête, symbole de résurrection, et le croisement des mains, sont des indices de christianisme.

(2) Voyez surtout M. Lisch, *Andeutungen über die altgermanischen und slavischen Grabalterthümer Mecklenburgs, und die norddeutschen Grabalterthümer aus der vorchristlichen Zeit überhaupt*; Rostock, 1837, et la réimpression avec des notes donnée par M. Bartsch dans le *Jahresberichte des Vereines für mecklenb. Geschichte und Alterthumskunde*, ann. II, p. 132 et suivantes.

(3) M. Klemm y attache une si grande importance, qu'il fait une distinction entre les Hünengräber, d'ailleurs parfaitement semblables, où il y avait de la cendre, et ceux où l'on n'en a pas trouvé; *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*, p. 99.

(4) P. 131, note 2.

Blindr er betri enn brendr se (1).

A Rome, si nous en croyons Pline, le plus docte écrivain de l'Antiquité, ce fut le contraire : Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti; terra condebantur; at postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum (2). Peut-être l'ordre établi par les archéologues ne fut-il pas suivi dans les Gaules (3) : car Caesar dit positivement dans ses Commentaires que de son temps on y brûlait les cadavres (4), et c'était sans doute une très ancienne coutume; au moins lit-on dans le Brut, à propos de Belins, un des plus vieux rois bretons (5) :

Li cors fu ars, la cendre prise
et fu en un baril d'or mise (6).

Quoi qu'il en soit de la confiance que mérite ce dernier témoignage, il semble bien difficile de considérer comme postérieurs à Caesar et de placer à une époque où les Gaulois

(1) Un aveugle vaut mieux qu'un homme brûlé; str. LXXI et LXXXI. Comme dans les autres pays, on trouve en Scandinavie les deux systèmes réunis. ainsi, par exemple, à Falster, en Danemark, il y avait dans le même tombeau un squelette d'enfant et des urnes remplies de cendres; Thorlacius, *Populäre Aufsätze*, p. 253.

(2) *Historiae naturalis* l. VII, ch. 54. Cet usage était cependant fort ancien, puisque, d'après son propre témoignage, Numa aurait défendu de faire des libations sur le bûcher des morts; *Ibidem*, l. XIV, ch. 12 : il aurait, selon Macrobe, complétement disparu avant le milieu du V[e] siècle : Licet urendi corpora defunctorum usus nostro tempore nullus sit; *Saturnaliorum* l. VII, ch. 7.

(3) Evidemment les usages suivis dans les funérailles dépendaient des idées religieuses et ne pouvaient être les mêmes partout.

(4) Voyez le *De bello gallico*, l. VI, ch. 18, et Diodore de Sicile, l. V, ch. 28.

(5) Il était fils d'Exin et frère de Brennius.

(6) V. 3281. Nous devons dire cependant qu'on pourrait trouver des témoignages contraires dans le poëme de Wace :

A Londres, les la porte nort,
Fu ensevelis roialment.
Ibidem, v. 4208.

Il s'agit cependant de Nennius, qui vivait du temps de Caesar. Un autre endroit serait encore plus embarrassant :

Li rois fist le cors conraer,
ensevelir et enterrer,
A la guise que cil faisoient,
qui la loi paionor tenoient.
Ibidem, v. 8095.

Mais, comme les écrivains du moyen âge étaient toujours disposés à prêter aux autres époques les coutumes et les mœurs de leurs contemporains, il faut accorder beaucoup plus d'importance aux passages qui en supposent de différentes, parce qu'ils s'appuyaient très probablement sur des traditions positives.

avaient été initiés aux idées et aux arts des Romains (1) tous ces monuments funéraires, si bizarres et si grossiers, dans lesquels on n'a point trouvé de cendre. L'Ynglingasaga nous apprend d'ailleurs que l'incinération et l'ensevelissement des corps avaient lieu concurremment en Scandinavie, et des faits nombreux autorisent à croire que cette simultanéité existait aussi dans la Gaule. Ainsi, à la fin du Ve siècle, Sidonius Apollinaris disait, en parlant du champ où était inhumé son aïeul : Campus ipse dudum refertus tam bustualibus favillis quam cadaveribus (2), et l'on a déjà découvert plusieurs tombeaux qui contenaient à la fois des ossements et des cendres. Nous citerons entre autres ceux de Scrupt, dans le canton de Thiéblemont (3); de Cocherel, près de Pacy-sur-Eure (4); de Canon, dans le département du Calvados (5), et de Neuville-au-Plain, dans l'arrondissement de Valognes (6). Le tumulus de Noyelle, près d'Abbe-

(1) Il faudrait alors placer les tombeaux en pierre dans les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne : car, ainsi qu'on l'a déjà vu, Grégoire de Tours dit, en parlant de la peste qui sévit en 571 : Cum sarcophagi et tabulae defecissent, decem aut amplius in una humi fossa sepeliebantur ; *Historia ecclesiastica Francorum*, l. IV, p. 172, éd. de Ruinart. Au reste, il est certain que sur ce point les usages se modifièrent beaucoup plus vite qu'on ne le croirait probable : ainsi, du temps de Tacite, le corps des Germains illustres était brûlé avec des recherches de luxe (certis lignis), et dans le tombeau qu'on a cru celui de Childeric I, et qui ne peut être beaucoup plus récent, puisque les trois cents médailles qu'il renfermait étaient toutes antérieures à 480, non seulement il n'y avait aucune trace d'incinération, mais on y a trouvé des objets, comme un fourreau d'épée, des fragments de baudrier et des restes d'habillements, que l'action du feu eût évidemment fait disparaître; voyez Chifflet, *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*, Anvers, 1655, in-4.

(2) *Epistolae*, l. III, let. 12.

(3) *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 73.

(4) Découvert en 1685; voyez Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. V, p. 194.

(5) Il ne fut fouillé qu'en 1781.

(6) Sa découverte ne remonte qu'à 1838, et nous dirons, d'après les renseignements que nous devons à l'amitié de M. de Gerville, qu'il n'y avait réellement aucun mélange ; seulement les cendres étaient recouvertes d'une couche fort considérable d'ossements, et rien ne prouve qu'ils n'aient pas été mis dans une ancienne sépulture, remontant à une époque où les usages étaient différents. L'anneau à caractères romans qu'on a trouvé dans la couche supérieure donne même à cette conjecture une très forte vraisemblance. Peut-être aussi, là où il existe véritablement, ce mélange tenait-il à la différente condition des personnes : on pourrait, par exemple, avoir simplement inhumé les grands personnages, tout en continuant à brûler sur leur tombeau les esclaves qui devaient les servir dans l'autre monde. Quoi qu'il en soit, nous sommes moins disposé que beaucoup d'antiquaires à attribuer ces

ville, offrait une particularité plus contraire encore aux systèmes des antiquaires : il contenait à la fois des urnes remplies d'ossements brûlés et des armes faites en cailloux aiguisés (1).

Les inductions que l'on a voulu tirer de la matière des objets trouvés dans les tumulus étaient encore plus hasardées. Sans doute, il est probable que les métaux les plus malléables étaient travaillés les premiers, et que le cuivre a été approprié bien avant le fer aux différents besoins de l'homme (2). Mais dans beaucoup de pays ce développement rationnel de l'industrie a été contrarié par ces hasards qui tiennent tant de place dans son histoire, et une circonstance qui dut nécessairement y exercer une influence souveraine : l'abondance de certains métaux et la rareté des autres. En Suède, par exemple, où les mines de fer sont si riches et si faciles à exploiter, ce qu'on appelle l'âge de cuivre paraît n'avoir jamais existé ; nous ne croyons pas même qu'aucune arme en pierre y ait été découverte ; et cependant les tombeaux y appartiennent à une civilisation certainement moins avancée que ne l'était celle des Gaules à la fin du Ve siècle, où l'on mettait encore des haches en silex

cendres à des hommes du Nord ; au moins nous semble-t-il peu probable que les Scandinaves aient encore brûlé les cadavres après leur établissement définitif en Normandie : car les principaux chefs se firent baptiser auparavant, et le christianisme s'opposait avec la plus grande force à tous les usages qui pouvaient rappeler des croyances qu'il aspirait à anéantir. D'ailleurs Benois, qui avait trop curieusement recueilli les traditions qui se rapportaient à l'histoire de Normandie pour être resté étranger aux anciens usages, ne savait pas que les Scandinaves eussent brûlé les corps, même dans leur première patrie. Il dit, après avoir raconté la bataille que Rous soutint contre le roi de Danemark :

Eisi unt la nuit trespassee
tresque fu granz la matinee,
Qu'il unt les lur enseveliz
e enterrez, e enfuiz.

Chronique rimée, v. 871.

Les Hünenbetten, que l'on regarde comme les plus anciens sépulcres allemands, contiennent aussi fort souvent des traces d'incinération ; voyez *Jahresbericht des Vereines für mecklenb. Geschichte und Alterthumskunde*, 2e ann., p. 25 ; *Erläuterungen zum Friederico-Francisceum*, p. 75 ; *Vierter Bericht der schlesw. holstein. lauenb. Gesellschaft für Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer*, p. 27, et Klug, *Opfer-und Grabalterthümer zu Waldhausen*, p. 6 et 13.

(1) *Magasin encyclopédique*, t. IV, p. 329.

(2) Voyez les *Mémoires de l'Acadé*

dans le caveau de Tournai. Il serait d'ailleurs bien téméraire de regarder les armes grossières comme une date, et de conclure de leur présence dans un tumulus qu'il remonte à une époque où l'industrie n'était pas encore parvenue à en fabriquer de plus parfaites; tout au plus pourrait-on croire que les autres n'étaient pas universellement répandues. Car souvent d'anciens usages se perpétuent bien des années après que leur cause première n'existe plus : ainsi, au milieu du dernier siècle, il y avait dans l'Auxerrois un village où l'on munissait soigneusement les morts du denier de Charon (1); et, lorsqu'on eut renoncé à y brûler les morts, on continua long-temps encore, en Danemark, à sacrifier des chevaux sur la tombe de leur maître et à les enterrer avec eux (2). Par souvenance d'une ancienne coutume, on aurait donc pu continuer à mettre des armes en pierre dans les tombeaux long-temps après qu'on avait cessé de s'en servir; et ce n'est pas là une pure conjecture, imaginée par une critique qu'un scepticisme exagéré rendrait trop subtile, des faits positifs lui donnent au moins une forte vraisemblance. D'abord, la plupart de ces armes sont en silex ou en quartz, et une préférence si constante, que ne justifient suffisamment ni la dureté de la matière ni la facilité du travail, prouve qu'on y attachait quelque idée symbolique ou religieuse. Sans doute, à une époque où le culte du feu avait laissé tant d'obscurs souvenirs et de superstitions, on croyait protéger les morts contre les mauvais esprits en les entourant de pierres à feu, auxquelles on donnait habituellement une

mie des Inscriptions, t. XXV, Hist., p. 109.

(1) Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 287. Sauval a rapporté aussi dans les *Antiquités de Paris*, t. II, p. 337, qu'on y avait trouvé, en 1630, trois squelettes ayant, chacun, une pièce de monnaie dans la bouche; mais comme ces médailles étaient à l'effigie de Faustine la mère et d'Antonin le Pieux, rien n'indique qu'elles y aient été mises depuis la conversion des Gaules au christianisme.

(2) Parmi les tombeaux où l'on a trouvé des os de cheval, nous citerons ceux de Hersom dans la province de Viborg, de Hadborg dans la province de Rander, et de Möllemosegaard dans celle de Svendborg. Peut-être est-ce encore par un reste de cet usage que l'on fait figurer les chevaux de bataille dans les funérailles de leur maître.

forme tranchante, parce qu'elles semblaient alors en contenir davantage (1). Une idée de cette espèce peut seule expliquer le reliquaire déposé à l'abbaye de Lagny sur le corps de Thibaud le Grand, comte de Champagne (2), la curieuse amulette trouvée en 1828 dans le monticule de Belleville (3), les dents d'animaux, qui sont si communes en Allemagne (4), et les pierres sphériques perforées qui étaient dans les tombeaux de Westra (5). D'ailleurs, des fouilles récentes ne permettent plus de révoquer en doute cette croyance à la vertu bienfaisante du feu : quoique aucune trace d'incinération n'y fût apparente, comme un des tumulus de Waldhausen, près de Lubeck (6), et le tombeau de Ströe, dans le diocèse de Sterninge (7), la plupart des Hunenbett du Brisgau contenaient des charbons (8) ; et le témoignage formel de Belethus nous apprend qu'au XIII[e] siècle, en plein christianisme, on en mettait encore, avec de l'eau bénite, dans les fosses sépulcrales (9). Certainement ce fait n'est pas isolé, et l'on doit expliquer aussi par quelque idée symbolique ces urnes qui n'ont jamais contenu de cen-

(1) Quelquefois aussi ce sont des armes réelles qui remontent certainement à une très haute antiquité : ainsi, par exemple, dans le tombeau de Cocherel, décrit par Montfaucon, t. IV, p. 329, chaque squelette avait près de lui une hache en pierre et beaucoup de ces os pointus dont les sauvages arment leurs lances et leurs flèches ; le temps et l'humidité avaient détruit le reste.

(2) Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire du diocèse de Paris*, t. XV, p. 46.

(3) Elle est appelée dans le pays *Tourniole*, et située à environ deux lieues de Dieppe. M. Féret a bien voulu nous communiquer un dessin de cette amulette, dont la matière, assez tendre et d'un rouge noir, n'a pas encore été déterminée ; elle est plate d'un côté, légèrement bombée de l'autre, et perforée au milieu. Nous avons inutilement rapproché les lignes bizarres qui s'y croisent de tous les caractères usités dans le Nord et des différents alphabets publiés par Owen, Maunoir, de Rostrenen, Le Pelletier, O'Brien et M. Duchatellier : ce sont sans doute de purs signes cabalistiques. Quelque temps auparavant, M. Féret avait aussi trouvé dans un tumulus une autre amulette de forme semblable, en verre bleu, qui était auprès du fémur d'un squelette.

(4) Voyez Schatenius, *Historia Westfaliae*, l. VII, p. 486.

(5) Elles ressemblaient, suivant Pennant, à qui nous devons la connaissance de ce fait, aux pierres dont on s'est servi pendant long-temps en Écosse pour tourner les fuseaux ; voyez de Cambry, *Monuments celtiques*, p. 98.

(6) Klug, *Opfer-und Grabalterthümer zu Waldhausen*, p. 12.

(7) Thorlacius, *Populäre Aufsätze*, p. 234.

(8) Schreiber, *Die neuentdeckten Hünengräber im Breisgau*, p. 23 et 26.

(9) Ponitur in sepulcrum, et istic aqua

dres (1), cette tête de taureau trouvée dans le tombeau de Tournai (2), ces haches de bois qui ne pouvaient être d'aucun usage dans les combats (3), et ces têtes de marteau en pierre qui rappellent qu'en Scandinavie le marteau de Thor était l'emblème de la foudre, et qu'il fallait une mort violente pour être admis aux délices du Valhalla (4). Au reste, lors même qu'il serait impossible d'appuyer cette supposition sur aucun fait, il faudrait y recourir sans hésitation : elle seule donne une raison aux prétendues armes en quartz enterrées avec Haralld Hildetand, à une époque où les simples guerriers se servaient d'armes de fer (5), et à ces autres coins en pierre, si communs dans le Holstein, le Mecklenbourg et la Poméranie, que leur petitesse oblige les antiquaires de regarder comme des simulacres d'armes (6). D'ailleurs, quelque générales que soient les coutumes, des circonstances particulières ou des caprices individuels y apportent fort souvent de graves modifications (7) qu'on ne pourrait reconnaître que par la comparaison d'un grand

apponitur benedicta et prunae cum thure; *Divini officii explicatio*, ch. CLXI, p. 567.

(1) Plusieurs archéologues ont cru qu'elles contenaient des aliments pour les morts.

(2) Voyez Suhm, *Om de nordiske Folks ældste Oprindelse*, 232.

(3) Peut-être était-ce le signe d'un haut rang; on lit dans Isidore de Séville : Secures signa sunt quae ante consules ferebantur; *Originum* l. XVIII, ch. 6.

(4) Ces marteaux pouvaient donc signifier que le parent auquel on élevait un monument funéraire avait été frappé par un dieu et faisait partie des Einheriar. Peut-être aussi beaucoup d'armes furent-elles mises dans les tombeaux en souvenance de la mort glorieuse dont elles avaient frappé des guerriers; et comme cette coutume remontait à des temps fort reculés, où les armes en pierre étaient plus communes que les autres, on continua, par une habitude inintelligente, à en déposer dans les tumulus long-temps après qu'on eut cessé de s'en servir.

(5) Il fut tué à la bataille de Bravalla, et le *Sögubrot*, ap. *Fornaldar sögur*, t. I, p. 379-382, raconte qu'il y combattit une épée dans chaque main. Saxo Grammaticus dit, dans la description qu'il nous en a laissée : At ubi pila manu aut tormentis excussa, comminus gladiis ferratisque clavis decernitur; *Historia danica*, p. 388, éd. de Müller.

(6) Voyez entre autres Rhode, *Cimbrisch-Hollsteinische Antiquitaten*, p. 266. Il faut même reconnaître, comme Sperling l'a déjà remarqué, que les coins de pierre trouvés dans tous les tumulus sont généralement trop petits pour avoir pu servir d'armes.

(7) Ainsi, par exemple, dans l'île de Rugen, on a trouvé à côté d'un tumulus un crâne entouré de six pierres plates, et il y avait dans le tumulus une urne contenant des cendres; *Dritter Jahresbericht der Gesellschaft für Pommersche-und Alterthumskunde*, p. 101.

nombre de faits de la même époque, et l'ignorance des dates rend ce moyen de contrôle impossible : rien n'indique à l'archéologue le plus circonspect qu'il ne confond pas une fantaisie exceptionnelle avec l'usage habituel d'un peuple entier.

Existât-il quelque moyen certain de reconnaître l'âge d'un tombeau, il serait encore impossible de rien conclure, pour l'histoire de la civilisation et de l'industrie, de ce qu'il contient. Beaucoup d'objets entièrement différents par la matière et par la forme appartiennent sans doute au même temps (1), et ils sont souvent en si grand nombre dans le même tumulus, que les conjectures les plus hasardées peuvent seules assigner à chacun un usage déterminé. Ainsi, pour n'en citer qu'une preuve, un des antiquaires les plus habiles du dernier siècle, Schœpflin, disait, dans son Alsatia illustrata : Vasa sacra, sepulcralia, culinaria, oeconomica, diversae formae atque figurae, diversis usibus destinata, urnae, ollae, cineraria, gutti, paterae, patinae, phiolae, ex sepulcris aliisque locis in Alsatia certatim effodiuntur ; quibus jungenda sunt vitrea variae figurae vasa, apud nos, apud Spirenses et Wormatienses in sepulcris reperta (2), etc. C'est évidemment se faire une illusion bien complaisante que de croire déterminer la civilisation d'un peuple à l'aide d'objets dont une connaissance complète de ses idées et de ses habitudes permettrait seule d'apprécier même l'usage purement matériel (3). On sait d'ailleurs que les Gaulois ne mettaient pas seulement dans les tombeaux les divers ustensiles qu'une expérience de tous les jours leur faisait croire

(1) On en a une preuve positive pour les tombeaux du Nord, puisque toutes les épitaphes y sont composées dans la même langue, et écrites avec les mêmes caractères.

(2) P. 319.

(3) Rien n'est moins déterminé que l'usage auquel étaient destinés les vases de cuivre trouvés dans les tombeaux ; voyez *Jahresbericht des Vereines für mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, t. III, p. 42 et suiv., et *Mittheilungen der zuricherischen Gesellschaft für vaterländische Alterthümer*, t. III, p. 34.

utiles dans la vie d'outre-tombe; ils y déposaient aussi tous les objets auxquels les morts avaient attaché quelque prix; et les plus curieux et les plus rares, les plus étrangers aux usages habituels et à l'industrie du pays, étaient naturellement choisis les premiers. Le témoignage de Caesar est formel: Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa, omniaque quae vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt (1). Cette pieuse coutume existait aussi chez les peuples du Nord; selon Jornandès: In cujus foveae gremio Alaricum cum multis opibus obruunt (2). Saxo Grammaticus disait, au commencement du XIIIe siècle: Cumque superjectum ignis cadaver absumeret, moerentes circuire proceres impensiusque cunctos hortari coepit, uti arma, aurum et quodcunque opimum esset, liberaliter in nutrimentum rogi sub tanti taliterque apud omnes meriti regis veneratione transmitterent (3); et l'on voit dans l'Egils saga, que Thorolf fut enseveli avec ses armes, ses habits et des bracelets d'or (4). La vénération ingénieuse des peuples primitifs pour les morts fit sans doute établir cet usage au berceau de toutes les civilisations; il existait en Égypte (5); on le retrouve chez les Scythes (6) comme à l'île de Bornéo, et le tombeau ouvert, en 1721, à l'orient du Volga, contenait, entre autres objets en métal, une figurine chinoise, trois autres dont le caractère indien était incontestable et trois de

(1) *De bello gallico*, l. VI, ch. 18.

(2) *De rebus geticis*, ch. 30.

(3) *Historia danica*, l. VIII, p. 391, édition de Müller. Cet usage était si général, que, pour faire croire à sa mort et s'emparer de Luna par stratagème, Hasting dit à ses compagnons: Mihi modo facite feretrum et super ponite me quasi mortuum. Arma mecum in ipso collocate.... armillas et baltheos ferri ante feretrum facite (Dudon de Saint-Quentin, *De moribus Normannorum*, dans du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores antiqui*, p. 65), et qu'on lit dans le *Buasaga*: Med þui Bui var skirdr madr enn blotadi alldri, þa let Helga grafa Bua undir kirkiu vegginum sydra, oc lagdi ecke fe neitt hia honum; ap. Bartholinus, *Antiquitates danicae*, p. 432.

(4) Settu þorolf þar i med vapnum sinum öllum oc klædum (herklædum dans un autre ms.). Sidan spenti Egill gullhring a hvara hönd honum adr han skildiz vid; *Egils saga*, p. 300.

(5) Voyez M. Letronne, *Fragments inédits d'anciens poëtes grecs*, p. 29.

(6) Voyez l'*Histoire* d'Hérodote, l. IV, ch. 71, par. 4, p. 203, éd. de M. Müller.

fabrique romaine (1). La grande importance que l'on attache aux monuments d'origine incertaine, désignés par le nom de *celtiques*, semble donc bien peu justifiée par les idées et les faits nouveaux dont ils enrichissent l'histoire; et les différents objets que des fouilles toujours dispendieuses y découvrent se recommandent beaucoup plus à la curiosité patriotique des antiquaires de la localité qu'à l'étude sérieuse des archéologues.

(1) Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, Supp., t. V, p. 154.

ARISTOPHANE ET SOCRATE (1).

I. — RICHTER : *Aristophanisches*; Berlin, in-4., 1845.

II. — POL : *De Aristophane poeta comico, ipsa arte boni civis officium praestante*; Groningue, in-8., 1834.

III. — GROTHE : *De Socrate Aristophanis*; Utrecht, in-8., 1843.

IV. — FORCHHAMMER : *Die Athener und Sokrates, die Gesetzlichen und der Revolutionär*; Berlin, in-8., 1837.

V. — VAN LIMBURG-BROUWER : *Apologia Socratis, contra Meliti redivivi calumniam*; Groningue, in-8., 1838.

VI. — BAUMHAUER : *Disputatio literaria qua examinatur quam vim sophistae habuerint Athenis ad aetatis suae disciplinam, mores ac studia immutanda*; Utrecht, in-8., 1844.

Après s'en être détournés pendant trois cents ans, les savants sont revenus à l'étude sérieuse de l'antiquité grecque, et ils y portent cet esprit intelligent, si étranger au XVIe siècle, qui vivifie la science par la connaissance approfondie des hommes et des institutions. L'Allemagne, cette patrie des pionniers de l'érudition, a, comme toujours, pris l'initiative de cette seconde renaissance, et l'Europe entière la suit avec empressement dans la voie féconde où elle est entrée. Le beau livre de Böckh sur l'économie politique des Athéniens, les travaux de Creuzer sur les religions de l'Antiquité, et d'Otfried Müller sur les Doriens, ont éclairé d'une vive lumière une foule de questions restées jusqu'ici dans la pé-

(1) Ce travail avait déjà été publié dans la *Revue des deux mondes*, Nouvelle série, t. XV, p. 72; nous le reproduisons avec les développements et les autorités que le cadre exclusivement littéraire de ce recueil nous avait forcé de supprimer.

nombre d'une érudition toute matérielle. Le théâtre surtout a été plus consciencieusement étudié aux sources et mieux compris ; on ne s'en est plus tenu à une intelligence morte de la lettre, on a galvanisé pour un instant la tragédie grecque, et le parterre de Berlin a trouvé un écho à Paris le jour où il a salué l'*Antigone* de Sophocle de ses applaudissements. Sans doute, ces représentations en miniature dans des salles sourdes et éclairées avec des quinquets ; ces acteurs grêles, sans dignité et sans voix ; cette pompe d'oripeaux ; ces figurants gauches et enroués ; cette langue rude qui marche péniblement dans les entraves d'une traduction comme un bœuf à la charrue ; cette musique trop préoccupée des plaisirs et des habitudes de l'oreille pour s'élever jusqu'à une inspiration véritablement religieuse, ne nous donnent qu'une idée bien imparfaite du caractère solennel et mystique du drame antique ; et cependant, après avoir entendu une de ces médiocres traductions, si pauvrement mises en scène et si mal déclamées, on comprend beaucoup mieux le théâtre tragique des Athéniens et la place qu'il occupait dans leurs institutions.

Malheureusement, ce commentaire vivant manquera toujours à la comédie grecque ; le ridicule tient à des contrastes trop dépendants des idées du temps pour être senti à vingt-trois siècles de distance par un public animé de sentiments entièrement différents. Pour apprécier toutes les railleries d'Aristophane, ce ne serait pas assez que de recréer, par un acte d'érudition impossible, la société athénienne avec ses vices, ses passions et ses amusements ; il faudrait se dépouiller de tout ce qu'il y a de moderne dans sa personnalité et dans son intelligence ; et on a beau se faire par ses études un homme du passé, on reste, au moins par le rire, de son siècle et de son pays. Cette appréciation rétrospective est même ici d'autant plus difficile, que des préjugés presque universels ôtent à l'esprit toute sa liberté de sympathie. Aristophane lança contre Socrate de vives moqueries

qui se retrouvent sous une forme plus grave dans les accusations de Mélitus, et, depuis qu'elle a pris Socrate pour une sorte de patron philosophique, l'opinion littéraire en garde rancune à la comédie grecque : elle n'y veut voir qu'un grossier libelle où l'esprit et la poésie ne servaient qu'à rendre la diffamation plus dangereuse et plus comdamnable. Depuis quelques années enfin on discute avec une critique plus large et plus indépendante les questions si importantes pour l'histoire du drame et de la philosophie qui naissent de la comédie des *Nuées*, et, quoique encore bien peu satisfaisants, les ouvrages dont nous avons écrit les titres en tête de ce travail témoignent de ce retour à une étude sérieuse des sources (1).

M. Richter et M. Pol ont entrepris une réhabilitation systématique d'Aristophane, et les preuves qu'ils ont recueillies ne permettent de douter ni de son intelligence à comprendre les devoirs d'un bon citoyen, ni de son courage à les remplir. Mais les parties obscures de ses œuvres sont laissées dans l'ombre; les raisons secrètes de ces railleries énigmatiques qui ne pourraient être expliquées que par une connaissance approfondie des différents partis d'Athènes et du caractère politique de la comédie sont passées sous silence : au lieu d'éclairer l'opinion par des vues nouvelles, ils se contentent de glorifier l'Aristophane banal qui a cours dans les colléges. Peu disposés à croire que le théâtre d'un peuple spirituel fût une institution de calomnie subventionnée par le trésor public, quelques critiques ont supposé que le Socrate des *Nuées* était une création arbitraire, affublée au hasard d'un nom historique. Si bizarre que soit cette hypothèse, M. Grothe a voulu la discuter, et il a facilement montré que des allusions continuelles et des ressemblances de position la rendaient inadmissible; mais il n'explique pas

(1) La dissertation académique de Zimmermann, *De necessitate qua judices coacti fuerunt capitis damnare Socratem*, Clausthaliae, 1835, in-4., est trop maigre et trop pauvre pour qu'on lui puisse accorder aucune importance.

non plus les plaisanteries trop contraires aux croyances reçues et aux récits habituels des historiens pour ne pas autoriser quelque incertitude ; il néglige même d'indiquer les raisons morales qui, lorsque Aristophane avait sous la main tant de méchants philosophes, le poussèrent à choisir précisément Socrate. M. Forchhammer est entré résolument au cœur du sujet : il range tout d'abord Socrate parmi les révolutionnaires et appelle ses adversaires les *conservateurs ;* c'est même là le seul mérite de sa brochure. Cette heureuse idée est si mal développée, qu'elle semble plutôt l'aperçu d'un pressentiment que le résultat d'une étude réfléchie. Quoique Socrate affectât de ne point s'occuper de matières politiques, le caractère de sa philosophie était essentiellement factieux, et, au lieu de mettre en relief la nature anti-athénienne et les tendances subversives de ses doctrines, M. Forchhammer appuie ses accusations sur quelques faits peu significatifs en eux-mêmes, et peut-être mal interprétés. Aussi, dans une réponse indigne de son savoir et de sa renommée, M. de Limburg-Brouwer a-t-il pu facilement réunir des faits contraires dont il exagère à son tour les conséquences. Tant de sentiments divers se disputent la direction de la vie, que la plus systématique se laisse aller à de nombreux écarts, et, en généralisant ces exceptions, on arrive à démentir les vérités historiques les plus incontestables : c'est avec cette mauvaise foi d'avocat que Linguet manipula les témoignages de Suétone et de Tacite, et en fit sortir l'apologie de Tibère. La brochure du savant hollandais n'est que la thèse d'un docteur en bonnet carré du XVIe siècle, avec tous ses anachronismes, une conviction de parti pris, un ton de supériorité outrecuidante, et les violences d'un langage plein d'acrimonie. Sous prétexte d'étudier l'influence des sophistes sur leurs contemporains, M. Baumhauer a patiemment recueilli un grand nombre de faits curieux pour l'histoire littéraire ; il a classé chacun à sa place, et accompagne le tout des plus doctes citations. Il a

seulement oublié de nous apprendre à quel singulier concours de circonstances les sophistes durent leur importance, et quel rôle ils ont joué dans la civilisation et l'histoire politiques d'Athènes. Ces différentes dissertations peuvent donc nous donner une idée avantageuse de l'érudition des auteurs (1); mais elles n'expliquent ni l'animosité littéraire d'Aristophane contre Socrate, ni cette étrange condamnation à la peine de mort, prononcée dans un temps calme contre un honnête homme qui avait constamment refusé de se mêler des affaires publiques. Ces curieuses questions, qui intéressent à un si haut point la philosophie de l'histoire, sont restées aussi mystérieuses qu'elles l'étaient auparavant.

Une considération préliminaire nous frappe. Que dans un accès d'orgueil on casse les arrêts de ses contemporains et que l'on se repose sur la justice finale de la postérité, c'est une consolation fort innocente que peuvent s'offrir les grandes prétentions avortées. Peut-être même cette croyance à l'immortalité posthume est-elle une illusion salutaire que la société doit soigneusement entretenir : quelle qu'en soit l'échéance, la gloire s'escompte toujours par du dévoûment ou du travail. En réalité, cependant, ces révisions de la chose jugée sont instruites au hasard et n'aboutissent le plus souvent qu'à l'injustice. L'homme n'est pas une abstraction sans siècle ni patrie ; il tient, de sa place dans le monde et de sa date dans l'histoire, des devoirs particuliers qui l'obligent aussi impérieusement que les autres, et, dans le lointain, tout ce qu'il y avait de local et de temporaire dans ses obligations s'efface et disparaît. La pitié entreprend si volontiers la réhabilitation des victimes, que, dans ces jugements rétroactifs, on tient compte aux condamnés de vertus au moins inutiles à leurs contemporains et d'idées dangereuses à leur pays. De mauvais citoyens qu'ils étaient, ils

(1) Plusieurs ont été composées pour obtenir le titre de docteur, et prouvent que les études n'ont pas dégénéré en Hollande de leur ancienne renommée.

passent facilement grands philosophes ; on les décroche du gibet où ils ont expié leurs révoltes contre les lois de la patrie, et on les déclare martyrs de l'Humanité.

Ces réflexions ne s'appliquent pas, tant s'en faut, dans toute leur rigueur à Socrate ; il était, au moins en théorie, d'une moralité relativement fort élevée, et nous nous sentons une respectueuse sympathie pour les hommes honnêtes qui paient de leur vie une croyance, même intempestive, à des idées désintéressées, utiles en définitive à leurs semblables. Disons-le tout d'abord : quoique nous ne connaissions la doctrine de Socrate que par des élaborations de seconde main, souvent contradictoires ; quoique les partis différents auxquels ses disciples appartenaient et le rôle factieux qu'ils jouèrent dans les troubles d'Athènes ne permettent d'attribuer aucune utilité immédiate à ses idées, nous vénérons en lui un apôtre du culte de la conscience et le premier fanatique du devoir dont la raison humaine ait eu à s'enorgueillir. Les accusations dont tant de graves personnages de l'Antiquité ont chargé sa mémoire nous semblent tenir à des préoccupations et à des préventions qu'une critique éclairée ne saurait accepter de confiance (1). Si Aristote prêtait l'autorité de sa raison aux bruits injurieux qui couraient sur son compte (2) ; si l'épicurien Zénon l'appelait dédaigneusement le bouffon d'Athènes ; si, quelques années seulement après sa mort, Aristoxène écrivit sa vie dans un esprit de dénigrement qui allait jusqu'à la diffamation (3) ; si Porphyre et Hiéronyme de Rhodes se complurent à répéter ces imputations en les exagérant encore ; nous y vou-

(1) Voyez la brochure de M. de Limburg-Brouwer que nous avons citée en tête de cet article ; Luzac, *De Socrate cive* et *De digamia Socratis* ; Schweighäuser, *Mores Socratis* ; Gesner, *Socrates sanctus paederasta*, dans le second volume du *Commentarii Societatis regiae scientiarum gottingensis*, et réimprimé à Trèves en 1769 ; Wiggers, *Sokrates als Mensch, Bürger und Philosoph*, et l'article de M. Stapfer, *Biographie universelle*, t. XLII, p. 526.

(2) Diogène Laërce, l. II, ch. 45.

(3) Voyez Plutarque, *De la malignité d'Hérodote*, t. I, p. 856, et Diogène Laërce, l. II, ch. 19.

lons voir des rivalités d'École et de mauvais vouloirs personnels. Nous croyons qu'en l'accusant de bavardage et de violence, Caton le Censeur cédait en aveugle à sa haine d'instinct contre tous les novateurs (1). Nous nous expliquons la réprobation presque universelle des premiers écrivains chrétiens (2) par la haine du paganisme et les colères que l'inintelligente réaction de Julien dut soulever contre les philosophes païens (3). Les injures du moyen âge (4) nous semblent trop ignorantes, trop individuelles et trop intéressées, pour s'imposer aux convictions comme une tradition historique conservée par le bon sens de l'Humanité. Toutefois, dans le désir de témoigner de son respect pour la philosophie et de réparer une injustice commise voilà deux mille ans, il ne faudrait pas non plus se passionner à rebours, et condamner à tout hasard, comme criminels de lèse-majesté philosophique, les adversaires politiques de Socrate. Dans l'Antiquité, où la patrie était une idée si réelle et si vivante, l'homme disparaissait sous le citoyen, et il résultait de cette absorption des individus par l'État des devoirs sociaux qui ne s'arrêtaient pas même à la porte du

(1) Λαλος και βιαιος ; Plutarque, *Vie de Caton l'Ancien.*

(2) Voyez Lactance, *De institutione divina*, l. III, ch. 20 ; Théodorète de Cyrène, *Curatio graecarum affectuum*, disc. IV, p. 56, et disc. XII, p. 174 ; saint Cyrille d'Alexandrie, *Contra Julianum*, l. VI, p. 185 et 186, dans les *OEuvres* de Julien, éd. de Spanhem, etc. Les écrivains antérieurs à Julien, Athénagore, Théophile d'Antioche, Origène, saint Clément d'Alexandrie, lui étaient beaucoup plus favorables ; saint Justin le louait de ne pas avoir cru aux Dieux de la patrie, *Cohortatio ad Graecos*, p. 48, et, au moment où la réaction aurait dû être la plus vive, saint Augustin en faisait un martyr de l'unité de Dieu ; *De civitate Dei*, l. VIII, ch. 3.

(3) Ainsi, dans l'*Altercatio de Presbytero et Logico*, le premier dit au second :

Sermo vester...,
semper est de Socrate homine tam reo.

Latin poems commonly attributed to Walter Mapes, p. 252.

Dic, Papa ; dic, Pontifex, nobilis sponsae [dos
cur mores redarguis et sermones faedos,
cum sis pejor pessimis, haedus inter haedos,
inter socraticos notissima fossa cinaedos ?

Contra ambitiosos et avaros, Ibidem, p. 155.

Socraticus signifiait aussi *méchamment ironique*, car dans le *Rapularius*, v. 315, le poète dit d'un élève qui se moque d'un malheureux pendu dans un sac :

Tunc quasi socraticus sic laeta voce salu- [tat,
et quasi nil triste perpetiatur ei.

Johannes de Salisbury disait cependant encore dans son *Entheticus*, v. 773 :

Ante pedes Socratis humiles sternuntur [alumni,
indigitemque deum Graecia tota colit ;

foyer domestique ; toutes les vertus se résumaient dans la soumission aux lois établies et le dévoûment à la Constitution du pays. Attaquer les novateurs, c'était donc défendre la patrie. Si, dans les emportements de la lutte, quelques paroles devenaient excessives, on doit songer, au moins comme à une circonstance bien atténuante, à la légitime indignation d'un bon citoyen qui voit conspirer à ciel ouvert contre l'ordre politique et les bases mêmes de la société.

Cet esprit de justice est resté bien étranger aux opinions reçues sur Aristophane ; la passion y déclame de parti pris et s'y débarrasse, comme d'un fardeau importun, de toute connaissance de l'Antiquité. Dans une démocratie sans hiérarchie sociale et sans autres salons que des carrefours où chacun prenait sa part de soleil, et où les femmes n'acquéraient d'influence qu'en devenant courtisanes, la plaisanterie avait nécessairement une franchise et une crudité qu'une société plus raffinée en fait de décence publique doit accuser de grossièreté. Mais, à moins d'exiger que la comédie soit un cours de pruderie publique, on ne peut faire un crime personnel à Aristophane des libertés rabelaisiennes d'un langage qui se retrouve aussi immodéré dans tous les poètes comiques de son temps. Déjà cependant, vers la fin du premier siècle de notre ère, Plutarque prenait pour le gourmander sa voix la plus sévère (1) ; son bon sens, honnête et vulgaire, n'avait ni le sentiment historique du passé (2) ni l'intelligence des excès de paroles habituels à une démagogie de gens d'esprit ; il croyait naïvement que l'on pouvait enseigner la vertu comme une science exacte (3), et, tout modéré qu'il fût par tempérament et par habitude, il

Quaerere si cunctos praecessit vera do- [cendo,
vixerit an sancte, creditur esse scelus.

(1) *Vie de Periclès*, ch. 13 ; *Comparaison d'Aristophane avec Ménandre*, *Opera*, t. VI, p. 421-427, éd. de Wyttenbach.

(2) Voyez ses *Œuvres*, t. XV, p. 324, éd. de Hutten ; Rötscher, *Aristophanes und sein Zeitalter*, p. 22, note ; Niebuhr, *Römische Geschichte*, t. I, p. 152, et t. II, p. 253.

(3) T. II, p. 439.

se sentait au fond de l'âme une grosse indignation contre un mauvais plaisant qui avait empêché Socrate de faire d'Athènes quelque chose d'aussi philosophiquement beau que la république de Platon. Pour trancher du philosophe et rester conséquent à ce système de *malcontentement* universel où l'esprit remplaçait trop souvent une connaissance exacte des choses, Lucien, qui comprenait assez peu la comédie ancienne pour lui reprocher des tendances criminelles, déclarait Aristophane atteint et convaincu de méchanceté par le seul fait de sa pièce des Nuées (1). Enfin, comme tous les collecteurs d'anecdotes, Élien préférait de piquantes faussetés à des vérités trop incontestées, et ne reculait pas devant un anachronisme de vingt-quatre ans pour expliquer les plaisanteries des Nuées par la vénalité de l'esprit d'Aristophane et l'habile scélératesse des accusateurs de Socrate (2).

Ce témoignage sans valeur et ces autorités si évidemment suspectes ont défrayé pendant long-temps la malveillance préméditée des critiques; depuis Rollin et Toureil jusqu'à Voltaire, La Harpe et Lemercier, ils tenaient (3) le premier poète comique d'Athènes pour un misérable improvisateur de tréteaux, dont le débraillé et la perversité cynique auraient révolté la pudeur d'un parterre de la Foire. Pour mieux prouver le caractère venimeux des Nuées, le père Brumoy allait jusqu'à les comparer aux Lettres provinciales, et, dans un de ces emportements du cœur qui lui étaient si familiers, Camille Desmoulins traitait Aristophane de *jésuite*.

(1) T. III, p. 93 et 144, éd. des Deux-Ponts.

(2) *Variae historiae*, l. II, ch. 13. Il y a un jugement d'une tout autre profondeur dans Denys d'Halicarnasse; *Artis rhetoricae* p. 302, édit. de Reiske.

(3) Peut-être ne faut-il excepter que Poinsinet de Sivry, en sa qualité de traducteur, et Fréret, dont les *Observations sur les causes et sur quelques circonstances de la condamnation de Socrate* lui sont beaucoup plus favorables; voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLVII, p. 209. Les critiques étrangers en ont parlé avec beaucoup plus de bienveillance : nous citerons Mitchel en Angleterre; Hermann, Wolf, Reisig, W. de Schlegel, Welcker, Süvern et Rötscher, en Allemagne; Fritzsch en Suisse, et Pol en Hollande.

Ces jugements de tant de gens d'esprit sont graves sans doute; rien ne leur manque pour inspirer la confiance, que la connaissance des faits et l'intelligence de l'histoire. Mais ce prétendu improvisateur refaisait une seconde fois les pièces qui n'avaient pas obtenu la faveur populaire (1), et ses veilles laborieuses étaient devenues aussi proverbiales que celles de Démosthène (2). Il n'y eut qu'une voix dans tout le peuple pour récompenser d'une couronne d'olivier les services courageux que ce méchant homme avait rendus à sa patrie (3), et lorsqu'il mourut, les ennemis d'Athènes s'en réjouirent comme d'une calamité publique (4). Cet impudent bateleur charmait encore l'intelligence chrétienne de saint Augustin; selon Platon, le fin connaisseur en atticisme, les Grâces avaient bercé et porté son esprit dans leurs bras (5), et l'élégant philosophe préférait ses grossièretés à toutes les délicatesses des autres écrivains (6).

Si dans les comédies d'un pareil homme il se trouve quelques plaisanteries trop violentes pour nos habitudes de modération et de fade politesse, on se tromperait volontairement en l'imputant à une dépravation de goût ou à une imperfection du sentiment moral. Toute œuvre d'art est condamnée à remplir deux conditions qui, quoique contradictoires en apparence, sont également inhérentes à sa nature. L'une est indépendante du temps et des lieux; c'est le sentiment de l'idéal, la conception abstraite de la beauté: l'autre en est la réalisation dans le monde, l'expression de l'absolu par des formes matérielles et temporaires. Un poète ne s'isole point dans sa pensée comme le ver à soie dans

(1) On sait, par exemple, qu'il a refait les Nuées, et probablement deux fois; voyez la parabase, v. 520 et suivants.

(2) *Ad Aristophanis lucernam lucubrare* était une locution populaire.

(3) *Biographie universelle*, t. II, p. 454.

(4) Poinsinet de Sivry, *Traduction d'Aristophane*, avant-propos, p. 18.

(5) *Bibliothek der Literatur und Kunst*, cah. v, p. 11; voyez aussi Jacobs, *Anmerkungen zur Anthologie*, appendice, n° 63.

(6) Au moment de sa mort, il avait même Aristophane sous son chevet; Olympiodore, *Vie de Platon*, p. 78, édit. de Fisch.

sa coque : être, pour lui, c'est produire; c'est manifester puissamment ses conceptions, rattacher par des chaînes d'or toutes les intelligences à son intelligence, et leur communiquer l'étincelle électrique que l'inspiration en fait jaillir. Mais on n'agit sur son temps qu'en parlant la langue de ses contemporains et en vivant de leur vie : on ne les anime de ses passions que lorsqu'elles ne sont pas complétement étrangères à leurs sentiments : on ne se concilie leur approbation et leurs sympathies qu'en pactisant avec leurs idées et en se conformant à leurs mœurs et à leurs habitudes d'esprit. Pour le poète dramatique, ces nécessités sont encore plus impérieuses que pour les autres; le public assemblé est plus susceptible et plus despote dans ses exigences; bien des libertés que le lecteur n'eût pas remarquées blessent un spectateur que l'étonnement de ses yeux ou de ses oreilles avertit de leur hardiesse. Ne demandons pas à Aristophane des comédies assises dans un fauteuil, des intrigues tirées au cordeau, des personnages si réguliers dans leurs allures, qu'ils semblent craindre de vivre et de déranger une boucle de leur perruque : il n'aurait pu les découvrir que dans les salons de Versailles. Ne l'accusons point de non-conformité à quelque prétendue théorie philosophique qui se pose intrépidement dans le vide, comme si la première condition de l'art n'était pas la vie, et qu'il pût exister sans être d'un temps quelconque et sans s'adresser à des hommes qui aient des idées reçues et un goût littéraire. Aristophane écrivait dans une démocratie qui considérait les individus comme les rouages purement mécaniques d'une grande machine politique, et leur refusait par principe tout droit au respect de leur personne. Les luttes ardentes de l'Agora habituaient l'oreille aux colères et aux outrages des partis; chaque jour, dans la Palestre, de nombreux spectateurs familiarisaient leurs regards aux plus indécentes nudités, et leurs mœurs avaient conservé une candeur assez primitive pour que d'obscènes représentations fussent offertes à la vénération

publique comme des symboles de la génération et de la vie. A un tel état de société il fallait une comédie turbulente, échevelée, impitoyable, d'une gaîté âcre et d'un front d'airain. Le gouvernement avait la prétention de résumer en lui les forces et la vie entière de tous les citoyens ; il ne leur permettait pas même d'être ridicules. Dans leur existence en plein air, étrangère aux bizarreries des conventions sociales et inaccessible à l'invasion des passions privées, il ne laissait point de place suffisante pour ces originalités de caractère, ces intrigues souterraines de la vie domestique, ces risibles contradictions entre les devoirs d'une position particulière et les exigences d'un sentiment individuel, qui se mêlent et se reproduisent incessamment dans la comédie moderne. L'art était nécessairement politique; un public composé d'un peuple entier ne pouvait comprendre que des allusions à des choses de notoriété générale, et ne sympathisait vivement qu'à des idées qui intéressaient le gouvernement de la république. Les plus belles créations avaient un but pratique, elles aboutissaient à des pamphlets sous forme de dialogues (1). On y continuait en beaux vers, dans une histoire fantastique, les discussions de la tribune aux harangues : seulement, au lieu de réfuter les raisons de ses adversaires, on rendait leur personne ridicule. La logique *adversus hominem* était autrement puissante dans une démocratie aussi spirituelle que le raisonnement qui s'attaquait aux choses; le poète inventait des personnages qui n'intervenaient dans l'action que pour donner complaisamment la réplique à ses opinions; souvent même ces formes détournées ne suffisaient pas à ses impatiences de prosélytisme, et il s'adressait au public dans une partie du chœur

(1) Dans la *Paix*, v. 751, Aristophane se vante de n'avoir attaqué que des pensées et des actions dangereuses au bien de l'Etat; voyez aussi *Chevaliers*, v. 511, 1274 et suiv.; *Guêpes*, v. 1029. Tous les poètes n'avaient pas la même retenue; mais on obvia à cette licence par des lois positives, et on finit par donner aux personnes lésées le droit de se pourvoir en justice.

réservée aux prédications personnelles (1). Le théâtre était alors tout ce que la presse périodique est devenue, une quasi-institution qui suppléait à toutes les autres, un pouvoir en dehors de la Constitution, véritable panacée politique, qui, suivant les circonstances, surveillait et protégeait également les gouvernements et les gouvernés. Lorsque Périclès voulut substituer son influence à l'autorité des lois, il se crut obligé de supprimer la comédie (2); mais le peuple n'y renonça pas aussi facilement qu'à ses garanties officielles : trois ans après, le dictateur démocrate fut forcé de la rétablir, et elle acquit assez de puissance pour que Platon définît la république d'Athènes une *théâtrocratie* (3).

Il n'était pas donné cependant à tous les poètes de jeter au hasard l'autorité de leur esprit dans la direction des affaires; la loi avait fixé une majorité dramatique qui dépassait de beaucoup l'âge où l'on pouvait exercer ses autres droits de citoyen (4), et il fallait qu'un des magistrats investis de la plus haute confiance populaire, un archonte, examinât préalablement les pièces et en autorisât la représentation (5). Sous le bénéfice de ces précautions, toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'existence et l'éclat du théâtre. Un salaire considérable était acquis à tous les poètes comiques comme aux autres fonctionnaires en activité de service (6), et un jury impartial décernait les plus honorables récompenses à celui que le peuple avait goûté

(1) On l'appelait la *parabase*, et, lorsque l'on s'effraya de la puissance qu'avaient acquise les poètes comiques, on la supprima, sur la proposition de Cinésias ; Scholiaste d'Aristophane, *Grenouilles*, v. 153 et 406.

(2) Peut-être le désir de se venger des plaisanteries des poètes comiques ne fut pas non plus étranger à ce coup-d'État; nous savons que Périclès fut attaqué par Cratinus, Eupolis, Hermippus, et Aristophane lui-même, qui l'appelait le *Jupiter Olympien d'Athènes*.

(3) *Des lois*, l. III, p. 701.

(4) *Nuées*, v. 530; *Guêpes*, v. 1018. Il fallait avoir trente ou même quarante ans, le chiffre est fort incertain; voyez Bergk, *Aristophanis fragmenta*, ap. Meineke, *Fragmenta Comicorum*, t. II, P. 2, p. 906 et suivantes.

(5) *Grenouilles*, v. 94, et le Scholiaste, *Ibidem*, et au vers 1104; voyez aussi Athénée, l. XIV, p. 638.

(6) Μισθος ποιητων; *Grenouilles*, v. 367; *Assemblée des femmes*, v. 102; voyez le Scholiaste, *l. cit.*; *Grenouilles*, v. 370, et Suidas, s. v. Αγυρριος.

davantage (1). Leur grande utilité politique était si généralement sentie, qu'après la mort d'Eupolis dans la guerre contre les Lacédémoniens (2), une loi expresse les dispensa de tout service militaire, et la simple proposition d'appliquer à d'autres besoins, momentanément plus pressants, les fonds qui appartenaient au théâtre, était punie de la peine capitale (3). On imposait, comme une charge publique, aux plus riches et aux plus intelligents, de former les chœurs et de subvenir à tous les frais extraordinaires de la mise en scène (4); et ils luttaient à l'envi de zèle et de magnificence. Le prix d'entrée fut de plus en plus abaissé (5), et, lorsque l'alanguissement du patriotisme eut forcé de stimuler les citoyens à prendre part aux délibérations du forum par un salaire de présence (6), on accorda aussi une prime à ceux qui se préparaient à remplir leurs devoirs politiques en venant assister aux enseignements du théâtre (7).

Dans ses aspirations vers un monde plus en harmonie avec ses idées du beau, le poète souffre au milieu des faits comme au fond d'une prison fermée aux rayons du soleil, et substitue constamment dans ses rêves les plus idéales conceptions aux réalités les plus nécessaires. Telle est la principale cause, bien mal comprise jusqu'ici, de la proscription qu'une des

(1) Ce jury était composé de neuf juges, et il paraît qu'on pouvait appeler de ses décisions; voyez Eschine, *Contre Ctésias*, p. 625, édit. de Reiske.

(2) Suidas, s. v. Εὔπολις; suivant Victor Faustus, *De comoedia*, il aurait été jeté à la mer par vengeance des plaisanteries qu'il s'était permises dans sa pièce des *Baptes*.

(3) Elle avait été proposée par Eubolus, et existait encore du temps de Démosthène. Ulpien l'a conservée en ces termes : Θανατῳ ζημιουσθαι εἰ τις ἐπιχειροι ἢ μεταποιειν τα θεωρικα στρατιωτικα; voyez aussi Geppert, *Die altgriechische Bühne*, p. 211, note 3.

(4) Théophaste, *Caractères*. ch. XXVI; Démosthène, *Opera*, p. 509 et 517, éd. de Reiske.

(5) D'une drachme il fut réduit à deux oboles, et plus tard à une seule.

(6) Afin que les citoyens les plus pauvres pussent assister aux représentations dramatiques, Périclès leur fit distribuer la somme qui était nécessaire pour entrer au théâtre; mais, du temps de Démosthène, les riches la recevaient aussi, et il paraît qu'on finit par avoir un excédant. Comme les écrivains désignent également sous le nom de Θεορικον le prix du billet et la prime, cette question est restée assez obscure.

(7) Aristophane s'en est souvent moqué; *Assemblée des femmes*, v. 302-308, etc.; voyez Böckh, *Staatshaltung der Athener*, t. I, p. 245 et suivantes.

plus brillantes imaginations de la Grèce a prononcée contre la poésie. Platon sentait que, dans les républiques factices pour lesquelles il écrivait, l'ordre public n'était garanti que par le consentement mutuel des citoyens, et il craignait que des théories opposées à la Constitution du pays n'en parussent une critique indirecte qui lui attirât la désaffection du peuple. Seuls peut-être, les premiers poètes comiques d'Athènes étaient animés d'un esprit politique entièrement différent. Loin de provoquer un mouvement quelconque, sous prétexte de progrès et de dévoûment aux idées, ils devenaient conservateurs par destination, et appartenaient, eux et leur esprit, au parti du passé. Leurs plaisanteries avaient toujours un sens rétrograde; la satire n'était pour eux qu'une forme indirecte et plus saisissante de l'éloge; en blâmant vivement les vices du présent, ils voulaient rehausser les vieilles mœurs et glorifier les anciennes institutions. La censure préalable de l'archonte eût sans doute empêché de mettre des railleries trop imprudentes au service des innovations; mais, comme il y eut des magistrats choisis par l'Opposition qui auraient favorablement accueilli les comédies écrites dans l'intérêt de leurs idées, et qu'on n'en connaît aucune dont l'esprit ne soit pas conservateur, un tel fait, sans analogue dans l'histoire de l'art européen, doit tenir à des raisons plus générales et plus profondes.

Dans un état sans force armée permanente, et dont le pouvoir central était divisé entre neuf fonctionnaires égaux que le peuple entier élisait pour une seule année, la tranquillité n'avait en réalité aucun autre appui que le respect des lois et l'autorité des mœurs. Mais d'insensibles modifications se glissent chaque jour dans les mœurs; la législation n'obtient quelque puissance morale que par la durée, et à Athènes sa mobilité était extrême : chacun pouvait demander l'abrogation des lois anciennes ou en présenter de nouvelles. L'amour des nouveautés rendait le peuple si favorable aux changements pour le plaisir de changer, que,

dans une de ses pièces, Aristophane donne pour raison, à une proposition ridicule, qu'il ne restait plus d'autre innovation à introduire dans la ville (1). L'État devait donc par principe chercher à maintenir la morale publique dans le *statu quo*, et s'opposer de tout son pouvoir aux railleries qui la livraient au ridicule en plein théâtre ; il devait veiller sur la considération des lois et les protéger contre les bouffonneries factieuses qui les eussent vouées à un mépris inévitable. Les comédies d'opposition n'eussent pas été suffisamment libres ; de grandes difficultés en auraient entravé la représentation ; le prix leur eût été systématiquement refusé, et des peines sévères auraient souvent réprimé leurs périlléuses gaîtés (2). Ces attaques par derrière eussent d'ailleurs bien imparfaitement satisfait les ardentes convictions des démocraties ; le droit d'initiative appartenait à tous les citoyens, et il était loisible aux novateurs de donner à leurs opinions une forme plus sérieuse et plus efficace. Pour le parti conservateur, au contraire, la comédie était une arme défensive admirablement appropriée à sa position et à ses intérêts. A la puissance extra-légale des démagogues elle opposait le discrédit du ridicule, et tempérait par la plaisanterie le despotisme remuant de la Démocratie ; elle combattait de front toutes les nouveautés, même intellectuelles, qui menaçaient de quelque danger les vérités officielles de l'État ou les bonnes habitudes ; parfois enfin, forte de ses intentions et d'un attachement incontestable à la Constitution, elle ne craignait pas de railler les lois arrachées la veille aux aveuglements de la passion, et de rappeler énergiquement les citoyens à la continuation du passé (3).

(1) *Assemblée des femmes*, v. 456-7.

(2) Aristophane lui-même fut condamné à cinq talents d'amende pour avoir insulté Cléon dans sa pièce des *Chevaliers* ; mais ce fut plutôt une vengeance politique qu'un châtiment légal.

(3) Elle était si essentiellement politique, que, pour faire comprendre à Denys de Syracuse le gouvernement des Athéniens, Platon lui envoya le théâtre d'Aristophane : Και συμβουλευσαι τα δραματα αυτου ἀσκηθεντα μαθειν αὐτων την πολιτειαν ; *Vie anonyme de Platon*, publiée par Kuster, p. XXXVII de la réimpression de Beck.

Ce caractère fondamental de la comédie grecque sert de lien à ces vives satires, si disparates en apparence, qui composent le théâtre d'Aristophane ; il donne une raison et un sens à ces singulières inventions que l'on a prises longtemps pour de pures bouffonneries. Si, même dans les grands états, la guerre apporte souvent de graves perturbations dans la fortune publique et dans le bonheur des familles, elle est dans les petites républiques une cause toute-puissante de révolutions. Les revers y détachent le peuple d'institutions impuissantes à protéger la tranquillité, et les triomphes assurent au vainqueur une popularité qui détruit l'égalité sociale et menace la liberté elle-même. Toujours à la veille de faire un appel au dévoûment énergique de chaque citoyen, et tremblant même devant sa propre gloire, le gouvernement n'ose plus alors réprimer avec son énergie habituelle les empiétements et les violences des partis. Aussi, dans son attachement au *statu quo* politique, Aristophane voulut-il prouver, dans trois comédies, la nécessité de terminer au plus vite la guerre du Péloponèse. Dans les *Acharniens*, il met la richesse et le bonheur des villes qui jouissent de la paix en regard des privations et des anxiétés des autres, et engage le peuple à choisir en connaissance de cause. — L'enseignement de la *Paix* est plus direct encore : les dieux eux-mêmes s'y cachent pour ne pas voir les horreurs de la guerre, et, quand la Paix revient sur la terre, le principal personnage de la pièce se marie avec l'Abondance. — La *Lysistrata* ne s'adresse plus au désir du bien-être matériel, mais aux sentiments de la famille ; le poète y montre toutes les résolutions violentes que l'abandon de leurs maris retenus à la guerre peut inspirer aux femmes, et conclut à la paix au nom du bonheur et de la sécurité domestiques. — A force de cajoleries démocratiques, l'ancien corroyeur Cléon était devenu un personnage considérable ; dans les *Chevaliers*, Aristophane le traîne en personne sur la scène, avec son gros ventre et son odeur

de cuir; il ridiculise impitoyablement ses idées et ses intentions, démasque le factieux dans le démagogue, et le Peuple, éclairé enfin par tant de sottise et de méchanceté, le renvoie honteusement de son service. — La ville bâtie en l'air de la pièce des *Oiseaux* est une plaisante représentation de la république; on reconnaît aux ailes de ses habitants le besoin d'agitation et la légèreté du peuple athénien, et cette vive satire de son inconstance est mêlée d'excellentes leçons sur la nécessité de respecter les dieux et sur les dangers auxquels un état s'expose en accordant trop facilement la bourgeoisie aux étrangers. — Dans une intention démocratique, le pouvoir judiciaire avait été abaissé et abandonné aux caprices du sort; les *Guêpes* attaquent cette maladroite innovation; elles montrent les intérêts privés livrés à la vénalité et à la sottise, et veulent, par le ridicule de ces juges de hasard, ramener le peuple à une organisasation plus aristocratique. — *L'Assemblée des femmes* bafoue de la façon la plus plaisante les deux utopies favorites de tous les démagogues : à l'aide du suffrage universel, les femmes s'emparent des délibérations et décrètent la communauté des maris; mais les scènes qui en résultent forcent bientôt de reconnaître la sagesse des lois qui avaient subordonné la souveraineté du peuple à des conditions de capacité, et la liberté des individus à l'inviolabilité de la propriété et à la perpétuité de la famille. — La religion grecque consistait surtout dans la croyance à l'ordre universel et dans une respectueuse soumission au destin; pour beaucoup, cependant, l'inégalité des conditions était une occasion de blasphème, et le *Plutus* prouve qu'une égale distribution de richesses créerait à la société des impossibilités qu'elle ne saurait vaincre. — L'art n'était pas à Athènes, comme il a pu le devenir ailleurs, une superfluité à l'usage des gens d'esprit qui n'avaient rien à faire; la dignité calme et résignée dans le malheur qu'il enseignait au peuple était la seule prédication religieuse du temps, et les sensibleries d'Euripide

excitaient des attendrissements nerveux qui remuaient trop profondément les entrailles, pour qu'il n'en sortît pas souvent des protestations contre l'histoire. Ses innovations n'abâtardissaient donc pas seulement des âmes dont la force faisait la puissance et la sécurité de l'État, elles ruinaient la religion dans sa base : ce fut à titre de conservateur qu'Aristophane les combattit avec un acharnement qu'on ne porte que dans les questions politiques. Il oppose dédaigneusement, dans les *Grenouilles*, la majesté monumentale et le sens profondément religieux d'Eschyle au larmoiement sentimental et aux banalités philosophiques de son faible successeur. — Dans les *Thesmophories*, il s'attaque plus vivement encore à la nouvelle poétique ; il y raille avec une verve indignée l'abus qu'elle faisait de la faiblesse des femmes et de leurs douleurs ; il inventorie le matériel de l'émotion dramatique, les haillons du mendiant, la barbe blanche et le bâton du vieillard, et plus d'une fois sans doute la crainte d'un juge si austère et d'un parodiste si plaisant vint arrêter Euripide dans ses efforts pour abaisser le drame religieux jusqu'à la tragédie bourgeoise. On peut donc déjà conclure de l'inspiration élevée qui anime les comédies d'Aristophane que les *Nuées* ne sont ni une méchanceté personnelle ni un caprice de pure fantaisie ; si obscur que nous l'aient rendu le temps et les révolutions, cette comédie avait certainement un but social qui résultait de la civilisation de l'époque et de la Constitution politique du pays.

La civilisation grecque avait commencé en Orient et en avait apporté l'omnipotence d'une autorité extérieure à l'homme, devant laquelle s'évanouissaient tout droit individuel et toute indépendance de la personne. A Sparte, au foyer de la race dorique, cet élément oriental avait même conservé toute sa vigueur primitive, et s'y montrait plus conséquent dans sa logique : la famille était niée avec la même intrépidité que l'individu. L'homme y devint une sorte de vif-meuble appartenant en toute propriété à la patrie,

et ne produisant, au lieu d'enfants, que de petits citoyens. Dans les états les plus infidèles à leur origine, il restait encore la croyance à un dieu extérieur, agissant immédiatement dans le monde, et manifestant ses volontés par des oracles, et, au dire d'Hérodote, leur refuser sa confiance n'était pas seulement une impiété, mais un délit véritable, une violation de la loi (1). Le principe contraire, la reconnaissance de la valeur personnelle et des droits de chaque citoyen, pénétra de bonne heure dans la république d'Athènes, et les restrictions qui le comprimaient disparurent dans le mouvement ascendant de la démocratie. Les citoyens relégués dans la quatrième classe furent investis des mêmes droits électoraux que les autres; sur la proposition d'Aristide, ils purent prétendre également à toutes les charges publiques, et, sans doute à l'instigation de Périclès, Ephialtès fit diminuer l'autorité de l'Aréopage, dont, par un dernier privilége désormais illusoire, l'aristocratie s'était réservé tous les siéges. L'égalité devint alors complète: riches ou pauvres, intelligents ou stupides, tous les citoyens eurent la même valeur politique. Jamais peut-être la souveraineté du peuple ne fonctionna d'une manière plus radicale. Il fut impossible au plus humble de s'annuler devant l'autorité prétendue d'un État dont il faisait et défaisait capricieusement les lois organiques; les sollicitations obséquieuses des magistrats grandirent de plus en plus le sentiment de son importance, et lui donnèrent une foi aveugle dans son individualité. Chacun voulut avoir des dieux reconnus par sa conscience, qui ne fussent pas seulement dans l'Olympe public, et s'en créa pour son usage qu'il dota d'attributs selon son bon plaisir. A la vérité, la religion de l'État servait encore de fonds commun à toutes les croyances individuelles, mais ce droit de s'arranger un dogme à sa guise la rendait par le fait une hypothèse politique, aussi peu respectée que

(1) Αντιλεγια.

les autres vérités légales écrites dans la Constitution. L'État n'intervenait officiellement que pour réprimer les impiétés encore plus politiques que religieuses, lorsque Alcibiade mutilait les statues de Mercure qui veillaient à la sécurité de la voie publique, ou qu'un philosophe imprudent (1) soutenait que la Minerve du Parthénon, la protectrice d'Athènes, n'était pas réellement la déesse Minerve, mais une statue d'ivoire créée par Phidias.

Ce développement excessif du droit individuel réagit bientôt à son tour sur la mobilité de la législation. Chaque citoyen se complut à faire acte de souveraineté en proposant des lois nouvelles ou en provoquant l'abrogation de celles qu'il n'avait pas votées. Devenue odieuse à tous les partis comme l'usurpation d'un ennemi, l'autorité de l'État fut surveillée avec inquiétude; des restrictions jalouses la limitèrent, d'ingénieuses précautions l'amoindrirent, et les intérêts matériels eux-mêmes exigeaient qu'on la rendît plus énergique et plus indépendante. Il fallait à l'agriculture de la prudence dans la conduite des affaires et le monopole des marchés; à l'industrie, de l'économie dans les dépenses publiques et des matières premières à bas prix; au commerce, des débouchés étendus et la suprématie politique qui les lui assurait; à l'intérêt maritime, de grandes entreprises et des occasions d'acquérir de la gloire. Des exigences aussi contraires ne pouvaient être conciliées que par un gouvernement modérateur et respecté, dont la force leur imposât à toutes d'équitables transactions. Il ne suffisait donc pas au parti conservateur d'opposer une résistance opiniâtre à toutes les innovations; sa cause était perdue, s'il ne parvenait à relever le pouvoir de l'État, à fortifier, ou plutôt à reconstituer son principe, et dans cette tentative désespérée il avait à combattre toutes les ambitions et toutes les passions politiques du pays. Quoique diamétralement oppo-

(1) Stilpon; voyez M. Villemain, *Mélanges*, t. III, p. 203.

sées dans leurs vues et dans leurs espérances, l'Aristocratie et la Démocratie n'en poursuivaient pas moins en commun l'affaiblissement du pouvoir central qui les comprimait également toutes deux et arrêtait leurs empiétements. Les vaincre de vive force dans les batailles rangées de la place publique était impossible; quand, au lieu de peser les raisons, on compte les mécontents, les factions sont maîtresses des délibérations, et elles ne prêtent jamais un concours complaisant à leur désarmement. Les conservateurs n'avaient rien à attendre de l'action des lois, ils ne pouvaient réprimer les usurpations des partis que par des moyens indirects, en entretenant le respect du passé et en étendant l'autorité des mœurs.

La religion n'était pas une simple dépendance du gouvernement que l'État employait à son usage, comme un moyen d'administration fort commode : elle lui créait un droit sacré à l'obéissance des citoyens; au besoin elle sanctionnait ses actes par la volonté des dieux, et, même lorsque la foi se fut retirée du monde païen, le peuple y voyait encore la cause première de sa grandeur et l'héritage des croyances de ses ancêtres. La politique conservatrice n'avait pas ainsi de plus impérieux devoirs que de la protéger contre toutes les attaques et de lui assurer la considération publique. Si, entraînés par les passions du moment ou séduits par ce mirage dont l'imagination des novateurs embellit toujours l'horizon, les adultes échappaient à l'influence du parti conservateur, il lui fallait en appeler du présent à l'avenir, et s'emparer par l'éducation de l'esprit des enfants, leur inculquer des mœurs simples et rigides, le culte des souvenirs, et des opinions appropriées à la Constitution du pays. Enfin l'habitude n'est pas seulement cette tendance, en quelque sorte mécanique, à faire et à croire le lendemain tout ce qu'on a fait et cru la veille; c'est aussi le respect de la tradition pour elle-même, et la modération dans les sentiments qui empêche de céder aux mouvements désordonnés de l'imagina-

tion. Aussi, convaincus sans doute par les inconsistances des petites républiques grecques et les révolutions qui en étaient la conséquence, les anciens écrivains politiques s'accordent à regarder l'habitude comme un des ressorts les plus puissants et les plus nécessaires à la perpétuité des états (1); et le seul moyen de lui maintenir toute sa force était de s'opposer systématiquement à tous les changements qu'on voulait introduire dans la société.

Dans une démocratie si complète, si bavarde et si amoureuse des beautés littéraires, les plus graves délibérations étaient décidées par le charme de la parole plus encore que par la force des raisons. Grâce aux enseignements de l'Agora, on sut bientôt dans les écoles, où, dès le temps de Solon, la jeunesse venait se former à la politique, que les Athéniens ne se laissaient conduire ni par la logique des idées, ni par la nécessité des faits, mais par les agréments d'un langage insinuant, et qu'il n'était possible de les convaincre qu'en parvenant à leur plaire (2). La rhétorique devint une science en quelque sorte gouvernementale, indispensable à tous les candidats à la vie politique; seule elle créait la confiance, affermissait les popularités commencées par d'éclatants services, et donnait des droits certains aux premières charges de la république. Une culture exclusive de la forme n'eût cependant pas suffi à la gestion des affaires; dans les gouvernements décidément populaires, une pareille tâche exige un esprit souple, ingénieux et fertile en raisons. Dans un sénat d'hommes graves, on peut traiter les questions pour elles-mêmes, dans tous leurs détails, ne rien dissimuler des considérations opposées qui s'y rattachent, parce qu'elles sont toutes appréciées à leur valeur; mais devant un peuple entier, impressionnable et

(1) Aristote, *Politique*, l. II, ch. V, par. 14; l. III, ch. XI, par. 6; Platon, *Protagoras*, p. 326; *Des lois*, p. 688 et 793, éd. d'Estienne.

(2) Dans sa dissertation *De sophistarum graecorum origine*, Milhauser a rattaché aussi à ces écoles de rhéteurs l'origine des Sophistes.



mobile, on parle en vue de la délibération, pour assurer un vote qui importe à la sûreté ou à l'avenir du pays. Il faut réfuter des raisons souvent bonnes en elles-mêmes, mais d'une application momentanément dangereuse, amoindrir des faits d'une sérieuse importance, ou même contester des vérités auxquelles des imaginations passionnées accorderaient une influence exagérée. A Athènes, les orateurs politiques plaidaient donc pour leur opinion, sans aucun autre souci que son succès; le principe de la Constitution en faisait les avocats d'office de leur parti; en le choisissant par un motif quelconque d'ambition ou d'honnêteté, ils aliénaient à son profit leurs discours et leur conscience.

Pour se préparer à la direction des affaires, on se forma donc l'esprit aux déclamations; on s'habitua dans des écoles d'éloquence pratique à trouver un bon côté aux plus mauvaises causes, à défendre par des raisons spécieuses des thèses d'une fausseté évidente (1). Comme prospectus de son enseignement, Polycrate composa une défense de Clytemnestre et un éloge de Busiris (2). A Rome, sous les premiers empereurs, ces exercices de la parole ne purent que fausser le jugement et dépraver le sentiment moral de quelques rhéteurs; mais les Athéniens s'y livrèrent avec tant de passion, leur esprit mobile s'ouvrait si volontiers à toutes les nouveautés et renonçait si facilement à ses plus

(1) Si l'on en croit le témoignage de Platon, à la vérité fort suspect en ces matières, Gorgias préférait le probable au vrai, et faisait consister le mérite de l'orateur à donner au faux un caractère de vraisemblance; *Phèdre*, p. 267; *Ménon*, p. 95; *Gorgias*, p. 469. Cependant d'autres écrivains anciens s'accordent pleinement avec lui sur ce caractère moral de l'enseignement des Sophistes; d'après Cicéron, *Brutus*, par. VIII, ils apprenaient *quemadmodum causa inferior dicendo fieri superior posset.* Protagoras se vantait lui-même de rendre les mauvaises causes excellentes (voyez Diogène Laërce, l. IX, ch. 52; saint Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. VI, p. 647; le Scholiaste d'Aristophane, *Nuées*, v. 113), et, selon Thrasymaque, la justice n'était que l'intérêt du plus fort; Platon, *De la République*, l. I, p. 438.

(2) On sait que dans son Ἀντιλογικὰ Protagoras soutenait indifféremment le pour et le contre; cet usage était devenu si général, qu'Aulu-Gelle écrit : Infames materias, sive quis mavult dicere opinabiles, quas Graeci ἀδόξους ὑποθέσεις appellant, et veteres adortos esse, non Sophistas tantum sed philosophos quoque; *Noctes atticae*, l. XVII, ch. 12; voyez aussi Aristote, *De Sophistarum elenchis*, ch. XXXIV, par. 7.

fermes convictions, qu'il en résulta les plus graves dangers pour la République. D'abord mises en doute par un pur jeu d'esprit, les vérités les plus élevées et les plus utiles à l'État finirent par être sérieusement contestées. L'examen voulut tout scruter, tout approfondir, et l'incrédulité pénétra partout; elle ne recula pas même devant le respect des ancêtres : leur sagesse fut méprisée, et leur exemple voué au ridicule (1). On n'observa plus les lois parce qu'elles exprimaient la volonté de l'État, mais parce qu'on les trouvait raisonnables; et on les dénigra librement en les accusant de contradiction et d'inintelligence (2), ou en leur opposant les lois inviolables de la Nature (3) et l'autorité des Dieux (4). Les Dieux eux-mêmes furent livrés à la discussion; par ses idées sur la Nature et sur l'Esprit, Anaxagore rendait leur pluralité impossible (5); l'impiété de Prodicus était plus hardie encore dans ses attaques (6), et Diagoras enseignait publiquement l'athéisme (7). Ces faciles exercices de la pensée déshabituèrent une jeunesse naturellement indolente du rude apprentissage de la Palestre (8), et, dans un temps où les guerres n'étaient qu'une suite de luttes corps à corps,

(1) Aristophane y revient incessamment; *Nuées*, v. 993, 998, 1322 et suivants; *Guêpes*, v. 1037 et suivants; *Oiseaux*, v. 1351 et suivants.

(2) On voit dans quel mépris les lois étaient tombées; *Assemblée des femmes*, v. 762, 764 et suivants, 778 et suivants.

(3) *Gorgias*, p. 482.

(4) Les Sophistes osaient même s'autoriser de leur exemple pour justifier les crimes; Platon, *Eutyphron*, p. 5; *De la République*, l. II, p. 378.

(5) Plutarque, *Nicias*, ch. XXIII; Lucien, t. I, p. 81, édit. des Deux-Ponts; Eusèbe, *Praeparatio evangelica*, l. XIV, ch. 16. Il allait jusqu'à détruire l'invidualité des Dieux d'Homère et à en faire des abstractions de l'esprit; *Anaxagorae fragmenta*, p. 37, éd. de Schaubach. Nous le rangeons parmi les Sophistes, parce que c'est le nom que lui donnent Plutarque, *Périclès*, ch. XXXIII; et Diodore de Sicile, l. XII, ch. 29.

(6) Il avait même osé composer un livre Περι Θεων; voyez M. Geel, *Historia critica Sophistarum qui Socratis aetate Athenis floruerunt*, p. 79; dans le *Nova acta litterariae Societatis Rheno-Trajectinae*, P. II, 1823.

(7) Voyez Mounier, *Disputatio litteraria de Diagora Melio*, et Bergk, *Commentationum de reliquiis comoediae atticae antiquae* l. I, p. 171. L'impiété en était venue au point qu'Alcibiade osait parodier les Mystères d'Éleusis dans la maison de Polytion, et que Critias, un disciple de Socrate, soutint, dans des vers qui nous ont été conservés par Sextus Empiricus, p. 403, édit. de Bekker, que les Dieux étaient une invention du législateur.

(8) Voyez Aristophane, *Chevaliers*, v. 567 et suiv., 878 et suiv.; *Acharniens*, v. 716; *Nuées*, v. 1089 et suiv.; *Guêpes*, v. 687.

l'endurcissement aux fatigues pouvait seul faire les bons soldats. Il fallut s'en remettre pour la défense de l'État au patriotisme à gages de troupes étrangères, et cette conséquence de l'invasion des Sophistes dans la République n'était pas d'un moindre danger pendant la paix; les jeunes gens perdirent, avec le sentiment de leur force, cette décision de caractère, le premier devoir et le plus bel apanage des hommes libres; cette gravité d'esprit si indispensable dans le débat des affaires (1), et ce courage de ses opinions qui était à Athènes une vertu, nous dirons même une nécessité politique.

Le parti conservateur ne pouvait voir avec indifférence des nouveautés si menaçantes pour l'avenir du pays. Des jugements sévères réprimèrent les plus dangereux écarts des Sophistes (2), et l'opinion les frappa en masse. D'honorable qu'il était d'abord, leur nom devint une injure qu'on infligeait comme un châtiment (3). Les hommes les plus graves s'élevèrent contre ces hardiesses factieuses de l'esprit indi-

(1) Voyez, sur les futiles discussions, habituelles aux Sophistes, Plutarque, *Périclès*, ch. xxxvi; et M. Geel, *Historia critica Sophistarum*, p. 114 et 115.

(2) Anaxagore, le maître et l'ami de Périclès, fut forcé de quitter la ville; Diagoras n'échappa que par la fuite à la sentence de mort qui avait été prononcée contre lui; Diodore de Sicile, l. xiii, ch. 6. Prodicus fut, selon Suidas, s. v. Προδικος, condamné à boire la ciguë, comme corrupteur de la jeunesse; Damon fut banni par l'ostracisme; Plutarque, *Périclès*, ch. iv, et *Aristide*, ch. i; voyez Jacobs, *Additamenta animadversionibus in Athenaeum*, p. 336; et, malgré les paroles que Platon prête à Socrate dans le *Ménon*, il est très probable que Protagoras fut aussi exilé. Car on lit dans Cicéron, *De natura Deorum*, l. i, ch. 23 : Atheniensium jussu, urbe atque agro exterminatus, librique ejus in concione combusti; et son témoignage est confirmé par Timon de Phliasie dans le second livre de ses *Silles*; voyez Sextus Empiricus, l. ix, ch. 57.

(3) Voyez Isocrate, Περι ἀντιδοσεως, p. 382, et Démosthène, Περι παραπρεσβειας, p. 420, et Προς Λακριτον, p. 937. Cicéron disait encore dans ses *Premières académiques*, l. ii, ch. 23 : At quis est hic? Num Sophistes? — Sic enim appellabantur ii qui, ostentationis aut quaestus caussa, philosophabantur. Depuis, on a cherché à les réhabiliter; pour Hegel, c'était une conséquence de son optimisme historique (voyez son *Vorlesungen über die Geschichte der Philosophie* dans le t. XIV de ses *OEuvres*); mais M. Gerlach n'a pas craint de dire : Die Vermittelung der Wissenschaft mit dem Leben ward übernommen von den Sophisten (*Sokrates und die Sophisten* dans son *Historische Studien*, p. 33), et M. Welcker a publié dans le t. I du *Rheinisches Museum* une défense complète de leur esprit, qu'il a même intitulée : *Prodikos von Keos, Vorganger der Sokrates*.

viduel (1); mais l'autorité de leur parole avait elle-même été atteinte et ne portait plus la conviction dans les masses. Contre un mal aussi général, les répressions particulières étaient impuissantes; eût-on chassé de la ville tous les marchands de sophismes, le désordre ne serait pas sorti avec eux de l'État : il était dans les intelligences, qui ne croyaient plus qu'à leur toute-puissance, et dans les mœurs du peuple, à qui d'habiles rhéteurs avaient désappris l'amour du présent et le respect du passé. Ces mauvais citoyens dont le talent était une calamité publique, il fallait détruire leur influence, exposer sous une forme populaire l'absurdité de leurs doctrines, et surtout le ridicule de leur métier et de leurs habitudes. Le poète comique Platon les attaqua dans sa pièce des *Sophistes* (2). Les conséquences de leur système d'éducation furent livrées à la risée publique (3), et de nombreuses railleries, éparses dans vingt comédies, en ridiculisèrent personnellement plusieurs (4). Mais le danger ne s'en aggravait pas moins de jour en jour; les poètes qui s'étaient consacrés à la défense des mœurs et des institutions auxquelles la République devait sa grandeur et sa gloire, redoublèrent d'esprit et de patriotisme.

Il y avait alors à Athènes un de ces hommes dont la naissance est un bienfait pour le monde, mais qui semblent trop souvent étrangers à leur patrie, parce que sans doute leur

(1) Thucydide va jusqu'à regarder le développement du *moral* et du *droit* comme la cause première de la corruption de son temps; l. III, ch. 83 et 84.

(2) Scholiaste d'Aristophane, *Nuées*, v. 330; Cobet, *Observationes criticae in Platonem comicum*, p. 187 et 188.

(3) Dans le Δαιταλης (Les Viveurs?) d'Aristophane; voyez Galien, Των Ἱπποκρατους γλωσσων ἐξηγησις, proleg.; Seidler, *Brevis disputatio de Aristophanis fragmentis*, p. 13-18, et Süvern, *Ueber Aristophanes Wolken*, p. 29. C'est même un sujet sur lequel Aristophane revient sans cesse; *Nuées*, v. 961 et suiv., v. 986 compar. à *Grenouilles*, v. 1013 et suiv., v. 1087; *Nuées*, v. 1055 et suiv. compar. à *Grenouilles*, v. 1069 et suiv.; *Guêpes*, v. 1066 et suiv.; *Oiseaux*, v. 1448 et suivants.

(4) Ainsi nous savons par le scholiaste d'Aristophane, *Nuées*, v. 360, qu'il avait attaqué Prodicus dans son Ταγηνισται (Ceux qui tiennent la queue de la poêle?), et, *Nuées*, v. 97, que Cratinus avait raillé Hipponos, Diphile, Boidas, Eupolis, Callias et Prodamos, ou, suivant la conjecture de Bergk, *Commentationum* l. II, p. 322, Prodicus.

pensée appartient, comme la lumière du soleil, à l'Humanité tout entière. Jusqu'à Socrate, la loi prétendait régenter l'homme dans ses croyances les plus intimes et dans ses sentiments ; il fut le premier à réclamer les droits qu'il tenait de la nature, à distinguer la morale de la politique, et restitua le gouvernement des actions purement humaines à la conscience. Sa destinée fut celle de tous les grands révolutionnaires : il était mal apprécié de ses contemporains. Pour être comprises, ses idées heurtaient trop brusquement les idées en possession du monde, et conspiraient trop imprudemment contre des faits que le temps seul pouvait changer. Peut-être même sa vie n'était-elle pas une preuve assez convaincante de l'excellence de sa doctrine ; non qu'elle ne dépassât de beaucoup le niveau commun des moralités de son siècle, mais on eût voulu y voir des améliorations assez importantes pour légitimer la dangereuse nouveauté de ses opinions, et sa conscience était certainement bien moins élevée que son intelligence. Il recommandait à ses disciples de faire du mal à leurs ennemis (1). Les questions captieuses dans lesquelles il embarrassait ses adversaires auraient répugné à une bonne foi sévère ; à la joie maligne et dédaigneuse avec laquelle il les acculait dans une contradiction, on pouvait croire qu'il aimait mieux ses opinions que ses semblables. Ses avances aux jeunes gens semblaient étranges même à Athènes (2), et l'accusation de bigamie qui pèse sur sa mémoire était trop répandue dans l'antiquité (3) pour ne pas se rattacher à quelque fait vraisemblablement exagéré par la malveillance, mais d'une nature très peu édifiante. Quand les Nuées furent représentées, Socrate était

(1) Κακως ποιειν ; Xénophon, *Memorabilia*, l. II, ch. 6, par. 35.

(2) Voyez Théodorète de Cyrène, *l. cit.* ; saint Cyrille, *Contra Julianum*, p. 186 ; Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. III, ch. 23, p. 197, etc. M. Stapfer lui-même est convenu que sa conduite à cet égard était suspecte ; *Biographie universelle*, t. XLII, p. 534.

(3) Plutarque, *Opera*, t. I, p. 335 ; Diogène Laërce, l. II, par. 26 ; Athénée, l. XIII, p. 555, etc.

simplement confondu avec les Sophistes (1). Comme eux, il révoquait en doute toutes les vérités établies, et en appelait à son propre jugement du jugement de tous les autres; comme eux, il s'attaquait plus à la personne de ses adversaires qu'à leurs opinions, et, jugeant excellent tout raisonnement qui leur fermait la bouche, il employait au besoin les distinctions les plus subtiles et les raisons le plus décidément fausses. Commé eux enfin, si nous osons le dire, il appliquait le jésuitisme à la logique.

Au fond cependant la différence était grande (2). La discussion n'était pour les Sophistes qu'une parade à la porte de leur école, où il ne s'agissait que de bien escamoter les objections et de faire admirer les tours de souplesse de leur esprit; ils n'admettaient que des vérités momentanées, et ne reconnaissaient d'autre règle et d'autre autorité que les mobiles inspirations de leur sentiment. Socrate, au contraire, était profondément convaincu de l'indispensable nécessité de ses idées, et lors même que ses moyens de propagande étaient réprouvés par la logique ou par la bonne foi de la discussion (3), ils lui semblaient sanctifiés par le but. Ses opinions ne flottaient pas à toutes les oscillations du sentiment individuel; elles avaient pour base la raison immuable de l'Humanité : si, comme les Sophistes, il n'interrogeait sur ses croyances que son intelligence, il la dégageait, avant de répondre, de tous les préjugés de son temps et de toutes les impressions particulières qui en auraient troublé la perspicacité; en un mot, il la généralisait. Des manières si diverses de former ses convictions aboutissaient en poli-

(1) Dans son discours *Contre Timarque*, prononcé plus de cinquante ans après la mort de Socrate, après l'apaisement de toutes les passions, Eschine l'appelle un *Sophiste*, p. 24, édit. d'Estienne; voyez Hermann, *Geschichte und System der Platonischen Philosophie*, p. 320, notes 270-272.

(2) Voyez Schleiermacher, *Ueber den Werth des Sokrates als Philosophen*, dans le *Denkschriften der Akademie der Wissenschaften* (Classe philosophique), p. 62, 64; Berlin, année 1814-15, et Gerlach, *Sokrates und die Sophisten*, passim.

(3) Voyez la curieuse dissertation de Rost, *Socratis* ἀπομνημονευματα *pueris non temere commendanda*; Leipsick, 1800, in-4.

tique à des résultats diamétralement opposés. Socrate, qui trouvait dans la raison des hommes les plus éclairés de l'État plus de pénétration et plus de calme, appartenait naturellement au parti aristocratique, et, en niant toute autre autorité que le sentiment individuel, les Sophistes déclaraient que le meilleur gouvernement possible était une démocratie extrême où l'indépendance absolue de chacun et l'égalité complète de tous seraient érigées en principes. Peu leur importaient d'ailleurs le sujet de la discussion et son résultat, le tout était de la soutenir en habiles gens; ainsi que les Éléates, ils discouraient même de préférence dans le vide, sur l'essence des choses et sur les problèmes de la Nature (1), tandis que Socrate donnait un but pratique à son enseignement. Il s'attachait surtout à tirer la philosophie morale de l'étroite dépendance où l'État se croyait engagé par son principe à la retenir (2); et proclamer, comme il le faisait, la conscience seul juge du bien et du mal, c'était en réalité restreindre l'autorité de la loi et refaire le juste et l'injuste à sa propre convenance (3).

Soit modération, soit prudence, Socrate n'attaquait pas la religion en face par ces hostilités ouvertes qui préviennent les gens honnêtes de se tenir en garde; il la détruisait plus sûrement par de perfides insinuations et des doctrines sournoises qui en sapaient les fondements (4). Son opposition ne gardait cependant pas toujours des apparences aussi cauteleuses. La loi vitale des démocraties, celle qui réglait les formes de la transmission des fonctions publiques et s'en

(1) Cicéron dit même, avec un peu d'inexactitude : Socrates mihi videtur, id quod constat inter omnes, primus a rebus occultis et ab ipsa natura involutis, in quibus ante eum philosophi occupati fuerunt, avocavisse philosophiam; *Quaestionum academicarum* l. I, ch. 4, par. 15.

(2) Voyez Platon, *Des lois*, p. 698, éd. d'Estienne.

(3) Xénophon, *Memorabilia*, l. I, ch. 1, par. 11, et l. IV, ch. 7, par. 6; Platon, *Apologie*, p. 31, 39 et 46, éd. d'Estienne; Aristote, *Métaphysique*, l. I, ch. 6; l. XII, ch. 4 et 9; Plutarque, *Du génie de Socrate*, t. III, p. 700, éd. de Dübner.

(4) Voyez Platon, *Eutyphron* et *Phèdre*, ch. 7 et 8; Plutarque lui-même reconnaît expressément qu'il parlait beaucoup trop librement; *Nicias*, ch. XXIII.

rapportait au sort, avait en lui un violent adversaire ; il déclarait en toute occasion qu'il était absurde de ne pas choisir avec discernement les magistrats les plus capables, et se moquait avec un mépris caustique de cette confiance ingénue dans le hasard qui jouait à la loterie le bon gouvernement de la République (1). Sa maxime favorite sur l'impossibilité radicale de la science (2) n'était rien moins qu'une négation de la politique et du droit ; aussi, pour rester conséquent avec lui-même, non seulement il n'acceptait les lois de son pays que sous bénéfice d'inventaire, mais il professait un scepticisme irrémédiable à l'endroit des affaires publiques, et leur refusait systématiquement son concours. Quoique la Constitution l'obligeât d'assister aux assemblées du peuple et regardât l'indifférence politique comme un crime (3), il restait, par scrupule de conscience, étranger à toutes les délibérations (4). Dans l'absence de tout principe qui pût diriger leur conduite, ceux de ses disciples qui entraient dans la vie publique n'écoutaient que leur intérêt personnel ; ils suivaient indifféremment les partis les plus opposés et ne s'accordaient qu'en un seul point, le mépris des lois de leur patrie. On trouvait, aux premiers rangs des factieux, Alcibiade, le turbulent partisan d'une démocratie effrénée ; Théramènes et Critias, les chefs des trente aristocrates dont Sparte imposa la tyrannie à Athènes comme la plus sûre garantie de son abaissement, et ce Xénophon qui renia *humanitairement* sa patrie, parce qu'il était plus avantageux de s'allier avec ses ennemis. Encore si ces dangereuses doctrines s'étaient produites à haute voix sur la place publique, les bons citoyens auraient pu leur répondre, et les votes du peuple les eussent frappées d'une réprobation

(1) Xénophon, *Memorabilia*, l. I, ch. 2, par. 9, et l. III, ch. 7, par. 6; Élien, *Variae historiae*, l. II, ch. 1, et l. III, ch. 17.

(2) *Tout ce que je sais est que je ne sais rien* : ce n'était pas un acte de modestie personnelle ; il prouvait à tous ses interlocuteurs que leur ignorance était aussi complète que la sienne.

(3) Schömann, *De Comitiis*, p. 63.

(4) Platon, *Apologie*, p. 31.

éclatante; mais Socrate n'abordait jamais la tribune aux harangues : il se tenait en embuscade sous les portiques, guettant les passants et les tirant par le manteau pour les forcer à lui prêter l'oreille. Au lieu d'attaquer loyalement leurs opinions par des raisonnements sérieux, il les troublait par des questions captieuses, et, lors même qu'il ne les gagnait pas à ses idées, son ironie inquiétait leurs convictions et affaiblissait leur patriotisme (1). La plupart des autres Sophistes avaient au moins une sorte d'excuse; ils étaient étrangers, et ne devaient rien au bonheur d'Athènes. Socrate, au contraire, y était né de parents athéniens; c'était dans sa propre patrie que ses opinions fomentaient le désordre, et le parti conservateur avait toute raison de trouver à la fois ses agressions plus dangereuses et plus criminelles.

Plus encore que l'ironie poignante qu'il apportait dans toutes les discussions, l'orgueil démesuré de Socrate avait aussi soulevé contre lui de vives animosités. Il en était venu jusqu'à prétendre qu'un Génie supérieur à l'Humanité était attaché à sa personne et lui inspirait toutes ses résolutions (2). Dans sa défense, au moment même où les sentiments de ses juges allaient décider de sa destinée, il leur rappela arrogamment que l'oracle de Delphes l'avait déclaré le plus sage des hommes (3). En vain des murmures menaçants l'avertirent du mécontentement général, il ajouta qu'il en était aussi le meilleur et que la République devrait le nourrir au Prytanée; puis, s'enveloppant dans son orgueil comme dans une robe d'innocence, il annonça aux Héliastes que, s'ils osaient le condamner, les Athéniens en

(1) Il apprenait seulement à douter, selon Plutarque; *Questions platoniques*, quest. I, par. 1, n° 6; et par. 4, n° 2.

(2) Voyez Platon, *Apologie*, p. 31 et 40; *Phèdre*, p. 342; *Théagès*, p. 128 et 129; Xénophon, *Memorabilia*, l. I, ch. 1, par. 2 et 3; Plutarque, *Du Génie de Socrate*, et Meiners, *De Genio Socratis*, dans la P. II du t. III de son *Philosophische Schriften*. Fanatisme à part, ce Génie était la substitution de la raison individuelle à l'autorité de la patrie.

(3) Platon, *Apologie*, p. 21.

seraient punis par un châtiment plus rude que ne lui était la mort (1). Ainsi qu'on l'a supposé (2), ce prétendu Démon n'était pas une imposture habilement imaginée pour donner plus de crédit à sa parole et faciliter son rôle de réformateur ; Socrate était sur ce point très sincèrement fanatique, sa foi aveugle à tous ses pressentiments ne l'abandonnait pas dans les circonstances les plus graves. Quoiqu'il s'agît, dans son procès, de sa vie et de l'honneur de ses doctrines, il ne prépara aucune défense ; de son propre aveu, il avait voulu s'en occuper par deux fois, et son Génie l'en avait dissuadé (3).

Quelle que fût la pureté réelle de ses principes, Socrate était donc vraiment plus dangereux que les autres Sophistes; il était plus odieux aux hommes honnêtes, et, — le respect général qui environne sa mémoire depuis deux mille ans ne peut empêcher de le reconnaître, — il devait paraître fort ridicule à la plupart de ses concitoyens (4). La délicatesse naturelle aux Athéniens et leur amour inné du beau les rendaient extrêmement sensibles à la grâce de l'extérieur et à l'élégance de la toilette : or, Socrate portait une barbe touffue et mal peignée; le désordre de ses vêtements touchait au cynisme (5). Ses mouvements étaient gauches, ses expressions communes, ses comparaisons triviales; il avait l'air épais, insolent, lubrique (6), et sa laideur était assez malheureuse pour que Platon, dont l'enthousiasme se portait facilement aux dernières extrémités, l'ait comparé,

(1) Platon, *Apologie*, p. 36 et 39. Il parla avec tant d'arrogance que, selon Cicéron, Non supplex aut reus, sed magister aut dominus videretur esse judicum; *De oratore*, l. I, ch. 54. Xénophon lui-même convient de son imprudence, et il l'explique par son âge avancé, qui l'empêchait de tenir beaucoup à la vie; *Apologie*, p. 701. Mais une pareille excuse n'est pas même spécieuse: un homme aussi vertueux ne pouvait provoquer ainsi froidement ses concitoyens à commettre un crime.

(2) Voyez Plessing, *Osiris und Sokrates*, et Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, t. V, p. 425.

(3) Xénophon, *Apologie*, p. 702; *Memorabilia*, p. 817.

(4) Voyez Diogène Laërce, l. II, ch. 5.

(5) Voyez Xénophon, *Memorabilia*, l. I, ch. 6, par. 2.

(6) Cicéron, *Quaestionum tusculanarum* l. IV, ch. 37; *De fato*, ch. 5.

dans le Banquet, à Silène, qui cachait son caractère de Dieu sous une forme grotesque. Cet homme, qui prétendait réformer ses contemporains, avait une femme qu'il pouvait catéchiser à son aise; et l'humeur acariâtre de Xanthippe était devenue proverbiale et lui attirait chaque jour des désagréments publics. Enfin ses éternelles rêveries, et les étranges distractions qui en étaient la conséquence, divertissaient singulièrement l'esprit léger des Athéniens : ils se racontaient en riant qu'au siége de Potidée, il était resté comme un terme, attendant une pensée tout un jour et toute une nuit, et que son Génie l'avait fait renverser dans la boue par un troupeau de cochons (1).

Un tel homme était donc, au point de vue de la comédie, une excellente personnification des Sophistes, que l'imagination devait s'estimer heureuse de trouver dans les rues d'Athènes. Non seulement il prêchait en plein air toutes les idées dangereuses à l'État, mais il avait rendu la satire plus facile en allant complaisamment au devant du ridicule. Aussi Amipsias (2), Eupolis (3), les railleurs les plus considérables du temps, avaient-ils déjà livré son nom à la moquerie publique; avant la représentation des Nuées, il existait, comme un caractère de comédie, une sorte de *Docteur-philosophe*. Dans le respect un peu superstitieux qu'il est du bon ton philosophique de professer pour sa mémoire, on a voulu penser que le protagoniste de la pièce d'Aristophane n'est pas vraiment le fils du sculpteur Sophronisque, mais une création bouffonne, baptisée du nom de *Socrate* par pure fantaisie, où rien ne se retrouve ni de son caractère véritable, ni de sa philosophie. Selon le Scholiaste d'Aris-

(1) Plutarque, *Du Génie de Socrate*, t. III, p. 701, éd. de Dübner. Il paraît même, d'après Aulu-Gelle, l. II, ch. 1, que ces méditations plus prolongées que de raison lui étaient habituelles.

(2) Dans le *Konnos* (la *Barbe* ou la *Queue*); voyez Meineke, *Historia critica Comicorum graecorum*, p. 203, et *Quaestionum scenicarum specimen II*, p. 45.

(3) Dans les *Flatteurs* ou dans les *Baptes*; voyez Meineke, *Fragmenta Comicorum graecorum*, t. II, P. I, p. 552 et 553, et Fritzsch, *Quaestiones aristophaneae*, t. I, p. 217.

tophane, le stoïcien Panétius l'avait déjà très obligeamment supposé, et, de nos jours encore, quelques érudits, sans doute plus amis de Socrate que de la vérité, ont donné à cette découverte toute l'autorité de leur parole et de leurs désirs. Ils ont remarqué que Xénophon, l'adversaire acharné des ennemis de Socrate, n'a nulle part attaqué Aristophane (1), et, au lieu d'en conclure qu'au moment du procès, des plaisanteries vieilles de vingt-quatre ans étaient oubliées depuis long-temps, ils les ont niées. Le héros n'a pas cependant le moindre voile, il s'appelle en toutes lettres *Socrate*; mille traits disséminés dans toute la pièce le désignent d'une manière aussi précise (2), et les autres comédies d'Aristophane peuvent convaincre les plus incrédules que la personne de Socrate ne lui était nullement sacrée (3). D'ailleurs, le maître l'a dit : afin d'affaiblir les accusations d'Anytus, Platon leur donne pour cause première les plaisanteries des Nuées (4), et selon une vieille tradition, un peu suspecte peut-être quoique fort répandue, Socrate aurait assisté stoïquement à la première représentation, et serait resté debout jusqu'à la fin pour montrer aux spectateurs l'original en regard du portrait (5).

Dans la foule des moqueries qui s'adressent évidemment à sa personne, il s'en trouve cependant jusqu'à trois qui lui

(1) Xenophon, qui Socratem unice amabat ac paene in parentis loco habebat, passim ad *Nubes* ita alludit, ut ne minima quidem ira adversus Aristophanem subesse videatur. At contra item quantopere Meletum odit Anytumque; quam assidue in *Memoralibus* de obtrectatoribus Socratis sui queritur; Fritzsch, *Quaestiones aristophaneae*, t. 1, p. 195!

(2) Nous citerons entre autres le vers 101 : *Μεριμνοφροντισται καλοι τε κἀγαθοι*, et le v. 104 : Κακοδαιμων Σώκρατης.

(3) *Grenouilles*, v. 1491-99, et *Oiseaux*, v. 1553-55, si toutefois, comme l'a dit Reisig dans sa préface des *Nuées*, p. XIX, ἄλουτος se rapporte à Σωκρατης et non à λιμνη. Dans le discours préliminaire de sa traduction d'Aristophane, Mitchel nous semble avoir très bien apprécié l'intention des *Nuées* : The fair inference seems to be, that the *Clouds* were not written for the purpose of exposing Socrates, but that Socrates was selected for the purpose of giving more effect to the *Clouds* as an ingenious satire directed against the Sophists and the pernicious system of public education at Athens; p. CLX.

(4) Τοιαυτα γαρ ἑωρατε και αὐτοι ἐν τῃ Ἀριστοφανους κωμῳδια; *Apologia*, p. 19. Πλην ἐι τις κωμῳδοποιος τυγχανει ὢν; *Ibidem*, p. 92.

(5) Élien, *Variarum historiarum* l. II, ch. 13; Plutarque, *De l'éducation des enfants*, par. XIV; Sénèque, *De constantia*, ch. 18.

semblent d'abord étrangères ; mais lors même qu'il serait véritablement impossible de les expliquer par aucun fait réel, ni par aucun bruit populaire, il serait téméraire d'en rien inférer. Si nous possédons les apologies de ses disciples, les mémoires de ses adversaires sont perdus, et, après tout, la comédie n'est pas un tableau d'histoire, où le ridicule doive rester aussi matériellement vrai que l'art de vérifier les dates. Peut-être, d'ailleurs, malgré le système de palliatifs si naturel aux bons avocats, ces trois allusions à la vie réelle de Socrate ne sont-elles pas aussi incroyables qu'on le suppose. A la vérité, Platon (1) et Xénophon (2) l'affirment, il ne consacrait pas ses investigations à la philosophie naturelle ; mais leur témoignage ne s'applique certainement qu'aux derniers temps de sa vie, car il avait suivi les leçons de Prodicus (3), celles d'Anaxagore (4) et d'Archélaüs le physicien (5) ; plus tard, après les Nuées sans doute, il reconnut la vanité des théories ontologiques. Diogène Laërce nous l'atteste (6) ; mais il fallait s'en être occupé pour le reconnaître. Au reste, on pourrait ici combattre Platon par sa propre autorité ; il fait dire à Socrate dans le Phédon : Pendant ma jeunesse, il est incroyable quel désir j'avais de connaître cette science qu'on appelle la physique. Je trouvais sublime de savoir la cause de chaque chose, ce qui la fait naître, ce qui la fait mourir, ce qui la fait être, et je me suis souvent tourmenté de mille manières, cherchant en moi-même si c'est du froid ou du chaud, dans l'état de corruption, comme quelques uns le prétendent, que se forment les êtres animés..... Je réfléchissais aussi à la corruption de toutes ces choses, aux changements qui

(1) *Apologie*, p. 19.

(2) *Memorabilia*, l. I, ch. 2, par. 11.

(3) Selon l'*Axiochus* ; s'il n'est pas de Platon, il est du philosophe Eschine, qui était encore mieux instruit de tout ce qui regardait l'histoire de Socrate ; voyez Suidas, s. v. Αξιοχος, et Ménage, *Observations*, p. 104.

(4) *Phédon*, p. 97 ; Diogène Laërce, l. II, ch. 19 et 45.

(5) Cicéron, *Quaestionum tusculanarum* l. V, ch. 4 ; voyez aussi Welcker, *Die Wolken*, app., p. 202.

(6) Την φυσικην θεωριαν μηδεν είναι προς ἡμας.

surviennent dans les cieux et sur la terre (1). Si nous ne nous trompons, de pareilles préoccupations autorisaient suffisamment Aristophane à railler Socrate sur ses désirs de pénétrer l'essence des choses, et de comprendre les mystères de la Nature. Le sac de farine que Strepsiade lui donne pour prix de ses leçons (2) est aussi directement contraire à une assertion de ses apologistes : ils assurent que son enseignement était gratuit (3), mais sur ce point aussi les témoignages sont bien divisés : Aristoxène le nie d'une manière positive (4), Sénèque accuse même Socrate d'avoir mendié (5), et, selon le Scholiaste d'Aristide (6), il y avait chez lui un vase aux provisions et une cruche que ses élèves remplissaient. Cette tradition s'accorde parfaitement, comme on voit, avec le présent de Strepsiade, et il se pourrait que ces rétributions en nature, qui restaient toujours un peu bénévoles et différaient si complétement des sommes énormes que se faisaient payer les Sophistes (7), n'eussent pas empêché de considérer ses leçons comme gratuites. Quoi qu'il en soit, Aristophane usait de son droit de poète en s'autorisant d'un bruit populaire, même mensonger, pour livrer au ridicule la vénalité proverbiale des Sophistes que son but principal était de combattre. Enfin, et nous concevons qu'une telle injure ait pu inspirer des doutes sur le modèle d'Aristophane, le Socrate des Nuées est formellement accusé d'avoir volé un manteau dans la Palestre (8); mais évidemment il ne s'agit pas d'un vol réel, la comédie ne touche pas aux choses qui sont du ressort de la hache, et la loi d'Athènes punissait ce crime de la peine de mort (9).

(1) *OEuvres complètes de Platon*, t. I, p. 273, trad. de M. Cousin.

(2) V. 1146.

(3) Platon, *Sophistes*, p. 233; *Euthydème*, p. 304; Xénophon, *Memorabilia*, l. I, ch. 2, par. 7.

(4) Diogène Laërce, l. II, ch. 20.

(5) *De beneficiis*, l. VIII, ch. 24.

(6) T. III, p. 557, éd. de Dindorf.

(7) *Nuées*, v. 98; Eupolis, *Chèvres*, dans Bergk, *Commentationum de reliquiis comoediae atticae antiquae* l. I, p. 333. Voyez Welcker, dans le *Rheinisches Museum*, t. I, p. 22 et suivantes.

(8) V. 179.

(9) Démosthène, *Contre Timocrate*,

C'est une allusion ou à quelque aventure d'enfance, dont l'homme fait ne pouvait être sérieusement responsable, ou à une de ces distractions singulières si habituelles à Socrate ; et les spectateurs, qui entendaient vanter sa moralité tous les jours, s'amusaient d'autant plus de cette anecdote, que, par un motif encore inexpliqué, Chéréphon, celui de ses disciples qui joue un rôle dans les Nées, était nommé par les Comiques *le voleur* (1). Dans tous les cas, l'historiette se rapporte certainement au philosophe Socrate, et elle avait une sorte de base bien connue du peuple, puisque Aristophane y revient à plusieurs reprises, et que Amipsias y fait aussi dans son Konnos une allusion outrageante (2).

Strepsiade, qui semble représenter le peuple avare et grossier de la campagne, avait, grâce à son ignorance, conservé la vie sale et mal peignée des premiers habitants de l'Attique. Le bruit de la logique merveilleuse des Sophistes arrive jusqu'à lui, et il quitte ses abeilles, ses moutons, son marc d'olives (3), pour leur demander un moyen honnête de payer ses dettes sans se mettre en dépense. Son intention est de mener son fils au *pensoir* (4) de ces esprits subtils où l'on apprend pour de l'argent des raisonnements qui se moquent de la justice des Dieux et des hommes et gagnent les mauvaises causes aussi sûrement que les bonnes. Au bruit qu'il fait à la porte de Socrate, un de ses disciples accourt et lui enjoint brutalement de ne pas empêcher les précieuses découvertes de son maître. Pour donner un but pratique aux mathématiques (5), celui-ci s'occupait constamment des problèmes les plus utiles. La veille encore, il a mesuré le rapport exact qui existe entre le saut d'une

p. 736 ; Petit, *Leges atticae*, p. 636 et suivantes.

(1) Κλεπτης ; voyez le Scholiaste de Platon, *Apologie*, p. 351, éd. de Bekker.

(2) Σωκρατες, ανδρων βελτιστ' ολιγων,
πολλων δε ματαιοταθ', ηκεις
και συ προς ημας, καρτερικος γ' ει ;
ποθεν αν σοι χλαινα γενοιτο.

Diogène Laërce, l. II, ch. 5.

(3) *Nuées*, v. 43-45.

(4) Φροντιστηριον, v. 94.

(5) Xénophon, *Memorabilia*, l. IV, ch. 7, par. 2.

puce et la longueur de ses pattes, et il a reconnu, par la forme des *choses*, que le bourdonnement des cousins sortait, non de leur bouche, mais de leur derrière. On voit enfin Socrate, et, comme il appartient à un songe-creux que ses rêveries avaient fait nommer le *promeneur dans l'air* (1), il est juché dans un panier entre le ciel et la terre. Pourtant il s'abaisse jusqu'au bonhomme et lui révèle tout le fin de sa doctrine. Il n'y a pas d'autres Dieux que les nuées; ce sont elles qui versent la pluie dans les champs arides de l'Attique, qui remplissent la tête des Sophistes (2) et qui font le tonnerre avec de l'air comprimé, en roulant les unes sur les autres. Puis il passe à la discussion du rhythme et à la distinction des genres (3); mais en fait de mesure Strepsiade ne connaît que celle de la farine, et n'a nul besoin de la grammaire pour distinguer les mâles des femelles. Fatigué d'une intelligence si peu ouverte à ses subtilités, Socrate congédie le campagnard et procède à la dépravation de son fils Phidippide. Dans la pensée du poète, ce fils représente la jeunesse d'Athènes, si folle de plaisir et si disposée à renoncer à la vieille sagesse et aux croyances de ses pères; mais d'évidentes personnalités contre Alcibiade se mêlent aux traits généraux du portrait (4). Prodicus, un des plus odieux Sophistes, que son impiété avait fait chasser d'Athènes, parcourait la Grèce en récitant de ville

(1) Voyez Hemsterhuis, *Appendix animadversionum in Lucianum*, p. 10. Socrate dit lui-même, v. 225 :

Ἀεροβατω και περιφρονω τον ἡλιον,

et selon la remarque du scholiaste : *Δια τουτο και μετεωρον αὐτον ἐποιησε καθημενον.*

(2) V. 331.

(3) V. 46 et 48.

(4) Comme Alcibiade, Phidippide compte Coisyra parmi ses aïeules, et sa mère est de la famille de Mégaclès (v. 46 et 48); ainsi que l'indique son nom, il adore les chevaux comme le fils de Clinias (v. 14); sa grande raison pour se refuser d'abord à suivre les leçons de Socrate, c'est que ce philosophe est trop sale et trop hâve (v. 102-103, 363 et 836), et qu'il ne veut pas gâter la fraîcheur de son visage (v. 120). Après en avoir reçu de dangereux enseignements, il s'écrie, comme aurait pu le faire Alcibiade : Qu'il est doux d'être initié aux choses nouvelles et sophistiques, et de pouvoir mépriser les lois établies (v. 1399) ! Des analogies aussi nombreuses ne permettent pas de croire qu'Aristophane ait voulu faire une comédie de pure imagination.

en ville un dialogue entre la Vertu et Hercule (1); c'est par une discussion entre le Juste et l'Injuste, où se trouvaient certainement de nombreuses allusions au dialogue de Prodicus (2), que Socrate décide Phidippide à abjurer toute idée de justice. Alors se présentent les créanciers de Strepsiade, et, comptant pour sa défense sur l'habile éloquence de son fils, le bonhomme dit à l'un qu'attendu son athéisme, il est prêt à jurer par tous les Dieux qu'il ne doit rien, et embarrasse l'autre par des questions *socratiques* tout à fait étrangères à sa réclamation; il lui demande si la mer est plus grosse le soir que le matin, si c'est toujours la même eau qui tombe du ciel, et conclut de ses réponses qu'il ne veut pas le payer. Cependant les leçons des Sophistes ne donnent pas seulement aux pères le moyen de se moquer de leurs créanciers; Strepsiade sort de chez lui poursuivi par Phidippide, qui le bat et lui prouve par de bons arguments qu'il a toute raison de le battre. Le vieillard comprend alors tous les dangers d'un pareil enseignement; il venge la République en mettant le feu à la maison de Socrate, et résume ainsi la morale de la pièce : — Il faut chasser et fustiger les Sophistes pour bien des crimes, mais surtout pour leur incrédulité aux Dieux de la patrie.

Sans doute, à une époque où les haines les plus vives tiennent à honneur de garder des formes parlementaires, ces mordantes plaisanteries paraissent bien étranges, nous dirons même bien coupables; il ne leur suffit pas de livrer à un ridicule ineffaçable la personne de Socrate, on dirait qu'elles veulent appeler la vindicte publique sur sa tête. Elles lui reprochent de reconnaître pour Dieu le Tourbillon (3), et c'était précisément l'accusation qui avait forcé

(1) Xénophon, *Memorabilia*, l. II, ch. 1, par. 33; Geel, *Historia critica Sophistarum*, p. 132.

(2) Grothe l'a supposé avant nous; *De Socrate Aristophanis*, p. 113. Ces allusions étaient d'autant plus naturelles, que Socrate avait suivi les leçons de Prodicus, et qu'Aristophane avait dit (v. 360) qu'il n'y avait que Prodicus qui pût lui être comparé.

(3) V. 380, 828, 1473.

son maître Anaxagore à s'exiler d'Athènes (1). Par une assimilation perfidement spirituelle à Diagoras de Mélos, que les Athéniens avaient condamné à mort pour crime d'athéisme, Socrate est surnommé le *Mélien* (2), et profère, le poing sur la hanche, les blasphèmes les plus révoltants. Il dit à Strepsiade, qui se permettait de parler des Dieux : Les Dieux n'ont pas cours dans ma maison (3); il ne recule pas même devant une déclaration catégorique d'athéisme : Il n'y a pas de Jupiter (4). Comme le montra l'affaire d'Alcibiade (5), le peuple professait pour les Mystères d'Éleusis un respect fort susceptible, et, par une parodie sacrilége, Socrate emploie les formes de leur initiation à l'enseignement de ses impiétés (6). Toutefois les spectateurs ne prenaient pas au sérieux des plaisanteries imaginées pour les faire rire ; ils savaient que la comédie ne peint que la caricature, et distinguaient très bien une charge à la Callot d'un portrait d'après nature. Ils ne confondaient pas plus le véritable Socrate avec le Socrate des Nuées, qu'ils n'avaient confondu l'imbécile et ridicule Cléon des Chevaliers avec le fameux démagogue qu'ils élevaient aux premières charges de l'État en riant des amusantes moqueries du poète. En cela d'ailleurs Aristophane suivait l'exemple de ses devanciers ; l'athéisme bouffon qu'il prête à son Socrate semble avoir été, par une sorte de convention dramatique, attribué indifféremment à tous les Sophistes comme un trait de

(1) Suivant Cicéron, *De natura Deorum*, l. I, ch. 12, Diogène Apolloniate regardait aussi l'air comme Dieu, et nous savons par Diogène Laërce, l. IX, ch. 57, qu'il était extrêmement haï des Athéniens : ainsi la plaisanterie d'Aristophane ne pouvait manquer de porter coup. Cette croyance était si répandue parmi les philosophes du temps de Socrate, que, s'il ne l'avait pas réellement soutenue à une époque quelconque de sa vie, on pouvait l'en croire partisan d'après le choix de ses maîtres, et peut-être d'après quelque opinion, plus ou moins ironique, qu'il avait avancée pour le besoin de la discussion.

(2) V. 830.

(3) V. 247.

(4) Vers 366. Le vers 226 n'est pas moins incisif : C'est donc du fond d'un panier que tu *regardes* ou *méprises* les Dieux. Comme le *Despicere* des Latins, Ὑπερφρονεῖν avait cette double signification.

(5) Il était accusé d'avoir parodié les Mystères d'Éleusis dans la maison de Polytion.

(6) Vers 254 : Assieds-toi donc sur la banquette sacrée.

caractère ; Cratinus l'avait déjà reproché à Hippon de Samos (1), et peut-être son accusation n'était-elle pas mieux fondée. Ces outrageantes invectives étaient autorisées par les habitudes publiques et les mœurs du théâtre. Si elles étaient injustes, elles en sont plus antipathiques à nos mœurs ; mais on ne peut demander à l'ostracisme au petit pied de la comédie plus de justice morale et de respect des individus qu'au grand tribunal politique qui exilait les citoyens suspects d'être trop utiles et trop aimés. Aristophane avait la moralité légale et le patriotisme de son temps : il a fait son devoir de poète-citoyen en traduisant violemment sur la scène les doctrines et les hommes qu'il croyait dangereux à sa patrie ; mais si, comme on l'a souvent répété, ces railleries ont tué un homme ; si le dénoûment naturel des Nuées a été une coupe de ciguë, il fut coupable au moins d'une imprudence bien condamnable.

Heureusement cette grave inculpation ne repose que sur le témoignage, justement discrédité, d'Élien et des scholiastes ; et, lors même qu'on pourrait invoquer à l'appui quelques écrivains véridiques et bien informés, le simple énoncé des dates suffirait à la réfuter. Les Nuées furent jouées dans la première année de la 89e olympiade, 424 ans avant l'ère chrétienne, et la mort de Socrate n'eut lieu que vingt-quatre ou vingt-cinq ans après, au commencement de la 94e olympiade. Aucune reprise n'en raviva l'influence ; les dépenses de la mise en scène étaient trop considérables, les poètes étaient trop nombreux, les représentations trop rares, et les Athéniens trop curieux de nouveautés, pour que les vieilles pièces fussent remises au théâtre, et le mauvais

(1) Scholiaste, v. 96, où il faut lire *Cratinus* au lieu de *Cratès*, comme l'indique le nom de la comédie, Πανόπται. Aristophane se moque de la doctrine d'Hippon dans les vers 95-97, où Strepsiade dit de la maison de Socrate : Là habitent des hommes dont les discours induisent à croire que le ciel est une fournaise, et que nous en sommes les charbons. Aussi Hippon est-il, comme Socrate, appelé quelquefois le *Mélien ;* voyez saint Clément d'Alexandrie, *Exhortation aux Gentils*, p. 15, et Arnobe, l. IV, ch. 29.

succès des Nuées empêcha certainement le peuple d'en garder une longue mémoire : elles ne remportèrent pas même le second prix (1). A la vérité, l'inexact Élien raconte que les juges leur décernèrent le premier malgré l'opposition du peuple ; mais ce fait, qui d'ailleurs prouverait encore qu'elles n'étaient pas populaires et ne purent agir d'une façon durable sur l'opinion publique, est positivement démenti par les scholiastes (2) et par le témoignage formel d'Aristophane lui-même, qui se plaignit à différentes reprises de son insuccès. Spectateurs, s'écrie-t-il dans la parabase de cette comédie, j'en atteste Bacchus, mon Dieu nourricier, je vous dirai franchement la vérité. J'espérais vaincre et passer pour habile. Confiant dans votre bon goût et l'excellence de la meilleure et la plus travaillée de mes comédies, je l'ai soumise une première fois à votre jugement, et cependant je fus vaincu, bien à tort assurément, par des rivaux incapables. Je m'en plains à vous, juges éclairés, pour qui je l'avais composée (3). Ainsi qu'on le voit, Aristophane retoucha les Nuées, au moins quatre ans après la première représentation (4); peut-être même les refit-il entièrement, et la version primitive ne nous est pas parvenue : rien n'indique que la seconde ait jamais été jouée, et il reste pour base, à l'accusation d'avoir contribué à la mort de Socrate, une pièce qu'on ne connaît pas (5). Si matériel-

(1) Le premier prix fut accordé à la *Bouteille* de Cratinus, et le second au *Konnos* d'Amipsias.

(2) *Chevaliers*, v. 399; voyez Samuel Petit, *Miscellaneorum* l. I, ch. 6, et Fritzsch, *Quaestiones Aristophaneae*, t. I, p. 137.

(3) *Nuées*, v. 518-526; voyez aussi *Guêpes*, v. 1017, 1043 et 1050.

(4) Il parle de la mort de Cléon, qui fut tué près d'Amphipolis, dans la troisième année de la 89e olympiade, et du *Marikas* d'Eupolis, qui fut représenté trois ans après les *Nuées*.

(5) Fritzsch a même prétendu, dans le premier volume de son *Quaestiones Aristophaneae*, que les premières *Nuées* étaient tout à fait différentes des secondes, et composées surtout contre les Socratiques. Tous les éléments de décision manquent. Si Socrate n'eût pas, comme nous l'avons dit, personnifié les Sophistes, il serait seulement très remarquable que, dans le passage des *Guêpes* où Aristophane se plaint de son insuccès, il mette au pluriel les pestes publiques qu'il avait attaquées :

φησιν τε μετ' αὐτου
τοις ἠπιαλοις ἐπιχειρησαι περυσιν και τοις [πυρετοισιν,
οἱ τους πατερας τ' ἠγχον νυκτωρ και τους [παππους ἀπεπνιγον.

Guêpes, v. 1037.

lement fausse que soit cette opinion, l'autorité de Platon put cependant concourir involontairement à la répandre : on s'est laissé tromper par un artifice de rhéteur bien peu digne de son caractère. Pour atténuer la gravité des accusations d'Anytus et de Mélitus, il suppose, dans l'apologie de son maître, qu'elles s'appuyaient sur la comédie des Nuées, et les assimile aux plaisanteries d'Aristophane (1); mais il est évident que des hommes raisonnables, qui engageaient tout leur avenir sur la fortune de cette accusation, ne l'ont pas frappée eux-mêmes de ridicule en lui donnant pour fondement et pour autorité une vieille comédie sifflée par le peuple. De plus, la formule véritable existe : elle nous a été conservée textuellement, dans des termes identiques, par Xénophon (2) et par Diogène Laërce (3); Platon lui-même en discute les expressions dans son Apologie (4); les rapports qu'on y remarque encore avec les reproches d'Aristophane prouvent seulement que le bon sens du poète lui avait fait reconnaître les côtés vraiment dangereux pour l'État des doctrines de Socrate. En recherchant quelle influence les Nuées exercèrent sur cette déplorable condamnation, un brillant écrivain, qui met de l'imagination jusque dans des théories dont le premier mérite est de s'en garder soigneusement, n'a pas craint d'écrire que tout concourut dans la mort de Socrate, comme il arrive toujours dans les événements nécessaires (5). A ce compte, la philosophie de l'histoire se résume dans un acte de foi à la logique de la fatalité; pour apprécier les causes des révo-

Esser a soutenu le contraire dans une brochure très savante, quoique bien peu significative ; voyez *De prima et altera quae fertur Nubium Aristophanis editione;* Bonnae, 1823.

(1) *Apologie*, p. 24. A l'en croire, Socrate aurait été accusé de rechercher avec trop de curiosité ce qui se passe dans la terre et dans les cieux, de s'attribuer l'art de rendre la mauvaise cause meilleure que la bonne, etc.

(2) *Memorabilia*, l. I, ch. 1, par. 1.

(3) L. II, ch. 40.

(4) On lit dans Diogène pour second chef d'accusation : Ἀδικει δε και τους νεους διαφθειρων; et Socrate dit dans l'*Apologie* de Platon : Ἐχει δε πως ὡδε (ἡ ἀντωμοσια)· Σωκρατη φησιν ἀδικειν τους τε νεους διαφθειροντα.

(5) M. Cousin, *Fragments de philosophie ancienne*, p. 137.

lutions qui bouleversent les empires, et des procès qui abrégent la vie des individus, il suffit de connaître tous les événements antérieurs et de les ranger exactement par ordre de dates. Ce n'était pas ainsi que Hegel comprenait l'enchaînement des faits et le destin providentiel qui gouverne le monde. Pour lui tout avait sans doute des causes et des conséquences nécessaires, mais les influences les plus diverses ne convergeaient pas fatalement à un même but; souvent elles se combattaient l'une l'autre, se neutralisaient, et, comme des fils qui tour à tour se croisent et se confondent, s'éloignent et se rapprochent, n'en formaient pas moins l'infini tissu d'événements qui s'appelle l'histoire.

La croyance à une complicité quelconque d'Aristophane dans la mort de Socrate ne s'accorde pas mieux avec la vie et le caractère des accusateurs qu'avec les dates. Relevons d'abord une autre impossibilité matérielle : Mélitus, qui, selon l'Eutyphron de Platon, était encore jeune au moment du procès, où il joua le principal rôle, n'avait pu stipendier la verve satirique d'Aristophane vingt-quatre ans auparavant; et Platon faisait encore converser amicalement Anytus avec Socrate dans le Ménon, plus de quatorze ans après la représentation des Nuées. Anytus et Mélitus étaient tous deux du parti des vieilles mœurs et des vieilles idées; leur dévoûment au bien public était sincère; les hautes fonctions qui leur furent confiées à différentes reprises prouvent que le peuple appréciait leurs bonnes intentions et estimait leurs talents. Dans une circonstance importante, Anytus commanda la flotte, et Mélitus dirigeait, avec Céphisophon, l'ambassade qui obtint des Lacédémoniens la reconnaissance de la révolution accomplie par le courage de Thrasybule (1). Tous deux se joignirent bravement aux bannis, lorsqu'ils rentrèrent dans leur patrie les armes à la main, et exercèrent un commandement dans leur petite armée. Après la

(1) Xénophon, *Hellenica*, l. II, ch. 1, par. 26.

chute des Trente, ils montrèrent la vertu la plus rare dans les troubles politiques, le courage de la modération : le lendemain du triomphe, ils prirent une part considérable à la loi qui amnistiait tous les crimes commis sous un gouvernement qui les avait persécutés (1). De pareils hommes purent se tromper, mais on ne saurait, sans une preuve quelconque, leur attribuer une méchanceté haineuse qui, pour assurer la perte d'un bon citoyen, eût salarié lâchement la plume d'une sorte de bravo littéraire. Comme le Censeur qui bannit les rhéteurs de Rome, ils croyaient que les vaines discussions auxquelles se livrait la jeunesse affaiblissaient sa fidélité et son dévoûment à la République, et l'histoire des dernières années avait ajouté bien des motifs à ceux qui, dès le temps des Nuées, faisait naturellement de Socrate le bouc émissaire de tous les Sophistes. Il avait été le maître de Critias, le chef athée des trente tyrans et le bourreau d'Athènes, et l'on pouvait craindre avec une espèce de raison que son enseignement ne formât de nouveaux Critias, aussi incrédules aux Dieux que le premier et aussi funestes à leur patrie (2). Pendant les huit mois que dura cette forme de l'oligarchie, il ne périt pas moins de quinze cents citoyens, et, malgré l'influence qu'on supposait à Socrate sur son ancien élève (3), il n'intervint que pour un seul, à qui sa complicité dans les crimes de Critias avait mérité toute la haine du peuple.

(1) Isocrate, *Discours contre Callimaque*, p. 376, éd. d'Estienne. L'amnistie s'étendait même aux crimes particuliers.

(2) Ce n'est point d'après des apologies faites le lendemain du procès par des amis enthousiastes, qui ne craignaient aucune contradiction, que l'on peut juger des causes véritables de la mort de Socrate ; on trouve un renseignement bien plus positif dans un discours d'Eschine, prononcé cinquante-quatre ans après sur la place publique ; il y dit textuellement : Επειθ' ὑμεις, ὠ Αθηναιοι, Σωκρατὴν μεν τον σοφιστην ἀπεκτεινατε, ὁτι Κριτιαν ἐφανη πεπαιδευκως ; *Discours contre Timarque*, p. 24, éd. d'Estienne. D'autres écrivains n'ont voulu voir dans cette condamnation qu'une idée religieuse ; Lucien, *Vie de Demonax*, et Schweigger, *Ueber naturwissenschaftliche Mysterien in ihrem Verhältnisse zur Litteratur des Alterthums*, p. 20.

(3) Dans sa dissertation, *Ueber Aristophanes Wolken*, p. 8, Süvern a cependant prétendu que la loi Λογων τεχνην μη διδασκειν avait été faite pour Socrate ; mais aucune raison solide ne nous semble appuyer cette opinion.

Le procès de Socrate fut une grande nécessité politique, pour laquelle Anytus et Mélitus servirent de prête-nom à un peuple tout entier. Platon le dit dans sa Lettre aux parents de Dion : Le véritable accusateur de Socrate était le gouvernement d'Athènes (1). Les derniers événements avaient profondément altéré la foi dans la Démocratie; ses plus fermes soutiens étaient morts dans les prisons ou dans les combats; sa restauration avait été l'exploit de quelques exilés auxquels le peuple s'était à peine associé par sa joie, et les Lacédémoniens, dont la prépondérance dominait toute la Grèce, avaient favorisé le retour de l'oligarchie. Il était donc urgent de réveiller, en des âmes tombées dans l'indifférence et le scepticisme, la croyance à la religion de la patrie et l'amour de la liberté. L'enseignement de Socrate outrageait incessamment les Dieux de l'État et recrutait sous tous les portiques des ennemis à la Démocratie; dans les circonstances où se trouvait alors Athènes, Socrate était un danger public, et le principe de la civilisation grecque déniait au citoyen tout droit contre l'intérêt de l'État. En intentant leur accusation, Anytus et Mélitus firent un acte de patriotisme, et, si une philosophie abstraite et myope les condamne comme hommes, l'histoire, qui sait le passé et le comprend, les honore comme Athéniens; mais dans ce procès, où toute une République se défendait contre un homme, la responsabilité d'Aristophane est nulle : il resta dans la galerie avec la Grèce entière; on ne peut lui reprocher que le courage d'un bon citoyen et la clairvoyance d'un esprit supérieur. Il voulut seulement réprimer par d'énergiques épigrammes des doctrines qu'éclairé par une funeste expérience un nombreux tribunal, choisi au hasard parmi le peuple (2), jugea dignes, vingt-quatre ans après, de la peine de mort (3).

(1) Δυναστευοντες.

(2) Maxime de Tyr, *Discours* XXXIX; Athénée, l. XIII, p. 611, édit. de Schweighäuser. Deux cent quatre-vingt-un Héliastes se prononcèrent pour la condamnation, et deux cent vingt pour l'acquittement.

(3) Quelques écrivains modernes ont

parlé cependant de la douleur que les Athéniens auraient éprouvée de la mort de Socrate; mais c'est là une assertion sans preuve, qui semble même bien contraire à un fait positif. Après la condamnation de Socrate, dit le platonicien Hermodore, dont Diogène Laërce nous a conservé le témoignage dans la *Vie d'Euclide*, tous ses disciples furent obligés, pour échapper aux persécutions, de quitter Athènes, et se retirèrent à Mégare, auprès d'Euclide, le fondateur de la secte éristique.

DE LA

FORMATION DE LA LANGUE LATINE

ET DES AMÉLIORATIONS A INTRODUIRE

DANS LA SECONDE ÉDITION DU

Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae.

Malgré l'heureuse extension que l'étude du grec a prise depuis vingt-cinq ans, et l'élargissement qu'une connaissance plus approfondie des idiomes asiatiques donne chaque jour à la philologie, la langue latine conserve tous ses droits aux sérieuses préoccupations des érudits. Sans doute, son caractère dominant n'est ni philosophique ni poétique; elle se prête mal aux subtiles recherches de l'esprit curieusement replié sur sa propre pensée, et sa gravité raide, ses contours précis et arrêtés, conviennent bien peu au langage emporté de la passion et aux brillants caprices de l'imagination qui joue avec elle-même. *Rem tene, verba sequentur*, disait Caton, le sagace observateur du vieil esprit de Rome; et un poète qui, tout semi-grec qu'on le suppose, nous semble le type littéraire du peuple romain, s'écriait, plein de dédain pour un art dont mieux que personne il sentait l'impuissance : *Nunquam poetor nisi podager*. Nous reconnaîtrons même volontiers que, dès le siècle d'Auguste, les formes abstraites et sèches du latin en avaient fait, pour ainsi dire, une langue morte, moins appropriée aux travaux de la pensée qu'à l'éducation, et à la tradition des idées

des autres. Mais ce rôle d'initiation à la science du passé, jamais aucune langue ne l'a rempli avec plus d'efficacité et de persévérance. La législation moderne se rattache au droit romain comme à son principe, souvent même comme à son texte; notre organisation administrative est une institution romaine accommodée à l'usage des monarchies tempérées. La plupart des jeunes idiomes sont du latin corrompu, régénéré par un nouvel esprit qui, quoique plus analytique et plus flexible, n'en garde pas moins d'étroits rapports avec celui de la langue-mère. La civilisation de l'Europe tout entière lui est arrivée à travers le latin, et s'est empreinte en passant du caractère de la langue. Il n'est pas jusqu'au christianisme qui, malgré sa prétention à l'universalité et son esprit si profondément moderne, ne soit aussi, jusqu'à un certain point, devenu latin, et n'ait pris dans sa nouvelle forme une clarté vulgaire et des tendances rationnelles qui devaient aboutir aux incrédulités philosophiques du protestantisme.

Certes, une langue jetée comme un pont entre le monde antique et le monde moderne, que tout appelle encore pendant des siècles à exercer une influence prépondérante sur les destinées de la civilisation, se recommande plus sérieusement que toute autre, nous ne dirons pas aux labeurs des philologues, mais à l'attention de tout homme qui croit à la raison et aux enseignements de l'histoire. A l'étude matérielle ou purement littéraire des textes il faudra seulement substituer une critique plus sagace et plus profonde, qui comprenne aussi leur originalité, leur esprit romain et leur valeur historique. La passion de l'Antiquité classique et la rareté des manuscrits inspirèrent long-temps un respect superstitieux pour les plus mauvaises leçons; les savants n'osaient tenter qu'une interprétation timorée, et bornaient leurs prétentions à se prouver à eux-mêmes qu'ils avaient compris des passages que d'évidents barbarismes et des tournures, contraires aux habitudes de la langue, rendaient incompréhensibles à la plèbe des ignorants. Burmann I et

Broukhuis rassemblaient encore au bas de la page, avec un pédantisme d'une admirable érudition, toutes les phrases latines possibles qui avaient avec leurs textes quelques analogies de syntaxe ou même de corruption. Lorsque la littérature grecque eut été à son tour savamment interprétée, on sentit que les lettres latines s'y rattachaient à la fois comme à leur modèle et à leur source, et l'on y chercha aussi des exemples et des autorités qui fixassent le sens exact des mots et éclaircissent la nature des idées. Ce fut là surtout l'honneur de l'école hollandaise, où brillèrent au premier rang Oudendorp, Ruhnken et Hemsterhuis (1); elle élargit heureusement les bases et l'esprit de la philologie : on regrette seulement que son érudition trop minutieuse ait pris quelquefois la patience pour du talent et la mémoire pour du jugement. La connaissance d'un plus grand nombre de manuscrits et l'indépendance d'esprit, qu'avaient éveillée les nécessités de l'exégèse protestante, donnèrent enfin de la hardiesse à la critique ; elle ne craignit plus de chercher à purifier les textes des erreurs que la négligence des copistes ou l'ignorance des premiers éditeurs y avaient introduites; mais, dans son ardeur d'amélioration, elle substitua souvent, surtout en Allemagne, ses propres imaginations à la pensée et au style qu'elle voulait rétablir. Le respect *a priori* qu'elle professait pour le génie des Anciens lui fit croire que la plus belle expression était nécessairement la plus vraie, et les considérations si long-temps exclusives de la forme furent dominées par l'appréciation et l'admiration des idées. Les savants travaux de Heyne et de M. Orelli auraient appris à goûter l'Antiquité classique, si tous les esprits distingués n'étaient pas naturellement sympathiques aux beautés littéraires; mais leur esthétique à l'usage des collé-

(1) Muret allait jusqu'à dire : Jampridem enim persuasum esse existimo omnibus qui versantur in literis, sine graeci sermonis cognitione mancam omnem ac mutilam esse doctrinam, et qui ejus expertes sint, ab iis ne latine quidem scripta penitus percipi; *Variae lectiones*, l. II, ch. 20.

ges ne voyait dans les écrivains que des êtres abstraits, sans patrie et sans date, qui composent selon les hasards d'une inspiration égoïste, sans aucun résultat pour l'histoire. Les tendances philosophiques de notre époque exigent davantage; un sentiment profond de la beauté d'une œuvre ne suffit plus à la critique: ce qui lui importe surtout, c'est le rôle de l'auteur dans l'histoire de la littérature, le côté national de son talent et la partie originale de son imagination. Sans déjuger les anciens jugements, elle veut les compléter par des considérations nouvelles et n'admirera plus passionnément, comme des types de perfection et de bon goût, l'élégante sentimentalité du rhéteur de Mantoue, la brillante facilité de ce Parisien de la cour d'Auguste, qui devança de dix-huit siècles l'école de l'abbé Delille, et l'épicuréisme délicat de ce Sigisbé de la Muse grecque, qui gardait même dans la satire, cette œuvre essentiellement démocratique et romaine, son esprit de courtisan et son patriotisme d'affranchi. Elle se plaira surtout à restituer leur importance à des écrivains bien injustement négligés; elle étudiera le rude et vigoureux esprit romain d'Ennius et de Varron, la précision rigoureuse et les convictions profondément personnelles de Lucrèce, l'inspiration déclamatoire et républicaine de Juvénal et de Lucain, ces successeurs du *Dernier des Romains*, qui s'étaient faits poètes parce qu'ils ne pouvaient plus être tribuns du peuple.

A cette large critique, pour qui la beauté littéraire n'est plus sa fin dernière à elle-même, mais un des mobiles et des résultats de l'histoire, les anciennes données sont devenues bien insuffisantes; il lui faut connaître la marche antérieure de l'esprit humain, les tendances et les ressorts qu'il tenait du passé, et l'impulsion nouvelle par laquelle se continue le mouvement éternel qui l'emporte en avant. Jamais la langue d'un peuple ne lui est imposée par une puissance étrangère à sa vie. Les origines de son vocabulaire sont aussi celles de ses traditions et de ses idées, et l'esprit caractéristique qui l'a-

nime se manifeste, moins encore par son histoire que par les formes de sa grammaire et les tournures habituelles de son langage. Une étude philosophique du latin, qui remonte à ses sources et embrasse tous ses développements, doit donc servir, non plus seulement de moyen, mais de base à l'appréciation des monuments de sa littérature, et les écrivains qui se sont inquiétés de son histoire n'ont apporté jusqu'ici dans leurs travaux que des vues pratiques sans profondeur ou d'étroites et fausses préoccupations (1). Le carme Maria Ogerius le rattachait à l'hébreu (2); Paulino de Santo-Bartolomeo (3) et Klaproth (4) y reconnaissaient aussi d'évidentes analogies avec les langues orientales, mais il les attribuaient à sa connexité avec le sanscrit (5). Par ce patriotisme puéril, qui fausse souvent même leur conscience de savants, quelques Allemands, parmi lesquels nous citerons Prasch (6) et Jäkel (7), se plaisent à lui supposer une origine germanique ; on est même allé jusqu'à lui en donner une slave (8). D'autres philologues, moins dédaigneux des données historiques, se sont bornés à exagérer l'influence que les idiomes italiques durent exercer sur ses commencements (9) :

(1) On doit certainement regretter fort peu, sous le rapport de la justesse des idées, le premier livre du *De lingua latina* de Varron, qui, selon Priscien, l. I, ch. 37, y discutait les origines de la langue, et le traité *De origine vocabulorum*, qu'Aulu-Gelle, l. v, ch. 7, dit avoir été composé par Gabius Bassus.

(2) *Graeca et latina lingua hebraizantes, seu de graeca et latina lingua cum hebraica affinitate libellus*; Venise, 1764.

(3) *De latini sermonis origine et cum orientalibus linguis conjunctione*, p. 9 et al.

(4) *Asia polyglotta*, p. 43.

(5) Nous ajouterons deux autres ouvrages où ce point de vue est développé avec beaucoup d'érudition : Calmberg, *De utilitate quae ex accurata linguae sanscritae cognitione in linguae graecae latinaeque etymologiam redundat*, Hambourg, 1832; et Madvig, *Om kcjnnet i sprogene isaer i Sanskrit, Latin og Graesk*; ap. *Det kongelige danske videnskabernes Selskabs historiske og philosophiske afhandlinger*, t. V.

(6) *De origine germanica linguae latinae*, Ratisbonne, 1686 et 1689.

(7) *Der germanische Ursprung der lateinischen Sprache und des römischen Volks*, Breslau, 1830. Il est au moins singulier que dans une vieille inscription qui se trouve à Pisaro, dans la cour du palais Bonamini, on lise *Guntharius*, dont l'origine germanique est incontestable.

(8) Voyez les *Observations sur la ressemblance frappante que l'on découvre entre la langue des Russes et celle des Romains*, Milan, 1817.

(9) Grotefend, *Lateinisches Grammatik*, t. II, par. 194; Dorn, *Ueber die Verwandtschaft der persisch-germa-*

Funccius résumait en ces termes les recherches de toute sa vie : Aviam latinae linguae incertam statuo, matrem celticam, magistram graecam (1). Trompé sans doute par les nombreuses analogies que sa profonde connaissance de la langue grecque lui avait découvertes, Vossius pensait au contraire que le latin avait surtout recueilli les éléments grecs que les migrations des Pélasges avaient répandus dans la Basse-Italie, et n'y avait ajouté qu'un petit nombre de mots indigènes (2). Walchius, que l'on s'accorde cependant à regarder comme le meilleur historiographe de la langue latine, alla plus loin encore, et s'avança jusqu'à dire que les premiers habitants de Rome étaient Grecs (3). Depuis, quelques nouveaux documents ont été découverts; mais, quoique Lanzi, Niebuhr, Müller et Grotefend les aient interprétés avec la sagacité et l'érudition qu'on devait en attendre, les conclusions différentes auxquelles ils sont arrivés laissent bien des incertitudes dans cette importante question des origines du latin.

Dans leur dédain pour les langues qu'ils appelaient barbares, la plupart des Anciens s'exagéraient volontairement l'influence du grec (4), et la disparution à peu près complète des vieux monuments donnait une forte vraisemblance

nischen und griechisch-lateinischen Sprachstammes, p. 88.

(1) *De origine linguae latinae*, ch. I, par. 14.

(2) Ab his tribus Graecorum commigrationibus in Latium est illud, quod lingua latina, si exceperis ea quae vel ex primogenia lingua retinuit, vel a vicinis Celtis accepit, tota pene fluxerit a graeca; Vossius, *De vitiis sermonis*, préf. Hemsterhuis disait également totam fere latinam linguam ab aeolica fluxisse. Scaliger ne craignit pas non plus d'avancer dans son commentaire sur Festus : Verum et eamdem pene cum veteri graeca veterem latinam linguam fuisse; et Hugo Grotius allait plus loin encore : Est veterum Latinorum lingua tota graecae depravatio; *De satisfactione Christi contra Socinum liber*, ch. VIII. Voyez aussi Döderlein, *Commentatio de vocum latinarum, sabinarum, umbricarum, tusculanarum cognatione graeca*, Erlangen, 1837.

(3) Prima (periodus) est ab origine Romuli usque ad Numam Pompilium, quo tempore graeca lingua magis quam latina viguit, quoniam primi urbis incolae Graeci fuerunt; *Historia critica linguae latinae*, p. 33, éd. de 1761.

(4) Sans doute cependant il faut excepter Cloatius Verus, qui avait composé un livre intitulé *Verborum a Graecis tractorum;* Massurius Sabinus, qui en avait fait un *De indigenis*, et peut-être Varron, qui dit, *De lingua latina*, l. x, par. 70 : Adventitia pleraque habemus graeca; et dans un passage où il est

à leurs préventions. Car, en imitant les auteurs grecs, on avait insensiblement rapproché la langue latine de leur idiome; Quintilien l'appelle en termes positifs *Discipula graecae* (1), et les premiers écrivains recevaient, moins encore à titre d'honneur que comme expression d'un fait purement grammatical, le nom de *Demi-grecs* (2). Denys d'Halicarnasse, qui s'en était sans doute enquis avec la légèreté insouciante qu'on apportait dans ces sortes de questions, disait dans son livre sur les antiquités romaines: Ῥωμαιοι δε φωνην μεν οὔτ' ἄκραν βαρβαρον, οὐδ' ἀπηρτισμενως Ἑλλαδα φθεγγονται, μικτην δε τινα ἐξ ἀμφοιν, ἧς ἐστιν ἡ πλειων Αἰολις (3); Terentianus répétait, avec la plupart des savants anciens et modernes :

Aeolica dialectos autem mista ferme est Italae (4);

et Quintilien ajoutait à cette opinion l'autorité de sa parole: Sive illa ex Graecis orta tractemus, quae sunt plurima, praecipueque aeolica ratione, cui est sermo noster simillimus (5). Il s'est même trouvé des philologues qui ont renchéri sur cette opinion, et n'ont voulu voir dans les premiers monuments latins que des éléments helléniques: sans tenir aucun compte des règles qui président aux altérations que subissent les mots en passant d'une langue dans une autre, ils en expliquent toutes les difficultés par des racines grecques plus ou moins corrompues, et s'imaginent naïvement

question d'Aelius (Stilon), qui nous a été conservé par Aulu-Gelle, l. I, ch. 18: Aliquot verborum graecorum antiquorum, perinde atque essent propria nostra, reddidit causas falsas.

(1) *De institutione oratoria*, l. XII, ch. 10.

(2) Antiquissimi doctorum...... poetae et semigraeci erant; Suétone, *De claris grammaticis*, ch. 1. Encore du temps de Cicéron, on se formait le style en traduisant du grec; Cicéron, *De optimo genere oratorum*, ch. V; Quintilien, l. X, ch. 5; Pline, *Epistolae*, l. VII, let. 9, par. 2. On en vint jusqu'à adopter pour les mots empruntés du grec les anciennes formes de leur déclinaison; Quintilien, l. I, ch. 5. Varron disait même, l. X, par. 70: Accius haec in tragoediis largius a prisca consuetudine movere coepit, et ad formas graecas verborum magis revocare, a quo Valerius ait:

Accius Hectorem nolet facere, Hectora [malet.

(3) L. I, ch. 90; t. I, p. 232, éd. de Reiske.

(4) *De syllabis*, ch. II, v. 649, éd. de Santen.

(5) L. I, ch. 6.

que, pour dissiper des obscurités qui embarrassent les plus doctes critiques, il ne faut que feuilleter un dictionnaire grec *ad usum studiosae juventutis* (1). Si la disette presque absolue des vieux documents (2) et la corruption des fragments que nous possédons encore (3) ne permettent plus d'arriver à des résultats positifs, on peut au moins recueillir des données nouvelles et en induire quelques conjectures. D'abord le grec, dont le commerce et la navigation avaient d'ailleurs porté la connaissance sur presque tout le littoral de l'ancien monde (4), était fort répandu dans cette partie de l'Italie que l'on appela pendant long-temps la Grande-Grèce; mais il n'y avait point conservé sa pureté première, un mélange continuel avec les langues italiques lui fit certainement subir de rapides altérations (5). Les rapports que les Anciens supposaient entre le latin et l'éolique prouveraient cependant une persistance plus opiniâtre; mais nous craignons qu'ils n'aient pris des ressemblances fortuites de prononciation pour une conséquence de la nature des deux langues. Au moins le v latin et le digamma, qui n'existait que dans le dialecte éolique, avaient-ils de grandes analogies de son, et Athénée disait dans un passage auquel nous ne croyons pas qu'on ait accordé une attention suffisante : Και παρα Ῥωμαιοις δε οἱ εὐγενεστατοι των παιδων την λει-

(1) Voyez un travail de M. de Gournay sur le chant des Frères Arvals inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1845, p. 348-374.

(2) Voyez le recueil de M. Egger. Non seulement cette disette nous prive d'éléments indispensables, mais elle empêche de contrôler ceux qui nous sont parvenus, et nous expose à appuyer nos raisonnements sur des erreurs qui faussent nécessairement nos conclusions.

(3) Le plus ancien monument authentique est l'inscription du tombeau de Scipion Barbatus, qui était consul en l'an de Rome 456. Ceux qui remontent à une époque antérieure ne nous sont parvenus qu'après des transcriptions qui les ont certainement altérés. Une preuve incontestable s'en trouve dans l'inscription qui nous a conservé le chant des Frères Arvals : chaque verset y est répété trois fois, et il est souvent écrit de trois manières différentes.

(4) Legamus Varronis de antiquitatibus libros et Sisinnii Capitonis, et Graecum Phlegonta, caeterosque eruditissimos libros, et videbimus omnes pene insulas et totius orbis littora terrasque mari vicinas Graecis accolis occupatas; saint Jérome, *Quaestiones hebraicae*, ap. *Opera*, t. III, col. 319, éd. de Vérone.

(5) Quelquefois même on parlait une autre langue concurremment avec le grec; voyez Festus, s. v. *Bilingues Brutates*.

τουργιαν ταυτην ἐκτελουσιν ἐν ταις δημοτελεσι των θυσιων, παντα τους Αἰολεις μιμουμενοι, ὡς και κατα τους τονους της φωνης (1). A la vérité, on a voulu voir dans l'absence du duel une ressemblance grammaticale très significative, mais ces simplifications se reproduisent trop naturellement dans l'histoire des langues pour qu'on puisse les attribuer sans preuve d'aucune sorte à l'imitation d'un idiome étranger; et des connaissances philologiques moins étroites nous ont appris qu'un grand nombre des analogies primitives du latin avec le grec tenaient à des rapports plus ou moins directs avec une source commune. Ainsi, par exemple, la terminaison en *bus* du datif pluriel vient probablement du sanscrit भ्यस् (2), et, quoiqu'il se trouve quelques noms grecs dont la forme locative était marquée, comme en sanscrit, par un ι (3), ils étaient bien trop rares pour avoir servi de modèles aux irrégularités du latin (4). Nous savons d'ailleurs par le témoignage de Varron que l'ancienne langue était fort grossière (5), et beaucoup de mots s'y terminaient par un D (6), ce qui n'arrivait presque jamais en grec. A toutes ces raisons nous ajouterons un dernier fait encore plus concluant : loin de s'éloigner du grec, le latin s'en rapprocha de plus en plus; c'était, comme nous l'avons vu, le perfectionnement que les écrivains cherchaient à y introduire. Il devait donc en être d'abord bien différent, puisque, dès la fin du sixième siècle de la ville, un traité de commerce, qui ne remontait cependant qu'au troisième, offrait aux archéologues des difficultés qu'ils ne pouvaient éclaircir qu'après les plus

(1) L. x, p. 425, A.

(2) Au moins नस् (*Nos*) et वस् (*Vos*) ont-ils subi un changement analogue; nous regardons aussi comme dérivés du sanscrit, sans passer par l'intermédiaire du grec, les mots terminés en *bilis*, *bundus* et *brum*; toutes ces formes sont d'autant plus remarquables que le son du B était fort rare en latin.

(3) Ὀλυμπιασι, Ἰσθμοι, Μαραθωνι, Ἐνδοι, etc.

(4) *Romai*, *Corinthi*, *Carthagini*, et quelques autres noms de villes.

(5) Avi et atavi nostri, cum allium ac caepe eorum verba olerent, tamen optime animati erant; *Fragmenta*, p. 266; voyez aussi Cicéron, *De oratore*, l. I, ch. 9.

(6) Latinis veteribus D plurimis in verbis ultima adjecta; Quintilien, l. I, ch. 7.

savants efforts (1). Les raisons contraires ne supportent pas l'examen : aujourd'hui qu'on a retrouvé au fond de l'Orient le berceau des langues européennes, il n'est plus permis de prendre pour des preuves d'origine grecque les mots latins dont les racines existaient aussi dans la langue des Hellènes. Lors donc qu'Otfried Müller aurait eu toute raison d'attribuer une étymologie grecque aux noms de la plupart des animaux domestiques (2), il n'y aurait rien à en conclure; et cette assertion semble au moins bien hasardée. *Vacca*, *Vitulus* (3), *Juvencus*, *Mulus* et *Verres*, n'ont certainement rien de grec, et nous croyons difficilement qu'*Agnus* vienne d'Ἀρνος ; *Aries*, ou plutôt *Ares* (4), de Κριος ; *Pullus*, de Πωλος (5) ; *Asinus*, d'Ὀνος, et *Equus* de Ιππος (6). Une simple comparaison des deux vocabulaires suffit même pour démontrer que le grec influa sur les origines du latin beaucoup moins qu'on ne le suppose : car, malgré leur liaison commune avec une langue-mère, les premiers Romains exprimaient toutes les idées de la vie sociale (7), et désignaient leurs armes (8) et les produits de leur agriculture (9), ces deux grandes nécessités de la vie individuelle, par des mots entièrement étrangers au grec. Les lettres elles-mêmes n'avaient point un nom grec, et un fait attesté par des autorités considérables ne permettrait pas de supposer une ori-

(1) Le passage de Polybe est positif : Τηλικαυτη γαρ ἡ διαφορα γεγονε της διαλεκτου, και παρα Ῥωμαιοις, της νυν προς την ἀρχαιαν, ὡστε τους συνετωτατους ἐνια μολις ἐξ ἐπιστασεως διευκρινειν ; l. III, ch. 22.

(2) *Die Etrusker*, t. I, p. 17, note 21.

(3) Ιταλος n'existe que dans le dialecte sicilien, où les Œnotriens avaient porté beaucoup de mots italiques.

(4) Varron, *De lingua latina*, l. IV, par. 19.

(5) La signification restreinte du grec semble bien moins antique.

(6) On trouve cependant Ικκος dans l'*Etymologicum magnum*, p. 474 ; mais cette forme était beaucoup trop rare pour que nous ne rattachions pas de préférence *Equus* à l'osque *Epus*, puisque le latin changeait habituellement le P osque en Q, comme *Petora*, *Quatuor* ; *Pitpit*, *Quidquid* ; voyez Schneider, *Lateinische Grammatik*, t. I, p. 320.

(7) *Civis*, *Fas*, *Forum*, *Jus*, *Lis*, *Plebs*, *Populus*, *Rex*, *Senex*, *Testis*, etc.

(8) *Arcus*, *Arma*, *Balteus*, *Cassis*, *Clypeus*, *Ensis*, *Gladius*, *Hasta*, *Jaculum*, *Ocrea*, *Pilum*, *Sagitta*, *Tela*.

(9) *Ador*, *Avena*, *Cicer*, *Faba*, *Far*, *Foenum*, *Hordeum*, *Seges*, *Triticum* ; peut-être ne faut-il excepter que *Pisum*.

gine si simple à la langue latine : selon Tite-Live (1) et Denys d'Halicarnasse (2), les premiers habitants de Rome auraient appartenu à une foule de peuples parlant des langues et suivant des mœurs différentes.

Les différentes langues italiques ne nous sont plus connues que par quelques fragments corrompus et pour la plupart inintelligibles (3) : il serait donc encore plus difficile d'apprécier les éléments qu'elles fournirent au latin sans une considération négligée jusqu'ici par tous les philologues (4). L'étude des langues n'avait point dans l'Antiquité l'importance philosophique qu'un sentiment plus juste de leur nature et des vives clartés qu'elles jettent sur l'esprit des peuples leur a donnée depuis quelques années. Sans s'inquiéter des caractères essentiels qui le rapprochaient des idiomes voisins, on faisait du langage de toutes les villes indépendantes une langue à part, que l'on désignait par le nom de leurs habitants. D'anciennes autorités, qui ont au moins la valeur d'une tradition populaire, attribuent la population de l'Ausonie à des colonies celtiques ; mais cette croyance générale fût-elle une erreur, nous ne pourrions encore, malgré leurs dénominations différentes, voir dans les idiomes de la Basse-Italie que des dialectes d'une seule et même langue. Chacun avait sans doute quelques mots inconnus aux autres ; mais, dans l'absence de toute littérature nationale, aucun n'avait conservé de développements qui lui fussent propres. Les intérêts communs qui mêlaient incessamment des peuplades aussi rapprochées avaient cer-

(1) Gentes lingua et moribus dissonae ; l. I, ch. 7.

(2) *Μυρια ὁσα οὔτε ὁμογλωσσα οὔτε ὁμοδιαιτα* ; l. I, ch. 89.

(3) Les différents essais de MM. Kämpfe (*Umbricorum specimen*, Berlin, 1835), Henoch (*De lingua sabina*, Altona, 1837) et Grotefend (*Rudimenta linguae umbricae ex inscriptionibus antiquis enodata*, Hanovre, 1839), sont bien peu satisfaisants ; et nous craignons beaucoup qu'il ne soit pas possible d'arriver à des résultats plus positifs, malgré l'excellente édition des textes donnée en 1841 par M. Lepsius ; *Inscriptiones umbricae et oscae quotquot adhuc repertae sunt omnes*.

(4) Les paroles de Quintilien *Licet omnia italica pro romanis habeam*, l. I, ch. 9, se rapportent nécessairement à une époque beaucoup plus récente.

tainement établi dans leur langage cette espèce d'unité qui leur permettait de se communiquer leurs idées. Quoique Varron dédaignât de s'occuper des langues italiques, leur liaison ne lui avait point échappé; il disait dans ses recherches sur la langue latine : *Cascum* significat Vetus, ejus origo sabina quae usque radices in oscam linguam egit (1); et le hasard nous a conservé plusieurs mots, comme *Mamers* (2) et *Mulcta* (3), dont on croyait retrouver l'origine à la fois dans l'osque et dans le sabin. Peut-être faudrait-il faire une exception pour la langue ombrique, si les tables d'Eugubium en contenaient réellement un monument; mais rien n'indique qu'un de ces mille hasards, si communs dans l'histoire, ne les ait point déplacées (4), et les mots y affectent des formes trop bizarres (5) pour que l'on ne soit point tenté d'y voir un exemple de ces écritures secrètes si usitées dans l'Antiquité, surtout par les colléges de prêtres, qui, sans en excepter même l'Égypte, n'eurent nulle part des doctrines plus cachées et des pratiques plus mystérieuses qu'en Étrurie (6). Une ancienne tradition recueillie par Caton dans la préface de ses Origines faisait d'ailleurs descendre les Ombriens des Gaulois (7), et l'on ne saurait dé-

(1) L. VII, par. 28.

(2) Il était sabin selon Varron, *De lingua latina*, l. V, par. 10, et osque suivant Festus, s. v. MAMERTINI, p. 44, éd. de M. Egger.

(3) Varron le croyait sabin, ap. Aulu-Gelle, l. XI, ch. 1, et Festus osque, s. v. MULTA, p. 257, éd. de M. Egger. Cet exemple est d'autant plus significatif que Varron assure que, de son temps, il se conservait encore dans la langue des Samnites.

(4) La langue semble même différente de celle d'un cippe trouvé aussi en Ombrie, entre Bastia et Assisi.

(5) Il n'y a que quelques mots qui paraissent se rapprocher du latin : *Agre* (Ager), *Apruph* (Aper), *Buph* (Bos), *Fituph* (Vitulus), *Jupater* (Jupiter), *Pru* (Pro), *Purka* (Porca), *Sacre* (Sacer) et *Siph* (Sus).

(6) Un professeur de l'Université de Leyde a même voulu prouver, dans une dissertation que nous ne croyons pas encore imprimée, que la langue de ces inscriptions était du latin déguisé par un pur jeu d'esprit. Voyez sur ce sujet deux savantes dissertations : l'une de M. Lepsius, *De tabulis eugubinis*, Berlin, 1833; l'autre de M. Lassen, *Beiträge zur Deutung der eugubinischen Tafeln*, ap. *Rheinisches Museum*, t. I, p. 361.

(7) Il dit que Janus était venu en Italie *cum Gallis progenitoribus Umbrorum*. Il est remarquable que trois noms de nombre latins qui ne peuvent venir du grec ont de grands rapports avec le celtique : *Viginti*, en breton *Ugent; Centum*, en breton *Kant*, et *Mille*, en gallique *Mil*. Un passage de Pline vient encore à l'appui de cette opinion : Umbrorum gens antiquissima existimatur;

couvrir aucun rapport entre la langue des tables d'Eugubium et les patois dérivés, au moins en partie, du celtique. L'étrusque seul était certainement une langue à part (1), et encore il aurait différé des autres plutôt par d'heureux développements que par des caractères essentiels, si, comme le dit Tite-Live, c'eût été un usage général, dans les premiers temps de Rome, d'apprendre les lettres étrusques aux enfants (2). Il résulte même d'un passage très curieux de Varron que les Étrusques auraient été, pour ainsi dire, les prêtres du Latium; ce qui supposerait au moins d'étroites affinités de croyances et quelques rapports de langage : Oppida condebant in Latio etrusco ritu... Terram unde exculpserant, *fossam* vocabant et introrsum actam *murum*. Post ea qui fiebat orbis, *urbis* principium; qui quod erat post murum *postmoerium* dictum ejus, quo auspicia urbana finiuntur (3). Des analogies frappantes auraient donc existé entre le latin et l'étrusque (4), et ce passage est d'autant plus digne d'attention que Plutarque en confirme pleinement l'assertion principale : Ὁ δε Ῥωμυλος ἐν τη Ῥεμωρια θαψας τον Ῥωμον ὁμου και τους τροφεις, ὠκιζε την πολιν ἐκ Τυρρηνιας μεταπεμψαμενος ἀνδρας ἱεροις τισι θεσμοις και γραμμασιν ὑφηγουμενους ἑκαστα και διδασκοντας, ὡσπερ ἐν τελετη (5). Nous savons d'ailleurs que la domination des Étrusques s'était étendue sur toute l'Italie (6), et Pline nous apprend que de son temps il y avait encore à Rome un chêne plus vieux que la ville, où se voyaient des caractères étrusques (7). Un dernier fait rend plus vraisem-

Historiae naturalis l. III, ch. 14; voyez aussi Denys d'Halicarnasse, l. I, ch. 17.

(1) Denys d'Halicarnasse, l. I, ch. 30.

(2) Habeo auctores vulgo tum romanos pueros, sicut nunc graecis, ita etruscis litteris erudiri solitos; l. IX, ch. 25.

(3) *De lingua latina*, l. V, par. 143.

(4) Beaucoup d'autres mots étaient certainement communs aux deux langues; on en connaît même quelques uns d'une manière positive, comme *Aesar*, *Aifil* (Aevum), *Atrium*, *Balteus*, *Capys*, *Cassis*, *Celer*, *Curia*, *Eidus* (Itus), *Hister*, *Laena*, *Lusna* (Luna), *Mantissa*, *Nepos*, *Tribus*, etc.

(5) *Romuli Vita*, ch. XI, par. 1.

(6) In Tuscorum jure pene omnis Italia fuerat; Servius *Ad Aeneidos* l. VII, v. 715; voyez aussi *Ad* l. IX, v. 202.

(7) Vetustior autem urbe in Vaticano ilex, in qua titulus aereis literis etruscis, religione arborem jam tum dignam fuisse significat; *Historiae naturalis* l. XVI, ch. 44.

blable encore la connexité de tous ces idiomes : quoique l'étrusque fût la langue religieuse de l'Italie et que l'on ignore l'origine positive de presque tous les mots latins, on en connaît plusieurs, qui appartenaient au vocabulaire de la religion, comme *Strena*, *Februum*, *Sacerdos*, que les Romains avaient certainement empruntés au sabin (1). Au reste, quelle qu'ait été l'analogie de tous les idiomes italiques, l'influence de l'osque sur les commencements du latin fut certainement dominante (2); les anciens Romains reconnaissaient même être descendus des Osques : Nos quoque, disait Caton en parlant des Grecs, dictitant barbaros, et spurcius nos, quam alios Opicos, appellatione foedant (3). Quoique nous ignorions de quel alphabet se servaient habituellement les Osques, et que la transcription en caractères étrangers des rares monuments qui nous sont parvenus ait rendu l'appréciation de leur langue bien difficile, Otfried Müller se trompait en croyant que les éléments grecs étaient entrés dans le latin par son intermédiaire (4); elle était certainement différente du grec, puisque Ennius tria corda habere sese dicebat quod loqui graece, et osce, et latine sciret (5). En

(1) On doit au reste accueillir avec une extrême réserve les renseignements que donnent les Anciens sur toutes les questions d'origine; ainsi, par exemple, nous lisons dans Varron : Lingua prisca et in Graecia Aeoles Boeotii sine afflatu vocant colles *Tebas*, et in Sabinis, quo e Graecia venerunt Pelasgi, etiam nunc ita dicunt; *De re rustica*, l. III, ch. 1. Pour savoir à quoi s'en tenir sur ce singulier témoignage, il ne faut que rapprocher du grec le petit nombre de mots sabins qui nous sont encore connus; aux trois que nous avons déjà cités nous ajouterons *Ciprum* (Bon), *Cupencus* (Prêtre), *Curis* (Lance), *Hernae* (Pierres), *Irpus* (Loup), *Nar* (Soufre), *Terentum* (Mol, Efféminé).

(2) Nous citerons comme exemples : *Aut*, *Cives*, *Justai*, *Limites*, *Lucetius* (Jupiter, d'où *Lux*), *Multus*, *Patens*, *Scripta*, *Sollo* (Tout, d'où *Solitaurilia* et *Solidus*), *Thesaurum*, *Veja* (Charrue, d'où *Vehere*, *Vestri*, *Via*, *Ungulus*, ap. Festus, s. v. : et ce dernier exemple est d'autant plus frappant que Pline, *Historiae naturalis* l. XXXIII, ch. 1, l'attribue *Priscis*.

(3) Ap. Pline, *Historiae naturalis* l. XXIX, ch. 1.

(4) *Die Etrusker*, t. I, p. 26.

(5) Ap. Aulu-Gelle, l. XVII, ch. 17. Dans son *Römische Geschichte*, t. I, p. 70, Niebuhr suppose au contraire que l'osque n'avait fourni au latin que son élément barbare, et probablement il se trompait aussi : les fréquentes communications des Osques avec les habitants de la Grande-Grèce durent nécessairement enrichir leur vocabulaire d'une foule de mots grecs. Voilà sans doute pourquoi les Siciliens, qui, d'après toutes les traditions antiques, étaient venus d'Italie, adoptèrent si facilement la langue des colonies grecques. On retrouve encore dans les fragments d'Épicharme et de Sophron des

se rapprochant du grec, le latin s'éloigna de plus en plus de la langue osque : au milieu du cinquième siècle de la ville, elle était encore assez familière aux Romains (1); mais bientôt d'anciennes terminaisons, inconnues au grec, qui se reproduisent fréquemment dans les inscriptions et sur les monnaies osques, disparurent (2), et des mots osques employés encore par Ennius tombèrent en désuétude (3). Lorsque enfin le latin fut arrivé à sa perfection, *Oscus* perdit sa signification propre et ne désigna plus qu'une langue grossière ; c'est en ce sens que Titinius disait : Osce et volsce fabulantur, nam latine nesciunt (4). Ce n'était pas seulement pour égayer le peuple que les atellanes affectaient des barbarismes de toute espèce (5) ; elles voulaient, par la grossièreté du langage, paraître fidèles à leur origine. Strabon s'est laissé tromper par ce changement d'acception dans un passage qui a beaucoup embarrassé les érudits : Ἰδιον δε τι τοις Ὀσκοις.... συμβεβηκε, των μεν γαρ Ὀσκων ἐκλελοιποτων ἡ διαλεκτος μενει παρα τοις Ῥωμαιοις, ὡστε και ποιηματα σκηνοβατεισθαι κατα τινα ἀγωνα πατριον και μιμολογεισθαι (6) ; il a pris certainement un patois corrompu pour une

mots étrangers au grec, qui avaient la même signification en latin, comme Γελα, *Gelu* ; Ἰταλος, *Vitulus* ; Καρκαρον, *Carcer* ; Κατινον, *Catinum* ; Πατανα, *Patina*.

(1) Aliquanto ante lucem ad castra accessit (l'an 454 de Rome), gnarosque oscae linguae exploratum quid agatur mittit ; Tite-Live, l. x, ch. 20.

(2) *Aukil*, *Famul*, *Mutil*, *Paakul*, etc. *Perfacul* antiqui et per se *Facul* dicebant, quod nunc *Facile* dicimus, inde permansit et consuetudine *Facultas* ; Festus, s. v. *Perfacul*, p. 279, éd. de M. Egger. JANUAL : *Januarius* appellabatur in Latio a Jano cui faciunt libo quod *Janual* dicebatur ; *Valerii Flacci fragmenta*, p. 15, éd. de M. Egger.

(3) Tels sont, par exemple, *Meddix*, ap. Festus, s. v., et *Subulo*, ap. Varron, *De lingua latina*, l. VII, par. 35.

(4) Ap. Festus, s. v. OSCUM. Ce fait peut seul expliquer une glose très remarquable de Luctatius Placidus : Carensis, id est pistoribus a *caria* quam Oscorum lingua panem esse dicunt ; ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VI, p. 556. Dans son petit poëme sur les professeurs de Bordeaux, Ausone emploie encore *Opicus* dans le sens d'*antique* ; *Opera*, p. 184, éd. d'Amsterdam, 1671.

Victori studiose, memor, celer, ignoratis
assidue in libris, nec nisi operta legens ;
Exesas tineis opicasque evolvere chartas,
major quam promptis cura tibi in studiis.

Enfin on lit dans Festus, p. 375, éd. de Müller : *Ungulus* Oscorum lingua Anulus, et dans Pline, *Historiae naturalis* l. XXXIII, ch. 1 : Graeci a digitis appellavere (Annulum), apud nos prisci *Ungulum* vocabant.

(5) Comme *Ampliter*, *Complectite*, *Forus*, *Ibus* (Iis), *Ipsus*, *Mirabis*, *Taxim* (Sensim), *Torriter*, *Tumulti*, *Venibo*, etc. ; on trouve encore dans l'*Odyssée* de Livius Andronicus : *Filius Latonus* ; *Fitum est*, *Gavisi*, *Ommentans*, etc.

(6) L. v, p. 233, éd. de Casaubon.

langue étrangère. Les Romains, dont les atellanes furent pendant long-temps écrites en latin, n'ont pu déserter une forme que le talent de Lucius Pomponius avait rendue populaire, et revenir à l'osque à une époque où il était devenu inintelligible jusque dans les villes qui l'avaient conservé avec le plus de persévérance. On a cru concilier cette fausse interprétation de Strabon avec les nécessités de l'histoire en supposant bénévolement que, comme les farces jouées autrefois au Théâtre italien, les atellanes n'excitaient le rire que par une pantomime bouffonne; mais un passage positif de Suétone prouve que le peuple en comprenait assez parfaitement la langue pour saisir les finesses et les jeux de mots : Caligula, dit-il, atellanae poetam ob ambigui joci versiculum media amphitheatri arena igni cremavit (1). Sans doute, cependant, ce ne fut pas la seule langue italique qui ait concouru à la formation du latin; pour que le P des Osques et des Grecs (2) y ait été si souvent remplacé par un Q, même dans les noms propres (3), il en fallut une autre qui différât beaucoup de l'osque, au moins par la prononciation. Mais peut-être résulte-t-il du nom de la Roche Tarpéienne (4) que cette permutation de lettres n'avait point lieu dans les premiers temps de Rome, et, loin de réduire l'influence de l'osque, elle prouverait encore mieux qu'il en exerça une prépondérante sur les origines du latin.

Si l'insuffisance des monuments authentiques ne permet pas de remonter avec certitude aux sources du latin et de reconnaître la nature de ses premiers rapports avec le grec, les mêmes impossibilités matérielles n'empêchent point d'étudier son travail de formation dans l'intérieur de la langue, et de suivre les changements successifs qu'y introduisirent

(1) *Caligula*, ch. 27.

(2) Ἑπω est devenu *Sequor*; Ἡπαρ, *Jecur*; Λειπω, *Linquo*, et Ποπος, conservé dans Ἀρτο-ποπος, *Coquus*.

(3) Voyez Niebuhr, *Rheinisches Museum*, t. I, p. 116.

(4) Quelques années après, *Tarpinius* est devenu *Tarquinius*.

l'imitation de la littérature grecque et l'avènement du christianisme dans le monde. Beaucoup de savants l'ont tenté avec une érudition réelle, mais on chercherait inutilement des idées dans leurs ouvrages : tous, Sanctius, Funccius et Walchius, comme Niess, Borrichius, Inchhofer, Cellarius, Krebs et Oberlin, se sont contentés de recueillir des faits sans critique et de les publier à la suite les uns des autres, sans en tirer aucune conséquence. L'organisation matérielle de la langue n'était pas moins inconnue; avant les intéressantes recherches de Struve et de Diefenbach, toutes les questions qui se rattachent à l'origine et à la nature des flexions n'avaient pas même été effleurées. Dans ces derniers temps seulement, l'idée est venue d'étudier la construction et de s'enquérir des raisons qui déterminaient l'arrangement des mots. Gehl, Bröder et Görenz, s'étaient bornés à l'examen presque toujours superficiel de quelques points de détail; et, quoiqu'il y ait des remarques aussi justes qu'ingénieuses dans les brochures de M. Raspe (1) et de M. Düntzer (2), il s'en faut encore de beaucoup que l'on y trouve la largeur de vues et la profondeur d'idées qu'un pareil sujet exige. L'accentuation elle-même, ce dernier témoignage de la prononciation primitive, n'a été que bien incomplétement étudiée; et, quoique l'accent oratoire ait fini par devenir dominant (3), les nombreuses contractions de la vieille poésie, le changement dans l'orthographe qu'amena l'adoption de la métrique grecque (4), ce *vestigia*

(1) *Die Wortstellung der lateinischen Sprache.*

(2) *Die Lehre von der lateinischen Wortbildung und Komposizion*, Cologne, 1835.

(3) L'accent barytonique du latin n'est même qu'une conséquence, pour ainsi dire mécanique, de l'abaissement naturel de la voix sur la finale : de là cette rigueur et cette uniformité de l'accentuation que Quintilien lui-même déplorait; *De institutione oratoria*, l. XII, ch. 10.

(4) Ainsi, par exemple, Festus nous apprend, s. v. SOLITAURILIA, que les consonnes ne se doublaient pas dans l'ancienne orthographe, et l'on trouve encore dans les Comiques plusieurs syllabes restées brèves malgré un redoublement qui aurait dû les rendre longues; voyez notre *Essai philosophique sur la versification*, p. 72, note 7. Mais l'imitation de la prosodie grecque et les nécessités de la métrique firent ajouter une double consonne à des syllabes que l'on voulait rendre longues, même quand elles étaient naturellement brèves; nous citerons en-

ruris qui s'était conservé jusqu'au temps d'Horace, et l'accentuation si anormale de certain mots, comme *Tétigero* et *Mísericors*, ne permettent pas de révoquer en doute l'existence d'un ancien accent philologique. Les habitudes de la prononciation lui donnèrent nécessairement plus d'action qu'on ne le suppose sur la quantité des syllabes dont aucune règle matérielle ne déterminait la prosodie, et nous ne pensons pas qu'aucun érudit osât aujourd'hui lui contester une influence décisive sur le rhythme des vers saturniens (1) et sur la métrique des premiers Comiques (2). Sans doute, avec les rares données que l'on possède aujourd'hui, on ne saurait arriver à une intelligence complète de l'ancienne accentuation, et expliquer, à l'aide de ce nouvel élément, toutes les irrégularités de la versification dramatique. La comédie latine n'avait point cette correction rigide de rhythme que l'on chercherait inutilement, même dans l'épopée grecque; la forme du vers n'est point si absolue et si extérieure à la pensée que les poétiques se plaisent à le prétendre. Mais la métrique n'en peut pas moins conduire à des conjectures suffisamment probables, qui jetteraient une vive lumière sur l'esprit de la langue. Malheureusement les travaux si savants de Wase, Bentley, Hermann, Bothe, Lindemann, Kampmann, Weis, Jakob, Becker, Ling, Klotz et Ritschl, ne s'appuient sur aucune idée philosophique, résultant de la nature de la versification et du génie de la langue, mais sur des abstractions transcendantales ou sur une étude plus ou moins ingénieuse des textes, et des inductions empiriques. Ils érigent en règles générales des exceptions irrationnelles, uniquement dues à de fausses leçons, que des manuscrits plus corrects ou lus avec plus d'attention convainquent souvent d'inexactitude. Ainsi, l'on conserve à la Bibliothèque de Troyes un palimpseste (3) qui

tre autres *Repperit*, *Relligio*, *Relliquiae*.

(1) Voyez Lersch et Düntzer, *De versu saturnio*.

(2) Voyez le *Senarius* de Wase et le *De metris Terentianis* de Bentley.

(3) Ms. Pithou I. i. 2. in-fol.

contient un fragment de l'Andria où se trouvent des variantes fort importantes pour la métrique (1), et le manuscrit de la Bibliothèque Ambroisienne, où M. Mai a découvert les nouvelles leçons de Plaute, ne semble pas avoir été déchiffré avec la même habileté que les autres ; au moins M. Ritschl, le savant professeur de philologie de l'Université de Bonn, l'a-t-il lu d'une manière différente, qui rétablit le rhythme d'une foule de vers corrompus (2).

Le recueil des anciens monuments de la langue latine serait donc un travail fort utile, qui conduirait à des idées neuves d'une véritable importance, et jusqu'ici personne n'en avait eu la pensée. L'Antiquarius de Lubinus et celui de Laurenbergius, le Dictionarium abstrusorum vocabulorum de Constantinus et l'Amalthaea onomastica de Laurentius n'aspiraient qu'à expliquer les difficultés de la vieille langue ; ils n'étaient d'aucun secours pour en suivre les développements grammaticaux, et les différentes formes d'un même mot n'y gardaient point l'ordre des temps. Les fragments publiés par Funccius dans son livre De pueritia linguae latinae avaient au moins une valeur chronologique ; mais il en avait seulement choisi quelques uns comme specimens de l'ancienne latinité, et non pour servir de base à une histoire rationnelle de la langue ; la plupart étaient défigurés par de mauvaises leçons, et les progrès de la critique en avaient rendu les explications misérablement insuffisantes. M. Villemain, qui mettait son pouvoir de ministre au service de sa pénétration littéraire, comprit facilement de quelle utilité un pareil recueil serait pour l'enseignement et l'avenir de la philologie, s'il trouvait un éditeur qui fût au niveau de sa tâche. D'utiles réimpressions de Festus et du traité sur la langue latine de Varron, une édition très

(1) Il a été publié par M. Libri dans le *Journal des Savants* de 1841, p. 479.

(2) Malheureusement ces leçons sont encore inédites ; nous ne les connaissons que par la brochure d'un élève de M. Ritschl ; voyez M. Brix, *De Plauti et Terentii prosodia quaestiones*, Vratislavii, 1841.

satisfaisante des fragments de Verrius Flaccus, un important travail sur l'éducation littéraire des Romains (1), un prix décerné, après un brillant concours, par l'Académie des Inscriptions (2), et de savantes conférences à l'École normale, recommandaient trop naturellement M. Egger à son choix pour qu'il n'ait point regardé comme une garantie de succès de pouvoir lui confier la fortune de son idée. Mais la rareté et le prix élevé des bonnes éditions rendaient à peu près inaccessible aux élèves l'étude des premiers monuments de la langue latine, et M. Egger savait que pour arriver à des résultats sérieux il fallait donner à la philologie une base historique : dans sa conscience de maître, il voulut donc surtout composer un livre universitaire qui comblât une fâcheuse lacune dans l'enseignement, et le Conseil royal de l'instruction publique s'empressa de lui témoigner la gratitude du corps enseignant tout entier en honorant sa publication d'une approbation éclatante. Sous ce rapport, son livre nous semble excellent : il contient à la fois tout ce qui peut éclairer le lecteur et forcer son intelligence au travail (3) ; mais nous attendons plus encore de l'érudition de M. Egger : nous voudrions qu'après avoir cherché à former des savants qui marchassent un jour sur ses traces, il couronnât son œuvre en élevant un monument à la science. Cette première édition ne serait plus alors qu'un travail préparatoire qu'il faudrait recomposer sur d'autres bases, réduire de quelques hors-d'œuvre inutiles (4), et compléter par un grand nombre d'augmentations indispensables (5).

(1) *Etudes sur l'éducation et particulièrement sur l'éducation littéraire chez les Romains*, Paris, 1833, in-8.

(2) *Examen critique des historiens de la vie et du règne d'Auguste*, Paris, 1844, in-8.

(3) M. Egger a expliqué ses intentions en s'appliquant ces mots de Nigidius : Quaedam reliquimus inenarrata ad exercendam legentium intentionem; *Préface*, p. XIX.

(4) Il en faudra retrancher le poëme sur la bataille d'Actium, des vers plus récents encore sur les figures de rhétorique, et treize morceaux grecs qui n'ont aucune liaison directe ni indirecte avec la philologie latine.

(5) Il serait nécessaire aussi de rétablir soigneusement les noms propres, qui sont trop souvent défigurés par des erreurs typographiques, comme *Rufinus* pour *Rufinianus* et *Orell* pour *Orelli;*

La première condition d'une pareille collection est de réunir scrupuleusement tous les textes qui nous sont parvenus : si consciencieux qu'on le suppose, un choix est nécessairement subordonné aux idées particulières de l'auteur, et décide indirectement toutes les questions par la manière partiale dont il en groupe les éléments. D'ailleurs, pour acquérir une vérité suffisante, les conclusions que l'on induit du rapprochement de quelques fragments doivent être confirmées par les résultats d'une étude générale de l'ensemble, et M. Egger a choisi arbitrairement quelques morceaux et rejeté les autres sans autre motif que la crainte de trop grossir son recueil. Il est même allé jusqu'à convenir de cette absence de système : Entre les fragments littéraires, a-t-il dit dans sa préface, je n'admets, *en général*, que les plus complets et les plus intelligibles. J'ai cru pouvoir m'écarter de cette règle pour les fragments de l'Odyssée de Livius, d'une tragédie d'Ennius et d'une tragédie de Pacuvius (1).

La disposition de tous les documents dans l'ordre chronologique n'est pas d'une nécessité moins indispensable : c'est alors seulement que l'on peut se rendre compte de l'état temporaire de la langue et en suivre les changements successifs. M. Egger a lui-même écrit qu'un recueil où seraient marqués, dans leur ordre chronologique et par des monuments, tous les âges de la langue, servirait beaucoup au progrès des études (2) ; et cependant non seulement il place Fabius Pictor avant Livius Andronicus, et Ennius après Plaute et Caecilius, mais il commence son recueil par les fragments de quinze grammairiens plus ou moins célèbres (3). Ce ne sont pas même les plus anciens (4), ni les plus érudits (5),

cette dernière faute se reproduit même trop constamment pour n'avoir pas été systématique.

(1) P. XVII.

(2) *Préface*, p. XVI.

(3) C'est l'expression dont il se sert lui-même ; *Préface*, p. XIX.

(4) On n'y trouve ni Crates Mallotes, ni Antonius Gnipho, ni Saevius Nicanor (Suétone, *De illustribus grammaticis*, ch. 2, 3 et 7), ni le Gaulois Lucius Plotius (Suétone, *De claris rhetoribus*, ch. 2), dont à la vérité il ne nous reste aucun fragment.

(5) Varron, Festus, Verrius Flaccus, Servius.

ceux qui, à des titres différents, doivent inspirer le plus de confiance, et le témoignage formel de Cicéron nous apprend que de son temps aucun philologue n'en avait encore mérité : Patitur enim et lingua nostra et natura rerum, veterem illam excellentemque prudentiam Graecorum ad nostrum usum moremque transferri ; sed hominibus opus est eruditis, qui adhuc in hoc quidem genere nostri nulli fuerunt (1). Sans doute, un travail sur les grammairiens romains qui concoururent au développement de la langue avait sa place marquée dans les prolégomènes d'un livre destiné à donner des bases scientifiques à la philologie latine. Mais au lieu de chercher, non assurément à apprécier leurs travaux, comme l'a tenté M. Osann pour les grammairiens de la décadence (2), mais à les soumettre à un travail critique, ainsi que l'a fait M. Hertz dans ses deux curieuses monographies (3) ; au lieu de dresser, à l'aide des rares fragments qui nous sont parvenus, un index chronologique de tous les archaïsmes de la langue, où seraient indiquées les modifications survenues dans leur orthographe et l'époque approximative de leur disparution, M. Egger a publié un peu au hasard des matériaux qu'il avait probablement réunis pour une entreprise différente. Cette collection n'a même aucun mérite de nouveauté, et si le temps le lui avait permis, l'éditeur eût pu recueillir des textes plus corrects, sinon entièrement inconnus, dans les deux Diomèdes du IXe siècle de la Bibliothèque royale (4), dans le Priscien du même temps qui appartient au séminaire d'Autun (5), et dans un manuscrit de l'Ecole de médecine de Montpellier, écrit aussi pendant le IXe siècle, où se trouvent, suivant M. Libri, divers grammairiens latins qui sont peut-être inédits (6). Mais M.

(1) *De oratore*, l. III, ch. 24.

(2) *Beiträge zur griechischen und römischen Litteraturgeschichte*, t. II, p. 121-388.

(3) *Sinnius Capito, eine Abhandlung zur Geschichte der römischen Grammatik*, Berlin, 1844, et *De P. Nigidii studiis atque operibus*, Berlin, 1845.

(4) N°s 7493 et 7498.

(5) N° 40.

(6) N° 358 : voyez le *J. des Savants*, 1842, p. 43. Un palimpseste de la même Biblioth., n° 141, contient, fol. 49, des

Egger n'a pas même réuni tous les documents connus depuis long-temps. Ainsi, par exemple, dans son travail sur Sinnius Capito, il a oublié ce passage important de Lactance : Et primitus quidem venationes quae vocantur *munera* Saturno attributae sunt, ludi autem scenici Libero, circenses vero Neptuno; paullatim tamen et caeteris diis idem honor tribui coepit, singulique ludi nominibus eorum consecrati sunt, sicut Sisinnius (*sic*) Capito in libris spectaculorum docet (1). Le second fragment, tiré du vingt-et-unième chapitre du cinquième livre d'Aulu-Gelle, est tronqué; il aurait fallu ajouter : In ea epistola scriptum est *pluria* sive *plura* absolutum esse et simplex, non, ut tibi videtur, comparativum, et l'on cherche inutilement le passage de saint Jérôme que nous avons déjà cité (2) et le renseignement qui nous a été conservé par Paul Diacre : *Alterum* Sinnius ait idem significare quod apud Graecos ἕτερον (3). Cette dernière omission doit même paraître d'autant plus surprenante, qu'il ne fallait, pour l'éviter, qu'ouvrir l'Amoenitates philologicae de Falster (4).

L'orthographe est l'expression la plus exacte de l'histoire et des sons d'un idiome : toutes les lettres qui entrent dans la composition des mots ont une raison philologique, et leur valeur dépend des origines et de la nature de la langue. Il importe donc de corriger avec le plus grand soin les altérations que l'ignorance ou la négligence des copistes ont introduites dans les monuments. Loin de chercher à rétablir leur forme primitive, le savant éditeur du Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae n'a pas même voulu introduire dans l'orthographe un esprit systématique quelconque. Il a

fragments du *De verborum significatione* de Festus, et l'on en conserve à la Bibliothèque de Troyes de l'abrégé qu'en avait fait Paul Diacre (Ms. Pithou J. A. 50, pet. in-4.), qui contiennent des choses inédites. On pourrait aussi certainement glaner au moins d'excellentes leçons nouvelles dans les nombreux et très vieux manuscrits que possède la Bibliothèque royale.

(1) *De institutione divina*, l. VII, ch. 20, par. 35.

(2) Voyez ci-dessus, p. 204, note 4.

(3) P. 6, éd. de Müller.

(4) P. 108.

réimprimé avec toutes leurs irrégularités les textes dont l'ensemble lui paraît préférable, et s'est fait un mérite de cette malheureuse absence d'unité. Quant aux variétés orthographiques qui résultent de cette méthode, le lecteur, dit-il dans sa préface, les pardonnera facilement. En effet, les plus anciennes et les plus correctes inscriptions réunies dans ce livre prouvent combien était alors capricieuse l'orthographe des copistes romains. Le désordre avait donc ici une sorte de vérité locale qu'il était au moins inutile de corriger (1). Sans doute cette restitution offrait les plus grandes difficultés : car, ainsi que l'a dit Quintilien, Orthographia consuetudini servit, ideoque saepe mutata est (2), et les usages du temps des anciens auteurs n'étaient point religieusement observés. Suivant leur prédilection pour l'orthographe moderne ou même leur ignorance des formes antiques, les graveurs d'inscriptions et les grammairiens qui nous ont conservé les monuments de la vieille langue en rapprochaient plus ou moins l'écriture des habitudes de leur temps. Mais Otfried Müller n'en a pas moins singulièrement méconnu la nature de l'orthographe en niant qu'il y en eût une chez les premiers Romains (3) : elle s'établit nécessairement chez tous les peuples le même jour que l'écriture. Un texte de Festus n'eût pas dû lui laisser la moindre incertitude : *Antiqua consuetudine* per unum L enunciari non est mirum, quia nulla tunc geminabatur litera in scribendo; quam consuetudinem Ennius mutavisse fertur, utpote Graecus graeco more usus, quod illi aeque scribentes ac legentes duplicabant mutas et semi(vocales et liquidas) (4). L'autorité de Suétone est encore plus positive : Orthographiam, id est formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custodit (Augustus) ac videtur eorum potius sequi opinionem qui perinde scribendum ac loquamur existi-

(1) P. XVIII.
(2) *De institutione oratoria*, l. I, ch. 12.
(3) *Die Etrusker*, l. IV, ch. 6.
(4) *De significatione verborum*, s. v. SOLITAURILIA, p. 166, éd. de M. Egger.

ment (1). Mais, si général que fût cet usage, il n'était pas, comme on voit, constamment suivi, même par les plus savants, et il dut s'introduire de nombreuses variantes d'orthographe qui rendaient bien ardue la tâche de l'éditeur de tous les fragments de l'ancienne latinité. Les travaux estimables d'Aldus Manutius, de Cellarius, de Dausquius, de Schurzfleisch, de Schneider, de Seyfert, de Grotefend et de Welcker, sont loin d'avoir résolu toutes les difficultés; mais nous savons à M. Egger assez d'érudition et de perspicacité pour qu'il n'ait point à désespérer d'une entreprise où sont venus échouer les efforts des plus savants philologues. L'Antiquité nous a d'ailleurs laissé de précieux renseignements. Jamais, ainsi que le prouve le passage de Festus que nous citions tout à l'heure, les consonnes n'étaient redoublées dans la vieille langue, et plusieurs grammairiens nous ont appris que l'alphabet latin ne comprenait d'abord que seize caractères. Si les érudits ne sont point parvenus à les déterminer d'une manière positive, il est au moins probable que le H, le K et le X n'en faisaient point partie (2). On sait également que le Y et le Z ne furent employés que du temps d'Auguste, et seulement dans les mots dérivés du grec : aussi n'étaient-ils point considérés, même par les grammairiens, comme des lettres latines (3). Spurius Carvilius paraît avoir introduit le G au commencement du sixième siècle de la ville (4); cinquante ans auparavant, Appius Claudius avait,

(1) *Octavianus*, par. 88.

(2) *Abduxit* est écrit *Abdoucit* dans la première Inscription du monument des Scipions; mais il y a déjà dans la seconde *Honc* et *Hic*, et on lit encore dans Cicéron, *Orator*, ch. XLVIII : Quin ego ipse, quum scirem ita majores locutos esse, ut nusquam, nisi in vocali adspiratione uterentur, loquebar sic ut *Pulcros*, *Cetegos*, *Triumpos*, *Cartaginem* dicerem.

(3) Voyez Cicéron, *De natura deorum*, l. II, ch. 37. Quintilien appelle le X *ultima nostrarum*; l. I, ch. 4, par. 9. On ne peut ainsi ajouter aucune espèce de confiance à la forme du principal fragment des vers saliens qui commence par *Cozeulodoizeso*, quoique Velius Longus ait dit : Mihi videtur nec aliena sermoni fuisse (z litera) cum inveniatur in carmine saliari; *De orthographia*, ap. Putsch, col. 2217. Cela prouve seulement l'antiquité de la mauvaise transcription.

(4) Il y avait dans l'Inscription de la colonne de Duilius *Leciones*, *Carthacinienses*, *Macistratus*; mais on trouve dans l'épitaphe de Scipion Barbatus, qui mourut cependant en l'an de Rome 456, *Gnaivod*, *Prognatus*, *Subigit*.

sinon inventé le R, comme le dit Pomponius (1), au moins étendu beaucoup son usage ; et le B, qui, si l'on s'en rapporte à différentes transcriptions, avait en grec la valeur du V moderne (2), fut sans doute adopté postérieurement aux autres caractères, pour remplacer DU (3). A l'origine de la langue, le son du D était dominant, car il se reproduit encore assez fréquemment dans les monuments de la bonne latinité ; et non seulement il disparut de la fin de beaucoup de mots, mais cet adoucissement de la prononciation, qui est une des grandes causes de la corruption des langues, le fit souvent remplacer par les semi-voyelles (4). A défaut de raison philologique, l'accentuation de l'avant-dernière syllabe devait en avoir au moins une matérielle, et nous admettrions volontiers qu'il s'y groupa des consonnes qui en rendaient la prononciation plus embarrassée et plus lente. Probablement la forme des mots qui se trouvent dans les monuments osques et étrusques ne s'est modifiée qu'avec le temps, et l'on peut consulter utilement leur étymologie sur leur orthographe. Quoique les Atellanes ne remontent qu'à une époque assez récente, on affectait de s'y servir de la langue populaire, et les bizarreries qui nous choquent dans l'écriture de certains mots sont nécessairement des souvenirs d'une ancienne prononciation que l'orthographe primitive avait déterminée. Puis enfin les langues les moins polies se laissent trop aveuglément guider par l'analogie pour qu'on ne soit pas en droit d'induire de la forme antique de quelques mots la vieille orthographe de beaucoup d'autres. On trouvera donc encore d'excellentes indications dans les épitaphes du mo-

(1) *Pandectes*, loi II, par. 36.

(2) Dans l'épitaphe de sainte Séréra, qui ne remonte cependant qu'au IVe siècle, on trouve encore *Leuces feleie Sebère caresseme posuete.*

(3) *Duellum* est devenu Bellum ; *Duis*, Bis ; *Duonus*, Bonus ; etc.

(4) Comme *Lacryma* pour Dacruma ; *Impelimenta ; Meridies* pour Medidies ; *Odefacio ;* etc. Il y eut cependant, sans doute à une autre époque, un mouvement en sens contraire ; car on lit dans Varron : Gallinis... quas *Melicas* appellant falso, quod Antiqui ut Thetin *Thelim*, sic Medicam *Melicam* vocabant ; *De re rustica*, l. III, ch. 9 : voyez aussi Schneider, *Lateinische Grammatik*, t. I, p. 257 et suivantes. Le peuple de Naples dit encore maintenant *Maronna* pour *Madonna*.

nument des Scipions, dont la plus ancienne se rapporte à un événement arrivé en l'an de Rome 456 ; dans le sénatus-consulte sur les bacchanales, rendu en 568, et dans ces inscriptions des premiers temps de l'Empire, qui, par la grossièreté du travail, la pauvreté de la matière et le lieu où elles ont été découvertes, témoignent d'un ouvrier sans éducation et sans modèle, qui s'efforçait de reproduire exactement les sons dont son oreille était frappée. Si ces données sont beaucoup trop vagues pour légitimer une correction systématique de tous les textes, on parvient au moins à retrouver quelques règles habituelles qui empêchent de prendre pour d'importants archaïsmes des corruptions ou des bizarreries d'écriture, et pour des changements essentiels de la langue, les modifications purement accidentelles qui ne portent que sur la forme des mots. Ainsi, par exemple, l'o et l'u ne semblent pas avoir été deux lettres bien distinctes (1) ; de mutuelles permutations changeaient arbitrairement le D et le R (2) ; le F était souvent remplacé par le H (3), et l'introduction de nouvelles lettres donnait une apparence différente à des mots qui n'avaient subi aucun changement

(1) On écrivait *Bonom*, *Consol*, *Dunom*. C'était un usage assez ordinaire en Italie, car on lit dans Priscien, ap. Putsch, *Grammatici veteres*, col, 555 : O aliquot Italiae civitates, teste Plinio, non habebant, sed loco ejus ponebant U, et maxime Umbri et Thusci ; voyez aussi Marius Victorinus, ap. Putsch, col. 2458. Cette confusion venait sans doute de l'Orient ; au moins on la retrouve dans le dialecte sacré de l'Egypte, qui avait dû conserver soigneusement les anciennes habitudes, et les langues sémitiques n'avaient point de signes graphiques qui distinguassent les voyelles. Cette permutation avait lieu aussi pour les autres voyelles dans les langues italiques ; ainsi on lit dans Charisius, ap. Putsch, col. 174 : Osceatinis et Marrutinis esse moris E literam relegare, o videlicet pro eadem litera claudentibus lectionem. Les Romains substituaient aussi quelquefois l'un à l'autre l'E et l'I ; voyez Aulu-Gelle, l. X, ch. 24, et Donatus, *In Phormionem*, act. I, sc. 1.

(2) Nihil enim frequentius accidit olim, quam ut D et R invicem committerentur, ut in *Medidie*, et vice versa ; Varron, *De lingua latina*, l. V, par. 11. Nous citerons *Apor*, *Ar*, *Arfuisse*, *Arvehere*, *Arvolare*, etc. ; voyez M. Lepsius, *De tabulis eugubinis*, p. 47-57. Le S fut aussi quelquefois changé en C ; voyez Paulus, *Epitome Festi*, s. v. LOEBESUM.

(3) Itaque *Harenam* justius quis dixerit quoniam apud Antiquos *Fasena* erat, et *Hordeum* quia *Fordeum* ; et sicut supra diximus *Hircos* quoniam *Firci* erant, et *Hoedi* quoniam *Foedi* ; Velius Longus, *De orthographia*, ap. Putsch, col. 2238 ; voyez aussi Apuleius, *De notis aspirationis*, p. 94 et 125, éd. d'Osann.

réel (1). Tant qu'un idiome n'a pas absorbé tous les dialectes particuliers qui ont concouru à sa formation (et, lors même qu'il est fixé par un plus long usage, cette fusion n'est jamais complète), il y a des provincialismes et des idiotismes locaux qui fausseraient le caractère de la langue, si on les regardait comme des tournures générales et des archaïsmes véritables. Ce concours et cette persistance des différents patois se reproduisent nécessairement dans l'histoire de tous les idiomes, et, voulût-on y voir une exception tout accidentelle, un passage de Cicéron forcerait de l'admettre pour la langue latine : Cum sit quaedam certa vox romani generis urbisque propria, in qua nihil offendi, nihil displicere, nihil animadverti possit, nihil sonare aut olere peregrinum, hanc sequamur, neque solum rusticam asperitatem sed etiam peregrinam insolentiam fugere discamus (2). On retrouve des exemples de provincialisme jusque dans Tite-Live, l'habile rhéteur, qui vivait dans l'âge d'or de la latinité (3) ; à plus forte raison en doit-il être ainsi dans des œuvres composées à une époque où la langue était encore grossière et où personne ne se préoccupait de la correction du style. Chacun alors employait négligemment les expressions et les tournures auxquelles il était habitué dès son enfance, et Livius était

(1) L'amour et l'imitation de la littérature grecque, qu'une foule d'écrivains latins reconnaissent en termes positifs, amenèrent aussi certainement des changements considérables dans l'orthographe.

Graecia caepta ferum victorem caepit et artes
Intulit agresti Latio,

dit Horace, *Epistolarum* l. II, ep. 1, v. 156. Cicéron s'exprime ainsi dans son Épître à son frère Quintus :

Serus enim graecis amovit acumina chartis
Et post punica bella quietus quaerere coepit
Quid Sophocles et Thespis et Aeschylus utile ferrent
Romanus;

et un passage de Suétone que nous avons déjà mentionné montre encore mieux quelle influence dut exercer le grec : Antiquissimi doctorum, qui iidem et poetae et semi-graeci erant, Livium et Ennium dico, quos utraque lingua domi forisque docuisse annotatum est, nihil amplius quam graeca interpretabantur, ac si quid latine ipsi composuissent, praelegebant; *De illustribus grammaticis*, ch. 1.

(2) *De oratore*, l. III, ch. 12.

(3) Voyez la dissertation de Morhof, *De patavinitate Liviana liber*; l'étude de ces provincialismes est d'autant plus curieuse que, suivant le nouveau commentateur de Virgile, publié par M. Mai : Dicunt Patavini gentiles se Romanorum; ap. *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VII, p. 269.

Grec (1); Naevius, Campanien (2); Ennius, Osque (3); Plaute, Ombrien (4): on sait même que Lucilius écrivait expressément pour les Tarentins et les Siciliens. Sans doute l'histoire de la langue latine est trop environnée d'irrémédiables obscurités pour que l'on détermine avec exactitude les caractères particuliers de chaque dialecte; mais une étude attentive n'en saisit pas moins quelques faits curieux, même dans les monuments dont la pureté est le plus justement suspecte.

Forcé probablement par le temps, M. Egger a même négligé le premier devoir d'un philologue. Je n'ai pas, dit-il, soumis les textes littéraires à une récension proprement dite; sauf quelques corrections légères, et que je n'ai pas toujours signalées, on trouvera ici pour chaque auteur le texte de la meilleure édition que j'aie pu m'en procurer (5). Des notes nombreuses eussent pu racheter cette insuffisance du texte; mais, sans chercher à justifier cette assertion par aucune raison d'une nature quelconque, le

(1) Voyez M. Osann, *Analecta critica*, p. 24.

(2) C'est au moins l'opinion qui nous semble la plus probable : Aulu-Gelle, l. I, ch. 1, lui reproche *superbia campana*, et Plaute l'appelle *poeta barbarus*; *Miles gloriosus*, act. II, sc. 2, v. 57. Cette épithète ne doit pas nous surprendre, car nous savons par Velleius Paterculus, l. I, ch. 4, que l'on parlait en Campanie le grec et l'osque; voyez aussi Strabon, l. V, p. 246, et l. VI, p. 253. Malgré le droit de bourgeoisie que le peuple romain fut obligé d'accorder aux Campaniens après la guerre sociale, ainsi que le dit Ennius :

Cives romani tunc facti sunt Campani,

et les services militaires de Naevius (voyez *Bellum punicum*, l. VII, fr. 3), nous ne serions même pas surpris que ce fût un affranchi. D'abord, le manuscrit de Calpurnius Pison, cité par Merula, lui donne le nom barbare de *Sanga*, et quoique ce manuscrit soit égaré, on n'a point de raison suffisante pour révoquer en doute son authenticité. *Naevius* serait alors le nom de son patron, qui devait être assez répandu à Rome, puisqu'il y avait une porte et une forêt *Néviennes*; voyez Tite-Live, l. II, ch. 11, et Festus, s. v. NAEVIA. Ses services militaires s'expliqueraient alors par l'enrôlement des affranchis, qui, comme nous l'apprend Tite-Live, l. XXII, ch. 11, eut lieu pendant la seconde guerre punique, et l'on comprendrait pourquoi, suivant Aulu-Gelle, l. III, ch. 3, a Triumviris in carcerem conjectus est : c'est que les Triumvirs connaissaient des crimes commis par les habitants de Rome qui ne jouissaient pas du droit de bourgeoisie.

(3) Il le dit lui-même :

Nos sumu' Romani, qui fuvimus ante Rudini.

Annalium l. XVIII, fr. 12, éd. de Spangenberg.

(4) Plautus ex Umbria Sarsinas Romae moritur; Eusèbe, *Chronicon*, n° MDCCCX.

(5) *Préface*, p. XVIII.

savant éditeur n'a pas craint d'écrire qu'il était impossible de joindre un véritable commentaire à des morceaux si variés (1). Ce livre n'était donc dans sa pensée, qu'une collection des monuments qui jettent le plus de jour sur le premier âge de la langue latine, et la critique n'avait rien à lui demander qu'un discernement éclairé dans le choix des morceaux et des éditions qu'il reproduisait. Mais M. Egger a senti lui-même que cette fâcheuse absence de commentaire et cette fidélité à réprimer d'évidentes erreurs ne pouvaient satisfaire personne : il a semé çà et là quelques notes, et introduit dans le texte un petit nombre d'améliorations qui provoquent le lecteur le plus bienveillant à lui demander compte des erreurs qu'il laisse à côté de ses corrections (2). L'érudition de M. Egger l'y oblige : il faut que, dans une seconde édition, il aborde résolument toutes les difficultés ; qu'il explique les archaïsmes véritables par l'autorité des vieux grammairiens ou les restes du théâtre populaire (3), et qu'à l'aide de la métrique et de l'analogie, il rétablisse les mots et les phrases corrompus.

Dans sa forme actuelle, ce livre n'est, comme l'indique son titre, qu'un choix des monuments de la vieille latinité, et, si inexplicables que puissent paraître plusieurs lacunes, il n'est permis à personne de lui en faire un reproche. Selon que l'éditeur se préoccupait davantage de l'archéologie, de

(1) *Préface*, p. XIX.

(2) S'il était resté plus fidèle à son plan, M. Léon Renier eût sans doute considérablement modifié la sévérité du jugement qu'il a porté dans la *Revue de philologie et de littérature ancienne*, t. I, p. 81-103 : il n'eût vu dans l'éditeur de ce livre que ce qu'il a voulu être, et aurait reconnu qu'il était souverainement injuste de lui imputer les conjectures erronées de Scaliger, de Dousa et d'Otfried Müller.

(3) De curieux matériaux ont été recueillis par M. Neukirch, *De fabula togata Romanorum*, p. 71-279, et Hermann, *Opuscula philologica*, t. V, p. 254-288 ; mais on pourrait tirer encore meilleur parti des fragments des Atellanes recueillis par M. Münck, *De fabulis atellanis*, p. 135-189. Evidemment elles avaient conservé l'idiome grossier du peuple : voyez Varron, *De lingua latina*, l. VII, par. 84 ; Nonius Marcellus, p. 113 et 277, éd. de Gerlach et Roth ; Calpurnius Piso, ap. Merula, *Ennii Annalium fragmenta*, p. 308, et Priscien, l. III et VI, ap. Putsch, p. 602 et 726. Nous ne doutons même pas que le goût pour les Atellanes que ne craignaient pas d'avouer des hommes d'une moralité aussi sévère que Fronton et Marc-Aurèle n'ait eu pour cause principale l'archaïsme de leur style : voyez *Frontonis reliquiae*, l. II, p. 81, et l. IV, ch. 12, éd. de 1816.

l'histoire, de la philologie ou de la littérature, tant de raisons de nature différente ont pu déterminer ses préférences, que l'on doit craindre de se montrer injuste en jugeant cet important recueil d'après un point de vue qui ne serait pas entièrement le sien (1). Nous nous bornerons donc à indiquer, non des omissions blâmables, mais d'importantes additions que ne pourrait négliger une seconde édition qui voudrait compléter la pensée de M. Villemain. Laevius, dont Ausone disait dans la digression de son Cento nuptialis : Quid antiquissimi poetae Laevii Eratopaegniôn libros loquar (2)? n'y figure pas pour un seul fragment (3); il n'y a rien non plus de Helvius Cenna, rien d'Appius Claudius Pulcher, de Licinius Calvus, de Varron d'Atax, de Valerius Caton, de Porcius Licinius, de Furius Bibaculus. On y cherche inutilement ce vers de la vieille inscription d'Acilius Glabrio, qui nous a été conservé par Atilius Fortunatianus :

Fundit, fugat, prosternit maximas legiones (4).

Quelques formules magiques ou seulement religieuses nous ont été aussi conservées par Caton dans son Liber de re rustica, et, quoiqu'on ne puisse plus reconnaître avec certitude si elles appartenaient à l'ancienne langue latine ou à l'étrusque, leur place est marquée dans une collection de ce genre (5). Nous en dirons autant de la prédiction sur le siége de Véies : Romane, aquam albanam cave lacu contineri, cave in mare manare suo flumine sinas : emissam per agros rigabis, dissipatamque rivis exstingues. Tum tu insiste audax hostium muris, memor, quam per tot annos obsides

(1) Voyez cependant le curieux article de M. Patin, *Journal des savants*, juillet 1844, p. 391.

(2) *Opera*, p. 517, éd. de Tollius.

(3) Cet oubli paraît même d'autant plus singulier que M. Egger l'appelle un *très vieux poète*; p. 257, note 4.

(4) Ap. Putsch, col. 2680; voyez aussi Tite-Live, l. XL, ch. 52, et Hermann, *Elementa doctrinae metricae*, p. 616.

(5) *Metas vaeta daries dardaries dissunapiter*; la langue en est probablement très corrompue, car on est tenté de prendre la seconde *Huat hanat huat ista pista sista domiabo damnaustra* pour une variante de la troisième : *Huat haut haut ista sis tar sis ordannabon dunnaustra.*

urbem, ex ea tibi his, quae nunc panduntur, fatis victoriam datam. Bello perfecto, donum amplum victor ad mea templa portato, sacraque patria, quorum omissa cura est, instaurata, ut adsolet, facito (1). Certainement ce n'est pas là sa forme primitive; mais, toute malheureuse qu'elle ait été, la tentative de Hermann (2) prouve qu'un habile philologue ne doit point désespérer de retrouver l'ancien texte sous les altérations qui le défigurent.

Le savant éditeur nous paraît moins excusable quand il omet l'indication des ouvrages qui contiennent d'utiles renseignements sur la vieille langue latine, et nous n'avons vu cités nulle part Müller, *Historisch-Kritische Einleitung zur nöthiger Kenntniss und nutzlichem Gebrauche der alten lateinischen Schriftsteller* (3); ni Blum, *Einleitung in Rom's alte Geschichte* (4), ni la critique du *Festus* d'Otfried Müller donnée par M. Bergk dans l'*Allgemeine Literatur-Zeitung* (5). On est encore plus en droit de se plaindre de l'omission des anciens témoignages qui donnent quelques lumières sur les fragments recueillis par M. Egger, et, même sur ce point capital, le *Reliquiae selectae* est bien loin d'être complet. Ainsi, dans la partie consacrée au chant des Saliens, on ne trouve ni le passage de Tite-Live : Tullus in re trepida duodecim vovit Salios, fanaque Pallori ac Favori (6); ni celui de Varron : At hoc quid ad verborum poeticorum aetatem? Quorum si Pompilii regnum fons in carminibus Saliorum, neque ea ab superioribus accepta, tamen habent DCC annos (7); ni la vieille inscription rapportée par Gutherius (8) :

Mansiones Saliorum palatinorum a veteribus
Ob armorum, annalium custodiam constitutas, etc.

(1) Tite-Live, l. v, ch. 16.
(2) *Elementa doctrinae metricae*, p. 617.
(3) Dresde, 1747-1751.
(4) Berlin, 1828.
(5) 1842, n° 104, p. 224.
(6) L. I, ch. 27.
(7) L. VII, par. 3.
(8) *De vetere jure pontificio*, l. I, ch. 5, p. 21.

M. Egger a oublié une glose qu'il avait cependant recueillie dans son édition de Festus : *Tame* in carmine Saliari positum est pro *tam* (1) ; et ne semble pas avoir connu un fragment fort curieux des Commentaires de Sabidius sur les vers saliens, que M. Mai a publié dans le Veteres Virgilii interpretes (2). Un passage important de Quintilien ne se trouve que dans les notes du chapitre où il est question des Lois royales (3), et il est rapporté d'une manière fort incomplète : Saliorum carmina vix sacerdotibus suis satis intellecta; M. Egger aurait dû ajouter : *Sed illa mutari vetat religio, et consecratis utendum est.* Il n'indique nulle part les Commentaires de Sabidius dont nous parlions tout à l'heure, ni le livre De sacris Saliaribus par Octavius Hersennius, que Macrobe avait encore lu (4). Peut-être aussi la place des vers saliens était-elle marquée à la tête du recueil, même avant le chant des Frères Arvals : Varron les appelle *prima verba poetica latina* (5), et on lit dans les Origines de saint Isidore : Latinas linguas quatuor esse quidam dixerunt, id est priscam, latinam, romanam, mixtam. Prisca est, qua vetustissimi Italiae sub Jano et Saturno sunt usi, incondita, ut se habent carmina Saliorum (6). M. Egger a cité ici avec raison un passage de Nigidius, conservé par Nonius, s. v. Titinnire, en l'accompagnant d'observations qu'il nous est impossible de passer sous silence : Itaque ex ære (?) in saliaribus altanus (*l.* saltationibus?) tintinnat (*l.* tintinnit ?), id est sonat. L'*ex ære* de l'édition aldine de 1513 est remplacé dans la plupart des autres par *ex re*, et, avec le changement d'*Altanus* en *saltationibus*, la phrase n'aurait plus de nominatif et deviendrait un non-sens. Tous les manuscrits

(1) P. 294, n° 8.
(2) P. 67.
(3) P. 79.
(4) En se procurant de nouvelles copies des ms. de Varron qui se trouvent à Florence et à Copenhague, M. Egger aurait pu aussi sans doute introduire de notables améliorations dans le texte des vers saliens; c'est ce que M. Corssen a fait pour le plus obscur, grâce à la leçon florentine que lui avait communiquée M. Lachmann; voyez son *Origines poesis romanae*, p. 56.
(5) *De lingua latina*, l. vi, p. 80, éd. des Deux-Ponts.
(6) L. ix, ch. 1, par. 5, p. 2, éd. de 1617.

connus portent d'ailleurs *Altanus* ou *Adtanus*, et si la conjecture de Juste-Lipse, qui proposait de lire *Albanus*, semble trop hardie, il y avait dans la Calabre, selon l'Itinéraire d'Antonin, une ville nommée *Altanum*, dans le voisinage de laquelle le culte des Saliens pouvait fort bien jouir d'une popularité toute particulière. Quant à la leçon *tintinnat* et à sa correction en *tintinnit*, elles ne nous paraissent pas non plus satisfaisantes. D'abord, les meilleurs manuscrits ont *titinnat* : c'est la leçon des Aldes; on disait dans la vieille latinité *Titinnacula*, ou, suivant les éditions de Paris, 1511, et de Bâle, 1526, *Titinnabula;* et on lit dans Festus : *Titinnire*, apud Naevium: Hoc modo tantum ibi molle crepitum faciebant, titinnabant compedes, pro sonitu titinnabuli dixit; et apud Afranium : Hostiarii impedimenta titinnire audio (1). Puis ce *titinnat* doit paraître d'autant moins corrompu, que, comme on vient de le voir, Naevius disait, selon quelques manuscrits, *titinnabant*, et qu'on trouve dans le Cornucopiae de Perottus : De hujus sono *tintinire* et *tintinabunt* Naevius scribit (2). Pour donner une idée aussi exacte que possible de la langue des vers saliens, il eût fallu réunir à la suite des trois fragments qui nous sont parvenus tous les mots disséminés dans les grammairiens, dont l'origine salienne est positive. M. Egger en eût trouvé un certain nombre surtout dans les fragments du Commentaire d'Aelius Stilo, dont Varron disait : Aelii hominis in primo in literis latinis exercitati interpretationem carminum saliarium videbis et exili litera expeditam, et praeterita obscura multa (3).

Aucune explication n'accompagne non plus le chant des Frères Arvals, que des archaïsmes et d'évidentes corruptions rendent cependant à peu près inintelligible; il faudrait donc ajouter à la seconde édition un commentaire dévelop-

(1) Col. 197, éd. des Aldes, Venise, 1513; dans l'édition de M. Egger, p. 284, il y avait même *tintinnare*.

(2) Col. 1220, éd. de 1513.

(3) *De lingua latina*, l. VII, par. 2, p. 117, éd. de Müller.

pé qui en dissipât les obscurités et permît de suivre les développements de la langue. Ce rôle de protecteur des champs, si étranger à l'idée et aux attributions habituelles de Mars, demandait aussi des explications et quelques autres exemples, que M. Egger eût trouvés dans le titre de *Silvanus* que lui donne Caton (1), et dans les deux inscriptions où il est appelé *Mars campestris* (2). Il y a dans la partie consacrée au Droit papirien une fâcheuse inadvertance qu'il faut se hâter de faire disparaître : au lieu d'un texte, au moins fort ancien, qu'il eût pu copier dans Facciolati (3), dans Lanzi (4) ou dans le Mithridates de Vater (5), l'éditeur a imprimé une traduction moderne, dénuée de tout intérêt philologique. A la page 84, où il parle du *Sacra Argeorum*, on regrette de ne pas trouver, même indiquée, la belle explication qu'Otfried Müller a donnée du fameux passage de Varron dans l'Archäologie und Kunst de Böttiger (6). M. Egger a oublié aussi de citer les travaux de Balduin, de Gothofredus, d'Otto et de Funccius sur les Lois des douze tables, et il lui est échappé deux légères inexactitudes : l'ouvrage de M. Dirksen a été publié en 1825 au lieu de 1826, et celui de Bouchaud n'a qu'un seul tome ; M. Egger a pris sans doute la réimpression pour un second volume. Il aurait dû ajouter à ses renseignements bibliographiques et littéraires sur les inscriptions du tombeau des Scipions les livres de Graevius (7), de Maffei (8) et de M. Grotefend (9). L'article sur l'inscription de la colonne rostrale laisse encore plus à désirer que tous les autres : l'édition princeps d'Aldus Manutius (10) n'y est point mentionnée,

(1) *De re rustica*, par. 83.
(2) Ap. Orelli, *Corpus inscriptionum latinarum*, n° 1355 et 3496.
(3) *Syntagma de ortu et interitu linguae latinae*, p. 14.
(4) *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 146.
(5) T. II, p. 461.
(6) T. I, p. 69-94.
(7) *Thesaurus antiquitatum romanarum*, t. IV, col. 1832.
(8) *Critica lapidaria*, p. 450.
(9) *Lateinische Grammatik*, t. II, appendice.
(10) *De orthographiae ratione*, p. 142.

pas plus que la réimpression de Pighius (1), ni celle de Gruter (2); M. Egger n'a pas même cité les deux passages de Quintilien (3) et de Pline (4), qui prouvent que le monument élevé à la gloire de Duillius se voyait encore sur le Forum dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Les renseignements sur Fabius Pictor nous semblent aussi fort insuffisants. On a prétendu qu'il avait existé plusieurs auteurs de ce nom (5), et l'on ne s'accorde pas même sur la langue dont il s'est servi (6); M. Egger ne dit pas un mot de ces deux questions si importantes pour l'histoire de la langue latine, quoiqu'il eût pu très facilement trancher la dernière en rapportant un témoignage de Quintilien : *Lupus* masculinum, quanquam in eo libro, quo initia romanae urbis enarrat, *lupum* feminam dicat, Ennium Pictoremque Fabium secutus (7). Il donne comme de la prose les prophéties des frères Marciens, qui avaient certainement un rhythme, qu'ont même cherché à rétablir les auteurs les plus versés dans la métrique des Anciens (8). Il oublie le passage important de Cicéron : Quo in genere Marcios quosdam fratres, nobili loco natos, apud majores nostros fuisse, scriptum videmus (9); et, malgré une phrase de Servius qu'il rapporte lui-même (10) : Ludos apollinares qui secundum quosdam bello punico secundo instituti sunt, secundum alios tempore Sullano ex responso Marciorum fratrum qui-

(1) *Annales Romanorum*, ad ann. 493.

(2) *Inscriptiones antiquae totius orbis romani*, nº CCCCIV.

(3) Latinis veteribus D plurimis in verbis ultima adjecta, quod manifestum est etiam ex columna rostrata, quae est C. Duellio in Foro posita; l. I, ch. 7.

(4) Item C. Duellio, qui primus navalem triumphum egit de Poenis, quae est etiam nunc in Foro; *Historiae naturalis* l. XXXIV, ch. 11.

(5) Voyez Niebuhr, *Römische Geschichte*, t. II, p. 9, et Blum, *Einleitung in Rom's alte Geschichte*, p. 73.

(6) Voyez M. Lachmann, *De fontibus historiarum Livii commentatio prima*, p. 26.

(7) *De institutione oratoria*, l. I, ch. 6; une autre preuve positive se trouve dans Aulu-Gelle, l. V, ch. 4.

(8) Hermann, *Elementa doctrinae metricae*, p. 617; Grotefend, *Lateinische Grammatik*, t. II; Niebuhr, *Römische Geschichte*, t. II, p. 536, et Scaliger, ap. Merula, *Ennii fragmenta*, p. 87.

(9) *De divinatione*, l. I, ch. 40; un second témoignage est aussi positif; *ibidem*, l. II, ch. 55.

(10) P. 112.

bus Sibulla prophetaverat (1), il écrit constamment *Vates Marcius*, *Le devin Marcius*. Il néglige d'indiquer l'édition princeps du sénatus-consulte sur les bacchanales (2); deux ouvrages importants sur le droit fécial : celui de Ritter et Luz, *De Fetialibus populi romani* (3), et celui de Wagner, *De Fetialibus et jure fetiali* (4), et donne, d'après Aulu-Gelle (5), une formule évidemment rajeunie, et par conséquent sans valeur philologique, puisqu'il n'y a pas un seul archaïsme, et que l'omission de *Quiritium* montre clairement qu'elle est antérieure à la réunion des Sabins.

Quoiqu'on ne puisse exiger de l'éditeur d'une collection où sont réunis tant d'écrivains différents les études approfondies auxquelles se livrent les auteurs de monographies, sans doute M. Egger ne se bornera pas, dans la seconde édition, à une simple réimpression du travail de Dousa sur Lucilius : des erreurs grossières le déparent, et d'inexplicables lacunes s'y sont perpétuées d'éditions en éditions. Les récentes publications de MM. Varges, Petermann, van Heusde et Gerlach, ont d'ailleurs singulièrement facilité sa tâche. Il voudra recueillir avec un soin religieux les vers saturniens de tous les temps. Quelle que soit l'opinion que les savants se forment de leur rhythme, ils s'accordent à le croire basé sur l'accent (6), et ce n'est plus que dans ces restes fort peu nombreux et généralement bien altérés que l'on peut étudier l'ancienne accentuation de la langue latine. Les changements amenés par

(1) *Ad Aeneidos* l. VI, v. 70. On trouve aussi dans Symmaque, l. IV, let. 34 : Marciorum quidem vatum divinatio caducis corticibus inculcata est.

(2) Dans la préface du Tite-Live de Gronovius, Leyde, 1692; il aurait pu citer aussi le Tite-Live de Drakenborch, t. VII, p. 197; Fabretti, *Inscriptionum syntagma*, p. 417; Funccius, *De adolescentia linguae latinae*, p. 326, et Maffei, *Istoria diplomatica*, p. 125.

(3) Leipsick, 1732.

(4) Helmstadt, 1734.

(5) P. 350.

(6) Nous ne voulons pas entrer ici dans l'exposition de nos idées sur le rhythme saturnien; mais soit qu'il y eût toujours un certain rapport entre les accents des deux parties qui composaient chaque vers, soit qu'ils eussent tous un même nombre de syllabes accentuées, soit enfin qu'il y eût une périodicité constante dans la disposition de tous les accents ou seulement de quelques uns que la voix faisait mieux ressortir, il est certain que sans une répétition constante de quelque élément rhythmique que l'accentuation seule pouvait déterminer, il n'y aurait eu de rhythme d'aucune espèce.

l'introduction de la nouvelle métrique ne portèrent pas seulement sur la prosodie et sur la prononciation, ils modifièrent la forme des mots et la nature des désinences qui ne se prêtaient pas au mouvement dactylique des vers hexamètres; ils donnèrent à la langue des besoins d'harmonie qu'elle ne connaissait pas auparavant, et parurent si considérables que Naevius, le dernier poète de renom qui se soit servi de la forme saturnienne, ne craignit pas de dire dans sa propre épitaphe :

Mortales Immortales flere si foret fas,
Flerent divae Camoenae Naevium poetam;
Itaque postquam est orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romai loquier latina lingua.

Ses vers offrent donc d'autant plus d'intérêt au philologue que le rhythme y devait être plus pur que dans tous les autres, et que, sans doute à cause de cette perfection, Diomèdes est allé jusqu'à dire : Saturnium in honorem Dei Naevius invenit (1). Malheureusement les anciens grammairiens qui nous ont conservé les rares fragments que nous possédons encore, les ont écrits comme de la prose, sans indiquer la fin du vers par des coupures; et l'ignorance où ils étaient de l'ancien rhythme leur faisait souvent transposer les mots et remplacer d'anciennes expressions par des synonymes dont l'accentuation était différente. Cette ignorance était si complète que, selon Victorinus : Antiqui usi sunt versu saturnio, ea non observata lege nec uno genere custodito, sed praeterquam quod durissimos fecerunt, etiam alios longos, alios breves inseruerunt (2). Atilius Fortunatianus ne craignait même pas d'assurer doctoralement qu'on trouverait à peine un seul vers dans Naevius qu'il fût possible de proposer comme exemple (3). M. Egger ne pourra, dans sa se-

(1) P. 495, éd. de Gaisford. (2) P. 190, éd. de Gaisford. (3) P. 323, éd. de Gaisford.

conde édition, décliner cette curieuse et difficile restitution. Quoique l'estimable brochure de M. Schütte (1) fût à sa disposition, il s'était contenté, dans la première, de reproduire avec toutes ses erreurs et ses défectuosités le mauvais travail qui se trouve à l'appendice de l'Ennius de M. Spangenberg. Depuis la publication de son recueil, la monographie de M. Klussmann (2) a, malgré un esprit beaucoup trop empirique, comblé en grande partie cette regrettable lacune. A l'en croire, si corrompus que soient ces fragments par l'ignorance des grammairiens ou l'incurie des copistes, tous n'en gardent pas moins un rhythme parfait, et il n'hésite pas à admettre des hémistiches terminés par des syllabes accentuées, des césures suivies d'un hiatus ou tombant au milieu d'un mot, et des vers hypermètres. Une discussion de ces timides restitutions ne serait pas ici à sa place; nous nous bornerons à indiquer quelques archaïsmes qui prouvent de quelle importance sont les restes de Naevius pour l'étude du premier âge de la langue latine : *Castus* (3), *Concipilasti* (4), *Danunt* (5), *Multare* (6), *Oppidum circi* (7), *Prosicerent* (8), *Rescire* (9), *Runa* (10), *Sarrare* (11), etc.

Après les vers saturniens, les sources les plus importantes pour la vieille langue sont les fragments des Comiques. Leur style, moins relevé que celui des autres poëtes, empruntait souvent des locutions et des formes à la conversation fami-

(1) *De Cnaeo Naevio poeta*, Wurzbourg, 1841.

(2) Iéna, 1843.

(3) Ap. Nonius, s. v. CASTITAS, p. 134, éd. de Gerlach.

(4) Ap. Paulus Diaconus, *Festi excerpta*, p. 58, éd. de Müller.

(5) Ap. Nonius, s. v. DANUNT, p. 68, éd. de Gerlach; on le trouve aussi dans le *Plocium* de Caecilius.

(6) Ap. Nonius, s. v. MULTARE, p. 314, éd. de Gerlach.

(7) Ap. Varron, *De lingua latina*, l. v, par. 153.

(8) Ap. Nonius, s. v. ATROX, éd. de Mercerus; il y a *Proicerent* dans celle de Gerlach.

(9) Ap. Aulu-Gelle, l. II, ch. 19.

(10) Ap. Festus, p. 262, éd. de Müller.

(11) Ap. Varron, l. VII, par. 108; il y a *Sardare* dans Festus, p. 202, éd. de M. Egger. Nous ajouterons une construction insolite, parce que le vers où elle se trouve a été oublié par M. Schütte :

Ei venit in mentem hominum fortunas.

Ap. Priscianus, l. VI, ch. 1.

lière et conservait le mouvement populaire de la langue. Les auteurs de comédies purement romaines, où rien de grec ne venait se mêler à la peinture des mœurs et aux expressions nationales, avaient surtout droit à l'attention de M. Egger, et il les a presque entièrement négligés dans la première édition : il n'y a pas admis un seul fragment, ni des atellanes, ni des comédies *togatae* de Titinius, d'Atta et d'Afranius. On en trouve seulement trois de Caecilius, et quoique le savant éditeur renvoie à l'ouvrage classique de M. Bothe (1), qu'il avait ainsi sans doute sous les yeux, la correction du texte et la pureté du rhythme laissent beaucoup à désirer (2). Nous comprenons mal quel mérite particulier vaut à Lucius Attius, ou plutôt Accius, la préférence qu'il lui a accordée : lors même qu'Accius n'eût pas systématiquement cherché à rapprocher les deux langues, il imitait trop constamment le grec pour avoir conservé bien fidèlement les anciennes formes latines. Nous croyons donc que la seconde édition devra réduire de beaucoup la place que lui avait consacrée la première, et se borner aux fragments qui se recommandent par des tournures ou des expressions fortement empreintes d'archaïsme. Dans tous les cas un sérieux travail de révision serait nécessaire. Ainsi, pour borner nos observations critiques à un seul exemple, l'éditeur du *Reliquiae selectae* a probablement copié, sans recourir aux sources, ce vers du Philoctète :

Ubi horrifer aquiloni' stridor gelidas molitur nives (3);

car Cicéron ne donne pas *Ubi* (4) ; il y a dans les meilleures

(1) *Poetae scenici Latinorum*; M. Egger indique le t. V au lieu du t. VI.

(2) Surtout dans le premier fragment; il n'y a peut-être pas un seul vers que Bothe n'ait pas cru devoir corriger. Il faut, dans le second, lire *lubentius* au lieu de *libentius*, comme le prouvent le *lubidinitate* du *Scylax* de Laberius, et ce passage du l. v du *De lingua latina* de Varron, qui nous a été conservé par Nonius, p. 45, éd. de Gerlach : *Proluviem* et *proluvidinem* dici ab eo quod lubeat; unde etiam lucus Veneris *lubentinae* dicatur. Le premier vers du troisième n'est qu'un fragment, quoique M. Egger l'ait imprimé comme un vers complet.

(3) P. 195.

(4) *Quaestionum tusculanarum* l. I, ch. 28.

éditions de Nonius *Ubi horrifer aequisoni* (1); dans Censorinus, que M. Egger n'a pas indiqué, *Ne horrifer quidem* (2), et dans le Nouveau commentateur de Virgile, que sans doute il ne connaissait pas :

> Sub axe positum
> Unde horridus aquilonis stridor gelidas molitur nives (3).

Quoique Tite-Live fût trop rhéteur et n'eût pas un esprit critique assez développé pour puiser aussi largement qu'il aurait pu le faire dans les anciens documents historiques, il les avait certainement consultés (4), et des passages entiers avaient été fondus dans les premiers livres de son Histoire. Les différences que l'on remarque entre ses récits et ceux des autres écrivains latins ne s'expliquent que par la diversité des sources : ainsi, par exemple, Fabius Pictor et Ennius appellent la mère de Romulus *Ilia* (5), et Tite-Live lui donne le nom de *Rhea Sylvia* (6). La tradition de la naissance de Servius Tullius qu'il préfère était beaucoup moins répandue que l'autre (7), et il avoue lui-même indirectement s'écarter quelquefois du témoignage des monuments publics : Omnes ante me auctores secutus, A. Cornelium Cossum tribunum militum secunda spolia opima Jovis Feretrii templo intulisse exposui (8). Cette fusion n'était pas toujours si habilement masquée qu'elle fît disparaître toutes les anciennes expressions et les tournures propres à la vieille langue ; Niebuhr allait même jusqu'à vouloir retrouver la

(1) P. 236, éd. de Gerlach.

(2) Ap. Putsch, col. 2726.

(3) Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VII, p. 297.

(4) Fabius Pictor, Cincius, Pison, les actes et institutions antiques, les chants historiques, les mémoires des familles, les fastes des magistrats, les livres *lintei*, les tables triomphales, les annales pontificales, les nénies, les inscriptions tumulaires, etc.; voyez Wachsmuth, *Die ältere Geschichte des römischen Staats*, et Lachmann, *De fontibus Historiarum Livii commentatio prima*.

(5) Denys d'Halicarnasse, l. I, ch. 79, et Servius, *Ad Aeneidos* l. I, v. 277, et l. III, v. 333.

(6) Ovide lui donne indifféremment les deux noms; *Tristium* l. II, él. I, v. 250, et *Fastorum* l. III, v. 11.

(7) *Romanis litteris clara*, selon Pline, *Historiae naturalis* l. XXXVI, ch. 27; Ἐν ταις ἐπιχωριοις γραφαις, d'après Denys d'Halicarnasse, l. IV, ch. 2.

(8) L. IV, ch. 20.

forme des anciens vers saturniens dans le récit de la guerre de Tullus Hostilius contre Albe (1). Ce serait donc un curieux travail pour l'histoire de la langue latine que de soumettre patiemment l'ouvrage de Tite-Live à un examen philologique et d'en dégager tous les restes des vieux documents, et nous nous permettrons de le recommander à M. Egger, comme une des plus précieuses additions de sa seconde édition. Loin d'en avoir eu l'idée dans la première, il en nie au commencement la possibilité : L'auteur (Tite-Live) évite surtout avec une sorte de superstition les archaïsmes de langage et de pensée (2); mais, à la fin, de nouvelles réflexions l'avaient déjà ramené à une opinion différente. Après avoir lu les fragments authentiques (?) de la langue que parlaient les Romains au temps des rois, on ne croira pas que Tite-Live nous ait *ici* conservé le texte même de ces vieilles formules; mais au moins peut-on admettre que la rédaction qu'il nous a transmise remonte à des sources fort anciennes (3). La forme et la nature des mots que le savant éditeur explique à l'aide de Festus et d'Ulpien nous semblent d'ailleurs décisives, et, quelque opiniâtres que fussent les préventions contraires, il suffirait, pour produire une certitude complète, de rappeler un passage de la loi invoquée contre Horace, que Tite-Live rapporte dans le premier livre de son Histoire (4) : Lex horrendi carminis erat : Duumviri perduellionem judicent. Si a Duumviris provocarit, provocatione certato; si vincent, *caput obnubito*, *infelici arbori reste suspendito*, verberato vel intra pomoerium vel extra pomoerium. Car, par un heureux hasard, Cicéron en a cité plusieurs expressions authentiques dans son Plaidoyer pour Rabirius (5) : Ista sunt cruciatus carmina, quae

(1) *Römische Geschichte*, t. I, p. 288.

(2) Préface, p. VIII. Nous ne serions même pas surpris que ces restes de l'ancienne langue fussent une des causes du reproche de *Patavinitas* qu'on lui faisait dans l'Antiquité.

(3) P. 353, note.

(4) Ch. 26.

(5) Par. 4.

tu, Homo lenis ac popularis, libentissime commemoras, caput *obnubito*, arbori infelici suspendito; quae verba, Quirites, jampridem in hac republica non solum tenebris vetustatis, verum etiam luce libertatis, oppressa sunt.

Toutes les mythologies ont sans doute une base plus ou moins historique; mais, si dénués de sens philologique qu'ils aient d'abord été, souvent les noms des Dieux se modifient ou entrent dans le vocabulaire, et finissent par prendre une signification qui rappelle l'idée que la religion y attache (1). Pour croire que ce fait s'est produit à Rome, comme dans l'Orient, on n'en est pas réduit à de vagues inductions que l'ignorance où nous sommes de l'histoire et de la langue de beaucoup de peuples anciens rend nécessairement suspectes. Servius dit expressément : Nomina numinibus ex officiis constat imposita (2), et saint Augustin nous a conservé le témoignage de Varron, qui avait plus profondément étudié que personne les antiquités de la langue et de la religion latines : Nulli dubium esse asserens, ita esse utilem cognitionem Deorum, si sciatur quam quisque Deus vim et facultatem aut potestatem cujusque rei habeat. Ex eo enim poterimus, inquit, scire quem cujusque causa Deum advocare atque invocare debemus (3). Il faudrait donc recueillir soigneusement tous les noms des Dieux dans les poètes, les historiens, les commentateurs, les apologistes chrétiens, et même dans les inscriptions (4) : la plupart ont une grande valeur pour l'étude de la langue primitive. Nous citerons entre autres *Bubona* (5), *Caca* (6), *Deferunda* (7), *Fala-*

(1) Quelques uns sont même dans le principe de véritables surnoms ou des épithètes; nous citerons comme exemples les noms de *Ruminus*, *Supinus*, *Tigillus*, que l'on donnait à Jupiter selon saint Augustin, *De civitate Dei*, l. VII, ch. 11; voyez aussi l. IV, ch. 51.

(2) *Ad Georgicon* l. I, v. 21.

(3) *De civitate Dei*, l. IV, ch. 22.

(4) Ap. Orelli, nos 402, 1792, 1851; d'autres semblent suspectes, comme les nos 1415, 1796, 2036, etc.

(5) Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. IV, ch. 24.

(6) Lactance, *De institutione divina*, l. I, ch. 20, par. 36.

(7) Marini, *Atti di Frate Arvali*, p. 382.

cer (1), *Fluonia* (2), *Fornax* (3), *Furina* (4), *Mantus* (5), *Mater Matuta* (6), *Nascio* (7), *Nerio* (8), *Palis* (9), *Picus* (10), *Postverta* (11), *Puta* (12), *Robigo* (13), *Vitumnus* (14). Ce n'est pas là une source aussi pauvre qu'on le supposerait d'abord, car, selon Tertullien (15) : Triplici genere Deorum censum distinxit (Varro), et saint Augustin va jusqu'à dire : Quando autem possunt uno loco libri hujus commemorari omnia nomina Deorum aut Dearum, quae illi grandibus voluminibus vix comprehendere potuerunt (16). Tout ce qui se rattache aux cérémonies augurales et aux sacrifices remonte, comme on sait, aux commencements de la ville : les expressions employées dans les anciens rites fourniraient donc aussi de précieux renseignements sur les origines de la langue, et nous voudrions que M. Egger enrichît sa seconde édition de toutes celles que les grammairiens et les érudits nous ont conservées (17). Elles ont certainement beaucoup plus d'importance

(1) Varron, *De lingua latina*, l. v, par. 84.

(2) Festus, ap. Arnobe, *Adversus Gentes*, l. III, ch. 118.

(3) Ovide, *Fastorum* l. II, v. 525. Malgré leur caractère poétique, les *Fastes* sont, comme on sait, une des sources les plus authentiques de la religion des Romains ; Ovide le dit lui-même, l. I, v. 7 :

Sacra recognosces annalibus eruta priscis.

(4) Varron, *De lingua latina*, l. VI, par. 19.

(5) Virgile, *Aeneidos* l. X, v. 199. On lit dans le Nouveau commentateur : Item Caecina.... archon, inquit, cum exercitu Appenninum transgressus primum oppidum constituit, quod tum Mantuam nominavit, vocatumque tusca lingua a Dite patre est nomen ; ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VII, p. 305.

(6) Tite-Live, l. XXXIV, ch. 53.

(7) Cicéron : *De natura Deorum*, l. III, ch. 18.

(8) Aulu-Gelle, l. XIII, ch. 22.

(9) Ovide, *Fastorum* l. IV, v. 748-775.

(10) Servius, *Ad Aeneidos* l. X, v. 76.

(11) Aulu-Gelle, l. XVI, ch. 16.

(12) Arnobe, *Adversus Gentes*, l. IV, ch. 7.

(13) Ovide, *Fastorum* l. IV, v. 911 ; *Robigus*, dans Aulu-Gelle, l. V, ch. 12.

(14) Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. VII, ch. 2. Nous mentionnerons encore *Albana*, *Deverra*, *Inporcinator*, *Intercidona*, *Lua*, *Pilumnus*, *Potina*, *Promitor*, *Rucinia*, *Subruncinator*, *Summanus*, *Vedius*, *Vervactor* et *Viduus* ; voyez Hartung, *Die Religion der Römer*, passim.

(15) *Ad Nationes*, l. II.

(16) *De civitate Dei*, l. IV, ch. 8. Sans doute le nom des fleuves avait aussi une signification particulière, au moins dans une des langues italiques, car on lit dans Cicéron, *De natura Deorum*, l. III, ch. 20 : In augurum precatione *Tiberinum*, *Spinonem*, *Almonem*, *Nodinum*, alia propinquorum fluminum nomina videmus.

(17) *Malluvium*, *Nectere*, *Recto*, *Sanqualis*, etc. ; voyez Festus, p. 176, éd. de Gothofredus ; Varron, *De lingua latina*, l. v, par. 9, et Macrobe, *Saturnaliorum* l. I, ch. 16.

philologique que des fragments littéraires plus jeunes de quatre ou cinq siècles.

Pour remplir un pareil plan dans toute son étendue, il faudrait joindre à une érudition philologique profonde cette patience qui est presque le génie des savants, et cette pénétration d'esprit que l'on prend volontiers pour de la puissance créatrice : c'est, nous le savons, beaucoup demander à un seul homme ; mais nous attendons plus encore de M. Egger. S'il veut concentrer là des forces que, sans doute par des nécessités d'enseignement, il a jusqu'ici peut-être un peu disséminées, il sortira de ses travaux un livre qui marquera dans l'histoire de la philologie, et deviendra un titre d'honneur pour la France.

DES

ORIGINES DE LA BASSE LATINITÉ

ET DE LA NÉCESSITÉ DE GLOSSAIRES SPÉCIAUX.

Dans les villes fondées, comme Rome, par des aventuriers sortis de vingt patries différentes (1), la langue ne peut avoir d'abord ni unité ni harmonie. Tant qu'elle n'a pas été fixée par une longue habitude, elle reste ouverte à toutes les importations et subordonnée à toutes les influences successives que développe l'histoire. Les femmes étrangères auxquelles s'unirent les premiers Romains, et les populations des villes conquises qu'ils obligèrent de s'agglomérer avec eux, amenèrent donc nécessairement de grands changements dans leur langage. Plus tard leurs succès militaires et la prépondérance qui en fut la suite attirèrent à Rome tous les ambitieux et les mécontents de l'Italie, et chacun y apportait des formes particulières de langage qui influaient insensiblement sur l'idiome public. Cicéron, qui ne se rendait un compte exact que des changements qui s'étaient opérés sous ses yeux, disait, en parlant des contemporains de Laelius et de Publius Scipion : Recte loquebantur; sed hanc certe rem deteriorem vetustas fecit, et Romae, et in Graecia : confluxerunt enim et Athenas et in hanc urbem

(1) Voyez ci-dessus, p. 207, notes 1 et 2.

multi inquinate loquentes ex diversis locis (1). Tous les anciens critiques reconnaissaient cette modification du latin par les langues étrangères. Saint Isidore disait dans ses Origines : Unaquaeque gens facta Romanorum cum suis opibus vitia quoque et verborum et morum transmisit (2), et l'exact Quintilien s'exprimait en termes aussi positifs : Verba, aut latina, aut peregrina sunt. Peregrina porro ex omnibus prope dixerim gentibus, ut homines, ut instituta etiam multa, venerunt (3). Il n'est pas même resté dans ces généralités ; il a indiqué des mots gaulois, puniques et espagnols, qui avaient pénétré dans la langue (4).

Toutes les classes n'acceptaient pas cependant ces corruptions avec la même facilité ; bientôt il s'en était formé une dont l'habitude des grandes affaires avait rendu le goût plus difficile et la pensée plus active et plus exigeante. Elle avait insensiblement poli cet idiome grossier des premiers temps *qui sentait l'ail* (5), et effacé de son vocabulaire des archaïsmes qu'Ennius employait encore dans ses vers (6). Alors, comme le dit Charisius, le latin regendum se regulae tradidit et illam loquendi licentiam servituti rationis addixit (7). L'imitation passionnée du grec finit même par lui donner une consistance et une fermeté qui le préservaient au moins des plus brusques et des plus profondes altérations. Mais le peuple était resté étranger à ces doctes perfectionnements ; l'habitude était la seule loi qu'il reconnût :

(1) *Brutus*, par. LXXIV.

(2) L. I, ch. 31.

(3) L. I, ch. 9.

(4) Plurima gallica valuerunt, ut *Rheda* ac *Petoritum;* quorum altero Cicero tamen, altero Horatius utitur. Et *Mappam* quoque usitatum nomen Poeni sibi vindicant, et *Gurdos*, quos pro stolidis accepit vulgus, ex Hispania duxisse originem audivi ; l. I, ch. 9.

(5) Avi et atavi nostri, cum allium ac caepe eorum verba olerent, tamen optime animati erant ; Varron, *Fragmenta*, p. 266.

(6) *Indotueri*, *Meddix*, *Memordi*, *Propagmen*, *Puellus* (Puer), *Sananetra*, *Subulo*, etc.

(7) Ap. Putsch, col. 35 : Postquam plane supervenientibus saeculis, ajoute-t-il, et l'on trouve également dans Lanzi : Dopo molti cangiamenti la latinità prese aspetto di colta lingua nel sesto secolo di Roma, e si perfezionò ne' due seguenti ; *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 31.

Sic maternus avus dixerit atque avia (1);

et les incohérences de sa langue la disposaient à se grossir, sans examen, de tous les mots nouveaux que les autres habitants de l'Italie introduisaient à Rome (2), et que les vétérans y rapportaient continuellement des pays les plus éloignés (3). Avec le temps, il s'y établit donc, comme partout, deux langues (4) : l'une, politique et littéraire, que des règles positives et des modèles universellement acceptés retenaient dans une certaine fixité (5); l'autre, beaucoup plus flottante, que les écrivains nomment *rusticus* (6), *plebeius* (7), *quotidianus* (8), *usualis* (9) et *pedestris* (10), où

(1) Catulle; poëme LXXXIV, v. 6.

(2) Pendant la guerre sociale, les villes italiennes se servaient encore de leur langue sur les monnaies : ce fut la Loi Julia qui, en leur accordant le droit de bourgeoisie, l'an de Rome 663, y rendit le latin usuel. On lit encore dans Tite-Live, l. XL, ch. 42 : Cumanis eo anno (l'an de R. 572) petentibus permissum ut publice latine loquerentur, et praeconibus latine vendendi jus esset. L'étrusque semble même s'être conservé jusque sous Auguste, puisque les Aruspices consultaient leurs livres pour lui donner des conseils; Ammien Marcellin, l. XXII, ch. 5. Muratori est beaucoup plus affirmatif : Illud quidem constat Etruscos antiquis temporibus longe lateque per Italiam dominatos fuisse eorumque linguam Augusto ipso imperante nondum exstinctam videri; *Antiquitates italicae medii aevi*, t. II, col. 993.

(3) On appelait même les barbarismes *castrensia verba;* Pline, *Historia naturalis*, préf., et Aulu-Gelle, l. XVII, ch. 2. Cette invasion des idiomes étrangers est formellement reconnue par Cicéron : Praesertim quum eas videam primum oblitas Latio, tum, quum in urbem nostram est infusa peregrinitas, nunc vero etiam braccatis et transalpinis nationibus, ut nullum veteris leporis vestigium appareat; *Epistolae ad diversos*, l. IX, let. 15.

(4) Plusieurs écrivains ont déjà parlé de cette langue populaire, mais d'une manière bien peu satisfaisante; aux travaux du Pogge et de Léonard d'Arezzo, que nous aurons plus tard l'occasion de citer, nous ajouterons Heumann, *De latinitate plebeia aevi Ciceroniani*, dans son *Poecile*, t. III, p. 307-324; Pihlmann, *Romanus bilinguis, sive dissertatio de differentia linguae plebeiae et rusticae tempore Augusti a sermone honestiore hominum urbanorum*, Upsal, in-8.; Pagendarm, *Dissertatio de lingua Romanorum rustica*, Iéna, 1735; Inchhofer, *Geschichte der lateinischen Sprache*, l. III, ch. 3-6, et Fer. Winkelmann, *Ueber die Umgangs-Sprache der Römer*, ap. Seebode, et Jahn, *Archiv für Philologie und Pädagogik*, t. II, p. 493-509.

(5) Un passage d'Aulu-Gelle pourrait cependant faire croire qu'elle n'était pas aussi fixée qu'on le suppose. Il raconte que, dans une inscription destinée à perpétuer le souvenir de son troisième consulat, Pompée ne savait s'il fallait écrire *tertio* ou *tertium*, et que Cicéron, n'osant décider la question, lui conseilla de l'éluder en mettant seulement *tert.; Noctes atticae*, l. X, ch. 1. Le même écrivain nous apprend, l. IV, ch. 16, que Varron et Nigidius voulaient qu'on dit au génitif *Senatuis*, *Domuis*, *Fluctuis*.

(6) Cicéron, *De oratore*, l. III, ch. 11.

(7) Cicéron, *Epistolae ad familiares*, l. IX, let. 21.

(8) Suétone, *Octavianus*, par. 87.

(9) Sidonius Apollinaris, *Epistolarum* l. IV, let. 10.

(10) Végèce, *Artis veterinariae* l. III, préface.

puisait ce jeune homme veterum verborum cupidissimus, et plerasque voces nimis priscas et ignotissimas in quotidianis communibusque sermonibus expromens, dont il est parlé dans Aulu-Gelle (1). Dès le temps de Cicéron (2), elle ne consistait pas seulement dans une mauvaise prononciation, que les lettrés eux-mêmes affectaient quelquefois (3), mais dans l'emploi de mots tombés en désuétude (4) ou empruntés à des langues étrangères (5), et de formes, plus régulières en apparence, qui ne tenaient aucun compte des exceptions consacrées par l'usage et l'autorité des grammairiens (6). Cette langue rustique, que, par une figure bien naturelle, on appelait quelquefois *osque* (7), était employée

(1) *Noctes atticae*, l. I, ch. 10.

(2) Il nous en a lui-même conservé un exemple : Balbus mihi confirmavit te divitem futurum, id utrum romano more locutus sit, bene *nummatum* te futurum; *Epistolae ad familiares*, l. VII, let. 16.

(3) Nous en citerons seulement deux exemples : Quare Cotta noster, cujus tu illa lata nonnunquam imitaris, ut iota litteram tollas, et E plenissimum dicas, non mihi oratores antiquos, sed messores videtur imitari; Cicéron, *De oratore*, l. III, ch. 12. Messala, Brutus, Agrippa pro *sumus*, *simus*; Marius Victorinus, *De orthographia*, ap. Putsch, col. 2456.

(4) On en connait encore plusieurs, comme *Oltus* (Varron, *De lingua latina*, l. VII, par. 42), *Cluere* (Pline, *Historiae naturalis* l. XV, ch. 29), et certainement il y en avait un très grand nombre : Neque tamen erit utendum verbis iis quibus jam consuetudo nostra non utitur; Cicéron, *De oratore*, l. III, ch. 10; voyez aussi *Brutus*, par. LXXIV, et Daumius, *De causis amissarum linguae latinae radicum*. C'est là sans doute l'origine de l'*Ixi* qu'Auguste disait pour *Ipsi*, puisque, selon Suétone : Quotidiano sermone quaedam frequentius et notabiliter usurpasse eum literae ipsius autographae ostentant; *Octavianus*, par. 87.

(5) Il est bien difficile maintenant de reconnaître l'origine des mots qui appartenaient à la langue populaire; nous savons seulement qu'ils étaient assez nombreux pour avoir servi de sujet à un livre de Lavinius, *De verbis sordidis*; nous nous bornerons à citer *Apluda* (Aulu-Gelle, l. XI, ch. 7), *Floces* (*Ibidem*), *Magnificare* (Plaute, *Stichus*, act. I, sc. 2, v. 44), *Sculna* (Aulu-Gelle, l. XX, ch. 11), *Tammodo* (Plaute, *Trinummus*, act. III, sc. 1, v. 8).

(6) Nous en connaissons, surtout par les anciens poëtes, beaucoup d'exemples : *Aliae* (Alii), *Fitum est*, *Gavisi*, *Ibus* (Iis), *Illae* (Illi), *Nulli* (Nullius), *Juvatus*, *Praestavit*, *Terta* (Tersa), *Venibo*, etc.; voyez l'index qui se trouve à la fin du *Reliquiae selectae* de M. Egger. Les formes populaires exercèrent même quelque influence sur la langue des lettrés : ainsi Varron veut qu'au passé de *Soleo* on dise *Solui*, comme Ennius et Caton, et non *Solitus sum*, comme le peuple; *alvus*, qui avait été long-temps féminin, comme on le voit dans Virgile, *Aeneidos* l. II, v. 52, est employé par Columelle au masculin :

Florida quum soboles materno pullulat alvo.
De horto, l. X, v. 146.

C'était un retour à un ancien usage que le peuple avait sans doute conservé, car il est aussi masculin dans Accius, ap. Nonius, p. 131, éd. de Gerlach.

(7) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus, p. 211 et 212.

dans les atellanes (1) et dans la plupart des chansons amoureuses : voilà sans doute pourquoi, dans ses constantes préoccupations d'élégance, Ovide adressait ces conseils aux amants :

Munda, sed e medio, consuetaque verba, puellae,
scribite : sermonis publica forma placet.
Ah ! quoties dubius scriptis exarsit amator
et nocuit formae barbara lingua bonae (2) !

L'existence d'un patois romain n'a d'ailleurs besoin d'aucune preuve particulière, c'est une conséquence nécessaire de l'histoire de tous les idiomes : il suffit de comparer les premiers monuments littéraires aux ouvrages du siècle d'Auguste pour être certain que des différences capitales séparaient la langue du peuple de celle des lettrés (3). On est allé jusqu'à les supposer assez profondément distinctes pour avoir cessé d'être intelligibles à qui n'en avait appris qu'une (4). La langue populaire semblait même au Pogge plus vivace que l'autre ; il affirmait en avoir retrouvé des mots qui n'étaient point entrés dans l'italien (5) ; mais la plupart des savants reconnaissaient que cette séparation d'un patois

(1) Peut-être cependant ne doit-on point les considérer comme des modèles de la langue populaire ; le désir d'exciter ce rire grossier que provoquent certaines fautes de français sur nos scènes secondaires a pu y faire introduire des provincialismes et des fautes de grammaire que le peuple trouvait ridicules.

(2) *Artis amatoriae* l. III, v. 479.

(3) Le savant Barthius admettait pleinement cette distinction : Veterum Latinorum in loquendo longe aliam linguam fuisse quam quae a nobis usu frequentatur, dubium minime esse debet ; *Adversariorum* l. XIII, ch. 2. Lanzi n'était pas moins positif : Il popolo (di Roma) ritenne sempre qualche parte dell' antica scorrezione e usò un parlare ben diverso da quel de' dotti ; *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 25.

(4) Leonardus Aretinus ne craignait pas d'écrire (quod) a vulgari differat (lingua latina) terminatione, inflexione, significatione, constructione et accentu ; pistores vero et lanistae et hujus modi turba sic intellexerint oratoris verba, ut nunc intelligunt missarum solemnia ; *Epistolarum* l. VI, p. 273.

(5) Longum esset referre latina verba quae nunc in eorum vulgari sermone sunt pene infinita. Illud dicam, multa me Romae didicisse inter loquendum latina vocabula quae antea ignorabam ; *Utrum priscis Romanis latina lingua omnibus communis fuerit, an alia quaedam doctorum virorum, alia plebis et vulgi ;* Tertiae convivalis historiae disceptatio ; *Opera*, p. 53, éd. de Bâle, 1538. Il cite comme exemple *Lupus tyberinus*, Esturgeon ; *Sartayo*, Poêle à

de la langue littéraire avait été l'origine et le commencement de la formation des idiomes vulgaires (1).

Dans les troubles qui agitèrent les dernières années de la République, les différents chefs appelèrent en Italie une foule de soldats barbares et les y établirent d'une manière durable (2). Jules Caesar fit plus encore, il ouvrit les curies à des Gaulois à peine initiés à la connaissance du latin (3), et, en familiarisant l'oreille et l'intelligence avec des formes insolites, l'étude chaque jour plus répandue des idiomes étrangers détruisit l'empire de l'habitude, cette règle des ignorants qui supplée à toutes les autres. La corruption du langage fit donc de nouveaux progrès; la prononciation s'altéra de plus en plus (4); l'AU cessa d'être une diphthongue (5); le M final, dont le son était auparavant assez faible pour ne pas empêcher les élisions, se fit plus fortement sentir (6); des flexions insolites (7) et de grossiers

frire; *Vorticulum*, Petit morceau de bois que l'on met au bout du fuseau pour le faire tourner plus facilement.

(1) Maffei l'a dit en termes positifs : Provenne (la lingua volgare) dall' abbandonar del tutto nel favellare la latina nobile, gramaticale e corretta, e dal porre in uso generalmente la plebea, scorretta e mal pronunziata; *Verona illustrata*, l. XI, col. 312. Morhof donnait à cette opinion un sens encore plus général : Longe plura itaque olim plebi relicta fuerunt vocabula, quae maximam partem in usu apud posteros jam Italos, Hispanos, Gallos manserunt, quae plebeia et sordida vocabantur; *De patavinitate Liviana liber*, p. 82. Barthius est aussi positif dans un passage qui suit presque immédiatement celui que nous citions tout à l'heure : Adeoque impossibile arbitror vel conjectare posse quibus verbis loquendo veteres quasque res expresserint, nisi idiotismos hispanicae, italicae et gallicae deflexionis adhibeas.

(2) On connait même par Pline, *Historia naturalis*, préf., et par Aulu-Gelle, l. XVII, ch. 2, plusieurs barbarismes soldatesques, *Conterraneus*, *Copior*.

(3) Civitate donatos et quosdam e semibarbaris Gallorum recepit in curiam; Suétone, *Julius Caesar*, par. 76.

(4) Nam et urbanitas dicitur qua quidem significari video sermonem prae se ferentem in verbis et sono et usu proprium quemdam gustum urbis, et sumptam ex conversatione doctorum tacitam eruditionem; denique cui contraria sit rusticitas; Quintilien, l. VI, ch. 3; et il avait dit, l. I, ch. 4 : In *Here* neque E plane neque I auditur : nos nunc E litera terminamus, at veterum Comicorum adhuc in libris invenio : *Heri ad me venit*.

(5) Mestrium Florum consularem, admonitus ab eo *plaustra* potius quam *plostra* dicere, postero die *Flaurum* salutavit; Suétone, *Vespasianus*, par. 22.

(6) Si M literam inconvenienter addas aut demas, dictio tota confusa est; Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, ch. 15; *Opera*, t. II, p. 547, éd de dom Garet.

(7) Haec antiqui *Fulgetra* dicebant : *Tonitrua* nos pluraliter dicimus, antiqui aut *Tonitruum* dixerunt aut *Tonum*; Sénèque, *Quaestionum naturalium* l. II, ch. 56. Les genres eux-mêmes n'étaient pas respectés, comme on le voit par ce passage de Curius Fortunatianus, l. III, ap. Pithou, *Rhetores antiqui*,

barbarismes (1) pénétrèrent violemment dans la langue. Les hommes les plus éclairés s'en servaient eux-mêmes sans scrupule. Suétone dit d'Auguste : Ponit assidue et pro Stulto *Baceolum*, et pro Pullo *Pulleiaceum*, et pro Cerito *Vacerrosum*, et *Vapide* se habere pro Male, et *Betizare* pro Languere, quod vulgo *Lachanizare* dicitur (2); et ce n'était ni par indifférence ni par une de ces habitudes d'enfance dont il est si difficile de s'affranchir, il affectait le purisme et avait été élevé par son père dans l'amour du beau langage (3). Dans ce désarroi de la langue, chacun se choisissait un modèle de fantaisie (4) jusque dans les origines de la littérature (5), ou même chez les peuples étrangers (6). De nouvelles invasions de Barbares dans les premiers rangs de la société activèrent tant de causes de corruption (7). Il y eut un latin à l'usage des domestiques; l'autorité de Quintilien est positive : Sermonem vulgarem quo cum amicis,

p. 71 : Romani vernacula plurima et neutra multa masculino genere potius enunciant, ut *hunc* theatrum et *hunc* prodigium.

(1) Sed vide ne plus profectura sit oratio ordinaria quam haec quae nunc vulgo *breviarium* dicitur, olim quum latine loqueremur *summarium*; Sénèque, let. xxxix. Quintilien lui-même s'est servi d'*Apologatio*, l. v, ch. 11, et il dit, l. i, ch. 12, que souvent dans le théâtre le peuple *exclamasse barbare*. Plusieurs mots appartenant exclusivement à la langue rustique ou vulgaire nous ont été aussi conservés : *Apiaria* vulgus dicit loca in quibus siti sunt alvei apum; Aulu-Gelle, l. ii, ch. 20 : *Arboreta* ignobilius verbum est, *arbusta* celebratius; Aulu-Gelle, l. xvii, ch. 2 : Castellum parvulum quem *burgum* vocant; Fl. Végèce, *De re militari*, l. iv, ch. 10 : Crates quae *occa* vocatur a vulgo; P. Végèce, *De arte veterinaria*, l. i, ch. 56 : etc.

(2) *Octavianus*, par. 87; il avait déjà cité, par. 76, un autre mot populaire, *Buccea* (Bouchée), dont Auguste se servait volontiers.

(3) Etiam Augustus linguae latinae non nescius, munditiarum patris sui in sermonibus sectator; Aulu-Gelle, l. x, ch. 24.

(4) Exigitur enim jam ab oratore etiam poeticus decor, non Attii aut Pacuvii veterno inquinatus, sed ex Horatii et Virgilii et Lucani sacrario prolatus; *Dialogus de oratoribus*, par. 20.

(5) Multi ex alieno saeculo petunt verba, Duodecim tabulas loquuntur; Sénèque, let. lxxxviii. Nonne te tumultuariis quibusdam et lucrativis studiorum solatiis fulciebas : synonymis colligendis, verbis interdum singularibus requirendis, ut... prisco verbo adornares, colorem vetusculum appingeres; Fronton, *De eloquentia*, p. 89.

(6) Verum illic tantum ne vitiosa essent, praecipimus : hic non alienum est admonere ut sint quam minime peregrina et externa. Multos enim quibus loquendi ratio non desit, invenias, quos curiose potius loqui dixeris quam latine; Quintilien, l. viii, ch. 1.

(7) An parum quod Veneti et Insubres curiam inruperint; Tacite, *Annalium* l. xi, par. 23.

conjugibus, liberis, servis, loquimur (1), et ce passage est d'autant plus curieux que le peuple appelle encore maintenant le mauvais latin *du latin de cuisine* (2). Les écrivains s'accusaient eux-mêmes d'ignorer les principes de la langue; Vitruve disait au commencement de son livre : Peto, Caesar, et a te, et ab his qui mea volumina sunt lecturi, ut, si quid parum ad artis grammaticae regulam fuerit explicatum, ignoscatis. Namque non uti summus philosophus, nec rhetor disertus, nec grammaticus summis rationibus artis exercitatus, sed ut architectus his literis imbutus, haec nisus sum scribere (3). Les anciennes traditions se perdaient même à Rome (4); déjà Quintilien s'écriait avec douleur : Totus pene mutatus est sermo (5), et Diomèdes parle des écrivains Qui rusticitatis enormitate incultique sermonis ordine sauciant, immo deformant examussim normatam orationis integritatem, politumque ejus lumen infuscant ex arte prolatum (6).

Pendant long-temps le peuple romain se réserva l'usage exclusif du latin : c'était son titre de supériorité sur le reste du monde; mais lorsque sa puissance fut devenue trop réelle pour avoir encore besoin de distinctions factices, il se fit de sa langue un moyen d'unité et de force (7), et l'imposa également à tous les peuples alliés et vaincus (8). Le grec lui-même, que les lettrés avaient étudié et cherché à imiter pendant plusieurs siècles, fut proscrit des affaires publiques, et l'on vit sous les Empereurs un Grec, aussi distingué par son esprit que par ses services, violemment dépouillé

(1) L. XII, ch. 10.

(2) On dit également en allemand *Küchen-Latein.*

(3) *De architectura*, l. I, ch. 1.

(4) Legerat (Probus) in provincia quosdam veteres libellos apud grammatistam durante adhuc ibi antiquorum memoria, necdum omnino abolita, sicut Romae; Suétone, *De illustribus grammaticis*, ch. 24.

(5) *De institutione oratoria*, l. VIII, ch. 3.

(6) *De oratione*, l. I, prol., ap. Putsch, col. 273.

(7) Quo scilicet latinae vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur, dit Valère Maxime, *Dicta factaque memorabilia*, l. II, ch. 2.

(8) Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus, per pacem socia-

de ses droits de citoyen parce que sa science du latin n'était pas suffisamment étendue (1). Sous Tibère, les soldats furent forcés par un édit impérial à se servir uniquement de la langue romaine (2). La perte de leur indépendance éveilla dans les Provinces une vive curiosité pour tout ce qui se passait à Rome : c'était aussi de leurs destinées qu'il s'agissait dans les conspirations des mécontents, et elles lisaient avec avidité les journaux romains, qui leur apprenaient ce qu'elles devaient espérer et craindre (3). La connaissance du latin se répandit donc de plus en plus et devint générale dans toute l'étendue de l'Empire; pour nous servir des paroles d'Érasme : Constat apud Hispanos, Afros, Gallos, reliquasque Romanorum Provincias, sic sermonem romanum fuisse vulgo communem, ut latine concionantem intelligerent etiam cerdones, si modo qui dicebat paullulum sese ad vulgarem dictionem accommodasset (4). Mais, comme l'a fort bien reconnu aussi le célèbre philologue, ce latin des Provinces n'était rien moins que pur : les causes qui l'altéraient à Rome introduisaient dans les autres villes des corruptions tout autrement profondes (5), elles y étaient

tis, imponeret; saint Augustin, *De civitate Dei*, l. XIX, ch. 7.

(1) Suétone, *Claudius*, par. 71.

(2) Suétone, *Tiberius*, par. 71.

(3) Diurna populi romani per Provincias, per exercitus curatius leguntur, ut noscatur quid Thrasea non fecerit; Tacite, *Annalium* l. XVI, ch. 22.

(4) *Epistolarum* l. XXVIII, let. 9.

(5) On trouve déjà dans l'*Historia Augusta* : *Vos ipse*, *Ad fratre suo*, *Ad bellum Parthis inferre*, etc. L'ensemble de la langue a fait croire que c'étaient des fautes de copistes, mais on retrouve des formes semblables dans de très vieilles inscriptions; voyez Saumaise, *Ibidem*, p. 106 et 138; Cittadini, *Della vera origine della nostra lingua*, p. 50. Il y a dans Apulée *Circumsecus*, *Collurcinatio*, *Incognescere*, *Sospitator*, *Tandem denique*, *Transabire*, *Mugivit in bovem*, *Scissili palliastro semiamictus*. Saint Augustin s'est plaint que le peuple s'obstinât à chanter Super ipsum *floriet* sanctificatio mea; *De doctrina christiana*, l. II, ch. 13, et le même solécisme se trouve dans saint Boniface (Winfrid), let. I : Homo sicut foenum.... et sicut flos agri, ita floriet. Nous citerons encore dans Cassiodore, *Pretiare* (Aestimare); dans Mamertus, *Collucernatio* (Comissatio), *Nescentia* (Ignorantia); dans Sidonius, *Blatta* (Purpura), *Cassare* (Cassum reddere), *Cervicositas* (Ferocia), *Papa* (Pastor, Pater), *Serietas* (Gravitas); dans Fortunatus, *Apothecaret* (Horreo colligeret), *Caligosus* (Caliginosus), *Certor* (Certior fio), *Chrotta* (Testudo), *Cruminans* (Ventrem purgans), *Graphiolum* (Clabula), *Miscam* (Miscebo), *Vestibit* (Vestiet), etc. Dans l'*Instrumentum plenariae securitatis*, rédigé pendant la 38e année de Justinien, on trouve aussi *Scotella*, *Bracile*, *Baudilos*, *Polimita duo valentes solido uno*, etc.

plus actives, et une étude journalière des bons écrivains n'en arrêtait pas les effets (1). Dès le temps de Cicéron, la langue latine avait en Espagne, même sous la plume des lettrés, une apparence étrangère (2): A l'autre extrémité de l'Empire, saint Jérôme disait, dans des conseils qu'il adressait à une mère pour l'éducation de sa fille : Sequatur statim latina eruditio, quae si non ab initio os tenerum composuerit, in peregrinum sonum lingua corrumpitur et externis vitiis sermo patrius sordidatur (3). Sidonius Apollinaris se plaignait que dans les Gaules, où les lettres étaient cependant cultivées avec autant de succès qu'à Rome, la décadence de la langue équivalût presque à sa disparution (4). Les scribes eux-mêmes, qui par état en faisaient une étude particulière, étaient arrivés à une telle ignorance que, dans un passage très curieux, saint Jérôme avertit son public qu'il n'est point responsable de leurs bévues. Unde, disait-il dans sa lettre à Lucinius, si paragrammata repereris vel minus aliqua descripta sunt quae sensum legentis impediant, non mihi debes imputare, sed tuis, et imperitiae notariorum librariorumque incuriae, qui scribunt, non quod inveniunt, sed quod intelligunt (5). Aucune règle, même tacitement reconnue, ne présidait à ces altérations; selon les habitudes de son enfance et les circonstances au milieu desquelles il avait vécu, chacun barriolait son langage de barbarismes différents. Suivant le grammairien Vergilius Maro, qui, d'après toutes les apparences, vivait à Toulouse dans

(1) Literae autem inter malas artes habitae, et qui eas noverant, pro inimicis hostibusque protriti et exsecrati; Lactance, *De morte persecutorum*, ch. 22. Si in circulo auctoris veteris inciderit nomen, piscis aut edulii peregrinum esse vocabulum arbitrantur; Ammien Marcellin, *Historiarum* l. XXX, ch. 4, par. 17.

(2) Pingue quiddam atque peregrinum sonare; *Pro Archia*, par. 10.

(3) *Epistola* CVII *ad Laetam;* ap. *Opera*, t. I, col. 680, éd. de Vérone, 1734.

(4) Illud appone, quod tantum increbuit multitudo desidiosorum, ut nisi vel paucissimi quique meram latiaris linguae proprietatem de trivialium barbaris morum robigine vindicaveritis, eam brevi abolitam defleamus interitamque; *Epistolarum* l. II, let. 10; ap. Sirmond, *Opera*, t. I, col. 897.

(5) *Opera*, t. I, col. 432, éd. de Vérone, 1734.

le VIe siècle : Per varias latinitatum multifariasque differentias quisnam ire potuerit, cum tam multae sint ut nequeant numerari (1)? Toutes ces corruptions plus ou moins générales avaient si démesurément accru l'ancienne langue, que, vers la fin du XIIe siècle, l'auteur du Thesaurus novus latinitatis promettait aux savants qui voudraient s'en enquérir des mines inépuisables de mots inconnus (2). Les altérations amenées naturellement par la force des choses ne furent pas même seules à défigurer la langue. On se servit des formes et des cadres habituels du latin pour composer des langues de convention qui, quoique inintelligibles aux masses, avaient certainement une publicité assez étendue, puisque les grammairiens en distinguent douze espèces (3) et que nous possédons encore plusieurs ouvrages d'une latinité trop extraordinaire pour qu'on hésite à y reconnaître des corruptions systématiques (4).

(1) *Epitome I*, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*. t. V, p. 103. Il avait déjà dit dans son *Epistola de Verbo* : Haec autem ideo diximus quia, cum omnes orationis partes nonnullas aput plerosque dissonantias habeant, multo tamen est major in Verbo difficillimarum quaestionum silva, ac dissonantiarum devia inveniuntur ; *Ibidem*, p. 37.

(2) Quibus certissime repromitto, si in latialis scientiae ediscenda arte nestoreos repleverint annos, semper aut lectitando, aut auscultando, aliquid novi percipient, quod nunquam vel raro perceperunt ; ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VIII, p. 203. Ruhnken désirait aussi dans la préface de son Apulée que quelque savant Glossaria latina in leidensi Bibliotheca latentia, quibus nihil usquam vel vetustate vel praestantia simile reperias, è tenebris in lucem vocet, linguamque latinam, de cujus inopia vetus querela est, aliquot mille vocabulis ac formis nondum cognitis locupletet ; p. IV.

(3) Latinitatis autem genera sunt XII, quorum unum usitatum scitur, quo scripturas Latini omnes atramentantur ; Vergilius Maro, *Epitome I*, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 99. Ces différentes espèces avaient toutes un nom particulier, et l'on en trouve des exemples, *Ibidem*, p. 124-127. La dernière s'appelait *Spela*, hoc est Humillima, et un auteur nommé Cussinus s'en était servi de préférence. Il paraît même qu'il y avait de nombreuses variétés, car le même grammairien disait dans son *Epistola de Verbo* : Quis enim latinitatem sensatus putet tam angustam haberi tamque artatam, ut unumquodque verbum uno tantum fario unoque sensu contentum esse videatur? Praesertim cum latinitatis ipsius genera duodecim numero habeantur, et unumquodque genus multas in se complectatur artes ; *Ibidem*, p. 36. Nous en citerons un exemple : le Feu, *Ignis* dans la bonne latinité, était nommé dans les onze autres *Quoquevihabis*, *Ardon*, *Calax*, *Spiridon*, *Rusin*, *Fragon*, *Fumaton*, *Ustrax*, *Vitius*, *Seluseus* et *Aeneon*.

(4) Tout ce qui se rattache à ces néolatinités est si inconnu et si étrange que nous en citerons deux exemples un peu plus étendus. Bis senos exploro vechros qui ausonicam lacerant palatham. Ex his gemella astant facinora, quae verbalem

Sans doute la base de toutes ces latinités de Provinces était la même : ainsi que l'ont fort bien reconnu Bonamy (1) et plusieurs autres savants, ce n'était point la langue des lettrés, que des livres répandus avaient invariablement fixée, mais cet idiome populaire et mobile dont quelques traces se retrouvent encore dans les vieux monuments et dans les trivialités des poètes comiques (2). Aucun modèle systématique et pour ainsi dire officiel ne préservait ce grossier latin des plus barbares corruptions ; c'était une langue pratique et vivante, soumise à toutes les altérations qu'amenaient le changement des idées et les nécessités de la conversation. Selon les convenances du moment, chacun empruntait à d'autres idiomes des mots dont il déguisait à peine l'origine étrangère par une terminaison latine. Des différences, de jour en jour plus profondes, ne tardèrent donc pas à caractériser la langue de chaque Province. Elle s'éloignait davantage du latin là où

sauciant vipereo tactu struem. Alterum barbarico auctu loquelarem inficit tramitem, ac gemello stabilitat modello, quaternaque nectit specimina ; inclytos litteraturae addit assiduae apices ; statutum toxico rapit scriptum dampno ; litterales urbanae movet characteres facundiae ; stabilem picturae venenoso obice transmutat tenorem. Alius clarifero ortus est vechrus solo, quo hispericum reguloso ortu violatur eulogium, sensibiles partiminum corrodit domescas. Cetera notantur piacula, quae italicum lecti faminis sauciant obrizum, quod ex his propriferum loquelosi tenoris in hac assertione affigis facinus ; *Hisperica famina*, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V p. 483. Num chronici fraudant (id est *negant*) hoc, qui praesertim summum vae (id est *calamitatem*) et ipsorum omne concrepant oche (id est *jocunditatem*)? Haud agmen (id est *multitudinem*) perstrepunt, qui perplexum gradiendo perrecta callem rubrica induxerint sequaces ; Atton, *Polypticum*, ap. Mai, *Veterum auctorum fragmenta*, t. VI, P. II, p. 43.

(1) *Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains*, ap. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV, p. 582, et *Réflexions sur la langue latine vulgaire*, *pour servir d'introduction à l'explication des serments en langue romane prononcés par Louis de Germanie et par les seigneurs françois*, *sujets de Charles le Chauve, dans l'assemblée de Strasbourg de l'an* 842 ; *Ibidem*, p. 603.

(2) *Bos Luca* dans Mamertus et dans Pline, *Historiae naturalis* l. VIII, ch. 6 ; *Candelabri* (Candelabra) dans Fortunatus et dans Caecilius, ap. Nonius, p. 137, éd. de Gerlach ; *Consequus* dans Mamertus et dans Lucrèce, l. V, v. 679 ; *Consiliosus* dans Sidonius et dans Caton, ap. Aulu-Gelle, l. IV, ch. 9 ; *Creperus* dans Ennodius et dans Lucrèce, l. V, v. 1295 ; *Cuncto* (Cunctor) dans Fortunatus et dans Plaute, *Casinaria*, act. IV, sc. 2, v. 13 ; *Curatura* dans Fortunatus et dans Térence, *Eunuchus*, act. II, sc. 3, v. 24 ; etc. Aldrete a recueilli une foule de mots appartenant à la langue populaire qui sont passés en espagnol : *Ambrones*, *Asciola*, *Astrosus*, *Babiger*, *Baburrus*, *Ballatrones*, *Bassatus*, *Batalia*, *Bronco*, *Bua*, *Burrae*, etc. ; voyez *Del origen de la lengua castellana*, l. II, ch. 9.

les Barbares étaient plus rapprochés de la population romaine par leurs mœurs, leurs croyances et leur influence dans le pays. Des circonstances purement locales, qui agissaient chacune d'une manière différente, modifiaient même la nature des corruptions. L'empire de l'habitude est si puissant sur le langage, que les altérations dépendaient en grande partie des sons dont l'oreille était le plus souvent frappée, et l'on prenait naturellement dans les idiomes les plus voisins les néologismes dont on avait besoin pour rendre des idées nouvelles ou suppléer à une connaissance imparfaite du latin. Des variantes de prononciation et de vocabulaire s'introduisirent donc à la longue dans les villes les plus voisines, même en Italie, où la langue dut cependant se conserver plus pure que dans les Provinces éloignées de toutes les traditions du bon langage. Comme l'a dit Morhof, Constat in Italia non unum sermonis vultum fuisse : linguis enim et dialectis, vel saltem idiotismis, ut nunc sunt, etiam discrepasse ipsa ratio et populorum e gentibus coalescentium natura dictitat (1). Ces différences ne portaient même pas exclusivement sur quelques expressions dont le choix et l'adoption sont toujours un peu subordonnés au hasard ; les formes grammaticales étaient aussi modifiées : ainsi, par exemple, au lieu de *Dico*, *dicis*, *dicit*, le toscan a dit *Io dico, tu dici, egli dice;* le vénitien, *Mi digo, tu disi, lu dise;* le milanais, *Mi digh*, *tu dìs*, *el dìs*, et le bolonais, *Me a degh, te t'dis, lo al dis*. D'altérations en altérations, ce mauvais latin se rapprocha de plus en plus des idiomes barbares avec lesquels il se trouvait en contact ; il en vint à ressembler dans toutes les Provinces à la langue du Pont, dont Ovide disait dans une de ses élégies :

(1) *De patavinitate Liviana liber*, p. 69. M. Mazzoni Tozelli a reconnu aussi ces différences, mais il en a tiré une conséquence certainement inexacte : La lingua illustre e dunque una unione di vocaboli di tutte le cita sottomessi ad una forma generale di terminazione e di pronunzia ; *Origine della lingua italiana*, t. I, p. 136.

Mista sit haec quamvis inter Grajosque Getasque,
a male pacatis plus trahit ora Getis (1).
In paucis remanent grajae vestigia linguae,
haec quoque jam getico barbara facta sono (2).

Dès que les formes grammaticales elles-mêmes furent profondément atteintes, ces corruptions devinrent, dans la bouche du peuple, le premier germe des langues néo-latines. Si les écrivains conservaient beaucoup mieux les flexions et les habitudes de la syntaxe, les idées nouvelles qu'ils avaient à rendre, les changements de tout genre que les progrès du commerce, de l'industrie, et surtout le développement du christianisme, avaient amenés dans le monde, les obligeaient de sortir de la langue classique, et, selon sa patrie, chacun recourait de préférence à des expressions d'origine grecque, celtique, germanique ou slave, dont il modifiait souvent la signification primitive. Pour comprendre les barbarismes qui s'introduisirent dans le latin, il faut donc nécessairement connaître leur origine, et chercher leurs racines dans les idiomes auxquels ils appartenaient d'abord. Des nécessités, souvent même des fantaisies individuelles, avaient trop arbitrairement altéré la langue pour qu'elle eût conservé aucun caractère de généralité : chaque auteur avait des habitudes de vocabulaire et de style qui lui étaient propres, et ce serait renoncer à toute critique que d'accepter comme une explication de la valeur des mots la signification qu'un écrivain né dans un pays différent avait donnée à des formes semblables. Il est évident, par exemple, que la connaissance des radicaux allemands est indispensable pour entendre avec certitude les mots suivants, que l'on pourrait multiplier presque à l'infini : *Ansae* (Hanse), *Budellus* (Buttel), *Borgare* (Borgen), *Centa* (Zent), *Cora* (Kore),

(1) *Tristium* l. v, él. 7, v. 11.

(2) *Ibidem*, v. 42. On y trouve aussi, él. ii, v. 67 :

Nesciaque est vocis quod barbara lingua latinae,
grajaque quod getico victa loquela sono.

Cottarii (Kother), *Einunga* (Eynung), *Frevella* (Frevel), *Friboto* (Freybote), *Hulda* (Huld), *Kako* (Kake), *Losunga* (Losung), *Morgengaba* (Morgengabe), *Raisa* (Reise), *Sona* (Söne), *Stapula* (Stapel), *Supanus* (Saup), *Vronisare* (Fronen) (1). Quand cette connaissance du sens primitif des néologismes vient à manquer, il faut s'en rapporter aveuglément à la parole plus que suspecte d'un grammairien presque toujours ignorant et ne comprenant pas même l'importance sérieuse de la philologie (2).

L'époque où vivait un écrivain n'influait pas moins fatalement sur sa langue; saint Jérôme le disait déjà dans le IV[e] siècle : Quum... ipsa latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore (3). Avec le temps, le dépérissement des études devint plus complet, les souvenirs classiques s'effacèrent davantage, et les mots s'écartèrent plus capricieusement de leur valeur primitive. C'est là un fait qui se produit dans l'histoire de toutes les langues que ne fixent point des modèles respectueusement imités; le sens que l'on donne aux mots change avec le développement des idées et le point de vue nécessairement variable sous lequel on considère les choses. Ainsi *Barbarus* signifia tour à tour Étranger, Non-Romain, Païen, Grossier et Cruel. *Romana lingua*, le nom que l'on donna pendant long-temps à la bonne latinité, finit par ne plus désigner qu'un latin corrompu (4). *Sophista*, qu'Aulu-Gelle et Juvénal regardaient comme un titre d'honneur, qu'Alcuin appliquait encore à Charlemagne :

(1) D'autres sont évidemment venus de l'arabe, comme *Albara*, Quittance, de براءة ; *Cafisus*, Mesure, de قفيز ; *Caitus*, Chef, de قايد ; *Cebibum*, Raisins secs, de زبيب ; *Cecha*, Hôtel des monnaies, de سكّة ; *Feda*, Rançon, de فدا ; etc.

(2) Rien ne prouve, par exemple, la justesse des interprétations que Vergilius Maro donne de plusieurs mots qui avaient probablement une origine celtique ; ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, passim.

(3) *Commentariorum in Epistolis ad Galatas* l. II, prol., ap. *Opera*, t. VII, col, 429, éd. de 1752.

(4) Einhard disait encore dans sa Vie de Charlemagne : Homo barbarus et in romana locutione perparum exercitatus ; t. I, p. 4, éd. d'Ideler.

Summus apex regum, summus quoque in orbe sophista
Exstat, et orator facundo famine pollens (1),

ne s'employa plus qu'avec une acception défavorable (2). *Ribaldus* s'éloigna aussi complétement que *Soudart* de sa valeur étymologique; ce ne fut plus, comme le vieil-allemand *Rih-Bald*, un Brave guerrier, mais un Débauché. *Hara* signifiait d'abord une Étable à porcs (3), *Carivaria* une Mascarade (4), et *Scholasticus* un Écolier (5). Les lexiques du moyen âge sont remplis d'interprétations contraires à toutes les idées qu'on attache habituellement aux mots. *Principes* signifiait, selon Ansileube (6), Veteres, Antiqui, Prisci, Senes, Seniores et Barbati. On lit dans un autre glossaire manuscrit, du Xe siècle : *Nequam* non Malum significat, sed Inutilem (7); et le Thesaurus novus latinitatis explique *Celticus* par Nobilis, Insignis, Illustris, Egregius, Augustus, Authenticus (8). Il n'est peut-être pas un seul mot exprimant un usage ou une idée technique d'une nature quelconque, dont la valeur n'ait subi d'assez grands changements : le langage ne tient aucun compte ni des progrès de la civilisation, ni de la mobilité des idées et des mœurs, et continue à les employer dans leur ancienne forme, quoique leur première signification ait été complétement modifiée. *Rhythmus*, par exemple, qui se disait en-

(1) *Opera*, t. II, p. 451, éd. de Froben.

(2) Elle l'était déjà quelquefois du temps de Cicéron : Num *Sophistes*? Sic enim appellabantur ii qui ostentationis aut quaestus causa philosophabantur; *Academicorum* l. II, ch. 23.

(3) *Ara*, quum Altare significat per A solum scribendum; quum vero Cubile porcorum cum aspiratione; Placidus, *Glossae*, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VI, p. 555.

(4) Inhibemus omnibus..... ne faciant larvas seu carivaria super matrimoniis faciendis; ap. Martenne et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1271.

(5) Novem annis jam steti ad grammaticam, et adhuc sum scholasticus. Sumus novem scholastici, qui simul discimus grammaticam, et sum ego valde perfectus sapiens; ap. Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 726.

(6) B. R., fonds de Saint-Germain, n° 12, du IXe siècle.

(7) B. R., fonds de Saint-Germain, n° 1334, fol. 66 v°.

(8) Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VIII, p. 138.

core, du temps de Bède, d'un mètre grossier, fondé sur la numération des syllabes (1), ne signifia plus tard qu'une consonnance finale (2), et ce nouveau sens, qui devint assez général pour être adopté par toutes les langues modernes, n'était pas sans doute admis en Pologne pendant le XIe siècle, puisque Martinus Gallus écrivait à Cracovie : Rhythmus jam ibi penitus neglectus, sed homoeoteleuta sponte fluunt. Ce n'est donc qu'en datant soigneusement les interprétations, et en indiquant l'origine des exemples sur lesquels on les appuie, que l'on parvient à empêcher une confusion d'idées qui fausserait dans ses bases l'histoire des sciences et des mœurs.

Ces distinctions n'existent point dans la nouvelle édition du Glossarium mediae et infimae latinitatis (3). Tout ce qu'une immense lecture et l'érudition la plus judicieuse et la plus exacte pouvaient réunir de renseignements indispensables pour l'intelligence des auteurs latins du moyen âge y est accumulé avec une richesse presque surabondante ; mais lorsqu'il parut pour la première fois, en 1678, l'étude de la philologie n'était pas assez avancée pour que du Cange lui-même pût satisfaire les exigences actuelles de la science. Malgré l'utilité réelle des additions qui ont triplé l'œuvre primitive (4), le respect un peu superstitieux que les éditeurs ont professé pour le grand nom de du Cange

(1) Videtur autem rhythmus metris esse consimilia (?), quae est verborum modulata compositio, non metrica ratione, sed numero syllabarum ad judicium aurium examinata, ut sunt carmina vulgarium poetarum ; *De arte metrica*, *Opera*, t. I, col. 41, éd de 1612.

(2) Quandoque (poesis) etiam carmen rithmicum vocatur, quia fine simili terminatur ; Jacobus Magnus, *Sophologium*, l. II, ch. 4 ; il écrivait en 1340.

(3) Quand les exemples sont empruntés à des auteurs connus, on peut avec beaucoup de travail rétablir un peu d'ordre dans les citations ; mais les ouvrages sont souvent anonymes, quelquefois les auteurs sont complétement inconnus, et l'on ignore entièrement dans quel pays avaient été rédigés les différents glossaires latins et les nombreux documents manuscrits dont les Bénédictins et surtout Carpentier ont fait un si fréquent usage.

(4) Elle avait trois volumes in-folio ; l'édition des Bénédictins en a six, et le Nouveau supplément de Carpentier trois : le quatrième ne contient que des tables et l'indication des mots romans que le *Glossarium* avait expliqués.

aurait détruit le plan le plus judicieux, lors même que l'illustre savant s'en fût proposé un autre que d'épancher dans l'ordre alphabétique tous les trésors de son admirable érudition (1). Il avait déjà lui-même réuni à la fin de chaque volume et à la suite du Glossarium mediae et infimae graecitatis, qu'il publia dix ans après, des additions qui suppléèrent à de nombreuses omissions et corrigèrent d'inévitables erreurs; mais il n'avait indiqué ni les exemples qu'il les destinait à remplacer, ni l'ordre que leur assignaient au milieu des autres leur origine et leur date, et les Bénédictins se bornèrent dans leur édition refondue (2) à les insérer à la suite des différents articles qu'elles complétaient. A plus forte raison craignirent-ils d'altérer le Glossaire en mêlant de nouvelles autorités aux témoignages rassemblés par du Cange; quelle que fût l'importance de leurs propres additions, ils les placèrent respectueusement à la fin du texte. Le dernier éditeur a suivi les mêmes errements; sans se préoccuper aucunement de leur valeur respective, il a rangé dans un ordre invariable d'abord les suppléments de Carpentier, puis les additions éparses dans le Glossarium manuale d'Adelung (3), et enfin les nouveaux éclaircissements que de récentes publications lui avaient permis de recueillir. Ce pêle-mêle d'interprétations et d'exemples a non seulement jeté les

(1) Le titre même du livre, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, prouvait cependant qu'il ne s'agissait pas d'expliquer une seule et même langue, et qu'on devait distinguer la date des différentes acceptions des mots, et garder, dans les interprétations, au moins l'ordre des temps.

(2) La première idée est de dom Guenié, qui ne voulait ajouter qu'un volume de supplément; mais il mourut sans avoir avancé beaucoup son travail. Dom Toustain et dom Lepelletier se proposèrent de réaliser son projet et d'étendre leur édition jusqu'à six volumes; mais dom Lepelletier ne tarda pas a quitter Paris, et, après avoir préparé les trois premières lettres, dom Toustain renonça à son entreprise. On en chargea dom Maure d'Antine, et Carpentier, qui faisait alors partie de la Congrégation de Saint-Maure : le premier devait faire D, E, G, I, L, N, O, Q, R, T, Y, Z, et le second F, H, K, M, P, S, V, W, et la préface. Les quatre premiers volumes parurent en 1733, le cinquième fut publié l'année suivante, et dom Maure ayant été exilé à Pontoise avant d'avoir terminé le T, le soin d'achever la publication reposa uniquement sur Carpentier. Quoique son nom figure seul sur le titre du *Supplementum*, dom Maure avait préparé beaucoup de matériaux qui sont entrés dans les deux premiers volumes.

(3) Halle, 6 vol. in-8., 1772-1784.

fâcheuses obscurités sur l'histoire des mots et de leurs différentes significations, il empêche aussi d'en reconnaître la valeur réelle avec certitude. On a depuis quelques années publié un grand nombre de gloses dont l'origine et la date sont presque toujours connues. Graff a réuni dans l'introduction de son Althochdeutscher Sprachschatz toutes les gloses germaniques qui avaient été découvertes jusqu'en 1834, et M. Mone y a ajouté des suppléments du plus grand intérêt dans son Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit (1). Le même recueil (2) et le Quellen und Forschungen zur Geschichte der teutschen Literatur und Sprache (3) contiennent des gloses anglo-saxonnes importantes. Il y en a de romanes dans l'Elnonensia de M. Willems (4), et M. Wright en a publié, dans le Reliquiae antiquae, de galliques (5), d'anglo-saxonnes (6) et d'anglaises (7). D'autres, quoique inédites comme les gloses françaises de Metz (8) et de Douai (9), ont été trop souvent signalées à l'attention des savants pour être restées inconnues à M. Henschel. Grâce aux beaux travaux de MM. Grimm, Diez et Raynouard, la connaissance des langues du moyen âge est assez avancée pour que l'on trouve maintenant dans la glose vulgaire l'explication du mot latin auquel elle correspond, et l'on pourrait, en y recourant, obtenir non plus une interprétation générale que la variété et la mobilité des corruptions rendent nécessairement bien incertaine, mais une acception locale et positive. Une étude plus approfondie des patois y a fait d'ailleurs reconnaître les restes, à la vérité bien altérés, des langues parlées autrefois par le peuple, et, si l'on en excepte l'Espagne, trop embarrassée du

(1) Année 1838, col [illegible] un ms. de la Bibliothèqu[illegible] du XI au XII[e] siècle, et *pa*[illegible]

(2) Année 1839, c[illegible]s.

(3) P. 310-456.

(4) P. 20-21.

(5) T. I, p. 93.

(6) T. I, p. 9.

(7) T. I, p. 6.

(8) G, 53, in-8., du X[e] siècle.

(9) N° 84, du XIII[e] siècle.

présent pour se préoccuper vivement du passé (1), de consciencieuses publications recueillent partout ces grossiers débris, si injustement méprisés (2) : il y aurait donc là aussi une source presque inépuisable des plus précieux renseignements si l'on connaissait exactement la patrie des mots.

Du Cange avait compulsé les écrivains les plus célèbres, ceux qu'une instruction moins imparfaite avait plus complétement initiés à la connaissance de la langue, et qui donnaient aux mots une signification plus systématique et plus exacte : il ne restait plus à ses continuateurs qu'à recueillir le témoignage d'auteurs obscurs, d'une instruction douteuse, et à consulter des actes ordinairement faits par des moines ignorants ou des tabellions encore plus grossiers (3). Leurs citations ne peuvent donc en général avoir une grande autorité; quand elles confirment le texte primitif, elles sont au moins inutiles, et deviennent suspectes d'inexactitude par cela seul qu'elles le contredisent. A moins de nier que les mots aient une valeur réelle, indépendante de l'acception que leur donne l'ignorance ou le caprice, on ne saurait d'ailleurs accepter un exemple comme une explication; ce serait ériger en lois toutes les exceptions individuelles et reconnaître à l'ignorance des écrivains, et même aux fautes des copistes, le pouvoir de changer la signification des mots. Dans les idiomes les plus précis et les plus inflexibles, l'imagination peut encore substituer une métaphore

(1) Nous pouvons cependant citer deux essais, dont à la vérité le dernier n'a pas la moindre valeur : le *Diccionario catalan-castellano*, 2 vol. pet. in-8., Barcelone, 1839, et l'*Ensayo de un diccionario valenciano* de Lamarca, très petit in-8., Valence, 1839.

(2) Nous citerons seulement deux des plus remarquables : Halliwell, *Dictionary of archaic and provincial words*, 2 vol. in-8., et Grangagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, 1 vol. in-8. Un autre travail fort important, et malheureusement inédit, est le *Dictionnaire des mots vulgaires du Dauphiné*, conservé à la B. R. sous le n° 109, Supplément français.

(3) Nous n'excepterons de ces observations générales que quelques ouvrages importants, encore inédits lors de la publication du *Glossarium mediae et infimae graecitatis*, qui avaient échappé aux infatigables recherches de du Cange.

au sens littéral d'un mot, et lui donner en apparence une valeur opposée à son idée véritable. Ainsi, par exemple, *Purpureus* était employé dans la bonne latinité comme un synonyme de *Summe candidus;* Horace disait dans une ode à Vénus :

Tempestivius in domum
paulli, purpureis ales oloribus,
Commissabere Maximi,
si torrere jecur quaeris idoneum (1).

On n'obvie à de graves méprises qu'en multipliant assez les exemples pour que, malgré les acceptions inexactes que les mots ont souvent reçues, il soit facile d'en reconnaître le sens réel; mais, au lieu d'une explication sérieuse, ce n'est plus en donner que les matériaux, et l'esprit du lecteur est accablé par la masse confuse des citations, lors même que leurs explications opposées ne redoublent pas ses incertitudes. Avant tout autre travail, le nouvel éditeur devait donc apprécier l'autorité philologique des différents auteurs et juger le degré de confiance que méritent les manuscrits où ils se trouvent, puis remonter à l'origine des mots, en suivre l'histoire et conserver seulement les exemples qui en montrent la vraie valeur. Peut-être le Glossaire y aurait-il perdu un ou deux volumes; mais l'exubérance n'est point de la richesse, et ce n'eût pas été manquer de respect pour une des plus grandes gloires de l'érudition française que d'effacer des inexactitudes qui rendent son plus beau travail moins utile, et son autorité moins constamment respectée. Dans sa reconnaissance, tout homme s'occupant du moyen âge dira du Glossaire, comme Walchius : Opus tanti studii quantum vires humani ingenii capiunt, tantae utilitatis quanta a summa eruditione praedito viro atque exquisito

(1) *Odarum* l. IV, n° 1, v. 9. Albinovanus a dit aussi dans son él. II, v. 62 :

Brachia purpurea candidiora nive.

in hoc litterarum genere libro potest exspectari (1). Mais il y avait mieux à faire, au milieu du XIX[e] siècle, que de réimprimer les explications prolixes et souvent contradictoires des Bénédictins, et d'insérer dans le texte des critiques dont Valois eût certainement adouci la forme s'il les avait destinées au public (2) : c'était de se constituer le juge du débat, de supprimer toutes les allégations opposées, et de ne donner que la véritable signification des mots. Seulement il n'eût pas fallu alors se borner à l'appréciation de quelques critiques privilégiées. Lebeuf en a disséminé de fort importantes dans ses nombreux ouvrages; d'autres ont été réunies par Fabricius (3) et par Frisch (4). L'éditeur serait devenu un auteur réel, dont la responsabilité se fût étendue à tous les articles, et, grâce au progrès de la philologie et à des publications plus consciencieuses ou entièrement nouvelles, il en eût pu améliorer un grand nombre (5).

Dans le désir de rendre ses explications plus claires et plus complètes, du Cange est d'ailleurs entré dans des détails fort développés qui ont changé la nature de son livre. Ce n'est plus seulement, comme on le croirait d'après le titre, une simple interprétation des termes de la basse-latinité, mais une encyclopédie archéologique du moyen âge. Ses dissertations, accompagnées, selon les nécessités du sujet, de tableaux et même de planches, sont sans doute du plus grand intérêt; jamais l'érudition ne se montra plus sûre des faits et n'en déduisit des conséquences avec plus de sagacité et de logique; mais pour donner de l'unité à

(1) *Historia critica linguae latinae*, p. 347, éd. de 1761.

(2) Elles n'ont paru qu'après sa mort dans le *Valesiana*, p. 208-234.

(3) *Historia bibliothecae Fabricianae*, P. III, p. 277.

(4) *Anmerkungen über die teutsche Reichs-Sachen*, p. 47-58.

(5) Le travail de M. Henschel n'en a pas moins été considérable, et souvent fort utile; les 160 pages de la première livraison contiennent jusqu'à 518 nouvelles additions, et nous croyons pouvoir affirmer sur la simple inspection des livraisons suivantes qu'elles n'y sont pas moins nombreuses. Mais au lieu de rendre plus claire la signification des mots, elles y apportent souvent, par des explications contraires, de nouveaux éléments de confusion et d'incertitude.

son livre et en faire un véritable glossaire, il aurait fallu suivre l'exemple d'Adelung et en retrancher des volumes entiers.

Quelque surabondants qu'au point de vue philologique paraissent souvent tous ces développements, ils ne donnent cependant pas toujours une idée suffisamment exacte du sens et de l'origine des mots. Nous en citerons seulement quatre exemples, qu'il serait trop facile de multiplier. *Dangerium* signifiait, suivant du Cange, *Quidquid juri stricto atque adeo confiscationi obnoxium est* et *Jus quod rex habet in forestis et silvis Normanniae*, et Carpentier y ajoute *Mulcta servis irrogata qui invito domino nuptias inibant.* Evidemment cette triple signification se rattache à la même idée de *Seigneurie* (1), et *Dangerium* vient de *Domniarium* ou *Domigerium* (2), comme *Donjon*, *Danjon* (3), de *Dominium* ou *Domnio* (4). Aussi écrivait-on quelquefois *Dongier* (5), *Doingier* (6), et lit-on dans l'histoire de la fondation de l'abbaye de Pipwell : Nec audebant abbates eidem resistere, quia aut pro denariis aut pro bladis semper fuerunt abbates in dangerio dicti officialis (7). Les terres qui n'é-

(1) C'est en ce sens que *Dangier* était constamment employé en vieux-français :

Et si ont les pois quitement,
Et des balances sans trecier
la signorie et le dangier.

Mouskes, *Chronique rimée*, v. 1141.

Mais or cil que poi le crient,
N'est or de rien en son danger.

Benois, *Chronique rimée*, l. II, v. 14244.

Être en danger signifiait ainsi d'abord *Être dans la puissance de quelqu'un.*

(2) Ap. Bracton, l. IV, tr. 1, ch. XIX, par. 1.

(3) Le roi Artus trouverent el danjon,
O lui Rollans, le niés au roy Challon.

Guillaume d'Orange, B. R., Fonds français, n° 23.

(4) D'Evreux la dominion
fut au roy Charles rendue.

Eustache Deschamps, *OEuvres*, p. 159.

(5) Laissiés Flamains demener lor boffois,
Qué il ne prisent vostre dongier un pois.

Romans d'Aubery, ap. du Cange, t. II, p. 907, col. 2.

(6) Cuers, se ma dame ne t'ait chier,
jai por ceu ne lá guerpirais,
ades soies en son doingier
des k'enpris et comenciet l'ais.

Crestiens de Troie; ap. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder*, p. 18.

(7) Cette citation, dont du Cange et tous ses éditeurs ont oublié d'indiquer la source, a été prise dans Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 815. Le vieil-anglais *Danger* s'employait dans la même acception :

In danger hadde he at his owen gise
the yonge girles of the diocise.

Chaucer, *Canterbury tales*, v. 665.

taient pas en culture, et qui, pour cette raison, n'avaient été attribuées à personne lors de l'établissement des peuples germaniques dans les Gaules, furent bientôt considérées comme la propriété des plus puissants chefs. Au commencement de la seconde race, toutes les forêts appartenaient aux rois (1), et la chasse devint un droit et un plaisir royaux; mais dans le Xe siècle, lorsque les grands barons profitèrent de la faiblesse des derniers Karlingiens pour étendre leur puissance, ils s'emparèrent insensiblement des bois qui tenaient à leurs fiefs, et finirent par les posséder au même titre que leurs autres biens. Cela n'arriva pas dans la Normandie, qui avait été cédée en toute propriété à Rollon. Aussi ses successeurs en confièrent-il la police à leur grand-sénéchal (2), et, quand ils permirent de défricher une portion de forêt, ne se contentèrent-ils pas, comme les seigneurs français, de s'en réserver le tiers pour prix de leur concession : ils en prirent un autre dixième comme indemnité du droit domanial que le défrichement allait leur faire perdre, et on l'appela naturellement *droit de Dangier* (3).

Eulogiae, qui avait d'abord exprimé le sacrement de l'Eucharistie (Εὐλογια), finit par signifier simplement le Pain béni qui en est l'image, et que les évêques et même les simples prêtres s'envoyaient comme un signe de foi commune. Ainsi que le dit Loccenius (4), il prit, par une liaison naturelle d'idées, le sens de Bénédictions; le Thesaurus novus latinitatis l'explique par Benedictiones, Salutationes, Donationes (5), et on lit dans la XLIVe formule de Marculf : Atque ideo salutationum munia cum eulogias peculiaris patroni vestri sancti illius (si ad Regem) clementiae vestrae, (si

(1) *Capitularia*, l. IV, ch. 65; il en était de même en Italie, *Lex Longobardorum*, l. III, tit. 35.

(2) *Ancien Coutumier*, ch. IX.

(3) On voit par la *Charte aux Normands* qu'il existait en 1315.

(4) *Antiquitates sueo-gothicae*, p. 86.

(5) Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VIII, p. 200.

ad Episcopum) sanctitati vestrae direximus (1). De l'offrande d'une chose consacrée, le sens d'*Eulogiae* s'étendit à toute espèce de Présent, comme le montrent le glossaire que nous venons de citer (2) et une phrase de Matthieu Paris qu'ont omise du Cange et ses continuateurs : Hoc anno (1172), dum Edwardus, regis Angliae primogenitus, apud Ancon (*l.* Achon) moram traheret, quidam admiralius joppensis, natione Saracenus (quae dignitas apud nos *consulatus* vocatur), fama probitatis ejus illectus est in amorem viri, cui frequenter epistolas et eulogias dirigebat. Dans son Theatrum romano-teutonicum (3), Reyher est même allé jusqu'à l'interpréter par Munificentia, Beneficentia. Schilter a publié dans le Thesaurus antiquitatum teutonicarum une traduction interlinéaire de la Règle de l'Ordre de saint Benoît, faite par Kero vers 729, dont un passage semble prouver qu'*Eulogiae* se prenait aussi, comme *Eulogium*, dans l'acception de Lettre. Il s'agit de la défense qui est faite aux moines de recevoir *literas aut eulogias*, et Kero traduit ces deux mots par *Puah* et *Runstaba* (4); des Lettres, ainsi que le prouvent les chapitres XXXIII et XXXVIII, et des Bâtons runiques, ou, comme le dit Schilter d'après Junius, des Caractères occultes, des Lettres secrètes.

Suivant les additions de Carpentier, *Haro* viendrait de Rollon, qui avait une si grande réputation de *justicier*, qu'on l'appelait à son aide quand on se croyait lésé dans ses droits; et cette étymologie a été adoptée aussi par Fauchet (5), par Ménage (6) et par Houard (7). D'abord, le premier duc de Normandie se nommait *Hrolfr*, et ses sujets n'auraient pas

(1) Ap. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 430. Du Cange cite par erreur, comme relatives aux Eulogiae, les formules XLII, XLIII et XLIV, du l. II, de Marculf; il faut lire XLII, XLIV et XLV.

(2) Dans un glossaire latin-français du XIII[e] siècle, conservé à la Bibliothèque d'Evreux sous le n° 23, *Eulogium* est expliqué aussi par Presens.

(3) Col. 896.

(4) Ch. LIV, ap. Schilter, t. I, p. 51.

(5) *Antiquitez françoises*, l. XI, ch. 8.

(6) *Origines de la langue françoise*, sub verbo.

(7) *Anciennes lois des François*, t. I, p. XXI.

invoqué sa justice en français, mais en norse, sa langue naturelle, et probablement la seule qu'il entendît. Au commencement du Xe siècle, on se servait du titre des fonctions de préférence aux noms particuliers, et de plus aucun témoignage contemporain n'autorise à penser qu'on ait continué à en appeler à Hrolfr quand il fut mort et ne put plus rendre justice. Nous croyons donc que *Haro* viendrait plutôt de l'islandais *Hara*, Maître, Duc (1), si une étymologie moins exclusivement normande ne nous paraissait beaucoup plus probable. En effet, ce mot était aussi usité dans les autres provinces (2) et en Angleterre (3), non comme forme légale d'un recours à la justice, mais avec le sens de Plainte, Appel à la force armée. Le norse *Herop*, formé certainement de *Har*, Haut, et *Op*, Cri, signifiait Cri de guerre; il se retrouve dans plusieurs autres idiomes germaniques avec de simples variantes de forme (4). Le vieux-français *Harer*, Exciter, avait sans doute la même racine (5), et on lit dans le Liber de juribus et consuetudinibus quibus regitur ducatus Normanniae, au chapitre intitulé De clamore qui dicitur *Haro* : Hujus placitum *Spade* dicitur, eo quod in hujus querelis malefactores spada, gladio et armis sunt reprimendi, vin-

(1) On lit dans le *Kenningar* : *Hara*, edur herra, hertuge, heiter eirnenn sva jarl sem kongur.

(2) Ainsi, lasse, fait-ele, je criasse *Haro*.
Berte aus grans pies, st. XXXII, v. 10.

Haro! Dyables, tous en commun
Fermez vos portes a puissance.
Jehan Michel, *Mystère de la Passion*, journ. IV, sc. 11.

(3) We out! *Haro!* Help to blaw!
It will not bren for me, I traw.
Townely mysteries, p. 14.

There was: *Harrow* and Help!
Vision of Piers Ploughman, v. 14100, éd. de M. Wright.

(4) Dans la Flandre allemande on se servait même dans le sens de *Haro*, Cri de guerre, de *Haroep*, *Harop*, comme le prouve ce passage des *Coutumes de Furne*: Convictus ex *dontslasch* (*douslach* dans un autre passage) et *harop* emendabit Comiti tres libras et ei qui maletractus est XX solidos. Ce mot ne signifie point certainement, comme le prétend M. Henschel, Arrachement des cheveux (de *Har* et *Open*): car la peine eût été trop disproportionnée au délit, et *Douslach* (de *Douw* et *Slach*, *Slag*) devait, par cette reduplication, signifier un Coup violent; peut-être même est-ce une ancienne forme provinciale de *Doodslag*, Assassinat, Blessure mortelle. Voyez aussi Warnkönig, *Geschichte der Flandern*, t. III, p. 238.

(5) On lit dans le *Trésor des trois langues* : Harer les chiens — Attizare i cani a la caccia — Echar los perros tras la caça.

culisque carceribus mancipandi. Gallice, et ce est appelé le *Plet de l'espée*. Cette origine est d'autant plus probable que Guiart a dit dans son récit de la bataille de Bouvines :

La voix de nul n'i est oïe,
Fors des heraus qui *harou* crient
et par le champ se crucefient :
Harou, dient-il, quel mortaille !
Quele ocision ! Quel bataille (1) !

et que Froissart a plusieurs fois employé *Harou* dans le même sens (2).

L'article *Farsa* aurait dû être aussi entièrement refait (3). Pendant long-temps, ainsi que nous l'avons prouvé dans l'Introduction de nos poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle, les Fidèles prirent une part active à la célébration du culte. On lit dans la Vie de saint Césaire, qui était évêque d'Arles vers le milieu du VIe siècle : Adjecit atque compulit ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet ; alta et modulata voce, instar clericorum, alii graece, alii latine prosas antiphonasque cantarent, ut non haberent spatium in ecclesia fabulis occupari (4). Mais lorsque le clergé se fut insensiblement emparé du droit de célébrer seul l'office divin, il ne resta plus aux laïques que la faculté d'ajouter des paraphrases aux chants de la liturgie, et pendant long-temps ils en usèrent largement. Toutes les prières, même celles qui, comme le *Pater*, n'étaient chantées que par le célébrant, furent chargées de gloses (5). Ainsi, par exemple, on lit dans un vieux cérémonial de l'église de Li-

(1) *Branche aus royaus lignages*, v. 6748.

(2) T. I, ch. CLIX, CCXX, et t. II, ch. CXIII et CXIX. Notre interprétation est pleinement confirmée par ce passage d'une lettre de grâce qu'a rapporté Carpentier, s. v° HARO : Les exposants emmenerent la ditte fille senz cri de *haro* ne de *haultbret*.

(3) On y indique, d'après Carpentier, le t. II de l'*Histoire du théâtre françois* comme contenant une farce religieuse, et il n'y est question que de farces dramatiques.

(4) Saint Cyprien, *Sancti Caesarii Vita*, l. I, ch. 11.

(5) Nous avons cité un *Pater* farci dans nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 38, note 1. L'Évangile seul ne fut jamais farci.

re : Qualiter debeant cantare *Kyrie eleison* cum farsa....... Quando in diebus festis dicitur *Kyrie eleison* cum farsa (1); et Roquefort a publié un de ces *Kyrie* farcis en latin.

Kyrie, *fons bonitatis, Pater ingenite, a quo bona cuncta procedunt*, eleison!

Christe, *coelitus adsis nostris precibus, quas pro viribus, ore, corde actuque psallimus*, eleison!

Kyrie, *Spiritus alme, pectora nostra succende, ut digni pariter proclamare semper possimus*, eleison (2)!

Ces paraphrases étaient assez communes et contenaient quelquefois des choses assez inconvenantes pour que le concile tenu à Trèves en 1227 ait été obligé de les proscrire d'une manière formelle : Item, praecipimus ut omnes sacerdotes non permittant trutannos et alios vagos scholares aut goliardos cantare versus super *Sanctus* et *Angelus Dei* in missis (3). Mais cette défense, qui ne porte que sur les chants postérieurs au sacrement de la messe, semble par cela même reconnaître encore au peuple le droit de paraphraser les autres. Son intervention dans les chants religieux était surtout amenée par les actes des Martyrs, que pendant long-temps on lut avant l'Évangile pour encourager à suivre leur exemple (4). Les Fidèles s'associaient aux hon-

(1) Du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 208, col. 2.

(2) *État de la poésie françoise au XII[e] siècle*, p. 252. Les Psaumes et les prophéties d'Isaïe étaient aussi quelquefois farcis ; voyez le ms. B. R., n° 7693, fol. 183. Les religieuses elles-mêmes se permettaient ces grossières paraphrases ; on lit dans le *Regestrum visitationum* d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen au milieu du XIII[e] siècle, que M. Bonnin vient de publier avec tous les éclaircissements et toutes les annotations nécessaires : Visitavimus monasterium monialium Sanctae-Trinitatis cadomensis... In festo Innocentium cantant lectiones suas cum farsis ; p. 261.

(3) Martenne et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 117.

(4) Mabillon, *De liturgia gallicana*, p. 20, 21, 26 et 39. Dans un ancien missel de l'église de Langres, on lisait encore *Vita sancti Blasii loco Epistolae* (ap. Lebeuf, *Traité historique sur le chant ecclésiastique*, p. 136), et cette Vie nous a été conservée.

Audite Christi fideles mirabilia Dei.

Seigneurs et Dames, entendez
qui a bonnes œuvres tendez ;
Conter vous vueil verite pure,
tesmoignant la sainte escripture.

Temporibus illis floruit electus a Deo Blasius in Cappadociae regione, vir pius

neurs que leur rendait l'Église, par des cantiques grossiers qui répétaient, avec plus ou moins de développements, les faits les plus saillants de leur vie. Ces chants laïques furent définitivement remplacés, au XII[e] siècle, par les *Proses*, qui ont conservé dans leur nom et dans leur forme d'incontestables traces de leur origine populaire. Mais lorsque l'on priva le peuple de cette active participation au culte, on n'osa point supprimer entièrement les paraphrases auxquelles il était habitué; on le remplaça seulement par un ou deux sous-diacres, en lui permettant sans doute, au moins dans quelques églises, de s'associer à leurs farces (1). Telle est probablement la cause de cette disposition de l'ordonnance que l'archevêque de Paris, Odon de Sully, rendit, en 1198, pour la célébration des fêtes de Noël : Missa similiter cum caeteris horis ordinate celebrabitur ab aliquo praedictorum, hoc addito, quod Epistola cum farsia dicetur a duobus in cappis sericeis (2). Nous citerons comme exemple une Epître farcie de saint Étienne, qui se trouve dans un manuscrit du XI[e] siècle :

Laudabilis miles et praepotens,
quem visitavit ex altis oriens;

et justus, signa et prodigia faciens in virtute Domini nostri Jesu.

En Cappadoce ot ung saint homme
que l'escripture Blaise nomma,
Qui en Dieu et par ses signacles
en sa vie faisoit miracles, etc.

C'est là sans doute la cause de toutes ces légendes de saints, si répandues pendant le moyen âge, qui ont des marques évidentes de leur destination religieuse. Ainsi, par exemple, on lit dans la légende espagnole de sainte Marie-l'Egyptienne :

Todo omen que oviere sen,
ya responda e diga amen.

Ap. Rodriguez de Castro, *Biblioteca española*, t. II, p. 505.

Composées d'abord en latin, ces légendes furent traduites en langue vulgaire quand le peuple ne les comprit plus :

Al nom de Jesus-Christ aysi sia affinat
lo libre, que vous ay de lati romansat,
del patro sant Amans.

Ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. II, p. 154.

(1) La mélodie indique un chant populaire : aucune règle de quantité n'y est observée; il y a même quelquefois jusqu'à quatre ou cinq notes sur une syllabe brève.

(2) Ap. Petrus blesensis, *Opera*, p. 778, éd. de 1667. On lit aussi dans Martenne, *De antiqua Ecclesiae disciplina*, p. 99 : Epistolam debent cantare tres subdiaconi induti solemnibus indumentis.

in hora mortis quam fuit patiens
pulcre declarat praesens.

Lectio Actuum Apostolorum.

Qui, ebriati Flamminis gratia,
dum largirentur in Jerosolima
Judaeae plebi coelica pabula,

In diebus illis *elegerunt septem levitas in ministerio, de quorum collegio* Stephanus, plenus gratia et fortitudine, *Sancti-Spiritus collatu sibi divinitus*, faciebat prodigia et signa magna in populo, *scilicet (h)ebraico, non credenti Dei verbo.* Surrexerunt autem quidam de Synagoga, quae appellatur libertinorum et Cinerensium et Alexandrinorum et eorum qui erant a Cilicia et Asia, disputantes cum Stephano *o* (sic) *r(h)etorico facundo.* Et non poterant resistere sapientiae et Spiritui *a Patre et Filio procedenti* (1).... *Agonista fortissimus tunc pro se lapidantibus orabat.* Positis autem genibus, clamavit voce magna dicens :

Praenobilis rex gloriae,
qui semper vis agnoscere,

Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset, obdormivit in Domino,

Cui laudes cum jubilo
nostra depromat concio (2) !

Lorsque le latin ne fut plus généralement entendu, comme on voulait surtout agréer au peuple, l'interprétation eut lieu en langue vulgaire (3). Les exemples de farces latines

(1) Une grande partie est effacée et complétement illisible.

(2) B. R., n° 1139, fol. 63, recto.

(3) Suivant La Ravallière, *Poésies du Roi de Navarre*, t. I, p. 168, on trouverait déjà, dans l'Ordinaire de Névelon, la preuve qu'en 1097 on chantait à Soissons l'Epître en latin et en français; mais dans l'*Abrégé de l'histoire de la ville de Soissons* par Melchior Regnault, on voit à la page même qu'il indique (Preuves, p. 15, recto), que Névelon vivait cent ans plus tard, en 1197. L'absence de rime et l'imperfection de la mesure prouvent évidemment que l'Epître farcie dont le commencement a été

arrivées jusqu'à nous sont même si rares que des savants profondément versés dans la poésie populaire du moyen âge ont regardé comme une grave erreur la croyance à leur existence (1). Ce mélange d'idiomes n'avait rien d'insolite : au commencement du XVIII[e] siècle, il était encore d'usage à l'abbaye de Saint-Denis de chanter à l'office des cinq grandes fêtes de l'année l'Épître et l'Évangile alternativement en grec et en latin, et, le jour de Pâques, le *Credo* se chantait aussi à Naples de cette manière (2). Probablement il y eut d'abord des farces à presque toutes les grand'messes; mais lorsqu'à la fin du VIII[e] siècle, le pape Adrien I[er] eut imposé le rit romain à toutes les églises de France, on ne put plus s'y servir à l'office du jour que des morceaux qui se trouvaient dans le Nouveau-Testament, et la lecture des actes du saint dont on célébrait la fête fut renvoyée à l'office de la nuit. Sans doute les chants populaires s'y conservèrent quelque temps; car Lambert, prieur de Saint-Vast d'Arras, dont les poésies furent écrites en 1194, dit, en parlant de la seconde messe de Noël :

publié par Martenne (*De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. I, ch. 3, art. 2) est une des plus anciennes qui nous soient parvenues. Nous le citerons donc de préférence, en profitant de la version publiée par Lebeuf, dans le t. XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, pour y introduire quelques corrections nécessaires.

Lectio Actuum Apostolorum.
Por amor De vos prie, Saignor barun,
seet vos tuit, escotet la lecun
de saint Estevre, le glorieux barrun;
escotet la par bonne entention;
qui a ce jor recu la passiun.

In diebus illis, Stephanus, plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

Saint Estevres fut pleins de grant bonte;
emmen tot celo qui creignent en Diex
feseit miracle, o nom de Dieu mende;
as cuntrat et au ces, a tot dona sante :
por ce haïerent autens li Juve.

Surrexerunt autem quidam de Synagoga:

Encontre lui se dresserent trestuit,
diserent ensemble : Mauvais m'es celui;
il a deable qui parole en luy.

(1) On sait que l'on appelait *farcis* les morceaux qui étaient entremêlés de latin et de langue vulgaire; Rigollot, *Monnaies des évêques des Innocents et des Fous*, p. 19; voyez aussi le *Journal des Savants*, 1844, p. 22, note. Lebeuf avait cependant déjà dit qu'à Brioude l'Épître farcie du jour de saint Nicolas était purement latine : *Traité du chant ecclésiastique*, p. 118; nous en avons publié une toute latine pour le jour de saint Jean dans nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 58, et le ms. de la B. R. n° 1139 en contient aussi d'entièrement latines pour les saints Innocents, fol. 65, v°; pour saint Nicolas, fol. 71, v° (peut-être celle de Brioude), et pour saint Germain, fol. 72, v°.

(2) Martenne, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. I, p. 278, et Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 111.

Lumine multiplici noctis solatia praestant
moreque Gallorum carmina nocte tonant.

Mais ces interprétations finirent par tomber en désuétude, parce que les assistants, devenus moins nombreux, comprenaient mieux le latin, et peut-être aussi parce que l'on cherchait à abréger les offices. Les actes de saint Étienne (1), ceux de saint Jean (2) et des saints Innocents, qui avaient été pris dans les livres saints, firent seuls exception (3). Les Épîtres farcies pour les autres fêtes ne furent qu'une coutume purement locale, dont il ne nous est resté presque aucun souvenir.

Plusieurs mots sont même interprétés dans le Glossaire d'une manière tout à fait inexacte: tel est *Affolare*, que, d'après Papias et une glose du manuscrit de la Bibliothèque royale n° 7646, du Cange expliquait par Leviter tangere. Les Bénédictins s'en étaient aperçus, et avaient ajouté cette correction un peu rude: Non est *Affolare* Leviter percutere, etc., sed ita Laedere, ut alicujus membra, brachium, pes manusve debilitentur, inertia sint aut mutila, quod Galli hac una voce *Estropier* solemus exprimere. C'était une nouvelle erreur: *Affolare* est devenu le français *Fouler*, Blesser sans effusion de sang; il ne fallait pour le reconnaître que lire avec attention le traité de paix de la comtesse

(1) Saint Étienne jouissait d'ailleurs pendant le moyen âge d'une importance particulière, qu'il devait sans doute à sa qualité de premier martyr. On lit dans un capitulaire rendu par Charlemagne en 789: Prohibendum est omnibus ebrietatis malum; et istas conjurationes quas faciunt per sanctum Stephanum, aut per nos, aut per filios nostros, prohibemus; ap. dom Bouquet, t. V, p. 649.

(2) Une des Épitres farcies de la fête de saint Jean l'évangéliste s'appuyait même sur un évangile apocryphe:

Bon crestien que Dieu conquist
en l'enbataille ou sen fil mist,
oiez lechon c'on vous list,
que Jhesus le fil Sirac fist:
sainte Eglise partie en prist
et en ceste feste laissit
de saint Jehan que Dieu eslit,
le cousin germain Jhesus Crist,
qui paroles et fais escript.

Ap. Lebeuf, *Traité du chant ecclésiastique*, p. 127.

(3) Les ms. en ont conservé une autre qu'ils intitulent *Vie du jour de l'an*, *Vita Epiphaniae;* mais cet étrange titre ferait douter qu'elle ait jamais été employée au culte, lors même qu'on ne trouverait point dans le texte la preuve qu'elle n'aurait pu servir qu'à la seconde messe du jour de Noël.

de Flandre, qui est cité dans le même article : *Affolure ou Playe ouverte*. A la vérité, ce mot vient sans doute du celtique *Foll*, Aliéné, et signifiait d'abord Mutiler, puisque la Coutume de Champagne punissait l'*Affolamentum* d'une amende quatre fois plus forte que le *Percussio cum sanguinis effusione;* mais on l'a dit ensuite par métaphore d'une simple Foulure qui privait momentanément de l'usage d'un membre, et même d'un Coup léger (1). Les Bénédictins expliquent *Antica* par Propyleum, gallice Portail (*lisez* Parvis); mais le seul exemple qu'ils aient cité prouve que ces deux interprétations sont également inexactes : il y est question d'une chapelle consacrée à sainte Marie-des-Miracles *in antica anteriore autissiodorensis ecclesiae*. Toute vague qu'elle soit, l'explication du Thesaurus novus latinitatis peut mettre sur la voie : *Antica*, Pars templi quae respicit ad ortum. Ce mot signifiait donc ou la Partie du temple située derrière le chœur, à l'opposite du portail; ou, ce que cette épithète d'*anterior* rend encore plus vraisemblable, la Sacristie, qui, comme l'on sait, est toujours tournée à l'est et renferme assez souvent des chapelles réservées aux ecclésiastiques (2). Si l'on s'en rapportait au Glossaire, *Prasinum* serait Viride acutissimum, herbaceum, ἀπο του πρασου (Poireau), et le petit dictionnaire, uniquement destiné à l'explication des mots particuliers à la peinture, qui se trouve au commencement du manuscrit de la Bibliothèque royale n° 6741, dit au contraire : *Prasinus* est color rubeus (3). Selon Carpentier, *Campestris* serait un synonyme

(1) Le *Thesaurus novus latinitatis* explique aussi *Affulare* par Leviter tangere.

(2) Il pourrait aussi avoir d'abord signifié la Cour, entourée de vastes galeries, qui précède encore l'église de Saint-Ambroise à Milan et la cathédrale de Salerne. Une faute de ponctuation a fait aussi expliquer à du Cange *Plateae ecclesiae* par Porticus interiores; il cite comme autorité ce passage de Grégoire de Tours : Velis depictis adumbrantur plateae ecclesiae, curtinis albentibus adornantur; il est évident que la virgule devrait précéder *ecclesiae* au lieu de le suivre.

(3) Il ajoute : Alii dicunt quod habet similitudines viridis coloris et nigri, et *Catholicon* dicit quod *Prasin* graece, latine dicitur Viridis.

d'Arabilis. C'est au moins une acception bien rare, dont il aurait dû rapporter quelque exemple ; mais il ajoute : Hinc rusticus, qui agros colit, *Campestre* appellatur in Mirac. B.M.V. lib. I,

Uns vilains, bobelins, campestres.

Ici l'erreur est évidente; *Campestres* signifie Grossier, comme le latin *Campestris* dans ce passage d'Agathias : Sunt enim Franci non campestres, ut fere plerique barbarorum, sed et politia ut plurimum utuntur romana (1). Nous signalerons une dernière inexactitude, et celle-là est d'autant plus grave qu'elle a été commise par du Cange ; il regarde le vieux-français *Esclos* comme la traduction de *Sclavus* (2), et cite à l'appui ce passage du Roman de Merlin : Il chevaucha et issi fors de la vile, et trouva les esclos dou chevalier, qui devant lui s'en aloit. Cet exemple suffisait cependant pour montrer le vrai sens d'*Esclos*, Vestige, Trace ; nous en ajouterons un autre encore plus convaincant :

L'esclos des chevax a véû ;
Si se sont tuit mis en la trace (3).

L'étymologie semble aussi fort claire : en islandais *Æs* signifiait Coupure, Marque, et *Klo*, Corne.

Beaucoup de mots auraient dû être entièrement retranchés : les uns se trouvent dans des auteurs antérieurs à la basse-latinité, comme *Aripennis* (4), *Batuere* (5), *Bucca* (6),

(1) Ap. Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. II, col. 302. Cette signification de *Campestris* n'est pas indiquée dans le *Glossarium*.

(2) Au mot SCLAVUS, t. VI, p. 119, col. 1.

(3) *Erec et Enyde*. B. R., fonds de Cangé, n° 73, fol. 14, v°, col. 3, v. 2.

(4) Du Cange indique lui-même qu'il se trouve dans Columelle, l. V, ch. 1.

(5) Dans Plaute, *Casina*, act. II (sc. 8, v. 61), selon du Cange.

(6) Domus interea secura patellas
Jam lavat et bucca foculum excitat, et sonat unctis
Striglibus et pleno componit lintea gutto.

Juvénal, *Satire III*, v. 261.

Caballus (1), *Matricula* (2), *Rotuli* (3), *Scara* (4), *Testa* (5). A quelque état de corruption qu'elle fût parvenue, d'autres au contraire n'ont jamais appartenu à la langue latine ; nous citerons entre mille *Achor* (6), *Alchaz* (7), *Anhlot* (8), *Ategar* (9), *Bateor* (10), *Bifang* (11), *Filholt* (12), *Fusta* (13), *Sa* (14), *Sabaja* (15) et *Schach* (16). Il aurait fallu interpréter les mots restés sans explication (17); rétablir dans leur langue naturelle le titre des livres, qu'une traduction latine a constamment défiguré ; profiter des nouvelles publications pour corriger d'inévitables erreurs (18) ; supprimer l'indication d'inédits donnée faussement à des ouvrages publiés déjà depuis long-temps, et se référer, dans les citations, non plus

(1) Vox nota Juvenali, sat xi, et aliis scriptoribus, disait cependant du Cange, et son interprétation n'est pas entièrement juste. Quoique *Caballus* eût déjà un sens noble dans Horace, *Epistolarum* l. i, ép. 18, v. 36, il signifiait d'abord certainement un Mauvais cheval :

Succusatori taetri tardique caballi.
Lucilius, l. ii, ap. Nonius Marcellus, p. 61, éd. de Roth et Gerlach.

Et quia saepe contingit ut impetu fortium equorum etiam caballi ad cursum concitentur, quamvis segnitiem ingenioli mei non ignorem, Deum tamen bonae voluntatis sperans adjutorem, decrevi enim ex mea particula studioso lectori aliquia emolumenti praebere adminicula ; Willerammus, *Canticum canticorum*, préf., ap. Schilter, *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, t. I, p. 1.

(2) Producendi tirones sunt semper ad campum, et secundum matriculae ordinem in aciem dirigendi ; Végèce, *De re militari*, l. i, ch. 26.

(3) Sternitur adjunctis ebur admirabile [truncis,
Et coit in rotulum, tereti qua lubricus axe
Impositos subita vertigine falleret ungues.
Calpurnius, *Eglogue VII*, v. 49.

(4) Ammien Marcellin lui donnait déjà, l. iv, ch. 36, le sens du vieux-français *Eschielle*, *Escadron*.

(5) C'est une des plus malheureuses additions des Bénédictins ; *vox italica*, disent-ils, et on lit déjà dans Ausone, *Epigramme LXXII* :

Abjecta in triviis inhumati glabra jacebat
testa hominis, nudum jam cute calvitium.

(6) *Vox plane hebraica*, disent les Bénédictins.

(7) *Vox omnino barbara;* du Cange.

(8) Du Cange y cite ce passage des Lois de Guillaume le Conquérant : Omnis Francigena qui... fuit in Anglia particeps Consuetudinum Anglorum, quod ipsi dicunt *Anhlote* et *Anscote*, persolvat secundum legem Anglorum.

(9) *Telum saxonicum*, dit du Cange, et il cite ce passage de Florentius de Wigorn : In dextra lanceam auream, quae lingua Anglorum *Hategar* nuncupatur.

(10) *Vox gallica ;* Carpentier.

(11) Praeter unam arialem et i huobam, et unum ambitum, quem nos *Bifang* appellamus ; *Traditiones fuldenses*, l. i, p. 455 : les Bénédictins ont ajouté Bivanc, Septum... Belgis *Bivanck*.

(12) *Vox germanica;* Carpentier.

(13) *Vox italica;* Carpentier.

(14) *Persica lingua*, Rex ; du Cange.

(15) Cerevisiae vel potus species *apud Illyrios;* du Cange.

(16) *Vox germanica ;* du Cange.

(17) Voces omnino barbarae, quarum notionem aliquis forte me felicior inveniet ; du Cange, t. I, p. 173, col. 2.

(18) Ainsi, par exemple, *Wace* y est constamment nommé *Vacces* et a quelquefois le prénom de *Mathieu*.

à des manuscrits cachés on ne sait dans quelle bibliothèque, mais à des livres imprimés, facilement accessibles à tous. Les citations elles-mêmes auraient eu besoin d'être revues avec le plus grand soin ; nous n'en exceptons pas même celles qui ont pour garantie l'incontestable fidélité de du Cange (1) : il n'avait pas toujours le choix des manuscrits, et ceux dont il a fait usage se sont trouvés plus d'une fois déplorablement corrompus (2). Un curieux passage de Lambertus d'Ardres, rapporté au mot ARDA, devrait, selon le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique, se rétablir ainsi : Ille autem adhuc sine nomine locus, eo quod usque ad montem qui *Agemelinda* ab indigenis nomen accepit, pascuus erat, denominative a pastura, ut aiunt incolae, in vulgali (*sic*) dicebatur *Arda* (3). Par une de ces erreurs dont les plus soigneux eux-mêmes ne peuvent pas toujours se garantir, du Cange donne comme extraite du Romans de Garin une citation prise dans la Chronique de Bertrand du Guesclin par Cuvelier (4), et au lieu de :

> Or avant, Baisselettes, ce leur disoit Bertrand,
> La plus pauvre de vous ares assez vaillant,

il y a dans l'excellente édition de M. Charrière :

> Or avant, Mes fillettes, ce lor disoit Bertrant,
> La plus poure de vous ara assez vaillant (5).

(1) De très nombreuses fautes d'impression déparaient la première édition, et les nombreux errata de du Cange ne les ont pas fait entièrement disparaître. Il est très malheureux que M. Henschel n'ait point au moins recouru au ms. original de du Cange, dont nous venons de retrouver une partie (les lettres B, F et S) à la B. R.; Résidu Saint-Germain, n° 99.

(2) Ainsi, par exemple, il s'est servi, pour ses nombreuses citations du *Romans de Garin le Loherain*, d'un ms. conservé maintenant à la Bibliothèque royale sous le n° 7533[2.2.], et c'est peut-être le moins bon des neuf où se trouve la version de Jehan de Flagi.

(3) M. de Reiffenberg, *Chroniques belges*, t. I, p. CLXVI, note 1. Il y a dans du Cange : Ille locus, eo quod pascuus erat, a pastura, ut aiunt incolae, dicebatur *Arda;* il avait pris cette citation dans le *Notitia Galliarum* de Valois.

(4) L'erreur est d'autant plus considérable que les vers cités ont douze syllabes, et qu'ils n'en ont que dix dans le *Romans de Garin*.

(5) T. I, p. 167, v. 4507. La citation est dans le *Glossarium*, t. I, p. 524,

En fondant ensemble les divers suppléments avec une fidélité judaïque (1), la nouvelle édition du Glossaire aggrave encore une imperfection déjà bien regrettable : au lieu d'être réunies dans un seul article, des formes qui ne diffèrent que par de simples corruptions d'orthographe en ont chacune un différent, dont, à la vérité, les explications ne sont pas même toujours dans une entière concordance. Mais le défaut capital que l'universalité du plan rendait inévitable, et qui pour un dictionnaire n'en est pas moins un des plus graves, est une immense quantité de lacunes (2), et malheureusement le nouvel éditeur ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé de les remplir. Sans doute, l'érudition d'un seul homme a des bornes que le temps et la nature lui imposent ; mais puisque M. Henschel voulait au moins réunir dans un vaste ensemble tout ce que l'on sait sur la langue latine du moyen âge, il aurait dû ne point borner son inventaire à quelques travaux spéciaux provoqués par le Glossarium mediae et infimae latinitatis, et dépouiller tous les lexiques particuliers et les anciens vocabulaires (3). Quoique du Cange ou ses continuateurs aient fait usage de la plupart, on y peut

col. 2, et se trouvait avec les mêmes fautes dans l'édition de 1733. L'autre ms. a *Basselletes*.

(1) M. Henschel n'a pas même retranché les répétitions qui se trouvaient dans les additions empruntées à Adelung : ainsi, par exemple, il y a laissé, t. I, p. 438, col. 2, l'indication d'un Mémoire de Falconet qui avait déjà été indiqué quelques lignes plus haut.

(2) Du Cange lui-même n'est pas exempt de tout reproche à cet égard : ainsi, par exemple, il connaissait fort bien l'*Instrumentum plenariae securitatis*, quoiqu'il se soit servi de l'édition de Brisson de préférence à celle de Naudé, et l'on chercherait inutilement dans son Glossaire *Albio*, *Baudilos*, *Cito*, *Cocumeila*, *Panga* (assimilé sans raison à Vanga), *Rancilio* (il y a Raucilio d'après une mauvaise lecture de Brisson, et il n'est pas expliqué), *Rapo* (il s'y trouve sans explication), *Sacorium* (il n'est pas non plus expliqué) et *Vagella*.

(3) Nous citerons au premier rang les lexiques de Bignon, Bouquet, Brisson, Colvener, Freher, Goldast, Lindenbrog, Lydius, Mabillon, Martenne et Durand, Montignot, Pithou, Selden, Somner, Spelmann, Urstisius, le *Gemma gemmarum*, le *Cornucopiae* de Kirsch, le *Dictionarium* de Frisius, le *Variloquus* de Melber de Gerolczhofen, le *Vocabularius* d'Altenstaig de Mindelsheim, et le *Nomenclator* de Junius, qui, suivant Morhof, Tanta cura adornatus est, ut non ignominiae sibi auctor duxerit, quandoque in media opificum viliorum turba, in cauponis sedere, unaque compotare, quo accuratius vel inter pocula instrumentorum proprias adpellationes in lingua vernacula edisceret ; *Polyhistor litterarius*, l. IV, ch. 9, par, 6.

recueillir encore beaucoup d'explicati[illegible]ntes et un certain nombre de mots nouveaux. Il s'en trouve aussi une foule dans les monuments du moyen âge qui ont été [illegible] depuis quatre-vingts ans : c'est *Apificare*, dans le [illegible] petit traité attribué sans raison suffisante à Gerson (1); *Benedicite*, dans une singulière sommation rapportée par M. Rigollot (2); *Incisor*, dans le Disciplina clericalis de Petrus Alphonsi (3). Mais M. Henschel a même négligé des ouvrages de la plus haute importance pour les lexicographes : tel est, par exemple, le Diversarum artium schedula du moine Theophilus (4), dont Morelli avait dit : Si quaecunque ad medii aevi res illustrandas aptissima his libris continentur, subjicere vellem, opus fere totum esse mihi exscribendum ; ipsaeque dictiones a Cangio, Carpenterio, aliisque sequioris latinitatis λεξικογραφοις omnino nusquam declaratae, persaepe explicandae (5). La langue usuelle [illegible] retrouve presque jamais dans les documents écrits, le[illegible]s cependant que l'on puisse consulter sur les idiomes tombés en désuétude. M. Henschel devait donc compulser avec un soin particulier le très petit nombre de monuments qui,

(1) L'éditeur, M. Spencer Smith, l'avait trouvé dans un ms. qui commençait par les œuvres de Gerson. *Apificare* est un mot formé d'*Apex*, qui signifiait Ecrire en abrégé, avec des signes : Incipiunt quaedam regulae de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulatae.

(2) En 1497, l'évêque des Innocents fit sommer le doyen du chapitre de Noyon de lui fournir toutes les choses accoutumées, veluti dragiae, poma, oubliae et plura alia de honestate, qui pastus *Benedicite* vulgariter dicitur; *Monnaies des évêques des Innocents et des Fous*, p. 27.

(3) Narravit mihi magister meus quemdam regem habuisse incisorem unum qui diversos diversis ei temporibus aptos incidebat pannos; *Histoire XXI*. Il en existe cependant deux éditions : l'une a été publiée à Paris par M. de Montmerqué dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles*, et l'autre à Berlin par Valentin Schmidt, 1827, petit in-4. M. Henschel eût trouvé aussi plusieurs mots nouveaux dans le *Speculum humanae salvationis* et dans le poëme *De sex festis Beatae Virginis*, par Godefroi de Haguenau, dont Oberlin a publié un curieux fragment, d'après un ms. de la B. de Strasbourg, dans son *Miscellanea litteraria maximam partem argentoratensia*, p. 42-47.

(4) L'édition de M. de l'Escalopier n'était pas encore publiée lorsque M. Henschel a commencé la réimpression de son du Cange ; mais il pouvait recourir à l'appendice du *Critical essay on oil-painting* de Raspe, au *Zur Geschichte und Litteratur aus dem Schätzen der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel* par Lessing, t. VI, p. 289-424, et au ms. de la B. R. nº 6741.

(5) *Codices manuscripti Bibliothecae nanianae*, p. 38.

grâce à leur nature ou à l'ignorance des auteurs, nous en ont conservé quelques restes. Un des plus curieux sous ce rapport est sans contredit le Magnus rotulus Scaccarii Normanniae, anno Domini MCXCVIII, que M. Stapleton a publié en Angleterre en 1844, et dont M. Charma prépare une nouvelle édition annotée. Les mots inconnus à du Cange y fourmillent : nous citerons entre autres *Baiardeum*, Civière à bras ; *Chivereum*, Civière ; *Escaplere*, Dépouiller un arbre de son écorce ; *Hotarius*, Homme de peine qui porte la hotte ; *Mortereum*, Mortier ; *Oisereum*, Panier d'osier ; *Paleum*, Corbeille de jonc ; *Soucire*, Prendre souci ; *Tanga*, Tangue. Les vieilles chartes émanées des seigneurs et les actes rédigés par les tabellions en contiennent aussi beaucoup. Dans un important travail sur l'histoire des communes du département de l'Eure, que M. Auguste Le Prevost appuie principalement sur des documents de cette nature, on trouve dès les premières pages *Biennagium*, Corvée ; *Biveium*, Bief ; *Dolenus*, Baril ; *Mirica*, Lande, Bruyère, et *Sommagium*, Transport à dos de cheval (1). Les grammairiens et les glossateurs du moyen âge auraient dû au moins être dépouillés avec le plus grand soin, et M. Henschel semble leur avoir encore accordé moins d'attention qu'aux autres écrivains : peut-être cependant n'en est-il pas un seul qui ne lui eût permis d'enrichir son édition d'utiles additions. Nous indiquerons seulement quelques exemples, que nous choisirons de préférence dans les premières lettres de l'alphabet.

Il y a dans un Dictionnaire de Jean de Garlande, dont il existe deux éditions (2) : *Borranes*, Barres ; *Calotricato-*

(1) On ne trouve dans du Cange que *Biennium* et *Miricae* au pluriel. Dans une relation du retour de Henri VI à Londres, le 20 février 1432, per *ffabrum domificem*, on trouve *Arunlansos*, *Aspertinum*, *Dealis*, *Domificem*, *Hostiis*, *Inbrondacionibus*, *Notulis*, *Pagina*, *Pennlatas* et *Spericum*.

(2) Nous ne connaissons que celle qui se trouve à l'appendice du *Paris sous Philippe le Bel* de M. Géraud.

rium, Fer à plisser ; *Cascarium*, Meuble domestique, Passe-carreau (?) ; *Cirogrilli*, Ecureuils (1) ; *Culpatorium*, Amende ; *Epycauteria*, Four de campagne ; *Limones*, Brancards ; *Linipulus*, Passe-lacet (?) ; *Liquaticae*, Hydrauliques ; *Mensacula*, Couteau de table ; *Monperia*, Chenets (?) ; *Senio*, Sonnez (2) ; *Stilaria*, Gaîne de stylet ; *Trunteta*, Boudin ; dans un autre glossaire du même auteur, que M. Mone a fait connaître d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (3) : *Arvis*, Bacons ; *Birritricare*, Ploiier ; *Caduciatores*, Apaiseur ; *Clarigatores*, Desfieur ; *Coterelli*, Piéton (4) ; *Fusco*, Fustaine ; *Nidor*, Odeur de cuisine ; *Tucetis*, Boudin (5) ; dans un petit lexique anonyme publié par M. Leglay (6) : *Arx*, Altitudo ; *Bisseni*, Duas partes (7) ; *Edituum*, Custodem ; dans un manuscrit, daté de 1470, que vient d'imprimer M. Dieffenbach (8) : *Acalabus*, Sauterelle ; *Acalentum*, Choucroute ; *Accismia*, Pain sans levain ; *Achotoma*, Justice ; *Adera*, Mer ; *Adistrum*, Encore ; *Affunetum*, Broussailles ; *Agerta*, Fort ; *Agitalmare*, Étrangler ; *Agoro*, Hôte ; *Alunda*, Pigeon ramier ; *Amarosta*, Pommes sauvages ; *Amfractus*, Terrier de renard. L'importante collection publiée par M. Mai sous le titre de *Classicorum auctorum e vaticanis codicibus editorum fragmenta*

(1) Du Cange l'explique par *Hérisson* et *Lapin*, ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'il cite ces deux vers du Pseudo-Ovide :

Confisos levitate sua, promptosque salire
De ramo in ramum cirogrillos dijaculare.
De vetula, l. I.

(2) *Jeu de dez* dans du Cange ; évidemment ce n'est pas la signification primitive.

(3) *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 496.

(4) *Brigands* dans du Cange.

(5) *Saucisse* selon les Bénédictins ; on trouve déjà dans Perse, sat. II, v. 43 :

. . . . grandes patinae, tucetaque crassa,

et le vieux scholiaste donne cette explication : Tuceta apud Gallos cisalpinos bubula dicitur, condimentis quibusdam crassis oblita ac macerata ; et ideo toto anno durat. Solet etiam porcina eodem genere condita servari, aut ad saturatum jura. C'était par conséquent une espèce de saucisson ou de cervelas.

(6) *Mémoires sur les bibliothèques du département du Nord*, p. 57.

(7) Il y a là sans doute une erreur de copiste ; on écrivait quelquefois *bis seni*, et Ausone a dit dans sa douzième idylle :

Bissenas partes quis continet aequipares ? As.

(8) *Mittellateinisch-hochdeutsch-böhmisches Wörterbuch*, Francfort, 1846. Nous devons faire observer que le nouvel éditeur de du Cange ne pouvait se servir de l'ouvrage imprimé.

contient beaucoup de documents lexicographiques. M. Henschel y eût trouvé dans un traité grammatical intitulé *De octo partibus orationis*, dont l'auteur, connu sous le nom de *Vergilius Maro*, paraît avoir vécu dans le VI[e] siècle (1): *Aper*, Pedes; *Aput*, Ligneum instrumentum; *Aram*, Tenus; *Aspon*, Palam, Sine; *Aster*, Pictor; *Caom*, Penes; *Cyron*, Adversus; *Farax*, Secundum (2). Des gloses réunies dans le sixième volume (3) lui eussent fourni *Abregium*, Splendor auri; *Abstra*, Folia vitis; *Acroamata*, Scenicorum carmina; *Ada*, Cuneus; *Afformas* (Ἀφορμαί), Occasiones; *Alluvia*, Consumptio riparum ex aquis; *Alsum*, Spolium; *Anguia*, Ferrum; *Anta*, Tabula, Tegumen parietum; *Apiciosus*, Calvus (4); *Apicones*, Sub vinea virgae; *Apopla*, Scriptura; *Ardelio*, Acutus (5); *Arepta*, Genus vasis; *Arvium*, Plenam; *Asida*, Milvus (6); *Attegena*, Gallina rustica; *Cataclum*, Clodorum (?); *Coetum*, Agrum; *Mussa*, Regula vel mensura fabrilis; *Sugir*, Tristitia; *Trissema*, Crassitudo. Celles du septième volume ne sont pas moins importantes; on y voit (7): *Adluvies*, Locus coenosus vel Morbus (8); *Aegeatur*, Ornatur; *Appodix*, Socia; *Argis*, Silva (9); *Baptisterium*, Tinctorium; *Bili*, Coles (10); *Blat-*

(1) T. V, p. 1-95; son *Epitomae* contient aussi une foule de renseignements nouveaux; *Ibidem*, p. 96-149.

(2) Dans un autre grammairien, que M. Mai suppose être Probus, M. Henschel eût trouvé aussi *Aptote*, *Artislator*, *Fontius*, *Junctivus*, etc.; *Ibidem*, p. 153.

(3) P. 501 et 554. Le Placidus à qui nous devons les dernières n'était certainement pas d'origine latine, puisqu'il dit au mot Pomonum : Hujus Pomoni apud Latinos nihil est, sed *Pomona*. Il était chrétien et vivait dans les premiers siècles du christianisme, probablement dans les Gaules, ou au moins dans le voisinage de l'Armorique. Voici les deux passages qui nous semblent légitimer ces conjectures : Horus est, quem pagani inter sacra siderum colunt, p. 563; et Frameae, Hastae longissimae sunt, quibus etiam nunc Armorici utentes hoc nomen tribuunt; p. 562.

(4) Ainsi les Bénédictins ont eu tort d'y voir une faute de copiste pour *Alopeciosus*.

(5) L'origine du français *Ardillon*.

(6) *Autruche*, selon deux glossaires cités par Carpentier, s. v° Asida.

(7) P. 550.

(8) Il y a dans du Cange, d'après les gloses d'Isidore, *Adluviae*, Loca coenosa, et le ms. B. R., fonds de Saint-Germain, n° 1182, donne *Adluvus*, Locus coenosus.

(9) Ἄργυρος, Argent en grec, se disait en vieil-allemand *Selver*, et en anglo-saxon *Silver*.

(10) Nous remarquerons, sans en vou-

tera, Sonus ranae (1); *Bosor*, Caro; *Brevia*, Humilia in mari vel in flumine loca; *Burgos*, Castra (2). Le huitième volume est rempli tout entier par un Thesaurus novus latinitatis que M. Mai nous semble avoir eu toute raison de rapporter à la fin du XIIe siècle (3); nous citerons parmi une foule de mots d'un grand intérêt philologique : *Adra*, Petra; *Anduilla*, Abdomen, Quaedam pars de porco quae dicitur Anduilla; *Acobrices*, Regulae (l. Tegulae?) quae transversae asseribus imponuntur; *Acclasis*, Tunica ab humeris non consuta; *Alpagans*, Scalpens, Effodiens; *Amictes*, Funes aucupales quae amiciuntur, id est cooperiuntur pulvere; *Arcuma*, Vehiculum unius hominis; *Arseda*, Sella quadrijugis; *Artopta*, Vas artificiose operatum; *Astraea* (Justitia), Spes; *Lanium*, Cura ovium; *Levir*, Uxoris meae frater; *Mama*, Turpis persona; *Neolae*, Papillae quae ex faucibus caprarum dependent; *Ninnarius*, Cujus uxor moechatur et tacet (4); *Rien*, Porcellus; *Riscus*, Rima patens in pariete (5).

M. Henschel n'aurait pas même dû s'en tenir aux documents imprimés; il est trop instruit pour ignorer l'existence dans les bibliothèques publiques d'une foule de glossaires

loir rien conclure, que Χολὴ se traduisait en latin par *Bilis*.

(1) Le *Thesaurus novus latinitatis*, p. 77, donne aussi *Blatera*, Sonus ranae; c'est probablement la racine de *Déblatérer*.

(2) Il ne faut pas ainsi regarder comme constamment vraie cette explication de du Cange : Cum vero *Burgus* vel *Burgum* nude ponitur, tunc non ipsum castrum ac praedium, sed villam quae castro subjacet, appellarunt nostri; t. I, p. 816, col. 1.

(3) M. Mai dit avec raison, p. VI : Plerique tamen, codicum veterum et inconsultorum subsidio destituti, eorum praesertim quos ejusdem artis homines, id est lexicographi, olim conscripserant, multa necessario non viderunt, quae tamen jamdiu in recondito latinitatis penu congregata fuerant. Ce glossaire est d'autant plus curieux pour nous que les matériaux en ont probablement été recueillis en France; au moins Marbode y est cité, peut-être même de son vivant; plusieurs expressions *gauloises* y sont rapportées, et l'on y trouve l'origine de quelques mots français : *Anduilla*, Andouille; *Riscus*, Risque; etc.

(4) Ce mot se trouvait déjà avec la même explication dans les gloses d'Isidore, mais les Bénédictins avaient déclaré qu'il fallait lire *Minnarius* ou *Mimarius*.

(5) Carpentier avait donné le sens de Latebra, Locus secretus et occultus.

de la plus haute importance, et trop versé dans les études paléographiques pour se laisser arrêter par aucune difficulté de lecture. Nous nous bornerons à indiquer ici le lexique d'Ansileube, dont il existe un magnifique exemplaire du IXe siècle à la Bibliothèque royale (1); le *Dictionarium nominum et verborum origines et derivationes complectens* (2); l'*Expositio vocabulorum et aliquot locorum Aeneidos* (3); le *Dictionarium pauperum* (4); le Dictionnaire qui appartenait autrefois aux Grands-Augustins (5); les gloses des IX (6), X (7) et XIe (8) siècles, qui sont conservées à la Bibliothèque royale; le Glossaire d'Évreux (9); ceux de Conches (10), de Laon (11), de Bruxelles (12) et de Cambridge (13); celui de Twinger, dont il y a des exemplaires à Strasbourg (14) et à Stuttgard (15); le *Glossarium tripartitum* de Tubingue (16); le *Vocabularius optimus* que vient de publier M. Wackernagel (17); le *Vocabularius ex quo* et le *Vocabularius rerum*, dont on connaît un grand nombre de manuscrits du XVe siècle, et l'exemplaire du *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de la Bibliothèque de Bayeux, qui est couvert d'annotations attribuées à Carpentier. Quelques exemples rendront plus sensible la grande utilité de ces sources nouvelles. Un manuscrit du Xe siècle, conservé à la Bibliothèque royale (18), contient deux lexiques, dont le premier est fort remarquable, même par des interprétations qui au-

(1) Fonds de Saint-Germain latin, nos 12 et 13.

(2) Fonds de Saint-Germain latin, no 1183, XIIIe siècle.

(3) Fonds de Saint-Germain latin, no 1210, XIIIe siècle.

(4) Fonds de Sorbonne, no 897, XIIIe siècle.

(5) Fonds des Grands-Augustins, no 25; il commence à l'E et finit à l'O.

(6) No 2341.

(7) No 2326.

(8) No 2183.

(9) No 23, XIIIe siècle; il ne commence qu'à la lettre C.

(10) No 5, XIVe siècle; le commencement manque.

(11) Voyez le *Catalogue* rédigé par M. Ravaisson.

(12) No 700 D.

(13) Dd. XV-1. Il est daté de 1278.

(14) B, no 101.

(15) Poet. et Philol., no 29, in-fol.

(16) No 89, in-fol.

(17) Bâle, 1847, grand in-4.

(18) Fonds de Saint-Germain latin, no 1182.

raient quelquefois besoin d'être aussi interprétées (1) : *Abulsa*, Erecta ; *Acera*, Mensa vel Turabulum ; *Accomodam*, Aptam, Utilem ; *Ager*, Mundus ; *Ambagines*, Loca flexuosa, anfracta, difficilia ; *Amplare*, Cotla ; *Ancipias*, Inritas ; *Anopsii*, Nigri coloris ; *Apucrusis*, Depulsio ; *Baxrem*, Quas (*sic*) bacceas dicunt ; *Biblum*, Funis de nave. Quoique beaucoup moins riche, le second (2) eût fourni aussi d'importantes additions : *Abectos*, Exportatos ; *Ablita*, Sopita ; *Acire*, Maris fluctus ; *Acrai*, Aedes ; *Aestos*, Pavores ; *Amburas*, Comestas ; *Anaps*, Dubium. Il y a dans des gloses de différentes époques, réunies par les Bénédictins(3) : *Abligurigo*, Voracitas(4) ; *Abluo*, Redimo ; *Abhorris*, Scandalosus ; *Abos*, Priores, Majores ; *Adfectio*, Maceratio ; *Adoras*, Adfines (5) ; *Aeneatores*, Tubicines ; *Alapsa*, Incaute veniens ; *Alchioni*, Silvae, Pomaria. Un glossaire de la Bibliothèque de Rouen, écrit pendant le XI[e] siècle (6), contient aussi plusieurs mots fort singuliers : *Amila*, Vas ubi fertur ignis ; *Amistis*, Potatio clareti ; *Amsapa*, Vinum coctum ; *Baben*, Torques aurea cum gemmis ; *Cossualia*, Festivitates ; *Fidelia*, Olla de limo ; *Gaminus*, Tabernarius ; *Lapina*, Terra aquosa ; *Larlare*, Lac sugere. Le petit glossaire du manuscrit de la Bibliothèque royale n° 6741 donne non seulement de curieuses explications, mais des recettes d'un véritable intérêt pour l'histoire de la peinture. Nous citerons entre autres : *Arsicon* vel *Arxia*, sicut est aurapigmentum (l. *auripigmentum*), est color croceus, et miscendo succo herbae quae *Scalda bassa* vocatur, fit viridis. *Aureola* est color qui aliter *pictura translucida* vocatur. *Auripentrum* est color croceus. *Bisetus* vel *Bisethfolii* est color minus rubeus quam folium et de

(1) On va voir *Baccea*, *Cotla*, *Turabulum*.

(2) Fol. 77.

(3) Résidu Saint-Germain, n° 99.

(4) Les Bénédictins ont donné, d'après Papias, *Ablegrigo*.

(5) Peut-être faut-il lire en deux mots : *Ad oras*, *Ad fines*.

(6) A, 389.

eodem folio, cum supernatat, acceptus. *Blacha* seu *Bracha* est color albus, aliter *Cerusa*, aliter *Album Hispaniae*, aliter *Album plumbum* et aliter *Glaucus* dicitur. *Blanctus* est color aliter *Lazurium* vel *Azurum*, aliter *Coelestis* vel *Coelestinus*, aliter *Persus*, aliter *Aethereus* dictus. *Bularmenium* est color rubeus nigrescens ut morellus vel ut sanguis draconis. *Bures* est liquor qui in licivio de cinere fabarum coctus facit colorem, credo, viridem. *Posch* est color ex mixtura prasini et rubei combusti et ocrae et modico cenobrio factus ad distinguendas partes membrorum humani corporis. Il n'est pas jusqu'aux manuscrits consultés par les Bénédictins, et même par du Cange, dont le dépouillement n'eût produit beaucoup de mots nouveaux. Tel est, par exemple, le glossaire du XIV[e] siècle conservé à la Bibliothèque royale sous le n° 7692; on y voit *Abstudere* vel *Abstuere*, Estouper; *Acea*, Hache (1); *Acerra*, Vaicel a uile vel Encensoir; *Acredo*, Escrim (2); *Agalia*, Festacieus; *Agimen*, Ensemble; *Agonozomus*, Prince d'élite. Nous ajouterons quelques mots d'un autre manuscrit du XV[e] siècle, dont les explications sont surtout fort précieuses (3) : *Accidior*, Estre ennoiez, Parecier; *Alluvio*, Elevation d'eaves, Inundacion; *Appendix*, Appentis ou Edifices continues a hostel soubz un mesmes tect; *Aquilus*, Bechus, Qui a lonc nes ou noirs (4); *Aveo*, *Averere*,

(1) Corruption d'*Ascia* ou d'*Aceries*.

(2) Nous ne savons si c'est l'*Acredo*, Acreté, de la bonne latinité, ou un mot nouveau qui signifie Écrin, Crédence, en patois normand, et probablement aussi en vieux-français, puisque Rabelais emploie *Crédentiers* dans l'acception de Buffetiers : *Pantagruel*, l. IV, ch. 64, t. II, p. 257, éd. de M. Delaulnaye.

(3) B. R., fonds de Saint-Germain, n° 1189; les Bénédictins l'ont consulté, comme on le voit s. v. ARTAVUS, t. I, p. 419, col. 2. Nous donnerons quelques exemples de ces explications dont nous parlions tout à l'heure : *Ador*, Cresse de farine de froment ou pure fleur de farine, de quoy l'en fait les oistes, et est nom indeclinable. *Cantabrum*, Hoton de froment, ou Bran de farine, ou Viande a chien. *Capis*, Tasse ou Bacin a prendre yauve en soille. *Capisterium*, Clines ou Oassiaux a nettoier blef.

(4) Voilà pourquoi on donne en Normandie le nom de *Béguë* à la truite saumonnée. Valois avait déjà remarqué (*Valesiana*, p. 209) que du Cange s'était trompé en interprétant *Aquilinus* par *Lividus*; ce qu'on s'explique d'autant moins qu'il citait dans le même article la glose de Festus, *Subniger*, et celle d'un lexique grec, Μέλας.

Connaître; *Balistarius*, Qui fait ou gete aux bricoles; *Blas*, Souef ou Flateur; *Bosequus*, Bouvier; *Buo*, Moillier ou Arrouser, et n'est mie en user (1); *Caleptra*, Chapiau de fautre (2); *Calico*, Boire, Abeuvrer; *Calvaria*, Lieu apparent sur les deus sorciex, et est proprement le lieu ou l'en solait decapiter les malfaitteurs (3); *Calus*, Pennier a couler vin; *Cancella*, Fenestrelle.

Il n'entre point dans notre pensée de jeter aucune défaveur sur cette nouvelle édition du Glossaire; quoique la rapidité de l'impression n'ait peut-être point permis à M. Henschel de revoir les épreuves avec le soin réfléchi qu'on était en droit d'attendre (4), il n'en a pas moins rendu un incontestable service aux études historiques. Son édition est d'un usage beaucoup plus commode que celles qui l'avaient précédée, et les nombreuses additions dont il l'a enrichie font un véritable honneur à son zèle et à ses connaissances. Seulement, nous ne voudrions pas qu'on la regardât comme le dernier mot de la philologie sur la basse-latinité; il nous semble fort désirable pour les travailleurs, et nous ajouterons pour la science, qu'on en extraye un manuel du latin usité en France, où les différentes acceptions des mots soient rangées dans l'ordre chronologique et expliquées par leur histoire. Tous les glossaires latins-français, et les lexiques purement latins dont l'origine et la date sont connues, fourniraient déjà une foule d'ad-

(1) C'est la racine du vieux-français *Buée* et de *Buanderie*.

(2) Les Bénédictins ne donnent, d'après Johannes de Janua, que *Mitra*; mais Carpentier ajoute l'interprétation de notre glossaire au mot CALLEPETRA.

(3) *Tonsure*, *Rasement de la tête*; selon du Cange.

(4) Nous ne voulons citer que deux exemples de ces fautes d'impression, qu'au reste le plus grand soin ne suffit pas toujours pour éviter : T. I, p. 161, col. 1, avant-dernière ligne, au lieu de *describens eamdem militarem caeremoniam*, il y a *pescribens eande militarem ceremoniam*, et on lit t. III, p. 619, col. 1, s. v. HALSBERGA :

Le Roman de Harin Ms. :

Le blanc Hauberc derompre et depaner.

Guill. Huiart, ann. 1214.

Dans l'édition de 1733, t. III, col. 1044, les Bénédictins avaient fort bien imprimé *Roman de Garin* et *Guill. Guiart*.

ditions et de corrections, et nous ne doutons pas que toutes les personnes qui ont étudié le moyen âge aux sources ne s'empressassent d'offrir leur concours, surtout si elles voyaient à la tête de cette nouvelle entreprise un homme aussi habitué aux travaux philologiques et aussi digne de la confiance du monde savant que l'est M. Henschel.

DE L'ORIGINE ET DE LA NATURE

DE LA

POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE

PENDANT LES XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Naguère encore notre ancienne littérature était trop imparfaitement connue pour qu'il fût possible d'en discerner le caractère général et d'en suivre l'histoire. Le Roman de la Rose, les Poésies du roi de Navarre, une maigre collection de fabliaux et quelques chansons publiées sans choix d'après une copie récente, voilà tout ce que nous possédions sur les trois premiers siècles de notre poésie. Aujourd'hui, grâce à la curiosité du passé, qu'éveilla le retour aux anciennes traditions de la monarchie; grâce surtout à l'amour des nouveautés et des idées du moyen âge, que provoqua, dans les dernières années de la Restauration, le développement de l'esprit romantique, les documents se sont assez multipliés pour suppléer par leur nombre au bon goût et aux connaissances philologiques de la plupart des éditeurs. D'ailleurs, au berceau des littératures, quand la poésie est plutôt l'expression du sentiment des masses qu'une œuvre personnelle à quelques individus, le mérite des poètes n'a point, pour l'histoire littéraire, l'importance qu'il acquiert dans ces périodes plus savantes et plus désireuses du succès, où l'élaboration de la pensée et les préoccupations du style remplacent la naïveté des inspirations. Chaque

pièce est alors une sorte de type qui se retrouve dans toutes les autres; c'est en quelque sorte un produit spontané de l'esprit du temps, qui se manifeste naturellement partout avec les mêmes caractères et les mêmes tendances.

Reconnaissons-le cependant, les chansons de Guilhelm, comte de Poitiers, et du vicomte Ebles de Ventadour, sont antérieures de bien des années aux premières poésies travaillées de la langue d'oïl; et si l'on prenait au sérieux une jactance de Rambaut d'Orange, ces deux troubadours auraient encore été précédés de cent ans par plusieurs autres qui jouirent aussi d'une grande renommée (1). Dès le commencement du XIe siècle, les Provençaux que la reine Constance avait amenés avec elle en France (2) y firent connaître leur poésie, et, dans le XIIe, une princesse aussi amie des jouissances de l'esprit qu'Éléonore d'Aquitaine dut en répandre de plus en plus le goût, d'abord à la cour de Louis VII, et, après son malheureux divorce, à celle de Henri II. Il ne fallait pas d'ailleurs de ces grands événements dont l'histoire a conservé le souvenir pour mettre en rapport l'imagination des différents peuples; les barrières politiques et la difficulté des communications n'arrêtaient point les nombreux jongleurs qui parcouraient incessamment l'Europe, comme une presse vivante, redisant partout les chants de leur pays et y rapportant les chansons des poètes étrangers. Les soulèvements de l'Aquitaine contre Henri II, la guerre des Albigeois, la beauté du ciel, la pompe et la fréquence des fêtes, des mœurs plus élégantes et plus

(1) Guilhelm de Poitiers faisait déjà des chansons vers 1080, et Rambaut, qui mourut en 1173, disait de ses poésies, Que ja hom mais no vis fach aital per home ni per femna en est segle ni en l'autre qu'es passatz : ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. II, p. LXXXIV.

(2) Circa millesimum incarnati Verbi annum, cum rex Robertus accepisset sibi reginam Constantiam a partibus Aquitaniae in conjugium, coeperunt confluere gratia ejusdem reginae in Franciam atque Burgundiam, ab Avernia et Aquitania, homines omni levitate vanissimi, moribus et veste distorti, armis et equorum phaleris incompositi, a medio capitis nudati, histrionum more barbis tonsi : Radulphus Glaber; ap. du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. IV, p. 38.

poétiques, mille nécessités de devoir et d'intérêt attirèrent aussi nos vieux trouvères au cœur de la Provence.

Quant partis suis de Prouvence
et du tamps felon,
ai voloir que recommence
nouvele chanson,

disait Perrin d'Angecort (1). La même idée se retrouve dans une pièce anonyme :

Au repairier que je fis de Prouvence,
s'esmut mon cuer un petit de chanter
quant j'aprochai de la terre de France
ou celle maint que ne puis oublier (2).

Raimon Vidal a même reconnu dans sa Grammaire que, pendant le XIIIe siècle, on chantait dans le Midi des chansons composées en différents idiomes (3); et, malgré la supériorité que leur assurait une langue mieux connue et assouplie par un plus long usage, les troubadours se plaignaient de l'affluence des poètes français :

Van cridan duy e duy :
Datz me que joglors suy ;
car es Bretz o Normans
e vey en tans
per qu'es all pros dompnajes (4).

Un fait singulier prouve encore mieux l'alliance étroite des deux littératures. Pour engager ses sujets à mettre un terme à sa captivité, Richard Cœur-de-Lion leur adressa une chan-

(1) B. R., ms. 7613, fol. 121, recto.

(2) B. R., ms. 7613, fol. 88, recto. Le goût des Provençaux pour la poésie était si connu que Mouskes ne craignait point de dire :

Quar quant li buens rois Carlemainne
ot toute mise a son demainne.
Provence qui moult iert plentive
de vins, de bois, d'aigue et de rive,
As lecéours, as manestreus,
qui sont auques luxurieus,
Le douna toute et departi.
Chronique rimée, v. 22420.

(3) Per totas las terras de nostre lengage so de major autoritat li cantor de la lenga lemosina que de neguna autra parladura : ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 91.

(4) Ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. V, p. 320.

son qu'il paraît avoir écrite à la fois dans les deux idiomes (1). Nous admettons donc volontiers que les troubadours exercèrent une certaine influence sur le caractère et sur la forme de notre poésie élégante : des allusions à des faits romanesques, des images non moins banales que les épithètes de la poésie populaire, des recherches de rhythme qui n'avaient pas toujours l'harmonie pour prétexte, leur furent sans doute empruntées. Il ne serait même pas impossible que l'on découvrît dans quelque manuscrit encore inexploré des imitations aussi incontestables que celles du comte Ruodolf de Niuwenburk (2). Mais les questions d'originalité ne se tranchent point par le simple rapprochement des dates ; un genre de poésie, cultivé chez tous les peuples européens pendant plusieurs siècles, se rattachait certainement à des causes générales, inhérentes à l'esprit du moyen âge. Ce ne pouvait être ni le frivole caprice de quelques beaux-esprits,

(1) La version provençale se trouve dans Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. IV, p. 183, et la version française, publiée pour la première fois par Sinner dans son *Catalogus codicum Bibliothecae Bernensis*, t. III, p. 370, a été réimprimée avec de grandes améliorations dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 362. La complainte sur la mort de Richard Cœur-de-Lion existe aussi dans les deux langues ; nous en citerons seulement le premier couplet :

Fortz chauza es que tot le major dan,
et l'major dol, las! qu' ieu ancmais agues,
e so don dei totz temps plaigner ploran,
m'aven a dir en chantan e retraire,
qye selh qu'era de valor caps e paire
lo rics valens, Richartz, reys dels Engles,
es mortz. Ai Dieus! quals perd' e quals [dans es!
Quant estrang mot e quant greu per auzir!
Ben a dur cor totz hom qui l'pot suffrir.

Ap. Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 54.

Greu chose es qe tot lo major dan
et greignor dol qe onqes mais auguez,
et tot qan c'on devroit plaindre en plorant,
covent oïr en chantant et retraire,
qan cil q'estoit de valor chiés et paire,
li rich valens Richars, reis des Engleis,
es morz. He Diex! qals dous et qals [perte (es)!
Con estreins moz, salvages a oïr!
Molt a dur cuer nus hom qe l'pot soffrir.

B. R., fonds de Saint-Germain, nº 1989, fol. 87, recto.

La version de la Bibliothèque du Vatican, que M. Keller a publiée dans son *Romvart*, p. 425, est trop différente pour qu'on y puisse voir de simples variantes d'écriture, et dès lors aucune raison n'autorise plus à croire que Gaucelm Faidit ait exprimé ses regrets dans les deux langues.

(2) Il imitait Folquet de Marseille ; le premier couplet de sa première chanson :

Gewan ich ze minnen ie guoten wan,

Ap. *Minnesinger*, t. I, p. 18, col. 1, éd. de M. von Der Hagen,

est en quelque sorte traduit de

E s'ieu anc jorn fui gays ni amoros,

Ap. Raynouard, O. L. t. III, p. 157 ;

et le second :

Wir ist, als dem, der da hat gewant,

de

Sitot me soi a tart aperceubutz,

Ap. Raynouard, O. L. t. III, p. 153.

blasés sur les émotions communes et cherchant le nouveau pour l'amour de la nouveauté, ni la honteuse spéculation de rimeurs faméliques qui louaient leur plume à des passions trop bêtes pour s'exprimer elles-mêmes en bon langage. Quoique incomplète de plus de la moitié, la liste des poëtes de cette espèce que La Borde a publiée (1) contient encore cent trente-six noms qui appartiennent aux plus grands et aux plus habiles seigneurs du XIIIe siècle (2). Alors, comme dit le Roman du châtelain de Couci,

Li prince et li conte,
qui Amours metoit en son conte,
Faisoient chans, dis et partures
en rimes de gentes faitures :
Ainsi gracioient Amours,
complaingnans leurs douces dolours (3).

Malgré les passions criminelles qu'ils chantaient presque toujours, ces vers trouvaient grâce, même devant les esprits sévères qui consacraient leur talent à des sujets sacrés. Ainsi, par exemple, on lit dans les Miracles de la Vierge :

Li home de jolif(e)té,
ki tant aiment lur volenté,
Amereient milz autre escrit
ke cuntast amerus delit,
U bataille, u altre aventure;
en tels escriz mettent lur cure.
Te(l)s escriz ne sunt a defendre,
kar grant sens i poet l'en aprendre
De curtesie e de saveir (4).

A l'origine de toutes les littératures, le poète se confond avec l'historien. Les Gaulois avaient même une sorte de ma-

(1) *Essai sur la musique*, t. II, p. 141-232.

(2) Nous citerons entre autres Thibaut, roi de Navarre; Charles d'Anjou, roi de Sicile; Henri III, duc de Brabant; Raoul, comte de Soissons; Jean de Brienne, roi de Jérusalem; Pierre de Dreux, comte de Bretagne; Quesnes de Béthune, etc.

(3) V. 11.

(4) Ap. Wright, *Biographia britannica literaria*, Période anglo-normande, p. XVI.

gistrature poétique confiée à des chantres investis de la confiance publique, qui conservaient dans des vers populaires tous les souvenirs glorieux. Telle est au moins la définition que Festus (1) et Hesychius (2) donnent des *Bardes*, et tous les anciens écrivains dont les ouvrages nous sont parvenus y attachaient la même idée. Lucain, qui avait certainement une connaissance personnelle de la civilisation des Gaulois, dit dans la Pharsale :

> Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
> Laudibus in longum, Vates, dimittitis aevum,
> Plurima securi fudistis carmina Bardi (3).

L'historien Ammien Marcellin, à qui un long séjour dans les Gaules avait permis de s'en instruire plus complétement, s'exprime en termes encore plus clairs : Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroicis composita versibus, cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt (4). Les traditions des peuples germaniques avaient aussi souvent une forme poétique ; Tacite va même jusqu'à dire au commencement de sa Germanie : Celebrant carminibus antiquis (quorum unum apud illos memoriae et annalium genus est) originem gentis conditoresque ; et le passage de ses Annales où il parle des chants populaires consacrés à la gloire d'Arminius en donne un exemple (5). Ce n'est pas là une de ces traditions lointaines qu'une crédulité complaisante peut seule accueillir ; à défaut d'une connaissance personnelle, qui a paru très vraisemblable à beaucoup d'écrivains, le gendre d'Agricola avait trouvé des moyens de vérification dans sa propre famille ; et le Goth Jornandès, qui vivait au milieu de ses compatriotes, écrivait vers 552 : Quemadmodum in priscis eorum

(1) *Bardus* gallice appellatur qui virorum fortiorum laudes canit.

(2) Βαρδοι, *αοιδοι παρα* Γαλαταις ; voyez aussi Strabon, l. IV, ch. 4.

(3) Chant I, v. 447.

(4) Livre XV, ch. 9.

(5) Caniturque adhuc barbaras apud gentes, Graecorum annalibus ignotus qui sua tantum mirantur ; *Annalium* l. II, ch. 88.

carminibus, pene historico ritu, in commune recolitur (1). L'usage de ces chants laudatifs était même, sans aucun doute, profondément entré dans les habitudes des Franks, puisque, en 585, lors de l'entrée de Guntchramn à Orléans, Processit.... in obviam ejus immensa populi turba cum signis atque vexillis, canentes laudes (2). Grégoire de Tours parle ici d'un événement contemporain, qu'aucun intérêt ne l'engageait à orner d'une broderie aussi inutile; son récit réunit par conséquent tous les titres possibles à la confiance. Pour mettre l'existence de ces vieux chants à l'abri de toute contestation sérieuse, il suffirait d'ailleurs de cette assertion formelle d'un homme aussi bien renseigné qu'Einhard sur la vie intime de Charlemagne : Barbara et antiquissima carmina quibus veterum actus et bella canebantur scripsit (Carolus magnus) memoriaeque mandavit (3). Peut-être, quelle que soit l'autorité d'un pareil témoignage, une incrédulité systématique trouverait-elle encore dans son isolement un prétexte pour le regarder comme suspect d'inexactitude ou d'erreur; mais un autre écrivain de la première moitié du IX[e] siècle le confirme pleinement dans la Vie de Louis le Débonnaire : Poetica carmina gentilia, dit-il, quae in juventute didicerat, respuit; nec legere, nec audire, nec doceri voluit (4); et le Poète saxon, qui vivait quelques années plus tard, est encore plus explicite :

Vulgaria carmina magnis
laudibus ejus avos et proavos celebrant :
Pippinos, Carolos, Hludovicos, et Theodricos (l. Thidericos),
et Carlomannos, Hlotariosque canunt (5).

(1) *De rebus gestis*, ch. IV; il ajoute dans le chapitre suivant : Ante quos etiam cantu majorum facta modulationibus cytharisque canebant. On lit également dans Ammien Marcellin : Barbari vero (i. e. Gothi Fritigerno duce) majorum laudes clamoribus stridebant inconditis, interque varios sermonis dissoni strepitus leviora praelia tentabantur; l. XXXI, ch. 7.

(2) *Historia ecclesiastica Francorum*, l. VIII, p. 375, éd. de Ruinart.

(3) *Vita Caroli magni*, ch. XXIX; ap. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 458.

(4) Theganus (Thegn), *De gestis Hludovici pii*, ch. XIX.

(5) Livre V, v. 117; il dit ensuite de Charlemagne, *Ibidem*, v. 545 :

Vers le même temps, saint Alfrid disait aussi : Ecce, illo discumbente cum discipulis suis, oblatus est caecus, vocabulo Bernlef, qui a vicinis suis valde diligebatur, eo quod esset affabilis et antiquorum actus regumque certamina bene noverat psallendo promere (1). Après avoir parlé de l'expédition de Gurmund et d'Eisenbard, le Chronicon centulense, qui fut terminé en 1088 par Hariulf, s'exprime ainsi : Sed quia quomodo sit factum, non solum historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur, nos pauca memorantes, caetera omittamus, ut qui cuncta nosse anhelat, non nostro scripto, sed priscorum auctoritate doceatur (2). Une foule d'autres témoignages irrécusables prouvent que ces chants subsistèrent encore longtemps (3). On connaît même le sujet d'un grand nombre ; nous indiquerons seulement ceux qui célébraient Théodo-

Necnon quae veterum depromunt praelia regum,
barbara mandavit carmina litterulis ;

mais il semble avoir pris ce fait, ainsi que beaucoup d'autres, dans le livre d'Einhard. Dès 779, il était ordonné dans le *Statuta salisburgensia*, Ut absque pretiosarum vestium ornatu vel etiam inlecebroso cantico et lusu saeculari cum laetaniis procedant et discant *Kyrieleison* clamare : ap. Pertz, t. III, p. 80.

(1) *Sancti Liudgeri Vita* : ap. Pertz, t. II, p. 412.

(2) Ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 322. Nous devons reconnaître que ce passage pourrait avoir une date antérieure, car Hariulf dit à la fin de son livre : A domno Saxovalo ante plures annos inchoatum opus, Deo auxiliante, perficiens. Le commencement de l'*Annolied*, que l'on croit du XII[e] siècle, mentionne même, comme existant encore, des chants historiques :

> Wir horten je dikke singen
> von alten dingen,
> wi snelle helide vuhten,
> wi sie veste burge brechen.

Ap. Schilter, *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, t. I.

(3) Saxonicos libros recitare et maxime carmina saxonica memoriter discere, aliis imperare...... non desinebat ; Asserius, *Annales rerum gestarum Aelfredi*, p. 43. Populares etiam nunc adhuc notae fabulae attestari solent et cantilenae vulgares : *Vita Bennonis*, ap. Eckard (Eckhart), *Corpus historicum*, t. II, col. 2165. In vulgari traditione, in compitis et curiis hactenus auditur : Otto frisingensis, *Chronicon*, l. VI, ch. 15. Non solum vulgari fabulatione et cantilenarum modulatione usitatur, verum etiam in quibusdam chronicis annotatur : *Chronicon urspergense*, p. 85. Aut enim cordis testantes laetitiam sonant populares cantiones ; aut antiquorum praeclara gesta, priorum exempla recitabantur in incitamenta modernorum : *Itinerarium regis Anglicorum Richardi*, l. III, ch. 2, ap. Gale, *Historiae britannicae, saxonicae, anglo-danicae scriptores XV*, t. II, p. 332. Commemorat Elfredus carmen triviale, quod adhuc (1125) vulgo cantatur, Aldhelmum (mortuum 709) fecisse : *Sancti Aldhelmi Vita*, ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle IV, t. I, p. 684. Contigit joculatorem ex Longobardorum gente ad Carolum (magnum) venire et cantiunculam a se compositam ...rotundo in conspectu suorum cantare : *Chronicon monasterii novaliensis*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, P. II, p. 717. Encore au XII[e]

ric (1), Auctarius (2), Godwin (3), Gunhilde (4), Colbrond (5), Kurzibold, saint Ulrich, le comte de Toggenbourg, et Hatto, archevêque de Mayence (6). Wace en mentionne plusieurs autres dans son Roman de Rou :

A jugléors oï en m'effance cha
Ke Wilhame jadis fist Osmont essorber
Et al conte Rïouf li dous oïlz crever,
Et Anquetil le pros fist par engien tuer,
E Baute d'Espaigne o un escuier garder (7).

Il paraît même que, comme en Scandinavie, les rois avaient auprès d'eux des poètes officiels, que l'on retrouve encore maintenant en Angleterre; au moins Théodoric écrivait à Lodwig qu'il lui envoyait citharoedum, arte sua doctum, qui ore manibusque consona voce cantando gloriam vestrae potestatis oblectet (8), et nous lisons dans le Roman d'Alixan-

siècle, le Pseudo-Hunibald, qui, pour faire accueillir ses inventions, devait au moins les rattacher aux croyances et aux usages de ses contemporains, disait, d'après Trithemius, en parlant de Marcomir, qui vivait 158 ans avant l'ère chrétienne : Majorum suorum fortia gesta coram se in templo et in palatio frequenter fecit recitari et in carminibus patriis decantari: ap. Schard, *Rerum germanicarum scriptores*, t. I, p. 146.

(1) Iste fuit Thideric de Berne, de quo cantabant rustici olim : *Chronicon quedlinburgense*, ap. Leibnitz, *Scriptorum brunsvicensia illustrantium*, t. II, p. 273.

(2) Auctarium ducem qui in cantilena vocatur *Lotharius superbus* : Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*, P. I, p. 91.

(3) Godwinus Gille, qui vocabatur *Godwinus* quia non impar Godwino, filio Guthlaci, qui in fabulis antiquorum valde praedicatur : *De gestis Herwardi saxonis*, ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. II, p. 50.

(4) Fille de Knut et femme de l'empereur Henri III. Willelmus de Malmesbury disait encore dans le XIIe siècle : Celebris illa pompa nuptialis fuit, et nostro adhuc saeculo etiam in triviis cantitata.

(5) Cantabat joculator quidam nomine Herebertus canticum Colbrondi, nec non gestum Emmae reginae a judicio ignis liberatae : Ms. de 1338, ap. Warton, *History of the english poetry*, t. I, p. 93.

(6) Ekkehard IV; *Casus Sancti-Galli*, ap. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 104 et suiv.

(7) Vers 2108. On lit aussi au commencement de ce roman :

Por remembrer des ancessours
li fez e li diz e li mours
Deit l'en li livres e li gestes
e li estoires lire as festes ;

et ce passage est d'autant plus remarquable que l'auteur du Roman de Robert Guiscart l'a reproduit en tête de son livre, en y ajoutant seulement deux vers :

Por remembrer des ancessours
les fais et les dis et les mours,
Les felonies des felons
et les barnages des barons,
Doit on les livres et les gestes
et les estoires lire as festes.

B. R., n° 6987, fol. 219, r°, col. 1.

(8) Cassiodore, *Variarum* l. II, let. 40; ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XI, col. 1128.

dre, qui plaçait à la cour de son héros les mœurs de la France du XII[e] siècle :

> Quaut (l. Quant) li rois ot mangié, s'apiéla Elinant;
> Por lui esbanoïer li commande que cant.
> Cil commence a canter issi com li gaïant
> Vaurent monter au ciel, comme gent mescréant :
> Se ne fust Jupiter, o se fundre bruïant
> Que tous les detrenca, ja n'éusent garant (1).

Un passage fort curieux du triomphe de saint Rémacle prouve qu'à la fin du XI[e] siècle les poëtes étaient encore assez exercés pour improviser au besoin sur tous les sujets : Cantor quidam jocularis ipsa nocte cum sodali suo apud hospitium dormitum ierat, qui statim somno excitatus :

> Sodes, ait, surge; nos illo praestat abire :
> Non est hoc vanum; non est hic, crede, morandum;
> Excubias illas celebrare juvat venerandas.

Cumque ille renuens eum erroneae visionis argueret : Non fallor, ait, somno ludificante; sed testor Deum, quemdam venerandi habitus, quasi manu apprehensa, me illuc trahentem vidisse. Quibus dictis, praepeti cursu se contulit inter vigiles, ac ignarus quid caneret, fortuitu

> Coepit de Sancto percurrere plura canendo,

ac nostros digestim referendo casus, tristes sua quodammodo solabatur cantilena, choreis concinentibus (2).

Ces traditions historiques n'étaient pas seulement d'orgueilleux souvenirs qui flattaient l'amour-propre du peuple

(1) Page 413, v. 18, éd. de M. Michelant. Nicolaus de Brie dit également dans sa relation des fêtes qui eurent lieu lors du couronnement de Louis VIII :

> Dumque fovent genium geniali munere [Bacchi,
> Nectare commixto curas removente Lyaeo,
> Principis a facie, citharae celeberrimus arte
> Assurgit mimus, ars musica quem decora- [vit.
> Hic ergo, chorda resonante, subintulit ista :
> Inclyte rex regum, probitatis stemmate [vernans, etc.

Gesta Ludovici VIII, ap. *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 315, v. 21.

(2) *Leodiensium historia*, t. II, p. 561.

et satisfaisaient ses premiers besoins littéraires. Presque toujours les nations barbares s'animent au combat en poussant de grands cris ; elles espèrent ainsi effrayer leurs ennemis ou du moins les frapper de découragement en leur montrant quels hommes robustes ils ont à combattre. A un degré de civilisation plus élevé, ces cris sauvages deviennent des chants réguliers, qui, en rappelant d'anciens exploits, excitent les guerriers à ne pas dégénérer du courage de leurs pères. Cet usage existait chez les Gaulois à l'époque la plus reculée dont l'histoire nous ait conservé le souvenir (1), et l'on doit conclure d'un passage de Tacite que toutes les nations germaniques l'avaient adopté : Sunt illis, dit-il, haec quoque carmina, quorum relatu quem *barritum* vocant, accendunt animos (2). Ces chants étaient même assez communs pour avoir un nom particulier en anglo-saxon (3) et en islandais (4); et nous possédons encore quelques fragments d'une chanson pleine d'animation et de verve que Biark l'Ancien composa en cette dernière langue (5). Dans un temps où les guerres étaient, pour ainsi dire, continuelles, cette habitude de chanter les traditions historiques au com-

(1) Ad hoc cantus inchoantium praelium.... in patrium morem; Tite-Live, *Historiarum* l. xxxviii, ch. 17.

(2) *Germania*, ch. 3. Une confirmation de ce passage se trouve même dans un autre de ses ouvrages : Ut virorum cantu, feminarum ululatu, sonuit acies, nequaquam par a legionibus cohortibusque redditur clamor; *Historiarum* l. iv, ch. 18. Au reste, malgré l'opinion si formelle de Tacite, nous doutons beaucoup que *Barritus* signifiât un Chant des bardes ; nous y verrions plutôt une Clameur sauvage, et nous en rattacherions l'origine au cri des éléphants (*Barri*, ap. Horace, Epode xii, v. 1), qui jouaient un grand rôle dans les armées indiennes ; mais, ne fût-ce que par respect pour Tacite, nous ne voudrions pas dire avec M. Müllenhoff : Prorsus inepta est eorum opinio qui de bardis Gallorum, et, ut ferunt, Germanorum poetis somniarunt; *De antiquissima Germanorum poesi chorica*, p. 19.

(3) *Guð-leod*, Chanson guerrière ; ap. *Beowulf*, v. 3043.

(4) *Vapn-Saugr*, Chant du combat; ap. *Atla-qvida*, str. xxxiv.

(5) Déjà brille le jour, le coq bat des ailes ; voici l'heure où le laboureur retourne à son travail : debout, mes amis! Vous tous, nobles guerriers, éveillez-vous, debout!

Déjà l'intrépide Hrolf (Kraki) fait vibrer sa lance ; autour de lui se pressent de hardis combattants qui n'ont jamais fui les batailles : je ne vous convie point à un banquet ni aux douces paroles d'une jeune fille ; c'est aux farouches jeux de la guerre que je vous appelle ; etc.

Ap. Rafn, *Fornaldar sögur Nordlanda*, t. I, p. 110.

mencement des batailles dut les empêcher de tomber en oubli; mais dès le milieu du IX[e] siècle on leur substitua des chants religieux.

Joh alle saman sungun
Kyrrie leison,

dit une chanson de cette époque dont nous donnons plus bas la traduction (1). On lit dans la relation d'un combat contre les Wandales, antérieur, sans doute, de plus de cent ans : Tunc rex, videns auroram, clamavit in voce magna christicolis : Agamus cum Francis bella Domini. Jam in me sentio quod Deus adjuvat me et pugnat pro me. Clamemus igitur omnes unanimiter ad Dominum ! Tunc simul barritonare coeperunt quilibet : *Deus, adjuva nos*. Ad cujus vocis sonitum omnes Wandali stupefacti, quasi semimortui effecti, quasi oves interficiebantur; nec solus illorum remansit. Tunc locus est dictus, a clamore christianorum ad Dominum, *Tumaides* (2). L'historien qui raconte la bataille livrée aux Hongrois en 934 dit aussi : Haud mora, bellum incipitur, atque ex christianorum parte sancta mirabilisque vox Κύριε! ex eorum turpis et diabolica *Hui! Hui!* frequenter auditur (3); et au combat de Tusculum, en 1167 : Ipsemet archiepiscopus et cancellarius vexillum in manum accipiens, signoque dato, maximis vocibus cantum teutonicum, quem in bello Teutonici dicunt, videlicet, *Christus qui natus*, etc., omnes laetantes acriter super Romanos irruerunt (4). C'était une conséquence naturelle du développement des

(1) Un anonyme de la première moitié du XIV[e] siècle dit aussi dans l'Histoire de la croisade de Ludwig le Bon, landgrave de Thuringe :

Als er den trost in gegap :
des helf uns daz heilige grap,
Nach dem kyrieleison
si sungen gote, den süezen don.

Ap. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, t. IV, app., p. 38.

(2) Jacques de Guyse, *Histoire du Hainaut*, t. IX, p. 232.

(3) Ap. Luitprand, *De rebus imperatorum et regum*, l. II, ch. 9, par. 35, éd. d'Anvers, 1640.

(4) Morena, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VI, col. 1147.

croyances chrétiennes, et de la foi chaque jour plus puissante dans le Dieu des armées. Peut-être revenait-on, dans quelques circonstances, aux anciennes coutumes. Ainsi, les Burgondes, qui allèrent, en 1095, assiéger Châtillon-sur-Loire, étaient précédés d'un jongleur qui chantait les exploits de leurs ancêtres (1); et le souvenir d'un fait semblable nous a été conservé par Aimoin : Tanta vero illis securitas... ut scurra se praecedere facerent, qui musico instrumento res fortiter gestas et priorum bella praecineret, quatenus his acrius incitarentur (2). Mais, fussent-elles réelles, ces fantaisies toutes fortuites(3) auraient été trop individuelles pour exercer aucune influence durable sur la conservation des chants nationaux, et nous craignons qu'on ne doive rejeter la plupart de ces prétendues autorités, comme de vaines imaginations de romancier ou de grossières interpolations de copiste (4). Eût-on d'ailleurs encore composé

(1) *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 489.

(2) *De miraculis sancti Bernardi*; l. IV, ch. 37. On lit aussi dans Jan van Heelu :

Doen dat saghen die minstrere,
Dat die baniere onder sanc;
doen lieten si hare gheclanc,
Endehaer blasen metten bosinen.
Rymkronik, v. 5686.

(3) On les retrouve aussi chez des peuples qui n'avaient jamais eu l'habitude d'entonner des chants au commencement des batailles, ou qui y avaient renoncé depuis long-temps; ainsi on lit dans le *Kaiserchronik*, ap. Hoffmann, *Geschichte des deutschen Kirchenliedes*, p. 35, note 45 :

Die burc sie gewunnen,
Ir wicliet sie sungen.

Voyez aussi Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, t. I, p. 99; Duran, *Romancero de romances caballerescos*, P. I, p. XVII, et Rymer, *Foedera*, t. IX, p. 255. On lit cependant dans l'Anonyme de Canisius, p. 521, qu'à la croisade de l'empereur Frédéric, en 1190 : Mox omnes una voce cantum bellicum extulerunt de more alemannico; mais ce témoignage isolé ne nous paraît pas avoir une grande valeur. Voyez la note suivante.

(4) Tel est, par exemple, le passage si connu de Wace sur la bataille d'Hastings :

Taillefer, ki molt bien cantout,
sor un cheval ki tost alout,
Devant li dus alout cantant
de Karlemaine e de Rollant,
E d'Oliver e des vassals
ki morurent en Renchevals.
Roman de Rou, t. II, p. 214.

Ces minutieux détails n'étaient point connus des écrivains les plus rapprochés de la conquête. Geoffroi Gaimar, dont le poëme est antérieur au *Roman de Rou* d'environ cinquante ans, parle de Taillefer comme d'un hardi guerrier qui, après avoir joué avec sa lance, se fit tuer bravement au premier rang.

Un des Francois donc se hasta,
devant les autres chevaucha :
Tailifer ert cil appellez,
juglere hardi estoit assez;
Armes avoit et bon cheval,
si ert hardiz et noble vassal.
Devant les autres cil se mist,
devant Englois merveilles fist :
Sa lance prist par le tuet,

quelques uns de ces chants guerriers, ils auraient changé d'esprit, et, comme celui sur la bataille de Saucour, ils ressembleraient plutôt à une hymne religieuse qu'à une relation historique. Cet unique monument de la poésie populaire des Franks est trop curieux, et la langue présente de trop grandes difficultés, pour que nous n'essayons pas d'en donner une traduction à nos lecteurs (1) :

Je connais un roi, appelé le seigneur Ludvig; il sert Dieu volontiers, et je sais que le Tout-Puissant l'en récompense.
Enfant, il devint orphelin; mais ce fut un bonheur pour lui : Dieu le prit sous sa garde et veilla sur lui comme un père.

si com ceo fust un bastonet;
Encontrémont halt l'engetta
et par le fer receue l'a.
Troiz foiz issi getta sa lance,
la quarte foiz puis s'avance,
Entre les Englois la launca
par mi le cors un en navera;
Puis trest s'espee, arere vint
et getta l'espee qu'il tint;
Encontremont halt le receit:
l'un dit a l'autre qui ceo veit,
Qe ceo estoit enchantement.
Cil se fiert devant la gent,
Quant troiz foiz on gette l'espee;
le cheval od la goule baee,
Vers les Englois vint eslesse;
auquanz quident estre mange
Par le cheval q'issi baout.
Li jugleour enpres venout,
De l'espee fiert un Engleis,
le poign li fet voler maneis;
Un autre ferit tant cum il pout:
mau guerdon le jour en out;
Car li Englois de totes parz
li launcent gavelocs et darz;
Si l'occistrent et son destrer:
mar demanda le coup primer.

Ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. I, p. 7.

C'est ainsi que le représente la tapisserie de Bayeux, et l'on pourrait conclure des expressions d'un poëme latin sur la bataille d'Hastings, attribué sans raison suffisante à Gui, évêque d'Amiens, que les exhortations qu'il adressait à ses compagnons n'étaient pas même en vers :

Hortatur Gallos verbis et territat Anglos,
alte projiciens ludit et ense suo.

Ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. III, v. 393.

Le surnom de *Taillefer* convient aussi bien plutôt à un brave guerrier qu'à un chanteur, et un vers du poëme que nous citions tout à l'heure confirme cette conjecture :

Incisor-ferri mimus cognomine dictus.
Ibidem, v. 399.

Ailleurs (v. 391), l'auteur l'appelle *histrio* :

Histrio, cor audax nimium quem nobilitabat,
agmina praecedens innumerosa ducis.

Cette méprise de Wace s'explique au reste très aisément par la double signification de *juglere:* il a cru sans doute qu'au lieu de *jouer* avec sa lance, Taillefer avait, comme les jongleurs de son temps, *joué* de quelque instrument, et chanté la chanson de Roland, qui, au commencement du XII[e] siècle, était plus populaire que toutes les autres.

(1) Einan kuning vveiz ih,
heizsit her Hludvig;
ther gerno gode thionot
ih vveiz her imos lonot; etc.

Très incorrectement imprimé dans le *Thesaurus antiquitatum teutonicarum* de Schilter, le manuscrit est resté longtemps égaré, et a été retrouvé, en 1837, dans la Bibliothèque de Valenciennes, par M. Hoffmann de Fallersleben, qui l'a publié de nouveau dans un petit volume intitulé *Elnonensia*, p. 7. La bataille de Saucour eut lieu en 881.

Il lui donna un bon esprit, de braves serviteurs et un trône ici en France; qu'il en jouisse long-temps!

Alors il le partagea avec Karlomann, son frère, et ils s'en réjouirent beaucoup ensemble.

Quand cela fut accompli, Dieu voulut voir si son jeune âge soutiendrait la mauvaise fortune.

Il fit traverser la mer aux Païens pour rappeler aux Franks leurs péchés.

Quelques uns périrent, d'autres échappèrent; qui avait méchamment vécu était abreuvé d'outrages.

Celui qui avait volé, et voulait se corriger, s'imposa des jeûnes et devint honnête homme.

L'imposteur, le ravisseur et le fourbe, tous firent pénitence.

Le roi était inquiet et le royaume consterné; hélas! la colère du Christ pesait sur le pays.

Mais Dieu s'émut enfin de pitié; touché de tant de calamités, il ordonna au roi Ludvig de monter à cheval.

Ludvig, mon roi, secourez mon peuple, si cruellement fustigé par les Normands.

Ludvig répondit : Seigneur, si la mort ne m'arrête, je ferai tout ce que tu m'as demandé.

Prenant congé de Dieu, il éleva sa bannière et s'avança à travers le pays contre les Normands.

Dieu fut loué par ceux qui attendaient son secours; ils dirent : Seigneur, nous vous attendons depuis long-temps.

Le bon roi Ludvig leur dit alors : Consolez-vous, mes compagnons, mes braves guerriers!

Envoyé par Dieu, qui m'a donné ses ordres, me voici! Conseillez-moi pour le combat!

Jusqu'à votre délivrance aucun danger ne m'arrêtera : que ceux qui sont restés fidèles à Dieu me suivent!

Notre vie se prolonge tant qu'il plaît au Christ; quand il veut notre mort, il en est bien le maître.

Quiconque viendra, plein d'ardeur, exécuter les ordres de Dieu, je le récompenserai : dans sa personne, s'il revient avec moi;

Dans sa famille, s'il reste sur le champ de bataille. Alors il prit son bouclier et sa lance, et poussa son cheval en avant.

Il brûlait de se venger de ses ennemis; peu de temps se passa avant qu'il vît les Normands.

Trouvant ce qu'il cherchait, le roi rendit grâces à Dieu; il s'avança vaillamment, et entonna un saint cantique.

Avec lui, toute l'armée répéta *Kyrie eleison;* le chant finit, et le combat commença.

Le sang monta alors au visage des Franks et coula devant eux : chacun fit son devoir, mais personne n'égala Ludvig.

L'agilité et l'audace étaient dans son sang; il renversait les uns blessait les autres.

Alors il versa à ses ennemis la plus amère des boissons : malheur éternel à leur naissance !

Bénie soit la puissance de Dieu, Ludvig fut vainqueur ! Gloire à tous les saints, ses efforts furent victorieux !

Puisse Ludvig, le vaillant roi, venir encore à notre secours ! Puissions-nous le trouver armé dans toutes nos nécessités !

Conservez-le, Seigneur, dans sa majesté !

Bien des raisons diverses concourarent à l'oubli des vieilles légendes historiques. Dans la première période de la poésie d'un peuple, l'expression garde le naturel et la familiarité du langage habituel. Le poète n'agit qu'indirectement sur les masses, par les souvenirs qu'il ravive, les douleurs et les joies qu'il rappelle; il retrace fidèlement un passé glorieux, et s'en remet sur l'imagination publique du soin de passionner ses récits de chroniqueur. Mais bientôt des sentiments toujours amenés par les mêmes souvenirs se fatiguent eux-mêmes de leur activité monotone et se blasent; il faudrait, pour les tenir en éveil, des excitations de plus en plus puissantes, et chaque jour l'éloignement, de nouveaux intérêts, des préoccupations différentes, enlèvent aux traditions leur importance réelle et leur grandeur poétique. Cet inévitable discrédit des anciens chants arriva même d'autant plus vite en France, qu'ils n'y avaient pas, comme dans la plupart des autres contrées, un sens profondément historique. Ils ne conservaient la mémoire d'aucune lutte nationale ni d'aucun événement qui eût puissamment agi sur la vie du peuple entier. C'étaient des traditions purement locales, que l'on cherchait inutilement à généraliser en les rattachant aux vagues souvenirs de l'invasion des Sarrazins. D'ailleurs, ces épreuves judiciaires qui tenaient pour un dog-

me de bonne administration, l'omnipotente intervention de Dieu dans les débats le plus étroitement personnels, les terreurs si universellement répandues à l'approche de la période millénaire, ces prédications fanatiques qui imposaient l'amour du Christ sous peine de lâcheté, tout contribuait à exalter le sentiment religieux; et un amour sauvage de l'honneur, l'ardeur des dangers plutôt encore pour les excitations de la lutte que pour l'orgueil du triomphe, développaient chaque jour le sentiment de l'existence propre de chacun, et de son indépendance des masses. Un autre fait plus actif encore accéléra l'oubli où les premiers chants historiques tombèrent; les souvenirs du paganisme qui s'y mêlaient les rendaient odieux au clergé et les lui firent proscrire avec acharnement (1). Craignant que l'amour du peuple pour la poésie ne l'empêchât de se conformer à ses prohibitions avec assez d'obéissance, il lui offrit en échange des poëmes composés dans un esprit différent. Soumis à ses inspirations habituelles, Louis le Débonnaire fit traduire les livres saints en langue teutonique, et la préface latine a grand soin de le dire : Tanta... copia verborum tantaque excellentia sensuum resplendet, ut cuncta theudisca poemata suo vincat decore (2). Dans sa dédicace à Liutberth, archevêque de Mayence, Otfrid, qui écrivait de 863 à 871, avoue même avoir composé son Krist principalement dans ce but : Dum rerum quondam sonus inutilium pulsaret aures quorumdam probatissimorum virorum, eorumque sanctitatem laicorum cantus inquietaret obscoenus, a quibusdam memoria dignis fratribus rogatus..., ut partem Evangeliorum eis theotisce conscriberem, ut aliquantulum hujus cantus lectionis ludum

(1) Voyez entre autres Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. II, p. 500; Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VIII, p. 117, et Eccard (Eckhart), *Francia orientalis*, t. I, col. 405 et 408. Dans un capitulaire de 858, l'archevêque de Tours, Hérard, défendit même d'une manière générale ne, in illo sancto die (le dimanche), vanis fabulis aut locutionibus vel saltationibus, stando in biviis et plateis, ut solet, inserviant; ap. Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 958, éd. de Chiniac.

(2) Ap. Eccard (Eckhart), *Veterum monumentorum quaternio*, p. 41.

secularium vocum deleret, et, in Evangeliorum propria lingua occupati dulcedine, sonum inutilium rerum noverint declinare (1). D'ailleurs, les modifications qui s'étaient introduites dans l'ancienne langue allemande et la désuétude où elle tomba en France sous les derniers Karlingiens, y avaient rendu la première forme de ces chants complétement inintelligible; il aurait fallu en remanier le style, ou plutôt les refaire entièrement. Leur conservation n'eût plus été seulement un acte de mémoire, mais une œuvre d'imagination, qu'aucun sentiment national ne pouvait plus inspirer. Puis enfin les traditions populaires que ces chants avaient versifiées racontaient moins les événements qu'elles ne chantaient les sentiments qu'ils avaient provoqués; et à l'origine des civilisations, ces sentiments ne s'expriment point, comme dans les époques d'impartialité et de critique, par des jugements réfléchis qui approuvent les hommes ou les blâment; ils se mêlent aux faits eux-mêmes, les modifient et souvent les dénaturent. Qu'un événement frappe l'imagination par les difficultés qu'il a fallu vaincre ou les conséquences qu'il a produites, il prend dans la bouche du peuple des proportions gigantesques ; ce ne sont plus des hommes ordinaires qui y figurent, mais des héros que la tradition grandit à plaisir par des exploits impossibles. La réalité s'enveloppe dans des métaphores en action, dont le sens disparaît bientôt, et l'on finit par donner une signification historique à des figures de rhétorique. Dans les dernières années du XI[e] siècle, les anciens chants traditionnels qui n'étaient pas entièrement oubliés avaient subi ces inintelligentes transformations, et quand, devenu plus général et plus vif (2), le

(1) Ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XV, p. 765, col. 2.

(2) Qant la cort fu tote asanblee
n'ot menestrel an la contree,
Qi rien séust de nul deduit,
qi a la cort ne fussent tuit,
An la sale moit grant joie ot;
chascuns servi de ce q'il sot.

Erec et Enyde, B. R., fonds de Cangé, n° 73, fol. 8, v°, col. 1, v. 3.

Il y avait des poëtes à toutes les noces :

Les esculers apele, se lor dist :
Est-ce pousee que menez a Ligni ?

goût de la poésie eût si étrangement multiplié les poètes, qu'il s'en trouvait quelquefois à la même fête jusqu'à quinze cents (1), chacun renchérit sur les autres par des inventions plus agréables à son public (2). Comme des mendiants éhontés, ils provoquaient l'aumône (3) en substituant la nou-

Quant jugléor n'i voi, ce poise mi.

Chansons du villain Hervi, B. R., fonds de Saint-Germain, n° 1244, fol. 11, v°, col. 2, v. 21.

et l'on en garnissait les villes assiégées, comme d'une des nécessités de la vie; ainsi les seigneurs qui s'étaient enfermés à Gironville :

Devant aus font lor jugléor chanter,
Rotes et harpes et viëles sonner.

Romans de Girbert, B. R., n° 7542$^{3.3.}$, non paginé.

Ce n'étaient pas là des inventions de romanciers; Wace va même jusqu'à dire, en parlant de Richard I, fils de Rollon :

Ne lessoit en la cor jugléor, ne garchon;
La cort en fu tornee a grant destrucion :
Raol en deservi mainte maleïchon.

Roman de Rou, v. 3835.

(1) E part los jonglars eissamen
Qu'era plus de mil e cin cenz.

Flamenca, ap. Raynouard, *Lexique roman*, t. I, p. 7.

Fuit etiam multitudo histrionum circa mille quingentos et ultra; ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XIV, col. 1141.

(2) Cent témoignages incontestables prouvent que les poésies du moyen âge n'étaient pas faites pour des lecteurs; le *Romans de Frégus* se termine par ces deux vers :

Ichi est la fin du romanch :
pais et salus as escoutans!

Gautier de Coinsi dit même en parlant d'un jongleur :

Sa viële a sachiée et trete,
L'arcon as cordes fait sentir
et la viële retentir;
Fait si qu'entor sanz nul delai
s'asemblent tuit et clerc et lai.

Miracles de la Vierge, l. II, ch. 16, B. R., n° 7987, non paginé.

On lit à la fin du *Romans de Fierabras d'Alexandrie* et du *Lieuvres du roy Charlemaine* ces deux vers, qui semblent ainsi une formule banale :

Dieu vous garisse tous qui l'avez escoutee!
Si que pas ne m'oubli qui la vous ai chantee!

L'auteur du *Chevalers au Cisne* dit avec encore plus de cynisme :

Huimais orres bataille fiére et desmesuree,
Si com li os des Sainsnes fu a dolour livree;
Se deniers me doncs, si orres l'essanblee.

B. R., Suppl. français, n° 105, fol. 46, r°.

Celui du *Romans de Vivien l'Amachour* adresse au contraire des remercîments à son auditoire :

Segnors et beles dames, Dex vous fache [perdon!
Vous qui de vostre argent m'avez done [foison,
Jhesu Crist le vous rende qui souffri pas-[sion!

B. de l'Ecole de médecine de Montpellier, n° 247, H.

Cette position des poètes les rendait naturellement bien moins libres du choix de leurs sujets et de la manière dont ils les traitaient : Hi similes sunt cantantibus fabulas et gesta, qui videntes cantilenam de Landrico non placere auditoribus, statim incipiunt de Narcisso cantare : quod si nec placuerit, cantant de alio; *Verbum abreviatum*, ch. XXVII, ap. Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II, p. CXXXVII. Il avient aucune foiz que jugleor, enchanteor, goliardois et autres manieres de menesteriex s'assemblent aus corz des princes et des barons et des riches homes, et sert chascuns de son mestier au mieuz et au plus apertement que il puet, pour avoir dons ou robes ou autres joiaus, et chantent et content noviaus motez et noviaus diz, et risies de diverses guises et faignent a la louangence des riches homes quanque il puent faindre, pour ce que il leur plaisent mieuz; *Grandes chroniques de Saint-Denys*, ap. *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 363.

(3) Aux preuves que nous avons données dans la note précédente nous ajou-

veauté des aventures à l'intérêt historique des faits. Pour en rapporter un exemple entre mille, on lit au commencement du roman de Maugi d'Aigremont :

Cil jugléor vous chantent de Maugi le larron,
Coment il guerroia l'emperéor Charlon
Pour aidier ses cousins, les quatre fils Aymon,
Dont il ne sevent mie la monte d'un bouton (1).

Les poètes les plus renommés se croyaient obligés d'invoquer à l'appui de leurs vers des autorités dont les annalistes ne se préoccupaient pas. Adenez lui-même avait grand soin de dire dans l'introduction de ses *Enfances Ogier* :

Ala Adans, plus ne volt demorer,
A Saint-Denis, en France demander,
Comment porra de ceste estoire ouvrer,

terons un passage de *Guillaume d'Orange :*

Mes ses cors seus fist le champ afiner,
Com vos porés oïr et escouter,
Sé en la place vos plest a demorer
Et jé en ai desserte de chanter;
Bien vos puis dire et pour voir afermer :
Prodons ne doit jugléor escouter
S'il ne li vuelt pour Deu del suen doner;
Car il ne set autrement laborer.

Ap. M. Paris, *Manuscrits françois*, t. III, p. 152.

(1) B. R., n° 7183, fol. 1, r°, col. 1. Chrestiens de Troye disait aussi au commencement d'*Erec et Enyde* :

D'Erec, le fil Lac, est li contes
que devant rois et devant comtes
Depecier et corronpre suelent
cil qui de conter vivre vuelent,

B. R., fonds de Cangé, n° 73, fol. 1, r°, col. 1, v. 19.

Cil jongléour en cantent; mais il n'en sevent mie.

Romans de Vespasianus, B. R, n° 7595, fol. 387, r°, col. 1.

Jugleurs la chantent et ne la scevent mie.

Lieuvres du roi Charlemaine, v. 4; ap. M. Fr. Michel, *Charlemagne*, p. LXII.

J'escommeni les useriers
et les provos et les voiers,
Vilain que devient chevaliers,
jougléors qui n'est mencongers.

Li escomeniemenz au lecheor, ap. M. Wright, *Anecdota litteraria*, p. 61.

Voyez aussi la *Chanson des Saisnes*, t. I, str. II; Wace, *Roman de Rou*, v. 5311, et le *Dit de la maille et de Groignet et de Petit*, ap. M. Fr. Michel, *Roman de la Violette*, p. 321. Comme on devait s'y attendre, ces accusations sont confirmées par le témoignage formel d'historiens désintéressés : De nomine Papae quae (l. qui) a cantoribus dicitur *Milo* non est curandum, quia ita solent nomina mutare, vel per ignorantiam, vel curiose; Albericus Trium-Fontium, *Chronicon*, P. I, p. 75. L'auteur du fabliau *Des deux bordeors ribaus* en fait même un sujet de plaisanterie; un de ses bordeors va jusqu'à confondre les noms les plus populaires :

Ge sai de Guillaume au tinel
Si com il arriva as nez;
et de Renoart au cort-nez
Sai-ge bien chanter com ge veuil.
. . . .
Si sai d'Ogier de Montaubant,
Si com il conquist Ardenois;
si sai de Renaut le Danois.

Ap. Roquefort, *Etat de la poésie françoise au XIIe siècle*, p. 292.

Par quoi la puist sor verite fonder :
Car ni vorra nule riens ajouster,
Fors que le voir, et menconges oster ;
La ou seront, les vorra fors sarcler.
Uns courtois moines, cui Diex puisse honnorer !
Dant Nicholas de Rains l'oy nommer,
Li fist l'estoire de chief en chief monstrer (1).

Mais ces fictions ne pouvaient tromper personne ; il fallait suppléer par l'imagination à l'absence de tout intérêt populaire. On fit des derniers restes des anciennes traditions d'interminables épopées. Ainsi Ordéric Vital dit, en parlant de Guillaume d'Orange : Vulgo canitur a joculatoribus de illo cantilena (2) ; et, dès le XII[e] siècle, cette cantilène était devenue un poëme de quarante-cinq mille vers (3).

L'importance historique de Charlemagne, les souvenirs de gloire et de puissance nationales qui se rattachaient à son nom ; la défaite des Sarrazins, que, trompée par la ressemblance des noms, la tradition reconnaissante lui attribuait sans hésiter (4), et l'auréole de sainteté dont l'Église envi-

(1) B. R., Suppl. français, n° 428, fol. 1, r°, col. 2.

(2) Année 1066 : il en avait une connaissance personnelle, puisqu'il naquit en 1075 et mourut en 1142. La popularité de cette chanson devait être grande, car un autre historien, qui vivait probablement dans le XI[e] siècle, dit dans le préambule de la vie de saint Guillaume : Quae enim regna, et quae provinciae, quae gentes, quae urbes, Guilelmi ducis potentiam non locuntur, virtutem animi, corporis vires, gloriosos belli studio et frequentia triumphos ? Qui c(h)ori, quae vigiliae Sanctorum dulce non resonant et modulatis vocibus decantant qualis et quantus fuerit, quam gloriose sub Carolo glorioso militavit, quam fortiter quamque victoriose Barbaros domuit et expugnavit, quanta hab (l. ab) eis pertulit, quanta intulit, ac demum de cunctis regni Francorum finibus crebro victos et refugas perturbavit et extulit ? Haec enim omnia et adhuc multiplex vitae ejus (h)istoria cum ubique pene terrarum notissima habeantur, nec modo ad hanc descriptionem pertinere necessario videantur, etc. ; B. R., n° 1240 (XII[e] siècle), fol. 175, r°. Les Bollandistes ont imprimé ce passage d'une manière un peu différente dans le *Vitae Sanctorum*, 28 mai.

(3) Voyez entre autres le ms., B. R., n° 6985, fol. 161 jusqu'à la fin.

(4) Soixante-dix ans seulement après sa mort, le Moine de Saint-Gall l'appelait *Martellus*. On allait jusqu'à croire qu'il avait puissamment contribué à la conversion au christianisme de la France, car les grands barons disaient dans l'acte d'une confédération jurée en 1247 : Quia clericorum superstitio, non attendens quod bellis et quorumdam sanguine sub Carolo Magno et aliis, regnum Franciae de errore gentilium ad fidem catholicam sit conversum ; ap. Matthaeus de Westminster ; *Flores historiarum*, p. 333, éd. de 1601.

ronna sa mémoire, sauvèrent long-temps de l'oubli les poëmes qu'il remplissait de sa grande renommée. Egidius de Corbeil disait encore pendant le XIII[e] siècle, dans son Carolinus :

De Karolo, clari praeclara prole Pipini,
Cujus apud populos venerabile nomen in omni
Ore satis claret, et decantata per orbem
Gesta solent melitis (l. melicis) aures sopire viellis (1);

et on lit dans une traduction en vers des Dialogues de saint Grégoire, dont le manuscrit est daté de 1212 :

Les fables d'Artur de Bretaigne
e les chansons de Charlemaigne
Plus sont cheries e meins viles
que ne soient les evàngiles :
Plus est escoute li jugliére
que ne soit saint Pol ou saint Piére (2).

Plus créatrice qu'elle ne l'est habituellement à l'origine des littératures, l'imagination populaire avait choisi parmi les paladins de Charlemagne un héros d'une existence historique au moins douteuse (3), et s'était plu à réunir sur sa tête tout ce qui pouvait capter les admirations du moyen âge. Le propre sang de l'Empereur coulait dans ses veines ; reconnu

(1) Ap. *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 44. On lit déjà dans la lettre que Geoffroy, prieur du Vigeois en Dauphiné, écrivait au clergé de Limoges, en lui envoyant le livre du Pseudo-Turpin, qu'il venait de recevoir d'Italie : Gratanter excepi..... maxime quod apud nos ista latuerant, nisi quae joculatores in suis praeferebant cantilenis; ap. Oinehartus, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 397. La traduction française de la Chronique qui se trouve dans le ms. B. R., n° 6795, est encore plus positive : Maintes gens si en ont oi conter e chanter; mes n'est si mencongе non, co qu'il en dient e en chantent, cil chanteor ni cil jogleor. Nus contes rimes n'est verais; tot est mencongie, co qu'il en dient, car il n'en sievent riens fors quant par oir dire.

(2) B. R., fonds de Sorbonne, n° 1382, non paginé.

(3) A la vérité on lit dans Einhard : In quo praelio (de Roncevaux) Eggihardus, regiae mensae praepositus; Anselmus, comes palatii; et Hruodlandus, brittanici limitis praefectus, cum aliis compluribus interficiuntur; *Vita Caroli Magni*, ch. IX, et le ms. B. R., n° 10307[5], fol. 34, appelle le héros des romans Rollans de Loubara, comps de Bretagnie et neveu de Charlemagne; mais, après avoir parlé de ce dernier, la *Chronique* du Pseudo-Turpin ajoute : Alius tamen Rolandus fuit de quo nunc silendum; ch. XII.

pour le plus brave d'une troupe célèbre par sa bravoure, il périssait martyr de son courage et de sa foi, après une victoire qui sauvait l'Europe d'une nouvelle invasion de Sarrazins, et sa tendre amitié pour un de ses frères d'armes achevait de lui gagner les sympathies que des vertus trop exclusivement guerrières auraient effarouchées. Une création si éminemment poétique dut rester long-temps en possession des enthousiasmes de la foule :

N'est de Rollant ne d'Olivier,
ne vos soit ja por co mein chier (1),

disaient avec regret les poètes qui chantaient des sujets différents. Mais un jour vint où, par le fait même de cette popularité, les poëmes sur Roland perdirent leur plus vif intérêt (2); ils devinrent trop familiers pour exciter désormais cette curiosité de l'intelligence, le seul plaisir littéraire des esprits qui ne comprennent encore ni les beautés de l'expression ni la profondeur des pensées. Pour retenir pendant de longs récits l'attention de leur auditoire, il fallut aux jongleurs de nouvelles sources de poésie. Les uns profitèrent du besoin de connaître le passé qui s'éveillait dans les meilleures intelligences pour raconter en détail les grands événements dont les derniers souvenirs n'étaient pas effa-

(1) B. R., ms., fonds de Sorbonne, nº 1382. On lit aussi au commencement d'une *Histoire sainte en vers :*

Par ces quarcles vont chantant
et de Rolier et d'Olivant (*sic*),
Et des desduis, et des amors,
et des proesces de plusors;
Et si vuellent qué on lor done
loier de dirè lour mansonge.

B. R., ms. 7181³ (XIVᵉ siècle), fol. 210, rº

Wace disait déjà dans le *Roman de Rou :*

Poiz Rollant, ne poiz Olivier,
n'out en terre tel chevalier.

T. II, v. 14061, p. 283.

(2) Ils se conservèrent sans doute sous une forme plus populaire, car le Pogge dit dans son curieux livre intitulé *Facetiae :* Hic persimilis est viro mediolanensi, qui, die festo, cum audisset unum ex grege cantorum, qui gesta heroum ad plebem decantant, recitantem mortem Rolandi, qui septingentis jam ferme annis in praelio occubuit, coepit acriter flere; et après avoir parlé de *Bevis of Southampton*, *Guy of Warwick* et autres héros des vieux romans anglais qui étaient encore populaires à la fin du XVIᵉ siècle, Putenham ajoute : Ballads and small popular musickes sung by these cantabianqui upon benches and barrels heads; *Arte of english poesie*, l. II, ch. 9.

cés (1); les autres s'adressèrent plus directement à l'imagination, et rattachèrent aux traditions fantastiques du roi Artur ces embellissements de la réalité, le rêve instinctif de tous les poètes et le sujet éternel de toute poésie. Mais cet idéal rétrospectif et ces inventions authentiques n'étaient, comme les vieilles rapsodies, que des ébauches grossièrement improvisées, auxquelles manquaient à la fois les

(1) Les romans de la Guerre de Troie et d'Alexandre figuraient au premier rang, et les poètes s'attachaient avec le plus grand soin à leur conserver un caractère entièrement historique. Nous citerons comme exemple le commencement du poëme de Beneois de Sainte-More :

El tans Saluste le vaillant
qi tant fu sages et poissant,
Rices et pros de haut parage
et clers mervillosement sage;
Cil Salustes ce truis lisant,
ot un neveu forment sachant :
Cornelïus fu apelés,
de letres sages et fondés ;
De lui estoit mout grant parole ;
a Atainnes tenoit escole.
Uns jor gardoit en une armaire
por traire ung livre de gramaire,
Tant i a quis et reversé,
q'entre les autres a trouvé
L'estoire que Daires ot dite,
en greve langue fait escripte
Cis Daires qe nous ci oës,
fu de Troie nouris et nés;
Dedens estoit, ains n'en issi
dessi qe l'os s'en departi
Mainte proece i fist de soi
et as assaus et au tornoi.
En lui avoit clerc mervillos
et des set ars enscientous.
Por cou q'il si grant vit l'afaire,
ne ainc ne puis ne fu nus maire.
Si vaut le fait metre en memore,
en grigeois en escrit l'estoire.
Chascun jor ensi l'escrisoit
com il a ses eus le véoit,
Tout qanq'il faisoient le jor
u en bataille u en estor,
Tot escrisoit le jor aprés
icis que je vous di Dairés :
Ains pour amour ne se volt taire
de la verte dire et retraire.
Pour cou s'il fu des Trojïens
ne se pendi plus vers les siens,
Ne mais q'envers les Grigois fist;
de l'estoire le voir escrit
Lonc tans fu ses livres perdus
q'il ne fu trovés ne véus;
Cil c'a Ataines le trouva
Cornelïus qi l' translata,
De greu le torna en latin
par son sens et par son engi[e]n.
Molt en devons miex celui croire
et s'istoire tenir a voire,
Qe celui qi puis ne fu nés
de cent ans u de plus assés,
Qi riens n'en sot, et ce savon,
se par oïr le dire non.
Ceste estoire n'est pas usee
n'en gaires lieus n'en est trovee,
Ja retraite ne fust encore
mais Benéois de Sainte-More
L'a contrové et fait et dit,
et de sa main les mos escrit,
Et si tailliés, et si curés,
et si assis, et si posés,
Qe plus ne mains n'i a mestier
ci voel l'estoire conmenchier.
Le latin saurai (L. sivrai) et la letre;
nule autre rien n'i volrai metre.

Guerre de Troie, B. R., nº 6987, fol. 68, rº.

Dans la crainte qu'on ne lui opposât l'autorité d'Homère, il avait déjà dit :

Omers, qi est clers mervellos,
des plus sachans, ce trovons nos,
Escrit de la destrucion,
del grant siége et del ocoison
Par coi Troie fu desertee,
qi ains puis ne fu r'iretee ;
Mais ne dist pas ses livres voir,
car bien savons, sans nul espoir
Q'il ne fu puis de cent ans nés
qe li grans os fu asamblés ;
N'est mervelle se faille i fist
car ainc n'i fu, ne rien n'en vit.
Quant il en ot son livre fait
et en Ataines fu retrait,
Si ot estraigne contencon :
dampner le volrent par raison,
Por cou c'ot fait les damedeus
combatre o les homes carneus :
Tenu li fu a derverie
et a mervillouse folie,
Qi les dieus as homes humains
faisoit combatre as Troïains ;
Et quant son livre receterent,
pluisor por cou l'en refuserent ;
Mais tant fu Omers de grant pris,
et tant poissans, si com je truis,
Qe ses livres fu recéus
et en auctorite tenus.

deux grandes nécessités d'une œuvre littéraire : le style et la pensée.

Avec cette nullité de sentiments et d'idées, la poésie populaire ne pouvait plus suffire aux besoins de l'imagination; et un dogme intolérant qui répondait à toutes les curiosités de l'esprit par l'autorité de l'Église, un état de société où tous les individus étaient classés comme dans une histoire naturelle, et toutes les actions commandées par une force brutale, étouffaient les mouvements lyriques de la fantaisie dans leur germe. A la fin cependant, une déclamatien plus passionnée se substitua insensiblement à ces narrations psalmodiées que rendait plus monotones encore le maigre accompagnement d'une viole à trois cordes, et tout extérieure qu'elle parut d'abord, cette modification musicale en amena une essentielle. Les œuvres poétiques ne furent plus de simples improvisations soumises à un rhythme approximatif et ornées de rimes grossières : la mesure fut plus rigoureuse; des nécessités d'harmonie forcèrent de se préoccuper du style et restituèrent à la forme un caractère littéraire. La poésie redevint lyrique; elle réduisit ses proportions, se concentra dans un seul sujet et se divisa en courtes strophes dont la régularité marquait la mélodie et la ramenait avec plus de force. Ces premières odes s'inspiraient encore sans doute des traditions nationales; mais à l'inconvénient d'être trop universellement connues elles en joignaient un d'une tout autre gravité : le cadre étroit de ces petites pièces obligeait de résumer les événements et d'en élaguer une foule de circonstances dont un auditoire encore imbu des grandes compositions historiques supportait impatiemment l'absence. On imagina donc des matières nouvelles, des historiettes mieux appropriées à l'étendue d'une romance, aux exigences du public et aux forces d'un chanteur. Parmi les plus célèbres trouvères de cette espèce se distingua Audefroy le Bastard, dont M. Paris a publié les principales chansons dans son Romancéro françois. Mais l'inspiration ne

resta pas toujours aussi élevée ; par la nature du sujet et du refrain, elle se rapprocha beaucoup plus des goûts du peuple : nous citerons comme exemples Belle Ysabel (1) et Belle Amelot (2). C'était le plus souvent l'histoire d'une séduction que repoussait l'amour sincère d'une pauvre villageoise (3). Quelquefois cependant le chevalier était plus heureux, et, par une pensée de délicatesse ou de malice, le poète laissait deviner le dénoûment à l'expérience de ses auditeurs :

Chevauchoie lez un bruel
chantant ensi con je suel,
trovai pastore que vuel
tote soule senz orgoil,
en destor;
he o dorelo, dorelo, dorelo do :
jalz vairs et freche color
ou(t), chantoit coillant la flor
un son d'amor;
por la dolcor, cele part tor,
si descendi soz un aubor,
doucement que n'éust paour.

(1) An halte tor se siet belle Ysabel,
son bial chief blonc mist fuers par un crenel,
de larmes moille[nt] li lais de son mantel :
E Amins
por medissans seus fors de mon pais.

B. R., fonds de Saint-Germain, nº 1989, fol. 145, vº.

Elle se trouve dans le *Romancéro françois*, p. 70, et M. Leroux de Lincy l'a republiée comme inédite dans son *Recueil de chants historiques français*, t. I, p. 46.

(2) Belle Amelot soule an chanbre feloit;
a chanteir prent ke d'amors li manbroit;
an halt chantait et son amin nommoit;
mal si gardait, sa meire l'escoutoit :
Deus doneis m'a marit
Garin, mon dous amin !

B. R., fonds de Saint-Germain. nº 1989, fol. 147, vº.

M. Paris l'a aussi publiée avec quelques corrections d'orthographe dans le *Romancéro françois*, p. 272. M. Görres a donné, d'après un ms. du Vatican, l'analyse d'une autre romance sur le même sujet intitulée *Belle Aiglantine;* voyez *Altteutsche Volks-und Meisterlieder*, p. LX. Cette romance semble cependant avoir été fort populaire, car Gautier de Coinsi disait dans le prologue du l. II des *Miracles de la Vierge :*

De Tybergon et d'Amelot
Laissons ester les chanconetes.

B. R., nº 7987, non paginé.

(3) C'est le sujet d'un des plus vieux essais dramatiques en langue française : *Li gieus de Robin et Marion*. M. Francisque Michel a publié dans le *Théâtre français au moyen âge*, p. 32-48, un choix de pastourelles dont plusieurs sont sur ce thême ; une des plus jolies est la XIIIe, que, d'après le ms. B. R., Suppl. français, nº 184, fol. 43, rº, nous croyons devoir être attribuée à Jehan de Braine plutôt qu'à Hue de Saint-Quentin.

Dessenduz sui senz effroi,
s'estachai mon palefroi
leiz li masis en l'arbroi;
ele regarda vers moi,
si parla
he a ciquedondi quedondi quedonda :
Sire, que querez vos ca?
fuiez, je m'en irai ja,
li tens s'en va
et mes bestes sont par dela,
et li vespres m'aprochera;
fols fu qui ca vos envoia!

Pastorele, je vos pri,
de moi faciez vostre ami;
toz sui en vostre merci
vos bestes lassiez ici;
s'en venez;
oë (dorenlo dorenlo) dorenlo dé;
ma fiance retenez
k'avoc moi toz jors mainrez;
se (le) volez,
totes aurez voz volentez;
robes et biax joiaus assez
vos donrai, c'onques n'en dotez (1).

Parfois enfin c'était une simple historiette qu'aux coupures du rhythme et au redoublement des rimes on reconnaît pour entièrement subordonnée à des intentions musicales. Cette jolie chanson de Pierre de Corbie nous servira d'exemple (2) :

Par un ajornant
trouvai en un pré
un bregier plourant,

(1) B. R., fonds de Saint-Germain français, n° 1989, fol. 46, r°. Plusieurs autres chansons dont le dénoûment est le même ont été publiées par Roquefort, *État de la poésie françoise au XIIe siècle*, p. 389 et 391; M. Fr. Michel, *Théâtre français au moyen âge*, p. 33, col. 1; p. 36, col. 1; p. 47, col. 2, etc.; M. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder und Leiche*, p. 76 et 79.

(2) B. R., n° 7222, fol. 21, r°, et n° 184, Suppl. franç., fol. 123, r°.

chenu et mellé,
esdente devant
et descoulouré;
batu par samblant
et mout mal mené;
chape ot depanee,
coiffe desciree (1);
je l'ai salué :
Bregier, s'il t'agree,
di moi ta pensee (2) :
as-tu fait mellee?
U as-tu esté?

Sire, tant ne quant (3)
ne vous iert celé;
jé ai loiaument
par amours amé;
a un parlement
alai a celé,
maiz vilaines genz
m'i ont encontré;
ainc ourse betee
ne fu si fustee
com il m'ont fusté;
mar vi onques nee
la bele honouree;
chier l'ai comparé.

Diva! folx bergiers,
pourquoi pleures-tu,
quant pour donnoier
t'a l'en si batu?
Bon gre t'en saura
cele pour qui fu,
et si t'en sera

(1) Ce vers ne se trouve que dans le ms. 7222.

(2) Quoique ce vers soit de trop pour le rhythme, il est dans les deux ms. et noté comme les autres; mais la musique n'était encore qu'une mélodie assez libre, fort semblable au chant des proses de l'Eglise, et nous avons vu qu'un vers également composé de cinq syllabes, et nécessaire pour la mesure, manquait dans le n° 184; il y avait ainsi compensation.

(3) *Chevaliers* par erreur dans le ms. 7222.

guerredons rendu,
s'en iert sa pensee
envers toi doublee
et t'amera pluz;
ainc si achetee
ne fu maiz trouvee
des le tanz Artus (1).

Le peuple avait aussi des chants moins travaillés. Si leur grossièreté ou de malheureux hasards empêchèrent les écrivains de les recueillir, le commencement de quelques uns nous a été conservé par des œuvres plus littéraires: tels sont entre autres un lai que l'on chantait pendant la mascarade de Hellequin (2), une chanson sur la belle Aliz (3), et une par Doette de Troyes, dont on connaît le premier couplet (4). Nous pouvons même citer en entier une chanson bachique qui remonte au moins au XIII[e] siècle :

Chanter me fait bons vins et resjoïr,
quant plus le boi et je plus le desir,
car li bons vins me fait souef dormir;
quant j'el ne boi pour riens m(e) dormiroie,
au resveillier volentiers beveroie.

en bon vin a soulas et grant deport,
quant plus le boi et je plus m'i acort,

(1) *Puis le tanz* dans le ms. 184. Nous indiquerons deux autres pièces qui ont été publiées par M. Keller, *Romvart*, p. 308, et par M. Fr. Michel, *Théâtre français au moyen âge*, p. 132, note.

(2) En ce doux temps d'esté
tout droit au mois de may.

Romans de Fauvel, B. R., nº 6812.

(3) Le premier couplet nous a été conservé dans un sermon de Stephen de Langton, archevêque de Cantorbéry; nous le citons d'après M. Wright, *Biographia britannica literaria*, anglo-norman period, p. 446 :

Bele Aliz matin leva
sun corz vesti e para,
enz un verger s'en entra,
cink flurettes i truva,
un chapelet fet en a
de rose flurie;
pur Deu trahez vus en la,
vus ki ne amez mie.

(4) Les deux premiers vers avaient été souvent cités :

Quant revient la seison
que l'erbe reverdoie,

et la fin a été publiée par M. Görres, d'après un ms. de la Bibliothèque du Vatican, dans son *Altteutsche Volks-und Meisterlieder*, p. LXI :

que droiz est et reson
que l'en deduire doie,
seuls aloie,
si pensoie
as noviaus sons
que ge soloie.

car de bon vin peut on revivre mort ;
religions s'i assent et otroie,
et le bon vin doit on boire a grant joie.

Ne sai qui a seignourie pluz fort
ou vins, ou Diex, ou d'amourz le deport ;
sur toutes riens au riche vin m'acort ;
loys justice tout le mont, et aloie ;
vins vaint amours et justice, et mestroie.

Touz jours doit on sieure bon vin de pres ;
d'ore en avant de bonne amour me tes,
qu'amours touz jours est tournee as mauvez ;
communaus est a ceuls qui ont monnoie ;
d'amours venaus pour riens bien ne diroie.

Chancon va-t-ent, au bon vin mant salus ;
maint homme a fait tumer en la palus
et maint en fait gesir la nuit vestus (1).

Nous ajouterons une ronde en patois poitevin encore plus ancienne, dans laquelle on célébrait le retour du mois d'avril :

Al entrade del tens clar — Eya !
pir joie recomencar — Eya !
et pir jalous irritar — Eya !
vol la regine mostrar
k'ele est si amorouse.
Alavi, alavie, Jalous,
lassaz nos, lassaz nos
ballar entre nos, entre nos.

Ele a fait par tout mandar — Eya !
non sie jusq'a la mar — Eya !
pucele ni bachelar — Eya !
que tuit non venguent dancar

(1) B. R., n° 7613, fol. 172, r° ; probablement il manque au dernier couplet deux vers terminés en *oie*. Nous avons déjà publié dans nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 207, d'après le ms. B. Arsenal, Belles-Lettres françaises, n° 1670, t. II, p. 25, une autre chanson bachique que, malgré la rubrique du ms., nous croyons en patois haut-normand ou picard.

en la dance jocouse.
Alavi, alavie, Jalous,
lassaz nos, lassaz nos
ballar entre nos, entre nos.

Li reis i vent d'autre part — Eya!
pir la dance destorbar — Eya!
que il est en cremetar — Eya!
que on li vuelle amblar
la regine avrillouse :
Alavi, alavie, Jalous,
lassaz nos, lassaz nos
ballar entre nos, entre nos.

Mais pir neient lo vol far — Eya!
k'ele n'a soig de viellart — Eya!
mais d'un legeir bachelar — Eya!
ki ben sache solacar
la donne savorouse :
Alavi, alavie, Jalous,
lassaz nos, lassaz nos
ballar entre nos, entre nos.

Qui donc la véist dancar — Eya!
et son gent cors deportar — Eya!
ben puist dire de vertar — Eya!
k'el mont non sie sa par
la regine joiouse :
Alavi, alavie, Jalous,
lassaz nos, lassaz nos
ballar entre nos, entre nos (1).

Mais ces insignifiantes chansons, où la poésie servait de substratum à la musique, ne pouvaient suffire à l'imagination et aux caustiques gaîtés de la foule. On *trouva* pour lui plaire des Dits d'aventure qui, comme un conte oriental, excitaient de plus en plus la curiosité sans jamais la satis-

(1) B. R. fonds de Saint-Germain français, n° 1989, fol. 78, v°; elle avait déjà été assez inexactement publiée par M. Leroux de Lincy, *Chants historiques français*, t. I, p. 79. M. Keller a publié, *Romvart*, p. 143, une autre chanson sur le retour du mois d'avril, qui est malheureusement fort corrompue.

faire, et des fabliaux dont l'esprit narquois et goguenard répondait à ce besoin d'opposition si naturel à la race gauloise, et protestait par la moquerie, même contre les autorités auxquelles on obéissait avec respect. Bientôt aussi la féodalité devint moins guerroyante ; le commerce et les conquêtes répandirent l'aisance ; les mœurs s'adoucirent, et il se forma dans tous les châteaux des centres permanents de sociabilité. Il fallut, dans les petites cours qu'y tenaient les seigneurs, des plaisirs moins grossiers que les assouvissements de la table, et plus journaliers que les luttes des tournois. Pendant les longues veillées, l'influence des femmes se faisait sentir aux plus rebelles. L'ambition de leur être agréable polissait la parole, sinon le caractère ; elle activait le mouvement de la pensée, et cherchait des passe-temps mieux appropriés à la délicatesse de leur goût que des histoires de chasse et des relations de bataille. Les récits les plus intéressants eussent d'ailleurs bientôt fatigué le plus bienveillant auditoire de leurs continuelles redites, si la grâce de l'expression et l'imagination du conteur ne les avaient pour ainsi dire renouvelés ; l'esprit littéraire renaquit, et la poésie fut introduite dans les habitudes des châteaux. Mais pendant long-temps encore ce fut un frivole amusement, où le poète ne jouait son rôle que pour le plaisir des autres. Tout sujet n'était pour lui qu'une *matière de vers*, qu'il prenait sans choisir ou qu'il acceptait au hasard. Dans un temps où l'esprit de conversation n'existait pas encore, la poésie était condamnée par son principe à la platitude et à la fausseté. Faite au jour le jour pour des femmes d'une intelligence bornée et d'une grossière ignorance, elle ne pouvait rêver aucun autre mérite que l'élégance et l'harmonie de la forme. Si quelque pauvre imagination égarée dans une pareille littérature se fût laissée aller à une saillie d'originalité inconvenante, dans l'impuissance de la comprendre, son public déconcerté l'eût bien vite rappelée à la banalité.

Il serait donc inutile de chercher dans cette poésie à forfait de la naïveté ou de la profondeur. Tout est affectation et parti pris dans les sentiments ; et les idées, si l'on peut donner ce nom à des lieux-communs aussi décolorés, ne sont à personne, parce qu'elles appartiennent également à tout le monde. Les élucubrations de ce lyrisme social sont pour la plupart des amplifications qui tournent dans le vide autour de quelques généralités, empruntées au spectacle de la Nature. Dans les sujets les plus joyeux et les plus sombres, dans les plus historiques comme dans les plus personnels, le poète à bout d'idées y revenait par de fréquentes allusions. Était-il triste, il se rappelait à l'instant la chute des feuilles et le silence des bois ; dans ses plus vives joies, il chantait le mois d'avril, où s'ouvrent les fleurs et gazouillent les oiseaux, et ses considérations philosophiques les plus profondes s'appuyaient invariablement sur la mobilité des beaux jours et le retour successif des saisons.

Quant li estez et la douce saisons
font foille et flors et les pres raverdir,
que li dols chans des menus oisellons
fait les pluisors de joie sosvenir,
las ! chascuns chante, et je plour et souspir ;
mais ceu n'est pas droiture ne raisons :
car c'est adés tote m'ententions,
Dame, de vous honorer et servir,

dit le châtelain de Coucy (1). Jacques de Chison commence une de ses chansons dans des termes à peu près semblables :

Quant reconmence et revient biauz estez,
que foille et flor resplendist par boschage,
que li frois tanz del yver est passez
et cist oisel chantent en lor langage (2).

(1) B. R., fonds de Saint-Germain français, n° 1989, fol. 45, v° ; cette chanson se trouve aussi, avec quelques variantes, B. R., Suppl. fr., n° 84, fol. 158, r°, et a été publiée par Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 284, et par M. Fr. Michel, *Chansons*, p. 52.

(2) B. R., n° 7222, fol. 14, r°. Elle a

Josselin de Dijon s'écrie à son tour :

A l'entreé dou douz comancement
del novel tens que je voi repairier,
que pre sunt vert et florissent vergier,
et cil oisel chantent si doucement,
lors chanterai plus renvoisïément
c'onques ne fis qant cele lo me prie
qui est ma dame et ma tres douce amie :
si en merci Amors qui m'asegure
de joie avoir et de bone aventure (1).

Il n'y a là, comme on voit, rien qui annonce un sentiment rèel des beautés de la Nature ; c'est une fiction poétique qui dispensait de l'embarras de penser, et dont les périphrases parasites se pliaient plus complaisamment aux nécessités de la rime. Les trouvères eux-mêmes en sentaient si bien la vulgarité et la monotonie, qu'ils se moquaient volontiers de ces admirations rhythmiques qu'ils n'en affectaient pas moins le lendemain. Ainsi, par exemple, le comte de Champagne disait dans une de ses plus jolies chansons :

Foille ne flors ne vaut riens en chantant,
ke pour defaut sans plus de rimoier
et pour fairé solas vilaine gent
qui mauvais mos font sovent abaier (2).

été publiée en entier, mais d'une manière peu exacte, par M. Auguis (*Poètes francais antérieurs à Malherbe*, t. II, p. 28), qui a même poussé l'inadvertance jusqu'à y réunir une pièce d'une autre mesure, dont la musique est différente dans notre ms.

(1) B. R., Saint-Germain français, nº 1989, fol. 60, vº. Nous ajouterons quelques autres exemples :

Qant voi esté et lo tans revenir
qe bois et prei commencent a verdir.

Châtelain de Coucy ; B. R., ms. de Saint-Germain, 1989, fol. 48, vº.

Quant flors et glais et verdure s'esloigne.

Gasses de Brullez ; B. R., ms. de Cangé, in-8., fol. 109.

Quant je voi l'erbe mentie
poindre au prin d'esté,
que tote riens change et mue
en greignor bealté.

Gautier d'Espinaus ; B. R., ms. de Saint-Germain, 1989, fol. 60, vº.

Lors quant je voi le buisson en verdure,
le bois foillu et la pree florie,
ai de chanter voloir, quesque j'endure,
quar l'achoison que jé ai est jolie.

Anonyme ; B. R., nº 7615, fol. 106, rº.

(2) B. R., Suppl. fr., nº 184, fol. 17, vº ; elle se trouve aussi, avec quelques variantes dans le ms. nº 7613, fol. 45, rº, et fonds de Saint-Germain, nº 1989, fol, 121, rº : La Ravallière l'a publiée en entier dans sa mauvaise édition des *Poésies du roi de Navarre*, t. II, p. 38.

Inventée surtout pour distraire les femmes de leurs ennuis, cette poésie devait accorder la première place à ce qui préoccupe le plus constamment leurs pensées, à l'amour; non pas à ce sentiment naïf qui n'existe qu'à son heure et se dérobe pudiquement au grand jour comme à une profanation, mais à la galanterie préméditée, à cet empressement de l'esprit qui affecte froidement le langage du cœur (1). On n'aimait point pour aimer, mais par convenance et de propos délibéré, pour chanter son amour ou sa souffrance. La plus vitale et la plus indépendante des passions devint un accessoire de la versification. Si l'on mettait de l'amour dans ses vers, c'est qu'il fallait un prétexte quelconque à la rime : le tout était de se fournir d'une dame commode à aimer et bien disposée à payer à l'amant les peines du poète. Gillebert de Berneville en convenait sans vergogne :

Nus ne se puet avancier
en amor, fors par mentir;
et qui melz s'en set aidier,
plus tost en a son plesir;
qui fame justisera,
  ja ne l'amera
    par convent,
    loiaument,
et pour ce je me repent
  d'amer celi
ou il n'a point de merci (2).

Faute d'une émotion à exprimer, le poète se jetait dans des

Nous en citerons une autre dont l'inspiration semble plus naïve :

Il ne me chaut d'este ne de rousee,
de froiduré ne de tamps yvernage,
quar je me muir por la plus belle nee
qui soit (a)n mont et toute la plus sage :
la riens qui plus m'agriéve mon malage,
c'est ce qu'a li n'os dire ma pensee
et ce que tant sens grief ma destinee
que je n'atans merci en mon aage.

Anonyme; B. R., n° 7613, fol 106, v°.

(1) Une galanterie exagérée était devenue si générale et si nécessaire, que, selon Raymon de Miraval :

Pueis dizon tug, quant hom fai falhimen:
be m' par d'aquest qu'en donas no enten.

Ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. III, p. 362.

(2) Ap. Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 167, et M. van Hasselt, *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, p. 177.

exagérations factices et chantait en termes brûlants des pensées alambiquées, dont ce contraste faisait encore ressortir la froideur. Lors même qu'un désir sans élévation et sans profondeur lui montait à la tête, embarrassé d'un sentiment si crûment matériel, il le voilait sous des subtilités métaphysiques ou s'agitait dans des généralités doublement étrangères à la passion. Jamais on ne reconnaissait dans ses lamentations continues le cri désespéré d'une souffrance; il se plaignait des cruautés de sa dame, de l'inquiète jalousie du mari ou de la malveillance des *losengeors*, et, pour comble de froideur, la brutalité des vengeances conjugales, la sévérité officielle des mœurs, parfois aussi la condition infime du poète et la supposition toute fictive de la maîtresse, imposaient une réserve mystérieuse qu'aurait violée la moindre allusion à une réalité quelconque. Qu'on lise, par exemple, cette chanson de Rogier d'Andelys: tous les détails de la vie y manquent si complétement, que, malgré une certaine naïveté dans l'ensemble, on ne croit pas même à l'existence du sentiment (1).

Par quel forfait ne par quel mesprison
m'avez, Amors, si de vos eslongïé,
que de vos n'ai comfort ne garison,
ne je ne truis qui de moi ait pitié?
Lonc tans m'avez si sans merci leissié
c'onques de vos ne me vint se maus non,
encore, Amors, ne vos ai reprochié
mon servicé; mes ore m'en plaig gié
et di que mort m'avez sans oquison.

Bien déussiez, Dame, esguarder raison
de moi grever, qui servi et proié

(1) Quelques ms. l'attribuent au châtelain de Coucy; nous la publions d'après les ms. B. R. n° 7222, fol. 170, v°, et n° 184, Suppl. franç., fol. 41, r°; mais nous avons profité de quelques bonnes variantes qui se trouvent dans le ms. fonds de Saint-Germain français n° 1989, fol. 41, v°. Le G final indique la nasalisation de la voyelle: nous en avons encore quelques exemples dans plusieurs mots où le G est suivi d'un N.

ai longement, en bone entention
n'onques nul jor ne me feistes lié;
malement ai mon service emploié
se par merci ne vieg a garison;
merci, Amors, trop m'avez traveillié;
ne me laissiez ensi desconseillié,
que ma damé ne me jet de prison.

Proi vos, Damé, par vos tres granz valors,
que vos amez vostre loial ami;
alegiez moi mes maus et mes dolors,
car je sui cil qui mieuz vos a servi;
de vos atent guerredon et merci,
ne ma joié ne puet venir d'aillors;
et se g'i faill marz sui et mar vos vi;
j'ai dit que folz, or m'en tieg por gueri;
mais trop vient lent, Dame, vostre secors.

Ne l'tenez pas, Dolce dame, a folors
se je vos aim et serf et lo et pri;
tant ai servi que vostre en ert l'onors
quant vos m'auroiz mon service meri;
de vos proier me dout et faz hardis,
qu'en amor gist hardemens et paors;
ne tot ne coil mon cuer(s), ne tot ne l'di;
mes se je rienz par paor i oubli,
vainque pitiez, Bele dame, ou amors!

Se fuis amis destrois et amoros
et ainc nul bien por servir loiaument,
donc doi je bien par droit estre jolous,
car je sui cil qui pluz a de torment;
et si vos aim, Dame, tant finement,
que je ne puis par autre estre amoros
et mes chansons fac por vos solement,
n'onques nul jor ne chantai faintement,
si me doint Dex, Dame, joïr de vos (1)!

De pareils amours restaient donc une abstraction poëtique,

(1) Ce dernier couplet manque dans le ms. de Saint-Germain.

que ne particularisait pas même le nom de *Philis* ou d'*Eglé*; les plus indiscrets disaient, comme le vidame de Chartres :

Lonc tens ai ame sans fausser
cele dont n'os dire le non;
mes or la puis *male* nonmer,
c'onques ne me fist se mal non (1).

Malgré le vague où se complaisait leur pensée, les poètes eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de sentir le vide d'un tel système; un des plus naïfs s'écriait avec une élégance pleine de malice :

Por verdure, ne por pree,
ne por feuille, ne por flor,
nulle chancon ne m'agree
s'el' ne vient de fine amor;
mes li faignant proiéor,
dont ja dame n'iert amee,
ne chantent fors qu'en pascor;
lors se plaignent sans dolor (2).

Quoique sans originalité et sans vérité (3), les poésies lyriques du XIIIe siècle ne sont pas cependant entièrement dénuées de valeur littéraire; on y trouve souvent une bonhomie aimable, une imagination gracieuse et un fonds de naïveté qui se fait jour à travers toutes les conventions du genre. Mais le principal mérite de ces poésies, ce qui les recommande surtout à l'attention de la critique, c'est l'harmonie du vers et l'élégance de la phrase. Tant qu'une langue, grossièrement ébauchée dans vingt patois différents, n'a en-

(1) Les troubadours recouraient beaucoup plus souvent à des noms de fantaisie : ainsi Peire Rogiers appelait sa maîtresse *Tort n'avetz;* Guiraut de Borneil, *Sobretotz :* Rambaut d'Orange, *Mon Diable*, et Bernard de Ventadour, *Conort.*

(2) Châtelain de Coucy, *Chansons*, p. 17; dans le ms. B. R., fonds de Cangé, nº 67, p. 308, cette chanson est anonyme.

(3) Peut-être ne faut-il excepter que les romances d'Audefroi li Bastars, qui ont, avec plus d'élégance, la naïveté des ballades du Nord; quelques chansons du châtelain de Coucy, et les appels à la croisade de Quenes de Bethune qui réunissent à la vérité de l'inspiration la vivacité de l'expression et la justesse des idées.

core ni ordonné sa syntaxe ni fixé son glossaire, on est trop souvent frappé de tours inusités et d'expressions nouvelles pour apprécier l'originalité du style ; toutes les innovations semblent des formes habituelles à quelque dialecte inconnu, et les plus claires réunissent toutes les préférences. Rien n'était d'ailleurs plus étranger à l'esprit du moyen âge que la recherche de l'expression ; sa jeune imagination avait foi dans les plus banales inventions ; si pâles et si glacés que fussent les sentiments de sa littérature, il se persuadait consciencieusement de leur réalité, et l'affectation dans les mots ne se trouve qu'à des époques de décadence, où l'intelligence, tombée dans le marasme qui suit les excitations factices, s'en prend aux idées de son impuissance, et cherche à les raviver par l'imprévu et la bizarrerie de la forme. On travaillait donc soigneusement le style ; on lui donnait du nombre et de la cadence, sans se préoccuper de la nouveauté des idées ni de la force des expressions. La poésie lyrique n'y était pas un don de la nature, mais un produit de l'étude, une *gaie-science* (1) que pratiquaient seuls des *docteurs* en l'art d'écrire (2). Les troubadours eux-mêmes en convenaient ; Riquier va jusqu'à dire dans sa célèbre requête au roi de Castille Alphonse X :

Car per homes senatz,
Sertz de calque saber,
fo trobada per ver
De primier joglaria,
por metr'els bos en via
D'alegria e d'onor (3).

Une modulation particulière, que les meilleurs manuscrits nous ont conservée (4), recommençait à chaque couplet et

(1) *Gai saber;* Sordel va même jusqu'à dire, dans la pièce qui commence par *Mal aia cel que m'apres :*

Quant vaill en l'art de trobar primamen.

(2) Voyez entre autres la pièce de Folquet de Lunel : *Per amor e per solatz;* ap. de Rochegude, *Parnasse occitanien*, p. 155.

(3) Ap. Diez, *Die Poesie der Troubadours*, p. 334.

(4) Nous citerons entre autres les ms.

en rendait l'harmonie plus sensible (1). *Dire* les vers, c'était les *chanter* (2) ; les plus distingués par le talent et la naissance se soumettaient à cette nécessité de l'art poétique du temps; il leur fallait *trouver* un air à leurs vers ou travailler sur quelque mélodie fameuse (3). Bientôt même la *musique de bouche* ne suffit plus ; les vieilles miniatures mettent une vielle à la main des trouvères. Dans le fabliau connu sous son nom, le jongleur d'Ely

> Entour son col porte tabour,
> depeint dé or et riche atour (4) ;

et il se forma une classe à part de musiciens qui suivaient les poètes et chantaient leurs vers au bruit des instruments (5). Cette séparation du jongleur et du poète permit de donner aux chansons un caractère plus exclusivement musical; les sentiments et les idées furent systématiquement sacrifiés à la forme, et la poésie se réduisit à ne plus être

B. R. n° 7222; n° 184, Suppl. franç. connu sous le nom de Clérembault, et n° 1989, fonds de Saint-Germain français.

(1) Cette association de la musique avec la versification devint si étroite, que dans la vieille langue espagnole *Asonar*, Rimer, signifiait aussi Mettre en musique. El qual (Mosen Jorde de Sant-Jordi) compuso asaz formosas cosas, las quales el mismo asonaba : ca fue musico excellente : *Carta del marques de Santillana*, ap. Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, p. LVII.

(2) Lors vueil dire une chançon.
Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 134.

(3) Voyez une chanson de Guillem de Bergedan (ap. Raynouard, t. II, p. 167) et une d'Uc de Saint-Cyr; *Ibidem*, t. IV, p. 288. Alphonse le Savant dit dans le prologue de son recueil de chants en l'honneur de la sainte Vierge :

> Feso cantares et sones
> Saborosos de cantar.

Ap. Rodriguez de Castro, *Bibliotheca española*, t. II, p. 637.

et nous possédons même encore la musique qu'il avait composée : *Paleographia castellana*, p. 72. D'autres documents contemporains sont aussi positifs: Elias Cairels..... ben escrivia motz e sons; ap. Raynouard, t. V, p. 140 : Richartz de Barbesieu...... trobava avinenmen mots e sons ; *Ibidem*, p. 433.

(4) Ap. de La Rue, *Essais historiques sur les bardes*, t. I, p. 280.

(5) Peire Cardinal... menan ab si son joglar que cantava sos sirventes; ap. Raynouard, t. V, p. 302. Guirautz de Borneill... menava ab se dos cantadors que cantavan las soas cansos; *Ibidem*, p. 166. Naturellement cette classe n'était pas estimée; elle n'avait ni talent ni indépendance : E quan Peirols vi que no se poc mantener per cavalier el se fe joglar : ap. Raynouard, t. V, p. 281. Fes se (Gaucelms Faidit) joglar per ochaison qu'el perdet tot son aver a joc de datz: *Ibidem*, p. 158. Il en était de même en France : *Menestrel* signifiait primitivement Minister (*Livres des rois*, p. 270), et on lui donnait le sens d'Ouvrier, Manouvrier : *Ibidem*, p. 252 et 253.

qu'une sonate de mots qui s'adressait moins à l'intelligence qu'à l'oreille. Dans le nord de la France, où les formes d'une civilisation prématurée n'avaient ni adouci ni assoupli la langue, les exigences du rhythme laissaient à la pensée plus de liberté, nous dirions presque de réalité, que dans le midi. La mesure y conservait habituellement plus de gravité et de régularité; d'incessantes répétitions de rimes n'y forçaient pas à chaque instant de briser la phrase en petits vers purement musicaux. Souvent cependant les mêmes consonnances se reproduisaient dans toute la pièce (1); telle est, par exemple, cette chanson d'Audefroi li Bastars (2) :

Tant ai esté pensis irréément
c'a poi n'en ai tot perdu le chanter;
mais fine amors tant m'ensegne et aprent,
qu'ele mon chant me fait renoveler :
si chanterai por moi reconforter;
quant ma damé n'a voloir ne talent
de moi fairé nul asouagement,
si m'en covient maint grief souspir jeter.

Plus que la mort dout la vilaine gent
ki se painént de ciaus nuire et grever,
ki bone amour maintienent loialment,
sans traïson, sans mentir, sans fauser;
mais se Diu plaist, bien m'en saurai garder
c'ainc n'es amai ne leur acointement;
en loialté soufferrai le torment
dont ma damé m'ocit sans desfïer.

Moult a mes cuers empris grand hardement,
k'en si haut liu me fist onques penser,

(1) Quelquefois même tous les couplets étaient monorimes; nous citerons comme exemple la quinzième chanson d'Adam de La Halle, dont nous rapporterons un couplet d'après l'*Histoire littéraire*, t. XX, p. 655:

Trop mesistes longement,
amis, a moi proier ent;
se vous m'amies loialment,
je vous amoie ensement
ou plus forment;
mais femme au comenchement
se doit tenir fiérement;
por chou s'ele se deffent,
ne doit laissier qui i tent
a requerre asprement.

(2) B. R., Suppl. fr., n° 184, fol. 54, v°; elle se trouve aussi n° 7222, fol. 145, r°.

u ma mort est (1), je le sai vraiément
se ma damé le plaist a commander,
ki de ses iex fist lance a moi navrer;
d'un dolc regart a bel acointement
dont la dolcors a mon fin cuer descent;
ne ja ne l'quier d'autre mire saner.

Bien sai c'amors m'ocist a escient;
mais ne me sai u plaindre ne clamer,
puisque jou ai par moi l'avancement
dont li travax me plaist a endurer;
que j'ai conquis en ma dame esgarder,
u je ne voi nul assouagement;
et se mi oel font vo commandement
je n'es en doi de nule rien blasmer.

Je sai de voir que j'aim si hautement
k'il m'en covient mon corage celer
vers ma damé ki de biaute resplent;
si n'en porai sans morir escaper,
quant ne li os descovrir mon penser,
la grant amor ne les maus que jou senc,
dont je morrai se pitiés ne l'emprent;
si me laist Diex en li merci trover!

En chantant proi des millors la nomper,
u n'ai pooir de priier hautement,
qu'ele ait de moi merci hastéément,
se mes dolours veut en joie torner.

Nous citerons encore une pièce de Gasses Brullez, un des plus gracieux poètes de la première moitié du XIII[e] siècle, dont presque toutes les compositions sont inédites :

Quant voi le tans bel et cler,
ainz que soit nois ne gelee,
chant pour moi reconforter,
car trop ai joie oubliee;
merveill moi com puis durer

(1) Ms. 7222; *est* dans le ms. n° 184.

quant ades me veut grever
du monde la mieux amee.

Bien set ne m'en puis torner,
pour ce criem que ne me hee;
maiz n'en faiz mie a blasmer,
car teuz est ma destinee;
je fui faiz pour li amer;
ja Diex ne m'i laist fausser,
nis s'ele a ma mort jurée!

Mout me plaist a reguarder
li païs et la contree,
u je n'os sovent aler
pour la gent mal apensee;
maiz si ne sauront guarder,
s'el' me veut joie doner,
que bien ne lor soit emblee.

Quant oi en parole entrer
chascun de sa desirree
et lor menconge aconter
donc (*sic*) il font tel assamblee,
ce me fait m'ire doubler,
si me font grief souspirer
quant chascuns son trichier vee.

Amours, bien vous doit membrer
s'il est a aise qui pree;
quant pluz cuit merci trover
et pluz est m'ire doublee,
ce me fait mout trespenser
que n'os maiz a li parler
de rienz, s'il ne li agree.

Bien me déust amender
sanz ce qu'ele en fust grevee;
maiz pour Dieu li vueill mander
quant n'i ai merci trovee
qu'autre n'i vueille escouter;
car moult li devroit peser
s'ert de faus amanz gabee.

Ma chanson vueill definer ;
gui ne vous puis oublier,
pour vous ai la mort blasmee (1).

Quelquefois aussi les plus vieux trouvères devinaient l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines. Ainsi Gautiers d'Espinau ou d'Espinais, ami du comte de Bar, disait dans une de ses plus jolies chansons :

Jherusalem, grant damage me fais,
qui m'as tolu ce que je pluz amoie;
sachiez de voir, ne vos amerai maiz,
quar c'est la rienz dont j'ai pluz male joie
et bien sovent en souspir et pantais;
si qu'a bien pou que vers Deu ne m'irais
qui m'a osté de grant joie ou j'estoie.

Biauz douz amis, com porroiz endurer
la grant painné por moi en mer salee,
quant rienz qui soit ne porroit deviser
la grant dolor qui m'est el cuer entree ?
quant me remembre del douz vïaire cler
que je soloie baisier et acoler,
granz merveille est que je ne sui dervee.

Si m'aït Dex ! ne puis pas eschaper,
morir m'estuet, teus est ma destinee;
si sai de voir que qui muert por amer
trusques a Deu n'a pas c'une jornee :
lasse ! mieuz vueil en tel jornee entrer
que je puissé mon douz ami trover,
que je ne vueill ci remaindre esguaree (2).

Malgré toutes ces recherches, les rudes articulations et les voyelles sourdes de la langue ne permettaient pas de donner au rhythme une cadence aussi musicale que dans la poésie

(1) B. R., n° 7222, fol. 25, v°, et n° 184, Suppl. fr., fol. 161, r°.

(2) B. R., n° 7222, fol. 180, r° ; nous indiquerons encore *C'est de Brichemer*, par Rutebeuf, *OEuvres*, t. I, p. 208, et *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 412.

du Midi. Aussi, pour le rendre plus sensible à l'oreille, quelques poëtes ramenaient, comme dans les ballades, le même refrain à la fin de tous les couplets (1). D'autres, sans doute par une imitation peu intelligente des troubadours, terminaient la strophe par un vers qui ne rimait qu'avec la dernière ligne de toutes les autres (2); mais il fallait alors qu'elles fussent liées, au moins deux à deux, par la répétition des mêmes consonnances. Une chanson de Gilles des Viesmaisons, qui vivait sous saint Louis, nous servira d'exemple :

Pluie ne vens, gellee ne froidure
ne m'i porroit retraire de chanter,
car je ne pens a nule creature
tant com je fas a loiaument amer;
n'onques blasmer ne m'en seuc a droiture;
car ki aimé de fin cuer sans fauser,
il ne s'en doit plaindre mie.

Cil ne dit pas ne raison ne droiture,
ki dit k'amors faice mal endurer;
car onques n'euc tant de boine aventure
que quant je puis a ma dame penser
et ramembrer sa tres belle faiture;
et quant mi oil l'osent bien esgarder
je l'tieg a grant signorie.

Qui bien aimé de boine amor entiére,
je ne di pas k'il s'en doive doloir,
si com jou fas ma douce dame chiére
et servirai ades en boin espoir;
sans dechevoir sui siens en tel maniére
ke jamais plus ne li ferai savoir,
tant dout ke ne m'escondie!

(1) Aux chansons que nous avons déjà citées, p. 316, nous ajouterons plusieurs romances publiées par M. Paris dans son *Romancéro françois*: *Bele Doette*, p. 45; *Bele Erembors*, p. 49; *Bele Yolans*, p. 53.

(2) En provençal et en italien, il y a, comme on sait, des *sestines* où tous les vers de chaque strophe ne riment qu'avec les vers correspondants de toutes les autres.

Onques ne vi amor cruel ne fiére
vers fin ami ki aint en boin espoir;
mais faus amant se traient tost arriére,
quant il ne font maintenant lor voloir;
seul d'un véoir ou d'une belle chiére
suis je plus liés quant je la puis avoir,
k'autres ne seroit d'amie (1).

Quelquefois enfin l'imitation devenait encore plus aveugle, et l'on voulait reproduire dans une langue moins musicale et moins flexible les petits tours de force et les harmonieuses recherches de la versification provençale. A la chanson de Gillebert de Berneville, que nous avons déjà citée (2), nous en ajouterons une de Gaces Brulles, que M. Wackernagel vient de publier d'après un manuscrit fort défectueux (3) :

Les oisillons de mon païs
ai oïs en Bretaigne;
a lor chans m'est il bien avis
qu'en la douce Champaigne
les oï jadis;
se n'i ai mespris,
il m'ont en si douz panser mis,
qu'a chancon faire me sui pris
tant que je parataigne
ce qu'amours m'a lonc tans pramis.

(1) B. R., Suppl. fr., nº 184, fol. 123, vº; elle se trouve également dans le ms. du Roi, nº 7222, fol. 80, rº. Voyez aussi Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 306.

(2) P. 325; nous citerons encore le premier couplet d'une autre dont le rhythme n'est pas moins compliqué :

Je n'éusse ja chanté
nul jour par mon essïent,
s'amours ne m'éust doné
le sens et l'entendement,
et puis c'amours le m'aprent,
drois est que ma chanson paire
renvoisiement;
chant souvent
doi bien faire
pour la bele u je me rent.

B. R., Suppl. fr., nº 184, fol. 34, rº.

Voyez aussi la chanson de Morisses de Craon, que M. Trebutien a publiée avec le soin qui distingue toutes ses publications, Caen, 1843, in-16.

(3) *Altfranzösische Lieder und Leiche*, p. 26; elle est attribuée, dans le ms. de la Bibliothèque de Berne, où il l'a prise, à Guyot de Provins. Nous la republions d'après quatre ms. de la B. R.: nºˢ 7222, fol. 23, rº; 7613, fol. 120, vº; Suppl. franç., nº 184, fol. 158, vº, et fonds de S.-Germain, nº 1989, fol. 30. Les deux premiers couplets avaient aussi été publiés très incorrectement dans les *Poètes français antérieurs à Malherbe*, t. II, p. 38.

De longue atente m'esbahis
  sanz ce que je m'en plaigne;
ce me taut le gieu et le ris;
  nus cui amours destraigne
    n'est d'el ententis;
    mon cors et mon vis
truis si mainte foiz entrepris,
que fol samblant en ai empris (1);
  qui qu'en amer mespraigne,
ainc certes plus ne li messis.

Ainc vers amors rienz ne forfis;
  ja de moi ne se plaigne;
ainz sui pour li servir nasquis
  coument que me destraigne;
    par un tres douz ris
    sui de joie espris,
que se g'iére rois de Paris
  u sires d'Alemaigne
n'auroie tant de mes delis
qu'amours me fait cuidier tous dis (2).

Bien doit estre liéz et jolis
  cui amors tant adaigne,
qué il se truist loiaus amis
  et qu'a amer l'apraigne;
    ne doit estre eschis,
    maiz ades sougis
a celi cui proie mercis;
puisque son cuer a en li mis,
  sanz partir si ataigne
pour estre de joie plus fis (3).

(1) Nous prenons ce vers dans le ms. n° 1989; il a une syllabe de moins dans les autres:

c'un fol samblant j'ai apris.

(2) Ce couplet a le même nombre de syllabes que les autres; mais les rimes y sont disposées d'une manière différente: pour que le parallélisme fût complet, il faudrait que le dernier vers fût le huitième.

(3) Au lieu des deux derniers couplets, le n° 1989 et le ms. de Berne ont les trois suivants:

En baisant, mon cuer me toli
  ma dolce dame gente;
trop fu fols qant il me guerpi
  por li qi me tormente;
  las! ainz ne le senti,
  qant de moi parti;
tant dolcement lo me toli
k'en sospirant lo trait a li:
  mon fol cuer atalente,
mais ja n'aura de moi merci.

Cette littérature factice, aussi vide de sentiments que d'idées, ne pouvait être qu'une mode passagère, née un jour du caprice des circonstances et disparaissant le lendemain avec les événements qui l'avaient amenée. En vain gagna-t-elle par une sorte de contagion intellectuelle l'Europe tout entière : ni le talent élégant de Pétrarque, ni les consciencieuses et puériles élaborations des minnesinger, ne parvinrent à la naturaliser nulle part. Pour devenir des genres réels qui obtiennent la consécration du temps, toutes les formes de la poésie doivent répondre à un besoin sérieux par un développement naturel de l'imagination, et ce lyrisme de salon n'était au fond qu'un petit jeu de société, inventé dans une heure d'oisiveté pour amuser des femmes qui ne pouvaient comprendre des plaisirs véritablement littéraires. Bientôt d'ailleurs le mouvement religieux des croisades renouvela l'esprit de la société, et en modifia profondément la constitution. Les villes se multiplièrent et s'agrandirent. Il fallut, pour subvenir à toutes les dépenses de ces expéditions lointaines, recourir à des emprunts onéreux qui réduisirent de beaucoup le nombre des petites cours féodales, et augmentèrent les richesses et l'influence littéraire des abbayes. Les poètes s'habituèrent à y trouver leurs plus généreux protecteurs, et aspirèrent à se concilier leur bienveillance par des inspirations plus graves et des formes moins exclusivement musicales. On recherchait avidement les pèlerins qui rapportaient d'outre-mer des nouvelles de

D'un baisier dont me [me] membre si
(m'est avis en m'entente),
il n'est hore (ce m'a trahi)
q'a mes levres ne l'sente;
qant ele soffri
d'eus ce que je di,
de ma mort que ne me garni!
ele seit bien qe je m'oci
en ceste longe atente
dont j'ai le vis taint et pali.

Por coi me tout rire et juer
et fait morir d'envie;
trop sovent me fait comparer
amors sa compaignie;
las! [je] n'i os aler,
que por fol sambler
me font cils fals proiant d'amer;
morz sui qant j'es i voi parler,
que point de trecherie
ne puet nus d'eus en li trover.

On pourrait trouver quelques bonnes variantes dans l'édition de M. Wackernagel : tel est, par exemple, *ravi* au v. 1, au lieu de *toli*, et *m'ot gueri* au v. 17, au lieu de *me garni;* dans le v. 25, *je* manque, comme l'exige la mesure.

ses plus chers amis et d'intérêts plus précieux encore; on se redisait avec empressement leurs récits, et le besoin de connaître les événements du temps réveilla la curiosité du passé. Le dévoûment chevaleresque à sa croyance rendit aux idées plus de sérieux et d'élévation, et le contact des croisés avec l'imagination de l'Orient et cette terre de Judée si fertile en miracles, apprit à croire aveuglément les plus merveilleuses aventures. Les amours imaginaires d'un lyrisme de commande ne pouvaient plus convenir à une société si différente, et la littérature s'inspira de ses nouveaux goûts. Les anciens poëmes devinrent un thème d'épopées que l'on amplifia, sans souci d'aucune mesure, avec une fécondité tout orientale, et le théâtre sortit de l'Église : une représentation plus naïvement historique des cérémonies et des mystères du culte servit à la fois de plaisir à l'esprit et d'édification à la foi.

DES ORIGINES

DE LA

VERSIFICATION FRANÇAISE.

On a considéré pendant long-temps la versification comme une mélodie artificielle, dont une habitude de plus en plus systématique finit par faire une nécessité à tous les poètes. Si telle était réellement sa nature, il serait bien inutile de se préoccuper de son principe et d'étudier son histoire : imaginée dans un jour d'inspiration ou de caprice, elle ne pourrait prétendre qu'à la valeur d'un fait sans cause permanente et sans raison générale, et ces tentatives de réforme, qui n'ont abouti qu'au ridicule, n'auraient manqué pour être légitimes que d'un public moins opiniâtre dans ses plaisirs. Heureusement, il n'en est point ainsi : tous les éléments de l'harmonie sont donnés par la nature des langues, et leur combinaison elle-même n'a rien d'arbitraire : la forme de la poésie est une conséquence de son esprit, et lui reste subordonnée comme au principe et à la loi de son existence.

Quand, pour suffire à l'accroissement des idées, les langues furent obligées d'étendre leur vocabulaire, de combiner ensemble et d'agglomérer les monosyllabes qui les avaient d'abord constituées, il y eut dans tous ces nouveaux

mots une syllabe plus significative et, pour ainsi dire, plus virtuelle que les autres. La voix s'y appesantissait naturellement davantage, et, long-temps après que l'intelligence n'en comprit plus la cause, l'habitude, cette raison dernière des langues, conserva les modulations de sa prosodie primitive. Lors donc que des témoignages positifs ne l'affirmeraient pas (1), l'accentuation du latin serait un fait incontestable : son origine et sa nature, ses liens de parenté avec le grec, et les modifications sans valeur essentielle que les flexions apportaient aux radicaux, durent même en faire une langue fortement accentuée. Les différences naturelles qui existaient dans les intonations, la légèreté et l'appesantissement de la voix sur chaque syllabe, formaient une sorte de mélodie grossière que les premiers poètes cherchèrent à marquer avec plus de symétrie et plus de force (2). Le peuple s'en tint pour satisfait ; mais lorsque des

(1) Omnium longitudinum et brevitatum in sonis, sicut acutarum graviumque vocum, judicium natura in auribus nostris collocavit, dit Cicéron, *De oratore*, par. LI ; et il avait encore été plus positif par. XVII : Est autem in dicendo etiam quidam cantus obscurior. Voyez aussi Quintilien, *De institutione oratoria*, l. I, ch. 5, par. 22, et l. XII, ch. 10, par. 33 ; Zeyss, *Ueber den lateinischen Akcent*, Rastenberg, 1836, in-4., et Weissgerber, *Forschungen im Gebiete der Etymologie und lateinischen Grammatik*, Carlsruhe, 1835, in-8.

(2) Malgré l'opinion de quelques critiques, parmi lesquels nous regrettons de trouver M. Gotthold (ap. Seebode et Jahn, *Archiv für Philologie und Pädagogik*, t. II, p. 298), il est certain que le rhythme des vers saturniens était fondé sur l'accent. Peut-être même, ainsi que l'a prétendu Hermann, *Handbuch der Metrik*, p. 220, en était-il encore ainsi d'une partie des *Euménides* de Varron ; au moins les deux vers cités par Nonius, s. v. MERET, donnent à cette opinion la plus grande vraisemblance. C'était certainement l'opinion de Quintilien : Poema nemo dubitaverit imperito quodam initio fusum, et, aurium mensura et similiter decurrentium spatiorum observatione, esse generatum ; *De institutione oratoria*, l. IX, ch. 4, par. 115. C'est là d'ailleurs un fait qui se produit partout : Veterrima poesis quae nondum a communi pronunciatione recesserat, disait avec raison Hermann ; *Elementa doctrinae metricae*, p. 56. Voilà pourquoi le rhythme saturnien, qu'obscurcissaient encore les changements survenus dans la prononciation, paraissait si grossier aux littérateurs du siècle d'Auguste, qui l'appelaient sans façon *inconditus*. Tite-Live, qui cependant ne le comprenait pas, était plus juste : Carmen illa tempestate forsan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum, si referatur ; *Historiarum* l. XXVII, ch. 37. Il avait même dit, l. VII, ch. 2 : Qui non, sicut ante, fescennino versu similem, incompositum temere ac rudem alternis jacebant, sed impletas modis saturas, descripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant. Des restes de cette première versification sont même encore visibles dans un certain nombre de vers dramatiques : voyez Bernhardy, *Encyclopädie der Philologie*, p. 223-224.

littérateurs habitués à la cadence des vers grecs (1) se préoccupèrent enfin de la poésie nationale, une accentuation capricieuse et sans unité (2), qu'affaiblissaient encore les nécessités matérielles de la prononciation et que neutralisait souvent l'accent oratoire, leur parut une base d'harmonie trop insuffisante. Au lieu de perfectionner la mesure de leurs vers en y introduisant de nouveaux éléments véritablement latins, ils lui imposèrent des formes étrangères au génie de la langue : à la liberté d'un mouvement rhythmique ils substituèrent la régularité d'une versification métrique (3).

Quoique l'accent se fît encore sentir en Grèce long-temps après l'adoption du système métrique (4), il semble n'y avoir exercé aucune influence sur la quantité (5). Son action ne fut point paralysée à Rome par les mêmes résistances : il

(1) Livius Andronicus, le Grec de Tarente, qui naquit l'an de Rome 614, semble avoir été le premier à se servir d'une sorte de versification fondée sur la quantité; mais Ennius, que Festus appelle *Graecus* et Suétone *Semigraecus*, fut certainement, comme il le dit lui-même, le premier à se servir de la forme hexamètre, et de nombreux témoignages confirment son assertion : voyez nos *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, p. 59, note 2.

(2) Nous ne parlons pas ici seulement de quelques exceptions signalées par les anciens grammairiens (voyez Reisig, *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, p. 272), mais des irrégularités essentielles qui tenaient à la longueur différente des mots et à l'absence de tout accent sur les monosyllabes.

(3) Le mètre est la perfection du rhythme : ce n'est plus seulement la quantité des éléments du vers, c'est aussi leur qualité, leur distinction et l'ordre dans lequel ils se succèdent. Quintilien a eu toute raison de le dire : Rhythmi, id est numeri, spatio temporum consistunt; metra etiam ordine : ideoque alterum esse quantitatis videtur, alterum qualitatis. Il ne faudrait cependant pas croire que cette régularité fût inflexible, et que le vers métrique fût arrivé tout d'abord à des formes invariables : l'hexamètre des Homérides est lui-même beaucoup plus libre qu'on ne le suppose communément. Non seulement les Grecs autorisaient certaines exclamations en dehors du mètre, que, suivant la place qu'elles occupaient, les grammairiens appelaient ἐπιφωνήματα, ἐφύμνια ou μεσύμνια ; mais, selon Démétrius de Phalère, *De eloquentia*, par. LVIII, ces superfétations du mètre étaient quelquefois du fait des acteurs. Les Comiques latins prenaient naturellement la même licence, et ce n'est pas sans doute la moindre cause des difficultés que l'on éprouve à déterminer les lois de la versification dramatique : voyez Marius Victorinus, ap. Putsch, col. 2531, et Hermann, *Plauti Trinummus*, préf., p. 24. D'ailleurs, même après le siècle d'Auguste, le mètre héroïque n'était réellement que rhythmique dans ses quatre premiers pieds, puisqu'on y pouvait placer indifféremment des dactyles et des spondées.

(4) Plutarque nous apprend que les Athéniens sifflèrent Démosthènes pour avoir prononcé Ἀσκλήπιον au lieu d'Ἀσκληπιόν.

(5) Aristote le dit positivement; Ἐλέγχων β. 1, γ. 3.

n'y existait ni voyelles longues, ni iotas souscrits, ni consonnes doubles, et la prosodie y garda toujours un caractère trop artificiel pour modifier la prononciation populaire (1). Au lieu de chercher à s'accorder avec la quantité, l'accent continuait à y frapper sur des syllabes brèves (2), et les poètes qui avaient adopté la forme grecque le reconnaissaient eux-mêmes comme un élément d'harmonie, puisqu'ils s'en servaient pour marquer avec plus de force les deux derniers pieds des vers hexamètres et pentamètres (3). Les lettrés se plaignaient avec amertume de l'influence qu'il avait conservée sur la prononciation (4), et ne parvinrent à rendre la nouvelle versification suffisamment sensible qu'en la relevant par une déclamation qui tranchait avec les habitudes du langage ordinaire (5). Cette nature factice

(1) Nous allons voir que, loin de se soumettre aux exigences de la prosodie, la prononciation la modifiait souvent, et rendait la mesure presque insensible. Priscien allait même jusqu'à dire, à une époque où la quantité métrique et l'accent étaient cependant bien altérés : Si vero ex muta et liquida longa in versu constat, in oratione mutat accentum; *De accentibus*, p. 837, éd. de 1545.

(2) Ainsi, par exemple, on prononçait malgré l'accent *Domĭti* et même *Mercŭri*. L'accentuation du vers semble avoir eu plus d'influence que la prosodie : on disait avec l'accent philologique sur la première syllabe *fámiliam*, *miseria*, *tétigeris*.

(3) Il fallait que l'arsis s'y confondît avec l'accent des mots : cette nécessité fit modifier la composition du vers pentamètre, qui pouvait d'abord se terminer par deux anapestes. Elle obligea de le couper en deux parties égales par une césure qui suivait la première syllabe du troisième pied :

Nam vitiosus erit sic pentameter generatus :
Inter nostros gentilis oberrat equus,

disait Terentianus Maurus, *De litteris et metris*, v. 1787.

(4) Horace l'appelait *vestigia ruris* (*Epistolarum* l. II, ép. 1, v. 161), et c'est là certainement la cause de plusieurs irrégularités qui semblent vicier la versification des Comiques : ainsi, par exemple, Plaute prononçait *īnaudīvi*, *tēgulis*, *habuīt*, *desiderēt*. Nous approuvons même entièrement cette remarque de van Lennep : Recte autem judicavit Santenius, syllabarum plausum, sive arsin et thesin, ab accentu nasci : quod maxime in Latinorum Comicis apparet, in quibus nullum certius corruptelae indicium quam arsis ab accentu discrepans; ap. Terentianus Maurus, éd. de Santen, notes, p. 453.

(5) Aussi la versification n'était-elle réellement sensible que dans les vers héroïques et élégiaques, dont la déclamation était plus soutenue. Au jugement de Cicéron, dont l'oreille était cependant si délicate : Comicorum senarii propter similitudinem sermonis sic saepe sunt abjecti, ut nonnunquam vix in eis numerus et versus intelligi possit; *Orator*, ch. LV; et pourtant, nous le savons par Quintilieu : Actores comici neque ita prorsus, ut nos vulgo loquimur, pronuntiant; quod esset sine arte : nec procul tamen a natura recedunt, quo vitio periret imitatio; sed morem communis hujus sermonis decore quodam scenico exornant; *De institutione oratoria*, l. II, ch. 10, par. 3. Quant aux vers lyriques, c'est Cicéron qui nous l'apprend aussi : Quos quum cantu spoliaveris, nuda paene remanet

de la prosodie latine se prêtait à un arbitraire (1) et à des anomalies (2) qui l'empêchèrent de s'introduire réellement dans la langue. Indifférente à la prononciation véritable des mots, elle ne s'était préoccupée que des convenances accidentelles du mètre, ou de prétendues analogies avec un paradigme grec, presque toujours étranger à la formation du latin (3), et ne pouvait se réclamer d'aucune autre rai-

oratio (*Orator*, l. l.); il n'est question que des vers grecs, mais Cicéron ajoute: Quorum similia sunt quaedam etiam apud nostros.

(1) Il y avait beaucoup de syllabes douteuses dont on changeait la prononciation selon les convenances du rhythme; et l'on ne craignait pas de leur donner dans le même vers une quantité différente :

Est primo similis volŭcri, mox vera volūcris.
Ovide, *Metamorphoseon* l. XIII, v. 607.

(2) Ainsi, par exemple, les flexions en *oris* étaient tantôt longues (*dolōris*, *majōris*) et tantôt brèves (*arbŏris*, *pectŏris*). La première syllabe, qui était longue dans *Italia* (*Aeneidos* l. I, v. 2) et dans *Asius* (*Ibidem*, l. VII, v. 701), était brève dans *Italus* (*Aeneidos* l. XII, v. 79) et dans *Asia* (*Ibidem*, l. I, v. 389). *Pro* est bref dans *procella* et dans *profugus*, douteux dans *procumbere* et dans *profusus*, long dans *prologus* et dans *propola*. On trouve *albūna* (Tibulle, l. II, él. V, v. 69) et *albŭnea* (*Aeneidos* l. VII, v. 8); *orītur* (*Ibidem*, l. II, v. 411) et *adorĭtur* (Lucrèce, l. II, v. 506); *sŏpor* (Tibulle, l. IV, él. IV, v. 9), *sōpio* (*Metamorphoseon* l. VII, v. 149), *sōpitus* (*Aeneidos* l. X, v. 642) et *semisŏpitus* (*Heroides*, X, v. 10). Quelquefois même ces anomalies portaient sur des règles positives : ainsi, pour allonger une voyelle, les autres poëtes redoublaient la consonne qui la suivait (*rēpperit*, *rēlliquiae*), et cette réduplication n'empêchait point les Comiques de la considérer comme brève: voyez Becker, *De comicis Romanorum fabulis*, p. 44, et Wase, *Senarius*, p. 18-20 et 24.

(3) On a pu s'y tromper tant qu'une connaissance restreinte des langues orientales ne prouvait point par une foule de rapports incontestables qu'il fallait remonter beaucoup plus haut dans l'histoire pour trouver la mère commune. L'auteur d'un des plus savants ouvrages sur la langue latine disait encore il y a peu d'années : Dass die lateinische Sprache aus dem äolischen Dialect der griechischen wenigtens zum grossen Theile geflossen sei, thut sich systematisch kund in der Formenlehre, besonders in den Buchstaben, in den Endungen der Declinationen und in den Accenten; Reisig, *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, p. 40; et cependant il le reconnaissait, quelques lignes après, avec la loyauté de la véritable science: Selbst in der Form und Flexion der griechischen Wörter zeigte sich die Neigung einer nichtgriechischen Form zu folgen. La science philologique est aujourd'hui bien plus avancée; on sait que les formes les plus semblables ne prouvent point la vérité des étymologies: ainsi, par exemple, *Scelus* ne vient point de Σκελος, *Nasus* de Νησος, en dorique Νασος, ni *Hostis* de Ὀστις. Lors même que le sens est identique, on n'ose plus en rien conclure quand on n'y est point autorisé par des rapports de peuple à peuple, et Reisig lui-même convenait (*Ibidem*, p. 41) qu'il était impossible d'appuyer sur aucun fait historique la liaison du latin avec le grec. La langue romaine est certainement indépendante du sanscrit et du grec; elle remonte à une mère commune dont les traces ne subsistent plus que dans les idiomes qui en sont dérivés, et elle en avait conservé quelques unes, notamment dans la conjugaison, avec plus de soin que ses deux sœurs. Plus de dix-huit mois se sont écoulés depuis l'impression de notre travail sur le livre de M. Egger, et de nouvelles études ont singulièrement affermi l'opinion que nous y avions exprimée avec trop de timidité. Nous citerons seulement quelques faits que nous espérons pouvoir un jour multiplier et

son que la tradition, ni d'aucune autre règle que l'usage (1). Cette raideur sans cause (2), cette mélopée fortement accu-

développer dans un mémoire spécial : l'ancien radical du sanscrit *Dâru*, Bois, se retrouve dans beaucoup de langues européennes : Δορυ, Lance en grec ; *Dor*, Porte en celtique, et il manque complétement en latin. Plusieurs de ces noms de parenté qui tiennent à l'existence même de la famille, et que par conséquent les peuples conservent dans leurs migrations plus obstinément que les autres, y diffèrent radicalement des mots grecs et se rattachent visiblement au sanscrit, comme *Svasr*, *Soror*, Ἀδελφη ; *B'râtr*, *Frater* ; Φρατηρ signifiait Membre d'une confrairie ; le nom grec Ἀδελφος, autrefois Ἀδελφεος, Ἀδελφειος, signifie Frère de la même mère (d'Ἀ et de Δελφυς), et son absence du latin est d'autant plus significative que sa forme tient à une idée morale des Grecs ; à l'importance qu'ils attachaient à l'unité de mariage, dont on retrouve une preuve sensible dans la loi athénienne qui ne défendait de se marier ensemble qu'aux enfants de la même mère, ἀδελφοις ὁμομητριοις. Nous citerons encore *Vid'avâ*, *Vidua*, Χηρα ; *Putra*, *Puer*, Παις ; *Yuvan*, *Juvenis*, Νεανιας ; *Vîra*, *Vir*, Ἀνηρ. La disparution complète du duel (*Ambo* est la dernière trace qui en soit restée) nous semble une autre preuve de l'indépendance du latin : car, bien loin d'être une addition moderne en grec, des formes comme Ἡμιν et Ὑμιν, qui, ainsi que le prouve Δυοιν, exprimaient d'abord une idée de dualité, y prirent la signification d'un simple pluriel. A la vérité l'éolique avait aussi rejeté le duel ; mais il est facile de reconnaître dans Ἀμμε et Ὑμμε l'ancienne forme de l'accusatif duel. Voyez sur cette indépendance du latin Lassen, *Beiträgen zur Deutung der Eugubinischen Tafeln*, p. 1 et suiv. ; Pott, *Forschungen auf dem Gebiete der indo-germanischen Sprachen*, t. I, p. XXVIII-XXX, et l'*Allegemeine Encyclopädie*, section II, t. XVIII, p. 79 et suiv. ; Kuhn, *Zur ältesten der indo-germanischen Völker*, Berlin, 1845. Au reste une étude plus approfondie de l'accentuation a prouvé qu'il existait un accord très significatif entre l'accentuation grecque et l'accentuation latine : voyez Böthlingk, *Ein erster Versuch über den Accent im Sanskrit*, Saint-Pétersbourg, 1843 ; Benfey, *Hallische Literaturzeitung*, mai 1845, n° 113-118, et Holtzmann, *Ueber den Ablaut*, Carlsruhe, 1844. L'accent barytonique du latin ne peut donc venir ni de l'une ni de l'autre, et son rapport avec l'accentuation éolique en est bien plus remarquable. La croyance à des analogies prosodiques avec le prétendu radical grec n'exerça pas d'ailleurs une influence régulière sur la quantité latine : car, pendant le moyen âge, lorsque les traditions de l'ancienne prosodie eurent été oubliées, ce fut précisément l'idée de la reconstituer d'après le grec qui occasionna le plus d'erreurs : voyez les nombreux exemples que Nolten en a cités dans l'Index prosodicus qui fait partie de son *Lexicon antibarbarum*.

(1) Elle était même quelquefois en opposition avec la prononciation véritable, puisque, selon le témoignage irrécusable de Cicéron : *Inclytus* dicimus brevi prima littera, *Insanus* producta, *Inhumanus* brevi, *Infelix* longa ; *Orator*, ch. XXXXVIII.

(2) C'était une conséquence nécessaire du caractère matériel de la quantité : toutes les longues étaient considérées comme égales les unes aux autres, et comme équivalentes à deux brèves. Les syllabes douteuses étaient réellement antipathiques à la versification métrique, et leur nombre est la meilleure preuve que ce système n'avait point de base essentielle dans la prononciation des Romains. Il y avait aussi quelques syllabes dont la quantité semble être restée incertaine ; ainsi Lucrèce disait, l. IV, v. 1252 :

Crassaque conveniunt liquidis et liquida [crassis,

et nous pourrions en citer quelques autres exemples : *adŏreus* (Priscien, ap. Putsch, col. 700 et 783) et *adōrea* (*Aeneidos* l. VII, v. 109) ; *cŏturnix* (Lucrèce, l. IV, v. 643) et *cōturnix* (Ovide, *Amorum* l. II, él. VI, v. 27) ; *Dīana* (*Aeneidos* l. I, v. 499) et *Dĭana* (*Metamorphoseon* l. I, v. 487) ; *accĭtus* et *concĭtus* sont devenus des dactyles ; *Aeneidos* l. IX, v. 649, et *Metamorphoseon* l. II, v. 7:9.

sée que la cadence générale du vers empêchait même de paraître régulière (1), rendaient la quantité bien plus accessible aux corruptions que dans les idiomes, comme le sanscrit et le grec, où elle avait, pour ainsi dire, une existence naturelle; et la persistance de l'ancienne poésie nationale (2), les luttes oratoires du sénat et de la place publique (3), ne lui permirent pas d'acquérir à Rome même la force d'une habitude. En vain, pour suppléer à l'insuffisance du mètre, les meilleurs poètes lui laissaient moins d'indépendance; en vain ils s'efforçaient d'ajouter à leurs vers une harmonie étrangère à la mesure en soumettant les pieds libres eux-mêmes à un ordre systématique (4), et en réglant la place des césures (5) et jusqu'à la longueur des mots (6).

(1) L'arsis et la césure n'y frappaient pas toujours sur les mêmes syllabes.

(2) Surtout dans les nénies, qui s'étaient assez multipliées pour être devenues l'objet d'une sorte de profession (voyez Nonius, l. II, p. 594), et pour avoir corrompu l'histoire : Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor, falsisque imaginum titulis, dum familia ad se quaeque famam rerum actarum honorumque, fallente mendacio, trahit ; Tite-Live, l. VIII, ch. 40. L'existence de beaucoup de chants populaires nous est d'ailleurs attestée par de nombreux témoignages : voyez entre autres Plaute, *Curculio*, act. I, sc. III, v. 25 ; Virgile, *Bucolica*, égl. III, v. 26 ; Tibulle, l. II, l. I, v. 66 ; Horace, *Satyrarum* l. I, sat. V, v. 15 ; *Epistolarum* l. II, ép. I, v. 39 et 147 ; Pline, *Historiae naturalis* l. XIX, ch. 8 ; Martial, l. III, ép. 67, et Rutilianus, *Itinerarium*, l. I, v. 370. Un passage fort curieux de Pétrarque prouve même que le souvenir de leur versification rhythmique se conservait encore en Italie pendant le XIVe siècle : Pars mulcendis vulgi auribus intenta suis et ipsa legibus utebatur. Quod genus apud Siculos (ut fama est) non multis ante saeculis renatum brevi per omnem Italiam ac longius manavit : apud Graecorum olim ac Latinorum vetustissimos celebratum, si quidem et Romanos vulgares rhythmico tantum carmine uti solitos accepimus ; *Epistolae familiares*, préface.

(3) Sans une déclamation fortement accentuée qui dominait la quantité et n'en tenait aucun compte, l'immensité de l'auditoire et peut-être aussi l'ignorance des lois de l'acoustique eussent empêché les orateurs de se faire entendre.

(4) Ovide et Virgile voulaient déjà établir une sorte de balance entre les dactyles et les spondées, et chacun affectionnait une forme particulière : le premier aimait à commencer par un dactyle, et le second par un spondée. Le vers de Claudien était moins libre encore ; non seulement le partage égal en dactyles et en spondées y est plus systématique, mais leur place elle-même n'était point indifférente : le premier pied était de préférence un dactyle, et le quatrième un spondée.

(5) Les poètes du siècle d'Auguste en mettaient habituellement une après le second pied, et Claudien ne la trouvait pas suffisante : il en voulait une après le premier pied et une autre après le troisième.

(6) Pour mieux marquer le sixième pied, on en vint à vouloir dans les poésies de la décadence que les vers fussent terminés par un mot de deux syllabes ; Atilius Fortunatianus, ap. Putsch, col. 2691. Le sentiment de l'ancienne versification était si complétement perdu, que

Chaque jour, des Barbares accourus à Rome de tous les points de l'horizon introduisaient dans la langue des mots rebelles aux lois de la prosodie latine, et, comme il arrive à toutes les époques de décadence, la prononciation, beaucoup moins préoccupée du respect des traditions littéraires que des convenances du langage usuel, ramenait à une sorte d'unité les capricieuses différences de la quantité (1). Les règles les plus positives étaient elles-mêmes violées (2); Ausone, que l'on s'accorde cependant à regarder encore comme un poète classique, disait dans une de ses idylles :

Tu flexu et acumine vocis
Innumeros numeros doctis accentibus effer,
Affectusque impone legens (3).

Quand la chaîne des traditions fut rompue, cette corruption de la prosodie ne put plus que s'accroître : bientôt les poètes avouèrent ingénument qu'ils en ignoraient les règles (4);

dans les vers ïambiques, selon le grammairien Victorinus : Ubicunque syllaba longa est, ibi duo breves poni possunt, excepta sede ultima, qua pes sextus clauditur; *Ibidem*, col. 2571.

(1) Voyez Scaliger, *Lectiones Ausonii*, l. I, ch. 17, et l. II, ch. 21; Vossius, *De arte grammatica*, l. II, ch. 39; Saumaise, ap. Spartianus, *Pescennii Nigri Vita*, p. 680, et Baillet, *Jugement des Savants*, t. VI, p. 512.

(2) L'ablatif singulier de la première déclinaison, le génitif singulier de la quatrième, la finale ES et la terminaison IS des verbes de la quatrième conjugaison, étaient devenus brefs: voyez nos *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, p. 66, note 1.

(3) *Idylle* IV, v. 47.

(4) Te vero obsecro devotionis affectu, quicunque hos dignatus fueris versiculos lectitare, cum aut per incuriam brevem pro longa aut longam pro brevi, etc., disait saint Paulin d'Aquilée; *Opera*, p. 179, éd. de Madrisi. Walafrid Strabo, qui avait cependant bien mieux conservé les traditions classiques que les autres poètes karlingiens, s'exprimait ainsi dans sa lettre à Grimald, archichapelain de Louis d'Allemagne : Et si in pedum mensuris et synalaepharum positione fefelli, contra nullum luctamen inibo, quia ad ramusculos spargendos non egi, sed potius ob propositi mei conservationem. Fortunatus, qui faisait aussi de nombreuses fautes de quantité, ne craignait pas même de dire dans son épître à Bertchramn, évêque de Bordeaux :

Sed tamen in vestro quaedam sermone notavi
carmine de veteri furta novella loqui,
Ex quibus in paucis superaddita syllaba fregit
et pede laesa suo musica clauda jacet.

Opera, l. III, n° 23, éd. de Luchi.

Posthabui leges, ferulas et munia metri :
Non puto grande scelus, si syllaba longa brevisque
Altera in alterius dubia statione locetur.

Milo, *De sobrietate*, l. II, ap. *Serapeum*, t. IV, p. 76.

Ce moine de Saint-Amand mourut en 872, et Radulphus physicus disait encore, environ deux siècles après, en tête de son *Theorica :*

les grammairiens qui l'avaient étudiée avec le plus de soin n'en comprenaient pas même la nature (1), et l'on en vint jusqu'à composer sur le patron des anciens hexamètres de prétendus vers qui s'écartaient systématiquement de tous les principes de la mesure (2).

Syllaba longa brevis non vos offendat, [amici;
grandis materies inde petat veniam.

Voyez M. de Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque de Bruxelles*, t. III, p. 69. Il en était de même en grec : les ïambographes regardaient comme douteuses toutes les voyelles dont la quantité ne résultait point de leur position ou de leur nature; en d'autres termes, ils ne reconnaissaient que la quantité déterminée par la prononciation réelle : voyez Struve, *De legibus prosodicis et metricis quas seriores graeci iambographi secuti sunt.*

(1) Le grammairien Vergilius Maro, qui vivait probablement dans le VI[e] siècle, ne reconnaissait plus la quantité, ni même l'arsis : Nonnulli aiunt quod unoquoque gressuum duum pedum (syllabes, comme en français), primus elevetur, vel ut proprius solvatur; dicunt ut *legit*, *agit*, *nubit*, *vadit*. Sed nos dicimus quod rectum esse sentimus, quia non minus secundos pedes reperimus elevari quam primos; *Epitome* II, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 112. Il n'y avait plus pour lui que deux espèces de pieds, ceux de deux et de trois syllabes (*Ibidem*, p. 109). Après avoir cité un vers de Varron :

Festa deum sollemnia,

il dit même, p. 110 : Versus est trium membrorum; quorum primum per spondaeum et duo sequentia per dactylos ponderantur : ut *festa deum* I; *sol* II (l. *festa* I; *deum sol* II); *lemnia* III. Saint Aldhelm, qui mourut en 709, n'avait pas une connaissance plus exacte de la prosodie : il la définit *signum sermonis iter rectum faciens*, et met au premier rang l'accent; *Ibidem*, p. 594. La quantité était tombée dans une telle obscurité, même pour les lettrés, que, vers 380, Priscien commençait ainsi son traité *De metris Terentii* : Miror quosdam vel abnegare esse in Terentii comoediis metra, vel ea, quasi arcana quaedam et ab omnibus doctis semota, sibi solis esse cognita confirmare. Le savant Bède lui-même disait dans son *De arte metrica*, en parlant du mètre trochaïque : Recipit locis omnibus trochaeum, spondeum omnibus praeter tertium et septimum; *Opera*, t. I, col. 41. Le grammairien anonyme publié par M. Endlicher admettait encore un plus grand arbitraire : Trochaicum metrum e quinque pedibus constat, trochaeo, spondeo, tribrachi, anapesto, dactylo. Ex his, in imparibus locis nonnisi hi qui in brevi finiuntur, in paribus universi indifferenter ponuntur; *Analecta grammatica*, p. 516. Hildemar disait encore au milieu du IX[e] siècle : Nescimus enim quando sonare debeamus syllabam longam vel brevem, utrum circumflexo an gravi, nisi per accentum, ut Isidorus dicit. Accentus autem dictus, quasi ad cantus, quod juxta cantum sit; *Epistola ad Ursum*, ap. Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 743.

(2) L'*Octoginta instructiones* de Commodianus (ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XXVII, p. 12) en est un exemple très curieux; mais quoique, ainsi que Dodwell, Schurzfleisch et Fabricius, nous le croyions de la fin du III[e] siècle, l'époque en est trop incertaine pour que nous ne préférions pas citer des vers adressés, très probablement avant l'invasion de Clovis, par Auspicius, évêque de Toul, à un comte Arbogast :

Praecelso expectabili bis Arbogasto comiti,
Auspicius, qui (*l.* cui ?) diligo salutem dico [plurimam.
Magnas coelesti Domino rependo corde [gratias,
Quod te tullensi proxime magnum in urbe [vidimus.

Ap. *Recueil des historiens de France*, t. I, p. 815.

Voyez aussi les autres exemples que nous avons cités dans nos *Poésies populaires latines antérieures au XII[e] siècle*, p. 68, note 1. Les hiatus eux-mêmes n'étaient plus ni évités ni adoucis par l'éli-

Bientôt d'ailleurs le christianisme introduisit dans la poésie un nouvel esprit qui réagit sur sa forme : l'inspiration y devint plus personnelle, et le sentiment plus dominant. Au lieu de subordonner leurs émotions à une mesure inanimée, les poètes voulurent l'approprier à leurs pensées du moment ; et l'expression mélodique, les rapports musicaux des différentes parties les unes avec les autres, se subtituèrent insensiblement à la régularité plastique et à l'harmonie extérieure de l'ensemble (1). Dans l'ancienne versification, où chaque syllabe avait une quantité invariable, la musique suivait la langue en esclave ; son rhythme ne pouvait s'écarter des modulations d'une bonne prononciation : pour acquérir de la liberté et de la force, il lui fallait donc trouver le moyen d'ajouter un nouvel élément à la mesure, de lui donner pour base la nature des pensées autant que la forme des mots. L'usage, adopté dès le siècle d'Auguste, de couper les vers par des césures de plus en plus régulières, ouvrit à ce changement une voie bien facile (2) : la voix s'y appesantissait naturellement davantage, et en y plaçant les mots les plus importants à la pensée, on renforçait l'expression habituelle de la phrase. On parvint même à rendre ces pauses à la fois plus musicales et plus expressives, en les marquant par des consonnances qui flattaient l'oreille et l'avertissaient de leur retour. Mais cette dernière innovation, assez insignifiante en apparence, détruisait la versification dans son principe (3). La prosodie réelle des césures

sion ; on lit dans une hymne sur le jour natal de saint Ambroise, qui est cependant attribuée à saint Paulin :

Miraculum laudabile
canite, omnes populi,
quod datum est Ecclesiae
fluctuanti in saeculo.

Ap. Muratori, *Anecdotorum christianorum* t. I, p. 170.

(1) Voyez, sur les causes de ce changement, notre *Essai philosophique sur le principe et les formes de la versification*, p. 93 et 94.

(2) L'usage de ces césures s'introduisit aussi dans les vers trochaïques, comme le prouve le *Pervigilium Veneris ;* et l'affaiblissement de l'accent obligea de les admettre même dans les vers dont la mesure n'était pas métrique : voyez la chanson de saint Augustin contre les Donatistes que nous avons insérée dans nos *Poésies populaires latines anterieures au XIIe siècle*, p. 120.

(3) C'est ce que quelques anciens grammairiens ont parfaitement senti ; ainsi, par exemple, Servius disait dans

n'était plus conforme même à la prononciation artificielle des vers; on les accentuait avec plus de force, et, quoique formant toujours une partie intégrante de la mesure, les pieds où elles se trouvaient n'avaient plus la même mélodie que les autres. On ne sentait plus suffisamment ni le rapport de leurs différentes syllabes, ni le lien qui les rattachait au reste du vers.

Ce n'est donc que par une ignorance profonde de l'histoire de la versification, ou dans l'intérêt bien mal entendu d'une érudition étroite, que l'on attribue à la rime une origine traditionnelle. Les derniers poëtes latins ont senti, comme les Celtes, les Arabes et les peuples du Nord, la nécessité de donner une forme plus musicale à leurs pensées; comme eux, ils en ont naturellement rendu l'harmonie plus sensible en la marquant par des consonnances (1), et le chan-

ses remarques sur ce vers de l'*Enéide*, l. II, v. 56 :

Trojaque nunc staret, Priamique arx alta, [maneres ;

Si legeris *stares*, *maneret* sequitur, propter ὁμοιοτέλευτον. Voyez aussi Quintilien, l. VIII, ch. 3, et le dialogue *De causis corruptae eloquentiae*, ch. 26. Mais tant que les modulations de la prosodie dominèrent assez les césures pour empêcher l'oreille d'y être trop sensible, les consonnances ne brisèrent pas la cadence métrique, et les poëtes les plus harmonieux, Virgile et Horace, ne les évitèrent pas avec ce soin scrupuleux dont les grammairiens postérieurs leur ont fait un mérite et une nécessité. Cicéron disait dans les *Tusculanes*, l. I, ch. 35 :

> Haec omnia vidi inflammari,
> Priamo vi vitam evitari,
> aras sanguine foedari.

Il est même difficile de croire qu'Ausone n'ait point recherché la rime dans son Epigramme XXX :

> Ogygia me Bacchum vocat;
> Osyrin Aegyptus putat :
> Mysi Phanacen nominant :
> Dionysin Indi existimant;
> Romana sacra Liberum,
> Arabica gens Adoneum,
> Lucaniacus Pantheum.

(1) Dès le IVe siècle, la rime se montre d'une manière systématique dans les vers latins, et s'y répand de plus en plus. Nous citerons entre beaucoup d'autres l'hymne de saint Hilaire pour le jour de l'Epiphanie, *Jesus refulsit omnium;* celle de saint Damase en l'honneur de sainte Agathe, *Martyris ecce dies Agathae*; l'hymne pour le matin attribuée à saint Ambroise, *Rerum Creator optime;* le poëme *De judicio Domini* attribué à Tertullien; le *De nativitate Domini* par Coelius Sedulius; le *Commonitorium Fidelibus* d'Orientius; le *Vexilla regis* de Fortunatus, ses hymnes *De Leontio episcopo*, *In sacrum Baptismum*, *In sacrum Dionysium*, etc. Dès le Ve siècle, les consonnances avaient même pénétré dans la prose : Mamertus Claudianus blâmait, dans son *Epistola ad Sapaudum*, les orateurs qui Quasdam resonantium sermunculorum taureas rotant, et oratoriam fortitudinem plaudentibus concinnentiis evirant; ap. Baluze, *Miscellanea*, l. VI, p. 538, éd. de 1713. Dans les premiers temps, beaucoup de ces consonnances ne furent que des rencontres accidentelles; mais la nouvelle forme de poésie existait avec ses principales règles vers 750, puisque Winfrid (saint Boniface) disait en parlant de son petit poëme :

gement qui en fut la conséquence devança de bien des années les rapports historiques qui auraient pu l'introduire (1). Sans doute cependant les usages des autres nations favorisèrent ce développement du rhythme : des sons purement sensuels ne deviennent un plaisir réel que par les idées qu'ils éveillent dans l'esprit, et l'habitude de les percevoir

Vale, frater, florentibus
Juventutis cum viribus,
Ut floreas cum Domino
in sempiterno saeculo !

Non pedum mensura elucubratum, sed octonis syllabis in unoquolibet versu compositis, una eademque litera comparibus linearum tramitibus aptata; *Epistola* LXV. Au milieu du XI[e] siècle on recherchait la rime, même dans les poésies qui conservaient les formes classiques, puisque Othlo, qui mourut en 1083, disait dans son poëme *De Doctrina spirituali:*

Porro quod interdum subjungo consona [verba
Quae nunc multorum nimius desiderat [usus,
Hoc quoque verborum plus ordine conve- [nienti
Insuper antiqua de consuetudine feci.

Ap. Pezius, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, P. II, col. 432.

C'est que, comme on commence à le comprendre, les consonnances étaient une conséquence du nouvel esprit qui animait la poésie : voyez Fuss, *Dissertatio versuum homoeteleutorum sive consonantiae in poesi neo-latina usum commendans;* Leodii, 1828, in-8.

(1) Malgré les exagérations patriotiques des archéologues bretons, il n'existe peut-être pas un seul fragment d'un patois celtique quelconque dont la forme actuelle remonte incontestablement au X[e] siècle, et les recherches de la versification sont poussées si loin dans les poètes authentiques du XIII[e], que le rhythme semble avoir été abandonné au libre arbitre de chaque poëte, et n'avoir pu devenir assez général et assez populaire pour influer immédiatement sur la versification de toute l'Europe. D'ailleurs Rhaesus (Rhees) le dit en termes positifs : Veteres etenim poetae in suis carminibus, nullo fere consonantium inter se concentu exacto aut symphonia utebantur; *Linguae cymraecae institutiones*, p. 170; et les plus vieilles poésies confirment son opinion : voyez Davies, *Celtic researches*, p. 251; *Myvyrian archaiology of Wales*, t. I, p. 28, et Lhuyd, *Archaelogia britannica*, p. 221. Les consonnances qui s'y introduisirent plus tard étaient des affectations de bel-esprit, qu'on recherchait également dans la prose et dans les vers : voyez O'Flaherty, *Ogyges*, P. III, ch. 30, p. 242. La base de la versification des peuples germaniques était d'abord, comme on sait, l'allitération. M. J. Grimm l'a dit avec toute l'autorité que la science peut donner aux paroles d'un homme : Ich glaube dass die Alliteration ursprünglich ihren Sitz in der ganzen Poesie des deutschen Sprachstammes gehabt hat; *Ueber den altdeutschen Meistergesang*, p. 166. La consonnance qui fait porter l'accent rhythmique sur une syllabe sans accentuation réelle ne s'y est introduite que par une imitation peu intelligente de formes étrangères à l'esprit de la langue, et n'y a jamais eu la force d'un principe. Quant à l'influence arabe, elle n'aurait pu non plus devenir prépondérante que par l'intermédiaire de la poésie espagnole, longtemps après les faits qu'on lui attribue. D'ailleurs, le mouvement du rhythme, qui est ïambique ou anapestique en arabe, est trochaïque en espagnol, et, les documents les plus anciens nous l'attestent, loin d'avoir exercé la moindre influence sur la versification européenne, les formes de la poésie espagnole ont subi de la manière la plus complète l'influence des poëtes étrangers. Nous citerons entre beaucoup d'autres Duarte Nunez de Liaõ: (El rei dom Dinis) grande trovador, et quasi o primeiro que na lingua portuguesa sabemos screver versos, o que elle et'os daquelle tempo começarao fazer oa imitaçaõ dos Arvernos et Provençaes; fol. 133, v°, col. 2, éd. de Lisbonne, 1600.

lui rend cette association plus facile à saisir. Les différents peuples européens qui conservèrent des chants plus musicaux, durent ainsi exercer une influence indirecte sur la substitution de la rime à la prosodie métrique; mais ils n'en furent point la cause essentielle : la véritable raison fut le développement de la poésie elle-même, la nécessité de donner un rhythme plus expressif et plus libre à des idées sur lesquelles le sentiment exerçait chaque jour plus d'empire.

Bientôt, d'ailleurs, l'abaissement progressif des lettres classiques rendit plus habituelle et plus nécessaire à l'oreille l'harmonie de la poésie populaire (1). Plus riche de sentiments que d'idées, elle manifesta et répandit partout des tendances plus musicales; puis enfin la propagation de plus en plus irrésistible du christianisme amena dans les formes du culte des modifications qui activèrent encore cette rénovation de la poésie (2). Le culte n'est d'abord que la poésie populaire des croyants exprimée d'une manière plus complète, et peut-être est-ce la cause principale de l'attachement superstitieux qu'on lui voue; mais comme, pour diviniser leur institution, toutes les religions honorent systématiquement leur fondateur, elle conservent avec obstination leurs anciens usages et s'immobilisent dans un respect servile de la tradition. Lors même que la vie s'en est retirée, leurs formes exercent donc encore une forte in-

(1) Quoiqu'il ne nous en soit resté que bien peu de monuments, de nombreux témoignages prouvent qu'elle était fort répandue : voyez nos deux volumes de *Poésies populaires latines*, et les autorités que nous y avons recueillies. Nous nous bornerons à indiquer ici Martianus Capella, *De nuptiis philologiae*, l. IX, p. 305, éd. de 1599; saint Augustin, *Sermon* CCCXI, par. 5; Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. V, col. 811, 1015, 1852; t. VI, col. 391, etc.; *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 154, éd. de Baluze; Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 104, 41?, etc.

(2) Le peuple s'appropriait même les paroles des hymnes de l'Eglise, et en faisait des chants à son usage :

Curvorum hinc chorus helciariorum,
Responsantibus Alleluia ripis,
Ad Christum levat amicum celeusma.

Sidonius Apollinaris, *Epistolarum* l. II, let. 10.

Navitae laeti solitum celeusma
concinent versis modulis in hymnos,
et piis ducent comites in aequor
vocibus auras.

Saint Paulin, *De reditu Nicetae.*

Celeusma avait, comme on sait, pris dans la basse-latinité la signification de Chant populaire.

fluence sur les croyances qui les renouvellent et sur le rhythme de la poésie populaire. Par son origine et par la plupart de ses dogmes, le christianisme restait trop lié au mosaïsme, dont il n'était à proprement parler que le complément, pour ne point s'arranger des principales prières usitées dans la Synagogue, et la conservation des paroles entraînait l'adoption de leur mélodie (1). Si rien ne nous apprend la forme des chants chrétiens dont il est question dans l'Évangile (2) et dans les Épîtres de saint Paul (3), le mot *invicem* dont se sert Pline-le-jeune indique suffisamment qu'ils étaient alternés (4), et Tertullien nous atteste en termes positifs que les pratiques sanctifiées par la religion de l'Ancien-Testament furent soigneusement conservées (5). Les usages des premiers siècles devinrent d'ailleurs un héritage sacré, que l'on se transmettait pieusement d'église en église, et un passage de Grégoire de Tours prouve que de son temps le chœur était divisé en deux parties, tellement distinctes que chacune suivait une mélodie différente (6). Bède faisait même aux poëtes une nécessité de marquer clairement par le sens les coupures du chant (7);

(1) Voilà pourquoi les proses et les hymnes sont divisées en versets que chantent alternativement les deux parties du chœur. Jusqu'au V[e] siècle la prose fut même remplacée à l'office des grandes fêtes par le chant d'un psaume. Lectionem audivimus Apostoli, deinde cantavimus psalmum; post haec evangelica lectio decem leprosos nobis ostendit; saint Augustin, *Sermon* x. Ante lectionem vero Evangelii integer psalmus a toto ecclesiae coetu respondebatur.... Qui sane mos per totum Occidentem ad sextum usque saeculum perduravit; Tommasi, *Opera*, t. II, préf., fol. B, r°.

(2) Saint Matthieu, ch. xxvi, v. 30.

(3) *Ad Corinthios*, ép. I, ch. xiv, v. 15; *Ad Ephesios*, ch. v, v. 19; *Ad Colossenses*, ch. iii, v. 16.

(4) Adfirmabant autem hanc fuisse summam vel culpae suae vel erroris, quod essent soliti, stato die, ante lucem convenire, carmenque Christo, quasi Deo, dicere secum invicem; *Epistolarum* l. x, let. 97.

(5) *Apologeticus*, ch. 39.

(6) Unus quidam chorus unius vocis adjutorio adjuvatur, alius vero alterius vocis modulamine convalescit; *De gloria confessorum*, ch. xxxxvi, col. 933, éd. de dom Ruinart. Cela avait encore lieu en Franconie, pendant le XVI[e] siècle; Boemus Aubanus, *Omnium gentium mores*, p. 269. Il semble même que ces chants alternés n'étaient pas toujours dans la même langue; ainsi on lit dans la Vie de saint Césaire, évêque d'Arles, par saint Cyprien : Adjecit etiam atque compulit ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet, altaque et modulata voce instar clericorum, alii graece, alii latine, prosas antiphonasque cantarent; ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 662.

(7) Hymnos vero quos, choris alternan-

et l'usage de ces dialogues rhythmiques devint si général qu'on donnait le nom de *psaumes* à tous les cantiques religieux (1). Plutôt que de renoncer à cette participation dramatique au culte, quand la complication de la liturgie et l'ignorance générale ne permirent plus aux laïques d'anticiper sur le rôle du clergé, ils répétèrent pendant longtemps les chants qu'ils venaient d'entendre (2).

Cette association de la musique avec la poésie a laissé dans l'ancienne langue des traces évidentes : *vers* n'y signifiait plus, comme en latin, une simple ligne rhythmique, mais une mélodie complète, un *verset* (3), ou même une tirade monorime (4). Malgré les exagérations préméditées d'un patriotisme étroit, les troubadours exercèrent une incontestable influence sur la littérature du reste de la France, et le commencement du poëme sur les Albigeois par Guilhem de Tudela semble prouver que *versifier* avait pris en pro-

tibus, canere oportet, necesse est singulis versibus ad purum esse distinctos; *De arte metrica*, t. I, col. 33. Le nom des *antiphones* (ἀντιφωναι) que saint Ambroise introduisit dans les églises d'Occident suffirait d'ailleurs pour prouver l'antiquité de cet usage, et une foule de témoignages de toutes les époques en établissent l'existence non interrompue. Ainsi, par exemple, on lit dans une élégie sur la mort de saint Adalhard, abbé de Corbie, v. 13 :

Hujus ad exequias clerus (*l.* clero?) cum ((*l.* com)mixta caterva
Vocibus alternis divina poemata narrant.

B. R., fonds de Corbie, nº 17 (Xe siècle), non paginé.

Et Johannes de Garlandia disait pendant le XIIIe siècle, dans son poëme *De mysteriis Ecclesiae*, v. 204 et 260 :

Sanctorum monitus vocat alternatio psalmi.

Ap. Otto, *Commentarii in codices Bibliothecae Academiae gissensis*, p. 136.

(1) Voyez le Commentaire de saint Augustin sur le Psaume CXVIII. Plus tard on donna également à tous les cantiques religieux le nom d'*hymne*, comme le prouve ce passage de saint Isidore : Carmina autem quaecunque in laudem Dei dicuntur, hymni vocantur; *Liber de Officiis*, ap. Canisius, *Lectiones antiquae*, t. II, P. II, p. 39.

(2) Responsorius (psalmus) cum, cantore seu lectore singulos sigillatim psalmi versiculos canente, chorus eosdem versiculos respondebat seu repetebat; Martenne, *Tractatus de antiqua Ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis*, p. 19.

(3) Le ver d'un saume; *Légende de saint Brandaine*, p. 122.

(4) Dont commensa Lambers a flaboier
Et a chanter hautement sanz dangier.
A chascun ver li fait le vin baillier.

Roman d'Aubri li Borgonnon, B. R., nº 7227⁵, fol. 74, verso.

Un ver d'un bon son poitevin.

Gerars de Nevers, v. 520.

Et ausi tot li jongleur sunt quite por un ver de chancon; Estienne Boileau, *Livre des métiers de Paris*, p. 287. Voyez aussi la *Chanson des Saxons*, t. II, p. 98; le *Roman de la Violete*, v. 1426; Jubinal, *Nouveaux contes*, t. II, p. 244; *Berte aus grans pies*, p. XXVII, et l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 770.

vençal le sens de Chanter (1). La poésie se soumettait complaisamment à cette primauté de la musique (2) : la plupart des noms qui en distinguaient les différents genres n'avaient plus au fond qu'une signification musicale. Le chant passait dans l'estime générale même avant les paroles des prières liturgiques : *Canticum* (3), *Cantilena* (4), *Antiphona*, *Responsorium* (5) et *Psalmus* (6), ne désignaient plus qu'une

(1) Senhors, esta canso es faita d'aital guia
Com sela d'Antiocha, e ayssi s' versifia,
E sa tot aital so, qui diire lo sabia.
Vers 28.

(2) De simples vers n'auraient plus paru, même aux poëtes, un éloge suffisant, s'ils ne l'avaient relevé par un accompagnement musical. Ainsi, par exemple, l'hibernicus Exul disait dans son Epître à Charlemagne :

Carmina quin etiam modulata voce canamus;
Dulcisonas regi promamus pectore laudes.
Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 406.

La danse exerça aussi certainement une influence dominante, nous dirions volontiers exclusive, sur la mesure de plusieurs formes de poésie qui jouirent d'une grande popularité : sur le *Dansa* des Provençaux, le *Redondilla* des Espagnols (notre *Ronde* et probablement notre *Rondeau*), le *Ballata* des Italiens (notre *Balade*, quoiqu'il n'y eût pas de refrain). Au reste, les poésies à danser étaient déjà fort communes dans l'Antiquité; les noms de plusieurs espèces nous ont même été conservés : Ὑπορχεμης, Ἀνθεμα, *Saltatiuncula*, *Ballistea*. Virgile a dit dans l'*Aeneidos* l. VI, v. 644 :

Pars pedibus plaudunt, choreas et carmina dicunt,

et un passage de l'églogue IX de Calpurnius est encore plus significatif :

Ille meis pacem dat montibus; ecce per illum
Seu cantare juvat, seu ter pede laeta ferire
Carmina : nonnullas licet et cantare choraeas.

Heinrich von Sax disait même à la fin d'une de ses plus jolies chansons :

Dis tanzes ist niht mere,
den ich von miner vrouwen han gesangen;
(Ap. von der Hagen, *Minnesinger*, t. I, p. 92.)

et Tanhuser appelait les siennes *Tanze*; *Ibidem*, t. II, p. 87.

(3) Il signifiait habituellement un air de musique vocale, ou, comme on disait pendant le moyen âge, de musique naturelle ou de bouche. Canticum est, quando quis libertate propriae virtutis utitur, nec loquaci instrumento cuiquam musico consona modulatione sociatur, dit Bède, *Opera*, t. VIII, col. 899; et il copie textuellement la définition qu'en donne Cassiodore, *Opera*, t. II, p. 4, éd. de 1679.

(4) Ce mot prit pendant le IX[e] siècle le sens de Plain-chant : Clerum abundanter lege divina, romanaque imbutum cantilena, morem atque ordinem romanae Ecclesiae servare praecepit; Warnefrid, *Chronicon episcoporum metensium*, ap. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. II, p. 268. Mais Cassiodore lui donnait la signification de Simple mélodie : Organum est quasi turris quaedam diversis fistulis fabricata, quibus flatu follium vox copiosissima destinetur, et ut eam modulatio decora componat, linguis quibusdam ligneis ab interiori parte construitur, quas disciplinabiliter magistrorum digiti reprimentes, grandisonam efficiunt et suavissimam cantilenam.

(5) Hac de causa rusticorum multitudo plurima,
donec frustra init, mira laborat insania,
dum sine magistro nulla dicitur antiphona.
Guy d'Arezzo, *Rhythmus de musica*, B. R., n° 7211, fol. 90, v°.

Id porro primum omnium animadvertere volumus, responsorii ac antiphonae vocabula, in ecclesiastico ritu, non tantum denotare sententias aliquas, sive orationes certis verbis compositas, quae in ecclesiis canuntur, quantum canendi rationem, modumque in eis usurpandum; Tommasi, *Opera*, t. IV, préf., P. II.

(6) Psalmus est cum ex ipso solo in-

espèce particulière de mélodie ; le missel fut appelé un *Tropier* (1), et l'on reconnut à la simple musique une valeur essentiellement religieuse (2).

Les poètes acceptèrent cette prédominance comme une conséquence de la nature des choses (3), et tinrent à être

strumento musico, id est psalterio, modulatio quaedam dulcis et canora profunditur; Cassiodore, *Praefatio in Psalterium*, loco laudato. C'est aussi la définition qu'en donnent Bède, *Opera*, t. VIII, col. 503, et M. Wackerbath, *Music and the Anglo-Saxons*, p. 29.

(1) N'est pas us del païs que l'en jurt sur tropier.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas*, p. 13, v. 16.

Venantius Fortunatus disait, dès le VIe siècle, dans son *Epistola ad Lupum, comitem Campaniae :*

Hos tibi versiculos dent barbara carmina leudos ;
sic, variante tropo, laus sonet una viro.

(2) On lui avait même donné un nom particulier :

Gaudia *neuma* notat nulla manifesta loquela.

Johannes de Garlandia, *De mysteriis Ecclesiae*, v. 206; ap. Otto, *Commentarii in codices Academiae gissensis*, p. 136.

Cette valeur absolue de la musique instrumentale l'avait fait admettre aussi dans les représentations dramatiques :

Chantons chancons melodïeuses ;
demenons joiës gracïeuses
Soit d'instrument ou de musicque.

Mystère de la Passion (XVe siècle); ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. V, p. 56.

Une instruction scénique qui se trouve à la fin de la première journée du *Mystere de l'Incarnation et Nativite de Nostre-Seigneur Jesus-Christ* prouve encore plus clairement le rôle indépendant de la musique : Adonc (les anges) chantent le premier vers de la chanson qui suit; et puis les joueurs d'instrumens derriere les anges repetent iceluy vers, et tandis les anges qui tiennent les instrumens font maniere de jouer. Apres les anges chantent le second vers, et puis les instrumens repètent trois lignes ; apres les anges chantent le tiers vers, et puis les instrumens tout le premier, et puis la fin; *Histoire du théâtre françois*, t. II, p. 503. On en vint jusqu'à établir des académies de musique qui avaient des séances régulières et décernaient des prix de composition musicale : voyez le *Puy de musique erigé à Evreux* (vers 1571) *en l'honneur de Madame sainte Cécile, publié d'après un ms. du XVIe siècle, par MM. Bonnin et Chassant*, Evreux, 1837, in-8. Les lettres patentes que Charles IX accorda à Jean Antoine de Baïf, en 1570, l'autorisaient à établir une académie de poésie et de musique (voyez M. de Monteil, *Histoire des Français des divers états*, XVIe siècle, t. II, p. 408), et on lit dans les statuts de la Confrérie de M^e sainte Cécile : Seront advertis tous bons et excellens musiciens de ce royaume et autres, d'envoyer pour la feste de sainte Cécile quelques motets nouveaux ou autres cantiques honnestes de leurs œuvres pour estre chantés ; *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, p. 537.

Par le païs fu tost scéuë la nouvelle ;
plus lor plaist a oïr que harpe ne vïelle.

Audefroy, *Belle Idoine*, ap. *Romancéro françois*, p. 17.

Voyez aussi Bertran de Born, *Mon chan fenisc*, str. 3, ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. IV, p. 48, et les *Comptes de l'hôtel de Jean duc de Berry, fils du roi Jean*, cités dans la *Biliothèque de l'Ecole des chartes*, t. IV, p. 541.

(3) Vauquelin de La Fresnaye, qui vivait dans un temps où le souvenir des anciennes coutumes n'avait pas encore entièrement disparu, disait dans son *Art poétique :*

Quand leurs vers rimés ils mirent en estime,
ils sonnoient, ils chantoient, ils balloient sous leur rime.

eux-mêmes compositeurs et exécutants (1). Tant que la musique ne fut qu'une harmonie naturelle (2), cette nécessité de leur profession ne leur créait point de grandes difficultés (3); mais quand la complication progressive des airs et des

Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chanson*,
et du *bal* la *balade* en diverse façon.
Ces trouverres alloient par toutes les provinces
sonner, chanter, danser leurs rimes chez les princes.

On voit même dans un article des statuts de la Confrairie du Puy de Londres qu'il y avait toujours parmi les juges deux ou trois membres experts en fait de musique : Pur les notes et les pointz del chant trier et examiner, aussi bien la nature de la reson enditee : kar, sans le chant, ne doit on mie appeler une reson enditee *chanson*, ne chanson reale courone(e) ne doit estre sanz doucour de melodie chantee ; ap. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, t. I, p. CCII.

(1) Alphonse le savant, roi de Castille, faisait lui-même les mélodies de ses vers :

Este livro comanchei
fer à onrr' é à loor
Da virgen santa Maria
que este Madre de Deus
En que ele muito fia :
poren dos mirages seus
Feso cantares e sones
saborosos da cantar.

Un écrivain à peu près contemporain disait en parlant d'Albertet : Fez assatz de cansos que aguen bons sons e motz de pauca valensa ; ben fo grazitz pres e loing per los bons sons qu'el facia ; ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. II, p. 157 : voyez aussi *Ibidem*, t. V, p. 141, 433, et M. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 39, note 3. On lit déjà dans la Vie de saint Aldhelm, qui mourut en 709 : Nativae quoque linguae non negligebat carmina, adeo ut, teste libro Elfredi, nulla unquam aetate par ei fuerit quisquam poesim anglicam posse facere, cantum componere, eadem apposite vel canere vel dicere ; ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle IV, t. I, p. 684. Nous ajouterons un autre passage qui prouve qu'à la fin du XIIe siècle, on ne séparait pas encore dans sa pensée le poète de l'instrumentiste :

Karle, ce dit li Saisnes, molt sez de servantois ;
Ne te faut que vïele, assez sez dou joglois.

Chanson des Saxons, t. II, p. 161, v. 13.

Peut-être ce talent d'accompagnement dont Adenez parlait un siècle après dans son *Roman de Cleomades* :

Menestrex au bon duc Henri
fui ; cil m'aleva et norri
Et me fist mon mestier aprendre.

B. de l'Arsenal, B. L. F., n° 175, fol. 72.

(2) En cel tems surent tuit harpe ben manïer ;
Cum plus est curteis hom, tant plus sot del mestier.

Roman de Horn et Rimenhild, p. 144.

La musique de cette première époque devait être très simple et d'une exécution facile, puisqu'elle était chantée en chœur par la multitude et souvent improvisée ; de Coussemaker, *Essai sur Hucbald*, ap. *Mémoires de la Société d'agriculture du Nord*, 1841, p. 188. Pendant le moyen âge, c'était d'après le diapason de la voix qu'étaient écrits tous les morceaux de musique ; l'instrumentation était forcément enchaînée à la musique vocale et bornée à l'accompagnement à l'unisson ; Bernhard, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, p. 527. Si vraie que nous semble en général cette assertion, nous ne voudrions cependant pas affirmer que l'accord de la musique avec la voix n'ait jamais été réglé par les mêmes lois que l'harmonie des sons d'un seul instrument, et on lit dans Bède : Sicut peritus citharoeda chordas plures tendens in cithara, temperat eas acumine et gravitate tali, ut superiores inferioribus conveniant in melodia : quaedam semitonii, quaedam unius toni, quaedam duorum tonorum differentiam gerentes ; aliae vero diatessaron (la quarte), aliae diapente (la quinte) vel etiam diapason (l'octave) consonantiam reddentes ; *Opera*, t. VIII, col. 908.

(3) De nombreux témoignages nous

accompagnements exigea de longues études spéciales, il se forma une classe d'instrumentistes qui suppléait à leur insuffisance (1). Tout secondaires qu'étaient d'abord ces concertants, l'influence croissante de la musique augmenta de plus en plus leur importance (2), et les noms de *Ménestrels* et de *Jongleurs* qui les désignèrent pendant long-temps (3) finirent par se donner aussi aux poètes (4). Tous les genres

apprennent que les poètes s'accompagnaient eux-mêmes : ainsi, d'après son biographe, Pons de Capdueil sabia ben trobar, ben viular e ben cantar. On lit dans le *Fabliau del harpur a Roucestre* :

De le forel ad sa harpe sake
et son plectrun ad enpoyne.

Ap. Michel, *Roman de Wistasse le moine*, p. 109.

Voyez aussi le commencement de la *Chanson des Saxons*. La tradition des anciens usages existait même encore en Angleterre du temps de Shakspere :

I can speak english, Lord, as well as you :
For I was train'd up in the english court ;
Where, being young, I framed to the harp
Many an english ditty lovely well.

King Henry IV, P. I, act. 3, sc. 1.

(1) L'us diz los motz e l'autre 'ls nota.

Romans de Flamenca, ap. Raynouard, *Lexique roman*, t. I, p. 9.

Guirautz de Borneill... menava ab se dos cantadors, que cantavan las soas cansos ; ap. Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. V, p. 166 : voyez aussi *Ibidem*, p. 13, 302 et 349. Le jongleur n'était aussi quelquefois qu'un simple musicien de bouche :

S'il cante bien, c'est uns jongleres ;
s'il dist biaus dis, ch'est un trouveres.

Ruihote du monde; ap. *Roman de la Manekine*, p. IX.

(2) On en vint jusqu'à imaginer une poésie matérielle où le charme de la pensée était systématiquement sacrifié à l'harmonie toute musicale de la forme. Beaucoup de poètes allemands prirent comme un titre d'honneur le titre de *Meistersänger*, Maîtres chanteurs, et Raimon Vidal donnait habituellement à *Trobador* le sens de Chanteur : Et sil qe entendon, qant auzion un malvais trobador, per ensegnament li lauzaran son chantar ; ap. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 190.

(3) L'exemple suivant est assez positif pour nous dispenser de tous les autres :

Bone chancon pleroit vos a oïr,
Or faites pais, si vous traiës vers mi.
De fiere geste bien sont li vers assis.
N'est pas juglerres qui ne scet de cestui.
L'estoire en est au mostier Saint-Denis.
Moult a lonc tens qu'ele est mise en obli :
Moult fu prodons cil qui rimer la fist.

Moniage Guillaume, ap. Paris, *Manuscrits françois*, t. III, p. 169.

Voyez aussi le *Fabliau des deux bordeors ribaus*; ap. Roquefort, *Etat de la poésie françoise pendant les XIIe et XIIIe siècles*, p. 290-297.

(4) Trois menestrels y ot qui mout font a [proisier....
Li uns fu vielleres, on l'appeloit Gau- [tier ;
Et l'autres fu harperes, ot non maistre [Garnier ;
L'autres fu fléuteres, mout s'en sot bien [aidier.

Berte aus grans pies, st. XI.

Voyez aussi le *Dit des taboureurs*; ap. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 167. En 1315, les *joculatores* (jongleurs) qui figurent dans un rôle des officiers de l'hôtel du roi Louis X étaient encore de simples joueurs d'instruments ; ap. Ludwig, *Reliquiae manuscriptorum omnis medii aevi*, t. XII, p. 74 ; et on lit dans une Ordonnance de police du 14 septembre 1395 : Nous deffendons a tous dicteurs, faiseurs de dits et de chancons, et a tous autres menestriers de bouches et recordeurs de ditz ; ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. III, p. 404.

Puis vont mangier sans plus atendre,
En la sale o l'enperéor ;
en font lor chant cil jougléor.

Romans de Robert le Diable, fol. E, 11 recto, col. 1.

Généralement cependant on entendait

de poésie n'étaient pas cependant aussi étroitement liés à la musique les uns que les autres. Une cadence accentuée suffisait aux plus intellectuels et aux plus populaires (1) : mais quand les anciennes traditions nationales eurent perdu de leur empire; quand, dans la crainte de ne pas être entendue, la poésie n'osa plus s'adresser directement à l'intelligence, la domination de la musique devint plus absolue, et l'on releva l'insignifiance de tous les vers par une harmonie moins incomplète et moins vague. Il y eut des mélodies officielles (2), dans lesquelles il fallut emprisonner son inspira-

par *Jongleurs* les musiciens qui chantaient les vers des poètes, comme dans ce passage de Ramon Muntaner : Et com foren tuyt asseguts, En Romaset jutglar canta alt veux un serventech davant lo senyor rey novell, qu'el senyor infant En Pere hach feyt a honor del dit senyor rey; *Chronica*, p. 298.

(1) C'est la cause véritable des deux manières de publier les poésies qui ont si fort embarrassé les critiques ;

Iceste estoire dont ci m'oëz parler
Est gracieuse a *dire* et a *chanter*.
Adenez, *Enfances Ogier*, B. R., Suppl. français, nº 428, fol. 1, col. 2, v. 23.

Of auld Sir Richard, of that name
we have hard *sing* and *say*.
Ap. W. Scott, *Minstrelsy of the scottish border*, t. I, p. 23.

Voyez aussi le *Roman d'Aucasin et Nicolete*, B. R., nº 7989², passim; *Ruolandes Liet*, v. 135; *Kutrun*, v. 666; *Parzival*, v. 7187, 12429, etc. Ces deux expressions répondaient réellement à un mode particulier de déclamation, comme le prouve ce passage d'Einhard : *Vita Karoli magni*, ch. 26 : Legendi atque psallendi disciplinam diligentissime emendavit : erat enim utriusque admodum eruditus, quanquam ipse nec publice legeret, nec nisi submissim et in commune cantaret; et cette manière de parler ne lui était point particulière, puisque le Moine de Saint Gall dit aussi, l. II, ch. 11 : legere doctus et canere. C'est donc par erreur que M. Lachmann a dit dans son mémoire *Ueber singen und sagen* qu'on ne trouve pas d'opposition entre ces deux mots avant le XIIᵉ siècle. La cause première n'est pas la tendance plus musicale de la poésie aristocratique, mais la double forme du chant ecclésiastique. Ce n'était ordinairement qu'une sorte de mélopée *d'après l'accent*, que l'Église a conservée pour la Préface, les Orémus, le Pater noster et l'Évangile; mais il devenait aussi parfois plus musical et se rhythmait *d'après le concent* : chaque phrase n'avait plus alors une valeur isolée, et s'enchaînait avec les autres dans une phrase mélodique. Quelquefois aussi cependant *Chanter* ne signifiait que Moduler d'une manière quelconque, comme dans le *Roman de la Violete*, v. 40 :

On i puet lire et chanter
Et si est si bien acordans
li cans au dit.

Peut-être même s'en servait-on pour indiquer une simple déclamation :

Et je ne demand que delit;
pour tant chanteray cy ung dit.
Mystère de la Passion, ap. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 52.

Mais le fractionnement de la langue du moyen âge en vingt dialectes différents, et l'indécision des différents vocabulaires ne permettent guère de tirer des conséquences générales de l'acception particulière qu'un auteur a donnée aux mots.

(2) Non seulement on versifiait sur des airs célèbres (voyez Raynouard, t. II, p. 167; t. IV, p. 288; t. V, p. 58, et M. Dinaux, *Trouvères cambresiens*, p. 34) des poésies qui étaient même assez communes pour avoir un nom particulier (*Estampida*, ap. *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 201); mais il y avait des règles de composition officielles dont il n'était point permis de s'écarter. C'est ce

tion et subordonner ses pensées à un rhythme plus régulier et plus fortement marqué (1).

La *chanson*, qui n'avait eu d'abord sans doute qu'une simple mélopée (2), s'associa bientôt d'une manière plus intime avec la musique (3) : elle se divisa en couplets soumis à un air systématique (4), dont un accompagnement rendait encore la reprise plus sensible. Quelques poétes plus musiciens que les autres en étendirent la mélodie : au lieu de l'enfermer dans une courte strophe qui se reproduisait sans change-

qu'on appelait en Allemagne des *tabulatures* (voyez Puschmann, *Sammlung für altdeutsche Literatur*, p. 175), et Wagenseil connaissait jusqu'à 221 airs qui avaient satisfait à toutes les conditions officielles d'une bonne musique; *Buch von der Meistersänger holdseligen Kunst;* ap. *De civitate noribergensi*, p. 534. La locution proverbiale *Donner de la tabulature* prouverait à elle seule que ces patrons rhythmiques étaient aussi connus en France. Nous nous bornerons à la confirmer par un passage positif :

Pan viendra faire les gambades ;
revenant des champs elisees,
Orpheus fera ses sonnades ;
lors Mercure dira ballades
et chansons bien auctorisees.

Mystère de la Conception, fol. C, 111, recto.

(1) La versification était si compliquée en Provence qu'elle était devenue un art à part et s'enseignait comme une science : Marcabrus... estet tan ab un trobador... q'el comenset a trobar ; ap. Raynouard, t. V, p. 251. Uc de San-Circ... gran ren amparet de l'autrui saber, e voluntiers l'enseignet a autrui ; *Ibidem*, p. 223. Aussi les troubadours parlaient-ils souvent de leur *ensenhador* (Jaufre Rudel, *Ibidem*, t. III, p. 94 ; Guillem Figueiras ; *Ibidem*, t. IV, p. 202) ; les plus célèbres formaient même une école :

Jamais no serai chantaire
ni de l'escola 'N Eblon.

Bernart de Ventadour, ap. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 20.

(2) Toutes voies est appellee musique cette science naturelle (déclamation sans accompagnement), pour ce que les diz et chançons par eulx faiz, ou les livres metrifiez se lisent de bouche et proferent par voix non pas chantable ; Eustache Deschamps, *Art de dictier;* ap. *Poésies historiques et morales*, p. 265. Il en était de même dans le principe des *romances :* en Espagne, où ce genre devint plus populaire que dans le reste de l'Europe, les plus anciennes ne sont pas divisées en strophes ; et on lit dans le *Dreita maniera de trobar* de Raimon Vidal : Per aqi mezeis deu gardar, si vol far un cantar o un romans que diga rasons et paraulas continuadas, et proprias, et avinentz ; ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 203. Thomas d'Erceldoune disait également :

That gle was lef to here
And romaunce to rede aright.

Sir Tristrem, ch. II, str. 13.

Rutebeuf s'exprimait en termes aussi positifs dans *La complainte d'Outremer :*

Quar me dites par quel servise,
Vous cuidiez avoir paradis.
Cil le gaaignierent jadis
Dont vous oëz ces romans lire,
Par la paine et par le martire
Que li cors souffrirent sor terre.

OEuvres complètes, t. I, p. 91.

(3) On lit déjà dans Nicolaus de Braia, *Gesta Ludovici VIII*, v. 90 :

Occurrunt lyrici modulantes carminis odas,
Occurrunt mimi dulci resonante viella ;
Instrumenta sonant ; non sistrum defuit illic,
Tympana, psalterium, citharae, symphonia dulcis,
Dulce melos regi concordi voce canentes.

Ap. *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 313.

(4) C'est le sens étymologique de *Couplet :* Couple de versets semblables.

ment jusqu'à la fin de la pièce, ils en varièrent la mesure et se bornèrent à cette symétrie partielle sur laquelle toute harmonie est fondée (1). La *prose* elle-même, dont le nom indiquait une absence complète de mètre, affecta des tendances de plus en plus rhythmiques et se coupa en versets que liait deux à deux une cadence uniforme (2). Il n'est pas jusqu'au *fabliau*, le poëme parlé, le *dit* (3), dont

(1) Nous citerons comme exemples une pastourelle de Raoul de Beauvais (ap. de Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 163) et une chanson de Jacques de Chison (*Ibidem*, p. 180). Parfois même la mélodie était encore plus variée en Allemagne ; Die ganze Strophe, oder das ganze Gesätz hat drei Theile, davon sind sich die zwei ersten gleich und stehen in nothwendigen Band, der dritte steht allein und ist ihnen ungleich ; Grimm, *Ueber den altdeutschen Meistergesang*, p. 43.

(2) C'est ce qui la distinguait de la séquence dont la mélodie sans aucune coupure était chantée de suite par un seul chœur. La *prose* était primitivement le langage direct (*prorsa* ou *prosa oratio*), et se disait par opposition aux formes métriques. L'abbé de Spanheim s'en servait encore dans cette acception : Composuit (Hermannus contractus) etiam dulci et regulari melodia cantus et prosas pulcherrimas. E quibus est illa de beata Virgine Maria dulcissima *Salve, regina, alma Redemptoris mater*, et cetera quorum copiosus est numerus ; ap. Canisius, *Lectiones antiquae*, t. III, p. 192. Mais on ne tarda pas à lui donner un tout autre sens : Quod (carmen) *prosa* de D. Martino inscribitur, non eo respectu quod metrum non sit, sed quod non consueverit cantari ut metrum, sed legi ut prosa. Sic habemus prosam Petri cluniacensis De laudibus B. Virginis, prosas alias de laudibus Sanctorum in Antiquitatibus lerinensibus ; Barthius, *Adversariorum* l. XIX, ch. 15. Clichtovaeus disait même dans son *Elucidatorium ecclesiasticum* : Haec prosa lege rhythmica eleganter et venuste est composita ; t. II, p. 200, éd. de 1548. Dante donnait même déjà probablement à *Prosaicus* la signification de Rhythmique : Allegat ergo pro se lingua oïl quod propter sui faciliorem ac delectabiliorem vulgaritatem quidquid redactum sive inventum est ad vulgare *prosaicum*, suum est ; *De vulgari eloquio*, l. I, ch. 10. Il y a même dans un ms. du XVe ou du XVIe siècle un poëme d'un rhythme très compliqué :

En juventus, per eventus mea cerno studia,
nunc benigne, tunc indigne vitae ducens [gaudia ;
Amo flores et amores ac aestatis tempora ;
colo cantum, damno planctum et annosa [corpora.
Placet risus atque visus comptus pulchri- [tudine ;
taedet vultus, dum incultus constat aegri- [tudine, etc.

(Ap. Otto, *Commentarii in codices Bibliothecae Academiae gissensis*, p. 158.)

et il porte pour titre : *Nota dignus, sermo prosaicus de florida juventute amoenus*. C'est aussi en ce sens que Gonzales Berceo disait en tête de ses poésies en quatrains monorimes :

Quiero fer una prosa en roman paladino.

Ap. Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, t. II, p. 1.

(3) *Fabloier*, comme le latin *Fabulari* et l'espagnol *Hablar*, signifiait d'abord certainement Parler, Raconter, Réciter. Dans le ms. B. R., n° 7989², qui contient *Aucasin et Nicolete*, on lit en tête de toutes les parties en prose : *Or dient et content et fabloient*. La signification primitive de *Fabulatio* ne s'était point modifiée pendant le moyen âge : Non solum vulgari fabulatione et cantilenarum modulatione usitatur, verum etiam in quibusdam chronicis usitatur, disait Conrad de Lichtenau, vers 1230 ; *Chronicon urspergense*, p. 85. Il en était de même du français *Fable* :

Li maisnie et li sergent
Mangierent a une autre table.
Des mes ne vous quir dire fable ;
Ases eurent a lor voloir :

la déclamation ne soit aussi devenue musicale (1), et n'ait fini par se marier au son des instruments. Le *drame* (2) et le poëme narratif (3) reconnurent eux-mêmes des nécessi-

S'en voloie dire le voir,
Ma matere en eslongeroie.

Guillaume li clers, *Aventures Fregus*, p. 38.

Americ de Peguillan restait encore fidèle à la signification étymologique et disait dans un *flabel :*

Anc que m fezes vers ni canzo
eras voill far motz senes so.

Ap. Galvani, *Osservazioni sulla poesia de' trovatori*, p. 230.

Voyez aussi *Ibidem*, p. 229.

(1) Les deux premiers vers sont notés dans beaucoup de ms.; mais leur mélodie resta toujours bien moins variée que celle des autres espèces de poésie : ils sont presque toujours écrits en vers de huit syllabes à rimes plates, et les notes des deux premiers vers servent à tous les autres. L'accompagnement devait sans doute être peu marqué, mais les miniatures des ms. et quelques passages de nos vieux poëmes ne permettent pas de le révoquer en doute. Ainsi, par exemple, on lit dans le *Dit de la maaille*, v. 8 :

Se je ne menjoië de lart,
De char de vache ne de buef,
devant qué aucuns dix ou nuef
M'éust doue por mon chanter,
je me pourroië bien vanter
James de char ne mengeroie,
quar certes je ne troveroie
Qui tel present me vousist fere,
tant séusse bien d'arcon trere.

Ap. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 101.

Un passage du *Roman de Flamenca* n'est pas moins positif :

Li juglar comensa lur faula :
Sou estrumen mena e toca
l'us, e l'autres canta de boca.

Ap. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 86.

Nous devons même remarquer que dans un glossaire italien cité dans du Cange, t. III, p. 175, col. 1, *Fabarii* est expliqué par Cantatori di pagani, et que saint Isidore a dit également : Cantores apud gentiles *Fabarii* dicti sunt; *De divinis officiis*, l. II, ch. 12.

(2) Ainsi que nous l'avons prouvé dans nos *Origines latines du théâtre moderne*, le drame était sorti de l'église, et il conserva naturellement, après sa sécularisation, des traces sensibles de son ancienne modulation liturgique. Sans ces souvenirs traditionnels, il serait impossible d'expliquer les recherches rhythmiques que s'imposaient les auteurs : souvent, par exemple, le dernier vers de chaque partie du dialogue avait quatre syllabes au lieu de huit, et rimait avec le premier vers de la reprise suivante : voyez entre autres le *Mystère de la Nativité* et le *Mystère de la mort de Julien* que nous avons publiés; *Ibidem*, p. 305 et 334. Il ne serait même pas impossible que les histrions populaires eussent conservé quelques usages des mimes, et nous savons par Quintilien qu'il y avait déjà à Rome une véritable déclamation dramatique : Quodcumque vitium magis tulerim, quam quo nunc maxime laboratur in causis omnibus scholisque, cantandi : quod inutilius sit an foedius nescio. Quid enim minus oratori convenit quam modulatio scenica, et nonnunquam ebriorum aut comissantium licentiae similis? Quintilien, *De institutione oratoria*, l. XI, ch. 3, par. 57. Au reste la déclamation du drame semble n'avoir eu rien de régulier ni d'uniforme : quoique le vers de huit syllabes fût le plus généralement adopté, chaque poète suivait le système de versification qui lui agréait davantage. Jodelle écrivait encore ses tragédies en vers de dix syllabes, et, malgré la forme lyrique des chœurs, Mellin de Saint-Gelais ne craignait pas de composer sa *Sophonisbe* en prose.

(3) Gaimar dit en parlant de la reine de Louvain, qui fit écrire l'histoire du roi d'Angleterre Henri I :

Elle en fist fere un livere (*sic*) grant,
le primer vers noter por chant.

Ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. I, p. 62.

On trouve également dans le *Roman de Jauffre*, fol. 98 :

Els joglars que sun el palais
viulon descorts, et suns, et lais,
Et dansas, et cansons de gesta.

Jehans Bodel se plaint même d'un mauvais jongleur qui altère son roman :

tés musicales, et renforcèrent leur rhythme par des accords étrangers à leur nature. Mais ce fut surtout dans le *lai* que se manifesta cette dépendance de la poésie (1) :

Qar il n'an sauroit dire ne les vers ne le chant.
Chanson des Saxons, t. I, p. 1, v. 5.

On ne peut prendre cette expression pour une façon de parler toute fictive, puisqu'une très ancienne Passion en vers provençaux que M. Champollion-Figeac vient de publier dans les *Documents pour servir à l'histoire de France* est notée dans le ms. de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, n° 189. Les jongleurs s'accompagnaient même certainement d'un instrument :

De Karolo, clari praeclara prole Pipini,
Cujus apud populos venerabile nomen ab omni
Ore satis claret, et decantata per orbem
Gesta solent melitis (*l.* melicis) sopire viellis.

Egidius parisiensis, *Carolinus*; ap. *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 43.

Je ne lairai por aus mon violer;
Aus bons me trais, les mauves lais aller.
Chanson d'Aleschans; ap. M. Paris, *Manuscrits françois*, t. III, p. 153.

On appelle en France une *simphonie* l'instrument dont les aveugles jouent en chantans les chancons de geste, et a cest instrument moult doulx son et plaisant, se ne fust pour l'estat de ceulx qui en usent; *Le proprietaire en francoys* (traduit en 1372); ap. Fr. Michel, *Chanson de Roland*, préf., p. xii, note. We ourselves, who compiled this treatise, have written for pleasure a little brief romance or historical ditty, in the english tong of the isle of Great-Britaine, in short and long meeters; and by breaches and divisions to be more commodiously sung to the harpe in places of assembly, where the company shall be desirous to hear of old aventures and valiaunces of noble knights in times past; as are those of king Arthur, and his knights of the Round-Table, sir Bevys of Southampton, Guy of Warwicke and such other like; Puttenham, *Arte of english poesie* (1589), l. i, ch. 19. Voyez aussi *Morte Arthur*, l. iii, ch. 5, et *Vita sancti Kierani*; ap. *Transactions of the irish Academy*, t. XVI, P. i, p. 225. Le sens que prit de bonne heure le mot *Chanson* en serait à lui seul une preuve suffisante; et, pour rendre un jongleur ridicule, un trouvère du XIII° siècle lui faisait dire :

De totes les chancons de geste
Que tu sauroiës aconter
sai ge par cuer dire et conter.
Les deux trobeors ribaus; ap. Roquefort, *Etat de la poésie françoise*, p. 303.

Quoiqu'il ne fût vraisemblablement qu'une sorte de déclamation accentuée, l'air ne devait pas être le même pour tous ces poëmes; car leur rhythme est essentiellement différent, et Courtois d'Arras disait dans une petite pièce fort singulière :

Diex a fait mander Robert de Le Piere;
car dou viel Fromont seut il la maniere.
Ap. M. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 369.

Il est même probable que la mélodie de quelques uns prit d'assez grands développements, puisque toutes les tirades de la *Chansons de Roland*, qui est cependant une des plus anciennes, sont terminées par des neumes.

(1) C'est l'opinion que M. Ferdinand Wolf a soutenue aussi dans un très savant livre sur ce sujet : In den Descorts, wie in den Lais, war also die Musik die Hauptsache; *Ueber die Lais*, p. 134. Quelques citations rendront ce fait incontestable : Et est une musique de bouche en proferant paroules metrifiees, aucunefoiz en laiz, autrefois en balades; Eustache Deschamps, *Art de dictier*, p. 263.

Pour qui amor fait lais, et sons,
et rotruenges, et cancons.
Romans de Renart, t. IV, p. 381.

Au puis d'amours, au puis de joie,
au puis d'amours, au puis de paix,
au puis de tous biens la Montjoie,
venez dire chansons et lais.
Champion des Dames, fol. lxxii, v°, éd. de 1530.

Cil ki de lais tindrent l'escole,
De Nabarez un lai noterent
e de sun nun le lai nomerent.
Lai de Nabarez; ap. Fr. Michel, *Charlemagnes*, p. 91.

Dans un ms. du XV° siècle, le *Lay of Sir Gowther* est appelé *a song* (ap. Ut-

terson, *Select pieces of early popular poetry*, t. I, p. 158); on lit dans un ms. de la B. de Vienne, écrit cent ans après: Populus vero sequens (Sanctorum reliquias) habeat suas *leysas* (ap. Denis, *Codices theologici Bibliothecae palatinae vindobonensis*, t. II, col. 2081), et dans plusieurs rituels du même temps, cette expression est remplacée par *alleluias* et *vociferationes*. Beaucoup de lais sont d'ailleurs notés dans les ms. qui nous les ont conservés; ainsi, par exemple, on lit à la table du ms. B. R., nº 6812, où se trouve le *Romans de Fauvel*, qui fut écrit de 1310 à 1314, par François de Rues et Chaillou de Pestain: En ce volume sunt contenuz le premier et le secont livre de Fauvel, et parmi les II livre sunt escripz et notez les moteiz, lais, proses, balades, rondeaux, respons, antenes et versez qui s'ensuivent. Voyez aussi l'air du *Lais d'Aelis*, ap. Wolf, *Ueber die Lais*, Tabl. VI A et B. On croyait la musique si inséparable des lais, que, quoiqu'elle y manque, le copiste du ms. B. R., nº 7989[2], n'en a pas moins écrit le *Lais de Graelent* de manière à le noter. Un grand nombre de ces mélodies sont notées dans le ms. B. R., nº 184, Supplément français, et il y est dit expressément que le *Lais Nostre-Dame*, fol. 73, vº, est sur le même air que le *Lais de Markial; Ibidem*, fol. 72, rº. La mélodie des lais était certainement plus compliquée, et, si l'on peut parler ainsi, plus artistique que celle des autres chansons: Apres vint Philippe de Vitry, qui trouva la manière des Motés et des Balades et des Lais et des simples Rondeaux, et en la musique trouva les quatre prolacions et les notes rouges et la noveleté des proporcions; *Règles de la seconde rectorique*, ap. Wolf, *Ibidem*, p. 141. C'était ainsi un musicien de profession qui avait *trouvé la manière des lais*. La musique instrumentale y jouait un bien grand rôle:

> De cest cunte k'oï avez
> fu Gugemer le lai trovez,
> Qu'hum dist en harpé é en rote:
> boine en est a oïr la note.
>
> Marie de France, *Lai de Gugemer*, t. I, p. 112.
>
> La péussiez oïr mil calimels cantant;
> Taburs et cifonies i vont lor lais cantant.
>
> *Romans de Godefroi de Bouillon*; B. R., Suppl. français, nº 540[8], fol. 132, rº, col. 2, v. 31.

Denys Pyram est même allé jusqu'à dire dans la *Vie de saint Edmond le rey*, en parlant de Marie de France:

> Ki en ryme fist e basti
> E compensa les vers de lays.
>
> Ap. Fr. Michel, *Tristan*, t. I, p. CXVIII.

Quoique un peu différente, la leçon de l'abbé de La Rue, t. III, p. 56, exprime la même idée. Voyez aussi Wace, *Romans de Brut*, v. 9337; *Raoul de Cambray*, p. 197, v. 22, et Robert de Brunne, ap. Warton, t. I, p. 64. Peut-être même, comme semble déjà l'indiquer notre dernière citation, la musique des lais n'était pas toujours associée à des paroles, car on lit dans le *Fabliau del Harpur a Roucestre*:

> Cil Nostre Dame must (*sic*) ama;
> sovent en harpaunt la loa;
> Checnn jor sun lay fesait,
> en harpaunt la saluait.
>
> Ap. Fr. Michel, *Romans del Wistasse le moine*, p. 108.

Quoiqu'il n'existe point de lai provençal, il y a dans le *Romans de Flamenca*:

> L'uns viola lais del Cabrefoil,
> e l'autre cel de Tintagoil.
>
> Ap. Raynouard, *Lexique roman*, t. I, p. 9.

Et ce passage est d'autant plus remarquable que ce Lais du Chevrefeuille avait été composé par Tristan, et jouissait d'une grande popularité.

> Por les paroles remembrer,
> Tristan ki bien saveit harper
> En aveit fait un nouvel lai.
>
> Marie de France, *Lai du Chevrefoil*, t. I, p. 398.
>
> Er vant ouch ze der selben zît
> Den edeln leich Tristanden,
> den man in allen landen
> Sô lieben und so werden hât
> die wîle und disiu werlt gestât.
>
> Gotfrid von Strazburc, *Tristan*, v. 19203.

Chrestiens de Troye avait même probablement fait une petite pièce sur le même air, puisqu'il lui avait donné le même nom; ap. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder*, p. 19-22. Quoiqu'il soit un peu long, nous ajouterons un passage

par Marie de France et plusieurs poètes d'élite, le lai (1)

de Puttenham, qui explique comment le caractére musical du *Lai* finit par empêcher de le diviser en couplets, ainsi que la Chanson et la Balade : So on the other side doth the overbusie and too speedy returne of one manner of tune, too much *annoy* and as it were, glut the eare, unless it be in small and popular musickes song by these cantabanqui upon benches and bazzels heads, where they have none other audience than boyes, or country fellowes, that pass by them in the streete or else by blind harpers, or such like taverne-minstrels, that give a fit of mirth for a groat; and their matters being for the most part, stories of old time... made purposely for recreation of the common people at christmasse diners, and brideales, and in tavernes, and alehouses and such places of base resort... Such were the rimes of Skelton (usurping the name of a poet Laureat) being in deede but a rude rayling rimer, and all his doings ridiculous; he used both short distances and such measures, pleasing only the popular eare; *Arte of english poesie*, l. II, ch. 9. La définition que Sibillet donne du *Lai* prouve bien aussi son caractère tout musical : Car en ce qui touche la croysure ou symbolisation des vers, elle est tout ainsi variée comme il plaist a son auteur, mesque avec analogie. Et est la mesme licence permise au nombre des vers, car depuis douze jusques a trente six n'y a rien de limité : ains demeure au chois du poëte d'en mettre ou plus ou moins avec deuë proportion. Le nombre des coupletz est aussi en l'arbitre du poëte; *Art poétique françois*, p. 160, éd. de 1573. Voyez aussi notre *Histoire de la poésie scandinave*, Prolégomènes, p. 291-302.

(1) Malgré l'irlandais *Laoi*, Poëme (ap. Lhuyd, *Archeologia britannica*), et le gallique *Llais*, Voix (*Llais cân*; ap. *Esaïe*, ch. II, v. 3), le mot *Lai* vient sans doute de l'islandais *Lag*, Mélodie, ou du vieil-allemand *Leich*, qui avait d'abord la même signification, puisque le traducteur de Marcianus Capella disait vers l'an mille : Daz zesingenne getân ist also lied unde leicha (p. 105, éd. de Graff), et que, selon M. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder*, p. 226, le premier de ces mots signifiait de la musique purement vocale, et l'autre de la musique instrumentale. Cette interprétation s'appuie sur des gloses positives : Modos, Carmina, *Leichi*; Modulis, *Leichon*; ap. Graff, *Diutisca*, t. II, p. 304 et 314. Dans la traduction du *De consolatione philosophiae* de Boëce, Modi est rendu également par *Leiche*; p. 180. Notker traduisait même Canticum par *Sangleich*, Mélodie chantée; *Psaume* LXVII, v. 1. L'interprétation de Willeram est encore plus significative : il rendait Choros par le singulier *Sangleich*; *Canticum canticorum*, ch. VI, v. 12. Ce fut certainement aussi dans l'acception de mélodie que *Lais* se prit d'abord en françois :

Blegabres regna apres li.
Cil sot de nature de cant,
onques nus n'en sot plus, ne tant :
De tos estrumens sot maistrie,
et de diverse canterie :
Et molt sot de lais et de note;
de viele sot et de rote,
De lire et de saterion;
de harpe sot et de choron;
De gighe sot, de simphonie;
si savoit asses d'armonie.

Romans de Brut, t. I, p. 178.

Entendez tuit ensamble, et li clerc et li laï,
le Salu Notre-Dame; nuz ne set plus dous [lais :
Plus douz lais ne puet estre qu'est *Ave* [*Maria*;
cest lai chanta li angles quant Dieus se [maria.

Gautier de Coinsi; B. R., fonds de La Vallière, n° 85, fol. 291, r°, col. 2.

Le harpur ad comence la lay
De icelle sainte pucelle.

Fabliau del Harpur a Roucestre, ap. Michel, *Romans del Wistasse le moine*, p. 110.

On lit même dans le *Romans des sept Sages*, v. 25 :

Lais de roté et de neuvieles,
et autres melodiës bieles;

(P. 2, éd. de M. Keller.)

et il y a dans le *Lais du Conseil* un chevalier qui cherche à gagner l'amour de sa belle

Par laiz, par escriz, par romans.

Ap. Michel, *Lais inédits des XII*e *et XIII*e *siècles*, p. 92.

Lais se disait même, comme en provençal (voyez Deudes de Prades, *El temps*,

n'eut pendant long-temps aucun autre caractère générique (1) qu'une subordination complète, non plus à un

te Cercamons, ap. *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 535), du chant des oiseaux :

> Sons et lais et notes
> Dissoient trop doucement,

(*La lande doree que le viconte d'Aunoi fist*; B. R., fonds de Notre-Dame, nº 198, fol. 23, vº, col. 1, l. 26.)

et même de toute espèce de bruit :

> Mais on n'i ot ne sons ne lais.
>
> Mouskes, *Chronique rimée*, v. 9341.

Aussi, selon le témoignage irrécusable de Froissart, tout irrégulière que fût la versification des *Lais*, ils étaient plus difficiles à faire que les autres genres de poésie :

> D'un lai faire, c'est mes grans fais;
> Car qui l'ordonne, et rieule, et taille
> selonc ce que requiert la taille,
> Il y fault, ce dient li mestre,
> demi an ou environ mettre.
>
> B. R., nº 7214, fol. 94, verso.

Leur composition était soumise à des règles particulières qui demandaient des études spéciales, puisqu'on voit figurer dans la donation que Guy Beauchamp, comte de Warwick, fit de ses livres à l'abbaye de Bordelsey : Un volum, en lequel est aprise de enfants et lumiere a lays; ap. M. Michel, *Tristan*, t. I, p. cxx. Quelquefois même le compositeur était différent de l'auteur des paroles, comme le prouve la fin du *Lais del Corn:*

> Seingnours, cest lai trova
> Garadue ki fest la.
> Qui fust a Cirinceitre,
> a une haute feste,
> La pureit il veer
> icest corn tout pur veir.
> Ceo dist Robert Bikez
> qui mout parset d'abez;
> Par le dit de un abbee
> ad cest counte trovee.
>
> Ap. M. Wolf, *Ueber die Lais*, p. 341.

Lay avait aussi en vieil-anglais le sens de Mélodie :

> This tale is wreten in parchemen,
> in a story good and fyn,
> in the first lay of Britanye.
>
> Ap. Utterson, *Select pieces of early popular poetry*, t. I, p. 189.

(1) Il est fort difficile de reconnaître la valeur exacte que donnait surtout aux mots techniques notre ancien idiome. Aujourd'hui que les mêmes livres sont connus de toutes les personnes instruites, que des vocabulaires, presque toujours copiés les uns sur les autres, sont entre les mains de tous, la langue est, pour ainsi dire, devenue officielle; mais pendant le moyen âge, où les communications étaient si malaisées et les livres si rares, le langage ne pouvait avoir la même unité. Un homme ignorant, comme l'étaient presque tous les jongleurs, ou d'une intelligence un peu active, ainsi que la plupart des poètes et des écrivains purement littéraires, devait souvent employer dans un sens *personnel* les mots dont l'objet ne tombait pas immédiatement sous les sens; et il est bien difficile de distinguer après plusieurs siècles quelle en était la signification générale. Aussi s'est-on fréquemment trompé en voulant déterminer la valeur d'un mot par l'acception qu'il avait dans un autre passage : c'était assimiler les langues qui se font à celles qui sont faites. D'ailleurs, l'histoire littéraire marche et se développe plus vite encore que l'histoire politique : chaque espèce de poésie se perfectionne, se modifie, et généralement les noms ne changent point. Au bout d'un certain temps, ils expriment des idées différentes, sans que rien n'indique si les écrivains qui s'en servent sont des novateurs ou des retardataires, et l'on peut leur donner un sens contraire suivant les passages sur lesquels on appuie ses inductions. Telle est la cause principale des dissentiments des savants. Les lais, qui étaient plus étroitement liés à la musique que les autres formes de poésie, exigeaient nécessairement un rhythme plus marqué, une versification plus artistique, et l'on n'en a pas moins positivement soutenu le contraire. Die Leiche sind keineswegs die erfreulichste Seite der Kunstpoesie des dreizehnten Jahrhunderts; Lachmann, *Ueber die Leiche*; ap. *Rheinisches Museum*, t. III, p. 421. Eine begleitende Folg der bisher schon berührten Eigenthümlichkeiten beiden Gedichtarten war dass Lieder mit strengerer Kunst, mit sorgfältiger beachteten Gleichmass gestaltet wurden als Leiche; Wackernagel, *Altfranzösische Leider*, p. 229. MM. Diez et Hoffmann se sont rendu un compte plus exact de la vérité des choses : Der Ausdruck (Lai) bezieht

simple *air de bouche* trop peu marqué par lui-même pour ne point s'appuyer sur le rhythme régulier des paroles (1),

sich vielmehr auf den von dieser Dichtart unzertrennlichen musikalischen Vertrag; Diez, *Die Poesie der Troubadours*, p. 241. *Leise* darf nicht verwechselt werden mit dem latein. *Lessus*, dem franz. *Lais* und dem mittelhochd. *Leich*. Letzteres ist zwar auch ein singbares *Lied*, hat aber wie die latein. *Sequenzen* keinen Strophenbau und konnte deshalb nie zum kirchlichen Volksliede werden; Hoffmann, *Geschichte des deutschen Kirchenliedes*, p. 37. M. Lachmann l'avait aussi parfaitement reconnu; ap. *Rheinisches Museum*, t. III, p. 419. Pour être entièrement juste, il fallait tenir compte des changements amenés par le temps, et distinguer le rhythme musical du rhythme purement philologique. Quelques écrivains ont supposé que *Lai* venait du latin *Lessus* (voyez Cicéron, *De legibus*, l. II, ch. 23), et ne signifiait qu'une Lamentation.

Les vers que les Latins d'inégale jointure
nommoient une elégie, aigrete en sa pointure,
Servoient tant seulement aux bons siècles passez
pour dire après la mort les faits des trepassez.
. . . .
Cette elegie un lay nos François appelerent,
et l'epitete encor de triste lui baillerent.
Beaucoup en ont escrit, tu les imiteras
et le prix non gaigné peut-estre emporteras.
Breve tu la feras, te reglant en partie
sur le patron poli de l'amant de Cinthie.

Vauquelin de la Fresnaye, *Art poétique*, p. 18.

Voyez aussi Lévesque de La Ravaillère, *Poésies du roi de Navarre*, t. I, p. 205. A la vérité, comme les lais n'avaient point de refrain et que le rôle de la musique y était dominant, on s'en servait de préférence pour les complaintes : ainsi, il y avait un *Lais d'Ignaures* (publié par M. Michel, en 1832), un *Lais dame dou Fael* (ap. *Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, p. XVII), un *Lais de la guerre* (sur la bataille d'Azincourt), par Nesson (ap. Alain Chartier, *OEuvres*, p. 820, éd. de du Chesne), un *Lais du tres bon connestable Bertrand du Guesclin* (ap. Eustache Deschamps, *Poésies historiques et morales*, p. 151), et Chaucer disait dans le *Canterbury tales* :

And in a lettre wrote he all his sorwe,
In manere of a complaint or a lay.

Marchantes tale, v. 9754.

Mais le nom de *Lais* se donnait à des poésies de toute espèce : à des chants joyeux (*Lais de plaisance*) et des chansons d'amour (voyez entre autres le *Lais d'amour et d'unite* par Alain Chartier; ap. Keller, *Romvart*, p. 638), à des aventures héroïques (*Lais de chevalerie*) et plaisantes (le *Lais d'Aristote*, le *Lais del Corn*, etc.), à des cantiques sacrés (Roquefort, *De l'état de la poésie françoise dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. 189) et à des fables (le *Lais de l'Oiselet*). Quelquefois même on les appelait indifféremment *Fabliaux* ou *Lais* : *Courtois et dame Auberee* peut en servir de preuve, et on lit dans le *Fabliau du Vair palefroy* :

En ce lay du Vair palefroi
orrez le sens Huon Leroi.

Ap. Barbazan, *Contes et fabliaux*, t. I, p. 165.

(1) Sans tenir aucun compte des changements que les développements de la musique introduisirent nécessairement dans la forme des paroles, plusieurs critiques ont cru que les lais étaient soumis à une poétique précise, et des musiciens leur ont également assigné un caractère absolu. Il y fault avoir douze couples, chascune, parties en deux, qui font vingt quatre.... La derrenierne couple d'un Lay doit estre de pareille rime, et d'autant de vers sanz redite comme la premiere; Eustache Deschamps, *Art de dictier*, p. 278. La matiere en est toute telle, qu'on veult eslire.... Le Lay ou Arbre fourchu (car je les recoys et te les baille pour mesme chose) se fait en sorte que les uns vers sont plus cours que les autres... Et se fait le Lay plus communément et mieux de vers petis, c'est a dire au dessouz de huit syllabes; Sibillet, *Art poetique*, p. 159. Nos vieux auteurs s'étoient avisez de faire des lais en quantité de petits vers, qu'ils distribuoient également dans des couplets et lisières, dont il ne paroît pas que le nombre ait été bien déterminé, non plus que celui des vers de chaque couplet, avec de petits bouts de vers, qui, ne pouvant remplir la ligne, laissoient un petit vuide entre les couplets; ce qui fit qu'on ap-

mais à la mélodie plus variée, plus accentuée, et par

pella encore le Lai *Arbre fourchu;* Mourgues, *Traité de la poésie française*, p. 245. Le Lay était presque toujours à trois temps, et chaque couplet se chantait sur une mélodie différente; Bottée de Toulmon, *De la chanson musicale en France;* ap. *Annuaire historique*, 1837, p. 216. Es ist in ihnen (Leichen) keine eigentliche strophische Form in der obigen dreitheiligen Art (der Kunstlieder); sondern sie bestehen aus mancherlei kürzeren und längeren, meist zweitheiligen, den beiden Stollen ähnlichen Reimsätzen; Fischer, ap. *Minnesinger*, t. IV, p. 861, éd. de M. von der Hagen. Dans le principe, la musique avait trop peu d'attrait par elle-même pour que les paroles n'eussent pas un rhythme particulier et quelque valeur qui leur fût propre. Mais les perfectionnements et les complications de la mélodie la rendirent de plus en plus exclusive, et les vers finirent par ne plus lui servir que de thème ou même de prétexte. Non seulement on brisait les vers de la manière la plus irrégulière (voyez Froissart, *Poésies*, p. 315, Thibaut, comte de Champagne, ap. *Chansons du roi de Navarre*, t. II, p. 156, et le ms. de l'abbaye de Muri, ap. Wackernagel, *Altdeutsches Lesebuch*, t. I, col. 273), et l'on ramenait systématiquement les mêmes rimes; mais on ne se préoccupait en rien des idées, nous ajouterions même volontiers du sens des paroles:

De bel Ysabel ferai
un lai ke je vos dirai:
sa grant valor retrairai
et s'en chanterai,
ne l'oublierai.
Je l'amai de cuer veral;
morte est; ja nel chelerai,
jamais aillors n'amerai
ne n'i penserai;
siens sui et serai,
jemais autre amor n'aurai.
Tel dame ne troverai,
ja vers li ne fauserai
ne n'i mefferai;
bien m'en garderai,
ensi languirai,
tant com vivrai.

De bel Ysabel contredis; B. R., Suppl. français, nº 184, fol. 75, verso.

Par cortoisie despuel
vilonie et tot orguel;
car che k'ont chaschie mi oel,
le me font mettre sos suell;
un lai j'acuel:
c'est del Kievrefuel:
par amors comencier voil
com cil ki mail ne me veul
des maus dont doloir me suel;
mais chi en recuel
d'amors bel acuel.

Lais du Kievrefuel, B. R., *Ibidem*, fol. 66, verso.

Ce dernier exemple est même d'autant plus significatif que ce lai était devenu populaire, et que l'on connaît jusqu'à trois pièces sous ce nom qui n'ont aucun rapport de sujet ni même de versification, quoiqu'il n'y soit point question de chèvrefeuille, et que, par conséquent, leur titre ne pût convenir qu'à la mélodie. On ne prenait pas cependant toujours toutes les licences que comportait le genre: il y avait des poètes qui s'astreignaient à la régularité des rimes et des strophes. Ainsi, par exemple, un lai attribué à Tristan dans le roman qui porte son nom est en quatrains monorimes (t. I, fol. 84, vº, éd. de 1520), et Arnous, le vielle de Gastinois, s'était imposé, dans un lai qui acquit une grande célébrité, des difficultés de forme que n'eût pas désavouées un troubadour.

Ai entente curieuse
de querre ma vie;
l'amor de la glorieuse
ne laisserai mie,
ke la virge presieuse
ne requerre aïe,
ki fu si tres savoureuse,
c'onques en sa vie
ne li prist envie
de carnel folie:
or ne m'escondie
de riens que je die
la doce, la pie,
la Virge marie.

Virge, boine aventureuse,
sainte, caste et pure,
de tos les biens éureuse,
plaine de mesure,
sainte Virge, a Dieu espeuse,
pucelle a droiture,
doce roïne piteuse,
(de) boine nature,
tote creature,
s'en vos met sa cure,
puet estre sure
de boine aventure.

B. R.. Suppl. français, nº 184, fol. 62, recto.

Quelques compositeurs voulurent aussi rendre la mélodie plus sensible et plus

conséquent plus exclusive, d'un instrument à cordes (1).

Si sous l'influence de sa grande popularité la musique finit

agréable en la marquant par des reprises; mais on désigna généralement cette innovation par un nom nouveau, et ces lais perfectionnés s'appelèrent des *Virelais*. La plupart sont notés dans les anciens ms., et l'on a laissé une place vide, qui est évidemment destinée à la notation des autres. Nous lisons même dans le *Cleomades :*

Trois (chanconnetes) en fist tout en un
La tierce n'ai pas obliee.... [tenant ...
A maniere de vireli
la fist, car il li plot ensi;
De li fust tost li chans trouvés,
et li dis tex que ja l'orrés.
Revenez, revenez,
dous amis; trop demorez :
trop longuement m'obliez·
revenez, revenez :
fine amours, car le hastez;
priez li ou commandez.
Revenez, revenez,
dous amis; trop demorez.

B. Arsenal, B. L. F., nº 175, fol. 22.

Gascoigne a donné dans son *Defense of rhime* une explication du Virelai trop singulière pour que nous ne la reproduisions pas : There is an olde kinde of rhyme called *Verlayes*, derived as I have redde of the word *Verde*, which betokeneth Greene, and *Laye*, which betokeneth a Song, as if you would say *greene songes*.

(1) M. F. Wolf l'a reconnu aussi avec son érudition ordinaire : Uebrigens wurden *Lai* und *Leich* von dem Gesang der Instrumente; das ist von dem auf innen gespielten Sangweisen gebraucht; *Ueber die Lais*, p. 321. Sans en vouloir tirer aucune conséquence, nous ferons remarquer qu'il existait une grande ressemblance de forme entre *Lai* et *Glee*, le nom que l'on donnait en vieil-anglais aux mélodies purement instrumentales. L'analogie ne s'arrêtait pas même là, car, suivant Walter Scott : Glee was used generally to express a piece of poetry adapted to music, as the fabliau (!), and perhaps the lay, as well as the music itself; *Complete works*, t. V, p. 406. Les Bretons étaient célèbres pendant le moyen âge pour leur amour de la musique instrumentale.

A Gufer en apres fu la harpe baillee,
E del lai qu'il (i) fist fu la note escotee.
Loëz l'unt quant il vin jeké a la finee :
Tut en reng en apres fu la harpe liv[e]ree,
A chescun pur harper fu la harpes (*l.* lores) [commandee,
(Et) chescun i harpa : vileins seit qui l'de- [vee!

Roman de Horn et Rimenhild, p. 143.

Grans fu la joie, se saichies de verte :
Harpent Bretons et vïellent jongler.

Raoul de Cambray, p. 320, v. 5.

Rois Anséis doit maintenant souper;
Mais il faisoit un Breton vïeller
Le lai Goron.

Romans d'Anseis de Carthage, B. R., nº 7196, fol. 15, rº, col. 2.

S'ancois ne vois a l'branc commencier une [note
C'onques encor Bretons ne fist tele en sa [rote.

Romans d'Alixandre, p. 98, v. 34.

Une fois dit lais et descors
Et sons nouviaus de Cournouaille.

Romans de la Rose, v. 3914; ap. *Bulletin du Bibliophile*, IIᵉ série, nº VII, p. 245.

Alvernus cantat, Brito notat, Anglia potat.

Caractéristiques de différentes nations; ap. *Reliquiae antiquae*, t. I, p. 5.

Voyez aussi Ammien Marcellin, l. XV, ch. 9; Diodore de Sicile, l. V, ch. 6; Giraldus cambrensis, *Cambriae descriptio*, ch. 12 et 13; Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 184, Preuves; Walker, *Historical memoir of the irish bards*, p. 68-72; Jones, *Welsh bards*, p. 90-107; Wackerbarth, *Music and the Anglo-Saxons*, p. 26-28, et Fergusson, *On the antiquity of the harp and bagpipe in Ireland;* ap. *The ancient music of Ireland, arranged for the piano-forte;* Dublin, 1840. Pour donner une haute idée de la musique des lais, on dit ainsi naturellement qu'ils avaient été composés par des Bretons.

Je fot savoir bon lai breton
et de Merlin, et de Foucon,
Del roi Artu et de Tristan,
del Chievrefoil, de saint Brandan.

Romans de Renart, t. II, p. 95.

De rotruenges estoit tos fais li pons;
toutes les plankes, de dis et de canchons;
de sons de harpe, les estaces del fons;
et les salijes, de dous lais de Bretons.

Fablel dou Dieu d'amours.

par redevenir une science (1), elle resta d'abord trop grossière (2), trop dépendante des paroles (3), pour suppléer à toute

Bien sait faire les lais bretons.

Dit de Richaut; ap. Méon, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. I, p. 63.

Voyez aussi le *Romans de Troies*; ap. Fr. Michel, *Romans de la Violete*, p. 154. Mais il est impossible de prendre au pied de la lettre le langage métaphorique du moyen âge, et de décider une question d'origine littéraire par une figure de rhétorique. On lit même dans le *Lay of the Erle of Tolous :*

Yn Rome thys geste ys cronyculyd, y wis;
A lay of Bretayne callyd hyt ys
and evyr more schall bee.

Ap. Ritson, *Ancient engleish metrical romanceës*, t III, p. 144.

(1) Agobard, évêque de Lyon pendant le IX[e] siècle, parle d'une prière que chantaient les fidèles *érudits*, la veille de Noël; ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIV, p. 322. Saint Wulstan, qui mourut en 965, dit dans un poëme dédié à saint Elphège :

Et simul hymnisona fratrum coeunte co-
[rona,
quisque tuum votum qua valet arte canit:
Cymbalicae voces calamis miscentur acutis,
disparibusque tropis dulce camoena sonat.

Ap. *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle V, p. 632.

L'étude de la musique offrait même, dès ce temps-là, d'assez grandes difficultés pour qu'on en regardât la connaissance comme un titre d'honneur. Une épitaphe qui se trouve dans un ms. du XI[e] siècle nous servira d'exemple :

Hoc jacet in tumulo monachus Athanasius,
[annos
Qui vixit decies quater, et tres ter quoque
[denos
Floruit actibus in sanctis et ordine sancto :
Vocibus alternis docuit subpsallere Christo.
Occubuit in pace, die vicesima sexta
Octobris; suscepit ovans quem Christus in
[aethra.

B. R., n° 2974, avant-dernier feuillet.

(2) Cette grossièreté était assez grande pour qu'on louât les musiciens d'avoir composé des chants réguliers. Selon Sigbertus de Gemblours, Hucbald, qui florissait vers 87 : In arte musica praepollebat, cantus multorum Sanctorum dulci et regulari melodia composuit (*De scriptoribus ecclesiasticis*, ch. 107), et Johannes de Trittenheim dit, en parlant de saint Odon, abbé de Cluny, né en 879 : Hymnos etiam et varios cantus in honore Sanctorum dulci et regulari melodia composuit; *De scriptoribus ecclesiasticis*, ch. 292. Bien des années après, on mêlait encore, sans tenir aucun compte de leur différence, les vers à rime masculine et à rime féminine, quoiqu'ils n'eussent pas le même nombre de syllabes : Et est assavoir que tous mettres dont la derreniere sillabe est imparfaicte (féminine), de quelque quantité qu'il soit, excede le mettre parfaict (masculin) d'une sillabe; Henry de Croy, *Art et science de Rhétorique pour faire rimes et ballades*, fol. A, III, recto. Nous citerons comme exemples trois couplets d'une chanson qu'une même mélodie n'empêchait pas de différer autant que possible par l'espèce et la disposition des rimes :

Meint amant en trite an
entre qui amer veut;
mes ge si sui Tristan,
et ci m'amie Yseut,
do(n)t meint biax moz dit an :
si Jhesu me conseut,
tele amour ne vit han
com de nos estre seut.

Tele amor a esté
entre nos deux veraie
c'est bone léauté,
ne ge ja sente n'aie
porquoi desloiauté
vers Yseut la blonde aie.
suens sui sanz fausseté
et ele est tote moie.

Bele tres doce amie,
lez moi séez a destre;
il ne me desplest mie,
quar bien i devez estre :
tiex se pleint et gramie
et se fet d'amors mestre,
qui sert de l'endormie
par Dieu, le roi-celestre.

Ap. *Roman de la Poire*, B. R., n° 7995, fol. 6, r°.

(3) Dans ces petits poëmes (les Chansons du châtelain de Coucy) les temps forts et les temps faibles que donne la manière de scander la versification fournissaient au compositeur de mélodies les moyens de créer des phrases de musique régulières, presque toujours composées de quatre ou de six mesures : ces mesu-

autre harmonie, et son premier résultat fut d'effacer les éléments philologiques qui faisaient la base de la versification classique. Le chant ambrosien tenait encore compte de l'ancienne prosodie, les notes indiquaient même par leur forme la quantité des syllabes (1); mais il ne se bornait pas à une simple mélopée, mesurée par la prononciation prosodique: c'était une véritable mélodie, assez indépendante de l'intonation naturelle des mots pour recevoir, au moyen d'une sorte de clés, jusqu'à huit modifications différentes (2). Malgré ses intentions classiques, ce système musical dut donc annuler de plus en plus la prosodie, et l'adoption générale du chant grégorien acheva d'en abolir toutes les traditions. Indifférent à la valeur métrique de chaque syllabe, il leur donnait également à toutes une seule note (3), et apprenait à ne plus re-

res ne marchaient jamais isolées, mais toujours deux à deux, soit immédiatement, soit en correspondance les unes avec les autres, en raison de la disposition métrique de la poésie. Nous ne craignons pas d'ajouter, d'après nos observations, que cette coïncidence frappante des syllabes les plus accentuées de la poésie avec les temps forts de la mesure musicale est une preuve convaincante que dans ces anciens temps le poëte composait lui-même la musique des pièces de vers qu'il destinait à être chantées; Perne, *Musique des chansons de Coucy;* ap. Fr. Michel, *Chansons du châtelain de Coucy*, p. 151.

(1) Les unes étaient carrées et les autres en losange; mais, quoique la longue valût deux brèves, ce n'en était pas moins, ainsi que l'a dit Forkel : Ein wahrer Gesang im eigentlich musicalischen Verstande dieses Wortes, nicht aber bloss ein gewisse Art von Deklamation oder Halbgesang, wie er vorher in Italien üblich war; *Allgemeine Geschichte der Musik*, t. II, p. 156.

(2) Cassiodore en distinguait même jusqu'à quinze : Toni sunt quindecim; *Institutiones musicae*, ch. v. Mais dans son traité *De musica*, Alcuin n'en connaissait plus que huit : Octo tonos in musica consistere musicus scire debet. Aurélien, moine de Réomée ou Moutier-Saint-Jean, dans le diocèse de Langres, dit également dans son *Liber de musica*, ch. VIII : Diximus etiam octo tonis consistere musicam.... ibi ergo octo toni, cum omnibus suis varietatibus, omnem harmoniae regunt suavitatem. Nous n'ajouterons que le témoignage de Guy d'Arezzo :

Quatuor ex quibus modis octo dehinc fa-
[cimus,
quia gravia et alta cantica discernimus,
cum *autentos* atque *plagas* more graeco
[diximus.

Alti cantus sunt *autenti*, graves *plagas* no-
[minant;
dumque quatuor in tonis haec utrumque
[supputant,
octo formulas tonorum vel modorum indi-
[cant.

Rhythmus de musica, B. R., ms. 7211, fol. 92, v°.

Aux quatre airs empruntés à l'Eglise d'Orient ou composés par saint Ambroise, Grégoire le grand en avait ajouté quatre autres : voyez Forkel, *l. l.*, t. II, p. 168.

(3) Cernimus in antiqua hymnorum melodia nobis relicta, et jam suo tempore in officio feriali notavit Radulphus hymnos feriales romano usu unicam et facilem habere notam. Quod intelligendum est, ut singulis notis sua respondeat syllaba, sine neumarum interstin-

connaître entre elles d'autres différences de ton que les notes accidentelles dont elles étaient marquées (1). D'abord sans doute ce chant s'inspirait de la prononciation réelle et s'appuyait sur l'accent; mais l'accentuation elle-même n'avait pas été fidèlement conservée (2). Tous les mots n'avaient naturellement qu'une syllabe accentuée, et il fallait en supposer plusieurs à une foule de polysyllabes auxquels un seul accent n'eût pas donné une modulation musicale suffisante. Le goût chaque jour croissant des plaisirs littéraires activa encore ce changement radical dans les bases de la versification. La poésie devint un passe-temps si populaire, que les grossiers improvisateurs qui s'amusaient à composer des chants ignoraient pour la plupart les traditions classiques ou ne s'inquiétaient pas de les respecter, et l'accentuation, de plus en plus oubliée, se prêta enfin à toutes les convenances de la mélodie.

Les habitudes de l'oreille facilitent trop les plaisirs de la musique (3) pour que la nouvelle versification ait brusque-

ctione, plurium scilicet notarum in unicae syllabae tractu, ut in aliis hymnis fit; Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 511.

(1) C'était substituer la mélodie à la prosodie.

(2) Dans l'*Instituta Patrum de modo psallendi seu cantandi*, composé en 380 par saint Pambon, on voit déjà que toute finale doit être faite *non secundum accentum verbi, sed secundum musicalem melodiam toni*, et plus bas *Nam in depositione fere omnium tonorum musica... accentus sophisticat*; on accentuait la dernière syllabe, au lieu de la pénultième; *Annales archéologiques*, t. IX, p. 216. Cette corruption de l'accentuation avait déjà commencé dans les bons temps de la latinité : Sed si quis nunc *Valerium* appellans in casu vocandi, secundum id praeceptum Nigidii, acuerit primam, non abierit quin rideatur; Aulu-Gelle, *Noctes atticae*, l. XIII, ch. 25. Ut *Atreus* quem, nobis viventibus, doctissimi senes acuta prima dicere solebant, ut necessario secunda gravis esset; *De institutione oratoria*, l. I, ch. 5. On en était venu à confondre l'accent avec la quantité. Abbon, moine de Fleury, disait dans le X[e] siècle : De nomine, quod est *Mulier*, requisistis quo accentu ejus genitivus debeat pronuntiari. De quo sciendum est, quia, quamvis ejus penultima brevis sit, euphoniae causa solet acui, sicut et verba *Calefacio*, *Calefacis*. Cum enim omne nomen dissylabum et deinceps in *er* desinens brevietur, si genitivus ejus supra duas syllabas excreverit, semper penultimam corripit, nisi positio adsit, aut penultima nominativi naturaliter producta sit, ut *October*, *Saluber*, *Equester*; *Libellus de grammaticalibus*, prologue; ap. Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 688.

(3) Ils tiennent à la perception d'associations dont les plus claires sont encore trop obscures pour que l'habitude ne les rende pas plus faciles à percevoir. Les Orientaux, dont la musique nous semble assourdissante, trouvent nos plus beaux airs fades et ennuyeux, et des oreilles accoutumées au tamtam et au gong feraient sans doute à l'harmonie des Kaby-

ment rompu avec les formes de la poésie ancienne (1); mais d'étroites préoccupations d'érudition n'en ont pas moins bien exagéré leur influence (2). La poésie des langues vul-

les le même reproche qu'ils adressent à la nôtre. L'habitude affaiblit la capacité de sentir, et accroît la faculté de penser. Euler avait toute raison de dire : Equidem non nego, et infra ipse probabo, exercitio et crebra auditione fieri posse ut concentus quispiam nobis placere incipiat, qui primum displicuerit, et vicissim ; *Tentamen novae theoriae musicae*, ch. I, par. 2 ; voyez aussi Dante, *De vulgari eloquio*, l. II, p. 54.

(1) Quelques poètes de la basse-latinité les conservaient encore sans tenir aucun compte des éléments prosodiques qui leur servaient de base (voyez l'*Octoginta instructiones* de Commodianus, et nos *Poésies populaires antérieures au XIIe siècle*, p. 68, note 1), et il s'est trouvé des savants qui ont voulu introduire dans toutes les langues antiprosodiques de l'Europe moderne les formes métriques de l'Antiquité. Nous citerons : pour le français, Baïf, Ronsard et Turgot ; pour l'anglais, Sydney, Coleridge et Campion ; pour l'allemand, Klopstock, Voss et Bürger ; pour l'italien, Ruscelli, Bernardino di Campello et Tolomei ; pour l'espagnol, Villegas, et l'opinion de M. Martinez de la Rosa, *Obras literarias*, t. I, p. 157 ; pour le hollandais, Hugen et Groenwald ; pour le suédois, Stiernhielm ; pour le danois, Norden ; pour le russe, Smotriski ; pour le bohémien, Amos Comenius ; pour le magyar, Erdösi ; etc. Konrad Gesner allait jusqu'à dire dans son *Mithridates* : Metra et homoeoteleuta multi scribunt, ut plerique omnes puto populi, Latinis, Graecis et Hebraeis exceptis ; carmina in quibus syllabarum quantitas observetur, nemo ; *De differentiis linguarum*, fol. 36, verso.

(2) Quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains, le vers alexandrin n'est point l'hexamètre approprié aux convenances de notre langue : la césure, qui dans les vers latins suivait systématiquement la cinquième syllabe, au lieu de la sixième, en est une preuve convaincante. La forme moderne dérivée de l'hexamètre est le vers de la Chanson des soldats de Modène :

O tu qui servas | armis ista maenia,
Noli dormire, | moneo ; sed vigila ;
Dum Hector vigil | exstitit in Troia,
Non eam cepit | fraudulenta Graecia.

Ap. *Poésies latines antérieures au XIIe siècle*, p. 268.

Sanchez (*Poesias castellanas anteriores al XV° siglo*, t. I, p. CXXII) avait compris l'invraisemblance de cette opinion, et cherchait dans le pentamètre l'origine de nos alexandrins. Mais d'abord ce vers n'a presque jamais été employé seul ; il est réellement plus court ; puis enfin, au lieu d'accorder une influence prépondérante à la dernière syllabe, il en considérait la valeur mélodique comme entièrement indifférente. Malgré des rapports beaucoup plus réels et la popularité des vers ïambiques et trochaïques, cette raison nous empêche d'y voir, avec Tyrwhitt (*Canterbury tales*, introduc., p. CIV, note 42) et beaucoup d'autres savants, le point de départ de la versification moderne : c'est un système entièrement différent, qui ne s'est produit que long-temps après que la quantité avait cessé d'être populaire ; lorsque, par conséquent, elle ne pouvait exercer aucune influence sur l'adoption d'un nouveau rhythme. D'ailleurs, les anciens *senarii* se mesuraient certainement par dipodie, puisqu'on y tolérait l'hiatus après la quatrième syllabe (voyez Lingius, *De hiatu in versibus plautinis*) : la césure après la sixième syllabe ne peut, par conséquent, leur avoir été empruntée, et il ne reste aucune autre ressemblance réelle qu'un rapport de longueur qu'on retrouve dans toutes les littératures. Il est seulement certain que, dès le VIe siècle, les poètes, qui ne se piquaient pas d'érudition, ne reconnaissaient que des pieds de deux syllabes, puisque le grammairien Vergilius Maro cite comme exemple des *versus prosi* :

Phoebus surgit, coelum scandit,
Polo claret, cunctis paret.

Hi duo versus octo metra habent. Primum enim metrum *Phoebus* est, secundum *surgit*, et sic per cetera phona ; et dit que les *versus liniati* quinque sem-

gaires ne fut pendant long-temps qu'un chant à l'usage du peuple, et l'harmonie des vers métriques ne pouvait plus être appréciée que par des savants, qui méprisaient les nouveaux idiomes. D'ailleurs, les inappréciables différences que la prononciation réelle avait introduites dans les valeurs fictives de la prosodie ne permettaient plus de trouver les éléments d'une mesure véritable dans la longueur des intonations, et les modulations de la musique s'associaient plus intimement à la succession des temps forts et des temps faibles qu'à la durée des sons (1). Par une conséquence logique des progrès de la versification et du changement des langues, le rhythme remplaça le mètre (2) : à la mesure indé-

per metris metiri debent, secundum illud Catonis elegantissimi rhetoris :

Bella consurgunt poli praesentis
Sub fine; preces tempnuntur senum.

Epitome II, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 109 et 110. Il ne faut chercher les causes de la versification moderne que dans les nécessités et les exigences de la musique. Pour rendre le parallélisme plus sensible, on appuya de plus en plus sur la césure du vers trochaïque, le plus populaire de tous, parce que la quantité s'y associait mieux avec l'accent. Dès la fin du V[e] siècle, cette césure était assez marquée pour empêcher l'élision :

Abstinens manu, pudorem aure et ore verbero.
Quidquid ars habet pavendum ars loquendi temperat.

Ennodius, *Paraenesis didascalia;* ap. Sirmond, *Opera*, t. I, col. 1712.

Aussi Bède y voyait-il déjà deux vers différents : Currit autem (metrum trochaicum tetrametrum) alternis versibus, ita ut prior habeat pedes quatuor, posterior tres et syllabam; *De arte metrica*, ap. *Opera*, t. 1, col. 41. Saumaise le remarquait avec son exactitude ordinaire : Erat integros trochaicos tetrametros catalecticos per medium scindere, et dividuos sic facere ut alternis versiculis currerent; *In Flavium Vopiscum notae*, p. 350. Pour donner à cette carrure rhythmique une harmonie complète, on supprima naturellement dans le premier membre la syllabe que les Latins retranchaient du second. L'Exul hibernicus disait dans une pièce adressée à Charlemagne :

Charta, Christo comite, per telluris spatium
ad Caesaris regium nunc perge palatium,
Fer salutem Caesari ac suis agminibus,
gloriosis pueris sacrisque virginibus, etc.

Ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 412.

Gil Polo donnait encore le même rhythme à une chanson du *Diana enamorada :*

Casados venturosos, el poderoso cielo
derrame en vuestros campos influxo favorable,
y con dobladas crias en numero admirable
vuestros ganados crezcan cubriendo el ancho suelo.

Par une préoccupation semblable qu'un patriotisme exagéré peut expliquer, mais qu'aucune raison ne justifie, des savants allemands ont cru, au contraire, que notre vers alexandrin était une importation d'outre-Rhin : voyez Fr. Schlegel, *Werke*, t. X, p. 63, et M. Uhland, *Musen*, année I, cah. III, p. 102.

(1) Aristéidès Coïntilianos définissait même la musique Τεχνη πρεποντος ἐν φωναις και κινησεσι; *De musica*, l. I, p. 6, éd. de Meibom.

(2) Le *Thesaurus novus latinitatis* définit même le rhythme *Sonus cantilenae;* ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VIII, p. 504. Un passage de *Marcianus Capella* explique aussi

pendante et au rapport de chaque partie du vers succéda l'harmonie et l'unité de l'ensemble (1). Au lieu de diviser le vers en un certain nombre de pieds et d'en marquer le mouvement et la nature par des pauses, il fallut trouver un moyen naturel de renforcer le rhythme en lui donnant plus d'unité, et en caractériser fortement la fin (2). Ce ne pouvait plus être par des rapports de quantité désormais trop obscurs pour être musicaux, mais par la numération des syllabes et l'identité des sons, par des lignes égales que terminassent des consonnances qui flattaient à la fois l'intelli-

bien clairement les préférences que les musiciens accordaient au rhythme sur le mètre : Εὔστιχον est quod ex perseverantibus et similibus consonabat, id est sono, numeris atque verbis. Sed quae ex his ad melos pertinent *harmonica* dicuntur : quae ad numeros *rhythmica* : quae ad verba *metrica; De nuptiis philologiae*, l. IX, p. 317, éd. de 1599. Atilius Fortunatianus disait également : Inter metrum et rhythmum hoc interest, quod metrum circa divisionem pedum versatur, rhythmus circa sonum; ap. Putsch, col. 2689. La définition de Maximus Victorinus n'est pas moins significative : Rhythmus est verborum modulatio et compositio, non metrica oratione, sed numeri sanctione, ad judicium aurium examinata, veluti sunt cantica poetarum vulgarium (*Ibidem*, col. 1955); et Bède était assez convaincu de sa vérité pour se l'être appropriée sans y rien changer d'important; *De metrica ratione*, ap. *Opera*, t. I, col. 41. Nous nous bornerons à rappeler le célèbre passage sur Thibaut de Vernon : Ad quamdam tinnuli rhythmi similitudinem urbanas ex illis cantilenas edidit; ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, t. III, p. 379.

(1) Cette différence essentielle n'avait pas échappé aux anciens écrivains : Dicimus rhythmum esse ubi tantum legitimi pedes sunt, et nullo modo certo fine; metrum esse ubi pedes legitimi certo fine coercentur, rursus quum eorum metrorumque certo fine clauduntur; B. R., nº 7530 (VIIIe siècle), fol. 27, verso. Il en était résulté pour la versification des libertés et des nécessités nouvelles : on ne se préoccupait plus de quantités mathématiques plus ou moins fictives, mais de la succession harmonique de toutes les syllabes. Musica rhythmica est quae requirit in concursione verborum, utrum bene sonus vel male cohaereat; Cassiodore, ap. Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 199.

(2) La longueur indéterminée du rhythme en faisait la première nécessité du vers, et l'on finit, comme le prouvent encore nos vers libres, par ne plus s'inquiéter des autres. Quandoque (poesis) etiam carmen rhythmicum vocatur, quia fine similiter (do)minatur; Jacobus magnus, *Sophologium*, l. II, ch. 4. Rhythmus est consona paritas syllabarum sub certo numero comprehensarum; *Ars rhythmicandi* (XIVe siècle); ap. *Reliquiae antiquae*, t. I, p. 30. C'était d'ailleurs une conséquence de l'association plus intime de la poésie avec la musique, qui donnait une influence dominante à la finale.

Quamvis omnis voces cantus atque modos [habeat,
ejus tamen erit modi quem finalem resonat:
nam ab ipso sumit normam qualiter se ha- [beat.

Guy d'Arezzo, *De musica;* B. R., nº 7211, fol. 92, vº.

On regardait avec raison la consonnance comme l'élément essentiel de la musique :

Aure Jubal varios ferramenti notat ictus;
pondera librat in his, consona quaeque [facit.
Hoc inventa modo prius est ars musica, [quamvis
Pythagoram dicant hanc docuisse prius

Petrus de Riga, *Aurora;* ap. Leyser, *Poetae et poemata medii aevi*, p. 728.

gence et l'oreille (1), et les avertissaient que le rhythme était complet (2). Il ne fut point nécessaire pour recourir à la rime de s'inspirer des chants assez peu connus des nations étrangères (3) : tous les idiomes modernes y étaient préparés par

Consonare signifiait même, ainsi que l'indique son étymologie, Chanter, Répéter à l'unisson.

Hoc et conjux, hoc et cuncta consonat fa-
[milia,
Deum solum, verum Christum magnis cla-
[mans vocibus.

Einhard, *Acta martyrii sancti Petri exorcistae*; B. R., fonds de Saint-Germain latin, nº 1455, fol. 56, rº.

Assonar avait même pris dans la vieille langue espagnole le sens de Mettre en musique : El qual (Mosen Jorde de Sant-Jorde) ciertamente compuso asaz fermosas cosas, las quales el mismo asonaba : ca fue musico excellente; *Carta del Marques de Santillana*, ap. Sanchez, *Coleccion*, t. I, p. LVII. Gravina s'est donc bien laissé égarer par ses regrets d'érudit en disant qu'après la quantité S'introdusse quella grossolana, violenta e stomachevole distinzion delle desinenze simili; *Ragion poetica*, t. I, l. II, p. 723.

(1) La théorie exige que les rimes portent sur les mots les plus expressifs de la phrase, et c'est par un vague sentiment de cette nécessité que les poétiques condamnent les vers terminés par des adverbes ou des adjectifs. Un petit traité sur le rhythme, écrit pendant le XIVe siècle, semble même avoir attaché une importance excessive à la disposition des idées : R(h)ythmus est congrua sermonis ordinatio sub qualitate sententiarum convenienter ordinatarum; ap. Denis, *Codices manuscripti theologici Bibliothecae palatinae vindobonensis*, t. II, col. 348. Quant à la force musicale de la rime, elle était si bien sentie, que les derniers poètes lyriques l'associaient systématiquement à la quantité : voyez ci-dessus p. 351, note 1. Plus tard la consonnance devint une nécessité, même pour les vers héroïques, et on la multiplia sans comprendre qu'en paraissant lui subordonner plus complétement le mètre, on en diminuait réellement la puissance : Optima autem versus dactylici ac pulcherrima positio est cum primis penultima ac mediis respondent extrema. Qua Sedulius uti frequenter consuevit, ut

Pervia divisi patuerunt caerula ponti,

et

Sicca peregrinas stupuerunt marmora plan-
[tas.

Non tamen hoc continuatim agendum, verum post aliquos interpositos versus; Bède, *De arte metrica*; ap. *Opera*, t. I, col. 34. Nous ajouterons le commencement d'une pièce de vers inédite sur la restauration, en 980, par saint Adelwold, de l'église du vieux monastère d'Abbandonia; l'auteur était contemporain :

Praesul Adelwoldus, sacro spiramine ple-
[nus,
fecit ovans opera multa Deo placita.
Istius antiqui reparavit et atria templi
maenibus excelsis culminibusque novis.
Partibus hoc austri firmans et partibus
[arcti,
porticibus solidis, arcubus et variis.
Addidit et plures sacris altaribus aedes,
quae retinent dubium liminis introitum.
Quisquis ut ignotis haec deambulat (*sic*) atria
[plantis,
nesciat (*sic*) unde meat quove pedem re-
[ferat;
Omni parte fores quia conspiciuntur aper-
[tae,
nec patet ulla sibi semita certa viae;
Huc illucque vagos stans circumducit ocel-
[los,
attica daedalei tecta stupetque soli.

B. d'Alençon, nº 125 (XIe siècle), non paginé.

Dans l'avant-dernier distique, la rime finale a, comme on voit, remplacé les consonnances intérieures.

(2) Brunetto Latini le disait déjà avant 1270 : Cil qui bien vuet riesmer, il doit conter toutes les syllabes en ses dis, en tel maniere que li vers soient acordables en nombres, et que li uns n'en ait plus que li autres; *Thresor*, l. III, ch. 9; B. R., nº 7066, fol. 170.

(3) Une fantaisie particulière à quelques poètes peut leur faire imiter les for-

leur esprit et la nature de leurs éléments, et le français l'était encore mieux que les autres. Par un système général de contractions, il avait allongé toutes les désinences; les dernières traditions de l'accentuation latine les faisaient encore ressortir, et l'appesantissement naturel de la voix qui s'arrête achevait d'y appeler l'attention.

Les poëtes latins eux-mêmes sentaient la nécessité de renforcer la mélodie par la consonnance des terminaisons, et ce rapport harmonique entre les paroles et le chant leur parut d'abord suffisamment marqué par la concordance des voyelles, qui seules étaient notées. Cette recherche systématique des assonances est évidente dans plusieurs séquences de Notker Balbulus (1), quelques hymnes d'Alphanus (2), des poëmes que leur nature ne destinait pourtant pas à être

mes d'une versification étrangère. Il est, par exemple, difficile de se refuser à voir des intentions allitératives dans une Epître d'Eugenius, évêque de Tolède :

Sanctorum meritis claro Semperque beato
Eusicio Eugenius vilis et Exiguus.
accipe Conscriptos plebeio Carmine versus,
quos Dat Dilecti pagina moesta tibi.

Ap. Sirmond, *Opera*, t. II, p. 888.

L'expression *plebeio* nous semble même prouver d'une manière positive qu'Eugénius imitait le mètre gothique. Mais sans vouloir revenir sur une question déjà traitée, p. 352, note 1, nous ajouterons seulement que tout ce qui était populaire était en germe dans l'esprit du peuple. La nécessité de la rime pour toutes les nations européennes ressort même avec évidence de l'histoire de la versification dans les langues germaniques. Les radicaux y avaient conservé leur signification primitive; leur forte accentuation dominait la prononciation des autres syllabes, et la poésie s'était instinctivement servie de ces éléments naturels pour dessiner son rhythme. Cependant Otfrid, qui écrivait vers 870, abandonnait déjà systématiquement l'allitération pour la rime : voyez sa préface à Liutbert, archevêque de Mayence, ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XVI, p. 765. Ce n'était pas un fait qui lui fût personnel, puisque beaucoup d'autres pièces, l'*Annolied* (ap. Schilter, *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, t. I), le fragment d'un Poëme sur le Jugement dernier (ap. Hoffmann, *Fundgruben für Geschichte deutscher Sprache und Literatur*, t. II, p. 135), la Légende de Pilatus (ap. Wackernagel, *Altdeutsches Lesebuch*, col. 277), sont également rimés, et, dès la fin du XIIe siècle, l'allitération cessa d'être employée d'une manière régulière. Le même fait se produisit en Scandinavie : Egil Skallagrimsson rima son *Höfud-lausn*, en 936 ou 937, et la rime ne tarda pas à devenir le seul caractère de la versification des poésies populaires.

(1) L'*Eia! recolamus laudibus piis digna*, pour le jour de Noël, est assoné en A, et le *Laus tibi, Christe*, pour la fête des saints Innocents, l'est en E. Nous citerons encore le *Victimae paschali*, que quelques écrivains lui ont aussi attribué, et le *Rhythmus de die mortis* de saint Pierre de Damien; ap. Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. I, p. 224.

(2) Ap. Ughelli, *Italia sacra*, t. II, col. 1087, 1089, 1090 et 1094, chiffrée par erreur 1090.

chantés (1), et même des inscriptions (2). Quoiqu'il lui fût bien facile de trouver des désinences entièrement semblables, Donizo se contentait quelquefois dans le poëme à la louange de la comtesse Mathilde, qu'il écrivit au commencement du XIIe siècle, d'une simple assonance (3), et, près de deux siècles après, Aymericus de Peyrato en faisait encore l'élément principal du rhythme de ses vers sur Charlemagne (4). De nombreuses contractions, et une nasalisation due sans doute aux habitudes de la prononciation celtique, rendirent le son des voyelles bien plus sourd en français qu'en latin, et cependant, comme dans la plupart des langues de l'Europe moderne (5), la versification y

(1) Telle est la *Concordance des quatre Evangélistes* par Alcuin :

Quam imprimis speciosa quadriga,
homo, leo, vitulus et aquila,
septuaginta unum per capitula,
colloquuntur de Domino paria.

Opera, t. II, p. 204, éd. de Froben.

(2) Ap. Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. III, col. 872, et Ciampinus, *Vetera monumenta in quibus praecipue musiva opera*, P. I, p. 26.

(3) Auxilio Pe*tri*, jam carmina plurima [fe*ci*;
Paule, doce men*tem* nostram nunc metra [refer*re*
Quae doceant poenas mentes tolerare se[renas.
Pascere pastor o*ves* Domini paschalis [amo*re*
Assidue cur*ans*, comitissam maxime, su[*pra*
Saepe recorda*tam*, Christi memorabat ad [*aram;*
Ad quam dilec*tam* studuit transmittere [quem*dam*
Prae cunctis Rom*ae* clericis laudabilior*em*,
Scilicet orn*atum* Bernardum presbyter*atu*
Ac monachum pl*ane*, simul abbatem quo[que sanc*tae*
Ambrosiae val*lis*, factis plenissima sanc*tis*,
Quem reverenter a*mans*, Mathildis eum [quasi pa*pam*
Caute susce*pit*, parens sibi mente fide*li*.

L. II, ch. 14; ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. V, p. 376.

(4) Laetabundi gaudio, cantemus cum [jubilo!
Qui Karolum maximum beavit virtutum [omnium,
Insignito gaudio sublato (*l.* sustulit?) de [medio.
Carmina laetitiae concinamus hodie
Festiva, solemnia, Karoli praeconia
Exultantes nimie felicis memoriae.
Facultates Ecclesiae auxit et catholicae;
Martyr desiderio, pronus fuit Altissimo;
In orbe fuit unicus plenus virtutibus.
Et aliis principibus floruit Christo deditus.

B. R., n° 5944, fol. 83, v°, et n° 5945, fol. 36, v°.

Cet Aymericus, abbé de Moissiac, écrivait à la fin du XIVe siècle. Voyez sur ce sujet une dissertation anonyme d'Andres Bello, qui, quoique assez maigre, contient quelques faits intéressants : *Uso antiguo de la rima assonante en la poesia latina de la media edad y en la francesa;* ap. *Repertorio americano*, t. II, p. 21-33.

(5) On retrouve également l'assonance dans les plus anciens vers provençaux, dans la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ que M. Champollion-Figeac vient de publier dans les *Documents historiques inédits*, t. V, d'après un ms. du Xe siècle, et dans le Poëme sur Boëce. Il semblerait même que, dans ce dernier ouvrage, toutes les voyelles allongées par un s final formaient une assonance suffisante (on trouve à la fin des vers 176-180 *Dias*, *vis*, *agues*, *rangures*, *guaris*), si les licences que se donnaient les poètes n'étaient pas trop illimitées pour être ramenées à aucune règle systématique : ainsi, dans la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ, *Deus* est censé rimer avec *carnals* dans

borna d'abord ses exigences à cette rime imparfaite. Le Cantique de sainte Eulalie, dont le manuscrit remonte au IXe siècle, en offre des exemples frappants (1), et l'auteur de la Vie de saint Léger, que la forme des caractères ne permet pas de croire postérieure de plus de cent ans, ne paraît pas s'être inquiété d'en chercher de plus complètes (2).

le second quatrain, et *fez* avec *aucis* dans le troisième. Voyez aussi Crescembeni, *Commentarj intorno all' istoria della volgar poesia*, t. I, p. 29. Le *Tesoretto* de Brunetto Latini n'est également qu'assoné, et encore dans le XVIe siècle, Bernardo Tasso se contentait, dans son *Selve*, de la rime des voyelles. L'archiprêtre de Hita, Gonzales Berceo, et plusieurs autres anciens poètes espagnols, terminaient tous leurs vers par des consonnances; mais l'Histoire du Cid, le plus vieux poëme qui nous soit parvenu, n'est qu'assoné, et le marquis de Santillane disait dans sa célèbre Lettre : Los Catalanes, Valencianos y aun algunos del reyno de Aragon, fueron e son grandes oficiales desta arte. Escribieron primeramente en trovas rimadas, que son piez ó bordonos largos de silabas, é algunos consonaban é otros non; ap. Sanchez, *Coleccion*, t. I, p. LVI. Cette rime est la seule qui soit restée populaire : No ay cosa mas facil que hazer un romance, ni cosa mas dificultosa, si ha de ser qual conviene. Lo que causa la facilidad es la composicion del metro, que toda es de una redondilla multiplicada. En la qual no se guarda consonancia rigurosa, sino assonancia entre segundo y quarto verso : porque los otros dos van sueltos; Rengifo, *Arte poetica española*, ch. XXXIV, p. 38, éd. de Salamanque, 1592. Les plus savants critiques, Luzan (*La poetica*, t. I, p. 23) et M. Martinez de La Rosa (*Obras*, t. I, p. 193), ont même toujours préféré l'assonance à la rime. C'est aussi l'élément essentiel de la versification portugaise; et quoique la forte accentuation des langues germaniques y domine le son des voyelles, les vieux poètes se contentaient quelquefois d'une simple assonance; ainsi nous lisons dans un poëme composé de 1170 à 1173 :

Sva man der sicheinen vunde,
daz man ire die gewune,
Den wolde sie ir almusen geben,
daz tet sie alliz durch den degen,
Ob her irgen lebende were,
daz in ire got wider gebe.

Grave Ruodolf, fol. G, l. 21.

Plusieurs poëmes modernes, entre autres le *Zauberliebe* d'Apel et le *Vögel* de Frédéric Schlegel, sont encore assonés. Si aucun poète flamand n'a fait de l'assonance la base systématique de sa versification, il en est plusieurs qui l'ont mêlée sans scrupule avec la rime : *staf* rime avec *slach* dans le *Reinaert de Vos*, v. 811; *graven* avec *besagen* dans le *Riimkronik* de Jan van Heelu, v. 5679; *rocke* avec *cnoppe* dans le *Wisselau der Bär*; ap. Mone, *Uebersicht der altniederländischen Volks-Literatur*, p. 35.

(1) Ap. *Elnonensia*, p. 6; réimprimé dans notre *Histoire de la poésie scandinave*, Prolégomènes, p. 233. Dans les lignes 5 et 6 *conselliers* rime avec *ciel;* dans les lignes 13 et 14, *chielt* avec *christieen*, et dans les lignes 27 et 28 *mercit* avec *venir*. L'assonance ne porte pas même toujours, comme en espagnol, sur deux voyelles; ainsi, dans les lignes 3 et 4, *inimi* rime avec *servir*, et, dans les lignes 19 et 20, *tost* avec *coist*.

(2) Ad Ostcedun a cilla civ (*l.* civ cilla?),
donc sanct Lethgier vai asalier;
ne pot intrer en la civtat;
defors la fist sifrir gran miel;
et sanct Lethgier mul en fud trist
po(r) ciel tiel miel quae defors vid.

Strophe XXIV; ap. *Documents historiques*, t. V.

L'assonance n'est pas toujours rigoureuse, ni même constante : voyez entre autres la strophe XXX. Trompé par la patrie apparente du ms., qui se trouve dans la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, et peut-être aussi par quelques formes méridionales du copiste, l'éditeur de ce curieux poëme a cru qu'il était écrit en vers provençaux. Mais si ses préoccupations patriotiques eussent été moins vi-

Le Voyage de Charlemagne (1), la Chanson de Roland (2), Garin le Loherain (3), Ogier de Danemarche (4), les plus vieux et les plus populaires de nos poëmes historiques, se montrent aussi faciles sur l'harmonie des désinences (5); et il reste un trop grand nombre d'assonances dans les ouvrages d'une versification plus recherchée (6) pour

ves, il y eût certainement reconnu un des monuments les mieux caractérisés du dialecte normand. Non seulement *que* est toujours écrit *quae*, quoique l'E fût naturellement accentué dans tous les dialectes de la langue d'Oc, et la tendance à fermer les A et à mouiller les E est évidente; mais le poète dit lui-même en termes positifs qu'il a composé son ouvrage dans l'abbaye de Fécamp, où saint Léger avait été emprisonné et guéri miraculeusement :

Guenes oth num cui l'comandat,
la jus en castres l'enmenat,
et en Fescant, in ciel moustier,
illo reclusdrent sanct Lethgier.
Strophe XXX.

(1) Publié en 1836 par M. Francisque Michel. L'assonance elle-même y semble fort irrégulière; mais l'orthographe est si corrompue et si arbitraire qu'il est impossible d'en rien induire avec quelque certitude. Ainsi, par exemple, dans une tirade en *ie*, on trouve, v. 100, *milz;* v. 104, *liee*, et v. 106, *Grece;* mais peut-être le copiste aurait-il dû écrire *milie*, *lie* et *Grecie*. Au lieu du *meuz* (mieux) du vers 6, on trouve, v. 168 et 497, *melz*; le *ceil* (ciel) du v. 9 est devenu *cel* dans les v. 169, 213, etc.

(2) Publié aussi par M. Fr. Michel, en 1837. L'assonance est déjà plus régulière, comme le prouvent les derniers mots des huit premières lignes de la seconde tirade : *Sarraguce*, *umbre*, *culche*, *humes*, *cuntes*, *encumbret*, *dulce*, *cunfundre*; mais on y trouve encore un grand nombre de vers à la terminaison desquels une prononciation tout à fait arbitraire pouvait seule donner quelque ressemblance. Tels sont, par exemple, ceux-ci, str. LXV :

Dejuste lui li dux Neymes chevalchet:
Et dit al rey : De quei avez pesance?

(3) Les deux premiers volumes ont été édités par M. P. Paris, en 1833 et en 1835; nous avons publié le troisième, en 1846, sous le titre de *La Mort de Garin le Loherain*.

(4) Par Raimbers de Paris; il a été publié, en 1842, par M. Barrois.

(5) Nous citerons encore *Bele Erembors* (ap. P. Paris, *Romancéro françois*, p. 49), dont les intentions étaient cependant bien plus musicales, et *Doon de La Roche*, que la forme alexandrine de ses vers ne permet pourtant pas de croire fort ancien :

Ci defenit le geste: la chancons est faillie
De Lan (*sic*) de Coloinne et de ma dame [Olive,
E del roi Alixandre qui tenoit toute l'em-[pire,
De Constantin (*sic*) et de sa belle fille,
Et du bon roi Pepin qui France ot en [baillie.

Ap. Fr. Michel, *Rapports au Ministre de l'instruction publique*, p. 85.

A la fin du XVI[e] siècle, cette rime était encore connue et avait même un nom particulier : *Rime en goret* est quand les dernieres syllabes de la ligne participent en aucunes lettres; exemple :

C'est le lict de nostre coute,
on le fait quant on se couche.

Henry de Croy, *Art et science de rhetorique pour faire rigmes et balades*, fol. B, II, r°.

(6) Li troi baron sont en la chanbre,
Tristran par ire a son lit prenent.

Tristans, t. I, p. 39, v. 35.

Le semont qué il chant encore
ceste canconnete a carole.

Romans de la Violete, v. 200.

Une vois ot, k'en haut li dist :
Regarde amont vers ce boscage.
La pucelle bien le regarde.

Aventures de Frégus, p. 222.

Nicole est en prison mise
en une canbre vautie,
ki faite est par grand devises,
panturee a miramie.

Fabliau d'Aucasin et Nicolete.

Ces exemples pourraient être multipliés

qu'on ne reconnaisse point tout d'abord que la rime entière n'y était pas encore un principe, mais un perfectionnement qu'on introduisait dans le rhythme, quand on pouvait le faire sans se créer de sérieux embarras (1).

Pour que ce rhythme approximatif parût suffisant, il fallait que la versification ne fût, pendant les premiers siècles du moyen âge, qu'une grossière dépendance de la musique, et n'aspirât à aucun autre mérite que de la suivre, comme disait Bède, sono et ipsa modulatione ducente (2). Pour rester parfaitement intelligible, saint Augustin renonçait sans hésiter, dès la fin du IVe siècle, à toute espèce de mesure régulière (3), et Fromund parlait encore, près de six cents ans après, du rhythme incertain des chansons populaires (4). Cette absorption de la poésie dans une mélodie qui lui était étrangère, trouva enfin son terme dans une intelligence plus complète de sa cause première. L'amour de la musique apprit à cultiver la poésie pour elle-même (5); on voulut

presque à l'infini: nous nous bornerons à indiquer *Tristans*, t. I, p. 99; le *Romans de Roncevaux*, ap Monin, *Dissertation*, p. 34 et 35; *Gerars de Viane*, ap. *Becker, Ferabras*, p. xix; Rutebeuf, *OEuvres complètes*, t. I, p. 112 et 115, t. II, p. 51, 88, 100; le *Fabliau de Gautier d'Aupais*, p. 4; le *Fabliau de Hueline et d'Aiglantine*, ap. Méon, *Nouveau recueil*, t. I, p. 357. Dans l'*Ordre des bannerets de Bretagne*, qui ne fut cependant composé qu'en 1377, *ital* rime encore avec *Cesar*; ap. de Brieux, *Origines de coutumes anciennes*, p. 183.

(1) Cette rime est même restée dans la poésie populaire, comme le prouve la chanson que Molière a citée dans le *Misanthrope :*

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand' ville,
et qu'il m'eût fallu quitter
l'amour de ma mie, etc.

Nous ajouterons les deux premiers couplets d'une ronde sur la moisson en patois manceau, où les E muets eux-mêmes ont paru des rimes suffisantes :

Voilà la Saint-Jean passée,
le mois d'août est approchant,
où tous les garçons des villages
s'en vont la gerbe battant.
Ho! Batteux, battons la gerbe,
compagnons joyeusement.

Par un matin je me lève
avec le soleil levant
et j'entre dedans une aire :
tous les batteux sont dedans.
Ho! Batteux, battons la gerbe,
compagnons joyeusement.

Revue des deux mondes, nouvelle série, t. XIX, p. 972.

(2) *De arte metrica;* ap. *Opera*, t. I, col. 57, éd. de Bâle 1563.

(3) C'est lui-même qui le dit : Non aliquo carminis genere id fieri volui, ne me necessitas metrica ad aliqua verba quae minus sunt usitata compelleret; *Retractationum* l. I, ch. 20.

(4) Si canerem multos dulci modulamine [leudos,
undique currentes cum trepidis pe-[dibus.

Ap. Pezius, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. V, P. I, col. 184.

(5) Elle était devenue beaucoup plus populaire qu'on ne le croirait possible, si des témoignages positifs ne le mettaient

que, plus digne de cette association, elle concourût aussi aux plaisirs de l'oreille, et la versification tendit de plus en plus à redevenir un art à part, soumis à des règles qui lui fussent propres.

Les idiomes fortement accentués pouvaient se borner à une simple assonance (1), en évitant qu'aucun autre son semblable ne vînt troubler l'oreille et obscurcir le rhythme (2). Mais, avec sa prononciation étouffée et son accentuation, sinon entièrement nulle, au moins couverte par l'abaissement mécanique de la voix sur les désinences, le français exigeait des rimes plus marquées, qui dominassent davantage la mesure et en fissent mieux ressortir la fin. Le rapport des consonnes finales elles-mêmes ne suffisait pas; les consonnances devinrent complètes (3) et aucune différence de prononciation ne dut plus empêcher de les percevoir (4).

hors de doute. Nous en citerons seulement deux qui se rapportent à des époques séparées l'une de l'autre par le moyen âge presque tout entier: Pueri diversarum scholarum versibus inter se conrixantur; aut de principiis artis grammaticae, vel regulis praeteritorum vel supinorum, contendunt. Sunt alii qui in epigrammatibus, rhythmis et metris utuntur vetere illa triviali dicacitate; licentia fescennina socios, suppressis nominibus, liberius lacerant; loedorias jaculantur et scommata; salibus socraticis sociorum vel forte majorum vitia tangunt, vel mordacius dente rodunt theonino, audacibus dithyrambis; Willelmus filius Stephani; ap. Giles, *Vita sancti Thomae*, t. I, p. 174. Il s'agit des écoles de Londres, et il est question, dans le passage suivant, du temps de l'Epiphanie :

His etiam coeunt juvenes per rura diebus,
Ascaule assumpto, vicosque urbesque propinquas
Vestibus accedunt cultis, cantantque domatim
In propriam cujusque incondita carmina laudem.

Naogeorgus, *Regni papistici* l. IV, p. 136, éd. de Bâle, 1553.

(1) Elle ne se conserva d'une manière définitive que dans les langues sans grandes préoccupations musicales, où, comme en espagnol et en portugais, l'accent la faisait ressortir.

(2) Brunetto Latini proscrivait déjà formellement les consonnances et les allitérations qui se suivaient immédiatement; *Thresor*, l. III, ch. 31; B. R., n° 7066, fol. 179.

(3) Les deux systèmes sont encore réunis dans une ballade citée par Eustache Deschamps dans ses *Poésies morales et historiques* : voyez le *Journal des Savants*, 1832, p. 162. Il semble même que dans la première moitié du XIII[e] siècle la rime par assonance était encore usitée, car Guillaume li clers disait dans son *Bestiaire* :

Rimez est en consonnancie.
Li clerc fu nez de Normendie,
Qui autor fu de cest romanz :
or oëz que dit li Normanz.
Quant Dex primes le monde fist,
et homes et bestes i mist.

B. R., fonds de Notre-Dame, n° 273 *bis*, fol. 70, r°.

(4) Cette règle eut, comme toutes les autres, quelque peine à s'établir. Dans des vers composés par Christine de Pisan, au commencement du XV[e] siècle, *palmes*, *termes*, *femmes*, *armes*, riment encore ensemble (ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 381), et Racine lui-même se croyait autorisé

L'oreille était seule juge de leur harmonie, et les sons rapidement prononcés ne lui semblaient pas s'associer assez intimement avec des sons de même nature sur lesquels la voix s'appesantissait davantage (1). Cette nécessité des consonnances parfaites s'exagéra de plus en plus chaque jour et passa bien avant toutes les autres; plutôt que d'y manquer, les poëtes outragèrent systématiquement la langue et se permirent des barbarismes étranges (2), ou d'évidentes vio-

par l'exemple de Malherbe à faire rimer *fiers* avec *foyers*, et *cher* avec *approcher*. Voltaire avait l'oreille assez peu musicale pour se refuser à reconnaître la nécessité des consonnances réelles; il ne craignait pas de dire dans le huitième chant de *La Henriade :*

Près des bords de l'Iton et des rives de l'Eure,
est un champ fortuné, l'amour de la Nature.

(1) C'est la cause véritable de la prétendue antipathie des singuliers et des pluriels. Comme le s et le z allongeaient habituellement les voyelles qui les précédaient immédiatement (voyez l'*Altdeutsche Blätter*, t. II, p. 193, et la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 193 et 195), il fallait, sous peine d'obscurcir le rhythme, s'en préoccuper avec le même soin que des voyelles elles-mêmes. Raimon Vidal l'avait fort bien reconnu et l'exprimait en termes positifs dans *La dreita maniera de trobar :* Tot hom prims qe ben vuelha trobar..... deu ben gardar qe neguna rima, qe li aia mestier, non la metra fora.... de son alongamen, ni de son abreviamen; ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 202. Aussi les versificateurs les plus habiles ne craignaient-ils point, dans les premiers siècles de notre littérature, de faire rimer les cas indirects du pluriel avec les cas directs du singulier, et le nominatif pluriel avec les cas indirects du singulier :

Rois, tu la pris a mollier,
si que virent li chevalier.

Tristans, t. I, p. 125, v. 2529.

Quant li estez et la douce saisons
font foille et flour et les pres raverdir,
et li douz chanz des menus oisillons
fait as plusours de joië souvenir.

Chastelains de Coucy, *Chansons*, nº XIII, p. 83.

Mais l'esprit de la règle n'était pas encore suffisamment compris : toute lettre finale qui allongeait la syllabe aurait dû équivaloir à un s; *rang* et *banc*, par exemple, riment aussi réellement avec *tirans* et *forbans* que *verts* avec *univers*. Il était également bien inutile de tenir aucun compte des signes purement grammaticaux du pluriel, qui ne changeaient point le son des E muets. Rutebeuf disait dans la *Desputoison dou Croizie et dou Descroizie*, str. VIII :

Dit li autre : J'entens mult bien
por quoi vos dites teiz paroles.
Vos me sermonneiz que le mien
doingne au coc et puis si m'envole;

et l'oreille la plus sensible à l'harmonie ne pourrait lui en faire un reproche, lors même que *m'envole* serait un substantif ou un adjectif.

(2) Pur la puissant dame *celestre*
qui jor et nuit siet a sa destre.

Gautier de Coinsi, Prol. l. I, v. 81; B. R., nº 7987.

Celestre rime également avec *estre* dans le *Mystère de l'Empereur Julien;* ap. nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 335.

De la pucele sainte et digne
fist mainte sequence et mainte *igne*.

Gautier de Coinsi, l. I, ch. 2, p. 22, col. 1; B. R., fonds de Notre-Dame, nº 195.

Dans le ms. nº 7987 il y a *himne*. Renax écrivait, dans la *Conquête de Jésusalem*, *roion* pour *royaume* et *Challos* pour *Charles*. Dans le *Voyage de Charlemagne*, on trouve même alternativement *Karle*, *Karles*, *Carlun*, *Karléun*, *Carlemain*, *Karlemaine* et *Karlemaines*. Jehan de Meun écrivait aussi *t'ain* au lieu de *t'aime*, et Villon, *penanier* au lieu de *pénitencier*. Quelques ms. ont, comme le nº 7987, que nous citions tout à l'heu-

lations des premières règles de la grammaire (1). Ils se passionnèrent pour la richesse des rimes et en firent le mérite capital de leurs vers : bientôt même, ne trouvant plus valables de simples consonnances, ils s'imposèrent des rimes...

ré, conservé la forme habituelle de l'orthographe, quoique la prononciation fût sans doute essentiellement modifiée : ainsi dans *Tristans*, t. I, p. 48, v. 919, *pueple* rime avec *moble*; dans *La voie du paradis*, par Raoul de Houdaing, *pule* (peuple) avec *avule* (aveugle; ap. Rutebeuf, *OEuvres complètes*, t. II, p. 251); dans la *Nouvelle complainte d'Outremer*, par Rutebeuf (*OEuvres complètes*, t. I, p. 116), *couche* avec *reproche*, et, dans la ballade *Du mauvais gouvernement de ce royaume*, par Eustache Deschamps, *emprinse* avec *Tamise*. Le v avait, selon les exigences de la rime, le son de l'u ou du v; au moins on lit au commencement du *Romans de sapience*, par Hernaut :

Romanz de sapiance, c'est la cremors de [Deu :
il fist et ciel et terre, yeaue et feu en tans [brev;
anges fist et archanges, molt les mist en haut [leu;

dans le *Dits d'aventures*, que M. Trebutien a publié en 1835 :

La crupe avoit plus verde que n'est cresson [en l'eve,
jaune parmi les flans, s'avoit la teste [bleue;
l'en ne le cainsist mie de vingt toises de seve,
et s'avoit bien cent piez du musel a la [queue.

On semble même avoir assimilé le son du n à celui de l'u :

N'onkes n'i cauca esperons.
Une escorgie a treis nous.

Romans des aventures Fregus, p. 22.

Au reste, ces licences, qui ne s'arrêtent pas même devant le vocabulaire, se retrouvent dans la versification de toutes les langues qui ne sont pas encore fixées. Per aver mais d'entendemen, vos vuoil dir, qe paraulas i a don hom pot far doas rimas aisi con *leal, talen, vilan, chanson, fin*; et pot hom ben dir, qui si vol : *liau, talan, vila, chanso, fi*; Raimon Vidal, *Dreita maniera de trobar*; ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, p. 202. M. Duran dit dans une remarque sur le *Romanze del conde Arnaldos* : Aqui en el canto debia pronunciarse *Flan* en vez de *Flandes*, como sucede aun cuando la gente del campo entona esta clase de romances; *Cancionero de romances*, t. IV, p. 3. Il en était de même dans les poésies allitérées; on ne s'y faisait aucun scrupule d'y ajouter au commencement des mots les lettres nécessaires au rhythme : ainsi, après le vers 3030 de l'édition du *Vision of Piers Ploughman* de M. Wright, on lit, au lieu de *losynge*, dans le texte de M. Whitaker :

With false wordes and writes, ich have [wonne my goodes,
And with gyle and *glosynge* gadered that [ich have.

(1) N'ai pas le cueur sain ni delivre,
ne kuid mie lungement vivre.

Romans de Rou, v. 620.

Wace n'y a tenu aucun compte de l'accentuation grammaticale du participe, et cependant elle existait certainement, puisqu'elle est marquée par un T final dans le ms. de la *Chanson de Roland*. L'E d'*abaissie* n'est pas non plus accentué dans la Chanson IVe du Roi de Navarre, et il en est de même de la finale de *reverte* dans la *Griesche d'yver* de Rutebeuf (t. I, p. 25); on trouve presque aussi souvent *poverte* que *poverté*, etc. En revanche, beaucoup d'E muets étaient prononcés avec une forte accentuation : nous citerons *chaitive* dans *Parise la Duchesse*, p. 100; *regne* dans Gaimar; ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, p. 17 et 49. L'exemple suivant prouve encore mieux l'arbitraire de l'accentuation :

Et quant j'ai béu et mengie,
sire quens, qu'en féisse gie
Se son buffet ne li rendisse.

Dits du Buffet; ap. Méon, *Contes et fabliaux*, t. III, p. 270.

Pour faire une rime féminine, Adenes ne craignait même pas, dans son *Romans de Berte aus grans pies*, de changer le genre de *doigt*; il disait *Si la prend*

doublées (1), qui, loin de mieux dessiner le rhythme, le rendaient en réalité moins sensible (2).

par la doie, et l'auteur du *Vœu du Héron* allait jusqu'à déplacer les deux syllabes de *printemps :*

Quant li airs se reffroide, appres le douch [tamps prin.

(1) On l'appelait *rime léonine* ou *léonime*, et on en attribuait l'invention à Perse :

Perses est apres li sisimes;
cil trouva les vers léonimes,
et fist le livre des autours,
com cil qui bien en sot les tours.

Alars de Cambrai, *Dits des Philosophes;* B. de l'Arsenal, B. L. F. nº 175, fol. 141, rº, col. 2.

Ce nom ne signifiait d'abord qu'Excellente :

Pour cou leur requier jou qu'il seat
Ce conte que je met en rime :
et se je ne suis léonime,
Merveiller ne s'en doit mie;
car molt petit sai de clergie,
Né onques mais rime ne fis.

Phelippe de Reim, *Romans de la Mannekine*, v. 28.

Des fols menesterels (*sic*) pris a dire
Les fais, trestout a point, en rime,
si bel, si bien, si léonime,
Que je le soi a raconter.

Raoul de Houdaing, *Songe d'enfer;* ap. Jubinal, *Mystères inédits*, t. II, p. 402.

Le père Thomas Bénoît disait encore dans l'exorde de sa traduction de saint Augustin :

La rime en maint lieu n'est pas gente;
ains mieux vault rudement rimer,
ou sens de l'acteur et entente,
qu'en aultre son léonimer.

L'étymologie en est facile à découvrir :

Ceo que en griu est *leun*
en franceis *rei* ad nun.

Philippe de Thaun, *Bestiaire*, v. 12.

Consonantias habentes alii dicuntur *leonini*, et dicuntur a Leone, quia sicut leo inter alias feras majus habet dominium, ita haec species versuum; *Ars rhythmicandi;* ap. Mone, *Anzeiger*, 1838, col. 586, et Moritz Haupt, *Altdeutsche Blätter*, t. I, p. 212 Pour quelques uns, la rime léonime n'exigeait qu'une seule syllabe : Et est ceste balade leonime parce qu'en chascun vers elle emporte sillabe entiere; Eustache Deschamps, *Art de dictier;* ap. *Poésies morales et historiques*, p. 269. C'est aussi certainement le sens que lui donnait Bordigné :

Jehan de Meun tient son Romman de la [rose
Fort estimé en substance et en sens;
avecque luy dechiffre ses accens
Feu Jehan Marot plein de haultz léonines.

Légende de Pierre Faifeu, p. 7.

Mais l'art de la versification fit d'assez grands progrès pour qu'on multipliât les difficultés à plaisir, et on finit par distinguer la rime léonime de la simple consonnance.

Et se je n'en faz bien ma rime
ou consonant ou léonime,
Nus hom por ce mal n'i entende,
emcoiz li proi kè il m'amende
Jusc'a tant k'il oient la fin.

Herbers, *Dolopathos;* ap. Loiseleur-Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*, p. 158.

Et cils qui ne set en sa rime
qu'est consonant ou léonime,
Ne puet, comment qu'il s'en dement,
avoir certain entendement.

Guiart, *Branche aux royaus lignages*, prologue, v. 5.

Voyez aussi Chrestiens de Troyes, *Dits du roi Guillaume d'Angleterre*, v. 1; ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. III, p. 39, et la *Traduction de Boëce;* ap. P. Paris, *Manuscrits françois*, t. V, p. 54. Selon le *Jardin de plaisance et fleur de rhetoricque nouvellement imprime a Paris*, il lui fallait habituellement deux voyelles semblables et des expressions nobles :

Mais léonineë s'appelle
quant la sillabe derreniere
et penultieme voyelle
est de rime bonne et entiere,
a tout le moins aux feminines
dictions : mais il peult suffire
d'une sillabe aux masculines,
si trop commun terme n'y vire.

Fol. 61, rº, col. 2.

Le curé Pierre Fabry, qui vivait sous Charles VIII, était encore plus exigeant : Ryme qui se termine a son leonine est la plus belle des rymes, ainsi que le lion est la plus noble des bestes. Et doit avoir la derniere syllabe et la penultieme depuis la vocal, semblable en orthographie, accentuation et prononciation; ap. Fauchet, *De l'origine de la langue et poesie françoise*, p. 80.

(2) On croyait en reconnaître la fin dès

Chaque dialecte avait des habitudes de prononciation et d'écriture qu'il serait impossible d'apprécier d'une manière complète, lors même que les vieux manuscrits ne seraient pas aussi misérablement corrompus (1), et les éléments es-

que l'oreille était frappée du retour de la consonnance, et les vers tronqués d'une syllabe laissaient l'harmonie boiteuse. Ces rimes prolongées n'auraient pu s'associer à la mesure que si, comme dans nos vers féminins et dans les vers italiens, où la consonnance a, selon l'accentuation des mots, une, deux ou trois syllabes, le rhythme avait fini avec la première syllabe consonnante, dont l'accent eût dominé et, pour ainsi dire, absorbé les autres, et c'est ce que la nature du français y rendait impossible. La recherche des difficultés eût pu sans doute faire imaginer ces consonnances prétentieuses, mais nous en attribuerions plutôt l'origine à l'imitation inintelligente d'une règle nécessitée par l'accentuation latine. Si penultima syllaba distinctionis proferatur acuto accentu, tunc consonantia debet servari a vocali penultimae syllabae; *Ars rhythmicandi;* ap. Wright et Halliwell, *Reliquiae antiquae*, t. I, p. 31. Voyez, comme exemple, la Légende de saint Bonus dans nos *Poésies populaires latines antérieures au XII*[e] *siècle*, p. 190, et les Décades à la louange de la Vierge, attribuées à saint Bernard; ap. Hommey, *Supplementum Patrum*, p. 180. C'était au moins la raison que Brunetto Latini en donnait dans son *Thresor :* Li covient a mesurer les deus derraines sillabes de vers, en tel maniere que toutes les lettres de la derraine sillabe (soient semblables, et au moins le voel de la sillabe qui vat devant la derraine. Apres ce, li covient a contreposer les accens et les vois, si que les riesmes s'entraocordent en leur accens. Car ja soit ce que tu accordes les lettres et les sillabes, certes la riesme n'iert ja droite, se li accent se descordent; l. III, ch. 9; B. R., n° 7066, fol. 170. Le rhythme des langues où la rime se combine avec l'accentuation des autres syllabes supporte même fort mal les consonnances complètes : elles frappent tellement l'oreille qu'elles l'empêchent d'apprécier les autres éléments rhythmiques. Aussi Puttenham faisait-il dans son *Arte of english poesie* une règle expresse d'éviter les syllabes consonnantes qui commençaient par la même consonne, et disait-il qu'on n'y manquait que *for lacke of good judgment and a delicate ear.*

(1) Et pour ceu que nulz ne tient en son parleir ne rigle certenne, mesure ne raison, est laingue romance si corrumpue qu'a poinne li uns entend l'aultre, et a poinne peut on trouveir ajourd'ieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcieir en une meismes semblant menieire, mais escrit, ante et prononce li uns en une guise, et li aultre en une aultre; *Traduction du Psautier;* B. Mazarine, n° T, 798 (XIV[e] siècle), fol. 2, v°. Et comme Pasquier l'avait fort bien remarqué : Les copies estoient diversifiées en autant de langages comme il y avoit eu diversité de temps : car les copistes copioient les bons livres, non selon la naïfve langue de l'auteur, ains selon la leur; *Recherches de la France*, l. VIII, ch. 3. Ainsi les deux ms. de Froissart, conservés à la B. R. sous les n°s 8318 et 9661, ont des formes entièrement différentes, et des quatre exemplaires qu'elle possède du *Romans de Godefroy de Bouillon*, il y en a deux en rouchi, un en bourguignon et un en picard. Les éditeurs ont encore ajouté aux irrégularités qui résultaient de cet arbitraire des copistes : la plupart ont imprimé les textes sans comparer les différents ms. et sans en reproduire scrupuleusement la lettre, et les autres, plus préoccupés du sens et de la langue que des nécessités de la versification, n'ont tenu aucun compte des contractions que le poète s'était permises. Ainsi, il y a dans le fac-similé du ms. de la *Chanson de Roland*, str. CXCI, v. 17 :

Trestute espaigne avrat carl en baillie,

et parce qu'un copiste ignorant des règles du rhythme semble avoir indiqué

sentiels du rhythme ont dû bien souvent périr dans les remaniments inintelligents des jongleurs (1). Nous admettrons même que les sons sourds du français se prêtaient complaisamment à des contractions (2) et à des interpollations d'E muets (3) qui permettaient de compenser par l'arbitraire de la prononciation les inégalités de mesure qui auraient paru trop choquantes (4); et des exemples multipliés nous

deux abbréviations, on lit, p. 105, avec deux syllabes de trop :

Trestute Espaigne averat Carles en baillie.

(1) Ils ne s'en tenaient même pas toujours à des retranchements, à des additions et à la substitution de quelques passages plus agréables ou d'expressions plus intelligibles à leur auditoire : leurs changements portaient quelquefois sur la nature même du rhythme. Ainsi le *Partenopex de Blois*, qui, dans le ms. de l'Arsenal, publié par M. Robert, est tout entier en vers de huit syllabes à rimes plates, est mélangé d'alexandrins réunis en tirades monorimes dans les ms. de la B. R. nos 6985, et Suppl. franç. 1830. Le *Romans d'Aspremont*, dont M. Keller a publié des extraits (*Romvart*, p. 2-11), est écrit en vers de huit et de dix syllabes irrégulièrement mêlés, et il y a des alexandrins dans le *Romans de Roncevaux* (B. R. no 7227[5]), dans la *Chansons de Hervi* (B. R., fonds de Saint-Germain français, no 1244) et dans le *Garin le Loherain* (t. I, p. 60), dont la forme systématique est le vers de dix syllabes.

(2) Comme les scribes n'en tenaient pas toujours compte, le rhythme n'en semble pas moins bien imparfait; ainsi on lit dans un des poëmes les plus littéraires du moyen âge :

Sire, bon jour vous doinst li pere
ki de la Virgene fist sa mere.
Romans de la Violete, v. 1720.

Et el chiel les angeles mesis.
Ibidem, v. 5191.

Et puis a vos aposteles chiers.
Ibidem, v. 5319.

Nous ajouterons un dernier exemple, emprunté à la *Chansons d'Alexis*, str. XXXVII :

Est vus l'esample par trestut le païs,
que cele imagine parlst pur Alexis.

(3) Ainsi Eustache Deschamps, qui écrivait dans une de ses ballades, *Poésies historiques et morales*, p. 41 :

Gaiges le Roy, pour estre guerdonne,

ne craignait pas d'écrire dans une autre, *Ibidem*, p. 20 :

De cent n'en voy par un guerredonner.

Cuvelier, qui disait dans la *Vie vaillant Bertran du Guesclin*, v. 12245 :

Avoiënt pris ces deus et mis a raëncon,

ne faisait aucune difficulté d'écrire, deux vers plus bas :

Quant le Besgue choisi, si le mit a reancon.

Pour donner une syllabe de plus à *peur*, Gautier de Coinsi y introduisait un second E :

Peeur et dote fait fors metre.
Miracles de la Vierge, l. I, ch. 2; B. R., fonds de Notre-Dame, no 195.

Et le ms. B. R., no 7987, n'en conservait pas moins l'orthographe habituelle. Même aujourd'hui que la langue est si rigoureusement fixée et tient avec tant de pruderie aux traditions des grands écrivains, *encore* peut compter indifféremment pour deux ou pour trois syllabes.

(4) Qu'ele ne puisse sun bon aver,
Itant cum est en ceste voleir.
Tristans, t. II, p. 19.

Certainement le pronom démonstratif *ceste* se rapprochait déjà de la prononciation sourde qu'il a prise, et la finale

ont appris qu'il était loisible aux poètes de réunir dans une seule émission de voix des syllabes naturellement distinctes (1), et de séparer des voyelles étroitement unies ensemble (2). Mais les irrégularités des premiers vers français n'en restent pas moins trop nombreuses, nous dirions volon-

d'*ele* était mangée ; on trouve même, *Ibidem*, t. I, v. 1348 :

Qu'el m'aime, c'est par la poison.

Le manuscrit des poésies d'Eustache Deschamps a oublié aussi d'indiquer dans ce vers la contraction du pronom personnel avec le verbe :

Tel paix a eulx. Qui voulra, si me perdoin-
[gne.
Poésies historiques et morales, p. 73.

Dans le *Mirouer du mariaige*, p. 233, on y trouve aussi *mareschal* au lieu de *marchal* comme à la p. 236, v. 8 et 13. La contraction est au contraire indiquée dans ce vers de la *Voie de paradis* de Rutebeuf :

James a regner ne finra.
OEuvres complètes, t. II, p. 47.

La reine de Navarre disait encore, à la fin du XVI[e] siècle, dans *Le miroir de l'ame pecheresse* :

Av' ous souffert que je fusse huée
montrée au doigt, ou battue, ou tuée ?
M'avez vous mise en prison tres obscure,
ou bannië sans avoir de moy cure ?
M'av'ous osté vos dons et vos joyaux,
pour me punir de mes tours desloyaux ?
Marguerites de la marguerite des princesses, p. 42.

Ces suppressions de voyelles étaient même un usage général, comme le prouve ce passage de Sibillet, qui cependant les réprouvait : Encor se fait apostrophe irréguliére de l'E feminin, en la fin des dictions, comme trouveras ès élégies de Marot *tel'* pour *telle*, *el'* pour *elle* et *quel'* pour *quelle*; et aux premières personnes des prétéris imparfais, indicatifz, optatifz et conjunctifz, comme *j'aymoy* pour *j'aymoie*, *je voudroy* pour *je voudroie*; *Art poétique*, p. 20, verso.

(1) Maint i a ja trai home e maint i traïra.
Romans de Rou, v. 4145.

De tous ouvriers d'armes, d'orfaverie.
Eustache Deschamps, *Poésies*, p 25.

Dans *La Griesche d'este*, Rutebeuf n'a donné également que deux syllabes à *février*; ap. *OEuvres complètes*, t. I, p. 30. Sarrasin disait encore dans un vers de dix syllabes :

Le Pays de Caux est le Pays de Cocagne,

et Molière n'a pas craint d'écrire dans l'*École des femmes*, act. I, sc. 1 :

Et la bonne paysanne apprenant mon desir.

(2) Roü fu amïables, Hastainz fier et divers,

disait Wace dans le *Romans de Rou*, v. 764, et il faisait aussi un dissyllabe de *Rou* dans le v. 2331. Dans son *Romans de Brut*, il donnait indifféremment, selon les besoins de la mesure, une ou deux syllabes au verbe *oïr* :

Nul oist au fils son pere plaindre,

v. 15117, et v. 15241 :

Raconta ce qu'il ot oï.

Li reïs ne l'escondit mie ;
mes mut le tint a grant folie,

disait Marie de France dans le *Lais des deux amants*, v. 149.

Le Chastelains de Couci, qui suivait la prononciation actuelle dans sa chanson x, str. 4 :

Je sai de voir que n'i doi pas faillir,

comptait *voir* pour deux syllabes dans la chanson IX, str. 4 :

Nenil, voïr : il n'en puet estre ensi.

On ne se faisait non plus aucun scrupule d'ajouter au commencement des mots des lettres arbitraires qui les allongeaient d'une syllabe :

Or prïons au roi glorïeux
qui par son sanc esprecïeux.
Rutebeuf, *Complainte du comte de Nevers*; ap. *OEuvres complètes*, t. I, p. 63.

Les noms propres eux-mêmes recevaient cet augment : ainsi, dans le *Fabliau de Trubert*, Douins appelle son héros *Estrubert* quand il a besoin d'un pied de plus ; ap. Méon, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. I, p. 192.

tiers trop constantes, pour qu'il soit possible de chercher dans aucun de leurs éléments ce parallélisme exact qui nous semble à present la base indispensable de toute espèce de rhythme. Ainsi, dans la Chronique de Geoffroi Gaimar les vers varient indifféremment de sept à neuf syllabes :

De Wassingburc, un livere angleis
u il trovad escrit des reis
E de tuz les emperurs (1).

Dans le Donnez des Amanz, les inégalités prennent encore plus de marge :

Pur gevene gent fas ceste traité,
e sul pur eus l'ai comencé.
Un juvencels nomement
resevera co nostre present (2).

La première ligne a, comme on voit, jusqu'à dix syllabes; la seconde n'en a plus que huit; la troisième se réduit à sept, et la quatrième revient à neuf. La cause n'en peut être attribuée uniquement à l'altération des manuscrits et à l'incapacité des jongleurs : les ouvrages le plus habilement composés et le plus soigneusement écrits présentent tous des défectuosités semblables (3), et il s'est trouvé des savants et des poètes qui ont formellement reconnu que l'harmonie du rhythme n'exigeait d'abord qu'une sorte de ressemblance. Juan del Encina disait encore dans son Arte de poesia castellana : Hay en nuestro vulgar castellano dos gene-

(1) Ap. Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, t. I, p. 61.

(2) Ap. Fr. Michel, *Tristans*, t. I, p. LXIV. La versification de la *Résurrection du Sauveur* est encore plus inégale : quoique les vers y soient habituellement de huit syllabes, quelques uns en ont jusqu'à onze ou douze. Ainsi, on lit dans l'édition de M. Jubinal, p. 26 :

Quant il fut enterrez et la pere mise
Caiphas qui est levez dit en ceste guise.

(3) Que la dame suffri en la tur.
Lais de Gagemer, v. 666.

Diva, dist ele, ne me celer.
Lais de Graelent, v. 23.

Et se je riens par paor j'oubli.
Chastelains de Couci, *Chansons* VII, et *Ibidem* :

Fineront ja, douce dame, mes dolors.

E tant mene la folie.
Tristans, t. II, p. 13, et *Ibidem*, p. 17 :

En cete curuz e en cete ire.

ros de versos ó coplas. El uno quando el pie consta de ocho sillabas ó su equivalencia, que se llama *Arte real*. El otro quando se compone de doze ó su equivalencia, que se llama *Arte mayor* (1). Le témoignage de Lorenzo de Segura est plus significatif encore : il se vantait, comme d'une grande preuve d'habileté, de compter les syllabes de ses vers (2). A la vérité, il ne s'agit, dans ces deux exemples, que de la poésie espagnole ; mais, malgré d'apparentes dissemblances, il y avait dans l'Europe du moyen âge une trop grande unité philosophique et littéraire pour que la versification d'un peuple eût un caractère étranger à la nature de sa langue, qui ne se retrouvât pas dans toutes les autres (3).

La versification française s'est donc successivement perfectionnée ; elle a une histoire véritable, et pour en posséder tous les éléments il faut apprécier les causes diverses qui ont ramené l'harmonie approximative des premiers vers à l'exactitude rigoureuse qui la caractérise. Si, comme l'ont tenté quelques critiques, il était possible de reconnaître

(1) Ch. v, en tête de son *Cancionero*, Salamanque, 1509. Le Marquis de Santillane disait aussi dans sa célèbre Lettre : Los Gallicos e Franceses escribieron en diversas maneras rimos è versos que en el cuento de los pies è bordones discrepan : pero el peso è cuento de las silabas del tercio rimo, è de los sonetos è de las canciones morales, iguales son de las baladas ; aunque en algunos asi de las unas como de las otras hay algunos pies truncados que nos otros llamamos *medios pes*, è los Lemosis, Franceses è aun Catalanes, *bioqs* ; ap. Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, t. I, p. LIV.

(2) Fablar curso rimado per la quaderna [via
a sillabas cuntadas, ca es grant maestria.

Alexandro, str. II, v. 3.

(3) Cette liberté de la versification se retrouve aussi complète dans toutes les littératures de l'Europe moderne. En allemand et en anglais, il n'y a pas d'hémistiches réguliers, et la rime n'y est nullement nécessaire. Ces licences sont encore plus illimitées en italien : non seulement on y mêle arbitrairement les rimes régulières (*piane*), les rimes glissantes (*sdrucciole*) et les rimes tronquées (*tronche* ou *rotte*), mais la longueur des vers n'y a rien de fixe ni de constant. Dans le *Pataffio* de Brunetto Latini, il y a çà et là des vers de douze syllabes accentués sur la pénultième, et, vers le milieu du XVI[e] siècle, Alessandro de' Pazzi écrivit des comédies et des tragédies entières dans la même mesure. L'*Eridano* de Francesco Patrizio (Ferrare, 1557) est en vers de treize syllabes ; la *Flora*, comédie de Luigi Alamanni, en a seize, et Bernardino Baldi a soutenu au commencement du XVII[e] siècle que le vers héroïque devait en avoir dix-huit. De plus, on peut se dispenser de la rime, et les vers *sciolti* peuvent avoir eux-mêmes, selon le caprice du poète, une mesure plus ou moins longue, et l'accent sur la pénultième, comme dans l'*Italia liberata* du Trissino, ou sur l'antépénultième, ainsi que dans les comédies de l'Arioste.

quel était son rhythme primitif, on remonterait à la source de toutes les influences et on suivrait ses progrès avec une certitude presque absolue ; mais tant d'essais malencontreux ont dû périr, qu'il est toujours périlleux de rien induire de systématique des vers isolés que d'heureux hasards nous ont conservés. Un fait cependant est constant : c'est que la quantité du latin était trop profondément altérée pour avoir pu exercer une influence immédiate sur le rhythme des idiomes romans. Si cet affranchissement des règles de la versification classique ne résultait pas nécessairement de la corruption de l'ancienne langue, un grammairien qui vivait probablement dans le midi de la France, pendant le VI[e] siècle, nous en fournirait une preuve positive. Omnes, dit-il, omnes prosi versus per spondaeum edi solent (1). D'un autre côté, l'imperfection du français ne lui permettait pas encore de marquer suffisamment le rhythme avec des éléments purement philologiques; la mélodie musicale dominait les habitudes les plus rationnelles de la prononciation, et l'appropriait à sa convenance. C'est ce que nous atteste, même pour la versification latine, l'écrivain spécial que nous citions tout à l'heure : Metrum ex meta nomen accepit ; cujus pedes sunt dicti velut quaedam medietates sonorum, quae quoniam necessitate cantandi a poetis disparata(e) sunt, in tantum ut, extrema soni parte in alterum translata, nullum phonum incolume remaneat, hac de causa nullum metrum planum inveniri potest (2).

La simplicité de la musique rendait toutes les innovations trop faciles pour que la versification, qui se modifiait avec elle, se soit d'abord arrêtée à des formes invariables (3), et

(1) Vergilius Maro, *Epitome* II; ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. V, p. 109.

(2) *Ibidem*, p. 108.

(3) Souvent, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans nos deux recueils de poésies populaires latines, la consonnance changeait de place dans la même pièce : des vers liés habituellement deux à deux par des rimes finales y devenaient léonins, et se terminaient par des syllabes sans rapport systématique avec la terminaison des autres. Cette inconsistance du rhythme était plus grande encore en français, et ne saurait, comme dans les exemples que nous avons cités, p. 288, note 1, être

la perte des anciennes mélodies ne permet plus de constater par des faits la priorité des mesures (1). Il faut, dans ces questions d'origine, comme dans presque toutes les autres, s'appuyer uniquement sur des considérations logiques, et, à défaut de certitude, se contenter d'une forte vraisemblance. Sans doute, la forme matérielle de la versification classique survécut pendant long-temps à son esprit; mais on y remplaça par de nouveaux éléments rhythmiques ceux que les altérations de la prosodie empêchaient de plus en plus l'oreille de sentir. Devenu plus populaire que les autres, parce que les fictions de la quantité s'y accordaient mieux avec le mouvement naturel de la langue, le vers trochaïque de quinze syllabes conserva ses deux hémistiches, et lorsque l'affaiblissement progressif de l'accent ne fit plus ressortir suffisamment l'antépénultième, on suppléa à cette insuffisance par une rime finale qui groupait les vers en strophes régulières (2). Dès ses premiers essais, la langue française était beaucoup trop sourde pour séparer par tant de syllabes sans force rhythmique l'élément essentiel de la mesure : on les scanda deux à deux, pour les soumettre au moins à une sorte de lien et rendre leur rapport plus facile à saisir. On rapprocha les consonnances; on les plaça à la fin des deux hémistiches où la pause obligeait la voix de

toujours attribuée à des altérations fortuites. Ainsi, la première branche du *Romans de Rou* est en vers de huit syllabes à rime plate (1-750); les trois branches suivantes sont des alexandrins, liés en couplets monorimes (751-5164), et le rhythme revient dans la seconde partie à sa première mesure. Dans une *Histoire sainte* écrite à la fin du XIII[e] siècle (B. R., n° 7181[3], fol. 210, recto), les vers ont d'abord huit syllabes, puis dix, puis douze, et enfin ils reviennent à huit.

(1) Les archéologues en musique ne s'accordent même pas sur la traduction du petit nombre qui nous est parvenu, et nous ne croyons pas qu'avant la popularité du système de Guy d'Arezzo, la science de la musique fût assez universelle pour que la valeur des signes qui la notaient soit restée invariable. Les difficultés que, malgré sa simplicité, le chant ecclésiastique présentait avant cette invention, semblent indiquer le contraire, et ce serait peut-être la première fois qu'un système d'écriture n'eût pas commencé par être le secret d'un petit nombre de personnes.

(2) Le plus souvent en tercets, comme dans le *Rhythme sur les joies du paradis*, et dans le *Chant sur la mort de Constance, écolâtre du monastère de Luxeuil* (ap. *Poésies populaires latines antérieures au XII[e] siècle*, p. 131 et 280); mais on trouve aussi de nombreux exemples où ils ont été réunis en quatrains : la *Vision de Ful-*

s'y appesantir davantage (1), et il résulta de ces innovations, nécessitées par le changement des langues, de petits vers à rimes plates, composés d'un même nombre de pieds. Loin de contredire ces inductions, les plus vieilles poésies qui nous sont parvenues, l'Hymne à sainte Eulalie (2), la Légende de saint Léger (3), les Enseignements d'Aristote (4), le Bestiaire de Philippe de Thaun (5), les confirment pleinement et leur donnent en quelque sorte l'autorité des faits (6). La tendance de la versification à se perfectionner, à combiner d'une manière plus mélodique des éléments plus

bert (*Ibidem*, p. 217); le *Poëme sur saint Thomas Becket* (ap. *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 70) et la plupart des poésies réunies par M. Thomas Wright sous le titre de *Poems commonly attributed to Walter Mapes*.

(1) Voilà pourquoi, malgré l'inégalité des deux hémistiches, on mit la rime des vers léonins à la première syllabe du troisième pied, qu'une pause naturelle devait séparer de la seconde.

(2) Buona pulcella fut Eulalia;
bel avret corps, bellezour anima,
Voldrent l'aveintre li Deo inimi,
voldrent la faire diavle servir.
Elle non eskoltet les mals conselliers
qu'elle Deo raneiet, chi maent sus en ciel,
Ne por or, ned argent, ne paramenz,
por manatce, regiel, ne preiement.

Ap. *Elnonensia*, p. 6.

Le nombre des syllabes était, comme on voit, bien irrégulier, et les vers restaient encore plus longs qu'un rhythme rigoureux ne l'eût permis.

(3) Domine Deu devemps lauder
et a sus sancz honor porter;
in su amor cantomps del sant
quae por lui augrent granz aanz;
et ores temps et si est bienz
quae nos caneumps de sant Lethgier.

Collection des Documents historiques; Mélanges, t. IV, p. 424.

(4) Primes saciez ke icest tretiez
est le *Secre de secrez* numez,
Ke Aristotle, le philosophe ydoine,
le fiz Nicomache de Macedoine,
A sun deciple Alisandre, en bone fei
le grant, le fiz Phelippe le rei,
Le fist en sa grant vielesce,
quant de cors estoit en fieblesce,
Pus qu'il ne pout pas travailler
ne al rei Alisandre repeirier.

B. R., fonds de Notre-Dame, nº 5, fol. 173, vº.

(5) Philippe de Taün,
en franceise raisun,
Ad estrait Bestïaire,
un liv[e]re de gramaire,
Pur l'onur d'une gemme
ki mult est bele femme.

Ap. Wright, *Popular treatises on science written during the middle ages*, p. 74.

Nous pourrions encore citer le *Romans de Brut*, tous les poëmes de Chrestiens de Troyes, les *Lais* de Marie de France, le *Partenopex de Blois*, la *Conquéte de l'Irlande*; mais nous nous bornerons à un poëme religieux encore inédit :

En une nuit cent home,
tut del cene de Rome,
Sungerent veirement
el ciel, el firmament,
Noef soleils colorez
de diverse clartez.

Regine Sibille; B. R., fonds de Notre-Dame, nº 277.

Cette mesure était aussi fort commune en provençal : c'est celle de *Flamenca*; des *Légendes de saint Trophim*, *de saint Honorat*, etc.

(6) Ce rhythme se trouve aussi dans la poésie latine du moyen âge. Il n'y a encore que la coupe en deux hémistiches égaux dans l'*Epître* d'Auspicius au comte Arbogaste, que nous avons déjà citée :

Praecelso expectabili bis Arbogasto comiti :
Auspicius, cui diligo, salutem dico plurimam.
Magnas coelesti Domino rependo corde gratias

conformes à la nature de la langue, nous aide aussi à retrouver l'ordre dans lequel ses formes se sont développées. Lorsque la différence ne résulte point du caractère particulier des poëmes, tout rhythme assez général pour ne pouvoir être attribué à l'ignorance ni à l'incapacité d'un poète doit être antérieur à une mesure plus parfaite. Le vers de dix syllabes, dont la césure rend l'harmonie boiteuse, soit qu'elle le coupe en deux hémistiches inégaux, soit qu'elle empêche de lier les syllabes deux à deux, a sans doute précédé la forme alexandrine. Le rhythme de nos vieilles épopées confirme encore en cela les inductions de la logique : les Romans de Garin le Loherain (1) et d'Ogier de Danemarche (2), la Chanson de Roland (3) et celle de saint Alexis (4), la plupart des poëmes dont l'archaïsme semble le plus incontestable, sont écrits en vers de dix syllabes (5).

Quod te tullensi proxime magnum in urbe [vidimus.

Ap. dom Bouquet, t. I, p. 815.

Dans son *Poëme sur la vanité de la vie*, Columban y ajoutait déjà une rime finale :

Differentibus vitam mors incerta surripit :
omnes superbos, vagos, moeror mortis [corripit.
Plerique perpessi sunt poenarum incendia,
voluntatis lubricae nolentes dispendia.

Le rhythme est devenu complet dans la *Légende de Bonus* (ap. *Poésies populaires latines antérieures au XII*[e] *siècle*, p. 90), la *Vision d'Ansellus scholasticus* (*Ibidem*, p. 200), la *Cène de Johel* (ap. *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 93), et le *Poëme sur les misères de la vie humaine* (*Ibidem*, p. 108).

(1) Vielle chanson voire volez oïr
De grant istoire et de mervillous pris,
Si com li Wandre vinrent en cest païs?
Crestïenté ont malement bailli,
Les homes morts et art tout le païs;
Destruirent Rains, et assisrent Paris,
Et sains Nicaises de Rains i fut ocis,
Et sains Morises de Cambrai, la fort cit,
Uns grans seigneurs, si com la chanson dit,
En sa compaigne de chevaliers sept mil
Qui por Jesu furent verai martir.

T. I, p. 1.

(2) Oies, signors, que Jesu ben vos faice,
Li glorïous, li rois esperitable!
Plaist vos oïr canchon de grant barnage!
C'est d'Ogïer, li duc de Danemarche;
Si com ses peres le laissa en ostage,
Li duc Gaufrois od l'adure corage.
A Saint-Omer fu l'empereres Kalles,
Sa cort i tint par unes haltes Paskes,
Si gentil home qui li tienent sa marche.

T. I, p. 1.

(3) Carles li reis, nostre emperere magne,
Set anz tuz pleius ad ested en Espaigne,
Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne.
N'i ad castel ki devant lui remaigne,
Mur ne citet n'i est remes a fraindre,
Fors Sarraguce ki est en une montaigne.
Li reis Marsilie la tient, ki Deu n'en aimet :
Mahummet sert e Apollin recleimet.
Ne s'poet guarder que mals ne li ateignet.
[AOI.

Str. I.

(4) Bons fut li secles al tens ancïenur;
quer feit i ert e justise et amur :
si ert créance, dunt or[e] n'i a nul prut;
tut est muez, perdud ad sa colur :
ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.

Ap. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. V, p. 302.

(5) Un autre caractère des formes primitives de notre versification est de se rattacher sans aucun intermédiaire à des mesures latines, et nous possédons encore de très vieilles poésies qui ont le même rhythme. Telle est la *Concor-*

C'est dans des poésies du XIIe siècle qu'un sentiment plus délicat de l'harmonie allongea le premier hémistiche. Le Voyage de Charlemagne pourrait seul remonter à une époque antérieure, et le rhythme y est trop irrégulier pour être regardé comme un de ces progrès, amenés par le développement naturel des choses, qui comptent seuls dans l'histoire (1). Tous les autres poëmes en vers alexandrins ont une date certaine (2); leurs auteurs étaient déjà des gens de lettres préoccupés de la forme (3), et le nom qu'on donne à

dance des quatre Evangélistes, attribuée à Alcuin, que nous avons déjà citée, p. 379 :

Quam imprimis speciosa quadriga!
Homo, leo, vitulus et aquila,
septuaginta unum per capitula,
colloquuntur de Domino paria.

Opera, t. II, p. 284, éd. de Froben.

Comme les poëtes italiens, sans doute Alcuin ne comptait pas la dernière syllabe. Au reste, le rhythme de beaucoup de poëmes populaires latins était entièrement semblable à celui de nos vers de dix syllabes : nous citerons entre autres le Chant sur la mort de Guillaume le conquérant (ap. nos *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, p. 294), un Cantique sur la mort (ap. Rambach, *Christliche Anthologie*, t. I, p. 354), un Chant sur la sainte Trinité (ap. nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 53), un Miracle de saint Nicolas (ap. nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 276), la plus grande partie du Mystère des Vierges folles (*Ibidem*, p. 233), quatre Chansons d'Hilarius (*Versus et ludi*, p. 14, 16, 18 et 21), une Chanson publiée par M. Grimm (*Gedichte des Mittelalters auf König Friedrich I*, p. 56), et une autre dont nous devons la connaissance à M. Ferdinand Wolf; *Ueber die Lais*, p. 433. On a voulu conclure d'un passage de Dante que de son temps il n'existait pas encore de vers alexandrins : Nullum adhuc invenimus carmen in sillabicando endecasillabum transcendisse; *De vulgari eloquio*, l. II, p. 42. Dante était trop versé dans notre littérature pour avoir commis une erreur aussi grossière; il ne peut parler ici que des vers italiens, où la syllabe qui suivait l'accent était réputée inutile à la mesure et sans aucune valeur rhythmique.

(1) Un jur fu Karléun al Seint-Denis [muster,
Reout prise sa corune, en croiz seignat sun [chef,
E ad ceinte sa espee; li ponz fud d'or mer.
Dux i out e demeines e baruns et chevalers.
Li empereres reguardet la reine sa muillers.
Ele fut ben corunee al plus bel e as meuz.

P. 1.

(2) La fin de la première partie du *Romans de Rou*, toutes les différentes branches du *Romans d'Alixandre*, la *Vie de saint Thomas Becket* par Garnier de Pont-Sainte-Maxence. Le *Romans de Horn et Rimenhild* semble d'abord antérieur :

Seignurs, oï avez le vers del parchemin
Cum li bers Aaluf est venuz a sa fin.
Mestre Thomas ne volt k'il seit mis a declin,
K'il ne die de Horn, le vaillant orphanin;
Cum puis l'unt treït li felun Sarasin.

P. 1.

Mais on ne tarde pas à reconnaître que l'apparent archaïsme du style tient à la patrie de l'auteur, et non à son temps. Il écrivait en Angleterre, et les anciennes formes du dialecte normand s'y étaient beaucoup mieux conservées qu'en France, où le développement naturel des langues vivantes et le contact des autres dialectes les avaient sensiblement modifiées.

(3) Les différents auteurs du *Romans d'Alixandre* choisissaient de préférence des sujets littéraires, et l'on ne saurait méconnaître les tendances artistiques d'Adenes, qui donna la forme alexandrine à *Beuves de Comarchis* et à *Berte aus grans pies*, quoique, ainsi que le prouve son roman des *Enfances Ogier*, il ma-

cette espèce de vers prouve qu'avant l'épopée d'Alexandre de Bernai, elle n'avait pas encore acquis une grande popularité (1).

L'unité du rhythme exigeait qu'il n'y eût qu'une seule terminaison pour tous les vers d'un même poëme, et cette règle, que les Arabes observent encore avec une exactitude rigoureuse (2), fut sans doute suivie d'abord dans la poésie française comme dans la poésie provençale (3). Mais le développement qu'y prirent bientôt les épopées, la multiplicité des aventures et la variété des sentiments qu'elles excitaient, forcèrent à varier aussi la déclamation, et la diversité des vers y répondit aux différences de la mélodie. Les longs poëmes furent donc divisés en tirades monorimes (4), d'une longueur irrégulière (5), et chacune formait un tout complet où s'arrêtait naturellement le récit des jongleurs. Ces coupures rhythmiques devinrent même assez indépendantes les unes des autres pour que l'on se crût obligé de marquer leur liaison par la répétition de la dernière idée (6), quelquefois même du dernier mot (7), et tout en indiquant la

niât avec facilité le rhythme populaire de dix syllabes.

(1) De Croy le disait déjà dans son *Art et science de rhetorique* : Ils sont nommes alexandrins pour ce que les histoires d'Alixandrè sont faictes en cette forme.

(2) Excepté dans les longs poëmes didactiques et historiques, où les vers riment généralement deux à deux.

(3) Nous en avons encore un exemple dans le *Thesaur* de Peires de Corbian, dont les 840 vers riment en *ens;* ap. Galvani, *Osservazioni sulla poesia de' trovatori*, p. 322-336. Les autres grands poëmes narratifs et historiques sont presque tous en tirades monorimes, et dans le ms. du Poëme sur Boëce, elles commencent toutes par une grande lettre.

(4) Pasquier les appelait *tires*, et Fauchet *lignes d'une lisière*. Vers d'une tire tombant sous une même rime; *Recherches de la France*, p. 599, éd. in-folio. Vingt ou trente lignes toutes d'une lisière et terminaison.... la lisière, c'est-à-dire la fin des vers; *Recueil de l'origine de la langue et poësie françoise*, l. I, ch. 8. L'auteur des *Deus trobeors ribauz* les appelait *laisses :*

Si sai de Perceval de Blois;
de Princenoble le Galois
Sai ge plus de quarante laisses.

Ap. Roquefort, *Etat de la poésie françoise*, p. 294.

(5) Elles avaient depuis quatre vers jusqu'à 1450, et se prolongeaient même quelquefois davantage. Vers alexandrins sont de XII ou de XIII sillabes pour metre. Et n'a que une seule terminatioñ le nombre des lignes, et est a la voulente de l'acteur; de Croy, *Art et science de rhetorique*.

(6) Par la même raison les poètes évitaient d'en faire un tout complet se suffisant à lui-même : ils les rattachaient à des événements précédents ou annonçaient ceux qui allaient suivre.

(7) Dans le *Dis de la tremontaine;* B. R., n° 6988[2,2], fol. 6, verso.

continuité de l'inspiration, on rendit la fin de chaque tirade plus sensible par un vers dont la mesure restait imparfaite (1). Cette queue (2), terminée habituellement par une syllabe muette (3), semble avoir eu une déclamation particulière qui se reproduisait invariablement jusqu'à la fin du poëme (4) : aussi, pour maintenir l'unité de leur œuvre à travers ces coupures et ces changements de rhythme, quelques poëtes, à la vérité d'une époque postérieure, les lièrent par des consonnances avec la tirade suivante (5).

Ces tirades étaient trop lourdes et trop monotones pour ne pas être fatigantes, et le mérite qu'on leur attribue (6) de favoriser l'enjambement, en donnant une sorte de grâce à la brisure du vers, ne tenait qu'à l'indécision et à l'insuffisance du rhythme. Les poëtes reconnurent bientôt la nécessité d'y introduire à la fois plus de régularité et de variété, et les réduisirent à une strophe systématique d'un petit nombre de lignes (7). Mais la mesure n'était pas en-

(1) Cette rupture du rhythme n'était point particulière à la poésie française ; on la trouve aussi dans la Chronique provençale attribuée à Guilhems de Tudela, que M. Fauriel a publiée dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

(2) On l'appelait également, en flamand *Steert*, Queue : les Allemands lui donnaient le nom de *Waise*, Orphelin. L'auteur du poëme espagnol intitulé *Doctrina cristiana* a eu recours aussi à cet artifice.

(3) Dans *Aimeris de Narbonne*, *Girars de Viane*, *Bueves de Comarchis*, *Garins de Montglenne*, *Amis et Amiles*, etc.

(4) C'est au moins ce qu'on peut conclure de la notation d'*Aucasin et Nicolete*, dans le ms. B. R., nº 7989².

(5) Nous citerons comme exemples les *Miracles de Nostre Dame*, B. R., nº 7208, A et B. M. Fauriel a prétendu, dans le *Poëme sur la Croisade contre les Albigeois*, introd., p. xxxii, que la queue assonait toujours avec la tirade suivante ; mais c'est là une de ces erreurs dont un esprit si ingénieux et si porté à la généralisation ne se défendait pas suffisamment : ainsi il y avait, même dans le poëme qu'il éditait, de nombreuses exceptions : voyez les v. 505, 567, 931, etc. Girbers de Montreuil et l'auteur du *Roumans du Chastelain de Coucy* ont eu recours à un artifice semblable pour conserver l'unité de leurs poëmes : les nombreuses chansons qu'ils y citent sont toujours précédées d'un vers qui ne rime qu'avec elles.

(6) Raynouard, *Des formes primitives de la versification des trouvères*, et le *Journal des Savants*, 1845, p. 491.

(7) Elle en eut d'abord cinq comme dans la *Chanson de saint Alexis* et dans la *Vie de saint Thomas Becket*, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, dont nous citerons de préférence le commencement, parce qu'il ne se trouve pas dans l'édition qu'en a donnée M. Bekker :

Tuit li fisicïen ne sunt ades boen mir ;
tuit clerc ne sevent pas ben chanter ne ben lir :
asquanz des truvéurs faillent tost a ben dir ;
teus choisist le nualz ki le meuz quide estir,
et teus quide estre meudre des autres est li pir.

core assez marquée : il restait bien difficile d'éviter constamment les consonnances intérieures qui neutralisaient l'effet des rimes finales; et cette répétition de deux rapports semblables, cette carrure essentielle à l'harmonie (1), n'est suffisamment sentie que lorsqu'elle se borne à deux quantités rhythmiques, que l'oreille distingue aisément de toutes les autres (2). Telle est même sans doute l'origine du mot *couplet* : il ne signifiait d'abord qu'une *couple de lignes* liées ensemble par le rhythme et formant une mélodie complète (3).

Dans les longs poëmes, la succession incessante de ces

Si (?) nuls vuoit contruver et treiter et [decir,
de ben dire se paint ke nuls n'en puisse rir
ne par acune ren s'ovraigne desconfir,
mette le sens avant et li mauls seit a dir,
del ben amende l'un et nuls hom n'en enpir.

B. R., Suppl. franç., nº 2636, fol. 1, rº.

Mais un sentiment plus délicat de l'harmonie fit préférer la forme en quatrains : voyez la *Légende de saint Eustache* (*Journal des Savants*, 1833, p. 393), *La Folle et la Sage* (B. R., nº 7218, fol. 338); le *Diz de la voie de Tunes* et le *Diz des Cordeliers*, par Rutebeuf; le *Testament maistre Jehan de Meung;* le *Fabliau de Gautier d'Aupais;* le *Diz des trois pommes*, publié par M. Trebution; *Belle Idoine; Argentine; Belle Doette* (ap. *Romancéro françois*, p. 11, 21, 46); etc. Nous donnerons comme exemple le commencement de l'*Art d'amours*, par Guiart, qui est encore inédit :

Qui voudroit l'art d'amors et savoir et [aprendre,
si qu'on ne l'en péust ne blasmer ne re- [prendre,
premier doit a ces vers si bonnement en- [tendre
qué il sache raison s'on li demande rendre.

Guiart qui l'art d'amors vost en romans [traitier,
en son prologue vost quatre choses tou- [chier :
la premiere coment on se doit affaitier
pour requerre s'amie et savoir accointier.

B. de l'Arsenal, B. L. F., nº 1670, t. III, p. 225.

(1) Elle est même, selon plusieurs critiques, tellement indispensable à la versification, qu'il ne peut exister sans elle aucune espèce de vers. Atque scias oportet a veteribus doctis, in quibus magna est auctoritas, illud superius genus non esse versum appellatum, sed hunc et definitum et vocatum esse versum, qui duobus quasi membris constaret certa mensura et ratione conjunctis; saint Augustin, *De re musica*, l. III, ch. 2.

(2) Aussi trouve-t-on dans notre vieille littérature des distiques à rime plate de toutes les mesures, même de dix syllabes : nous citerons seulement le Miracle de Notre-Dame intitulé *De la Soucretaine* (B. R, nº 6987, fol. 315, vº), et une partie de l'*Histoire sainte*, mise en rimes à la fin du XIII[e] siècle; B. R., nº 7181³, fol. 217, vº.

(3) On l'appelait aussi *doublette :* Autre taille de rigme qui se nomme *doublette*, la plus facile et commune que l'on puist faire. Et se peut faire en toutes quantites de sillabes, et le plus souvent en huit ou en neuf sillabes. De ceste maniere de rigme est compose le *Rommant de la Rose;* de Croy, *Art et science de rhetorique*, fol. A, III, rº. Nous ne serions même pas surpris que *cobla*, le nom provençal de *couplet*, eût signifié Air, Mélodie, car on lit dans le *Leys d'Amors :* Descortz.... pot haver aytantas coblas coma vers... desaccordablas e variablas en accort, en so et en langatge; ap. Raynouard, *Lexique roman*, t. II, p. 484, et le Glossaire provençal de la Bib. laurentienne définit le *Descors :* Cantilena habens sonos diversos; ap. Crescimbeni, t. II, P. I, p. 187.

consonnances symétriques finissait elle-même par changer le plaisir en fatigue : on chercha donc, sans altérer la mesure, à dissimuler ce qu'elle avait de trop uniforme, et l'on trouva un moyen qui, loin de l'obscurcir, en faisait encore mieux ressortir la fin. La rime n'éveillait suffisamment l'attention qu'en portant sur des syllabes fortement prononcées ; on n'attribuait aucune valeur rhythmique à la désinence de tous les mots qui se terminaient par un E muet (1), et, quoique légitimée par la prononciation réelle, cette règle n'en était pas moins une convention factice. Les vers qui finissaient par une syllabe muette n'avaient pas exactement la même mesure que les autres; leurs consonnances ne frappaient pas l'oreille d'une manière parfaitement semblable. En régularisant le retour de ces deux espèces de vers, en les enchaînant l'une après l'autre dans un ordre systématique, on pouvait donc à la fois marquer plus fortement le rhythme et le rendre moins monotone. Quelques poëtes lyriques des premiers temps de notre littérature comprirent déjà de quel secours était, pour l'harmonie, cet entrelacement régulier des rimes masculines et féminines (2); mais c'était une recherche arbitraire, dont les plus

(1) Cette régle ne fut pas cependant toujours observée. Gautier de Coinsi faisait quelquefois rimer un monosyllabe avec une syllabe muette ; et ce qui prouve le rôle que l'accent continuait à jouer dans la versification française, c'est que, malgré leur liaison rhythmique, la ligne dont la dernière syllabe était accentuée avait alors une syllabe de moins que l'autre :

Ses sens a lui jor et nuit tence
et nequedent ne fait en ce....
Quant vos amez vostre serorge,
ja se Deu plaist a nul jor ge.

Miracles de la Vierge, l. II, ch. 1; B. R., nº 7987.

Voyez aussi le *Miracle de l'empereur Julien;* ap. nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 314, v. 6. L'influence de l'accent devint cependant plus faible ; Bourdigné disait en 1531 :

Mais augmenter de toute ma puissance
(aidant mon Dieu, car rien je ne puys sans [ce).

Légende de Pierre Faifeu, p. 11.

Mellin de Saint-Gelais disait aussi dans sa *Reponse au cartel des ennemis d'amour :*

Car vos propos nous faisoient souvenir
d'un qui vouloit gendarme devenir ;
Non point pourtant qu'il fut hardi, mais [pour ce
que le pauvre homme avoit perdu sa bourse.

On trouve même déjà dans Gautier de Coinsi :

L'arcevesqué assez plora,
que qu'entre ses braz demora
La sainte vierge Léochade ;
en sospirant li dist : Et qu'a de
Douceur, douce pucele, en toi !

L. I, ch. 2; *Ibidem.*

(2) Nous citerons entre beaucoup d'autres *Nouvel amor ou j'ai mis mon penser*, par le Chastelains de Couci,

sensibles à une versification musicale ne se faisaient pas une loi positive : les pièces où ils ne se sont point préoccupés de l'ordre des consonnances sont même de beaucoup les plus nombreuses (1). Adenès semble avoir été le premier à considérer le choix des rimes comme faisant une partie intégrante du rhythme : les strophes monorimes de son Romans de Berte aux grans pies sont alternativement masculines et féminines, et liées deux à deux par une consonnance semblable (2). Pour imposer de pareilles entraves à sa pen-

Poésies. p. 22; *Mult ai este longuement esbahis; Ibidem*, p. 51; les deux premières chansons du Roi de Navarre, éd. de La Ravallière; la plupart des chansons de Quenes de Bethune; ap. *Romancéro françois*, p. 81, 83, 85, etc. La nécessité de ce perfectionnement du rhythme devait se faire sentir d'abord aux auteurs des poésies qui étaient le plus étroitement associées avec la musique: l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines se trouve cependant déjà dans le *Diz de Bruchemer*, par Rutebeuf; *OEuvres complètes*, t. I, p. 208.

(1) Il faut cependant, ainsi que nous le disions dans la note précédente, excepter Quenes de Béthune; mais il ne nous a laissé qu'un trop petit nombre de vers pour qu'on en pût conclure l'existence d'une règle, lors même que leur signification apparente ne serait point neutralisée par des exemples contraires: Evidemment la disposition des rimes n'y tient pas à une nécessité de la versification, mais à un pur accident ou à la nature de la musique pour laquelle les paroles étaient composées. Voilà pourquoi les romances d'Audefrois le bastard n'ont si souvent qu'une seule espèce de rimes; ainsi, par exemple, *Bele Idoine*, *Argentine*, *Cuens Guis*, sont en vers féminins, et *Bele Emmelos*, *Bele Yolans*, *Bele Erembors*, en vers masculins. On retrouve le même entrelacement capricieux dans des langues où il ne pouvait avoir aucune force rhythmique. Nous citerons comme exemples les vers anglais de Drummond of Hawthornden et deux chansons allemandes de Walther et de Chuonrat von Würzeburc (ap. Manesses, *Sammlung von Meisterlieder*, t. I, p. 109, et t. II, p. 203); si toutefois, ainsi que l'affirme Koberstein, dans son *Grundriss der deutschen Literatur*, p. 109, note 7, l'accent ne s'écartait pas alors des habitudes de la prononciation et n'en portait pas moins sur la rime. Nous devons même convenir que l'ancienne hymne à la Vierge Marie, publiée par Hoffmann, *Geschichte des Kirchenliedes*, p. 23, rendrait ce déplacement très probable s'il s'agissait d'une langue moins fortement accentuée que le vieil-allemand. Dans une chanson de Guillems de San-Desdier, des strophes à rimes masculines et à rimes féminines alternent aussi de la manière la plus régulière, et ce n'est pas un pur hasard, puisque la dernière, qui résumait pour ainsi dire le rhythme de toutes les autres, est composée d'un nombre égal de vers masculins et féminins; ap. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 355.

(2) Ainsi, par exemple, la première strophe rime en I et la seconde en IE; la troisième en ER et la quatrième en ERE; la cinquième en IS et la sixième en ISE; la septième en AI et la huitième en AIE. Adenès s'est imposé le même système dans *Bueves de Comarchis* (B. Arsenal, B. L. F., n° 175); mais son exemple est bien loin de prouver que l'on reconnût, à la fin du XIII[e] siècle, la règle de l'entrelacement des rimes. Elle tient à la nécessité de varier les consonnances, et veut que celles dont l'E muet ne modifie le son que d'une manière peu sensible ne suivent pas immédiatement les autres. Racine n'a pas non plus observé réellement cette loi en disant dans *Andromaque*, act. I, sc. 2 :

Avant que tous les Grecs vous parlent par [ma voix,

sée, il fallait croire qu'elles ajoutaient quelque mérite à la versification ; mais on se proposait l'honneur d'une difficulté vaincue, et non le respect d'un principe. Adenès ne craignait pas même au besoin de faciliter sa tâche ; sur les 145 strophes dont son poëme est composé, il en est jusqu'à seize où des rimes arbitraires dérogent à la règle que suivent les autres. Dans plusieurs poésies du XIVe (1) et du XVe (2) siècles, la succession des rimes masculines et féminines entrait aussi certainement dans les intentions des auteurs; mais ceux qui s'y montraient le plus fidèles la soumettaient encore à leurs convenances, et n'y reconnaissaient pas une des nécessités de la versification française (3). Les poëtes du temps de François Ier ne la regardaient pas eux-mêmes comme une loi absolue ; Marot disait dans une Epître au Roy, dont les allitérations répétées témoignent cependant de ses préoccupations rhythmiques :

En m'esbatant je fay rondeaux en ryme,
et en rymant bien souvent je m'enryme ;
Bref, c'est pitié d'entre nous rymailleurs :
car vous trouvez assez de ryme ailleurs,
Et quand vous plaist mieux que moy rymassez,
des biens avez et de la ryme assez.

Si Jean Bouchet (4), Charles Fontaine, Jean Lemaire de Bel-

souffrez que j'ose ici me flatter de leur [choix,
Et qu'à vos yeux, Seigneur, je montre [quelque joie
de voir le fils d'Achille et le vainqueur de [Troie.

(1) Dans une chanson publiée par M. Fr. Michel, *Rapports au Ministre de l'instruction publique*, p. 112, et dans plusieurs ballades d'Eustache Deschamps. Peut-être même cet entrelacement y était-il systématique ; au moins ne connaissons-nous pas d'autre manière raisonnable d'entendre la règle qu'établit Eustache Deschamps dans son *Art de dictier*, de ne pas donner le même nombre de syllabes à tous les vers d'une ballade, *car elle n'en est pas si plaisant ne de si bonne facon.*

(2) Dans le poëme *Des trois bussines*, qui est conservé à la B. Mazarine, sous le no 600. Cette succession n'y est pas cependant sans exception ; ainsi, au haut du fol. II, vo, il y a huit lignes féminines de suite.

(3) Charles Bourdigné, qui recherchait cet entrelacement avec plus de soin que les autres poëtes de la première moitié du XVIe siècle, disait encore, sans croire manquer à aucune règle :

Car son argent bien soubdain luy faillit,
et le credit aussy luy defaillit.
Lors, quant ce vit tumber en tel malheur,
il s'advisa faire le basteleur,
Et amassa en son hostelerie
force mastins, vieulx chiens de boucherie ;
Les enfermant en une chambre seure,
puis a son hoste a dit : Je vous asseure, etc.

Légende de Pierre Faifeu, p. 39.

(4) Il disait même dans une *Epître* composée en 1537 :

ges (1), Marot lui-même à la fin de sa vie (2), introduisaient cet entrelacement dans leurs vers, c'était par un de ces besoins d'harmonie, particuliers aux intelligences d'élite, qui ne sont pas encore assez généraux pour avoir créé des règles. Tout novateur qu'il fût, Joachim du Bellay méconnaissait la nécessité de ce nouveau principe : Il y en a, disait-il dans ses Illustrations de la langue françoise, qui fort superslicieusement entremeslent les vers masculins avec les féminins..... Je trouve ceste diligence fort bonne, pourveu que tu n'en face point de religion iusques à contraindre ta diction pour observer telles choses (3). Dans l'Art poétique qu'il composa en 1550, Jacques Pelletier contestait encore l'existence de cette règle, même pour le sonnet dont le rhythme affectait cependant de plus grandes rigueurs que les autres poëmes : On le fait maintenant de vers masculins et féminins : chose de curiosité, non de nécessité ; toutefois louable à la nouveauté (4). S'il était possible d'attribuer à personne un progrès qui tient au développement naturel des choses, nous en rapporterions tout l'honneur à Ron-

Je treuve beau mettre deux feminins
en rime platte avec deux masculins ;
Semblablement quand on les entrelace
en vers croisés.

(1) Dans la pièce en 24 couplets qu'il composa, en 1511, sur la maladie dont Anne de Bretagne fut attaquée, la succession alternative des rimes masculines et féminines n'est nullement observée : voyez Senebier, *Manuscrits de la Bibliothèque de Genève*, p. 338.

(2) Dans sa *Traduction des Psaumes*, Mellin de Saint-Gelais a encore écrit une pièce toute en rimes féminines :

Si du parti de celles voulez estre,
Par qui Venus de la cour est bannie.

(3) Fol. 31, v°, éd. de Rouen, 1597. Sibillet et de Croy ne connaissaient pas cette règle, et Vauquelin de La Fresnaye, qui donnait cependant l'exemple dans son *Art poétique*, n'en a point fait un précepte. Richelet disait encore : Cette règle n'est pas si générale qu'on ne s'en dispense quelquefois. Il se trouve même des personnes qui croient que cet arrangement de rimes masculines et féminines n'est pas tout à fait de la beauté de notre poésie. On peut, disent-ils, faire heureusement des pièces entières de vers masculins de différentes rimes, et composer de petits ouvrages où il y aura de suite quatre masculins de plusieurs sortes de terminaisons. Pierre Fabry, dont, comme nous l'avons déjà dit, l'ouvrage fut imprimé en 1532, n'en faisait point non plus un précepte, quoiqu'il comprît que le choix des rimes était un élément d'harmonie : Ballades se font de huyt lignes pour clause (couplet) et huyt syllabes en masculin pour ligne ; et doivent estre trois clauses de semblable lysière ou rythme, et avoir semblable refrain pour dernière ligne, lequel doit estre masculin, avec demye clause de semblable ou autre lysière, aux quastre dernières lignes, qui s'appelle l'*envoy* ou *le prince ; Grand et vray art de pleine rethorique*, IIe P., fol. XLII, v°.

(4) P. 62.

sard (1). Les rimes se suivaient à l'aventure dans les premiers livres de ses Amours (2), mais leur entrelacement devint régulier dans la Franciade et dans les Sonnets à Hélène ; et l'on ne peut plus y voir, comme dans les écrivains postérieurs, un hasard ou un caprice : c'était le résultat d'une règle positive, dont il donna même la raison dans son Art poétique (3), et l'autorité que sa grande renommée lui avait acquise obligea les autres poètes de la reconnaître (4).

Cette crainte de la monotonie conduisit à une autre innovation dans l'arrangement des rimes. Quand l'altération de la prosodie et l'affaiblissement de l'accent eurent énervé le rhythme des vers latins, on le soutint par des consonnances intérieures qui, tout étrangères qu'elles fussent à son principe, concouraient à son mouvement, en faisant mieux ressortir les syllabes capitales (5). Les exigences de la mé-

(1) C'était l'opinion positive de Fauchet : A quoy je pense que Pierre de Ronsard, prince de nostre poesie françoise, et les autres venus depuis luy, ont eu esgard : faisans suivre aux autres poemes que les odes, deux vers de ryme masculine à deux de ryme feminine, et au contraire. Car c'est le vray moyen de faire chanter sous un seul chant toutes leurs poësies. Chose bien inventée et dont les précédents ne s'estoyent advisez ; *De la langue et de la poësie françoise*, p. 86.

(2) Adressés à Marie ; la première édition est de 1551.

(3) Tu feras tes vers masculins et feminins tant qu'il te sera possible, pour estre plus propre a la musique et accord des instruments, en faveur desquels il semble que la poésie soit née. Son *Art poetique francoys* ne parut qu'en 1585, et cependant, comme on voit, le précepte n'est pas encore absolu.

(4) Baïf, qui ne l'avait pas suivie dans ses premiers vers (*Amours*), s'y est soumis dans les autres ; Octavien de Saint-Gelais l'observe dans sa *Traduction des cinq héroïdes d'Ovide*, et Philippe Desportes ne s'en est jamais écarté. Mais il fallut une longue habitude pour que tous les poètes reconnussent à cette convenance de l'oreille l'autorité d'une loi. Le premier acte de la *Cléopatre* de Jodelle est tout entier en vers féminins ; du Bartas disait dans la *Deuxiesme sepmaine*, Ier jour, *Les Artifices*, p. 133, éd. de 1611 :

Vierge depuis vingt ans aux Gaulois in-[cognue,
o Paix, heureuse Paix, tu sois la bien ve-[nue !
Voy comme a ton retour ceux qui desja [poussoyent
leurs chevaux escumeux, et forcenez bais-[soyent
Leurs bois pour se choquer, jettent aux [pieds les armes
et, d'aise transportez, s'entrebaignent de [larmes ;

et Malherbe a encore fait une chanson dont toutes les rimes sont masculines :

Objet divin des ames et des yeux,
Reine, le chef-d'œuvre des cieux,
quels doctes vers me feront avouer
digne de te loüer ?

(5) C'est ce que fit saint Bernard dans ses Décades à la louange de la Vierge :

Omni die dic Mariae mea laudes anima ;
ejus festa, ejus gesta cole devotissima.
Contemplare et mirare ejus celsitudinem ;
dic felicem genitricem, dic beatam virgi-[nem.

Ap. Hommey, *Supplementum Patrum*, p. 180.

lodie forcèrent bientôt d'y ajouter des rimes finales, qui se trouvèrent ainsi séparées les unes des autres par des rimes différentes. L'oreille s'habitua insensiblement à ce mélange de consonnances, et, pour éviter une uniformité fatigante et l'espèce de platitude qui en était la suite, on les croisa aussi dans les vers français. Au rhythme monotone adopté par Philippe de Thaun succéda la versification plus libre et plus variée dont Garnier de Pont-Sainte-Maxence nous a laissé un exemple dans la dédicace à sa sœur du poëme sur la vie de saint Thomas Becket :

L'abesse suër, saint Thomas,
pur s'onur et pur le barun,
m'at done palefrei et dras;
n'i faillent nis li esperun.
Ne getai pas mes des sur as;
quant jo turnai a sa meisun;
né ele n'i ad mespris pas;
de mé aura tel gueredun, etc. (1).

Ce nouveau système offrait trop d'avantages pour ne pas

Voyez aussi le rhythme *De resurrectione Domini*, par Pierre le vénérable (ap. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XXII, p. 1130); l'Hymne de Hartmann, pour le jour de l'Epiphanie; *Ibidem*, t. XXVII, p. 517. Par une raison semblable à celle qui fit placer dans les vers hexamètres la consonnance à la première syllabe du troisième pied, on la mit dans les vers trochaïques à la seconde syllabe du quatrième pied, et la césure y était trop marquée pour que les deux rimes ne fussent pas réunies dans le même hémistiche.

(1) B. R., Suppl. franç., n° 2636, fol. 98, r°. Cette disposition des consonnances se trouvait déjà, à une époque fort reculée, dans les poésies lyriques latines :

Dies est laetitiae
in ortu regali :
nam processit hodie,
[de] ventre virginali,
puer admirabilis,
totus delectabilis
in humanitate,
qui inaestimabilis
est, et ineffabilis
in divinitate.

Ap. Rambach, *Christliche Anthologie*, t. I, p. 333.

Ce croisement des rimes est même resté le caractère particulier de la versification espagnole, et on le retrouve jusque dans les fragments d'un poëme historique où Giraldes raconte la victoire sur les Maures qu'il vit remporter, près du fleuve Salado, en 1340, quoique le rhythme y affecte plus de rigueur que dans les autres poésies populaires :

Outros falam da gran rason
da Bistoris, gram sabedor,
e do abbade Dom Joon
que venceo rei Almançor.

Cet entrelacement était aussi fort répandu en Angleterre; mais il n'y devint populaire que beaucoup plus tard. Robert de Brunne, qui traduisait les Chroniques de Wace et de Peter Langtoft :

Not for the lerid bot for the lewed,

for the comonalte, for the luf of sym-

être suivi, surtout par les poëtes, qui trouvaient dans la musique un supplément à la faiblesse du rhythme (1): seulement il n'était plus assez marqué pour supporter un entrelacement arbitraire des rimes, et ne point en soumettre le mélange à une régularité constante (2). Toutes les fois qu'une inspiration sérieuse exigeait une cadence rhythmique plus fortement dessinée, on reconnut même la nécessité d'associer à cette liberté des rimes une division du poëme en strophes régulières où le sens finissait avec la mesure (3). Un rhythme aussi libre n'était d'ailleurs possible que pour les petits vers, où les consonnances restaient assez rapprochées pour être suffisamment senties (4): si on les eût éloignées davantage, la mesure, même avec tous ces

ple men, dit qu'on lui a demandé souvent :

To turne it bot in light ryme;
Thai sayd, if I in strange it turne
to here it manyon suld skurne,

et ses deux traductions sont en rimes plates.

(1) Voyez *passim* les Chansons du Chastelains de Couci et du Roi de Navarre, la Gaite de la tor (ap. *Romancéro françois*, p. 66) et la Ballade sur la Mort; ap. Ritson, *Antient songs and ballads*, t. I, p. 15.

(2) Jehans de Choisi l'a suivi dans son fabliau *D'avoir et de savoir;* ap. Jubinal, *Rapport au Ministre de l'instruction publique sur la Bibliothèque de Berne*, p. 27. Mais un rhythme aussi lâche n'est resté en usage que dans les poésies relevées par la musique, comme les opéras, ou dans celles qui, comme les fables, cachent soigneusement les moindres traces d'un art quelconque.

(3) Nous citerons comme exemples les *Distiques de Caton*, par Evrard (B. R., fonds de Notre-Dame, n° 5); *Dou regret de le crois* (B. R., n° 7535); le *Miséréré du Reclus de Moliens;* le *Diz de sainte Eglyse*, par Rutebeuf (*OEuvres complètes*, t. I, p. 244) et le *Champion des dames*, par Martin Lefranc. Dans *Le livre de bonne vie qui est appelé Mandevie*, Jehans du Pin ne s'est pas astreint avec la même régularité à la division en strophes. Beaucoup de poëtes allemands, italiens et anglais, ont aussi renforcé le rhythme de leurs vers en les groupant en strophes : voyez *Otnit*, *Wolfdieterich*, *Ecken Ausfahrt*, *Ravenna Schlacht*, *Orlando inamorato, Orlando furioso, Gerusalemme liberata, The Faery queen*, etc.

(4) Les exemples en sont très rares en français; c'est cependant le rhythme d'un poëme sur saint Landri :

Au tans Clovis, fils du roy Dagobert,
fut saint Landry evesque de Paris;
Dieu fist pour luy maint miracle en appert
sur les malades qui s'en alloient gueris.

Ap. Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire du diocèse de Paris*, t. II, p. LXXXVIII.

et des quatre premiers vers d'une épitaphe de l'annaliste Flodoard, qui, si elle n'est pas de la fin du X[e] siècle, comme le croyait l'abbé de La Rue, n'en doit pas moins être fort ancienne, puisqu'elle se trouve dans un des plus vieux ms. :

Si ti (*sic*) veu de Rein savoir li eve(s)que,
lye (*sic*) le temporaire de Flodoon le saige;
y les (*l.* yl es) mor du tam d'Odalry [eve(s)que
et fut d'Epernay ne par parentaige.

Ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, siècle V, p. 329.

Mais Speroni, Alessandro Guidi, et presque tous les poëtes bucoliques italiens du XVII[e] siècle, n'hésitaient pas à croiser les rimes, sans même s'assujettir à aucune sorte de régularité.

renforts artificiels, n'aurait plus servi qu'à donner au style plus de tenue et cette harmonie obscure qui nous frappe encore dans les vers blancs.

Dans les longs vers à rimes plates, le rhythme eût même paru trop vague, si l'on n'avait rendu plus facile à saisir le rapport des syllabes qui séparaient les consonnances. La nécessité l'avait appris aux poëtes latins des bas siècles, et ils avaient introduit une césure régulière dans leurs vers; ils les divisaient en deux hémistiches qui marquaient la mesure et permettaient à l'oreille de mieux apprécier les éléments qui devaient y concourir (1). Saint Augustin regardait déjà cette séparation des vers en deux membres symétriques comme un principe essentiel du rhythme (2), et pour satisfaire un besoin impérieux d'harmonie on avait innové jusque dans les habitudes les plus enracinées de la versification classique. Quoiqu'elle exigeât que la césure des vers hexamètres suivît la première syllabe du troisième pied, Bède disait dans son traité sur la métrique : Divisa est (scansio) ubi primi tres pedes concatenati inter se a reliquis pedibus separati sunt (3), et l'on ne peut supposer qu'il voulût parler ici de quelque forme rhythmique inconnue aux anciens poëtes, puisque l'exemple qu'il cite à l'appui de son précepte est un vers hexamètre (4). Comme toutes les autres, cette règle ne s'établit qu'insensiblement, lorsque d'heureuses inspirations en eurent appris le mérite, et qu'une longue habitude eut fait une nécessité de son observation. Wace disait encore dans son Romans de Rou :

(1) On mit des hémistiches dans les vers alcaïques, phaleuques, sapphiques, hexamètres, pentamètres; dans tous ceux où le rhythme se prolongeait; même dans les vers ïambiques, comme dans cette hymne d'Alphanus :

Apostolorum nobili victoria
et retributa pro labore gloria,
coeli solique laeta fit respublica,
ut summa laudum conferant praeconia
quibus decora mater est Ecclesia.

Ap. Ughelli, *Italia sacra*, t. II, col. 1089.

(2) Nous avons cité ce passage, p. 399, note 1.

(3) *Opera*, t. I, col. 34.

(4) Corda patris genitum creat et regit omnia Verbum.

C'est un vers de saint Prosper, cité par Bède, *Opera*, t. I, col. 34, que nous n'avons pas trouvé dans ses œuvres.

Ne li gaaing ne lor perte jeo nel' plaing (1),

et

La viande tollir e cels dedenz afamer (2).

On lit dans le Voyage de Charlemagne :

E ad ceinte sa espee; li ponz fut d'or mer (3),

et

A la sale de Parys s'en est retornez (4).

Les hémistiches ne sont même pas marqués dans une chanson que nous a conservée Girbers de Montreuil :

Alez cointement et seri, se vous m'amés (5),

et dans des vers latins qui ne reconnaissaient que les lois de la versification moderne, Hilarius mettait indifféremment la césure systématique après la cinquième et même après la sixième syllabe (6). Mais grâce à un sentiment plus général de l'harmonie, à l'exemple presque universel de tous les poètes et aux préceptes positifs où des écrivains spéciaux avaient exprimé les exigences de l'oreille, il fallut, sous peine de manquer à une loi essentielle du rhythme, diviser par une *incision* (7) ou une *couppe* (8) les alexandrins en deux parties égales.

La place du repos n'était pas aussi clairement indiquée

(1) V. 1556.

(2) V. 4124. Nous devons cependant faire observer que nous nous servons de l'édition imprimée, où, comme nous l'avons déjà remarqué, M. Pluquet a suivi un ms. fort défectueux. Mais peut-être n'en est-il que plus conforme au véritable texte de Wace; les copistes introduisaient dans leur travail toutes les améliorations qu'exigeaient les progrès du rhythme et de la langue.

(3) V. 3.

(4) V. 60.

(5) *Romans de la Violete*, p. 7. Des exemples de ces irrégularités se trouvent encore dans des vers bien postérieurs; ainsi on lit dans le Poëme de Thomas sur la mort de la sainte Vierge :

Li boun euvangeliste l'ad pris en baillie.

Ap. Fr. Michel, *Tristan*, t. I, p. CXVI,

et dans le *Débat du Corps et de l'Ame*, v. 6 :

Advient a ce preudhomme tres grande merveille,
car sentoit ung mort murmurant a son oreille.

(6) Si legem pati quam dederam noluit,
iras leonum sentiat, ut meruit.

Versus et ludi, p. 56.

Audiant principes qui sunt in curia.

Ibidem, p. 53.

(7) C'est le nom dont Fabri se sert dans son *Grant et vray art de pleine rethorique*.

(8) Selon l'expression de Gracien du Pont dans son *Art et science de rhetorique mettrifiee;* il l'appelle aussi le *repos*.

dans les vers de dix syllabes, et cette incertitude empêcha pendant long-temps d'en reconnaître la nécessité. Quoiqu'il ne puisse être antérieur à la fin du XII[e] siècle, le Romans de Gerars de Roussillon contient encore une foule de vers qui n'ont aucune césure, même irrégulière (1). Mais le rhythme devenait alors trop indistinct pour se prêter à une association étroite avec une mélodie quelconque : c'était une gêne pour la pensée, sans profit réel pour la forme, et on crut le perfectionner en y introduisant aussi un parallélisme exact qui le divisait en deux hémistiches égaux. C'est la mesure de cette chanson composée pendant le XIII[e] siècle :

Arras est escole de tous bien entendre;
quant on veut d'Arras le plus caitif prendre,
en autre païs se puet por boin vendre;
on voit les honnors d'Arras si estendre;
je vi l'autre jor le ciel la sus fendre,
Dex voloit d'Arras les notes aprendre (2).

Quelques poëtes continuèrent à s'en servir par occasion (3) ou par système (4), et on la retrouve encore dans des vers de Bonaventure des Périers (5) et même de l'abbé Regnier (6). C'était ne tenir aucun compte du mouvement

(1) A la quintane vait grant communaille....
Onc negum n'i falsa de l'osberc maille...
Qui ja fist en Borgoigne une bataille...

Ap. Michel, *Tristan*, t. I, p. LXXXV.

Beaucoup d'irrégularités semblables se trouvent dans les extraits que M. Michel a fait imprimer dans ses *Rapports au Ministre de l'instruction publique*, p. 174-185. Nous pourrions en citer une foule d'autres exemples :

Droitz est qu'il porte mesmes sa folie...
Amour se torne trop diversement...

Gower, *Balades and other poems*, f. XIII, p. 6.

En une garderobe li rois vint.

Garin le Loherenc, t. II, p. 127.

et la même leçon se trouve dans le ms. B. R., n° 7542[3.3]. Nous ne doutons même pas que les copistes postérieurs n'aient fait disparaître un grand nombre de ces irrégularités.

(2) Ap. *Théâtre français au moyen âge*, p. 22.

(3) Ainsi, par exemple, le Chastelains de Couci disait dans une de ses plus jolies Chansons :

Et puis que s'amour m'a fait conperer.

Chansons, p. 4.

(4) Apris ai d'amors trestout mon aage,
ore en sui plus fox qu'au conmencement;
mes je me pourpens q'il n'en est nul sage
ja tant n'en aura apris longuement.

Eudes de La Couroierie; ap. de La Borde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 183.

(5) Voyez dans ses *Poésies*, p. 192, la pièce intitulée *Caréme-prenant :*

Careme-prenant, c'est pour vrai le diable,
le diable d'enfer plus insatïable, etc.

(6) C'est la mesure de la *Lettre à Ti-*

ïambique, naturel à la versification française : pour appeler l'attention sur la rime, la voix s'y appesantissait davantage, et dans la division en pieds que nécessitait l'absence d'une prosodie véritable, on continuait, pour marquer le mouvement du rhythme, à prononcer la seconde syllabe plus fortement que la première. Loin de mieux dessiner la mesure, la pause qui faisait ressortir la cinquième syllabe méconnaissait donc en réalité la nature du rhythme, et en brisait la cadence (1). On supposa lui conserver toute sa force en reculant la césure jusque après la sixième syllabe; c'est la coupe d'une chanson que le Romans de la Violete nous a conservée :

Siet soi biele Eurïaus; seule est enclose;
ne boit, ne ne manguē, ne ne repose;
souvent se claimme lasse; souvent se cose
c'a son ami Renaut parler n'en ose (2),

et Voltaire s'en est encore servi dans quelques vers de Nanine (3). Mais c'était se méprendre aussi sur la place naturelle de la pause : les syllabes qui précèdent immédiatement la rime sont liées ensemble d'une manière plus sensible, elles peuvent par conséquent être plus nombreuses que celles dont les rapports rhythmiques ne sont indiqués par aucune consonnance, et, comme il importe surtout de marquer la mesure à la fin des vers, c'est dans le second hémistiche

mandre, qu'on a comprise dans l'édition complète de ses *Poésies*, p. 365. Ces vers avaient même un nom particulier : on les appelait *vers en taratantara*.

(1) Voilà pourquoi les césures secondaires elles-mêmes se placent de préférence à la fin des pieds : quand elles suivent quelque syllabe impaire, il en résulte une véritable interruption du rhythme qui ne peut concourir qu'à des effets particuliers d'harmonie, étrangers à la cadence habituelle du vers. Ainsi, par exemple, Racine a dit dans *Phèdre :*

L'essieu crie et se rompt,

et dans *Britannicus :*

Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
qui depuis.... Rome alors estimait leurs vertus.

(2) P. 114. C'est aussi la mesure du *Fabliau d'Audigier* (ap. Méon, *Fabliaux et contes*, t. IV, p. 217), qui, comme le prouve sa division en quatrains monorimes, avait cependant des intentions rhythmiques bien prononcées.

(3) Quoi ! vous obscure ! vous ! quoi que je fasse...

qu'il faut réunir les trois pieds indispensables à toute espèce de rhythme (1).

La césure ne se préoccupait d'abord que des nécessités du rhythme, et restait étrangère à la prononciation naturelle de la phrase. Toute factice qu'elle fût, elle semblait suffisante même aux poëtes qu'une mélodie plus prononcée y faisait appuyer davantage, quand elle ne coupait point les mots. Le Chastelains de Couci ne croyait manquer à aucune règle en disant :

> Ki de toute sa valour vous mercie (2)

et

> Ja puis Dex ne me doint joie en ma vie (3).

Jodelle lui-même ne craignait pas d'écrire dans un sonnet adressé à Charles IX :

> Poursuis, Charles, l'heureux instinct de ta nature (4).

Mais la clarté est un besoin si impérieux de l'esprit français, qu'on s'habitua insensiblement à respecter les rapports de la syntaxe, et à ne séparer par le repos de la mesure que les mots qui n'étaient pas indissolublement liés par la pensée. Ce perfectionnement purement grammatical ne suffit même plus, le rhythme eut aussi des exigences nouvelles. Les premiers poëtes ne s'inquiétaient point de la nature des sons qui précédaient immédiatement la pause; ils terminaient au

Elle vous traite mal ; mais la nature...
Acte I, scène 8.

(1) La pause qui suivait la quatrième syllabe était même assez marquée pour empêcher l'hiatus et l'élision :

> D'eux ma mère emprunte une ardent flame.
> *Dance aux Aveugles*, p. 14.

et Bougouin a fait avec les lettres qui commençaient la cinquième syllabe un curieux acrostiche que les frères Parfaict ont cité dans leur *Histoire du théâtre françois*, t. II, p. 247 :

Tant que vouldrai Servir de bon courage,
voulant te obeir, Iamais déception
je n'auray plus, Mais la salvation ;
j'en suis certain : Otoy, par bonne ouvrage,
honneur des cieulx, Notre mere, et l'amye,
entre femmes Benoiste et secourable
servir je veulx Oles justes l'a mye,
vray pain de grace, Vie aussy perdurable,
sans toy ne puis Grace avoir honnorable,
avecques toy Oles Sainctz joyes prendre ;
mon ame donc Veuilles de mal reprendre
et bien l'instruictz Icy par bon remord,
ne me laissant Ne l'heure de ma mort.

(2) *Chansons*, p. 23.
(3) *Ibidem*, p. 24.
(4) Il dit ailleurs .

besoin le premier hémistiche par une syllabe trop sourde pour en marquer fortement la fin (1), comme dans ces deux vers de Hues d'Oisy :

> Revient Quenes, et mal soit il vignans...
> Ne voulsistes por Dieu morir joiant (2).

Une coupe semblable se reproduit à chaque instant dans les chansons du Roi de Navarre (3), et l'on rencontre dans presque tous les poètes antérieurs au milieu du XVIe siècle quelques vers où la césure tombe encore sur une syllabe muette (4). Généralement cependant on assimilait sous ce rapport les deux hémistiches, et l'on considérait les E muets qui les terminaient comme une de ces syllabes indifférentes au rhythme qu'on y pouvait ajouter sans en troubler l'harmonie (5). Un exemple s'en trouve déjà dans les premiers vers du *Romans d'Alixandre* :

Et qu'on croit dans le feu dévorant pouvoir [vivre.

(1) C'était la même raison qui, comme l'a dit l'abbé Lebeuf, *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, p. 121, empêchait d'employer les voyelles sourdes dans le plain-chant. Aussi les plus vieux poètes cherchaient-ils par instinct à éviter les sons étouffés à l'hémistiche. Bodel aimait mieux briser la construction naturelle :

Hues plore do Mans et li bons cuens Joi- [frois.
Chanson des Saxons, t. II, p. 186, v. 13.

Audefrois le bastard innovait dans l'orthographe avec la même hardiesse :

Coment oserai jou devant le duc venir.
Romancéro françois, p. 32.

et à la page suivante, où la même nécessité ne se faisait pas sentir, il écrit avec la forme ordinaire :

Por coi je perderai la haltesse et l'onor.

(2) Ap. Arthur Dinaux, *Trouvères cambresiens*, p. 68.

(3) Ainsi, par exemple, il commence une foule de vers de dix syllabes par *Douce dame*.

(4) Dont ne doi je chanter se de li non.
Le Chastelains de Couci, *Chansons*, p. 22.

Que la bele fust a seigneur tramise.
Bele Isabeaus; ap. *Romancéro françois*, p. 6.

Las! ma terre est destruitte et rayneuse.
Eustache Deschamps, *Poésies*, p. 2.

Et me donne talent de miels amer.
Romans de la Violete, p. 24.

Quanque je vois me deplaist et ennuye,
et n'en ose contenance monstrer;
mais ma bouche fait semblant qu'elle rie
quant mainteffoiz je sens mon cœur pleurer.
Charles d'Orléans, *Poésies*, p. 22, éd. de M. Guichard.

A coups orbes, par force de batture,
vous supplië par ceste humble escripture.
Villon, *Requeste à Monseigneur de Bourbon*, p. 111, éd. de Clément Marot.

(5) Comme l'*anacrousis* des vers grecs et latins, le *cyrch* des vers galliques, et les syllabes qui suivent la dernière syllabe accentuée dans les vers italiens.

Qui vers de riche estoire vuet entendre et oyr (1).

Cette espèce de césure devint même assez commune pour former un genre à part qu'on appelait *coupe féminine;* et un savant qui, malgré des études trop souvent faussées par l'esprit de système, a rendu plus de services que personne à la littérature française du moyen âge, n'a pas craint d'en faire une règle générale (2). En réalité, il n'existait sur ce point aucun autre principe que la convenance du moment : les poètes les plus attentifs à respecter les lois du rhythme suivaient dans la même pièce des règles différentes. Ainsi Gasses Brullez disait dans une de ses plus jolies chansons :

Ne mi sont pas ochoison de canter
pres ne vergies, plaséis ne buisson :
quant ma damé mi plaist a commander,
n'i puis trouver plus avenant reson (3);

et l'on retrouve encore dans la Ballade des Enfants-sans-Souci par Marot :

Sotz barbares, estranges et gentilz,
sotz raisonnables, sotz pervers, sotz retifz,
vostre princé, sans nulles intervalles,
le mardy gras jouera ses jeux aux halles (4).

Mais on comprit enfin que, s'il n'était pas assez accentué pour dessiner le rhythme et s'associer aux modulations de

(1) On lit également dans le *Romans de Roncevals:*

A l'arcevesque que Diex avoit tant chier
totes les plaies comencent a saignier.
Lors li comence la color a muer,
et tuit li membre li prirent a froissier.

Rutebeuf disait aussi dans le *Diz de la voie de Tunes :*

Evangelistre, apostre, martyr et confesseur
por Jhesu Crit soffrirent de la mort le [presseur.

OEuvres complètes, t. 1, p. 136.

(2) Raynouard, *Journal des Savants*, 1836, p. 88.

(3) B. R., fonds de Cangé, nº 65, fol. 8, vº, col. 2. Nous ajouterons ce passage d'une autre chanson inédite :

Ne voldroië de rien joïr que soit
se ce par li ne m'estoit avenu;
si com la lune a son véoir perdu
quant la clerté del soloil ne recoit.

B. R., fonds de Saint-Germain français, nº 1989, fol. XI A.

(4) Nous ajouterons trois autres exemples :

Bels dous amis, or vous voil envoier
une robé, par mout grant amistie;
por Deu vos prie, de moi ayez pitie.

Bele Yolans; ap. *Romancéro françois*, p. 39.

la voix qui en marquaient le mouvement, le son de la voyelle sourde qui suivait la césure n'en prolongeait pas moins réellement l'hémistiche et empêchait l'oreille de sentir suffisamment la pause. On reconnut que pour maintenir le rhythme dans toute sa force il fallait neutraliser par une élision toutes les syllabes qui dépassaient la mesure (1), et Sibillet écrivait, en 1548, que cette règle était inviolablement gardée par tous les bons poëtes de son temps (2).

Dans les langues dont la prosodie dessine fortement le rhythme, il n'est point nécessaire d'associer à sa cadence le mouvement naturel de la phrase : il peut s'arrêter au milieu du sens; la pause qui en indique la fin n'est pas assez marquée pour que les mots qu'elle désunit n'en paraissent pas moins intimement liés ensemble. Les poëtes lyriques de la littérature ancienne ne craignaient même pas de couper les mots, et d'en séparer les tronçons par la mesure (3). Dans Virgile lui-même, le rhythme était pour ainsi dire continu; les voyelles appartenant à des vers différents se rencontraient et s'élidaient comme celles qui se suivaient sans aucune interruption dans le même vers (4). Cette facilité te-

Je l'ordonué des bouchers Sainct-Germain...
chose mortelle n'a heure ne demain.

Baude; ap. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, IIe série, t. V, p. 101.

J'ay entrepris de coucher en mes vers
le cas de Troye qui fut mise a l'envers,
Les batailles et armes qui se feirent
par les Gregeois, quant jadis le deffeirent.

Octavien de Saint-Gelais, *Enéida*, comm.

(1) Gracian du Pont pensait, au contraire, que l'E muet n'empêchait pas la césure, et que les élisions prouvaient une liaison trop intime entre les deux hémistiches pour que la pause pût être suffisamment sentie. Cette théorie ne serait juste que si les syllabes élidées entraient dans la mesure du vers.

(2) Il disait même : Aussi te fault garder que en quatrieme ou cinquieme sylabe en l'heroique, et en sixieme ou septieme en l'alexandrin, ne tombe l'E feminin avec S ou avec NT : car la syllabe ne se pourroi(t) faire a cause des consonantes et y resteroit son rompu et non plein; *Art poétique françois*, p. 42, éd. de 1573. Cependant Vauquelin de La Fresnaye disait encore dans son *Epitre à Baïf* :

Ils ont encor souvent chez eux plantée
comme en trophée la corne d'Amalthée.

(3) Voyez le beau livre de Böckh sur la métrique de Pindare. Marius Victorinus reconnaissait même ce droit aux poëtes épiques; ap. Putsch, *Grammatici veteres*, col. 2499.

(4) Aut dulcis musti Volcano decoquit [humorem,
Et foliis undam trepidi despumat aheni.

Georgicon l. I, v. 295.

Nous citons cet exemple de préférence à beaucoup d'autres (*Aeneidos* l. IV, v. 558; l. V, v. 753, etc.), parce qu'il y a une pause grammaticale après le premier vers.

nait moins encore à la nature des éléments du rhythme qu'à l'arbitraire de la dernière syllabe : quelle qu'en fût la quantité, le vers était complet, et loin de la faire ressortir, la voix évitait d'y appeler l'attention par une pause malencontreuse. Dans les vers français, au contraire, il fallait s'appesantir sur la dernière syllabe, et fuir les enjambements qui, en la liant avec les mots suivants, empêchaient la rime d'être aussi sensible. Pendant long-temps cependant, la nécessité de cette règle fut méconnue; tout était sacrifié à la versification, et l'on s'arrêtait sur les consonnances, sans souci des liens de la syntaxe et de la clarté du sens. Deschamps n'affaiblissait pas réellement le rhythme en disant :

Car menez en une charrette
Par deux valetz furent leurs corps,
a Sainctė-Katherine, hors
Paris, menez et mis en terre (1).

Froissart se permettait des enjambements presque aussi contraires à la prononciation naturelle (2), et Gautier de Coinsi allait plus loin encore; il séparait le verbe des pronoms personnels que la grammaire en rendait inséparables :

Oiez mervelle grant et fiere,
Que por lui fist Dex et la Virge;
plus grant mervoille avenir ge
N'oï onc dire ne ne lui
que fist la Virge et Dex por lui (3).

Il y a même dans le Roman de la Rose un mot brusquement coupé, dont la fin est rejetée au vers suivant (4), et ce n'est

(1) *Mirouer du mariage*, p. 24.

(2) Mes pour chose qué argens vaille,
non plus que ce fust une paille
De bleid, ne m'en change ne mue :
il semble voir qu'argens me pue.
Dit dou florin, v. 17.

Nous ajouterons seulement deux autres exemples :

Qui me doubleroit l'eskiekier
D'estrelins, n'es prendroië mie
par si que fausist l'escremie;
Ains combatrai ja devant tous.
Romans de la Violete, v. 5496.

Qui maint orguillex a terre a
plessie et mis.
Rutebeuf, *Guillaume de Saint-Amour*; ap. *OEuvres complètes*, t. I, p. 85.

(3) *Miracles de la Vierge*, l. I, ch. 2; B. R., n° 7987, non paginé.

(4) N'onc preterit present n'y fui;

point par une de ces impardonnables négligences, ou de ces caprices fortuits dont il est impossible de rien conclure : un livre contemporain, où toutes les règles de la poésie provençale ont été soigneusement recueillies, reconnaît ces démembrements comme parfaitement légitimes (1). Lorsque la langue eut enfin débrouillé ses formes, elle devint plus impérieuse, et la versification apprit à la respecter davantage ; elle fit concourir au rhythme les repos naturels de la phrase, et se garda, surtout dans les vers qui n'étaient pas étroitement liés par la mesure, de prolonger le sens au-delà des consonnances. C'était le seul moyen de maintenir le mouvement du rhythme, malgré les disjonctions grammaticales de certains mots et l'indissoluble liaison de beaucoup d'autres. Tout enjambement en affaiblissait nécessairement la force ; aussi les poètes de ces derniers temps qui, dans une terreur exagérée de la monotonie, ont voulu varier la coupe de leurs vers en brisant l'harmonie, ont-ils au moins cherché une sorte de compensation dans la richesse des rimes. A la crainte systématique des enjambements, dont l'initiative semble appartenir à Desportes, Malherbe ajoutait une autre règle qui n'était qu'une application mal entendue du même principe. Pour éviter même une liaison apparente entre des vers différents, il s'interdisait de commencer par une voyelle ceux qui suivaient immédiatement une rime féminine (2); mais cette loi, qu'il ne considérait pas sans doute comme un principe né-

et aussi vous dy que le fu-
Tur n'y aura jamais presence;
tant est destable permanence.

V. 20928 ; t. II, p. 338, éd. d'Amsterdam, 1735.

(1) Motz trencatz apelam, can la una partz del mot reman en fi de verset per rima, e per l'autra part comensa le comensamens del segon verset ; *Leys d'amors* ; ap. Raynouard, *Lexique roman*, t. V, p. 416. Un exemple (*aten–dre*) s'en trouve dans une chanson d'Elias Cairel ; ap. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 100, note 2. Au reste, il y a quelques enjambements de cette espèce dans presque toutes les poésies européennes : nous citerons seulement l'*U–xorius* et l'*inter–est* d'Horace ; le *differente–mente* de Dante et le *li–oness* de Creech.

(2) C'est de Malherbe que Regnier disait, sans le nommer, dans sa neuvième satire :

Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une [diphthongue,
Épier si des vers la rime est brève ou longue,
Ou bien si la voyelle à l'autre s'unissant
ne rend point à l'oreille un vers trop lan- [guissant.

cessaire, n'a été régulièrement suivie par aucun de ses successeurs.

A défaut d'une prosodie naturelle ou factice, on se bornait à compter les syllabes, sans se préoccuper des lettres qui les composaient, et il en résultait souvent des inégalités de durée qui rendaient ce rhythme matériel bien insuffisant. L'oreille de chacun jugeait en dernier ressort des irrégularités que le mouvement oratoire de la phrase, la longueur des mots et la nature des sons, pouvaient y introduire sans en altérer l'harmonie. On reconnut cependant généralement que la prononciation de l'E muet qui ne servait point à l'articulation d'une consonne était trop sourde pour qu'on lui attribuât la même valeur qu'aux autres syllabes, et l'usage s'établit insensiblement de ne point en admettre dans l'intérieur des vers. Wace l'assimilait aux syllabes sonores :

> Cil les unt de cunseil e d'aïë requis,

disait-il dans son Romans de Rou (1). On trouve même encore dans Baïf :

> O joië douloureuse! O joyeuse douleur (2)!

et dans Dubellay :

> D'une entreprise trop hardie
> il tente la voië des cieux (3);

mais ces rares exceptions n'empêchaient pas les poètes du XVIe siècle de regarder déjà comme une règle essentielle son absorption par une autre voyelle.

(1) V. 806. On trouve aussi dans le *Romans de Brut*, v. 2466 :

> Voisdië fist contre voisdie.

Nous ajouterons deux autres exemples du XIIIe siècle :

> Et la legacië romaine.

Guillaume de Normandie, *Besant d'Or*.

> Envië fet mari et fame
> haïr; envië destruit l'ame.

Rutebeuf, *Voie de paradis*; ap. *OEuvres complètes*, t. II, p. 36.

(2) Dans son sonnet Si ce n'est pas amour.

(3) Du Bartaz disait également dans sa *Deuxiesme sepmaine* :

> Comme le feu caché dans la vapeur espaisse
> marmotonne, grondant, la nuë qui le presse.

1er Jour, les Furries, p. 96, éd. de 1611.

et on lit dans Jodelle :

> Theseë, Perithoe et Pylade et Oreste.

OEuvres et meslanges poétiques, p. 103, verso.

Cette fusion des E muets avec les voyelles, dont ils n'étaient séparés par aucune consonne, était une conséquence trop nécessaire de la prononciation, pour qu'on les comptât dans la mesure. Les successeurs de Wace n'auraient pas écrit comme lui :

Kanké a vers setentrion (1) :

Eustache Deschamps pose même pour règle, dans son Art de dictier, qu'en metrifiant deux voieulx ensuians l'un l'autre menguent la moitie d'une silabe (2).

Le S purement grammatical n'empêchait pas de réunir l'E muet et la voyelle suivante dans une seule syllabe métrique : Adenès croyait ne mettre que six pieds dans ce vers :

Qu'il soit de ceste chose et maistres et conseillere (3).

Le T (4) et le NT, qui marquaient la troisième personne des verbes, n'avaient qu'une valeur orthographique et n'apportaient non plus aucun obstacle à l'élision. Eustache Deschamps disait dans un vers de dix syllabes, où il lui eût été bien facile de supprimer la conjonction *et* :

A grant desroy, et puis quant virent yssir (5).

Si l'on s'en rapportait à Sibillet, cette règle n'aurait en-

(1) *Romans de Rou*, v. 97. A moins cependant qu'il n'y eût une césure, comme dans ce vers du Chastelains de Couci :

De vous, damé, a qui Amours me rent.
Chansons, p. 62.

(2) *Poésies historiques et morales*, p. 267.

(3) *Berte aus grans pies*, str. XII, v. 20. Eustache Deschamps disait également :

Princes a ses gens doit bien sur ce advisier.
Poésies historiques et morales, p. 68.

Rutebeuf, au contraire, ne suivait que la règle du rhythme pour les yeux, que Voltaire prêchait encore, par une si singulière ignorance de la nature de la versification ; il disait dans le *Diz de la voie de Tunes* :

Qui sert Dieu de teil char n'aime il bien s'arme a point.
A point la moinne il bien a cele grant fornaize.
OEuvres complètes, t. I, p. 137.

(4) Comme dans la *Chanson de Roland* :

Li sans tuz clers par mi li cors li raiet,
Eucuntre tere en cheënt les esclaees.
Strophe CXLVI, p. 77.

(5) *Poésies*, p. 45. Il ne craignait même pas d'élider un E accentué :

Congnoissance, force, bonte et vertu.
Ibidem, p. 44.

Au reste, une connaissance plus exacte de la prononciation des anciens dialectes expliquerait sans doute beaucoup de ces anomalies : ainsi, par exemple, les élisions devaient être moins régulières dans

core eu cependant aucune généralité au milieu du XVIe siècle. Le plus souvent, dit-il, l'E muet se perd et se menge soubz le son de la voïelle suivante (1); mais, avec un peu plus d'attention, il eût mieux apprécié les exigences de l'oreille et la réalité des choses. Tous les E sans accent ne sont pas aussi complétement muets les uns que les autres : la voix appuie naturellement beaucoup plus sur ceux qui finissent un monosyllabe, ou qui servent à l'articulation de deux consonnes (2); et une versification empirique, qui ne se réglait que d'après la force des sons, ne pouvait les soumettre indistinctement aux mêmes élisions systématiques. S'il n'était point nécessaire d'admettre une règle contraire pour des mots en petit nombre, toujours faciles à transposer ou à remplacer quand un fâcheux concours offensait l'harmonie (3), il n'en était pas ainsi d'une foule de monosyllabes, essentiels à la pensée, dont la prononciation distincte importait le plus souvent à sa clarté (4). Les poètes pouvaient alors, selon leur convenance et les nécessités de la phrase, ou les accentuer plus fortement et en faire des mots sonores, impossibles à confondre avec les autres, ou précipiter la voix en les prononçant et les réunir à la syl-

les ouvrages écrits en langue picarde, puisque, comme on le voit dans le *Cartulaire d'Auchi*, LE y était même rebelle aux contractions : *de le segnerie*, p. 157; *a le devant dite eglise*, p. 164; *a le voie*, p. 169. Au contraire, encore maintenant l'o n'empêche pas l'élision dans le patois gascon :

Aqui moun esperanço aneit touto perdudo.
Delprat, *Bucolicos de Virgile, tournados en bers agenez*, égl. I, v. 24.

(1) *Art poétique françois*, p. 15, verso.

(2) Comme *Angle*, *Digne*, *Hymne*, *Prêtre*, *Propre*, etc.

(3) Peut-être cependant est-ce cette considération qui fit croire à Wace qu'il ne devait pas y avoir d'élision dans ces deux vers :

Poiz furent bon ami e l'un l'altré ama;
Come sire vassal, l'un l'altré enora.
Romans de Rou, v. 2093.

(4) Eustache Deschamps disait cependant dans le refrain d'une Ballade :

Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde.
Poésies historiques et morales, p. 55.

et on lit encore dans Baïf, *Requeste a MM. les Prevosts et Eschevins de Paris* :

Et pour ce il a choisi aux faubourgs sa retraite.

On élidait aussi quelquefois l'I des deux explétifs *Si* et *Ni* :

Preus et sage, je ne vous os conter
la grant doleur que j'ai, s'en chantant non.
Chastelains de Couci, *Chanson* x, str. 2.

Ne prenoit pas garde au deniers
n'auz garnizons qu'il despandoit.
Rutebeuf, *Complainte au Roi de Navarre*, t. I, p. 43.

labe qui les suivait immédiatement. Cet arbitraire peut seul expliquer les irrégularités qui se rencontrent dans presque toutes nos vieilles poésies. Ainsi, par exemple, le Chastelains de Couci, dont les vers sont cependant composés avec plus d'art et de soin que ceux des autres poètes du XIIe siècle (1), observait dans la même ligne des principes différents :

> Je me plaing mult d'un debonnaire vis,
> d'un biau semblant que trouver y soloie,
> qué elle fist tant qu'elle m'ot bien pris
> par traïson que cueille et mouteploie (2).

Mais lorsqu'une plus grande habitude de la versification eut appris à en vaincre toutes les difficultés, la règle de l'élision ne fut plus restreinte par aucune exception, et tous les E muets qui précédaient une autre voyelle cessèrent d'être compris dans la mesure.

Lorsque deux voyelles sonores se suivent dans le même vocable, la voix peut glisser assez rapidement sur la première pour que l'oreille ne soit point blessée de leur concours. Mais quand elles se trouvent dans deux mots différents, les restes de l'accentuation latine et le mouvement naturel de la prononciation forcent de s'appesantir sur la première, et il en résulte un hiatus dont on n'adoucit la dureté que par des pauses qui allongent réellement le vers et en altèrent le rhythme. Les vieux poètes, qui se contentaient d'une mesure approximative, n'en étaient point choqués. Ils disaient, sans croire manquer à aucun principe d'harmonie :

(1) On a supposé qu'il vivait entre 1187 et 1203 parce qu'il parle (*Chansons*, p. 87) de *la croiz qui Turc ont;* mais ce couplet manque dans le ms. B. R., fonds de Cangé, n° 66, et il y a, dans un fort bon ms. de la B. de Berne, *la croiz que tuit ont*. Si l'on en jugeait par la langue, et nous devons convenir que c'est là un indice bien incertain, il faudrait le croire plus moderne d'une cinquantaine d'années.

(2) *Chansons*, p. 124. Nous ajouterons deux autres exemples :

> Sé ilz meffont, il doit son droit garder ;
> s'il a besoing, ils lui doivent aider.
>
> Eustache Deschamps, *Poésies*, p. 194.

> Et jé irai la chose tout a point aprester.
>
> *Berte aus grans pies*, str. XVII, v. 8.

> Lasse! com j'ai trouvé gent mauvaise et amere!
>
> *Ibidem*, str. XVIII, v. 7.

O li conte Thiebaut ki grant pople a amené (1),

et

Quant li estez et la douce saisons (2).

Bourdigné écrivait en 1531 :

Mais une paix et volunté unye,
tranquilité et concorde infinie (3);

et nous lisons encore dans l'épitaphe que Passerat consacra à sa propre mémoire :

Qui ay toujours aimé la paix et le repos.

Vainement voulut-on dissimuler cette discordance en réunissant, comme en un seul mot, les syllabes qui se heurtaient (4); cette confusion de vocables différents et l'obscurité relative qu'elle jetait dans la phrase répugnaient invinciblement à l'esprit analytique de la langue, et l'usage s'établit peu à peu d'éviter le concours de toutes les voyelles accentuées (5).

Notre histoire littéraire manifeste donc un fait qui, grâce à une date plus rapprochée de nous et à la popularité de la poésie pendant le moyen âge, n'apparaît pas avec la même évidence dans les autres littératures : c'est que les règles de la versification n'eurent d'abord rien de préconçu ni d'inflexible, et qu'elles se sont successivement développées avec les progrès de la poésie et de la langue. Une théorie toute scientifique n'en eût même pu approuver complétement ni les éléments ni les principes : en concentrant tour à tour l'attention sur une partie isolée des vers, la rime détruit

(1) Wace, *Romans de Rou*, v. 1576.

(2) Chastelains de Couci, *Chansons*, n° XIII, p. 52. Nous ajouterons deux autres exemples empruntés à Rutebeuf :

Por avoir que l'en li aport.
La mort Rutebeuf, t. I, p. 38.

N'i esta pas de la moitie
Tant gent comme il i soloit estre.
Voie de paradis, t. II, p. 44.

(3) *Légende de Pierre Faifeu*, p. 8. On lit aussi dans *Les marguerites de la marguerite des princesses*, p. 150 :

Mais quand Dieu a revelé au prophete ;

et l'on y trouve beaucoup d'autres hiatus.

(4) Le vers du *Romans de Rou* que nous citions tout à l'heure en offre un exemple, et nous en ajouterons un autre tiré d'Ysopet I :

Aussitot con li asnes mouroit.
Fable LIX, v. 16.

(5) On trouve encore cependant quelques infractions dans Molière et dans La Fontaine.

jusqu'à certain point le sentiment de l'unité, cette première condition des œuvres poétiques, et un rhythme aussi indécis ne devient assez sensible que par une uniformité qui fatigue bientôt les esprits les plus ouverts au charme de l'harmonie. Mais ce sont là de malheureuses conséquences de cet insatiable besoin de clarté qui ne permet pas aux formes de la poésie de s'écarter sensiblement du langage de la prose, et une longue habitude finit par réconcilier l'oreille avec la cadence obscure et la monotonie du rhythme. Bien des perfectionnements pourraient encore être introduits dans la coupe des pieds (1), dans la disposition des mots (2) et dans le choix des rimes (3); mais depuis Malherbe la versification a été pour ainsi dire fixée. Racine, le laborieux poëte d'instinct, et Boileau, le sévère législateur de la forme, se sont bornés eux-mêmes à en appliquer les règles avec plus d'harmonie et de rigueur. De nombreux essais d'amélioration ont cependant été tentés : Voltaire,

(1) Ainsi, par exemple, on doit éviter les longs mots et ne point commencer un pied par une syllabe finale sur laquelle la voix serait obligée de s'appesantir. Mais si aucune poétique n'en a fait de règles positives, une oreille délicate en sent la convenance, et donne aux bons vers ce cachet d'élégance et d'harmonie qui les distingue des vers réguliers.

(2) L'oreille supplée encore en ceci à quelques lacunes de nos poétiques; elle défend de terminer les vers par un monosyllabe qui ne serait point précédé d'un autre monosyllabe ou d'une syllabe muette: l'accentuation naturelle des finales forcerait alors la voix d'appuyer sur la première syllabe du dernier pied plus que sur la consonnance, et la fin du rhythme ne serait plus assez sensible. Il en serait de même si le dernier mot d'un vers féminin était un dissyllabe, précédé d'un long mot de trois ou quatre syllabes dont la dernière serait accentuée. Une théorie rigoureuse ne peut donc approuver ce vers de Boileau :

Que me sert en effet d'un admirateur fade?

Il faudrait aussi se préoccuper des qualités purement intellectuelles de la rime : elle ne montrerait plus suffisamment la liaison des vers si elle portait sur des mots qu'on serait trop habitué à voir réunis, comme *montagnes* et *campagnes*, *guerriers* et *lauriers*, ou qui présenteraient de trop grandes similitudes de forme ou d'idée. Dans son *Art poetique françois*, fol. 25, v°, Sibillet voulait déjà que la signification des mots rimants fût différente, et la nécessité de cette règle n'est pas encore comprise par tous les poëtes; mais il acceptait pleinement la rime des simples avec les composés *Ibidem*, fol. 25, r°), que l'on s'accorde aujourd'hui à rejeter.

(3) On devrait éviter soigneusement tout ce qui peut en affaiblir l'impression, comme le font les consonnances intérieures, surtout quand elles se lient à la rime. Nous citerons comme exemple de cet affaiblissement du rhythme deux vers de Racine :

Enfin, las d'appeler un sommeil qui le *fuit*,
Pour écarter de *lui* ces images funèbres.

Esther, act. II, sc. 1.

qui ne voyait dans la poésie qu'une très humble servante des sentiments philosophiques, se préoccupa surtout de ne gêner en rien la merveilleuse clarté de son esprit, et ne recula pas même devant une dégradation systématique de la forme. La régularité monotone, l'harmonie tendue et emphatique de Saint-Lambert et de Thomas, protestèrent sans intelligence, comme toutes les réactions, contre le sans-façon de son vers. Né plus poète, comprenant mieux le but de la versification, Roucher prétendit associer plus intimement le rhythme à la pensée ; seulement il le fractionna vers par vers, comme si sa puissance n'était pas dans son unité, et en fit une sorte d'expression musicale qui sacrifiait la fortune particulière d'une idée à la continuité et à l'harmonie de l'ensemble. Pour Delille, la versification n'était qu'un moyen de plus d'avoir de l'esprit; il n'appréciait qu'une coupe brillantée et miroitante qui ajoutât un dernier coup de pinceau à ces jolis albums de descriptions, qu'il appelait intrépidement des poëmes. André Chénier, le plus vraiment antique des poètes modernes, chercha vainement à se rapprocher de la versification monumentale des Grecs : les douces réminiscences de son enfance et les souvenirs pédantesques de ses premières études l'empêchèrent de sentir suffisamment l'esprit de son temps; il voulut, ainsi qu'il le disait lui-même dans une de ses inspirations rétrogrades :

Sur des pensers nouveaux faire des vers antiques,

et il préféra à la régularité du rhythme, à la seule harmonie possible de la versification française, une prétendue unité de la pensée dont personne ne soupçonnait plus la convenance. De nos jours, enfin, il s'est formé une école artistique, dédaigneuse des enseignements du passé, et réclamant pour chacun les droits de son sentiment et de sa pensée; mais la théorie a fait fausse route : son application contredit grossièrement son principe. Dans leur culte matériel de la forme, ces libres versificateurs ont, sous prétexte

de variété, brisé le vers, c'est-à-dire le rhythme lui-même, et la surabondance de rime qu'ils ont imaginée à la place disparaît dans les enjambements, ou fatigue par une monotonie accrue à plaisir. Comme toutes celles que tenteraient des esprits moins malencontreux, ces innovations ont d'ailleurs contre elles de longues habitudes, consacrées par le respect qui s'attache à l'exemple de tous nos grands poètes, et l'oreille tient obstinément à la routine de ses plaisirs; elle n'approuve de modifications dans les conditions du rhythme que quand d'importants changements dans la nature de la langue et dans l'esprit de la poésie ont créé de nouveaux éléments d'harmonie et imposé la nécessité de s'en servir.

DE VIRGILE L'ENCHANTEUR.[1]

L'insignifiance apparente des faits littéraires et l'imperfection de leur forme conspirent incessamment contre leur mémoire : ils échappent en trop grand nombre à l'attention des curieux eux-mêmes pour qu'il soit possible d'écrire chez aucun peuple une histoire empirique de la poésie. Il faut compléter, par l'étude de l'imagination et de la loi naturelle de ses développements, les documents tronqués qui nous sont parvenus, et demander à la science de l'esprit humain leur explication et leur valeur. Depuis l'enseignement si fécond de Hegel, l'Allemagne s'est enfin préoccupée de ces importantes études; mais un point de vue trop exclusivement matériel étouffe encore en son germe les résultats que l'histoire et la science du beau doivent en attendre. Au lieu d'étudier la nature même des idées poétiques,

(1) Différents travaux ont été déjà publiés sur ce sujet : von Dobeneck, *Des deutschen Mittelalters Volksglauben und Heroensagen*, t. I, p. 188-196; Schmidt, *Beiträge zur Geschichte der romantischen Poesie*, p. 129-142; *Virgil als Zauberer in der Volkssage*, ap. Genthe, *Des Publius Virgilius Maro zehn Eclogen metrisch übersetzt*, p. 53-97; *Mémoires de Trévoux*, avril 1743, p. 705-720; San-Marte, *Parcival*, t. I, col. 635-641 ; Dunlop, *History of fiction*, t. I, p. 367-373, éd. de Philadelphie; Keller, *Li Romans des sept Sages*, p. CCIII-CCXIV; Sibenhaar, *De fabulis quae media aetate de Publio Virgilio Marone circumferebantur;* Grässe, *Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte*, t. II, Div. II, P. II, p. 626-628; Fr. Michel, dont la thèse pour le doctorat, *Quae vices quaeque mutationes et Virgilium ipsum et ejus carmina per mediam aetatem exceperint, explanare tentavit Franciscus Michel*, contient, p. 15-38, un chapitre intitulé *De scriptoribus medii aevi qui quaedam de magica Virgilii scientia retulerunt.*

de remonter à leur origine et d'en embrasser tous les développements, on s'est arrêté à leur forme extérieure, et l'on a borné sa tâche à déterminer l'ordre chronologique de l'Ode, de l'Epopée et du Drame. Certes, ces différences de forme ne sont ni des caprices ni des hasards; elles tiennent par des liens nécessaires au caractère de l'inspiration et à l'essence des idées, mais elles s'y rattachent à titre de conséquence, et non comme à un principe générateur qui les vivifie et qui les classe. Ce n'est que dans la formation des mythes et dans l'histoire des traditions populaires qu'il est possible de suivre l'imagination à la trace, et de prendre pour ainsi dire sur le fait la génération de la poésie. Mais malheureusement la plupart des idées poétiques qui sont devenues des dogmes religieux ou des faits historiques remontent à des époques si reculées qu'elles ne nous arrivent que mutilées par de nombreux remaniments ou défigurées par les placages successifs qui les recouvrent; et le travail de l'imagination, qui les restitue et les explique, paraît luimême trop arbitraire et trop incertain pour que l'on reconnaisse aux résultats auxquels il aboutit l'autorité d'une vérité historique. Peut-être les fables qui se sont groupées autour du nom de Virgile se prêtent-elles plus naturellement que les autres à une explication positive. Si l'on ne saurait en préciser la date, au moins leur origine ne se perd point dans la nuit des temps; leur diffusion dans toute l'Europe ne permet de les attribuer ni à un caprice individuel ni à des influences locales dont l'histoire n'aurait gardé aucun souvenir, et les versions en sont assez nombreuses pour que l'on puisse les compléter l'une par l'autre et en retrancher les circonstances qui sembleraient des superfétations arbitraires (1). Cette curieuse tradition a, d'ailleurs, subi une

(1) Ainsi, par exemple, le livre populaire sur Virgile le rattache à la tradition de la fondation de Reims par Remus, qui se retrouve dans le *Romans d'Atis et Profilias* (B. R., nº 7191, fol. 73, recto); quant Virgille nasquit, si crousla toute la cite de Rome de l'un des boutz jusques a l'autre bout; il va a Tol-

épreuve définitive : plusieurs siècles après son origine, elle a été résumée dans un livre populaire (1) que de nombreuses traductions ont naturalisé dans la plupart des langues européennes (2). Nous avons préféré, pour nos explications, une forme moins étendue et plus voisine de son berceau ; nos inductions en acquerront bien plus de vraisemblance, et les vieux fragments avec lesquels nous la reconstruirons auront l'avantage d'être à peu près inédits :

EXTRAIT DE L'IMAGE DU MONDE (3).

Devant Jhesucrist fu Vergiles
qui les arz ne tint pas a guiles,

lette (Tolède) ou il aprenoit des plus grans seigneurs du pays ; il est aimé de la fille du soudan de Babylone et l'enlève dans l'air.

(1) *Faictz marveilleux de Virgille*: M. Brunet en cite huit éditions et dit que la plus ancienne est celle de Jehan Trepperel ; *Manuel du libraire*, t. II, p. 247.

(2) Une version anglaise, nouvellement traduite en allemand par M. Spazier, dans son *Altenglischen Sagen und Märchen*, avait été publiée à Anvers, en 1510, sous le titre suivant : *This boke treateth of the lyfe of Virgil and of his deth and many marvayles that he dyd in hys lyfe tyme by whychcrafte and nygromancye thorough the helpe of the devyls of hell.* Une version allemande vient d'être publiée dans le *Deutsche Volksbücher, nach den ältesten Ausgabe hergestellt van Dr. Karl Simrock*; mais, malgré ce titre, nous doutons beaucoup qu'elle soit fort ancienne : au moins, elle n'est indiquée ni par Ebert ni par Grässe. Une imitation hollandaise a été imprimée sous deux titres différents (Amsterdam, in-4. sans date, et 1552), et il en existe au moins une traduction en islandais, que nous croyons inédite : voyez Einar, *Historia literaria Islandiae*, p. 106 ; Müller, *Sagabibliothek*, t. III, p. 484, et Nyerup, *Mærskabs læsning*, p. 205.

(3) P. III, ch. 11. Ce poëme, un des plus curieux du moyen âge, a été également attribué, sans preuve d'aucune sorte, à Gauthier de Metz, à Osmont, à Gaussoin et à Raoul Crisnon : il semble seulement que l'auteur était Lorrain, puisqu'on y lit que Charlemagne

en Lohierraigne gist,
dont cil fu qui cest livre fist,

ce qui d'ailleurs ne s'accorde guère avec l'histoire. Au reste, les nombreux manuscrits sont si différents qu'il ne serait nullement impossible que plusieurs auteurs y eussent participé. Ce poëme retouché a été imprimé à Genève, en 1517, sous le titre de *Mirouer du monde*, et il existe au moins deux éditions de la version en prose, intitulée *Livre de clergie*. Le ms. dont nous nous sommes servi pour cet extrait est celui qui est conservé à la B. R., sous le n° 7991[3.3], non paginé ; mais nous avons pris quelques bonnes variantes dans le n° 7595, fol. 193, r°, col. 2. On lit auparavant dans le n° 7991[3], fol. 85, v° :

Maint autre grant clerc ont este
en monde de grant poeste,
Qui apristrent tote lor vie
des sept ars et d'astronomie,
Dont aucun i ot en lor tens
firent mervoilles por (*l.* par) lor tens
Mais cil qui pluis s'en entremist [(*l.* sens) ;
fu Virgiles qui mainte en fist :
Por ce se vos en conterons
aucune dont oï avons.

Ains y usa toute sa vie
tant qu'il fist par astrenomie
Maintes granz merveilles a plain.
Il fist une mousche d'arain;
Qant la drecoit en une place,
si faisoit des autres tel chace,
Que nule autre mousche qui fust
vers li aprochier ne péust
De deus archiës tout entour,
qu'ele ne morust sanz retour
Tout maintenant qu'ele passoit
la bonde (1) qu'il li compassoit (2).
Si refist d'arain un cheval
qui garissoit de chascun mal
Les chevaus qui malade estoient,
maintenant que véu l'avoient (3).

(1) Dans le nº 7595, il y a *bone*.

(2) Dans la *Chronique de Mantoue* en tercets, par Buonamente Aliprando qui mourut vers 1414, il y a, ch. IX; ap. Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. V, col. 1078 :

Ancora oltra di quello si incautoe,
una mosca in un vetro incantava,
che tutte l'altre mosche si caccioe.
Alcuna mosca in Napol non entrava;
questo al popol grandemente piacia;
ma un' altra fece che piu si montava.

Dans la *Fleur des histoires*, composée par Jehan Mansel, dans la première moitié du XVᵉ siècle, et conservée à la B. R. sous le nº 7635, on lit dans le t. II, ch. C : Au temps que l'empereur Octovien regnoit a Romme vivoit Virgile, le souffisant poete, qui fist plusieurs merveilles en son temps. Entre aultres choses, il fist une mousche d'arain a l'une des portes de Napples qui encachoit touttes les aultres mousches de la cite. Cela se trouve aussi dans le *Chronica di Parthenope*, qui va jusqu'à l'expédition du duc d'Anjou, en 1266; le ch. XXII est intitulé *Come ancora provedette alle carne che non puzzassero*. Mais le plus ancien témoignage est celui de Konrad, évêque de Hildesheim, qu'Arnold de Lubeck a rapporté (Ap. Hermoldus, *Annales Slavorum*, l. IV, ch. 19) : Ibidem est porta firmissima, instar castelli aedificata, valvas habens aereas, quas nunc tenent satellites imperiales, in qua constituerat Virgilius muscam aeream; qua integra permanente, nec una musca civitatem potuit introire. Johannes de Salisbury en parlait aussi dans son *Policraticus :* Fertur vates Mantuanus interrogasse Marcellum, cum depopulationi avium vehementius operam daret, an avem mallet instrui in capturam avium, an muscam conformari in exterminationem muscarum. Cum vero quaestionem ad avunculum retulisset Augustum, consilio ejus praelegit ut fieret musca quae ab Napoli muscas abigeret, et civitatem a peste insanabili liberaret; l. I, ch. 4, p. 14, éd. de 1639. On lit également dans Gervasius de Tilburg, chancelier de l'empereur Othon IV, qui écrivait en 1211 : In Campania, civitate Napolitana, scimus Virgilium arte mathematica muscam erexisse aeneam, quae tantae virtutis in se habuit experimentum, quod, dum in loco constituto perseveravit integra, civitatem late spatiosam nulla musca ingrediebatur; *Otia imperialia;* ap. Leibnitz, *Rerum brunsvicarum scriptores*, t. I, p. 963. On doit probablement rapporter à cette tradition un passage de l'*Apocalypsis Goliae episcopi*, v. 46 :

Formantem aereas muscas Virgilium.
Ap. Wright, *Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 4.

(3) Le ch. XX du *Chronica di Parthenope* est intitulé *Come fè uno ca-*

Si fonda une grant cité
sor un (u)ef, par tel poesté
Que qant aucuns l'uef remuoit,
toute la cité en croloit,
Et com plus fort le croloit on,
tant croloit plus tout environ.
La vile et en haut et en plain,
la mouche et li chevaus d'arain,
Et la cage ou li uef estoit
sont encor a Naples tout droit.
Ce diënt cil q'en sont venu,
q'aucune foiz les ont véu (1).
En une cite faillir fist
tout le feu, ausi com on dist,
Que nus point avoir n'en pooit
se la chandoile n'alumoit
A la naissance (2) d'une femme,
fille d'emperéor, mout dame (3),
Qui li ot [ot] fet aucun anui;
ne cil ne pooit a autrui
Point doner, ains lor couvenoit
chascun feu prendre la endroit;
Et a cele pas n'abeli :
ensi se vancha cil de li (4).
Et fist par mi une eve un pont,

vallo sub certa constellatione che sanava le infirmità de li çavalli.

(1) Aliprando dit également dans son poëme :

Castel dall' Ovo quello si fè fare,
e nell' acqua quello si fabricoe,
che ancor si vede e per opera pare.

Le ch. xxxi du *Chronica di Parthenope* est intitulé *Come consacrò lo ovo allo Castello dell' Ovo, donde pigliò lo nome*. Nous citons plus loin la version des *Faictz marveilleux*. On lit encore dans les statuts de l'Ordre du Saint-Esprit, fondé en 1352, par Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile : Significamus nos primum diem festum celebraturos esse, si Deo placuerit, in Castello Ovi incantati in mirabili periculo, in Pentecosta proxima; ap. Montfaucon, *Monumens de la monarchie françoise*, t. II, p. 329, note.

(2) *Entre les nages*, dans le ms. 7595.

(3) *Et dame*, dans le ms. 7595.

(4) C'est un des sujets les plus populaires du moyen âge; on ne craignait pas même d'en sculpter les scènes principales dans les églises : voyez Langlois, *Stalles de la cathédrale de Rouen*, p. 173, note, et l'abbé de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, p. 97 et 98. Nous citerons seulement, parmi les traditions littéraires : en italien, Aliprando, ch. vi et vii; en espagnol, l'Arcipreste de Hita, p. 47, str. ccl; en anglais, Hawes, *Pastime of pleasure*, ch. xxix, et Gower, *Confessio amantis*, l. viii, fol. 189; en allemand, Jans Enenkel, *Fürstenbuch von Oestreich und Steyrland* (ap. Docen, *Allgemeine Zeitung von Iena*, 1810, n° cx, col. 277), et une ballade populaire intitulée *Vom Schreiber im Korbe*. Aux sources françaises inédites que nous allons publier nous ajouterons Gracien du Pont, *Controverse du sexe feminin* (ap. Naudé, *Apologie pour les grands*

le plus grant c'onques fust au mont;
Ne sé ou de pierre ou de fust,
mes nus autres (1), tant soutis fust,
Cherpentier, macon ne ovrier,
tant séussent bien encerchier
Dedenz eve, ne dedenz terre
qu'il péussent raison enquerre
En quel point cil ponz faiz estoit,
ne coument il se soutenoit
Por desoz, au chief, né enmi

hommes accusés de magie, p. 618); Symphorien Champier, *De claris medicinae scriptoribus*, traité II; Martin Franc, *Champion des dames*, fol. CIV, v°, éd. de 1530, et une *Chronique anonyme des évêques de Liége*, du XV° siècle, conservée à la Bibliothèque de Berne, n° 491, dont Sinner a publié un extrait dans son *Catalogus codicum*, t. II, p. 149. La *Fleur des histoires* ne nous apprend aucune autre circonstance nouvelle que le nom de la dame, qui s'appelait *Liegart*. Mais le ms de la B. R. n° 6186 (XIII° siècle) contient, fol. 149, v°, une version fort curieuse : Legitur in gestibus Romanorum quod mirabilis praerogativae specialis Virgilius, magicae facultatis scientia circumspectus, Neronis tunc imperatoris romanae urbis familiaris ex(s)titit; cujus filiam elegantis formae titulo resplendentem, sicut assolet, carnali concupiscentiae stimulo percordialiter adamavit. Qui, sine precibus inducens, ab ipsa diligentis instantiae articulis impetravit ut praefata Neronis filia ei locum atque tempus praefigeret o(p)portunum, in quo praefatus magister virginis praescriptae amplo desiderio fungeretur. Cumque, ferventi desiderio concitatus, tempore noctis ad ipsius virginis habitaculum accessisset, accidit quod ipsa virgo, muliebris astutiae imbuta malitiis, nobilem magistrum suis vestimentis omnibus denudatum admitteret in cophino, ipsum in [in] medio turris altissimae usque ad effusionem solis detinuit in suspenso; ita arte positus desistebat quod ascendere vel descendere sine mortis periculo non valeret. Cujus facti per civitatem romanam fama volans, fuit usque ad Imperatoris notitiam ventilata. Qui, ad iracundiam facto tam detestabili provocatus intra se, quod facti malitia mortis sententia(m) merebatur, secundam approbatas consuetudines temporis et Imperii, legaliter circumspexit. Qui, licet in multis et experimentissimis esset culpis suis exigentibus affligendus, ab ipso Imperatore gratiam obtinuit specialem, ut quo mortis genere mallet mori sibi eidem contulit eligendum. Qui, minus grave mortis periculum sibi eligendo assumens, in balneo tepentis aquae sibi minui postulans (*l.* postulavit) : quod (*l.* cum?) secundum suae electionis sententiam in balneo constitutus (esset?), magicis artibus suffragantibus, apud civitatem Neapolitanam est translatus. Ubi, ab angustia Neronis libere conservatus, infra (*l.* intra) civitatem Romanam duxit ignem taliter ex(s)tinguendum, quod nisi in inferioribus virginis Neronianae reperiretur. Nullatenus valeret ignis remedium in civitate romana aliter obtinere. Qui, videns su(m)mam malitiam super hoc im(m)inere, verecundiam filialem duxit generaliter promulgandam ut ex cois (*l.* communis?) necessitatis redimeretur incursu[s], et, vocatis populis universis, eisdem generaliter intimabat ut quilibet ad filiam imperatoris accederet, ignem ejus inferioribus optenturas (*l.* obtenturus). Qui per fallacias hominis incantantis ignem in illis partibus invenerunt. Les artistes, parmi lesquels nous citerons Sprengel, peintre de l'empereur Rodolphe II, et Sadeler, aimaient aussi à représenter cette aventure. Elle est sculptée en bas-relief sur une tablette d'ivoire, décrite par Montfaucon; *Antiquité expliquée*, t. III, P. III, p. 356. La première livraison du *Kunstwerke und Gerathschaften des Mittelalters und Renaissance*, par MM. Becker et von Hefner, a reproduit une miniature de 1520 à 1580, représentant aussi Virgile suspendu dans un panier sous une fenêtre.

(1) *Ovriers* dans le ms. 7991[2,3].

et passoit on bien tout par mi (1).
Un jardin fist tout clos entour
de l'air, tout sanz plus autre atour,
Espessement com une nue,
de terre mout haut estendue (2).
Deus cierges fist toz jorz ardanz,
et une lampe a feu dedenz,
Qui toz jorz sanz estaindre ardoient
n'onques de rien n'amenrissoient.
Ces trois enclost il si souz terre
q'on n'es péust trover pour guerre;
Jusq'a tant qu'il devroit faillir,
ne sai s'on i porroit venir.
Mes qui autant comme il sauroit,
ou ceus ou autres bien r'auroit (3).
Et un livre fist brief et petit
comme son poins, ou il descrit
Totes les sept arz en tel forme
c'uns hons séust toute la forme
Dedenz l'espace de trois anz,
mes qu'il éust ordene sens (4).
Celui livret tint il si chier,
que nus hons n'i pourra prechier,
Fors un suen clerc qui fu sanz guile
le filz a un roi de Cesile (5).

(1) On lit aussi dans la *Fleur des histoires* : Il fist ung moult grant et large pont de bois, et si sembloit tout d'une piece. Alexander Neckam, moine de Saint-Alban, qui mourut en 1215, disait également dans son *De naturis rerum*, l. II (ap. Fr. Michel, *loco laudato*, p. 19): Quid quod pontem aerium construxit, cujus beneficio loca destinata pro arbitrio suo adire consuevit?

(2) Il en était question dans le *De naturis rerum* par Alexander Neckam, que nous citions dans la note précédente : Praefatus etiam Alexander Nequam narrat quod Virgilius hortum suum aere immobili, vicem muri obtinente, munivit et ambivit; Gualterus Burney, *Vitae philosophorum*, ch. CIII. Cette circonstance était aussi connue de Jehan Mansel : Il encloy ung jardin d'une nuee a maniere d'un mur. Elle se trouve également, ainsi que presque toutes les autres, dans les *Faictz marveilleux de Virgille* et les versions en langue étrangère que nous avons eu l'occasion d'examiner.

(3) Il fist trois lampes qui toujours ardoient sans riens y mettre ne adjouster; *Fleur des histoires*.

(4) Pourvu qu'il eût du jugement.

(5) Ces dix vers manquent dans le ms. 7991[3.3]. Un souvenir de la même tradition se trouve dans le *Dolopathos*; c'est Virgile qui élève Luciniens, le fils d'un roi de Sicile :

Einsoiz k'il issent de la vile,
Leur a dit : Seigneur, vos iroiz
a Virgile, si li diroiz
Que mon seul enfant li envoi :
je me fi mult en lui et croi ;
Se ne m'i créusse et fiaisse (*sic*)
en nul sens ne li envoiasse :
Or li dites ke je li proi,
por toz les dex en cui je croi,
Que mon fil me gart en tel guise,
par guerredon et par servise,

Il fist une teste parlant
qui li respondoit errammment (1)
De tout ce qu'il li demandoit,
qui en terre avenir pooit.
Tant q'une fois li demanda
d'un suen afaire (2) ou il ala ;
Mes ele li dist une chose
dont il n'entendi pas la glose,
Que s'il gardoit sa teste bien
il ne l'en avenroit for(s) bien.
Lors s'en ala séurement ;
mes li solaus qui chalor rent,
Le cervel si li eschaufa,
dont pas garde ne se dona,
Q'une maladiē l'en prist
dont il morut si com on dist.
Qant il parla a cele teste
n'entendi pas la soē teste ;
De la teste q'a lui parloit
entendi se bien la gardoit ;
Mes miex avenist toute voie
q'il éust bien garde la soie (3)

Qu'ennuiz ne max ne li aveigne,
et toz les sept ars li apreigne,
Et toz les sens par q'en conoist
ce qui aïde et ce ki noist.

B. R., fonds de Sorbonne, nº 1422, p. 316, col. 2, v. 27.

Lorsque Luciniens est embarrassé,

D'astrenomiē li remenbre.
Son huis ferme, son livre prist
que ces mestres Virgiles fist.
Toute sa pensee i a mise.

Ibidem, p. 324, col. 2, v. 5.

et Herbers avait dit auparavant, p. 319, col. 1, v. 4 :

Virgile trois regles l'en baille,
Que certeinement puet savoir
qant voit les estoiles movoir
Qanque l'en fet par tout le monde.

(1) *En roumant*, ms. 7991[2-3].

(2) *D'une besogne*, ms. 7595.

(3) C'est aussi la version d'Aliprando et de la *Fleur des histoires* : celle des *Faictz marveilleux* est différente. Quant Virgille eut fait toutes les choses devant dictes, il s'en entra en ung basteau et s'en alla esbatre sur la mer, luy quatrieme par compagnie, et ainsi qu'il alloient devisant sur l'eave vint ung estourbillon de vent si mervilleux et tant horrible qu'il fist lever les undes de la mer en telle maniere qu'ilz ne attendoient que l'heure de la mort. Si furent enlevez en haulte mer, puis apres nul d'eulx ne fut veu ne aperceu, ne oncques homme mortel ne vit telle adventure, et d'eulx n'y avoit creature qui sceust dire qu'ilz estoient devenus. Le récit des versions en langues étrangères est beaucoup plus curieux : Si surprenants et si merveilleux que fussent les faits déjà accomplis par Virgile, il promit à l'Empereur d'en faire beaucoup d'autres encore plus merveilleux. Car il lui promit de faire que les arbres et les plantes porteraient des fruits trois fois par an, et que le même arbre aurait à la fois des fruits mûrs, des fruits verts et des fleurs. Il voulait faire aussi que les vaisseaux remontassent et descendissent indifféremment les fleuves, et qu'on gagnât l'argent avec autant de facilité qu'on le dépense. Les femmes devaient mettre au monde leurs enfants

Qant morust, si se fist porter
fors de Romme, pour enterrer,

aussi doucement qu'elles les conçoivent. Ces choses et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de raconter, il avait promis à l'Empereur de les faire, si la puissance d'en haut ne l'en empêchait point. Et comme il était puissant et riche en toute espèce de biens, il bâtit un beau château bien agréable à voir, qui n'avait qu'une seule entrée, et il était environné de tous côtés par de grandes eaux, si profondes, que personne n'y pouvait pénétrer que par la porte. Et ce château était situé hors de la ville de Rome, et l'entrée était gardée par vingt-quatre fléaux de fer : car de chaque côté de la porte y étaient rangés douze hommes, qui, sans jamais dire un mot, frappaient sans cesse l'un après l'autre, chacun devant soi, avec des fléaux de fer, et nul ne pouvait passer par la porte tant que les fléaux ne restaient pas tranquilles. Et les fléaux ne s'arrêtaient que lorsqu'on tournait une cheville de fer, dont personne n'avait connaissance, hors Virgile, qui avait enfermé une grande partie de ses trésors dans le château, et lorsqu'il y voulait entrer il tournait la cheville. Lorsqu'il eut fait cela et qu'il se fut engagé à toutes les choses susdites, il en imagina une bien merveilleuse : il résolut de se rajeunir afin de pouvoir vivre encore long-temps et d'accomplir beaucoup de merveilles. Un jour donc Virgile alla trouver l'Empereur, et lui demanda un congé de trois semaines, parce qu'il voulait s'absenter pour une affaire qu'il avait dans la tête. Mais l'Empereur ne voulut pas lui accorder le congé, parce qu'il l'avait toujours avec plaisir auprès de lui. Quand Virgile l'eut vu, il s'en alla chez lui et emmena celui de ses gens en qui il se fiait davantage, et qui lui était le plus dévoué. Il alla avec lui à son château hors de la ville, et quand ils arrivèrent devant l'entrée, les fléaux montaient et descendaient. Alors Virgile dit à son serviteur : Va devant dans le château. Le serviteur répondit : Seigneur, je n'y puis pas entrer; les fléaux m'auront tué auparavant. Alors Virgile montra au serviteur de quel côté de l'entrée était la cheville, et il la tourna : alors les fléaux s'arrêtèrent, et ils entrèrent tous les deux par la porte dans le château. Et lorsqu'ils furent dedans, Virgile ferma la porte et dit : Mon cher serviteur, comme je me fie plus en toi qu'en mes autres gens et que tu m'es plus dévoué qu'eux tous, je vais te donner un ordre que je ne donnerais à aucun autre homme qui soit en vie. Alors il conduisit son serviteur dans la cave, où il avait fait une belle lampe qui brûlait toujours. Et il lui dit : Vois-tu le tonneau qui est là? Le serviteur répondit : Oui. Alors Virgile lui dit : Il faut que tu me sales dans ce tonneau; mais auparavant tu hacheras mon corps en morceaux, et tu partageras ma tête en quatre. Puis tu placeras ma tête sur le fond du tonneau et les autres morceaux par dessus, et le cœur au milieu. Quand cela sera fait, tu mettras le tonneau sous la lampe, de sorte qu'elle y dégoutte jour et nuit, et pendant neuf jours tu l'empliras une fois par jour et tu n'oublieras point : car alors je serai régénéré, je redeviendrai jeune et vivrai long-temps, si la puissance d'en haut le permet. Quand le serviteur eut entendu cela, il se récria et dit : Mon cher maître, je n'en ferai rien; je ne veux pas vous tuer. Alors Virgile dit : Je désire que tu le fasses : car il n'y a aucun danger. Et Virgile parla tant et menaça tellement son serviteur, qu'il finit par faire ce que Virgile lui avait commandé. Il le coupa en pièces, le sala dans le tonneau, et suspendit au dessus la lampe qui devait y dégoutter toujours. Après quoi il sortit du château et referma l'entrée en tournant la cheville. Alors les hommes se ranimèrent et frappèrent avec les fléaux, et personne ne put plus entrer. Mais chaque jour il y revenait et remplissait la lampe, comme Virgile le lui avait ordonné. L'absence de Virgile pesait beaucoup à l'Empereur, car il ne l'avait pas vu depuis long-temps; mais Virgile était mort et gisait dans la cave. Le septième jour vint, et Virgile ne reparaissait pas; alors l'Empereur se fit amener le serviteur qu'il savait être plus aimé de Virgile, et lui demanda où était son maître. Le serviteur répondit : Gracieux seigneur, je n'en sais rien; voilà sept jours qu'il est parti, et j'ignore où il est allé. L'Empereur dit : Tu mens, canaille; si tu ne me montres ton maître, tu vas mourir. Alors le serviteur se récria, et dit : Gracieux Seigneur, voilà

A ung chastel devers Cezile,
pres de la mer, a une vile (1);
Encor i sont les os de lui
q'en garde miez que les autrui.
Qant on les soloit remuer
et lui en l'air (2) en haut lever,
Si s'enfloit la mers maintenant
et venoit au chastel corrant,
Et com plus le levoit on haut
tant croissoit plus la mers enhaut
Que le chastel tantost néast (3),
sé on jus ne le ravalast;
Et qant en son droit leu estoit
tantost la mers se rabaissoit (4),
Ensi com ele estoit avant;
et cé a l'en prove sovent:
Encore i dure (5) la vertu:
ce diënt cil qui sont venu (6).
Soustis fu Vergiles et sages,
et vost prover touz les langages
Des clergiës a son pooir,
de tant com plus em pot savoir (7).

maintenant sept jours que je suis allé avec lui à son château; je l'y ai laissé, et depuis je ne l'ai pas revu. Il lui fallut aller au château avec l'Empereur; mais ils s'arrêtèrent à l'entrée à cause des fléaux. Alors l'Empereur dit: Fais arrêter les fléaux, que nous puissions entrer. Le serviteur répondit: Seigneur, je n'en sais pas le moyen. Alors l'Empereur voulut le tuer, et, par crainte de la mort, le serviteur tourna la cheville, et fit rester les fléaux tranquilles. Alors l'Empereur entra avec sa suite dans le château, et chercha Virgile dans tous les coins. Et comme il ne le trouvait point, il alla dans la cave, et vit la lampe pendre sur le tonneau où la chair salée de Virgile avait été mise, et il demanda au serviteur: Qui t'a rendu si osé, de tuer ton maître? Le serviteur ne répondit point, et l'Empereur en colère tira son sabre et le tua. Tout aussitôt, devant l'Empereur et toute sa cour, un petit enfant nu tourna trois fois en courant autour du tonneau et s'écria: Maudits soient le jour et l'heure où tu es venu ici. Après quoi le petit enfant disparut. Personne ne l'a plus revu, et Virgile resta mort dans le tonneau.

(1) *Mille*, ms. 7991[3.3].

(2) *Char*, ms. 79911[3.3].

(3) *Tout le chastel tost neast*, ms. 7991[3.3].

(4) *Ravaloit*, ms. 7991[3.3].

(5) *Endure*, ms. 7991[3.3].

(6) Cette tradition est mentionnée comme un fait positif dans la lettre de Konrad, chancelier de Henri III, qui nous a été conservée par Arnold de Lubeck: Sunt ibidem in castro vicino, in supercilio civitatis, undique mari incluso, ossa Virgilii, quae si libertati exponuntur aeris, totius facies aeris obscuratur, mare funditus evertitur et tumidis aestuat procellis, insperateque consurgit strepitus tempestatis: quod nos vidimus et probavimus: ap. Leibnitz, *Rerum brunsvicensium scriptores*, t. II, p. 696.

(7) Ces vers sont différents dans presque tous les ms.; peut-être la leçon du 7991[2] est-elle la meilleure:

Soutil fu Virgiles et sages

Et fu de petite estature
le dos tort (1) un peu par nature,
Et aloit la teste baissant
et devers terre resgardant (2).

Extrait du Roman de Cleomades (3).

Bien savez que Virgiles fist
grant merveille, quant il assist
Deus chastiaus seur deus oes en mer;
et si les sot si compasser,
Que qui l'un des oes briseroit,
tantost li chastiaus fonderoit,
Ouens (4) on auroit l'uef brisie.
Encor dist on qué essaie
Fu d'un des chastiaus, et fondi :
a Naples le dist on ainsi.
Encor est la l'autres chastiaus,
qui en mer siet et bons et biaus :

et esprova toz les usages
Des clergiés a son povoir,
com cil qui tot voloit savoir.

(1) *Court* dans le ms. 7991[3.3].
(2) Il y a dans le ms. 7991[3] :

Il fu de petite estature,
maigres et corbe par nature,
Et aloit la teste baissant,
toz jors vers terre resgardant :
Car coustume est de soutil sage,
c'a terre esgarde par usage.

Selon le *Romans de Dolopathos :*

Virgile de poure estature
Et petite perssone estoit;
com philosophes se vestoit.

B. R., fonds de Sorbonne, n° 1422, p. 324, col. 1, v. 6.

La tradition recueillie par Donatus était différente : Corpore et statura fuit grandi, aquilino colore, facie rusticana, valetudine varia; *Virgilii Maronis Vita*, ch. v. Dans un Commentaire sur l'*Enéide*, composé vers le milieu du XV[e] siècle, par Cynthius de Ceneda, que le cardinal Mai a publié dans le *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VII, p. 324, on lit également : Statura fuit procera, colore subpallido, natura imbecilli, proclivi ad p(h)thisim : dolore capitis saepius laborabat : vini et cibi continentissimus, amoris impensissimi. Quelques savants ont même supposé qu'il avait voulu se peindre dans le poëte Musaeus, dont il dit :

Musaeum ante omnes, medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.
Aeneidos l. vi, v. 666.

(3) Par Adenès; B. de l'Arsenal, B. L. F., n° 175, fol. 7, r°, col. 3. Il n'avait pas recueilli toutes les traditions, car il ajoute, fol. 8, r°, col. 1 :

Molt fist Virgiles de grans fais,
mais de lui a parler me tais :
Car se tous ses fais vous disoie,
trop longuement i meteroie.

Aliprando termine aussi son récit en disant :

Altre cose e di grandi novitade
Virgilio in quella terra facia,
maravigliose e di grande beltade.

(4) Au moment où, littéralement Dans l'année, *Hoc anno:* en provençal on donnait encore quelquefois à *Oan* sa signification primitive.

Si est li oes, c'est vérités,
seur quoi li chastiaus est fondés.
Pres de Naples une vile a,
Puchole le claime on pieca,
Ou Virgiles fist pluseurs bains
qui faisoiënt malades sains;
Tot seur cha scun baing(a) escrit
de quel maladiĕ garit.
Estoiënt (*sic*) cil qui s'i baignoient,
par l'escripture le savoient;
Mais sachiez que fisicīen,
qui ont fait maint mal et maint bien,
Depecierent (1) tous les escrits;
car ce n'estoit pas leur pourfis :
Encor se de tels bains estoient,
croi je que pou les ameroient (2).

(1) Mirent en pièces, Effacèrent.

(2) Est etiam in civitate Neapolitana civitas) Puteolana, in qua Virgilius ad utilitatem popularem et admirationem perpetuam balnea construxit, miro artificio aedificata, ad cujusvis interioris ac exterioris morbi curationem profutura, singulisque cochleis singulos titulos superscripsit, in quibus notitia erat cui morbo quod balneum deberetur. Verum novissimis diebus, cum apud Salernum studium physicorum vigere coepisset, Salernitani invidia tacti titulos balneorum corruperunt, timentes ne divulgata balneorum potentia lucrum practicantibus auferret aut diminueret; *Otia imperialia;* ap. Leibnitz, *Rerum brunsvicensium scriptores*, t. I, p. 965. Le passage correspondant de la *Fleur des histoires* semble en être la traduction un peu abrégée : Il fist et edifia pluiseurs bains chaulz et naturelz en la ville de Puteole, qui garissoient de touttes maladies, et avoit escrit dessus chescun baing de quelle maladie il garissoit, mais depuis que ces baings eurent longuement dure et gary maintes gens, et l'estude de medechine vint a Salerne, les medechins par envie et convoitise (effacerent la lettre qui enseignoit comment on povoit garir en ces baings. Le ch. XXIX du *Chronica di Parthenope* est également intitulé : Come ordinò Virgilio le acque de Baia et distinse le virtù dele acque et fè li bagni con scripture. Benjamin de Tudela, qui mourut en 1173, disait déjà dans son *Itinerarium :* Eodem autem loco fons scaturit, in quo bitumen invenitur *Petroleum* vulgo dictum, quod ex aquis, quibus innatat, collectum ad medicinae usus reponitur. Sunt etiam illic thermae nativae aquis medicatissimis, quae a variis aegrotantibus salubri usu petuntur; p. 22, éd. de Leipsick, 1764. A cette tradition se rattache aussi sans doute ce passage d'un Traité de morale par La Sale, cité par Le Grand d'Aussy : Item en celluy terrouer (de Pussol) sont plusieurs baings de vertus, ca et la respandus, tous couverts a voultes comme maisons; entre lesquels en y a plusieurs qui, chascun, porte son nom. Et est grant merveille que ils sont haulx et tous sallez, et de l'eauve courant (qui) vient de terre et chiet en la mer. Outre lesquels en y a ung qui est le souverain, et est dessoubs le sudatour; ouquel sont tres merveilleuses choses, dont je me tays; et garissent, chascun, de sa maladie; *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 394. La lettre de Konrad, que nous avons déjà citée, p. 434, note 6, expliqué comment la croyance à des écriteaux qui indiquaient la destination spéciale de chaque baignoire avait pu s'introduire parmi le peuple : Sunt in vicino loco Baiae, quarum meminerunt auctores; apud quas sunt balneas Virgilii singulis passionibus corporis utiles. Inter quas balneas unum est principale et maximum, in quo sunt ima-

A Naples fist il de metal
seur un piler un tel cheval
Qui chascun cheval garissoit
d'aucun mehaing sé il l'avoit,
Mais c'on le loiast au piler :
ca y pour voir oy conter (1).
Li mareschal qui lors estoient
enz ou pays, ne gaaignoient
Nule riens a mareschaucier;
pour ce le firent depecier;
Dont il firent mal et outrage,
mais trop leur faisoit grant damage.
Je croi qui a Naples iroit,
k'encor le cheval trouveroit.
A Ronme fist, c'est verités,
Virgiles plus grant chose assez :
Car il i fist un miréoir,
par quoi on povoit bien savoir,
Par ymage qu'il y avoit,
se nus vers Ronme pourchacoit
Ne faussete ne trayson,
de ceaus de leur subjection (2).
Et fist une mousche d'arain,
de quoi encor le pris et ain.

agines, hodierno tempore, vetustate consumtae, singulas singularum partium corporis passiones demonstrantes. Sunt et aliae imagines gypseae, singulas balneas demonstrantes singulis passionibus profuturas; ap. Helmoldus, *Chronicon Slavorum*, l. IV, ch. 19, p. 165, éd. de Francfort, 1581.

(1) Il semblerait résulter de ce passage qu'Adenès aurait recueilli ces traditions à Naples; mais on trouve plus bas deux vers qui paraissent contraires à cette conjecture :

Je croi qui a Naples iroit,
k'encor le cheval trouveroit.

(2) Ce miroir magique se retrouve dans le *Romans des sept Sages*, p. 51, éd. de M. Le Roux de Lincy; v. 3972-9995, éd. de M. Keller. Gower en parle aussi :

When Rome stoode in noble plite,
Virgile, which was the parfite,
A mirrour made of his clergie
and sette it in the townes eie
Of marbre, on a pillar without,
that thei be thyrte mile aboute,
By daie and eke also bi night,
in that mirrour behold might
Her ennemies, if any were.

Confessio amantis, l. V, fol. 94, éd. de 1554.

Froissart y fait allusion, comme à une croyance fort populaire de son temps :

Je vodroië qu'il peuïst estre
que je ressamblasse le mestre
Qui fist le miréoir a Romme
dont estoiënt véu li homme
Qui chevaucoïent environ :
se le sens avoie ossi bon
Que cils que (*l.* qui) le miréoir fist,
en ceste ci, par Jhesu Crist,
En quelconque lieu que g'iroie
ma dame apertement veroie.

Trettie de l'epinette amoureuse; ap. *Poésies*, p. 270.

A Naples cele mousche mist
et de tel maniere la fist,
Que tant com la mousche fu la,
mousche dedenz Naples n'entra.
Mais je ne sai que puis devint
la mousche, ne qu'il en avint.
Encor Virgiles fist un fu
qui longuement a Ronme fu;
Ades, et nuit et jour ardoit,
grant aise a pluseurs gens faisoit.
Devant ce feu ot un arcier,
qui n'ert ne de fer ne d'acier,
Ains ert de coivre ; si sambloit
qu'il vousist traire ou feu tout droit.
En son front escrites estoient
lettres qui en ebrieu disoient :
Qui me ferra, je trairai ja;
et uns musars passa par la
Qui d'un baston l'arcier feri
et il traist el feu, s'estaint si
Qué ains puis ne fu ralumés :
Ainsi avint, c'est verités (1).
Molt ot en Virgile sage homme
et soutieu ; car il fist a Ronme
Une chose molt engingneuse,
molt soutieu et molt merveilleuse :
Briement la vous deviserai
au plus a droit que je porrai.
Ne cuidiez pas que ce soit guile,

(1) La même circonstance est racontée dans lé *Romans des sept Sages*, p. 60, éd. de M. Le Roux de Lincy ; v. 3924-3927, éd. de M. Keller, et dans la version anglaise, v. 1965-1991; ap. Weber, *Metrical romances*, t. III, p. 77. Mansel dit également dans la *Fleur des histoires :* Il fist ung feu en une grant place a Romme ou chescun se chauffoit. Aupres duquel feu avait une moult grant statue de coivre tenant ung arc en sa main et la sayette encochee. Ce feu dura loing temps a Romme et faisoit moult de bien aux poures gens ; car tousjours ardoit sans y rien mettre. Ung empereur vint qui fu moult convoitteux, lequel leut les lettres qui estoient en la poitrine de celle statue qui disoie(n)t : *Qui me ferira, je trairray,* et cuidoit cel empereur par sa desloyale convoitise que celle statue voulsist par son trait enseignier aucun tresor repons ; si fery la statue qui incontinent tray dedens le feu et s'estaint tout soubdainement. On lit également dans le *Gesta Romanorum*, ch. CVII : Erat quaedam imago in civitate romana, quae rectis pedibus stabat, habebatque manum extensam; et super medium digitum erat superscriptio : *Percute hic....* Cum vero in sinu suo collocasset, imago, quae in angulo cum arcu et sagitta stabat, ad carbunculum sagittam direxit et illum percussit et in multas partes divisit ; p. 162, éd. de M. Keller.

car as quatre cors de la vile
Seur quatre tours de la cité
qui erent de la fermeté,
Fist quatre grans homes de piere
de tres merveilleuse maniere.
Car fait erent par nigromance;
la longueur d'une droite lance
Erent grant et d'une facon :
seur chascune tour tout enson
En mist un, quant si fais les ot
comme lui sist et com lui plot.
En tel maniere fait estoient
que tout droit ades se tenoient :
Chascuns tous ses menbres avoit,
tels com au cors apartenoit.
Or vous dirai qui la faisoient
cil home, ne de quoi servoient.
En la main d'un des homes mist
Virgiles, au jour qu'il les fist,
Une grant pomme de laiton :
par cele pomme savoit on
Des quatre tans la verité,
si com de printans et d'esté,
Et de gayn qui apres vient,
et puis d'yver. Or me convient
K'entendre face clerement
de ces tans le departement :
Pour ce furent li honme mis
seur les tours que je vous devis.
L'une des tours ot nom *Printans*;
la seconde, *Estes* li plaisans;
La tierce, *Gayns* li amés;
la quarte, *Yver* li redoutés.
Si tost comme printans passoit
et li tans d'este revenoit,
Li hons qui ert desus la tour
de printans, ert de tel atour,
Que il getoit droit en la main
del home d'este tout a plain
La pomme que tenue avoit,
et li hom d'este la getoit
Tout droit a l'oume de gayn

quant ses termes avoit pris fin;
Et li hom de gayn l'avoit
tant que ses droits termes venoit.
Adont la getoit, a ce point,
a l'oume d'yver tout a point.
Chascune main ert si bendee
de fer et si bien atornee,
Qué ele brisier ne povoit
quant la pomme en li s'asséoit.
Ainsi aloit, n'i faillist ja,
cele pomme qui dont fu la:
Car ades a point s'esmouvoit,
de l'une tour a l'autre avoit (*l.* aloit) (1).

EXTRAIT DE RENARS CONTREFAIS (2).

Virgille plus fu sapïens,
plus clerc, plus sage et plus scïens
Que nul qui a son temps vesquist,
et plus de grans merveilles fist.
Pour voir il fist de grans merveilles;
homs naturel ne fist pareilles:
Et si fut il bien dechéu
cil qui fut tant sage scéu.

(1) Dans la *Fleur des histoires*, ces statues de cuivre indiquaient les mois: Il fist sur les douze principales portes de Romme, sur chescune, une statue qui representoit les douze mois de l'an, et la statue dont le mois couroit avoit tousjours une pomme d'or en sa main; et, si tost comme le mois estoit passe, elle la gettoit en la main de la statue de l'autre mois, et ainsi de l'une a l'autre. Selon le *Romans des sept Sages*, ces statues ne marquaient que la semaine:

Virgilles fist de tels joiaus
dedens Romme, asses de plus biaus;
Car a la porte par dela
un homme d'arain tresjeta;
A l'autre porte de sa main
tresjeta un homme d'arain.
Une biele pelote avoit
en sa main, ki d'arain estoit;
Icil dela au cop de nonne,
au samedi quant ele sonne,
A l'autre ruë la pelote;
ensi demainnent tel rihote:
Icil decha en est saisi
entresc'a l'autre samedi.

V. 3958, p. 151, éd. de M. Keller.

(2) B. R., nº 6985³ (fonds de Lancelot, nº 4), fol. 48, rº, col. 1, v. 36. La date se trouve au fol. 24, verso:

An l'an de l'incarnacïon
celui qui souffri paissïon,
L'an mil trois cenz et dis et neuf,
commansa cest livre tout neuf.

Il existe à la B. R., nº 7630⁴, un autre ms. d'un poëme sur le même sujet, qui est un peu plus vieux:

L'an mil trois cenz et vint.
iceste estoire premiers vint,
Et fu li premiers livres faiz
qu'an dit *Renarz li contrefaiz*.

Fol. 3, rº, col. 1.

C'est probablement un ancien poëme que, selon les habitudes du moyen âge, deux auteurs différents ont remanié, chacun à sa guise. L'histoire de Virgile ne se trouve que dans le premier.

Ung peu de son sens vous diray,
et puis apres je vous liray
Comment dechut fut sans fausser,
tout par deffault de bien gloser
Combien qu'il fu(s)t de grans sens duits.
Il fist de Naples les conduits :
Parsouls terre de pierre estoient,
qui vin grec a Romme livroient;
De dix journeës la venoit
par les conduits que fait avoit.
Il fist un pont sur la riviere,
qué ad ce temps si sage n'yere
Qui sceust de quoy fait il estoit
ne d'ont le fondement venoit,
Et comment la pierre on y mist.
Cil une mouche d'arain fist
Que toutes mouches qui estoient
celle approchïer ne povoient
D'un jet d'une pierre tenant,
qu'el'(ne) morusse(nt) maintenant.
Il refist ung cheval d'arain,
que tout cheval plain de mehain,
Tantost que ce cheval véoient,
de ce mehaing se garissoient.
Enmy Rommé ung miroir fist,
et tout enmy Romme le mist,
Que tous ceulx qui le regardoient
d'une journeë voir povoient
Touté humaine créature
qui avoit volenté ou cure
De Romme nuiré ou grever :
la le porrent v(o)ir et trouver.
Illec(ques) véoit qui venoit
(a) Romme, ou qui nuire y vouloit.
Mainte grant chose faire osa :
or oyez comment mal glosa.
A une dame du pays
fut il par grant amour bays (1),
Et a grant merveilles l'ama

(1) Serviteur, Esclave : On lit dans le *Pelerinage de la vie humaine*, par Guillaume de Guilliville; B. R., n° 7210 :

Dame du tout sui et maistresse :
mais avts m'est que pour baiesse
Malement me voles tenir.

et son coeur en elle sema :
Pluseurs fois en veille et en pense,
tant qu'il en pert la contenance.
Ceste dame est de grant atour,
et demouroit en une tour
Qui fut plus haute de dix lances.
Cil qui la mist ses contenances
Lui tramist une mesagiere
qui de s'amour lui fist priere,
Qué elle le voulsist amer
et de fait son amy clamer;
Et, sé elle vouloit richesses,
terriennetes et noblesses,
Tant lui donroit a dire voir
qué ellé en voulroit avoir.
Celle qui eust le coeur faintif,
qui (*l.* en?) eust au coeur moult de despit (*sic*),
Et lui manda par malvais tour
qué elle bien volloit s'amour
Et que sa voulente feroit
et que de coeur bien l'ameroit,
Mais ne pooit a lui aller;
mais s'il se volloit tant pener
Et que trop il ne lui anuit,
tantost quant viendra a minuit
Qu'il veinst au pië de la tour,
[la] metteroit a point son atour;
Une corbeille descendroit,
et Virgille ens se metteroit,
Et amont tantost vous trairons;
s'il vous plaist, ainsi le ferons:
A tirer ne faulrons nous mie,
ainsi l'ordonne vostre amie.
Cil ne pensa ne ne glosa,
tant a celle dame pensa;
A la tour est la nuit venus.
Illecques s'est tous quois tenus,
Et tant se vault illec tenir
qu'il vit la corbeille venir,
Et cil s'est tost dedens bouté :
adont fut il amont tiré.
Quant au droit millieu fut sáquie,

adont illec fut atacquie
Qu'il ne pot monter n'avaller :
or poeult illec des mains voller,
Et illecques lyës se tint
jusques par tout le beau jour vint.
Tout le mondé y est venu
et chascun s'est illec tenu;
Disoiënt : Vez cy grant merveille;
véez Virgille en la corbeille.
Virgille qui tant ot savoir,
pot illecques grant honte avoir :
Toute Rommé y acourut (1);
a tout chascun cecy parut,
Et quant le mydi fu allé
adonc fu de corde avàllé (2)......
Quant Virgille fut avalé,
de son meschief fut demalé (3)
Et de honte qu'il pot avoir;
lors prisa moult peu son savoir
Et dit : Jamais ne sara chier
se de ce ne se poeut vengier.
Et lors mist sa scïence en coche,
comme a la chose qui lui touche.
Il y a pensé et dité :
lors fist qu'en toute la cité,
De dix lïeueës tout a point,
il ne demoura de feu point;
Tout fu[s]t estaint sans detrïer.
Lors fist par ung varlet crïer:
Qui du feu voulroit acquerir,
le voit a tel dame querir;
Entre ses jambes en ara,
né ailleurs n'en recouvera.
Nul ne sceust ailleurs feu trouver :
qui dont véyst la gent ouvrer;
Tantost fu celle tour brisee
et celle grant dame escoursee (4);

(1) Quoiqu'il y ait un point sous l'A d'*acourut;* nous l'avons conservé, parce qu'il est nécessaire à la mesure.

(2) Nous passons trente vers, inutiles à l'histoire, où l'auteur a voulu montrer, par des arguments en forme, que Virgile et la dame n'avaient pas assez *glosé*, Pensé, Réfléchi.

(3) Délivré; littéralement Sorti de malle.

(4) Troussée; on lui donnait aussi un

Droit enmy la ville fu mise
et en ung hault lieu fu assise.
Illec chascun son ... tenoit,
et chascun du feu y prenoit;
A son ... chandeilles metoient,
et a son ... les alumoient;
Et cil qui alumé avoit
a aultrui aidier n'en pooit.
Il n'en pooit aidier nullui,
n'en avoit mestier qué a lui.
Celle fu illec ordonnee
tout le jour, de la matinee
Jusques il fu(s)t la nuit obscure,
toute nuë sans couverture;
Toutes (*l.* Tout le) jour chandeilles boutoient
et toute jour (*l.* touzjours) les y alumoient (1).

Extrait de la Fleur des histoires.

Il fist a Romme une gueule de coivre, en laquelle les souspechonnes d'aucun malefice bouttoient les mains pour eulx

sens actif, Relevée, littéralement Accourcie.

Quant ot fait sa proiere, son mantel escourca.
Berte aux grans pies, p. 42.

(1) Après une soixantaine de vers qui n'apprennent aucune circonstance nouvelle, on trouve un récit de sa mort, entièrement semblable à celui de l'*Image du monde* :

Il fist une teste d'arain,
faite par tel sens, par tel main,
Que quancques on lui demandoit
du temps qué ad venir estoit,
Qui en vouloit le voir scavoir,
ceste teste en disoit le voir.
Ung jour deust hors de Romme aller,
qu'il ne pot la voye celer
Pour grandes besongnes cellees,
et fut plus loing de trois journees:
En ung mois de septembre advint.
Adont il a sa teste vint.
Je demand, dist il, que feray?
sé en sante retourneray
Et se j'aray point maladie
qui me doye acourchier ma vie.
La teste lui a respondu :
Ainsi, dist elle, saches tu
Que n'y aras mal ne moleste
se tu voeulx bien garder ta teste,
Et se ne le scez bien garder
mal te venrra tout sans doubter.
Dist celui : Bien le garderay,
avec moy la clef porteray.
Lors a tantost sa teste prise,
en une fort vaute l'a mise,
La plus forte que nul sceust querre;
de chaines et de clefs l'ensserre,
Que se trestoute Romme ardit
pour ce sa teste ne perdit.
Or seras, dist il, bien gardee.
Adoncques féist son allee.
Au cheminer tantost se mist,
et, au retourner qué il fist,
Le soleil fu[s]t en sa haulteur
et en sa tres grande chaleur,
Et si grant chault aval jettoit,
que tout en ardeur se metoit.
On ne le pooit contrester,
ne nul ne pooit hors rester
Que le chault tout ne l'eschaufast
et que le corps ne lui gastast.
Virgille tousjours chevaucha;
la challeur de lui s'aprocha
Et au chief si grant mal lui mist
que trestout le cervel lui cuist,
Qu'a Romme ne pot revertir :
car la mort le fist amatir.

Fol. 49, v°, col. 2, v. 13.

purgier, et juroient qu'ils n'avoient coulpe en ce dont ilz estoient souspechonnes. S'ilz disoient verite, ilz retiroient leurs mains sans dangier, et s'ilz mentoient, ils ne la (*l.* les) povoient ravoir de celle gueule, jusques ad ce qu'ilz avoient confesse la verite. Advint que une jone dame de Romme se mesfaisoit en son mariage. Son mary l'en souspechonna, et celle s'en excusa: tant monterent les paroles que la dame dist qu'elle s'en rapportoit au jugement de la gueule. Son mary en fu content, et fu jor assigne pour ce faire. La dame manda son amy, et parla a lui secretement; et lui dist que le jor qu'elle yroit a la gueule, il se meist en son chemin en habit de fol, qu'il ne feust congneu, et que, en faisant le fol, il se aprochast d'elle et qu'il la baisast devant ung chescun, et qu'il s'en retournast son chemin comme fol, que chescun n'en feist que rire. Et lors que la dame, acompaingnie de ses seigneurs et amis, vint a la gueule, elle bouta sa main dedens et jura que onquez elle n'avoit eu afaire a homme, fors a son mary et ad ce fol; toutesvoies, dist elle, que nagaires vous avez veu qu'il m'a baisie. Quant elle eult jure, elle retray sa main, et fu son propre mary, qui la estoit, content, et ne la mescreut plus. Mais quant Virgilles, qui savoit bien comment la chose aloit, vey que engin de femme avoit surmonte son art, il destruist la ditte gueule par despit (1).

Ces traditions semblent d'abord si étrangères à tous les

(1) Cette tradition se trouve avec des circonstances un peu différentes dans les *Faictz marveilleux*: Par art de nigromence Virgille fist ung serpent d'arain, et quiconque boutoit sa main en sa gueulle par cause de serment, s'il se perjuroit, il perdoit sa main, et, s'il faisoit vray serment, il la ramenoit toute saine et sans peril. Advint que ung chevalier de Lombardie mescrut sa femme d'un sien varlet chartier, mais bien s'en deffendoit et se offroit a faire serment a la gueulle du serpent a Romme, comme dist est. Le chevalier luy accorda, et quant ilz furent en la voye, le chartier, par le conseil de la dame, en guise de fol leur alla au devant de tous ses gens, et Virgille, qui par l'art de l'Ennemy scavoit bien leur malice, si pria a la dame qu'elle se vousist deporter de jurer, mais elle n'en voulut riens faire. Mais bouta sa main avant dedans la gueulle du serpent, et elle jura devant son mary, en faisant serment, qu'elle n'avoit eu affaire au chartier dont on la chargoit n'en plus que a celuy qui au plus pres d'elle se tenoit. Cette tradition est passée dans le *Roman de Tristan*: elle semble d'origine italienne; au moins on la trouve dans Straparola, *Le piacevoli notti*, nuit IV, conte 2, et dans Celio Malespini, *Ducento novelle*, conte LXXXXVIII.

souvenirs de l'Antiquité, que plusieurs savants se sont refusés à croire qu'elles se rapportassent à l'auteur de l'Enéide (1). Mais les relations avec un empereur Octavien que donnaient à ce Virgile les récits du moyen âge (2), son séjour alternatif à Rome et à Naples, la place de son tombeau et un passage très significatif de Planciades Fulgentius (3), ne permettent point de douter qu'il ne s'agisse réellement du grand poète romain (4). Comme dans la plupart des traditions populaires, quelques rapports de nom ou d'histoire y ont mêlé des éléments de pure imagination; mais à défaut d'une base véritablement historique, une étude approfondie de la manière dont se forment et se développent les mythes parvient au moins à retrouver ce que nous oserions appeler la méthode de la fantaisie, et à rattacher les inventions les

(1) Le Grand d'Aussy et les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. V, p. 182, ont remarqué qu'il n'est parlé nulle part de son talent poétique, et en ont conclu qu'il n'a qu'un rapport tout accidentel de nom avec le familier d'Auguste. M. Collin de Plancy et quelques autres critiques ont même cru reconnaître dans ce Virgile un évêque de Salzbourg, du VIII[e] siècle, qui, quoique accusé pendant sa vie de professer des opinions hérétiques sur les antipodes, n'en fut pas moins canonisé; et ils expliquent cette confusion par deux vers du poète où se trouve le germe des mêmes idées : voyez *Georgicon* l. I, v. 247, et *Aeneidos* l. VI, v. 641.

(2) C'est la corruption ordinaire du nom d'*Octave Auguste*. On lit dans la *Fleur des histoires :* Au temps que l'empereur Octovien regnoit a Roume vivoit Virgile le souffisant poete qui fist pluiseurs merveilles en son temps. Comme on doit s'y attendre, toutes les traditions n'ont pas fidèlement conservé ce souvenir; dans les *Set Maistres*, Virgile vit sous le roi Servius; dans le *Gesta Romanorum*, ch. LVII, sous Titus, et dans le ch. CXX sous un autre roi de Rome, appelé *Darius*. Hans Sachs le place sans façon à la cour du roi Artus; *Gedichte*, t. I, p. 547, éd. de 1530.

(3) Nam non illa in tuis operibus quaerimus.... quae aut Dardanus in Dinameris, aut Baltiades in Paredris, aut Campester in Catabolicis Infernalibusque cecinerunt; *Virgiliana continentia ;* ap. *Auctores mythographi latini*, p. 741, éd. de van Staveren. Ce Fulgentius vivait au commencement du VI[e] siècle.

(4) On lisait dans un vieux document que cite la Vie de saint Guillaume, fondateur du monastère de Monte-Virginiano : Nuncupatur Mons-Virgilianus a quibusdam operibus et maleficiis Virgilii mantuani, poetae inter Latinos principis. Construxerit enim hic maleficus daemonum cultor, eorum ope, hortulum quemdam, omnium genere herbarum, cunctis diebus et temporibus, maxime vero aestatis, pollentem; quarum virtutes in foliis scriptas (reliquit); *Acta Sanctorum*, Juin, t. V, p. 136. Jacobus magnus disait aussi, dans le XIII[e] siècle, de l'auteur de l'Enéide : Hic autem Virgilius in philosophia et nigromantia peritissimus fuit; *Sophologium*, l. II, ch. 5, et Marlowe écrivait encore dans son *Doctor Faustus*, en s'appuyant sur une tradition populaire :

There saw we learned Maro's golden tombe;
The way he cut an english mile in length
Thorough a rock of stone, in one night's [space.

Voyez aussi le passage de la *Fleur des histoires* que nous avons cité dans l'avant-dernière note : elle fixe la mort de Virgile à *l'an vingtsixiesme de l'empire Octovien Cesar.*

plus désordonnées en apparence à des idées sérieuses. Il n'a point manqué non plus d'écrivains d'une crédulité assez naïve pour prêter une foi absolue à tous ces faits merveilleux (1). Au commencement du XVIIe siècle, on montrait gravement, à Florence, le miroir dont Virgile se servait pour ses opérations de nécromancie (2); et sans y attacher la même importance superstitieuse, encore dans le dernier siècle, on en gardait un semblable dans le Trésor de Saint-Denis (3). L'image de Virgile se portait au cou comme un talisman contre les enchantements (4), et la croyance à son pouvoir magique était si universellement reçue pendant le XIIIe siècle, que les poètes en invoquaient le souvenir pour légitimer leurs plus impossibles imaginations (5).

Le peuple ne s'embarrasse point la mémoire de toutes les distinctions dont les historiens se préoccupent. Si diverses qu'en puissent être les causes, la célébrité réveille toujours pour lui une idée dominante qu'il veut retrouver au fond de toutes les renommées, et les suppositions plus ou moins bizarres qu'il imagine à l'appui de ses préoccupations lui semblent bientôt des faits positifs. C'est ainsi que, pendant le moyen âge, on faisait des savants d'Ovide (6) et d'Horace (7),

(1) Nous citerons entre beaucoup d'autres Bodin, *Démonomanie des sorciers*, l. II, ch. 1 et 2; L'Ancre, *Incrédulité et mescréance du sortilège*, p. 280, et Gaffarel, *Curiositates inauditae*, p. 160.

(2) Naudé, *Apologie des grands hommes soupçonnés de magie*, p. 627.

(3) Il est indiqué sous ce titre dans un ancien inventaire du Trésor sacré de l'abbaye, chap. des choses profanes : Le miroir du prince des poetes Virgile, qui est de jaiet; *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 255. Il a même fourni à Fougeroux de Boudaroy le sujet d'un Mémoire qu'il a lu à l'Académie des Sciences, en 1787 : ce fut Mabillon qui le brisa par accident en l'examinant.

(4) Ap. Heyne, *Publii Virgilii Maronis quae extant omnia opera*, t. VII, p. 266, note, éd. de Lemaire.

(5) Savez pourquoi j'ai recordees
de ses merveilles et contees?
Pour ce que vous devez savoir
k'aussi bien porent sens avoir
Li troi roi de merveilles faire;
car clerc furent de grant afaire,
D'astronomie et d'ingromance;
car apris l'orent des enfance.
S'en sorent tant au dire voir
qué on n'en porroit plus savoir.

Adenès, *Cleomades*, B. de l'Arsenal, B. L. F., n° 175, fol. 8, r°, col. 1.

(6) Voyez dans M. Wright, *Latin stories*, p. 43, une histoire intitulée *De duobus scolaribus sepulcrum Ovidii adeuntes propter eruditionem*.

(7) Esto fur vel proditor, Verres sive Grac-[chus,
deus reputaberis ut Thebarum Bacchus;
esto Cato moribus, scientia Flaccus,
duceris a populo velut ictus ab Hercule [Caccus.

Ap. Wright, *Analecta literaria*, p. 39.

et des magiciens d'Aristote (1), du pape Gerbert (2) et de Bacon (3). Cette croyance à l'omnipotence du talent est clairement exprimée dans le poëme d'Adenès, dont nous avons déjà rapporté plusieurs passages :

Grans clers fu, sages et soutiex
Virgiles; n'en cuit nus de tiex :
Car il fut tex clers en son tans
que pou en estoit de si grans;
Encor pert bien a son ouvrage
k'en lui ot soutieu home et sage;
Par l'ueuvre connoist on l'ouvrier :
ce puet on par droit tesmoigner (4).

Toujours, d'ailleurs, l'opinion populaire se plut à voir une étroite liaison entre la poésie, la langue des Dieux, et la philosophie, la science de la sagesse. Adenès disait aussi dans le Cleomades :

En icel tenz en augories
créoit on et en sorceries,
En avisïons, et en songes,
et en truffes, et en menconges;
Et li clerc haut homme restoient,
qui de ces arz s'entremetoient;
Et quant il estoiënt trouvé
bon clerc, et sage, et esprouvé,

On le considérait aussi comme un magicien suivant Price; ap. Warton, *History of english poetry*, t. III, p. 62, note *f*.

(1) Quand Renart veut se faire passer pour magicien, il dit au Roi Noblon :

Et dou sage Virgille s'ai
maint grant sens, gentis rois, et sai
Tous les livres maistre Aristote.

Renart le Nouvel, v. 4817, éd. de Méon.

(2) Le commencement d'un poëme latin sur ce sujet a été publié par M. Mone, d'après un ms. du XIII[e] siècle; ap. *Anzeige für Kunde des deutschen Vorzeit*, 1833, col. 188 : voyez aussi l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 559 et suivantes, et Koeler, *Dissertatio qua eximius in medio aevo philosophus Gerbertus injuriis tam veterum quam recentiorum scriptorum liberatus;* Altorf, 1720, in-4.

(3) *Revue française*, 1839, t. XII, p. 201-244; *Bulletin du Bibliophile*, 1840, p. 43 et suivantes. Nous pourrions encore citer Apollonius de Tyane, Albert le grand, Cornélius Agrippa, Paracelse, etc. Sans doute on attribuait aussi à Platon, pendant le moyen âge, des connaissances magiques, puisqu'on lit dans le *Romans d'Alixandre*, p. 46, v. 21, éd. de M. Michelant :

En mi liu de la vile ont drecie un piler;
Cent pies avoit de haut, Platons le fist lever;
Deseure ot une lampe, en son (*l.* som) un candeler,
Qui par jor et par nuit art et reluist si cler,
Que partout en puet on et venir et aler,
Et tout voiënt les gaites qui le doivent garder.

(4) B. de l'Arsenal, B. L. F., n° 175, fol. 8, recto.

Phylosophes les apeloient
cil qui lor granz oeuvres looient (1).

Le latin *Carmen* signifiait également un Poëme et une Incantation magique. On confondait aussi, pendant le moyen âge, les *enchanteurs* avec les *poètes* (2), et l'on y attribuait une puissance surnaturelle même aux jongleurs. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, Matfres Ermengaus écrivait dans son Breviari d'amors :

Altressi peccan li joglar,
que sabo cantar e balar,
E sabo tocar estrumens,
o sabon encantar las gens,
O far altra joglayria (3).

Cette réputation de magie, aucun poète n'y eut jamais autant de droits que Virgile. Les connaissances que témoignaient ses Géorgiques firent croire aisément qu'il avait pénétré plus avant que personne dans les secrets de la Nature (4). Quelques superstitions populaires recueillies çà et

(1) Ap. Keller, *Romvart*, p. 10?, v. 18. On lit également dans une sorte de prologue qui précède le Chant sur la conquête de Jérusalem que nous avons publié dans nos *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 255 : Cantemus in laude ejus hoc cujusdam philosophi descriptum carmen canorum; B. R., nº 5132, fol. 21. Dans le *Dit des philosophes*, par Alard de Cambrai, tous les poètes latins figurent parmi les philosophes; il n'y a pas même d'exception pour Ovide :

Qui molt noblement se vestoit
Et molt parfu de bonnes mours;
en ses livres parla d'amours.

B. de l'Arsenal, B. L. F., nº 175, fol. 141, rº.

(2) Il avient aucune foiz que jugleor, enchanteor, goliardois et autres manieres de menesteriax s'assemblent aus corz des princes; *Grandes chroniques de Saint-Denis* ; ap. *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 363. La même raison faisait supposer des connaissances astrologiques à tous les hommes célèbres.

El buen Aristoteles, é grant natural
Pyntagoras, Ervis, Rrasis é Platon,
Euclides, Seneca é mas Juvenal,
Boecio, Panfilo, Oracion é Nason,
Tulio, Vegecio, Virgilio é Caton;

disait fra Michaele le hiéronymite ; ap. Fr. Michel, *l. l.*, p. 31.

(3) De même pèche le jongleur qui sait chanter et danser, jouer des instruments, enchanter les gens ou faire d'autres œuvres de jongleur; B. R., nº 7227. Nous ajouterons seulement un autre passage de Chaucer :

Ther saw I playing jogelours,
magiciens and tragetours,
And phitonesses, charmeresses...
And clerkes eke which conne wel
all this magike naturell.

House of fame, l. III, v. 169.

(4) Nous citerons entre autres :

De coelo tactas memini praedicere quercus;
(Egl. I, v. 17.)

Adspice : corripuit tremulis altaria flammis
Sponte sua, dum ferre moror, cinis ipse. Bonum sit !

là dans les Bucoliques, à titre de couleur locale, parurent des formules magiques qu'il était seul à savoir (1), et les plus incrédules regardèrent le sixième livre de l'Enéide comme l'expression des doctrines secrètes de quelques philosophes pour qui la mort elle-même n'avait plus de mystères (2). Le grand succès de ses ouvrages l'avait entouré d'une telle renommée, que le peuple se le montrait avec respect quand il venait à passer, et lui rendait au théâtre les mêmes honneurs qu'à l'Empereur (3). Sa mauvaise santé

Nescio quid certe est et Hylax in limine latrat;
(Egl. VIII, v. 105.)

Quod nisi me quacumque novas incidere lites
Ante sinistra cava monuisset ab ilice cornix;
(Egl. IX, v. 14.)

Et summas carpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris libamina prima;
(*Aeneidos* l. VI, v. 245.)

l'*Enéide*, l. VIII, v. 615 et suivants, et le quatrième livre des *Géorgiques*, où il traite ex professo des aruspices. Columelle disait lui-même : Agricolationem Virgilius carmine potentem fecit, et le double sens de *carmen* exerça sans doute quelque influence sur la réputation du chantre des *Géorgiques*. Selon la Vie écrite par Donatus, qu'on a cru sans raison suffisante le maître de saint Jérôme : Omni cura omnique studio indulsit medicinae et mathematicae. Macrobe ne tarit pas sur sa science : Est tam scientia profondus quam amoenus ingenio; miranda est hujus poetae et circa nostra et circa externa sacra doctrina; non potest intelligi profunditas Maronis sine divini et humani juris scientia; *Saturnaliorum* l. III. Il vante ses connaissances en astronomie (l. V) et en astrologie (l. I). Servius dit aussi dans son Commentaire sur le l. VII de l'*Enéide* : Totus quidem Virgilius scientia plenus est; Sénèque assure dans sa Lettre LXXXXV : Virgilium utilem esse legentibus, et va jusqu'à dire dans son *De brevitate vitae*, ch. IX : Divino furore instinctus salutare carmen cecinit. Dans un ms. écrit pendant le XI[e] siècle, que l'on conserve à la B. R. sous le n° 8069, on lit encore en tête du *Culex* : Poetarum sapientissimi P. Virgilii Maronis, condiscipuli Octaviani Caesaris Augusti, mundi imperatoris, juvenalis ludi libellus incipit.

(1) Selon Apulée, il aurait très doctement décrit, dans sa VIII[e] églogue, tout ce qui appartenait à la magie, vittas molleis, et verbenas pingues, et thura mascula, et licia discolora; mais on sait qu'elle est traduite de Théocrite. Macrobe dit aussi : Est in eo recondita atque operta veteris ritus significatio; est observantissimus definitionum; est in eo sacrum poema, arcani sensus; *Saturnaliorum* l. I, et il ajoute, l. III : Tenuit apprime vetustissimos mores, occultissima sacra.

(2) Selon Crinitus, l. V : Pro comperto apud omnes est P. Virgilium omnium philosophorum decreta atque opiniones egregie calluisse : quod ipse quum locis multis probavit, tum in libro maxime *Aeneidos* sexto, in quo satis abundeque videtur asseruisse quantum videlicet humanas omnes atque divinas disciplinas didicerit. Servius est encore plus positif dans son Commentaire sur le l. VI : Dicuntur multa per altam scientiam theologorum aegyptiorum.

(3) Testis ipse populus qui, auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, et forte praesentem spectantemque Virgilium veneratus est sic quasi Augustum; *Dialogus de oratoribus*, ch. XIII. Properce s'écriait aussi avec respect :

Cedite, romani scriptores; cedite graji :
nescio quid majus nascitur Iliade.
L. II, él. 34, v. 65.

et sa timidité naturelle (1) le forçaient à une vie sobre (2) et retirée qui ajoutait à la gloire le prestige plus éclatant encore de l'ascétisme et du mystère. Des traditions populaires environnaient son berceau des plus merveilleux présages : sa mère avait, disaient-elles, rêvé donner le jour à un laurier (3); à son entrée dans la vie, aucun vagissement ne trahit des souffrances communes à tous les enfants (4), et le peuplier que, selon l'usage du pays, on planta en souvenir de sa naissance, dépassa bientôt tous les autres par une croissance extraordinaire (5). A peine fut-il mort, qu'on lui éleva des statues (6), que les empereurs eux-mêmes plaçaient dans leur sanctuaire domestique (7); le jour de sa

(1) Voyez ci-dessus, p. 435.

(2) Vini et cibi continentissimus;

Cynthius de Ceneda, ap. Mai, *Classicorum auctorum fragmenta*, t. VII, p. 324.

(3) Haec cum maturo premeretur pondere ventris,
Ut solet, in somnis animus ventura repingens
Anxius et vigili praesumere gaudia cura,
Phoebaei nemoris ramum fudisse putavit.

Phocas, *Virgilii vita*, v. 13; ap. B. R., nº 8093, fol. 37, rº, col. 2.

Burmann a publié ce petit poëme dans son *Antologia latina*, t. I, p. 363; mais le ms. dont il s'est servi était incomplet: il n'avait que 107 vers, et celui de la B. R. en a 182.

(4) Infantem vagisse negant: nam fronte serena
Conspexit mundum, cui commoda tanta ferebat.
Ipse puerperiis adrisit laetior orbis;
Terra ministravit flores, et munere verno
Herbida supposuit puero fulmenta virescens.
Praeterea, si vera fides, sed vera probatur,
Lata cohors apium subito per rura, jacentis
Labra favis texit, dulces fusura loquellas.

Phocas, *Virgilii vita*, v. 23.

Cette dernière circonstance a, comme l'on sait, été dite aussi de Platon, et la première se trouve également dans la Vie de Donatus que Phocas semble avoir eue sous les yeux : Ferunt infantem ut fuit editus nec vagisse et adeo miti vultu fuisse ut haud dubiam spem prosperioris geniturae jam tunc indicaret.

(5) Et accessit aliud praesagium. Siquidem virga populea more regionis in puerperiis eodem statim loco depacta, ita breve coaluit ut multo ante satas populos adaequavit; Donatus, *Virgilii Vita*. Phocas a rapporté la même circonstance, v. 35 :

Insuper his genitor, nati dum fata requirit,
Populeam sterili virgam mandavit arenae;
Tempore quae nutrita brevi, dum crescit, in omnem
Altior emicuit cunctis, quas auxerat aetas.

Au lieu d'*in omnem* il y a dans Burmann *in omne*. Aliprando avait recueilli une autre tradition :

E quando venne lei al partorire
nacque il filio maschio tutto e tondo.

Ch. III; ap. Muratori, *Antiquitates italicae*, t. V, col. 1069.

On lit aussi dans les *Faictz marveilleux de Virgille :* Quant Virgille nasquit, si crousla toute la cite de Rome de l'un des boutz jusques a l'autre bout.

(6) Multum ubique librorum, multum imaginum, quas non habebat modo, verum etiam venerabatur (Silius Italicus), Virgilii ante omnes; Plinius Secundus, *Epistolarum* l. III, let. 7.

(7) Virgilium autem Platonem poetarum vocabat (Alexander Severus), ejusque imaginem, cum Ciceronis simulacro, in secundo larario habuit, ubi et Achillis et magnorum virorum; Aelius Lampridius, *Alexandri Severi Vita*, p. 124, éd. de Casaubon, 1620.

naissance fut célébré avec une piété religieuse (1) ; on crut le sanctifier en lui donnant son nom (2), et son tombeau devint un lieu sacré que les femmes grosses et les poètes honoraient des plus dévots pèlerinages (3).

Comme il arrive après un certain temps dans toutes les traditions, des circonstances fortuites et sans aucune signification réelle furent interprétées dans le sens de l'opinion populaire et rendirent la magie de Virgile plus vraisemblable. Son aïeul maternel se nommait *Magius* (4), et l'on en conclut que ses connaissances surnaturelles étaient un héritage de famille. Il avait ordonné en mourant que l'on brûlât un livre imparfait qu'il jugeait indigne de son génie (5), et cette preuve, d'ailleurs fort suspecte, d'une timidité ou d'une vanité maladive, parut un de ces désirs si familiers aux enchanteurs d'emporter avec eux leurs secrets dans la tombe. Son nom (6) lui fit attribuer cette divination de

(1) Cujus (Virgilii) natalem religiosius quam suum celebrabat (Silius Italicus) : Neapoli maxime, ubi monumentum ejus adire ut templum solebat ; Plinius Secondus, *Epistolarum* l. III, let. 7.

(2) Maiae Mercurium creastis idus ;
Augustis redit idibus Diana ;
Octobres Maro consecravit idus :
Idus saepe colas et has et illas
Qui magni celebras Maronis idus.
Martial, l. XII, ép. 67.

Sextiles Hecate Latonia vendicat idus ;
Mercurius Maias superorum adjunctus honori,
Octobres olim genitus Maro dedicat idus.
Ausone, Idyl. V, v. 24.

(3) Donatus, *Virgilii Vita*, ch. 1.

Maroneique sedens in margine templi,
Sumo animum et magni tumulis adcanto magistri.
Stace, *Silvarum* l. IV, poëm. 4, v. 55.

Silius haec magni celebrat monumenta Maronis.
Martial, l. XI, ép. 48.

Voyez aussi l'avant-dernière note. Nous savons également par Jovien que son tombeau religiosissime et cum veneratione coli, adirique frequentissime ; *Virgilii Maronis laudes* ; ap. *Virgilii opera*, t. VII, p. 388, éd. de Lemaire.

(4) Mater Polla fuit, Magii non infima proles.
Phocas, *Virgilii vita*, v. 11.

Selon la Vie de Virgile par Ruaeus, son aïeul se serait appelé *Maius*, ce que le nom de sa mère, *Maia*, dans Donatus et plusieurs autres documents, rend assez probable ; mais il ajoute : Exemplaria Vitae omnia *Magum* vocant.

(5) On attribue même à Auguste un petit poëme sur ce sujet, qu'un anonyme composa probablement plusieurs siècles après :

Ergone supremis potuit vox improba verbis
Tam dirum mandare nefas ? Ergo ibit in ignes,
Magnaque doctiloqui morietur musa Maronis, etc.

(6) Selon Calvus, ce nom lui aurait été donné de la branche de laurier, vue en songe par sa mère :

Et vates, cui virga dedit memorabile nomen
Laurea ;
(Ap. *Virgilii Maronis laudes*.)

ou, selon Donatus, de la branche de peuplier plantée en souvenir de sa naissance.

l'avenir où l'on composait des oracles en jetant au hasard de petites baguettes marquées chacune d'une lettre différente (1). Une autre manière encore plus répandue de consulter le destin était l'interrogation d'un livre ouvert au hasard (2) : on se servait de préférence de ceux qui inspiraient le plus de respect, de la Bible (3) et de l'Enéide (4),

(1) La rabdomantie était quelquefois appelée *Sortes virgilianae*. Elle semble avoir été fort en usage chez les anciens Germains : Sortium consuetudo simplex : virgam, frugiferae arboris decisam, in surculos amputant, eosque notis quibusdam discretos super candidam vestem temere ac fortuitu spargunt; Tacite, *Germania*, par. x.

(2) On appelait aussi cette sorte de divination *Sortes Virgilii*, et les premiers empereurs y recouraient souvent : on en connaît différents exemples d'Adrien et de Claude II. Nous nous bornerons à en citer un d'Alexandre Sévère : Ipse autem quum parentis hortatu animum a philosophia et musica ad alias artes traduceret, Vergilii sortibus hujusmodi illustratus est (*Aeneidos* l. vi, v. 849) :

Excudent alii spirantia mollius aera,
Credo equidem : vivos ducent de marmore [vultus ;
Orabunt causas melius ; coelique meatus
Describent radio, et surgentia sidera du- [cent :
Tu regere imperio populos, Romane, me- [mento ;
Hae tibi erunt artes, pacisque imponere [morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

Aelius Lampridius, *Historiae augustae scriptores*, p. 118, éd. de Casaubon, 1620.

Voyez aussi Gibbon, *Decline and fall*, t. VI, p. 333; van Dale, *De oraculis ethnicorum*, p. 33!-336, et une dissertation de l'abbé du Resnel, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIX, p. 287-310. On raconte que pendant la guerre civile avec les Parlementaires, Charles I voulut consulter aussi cette sorte de divination sur son avenir, et qu'il tomba sur les lignes suivantes (*Aeneidos* l. iv, v. 615) :

At bello audacis populi vexatus et armis,
Finibus extorris, complexu avulsus Iuli,
Auxilium imploret, videatque indigna suo- [rum
Funera, nec, cum se sub leges pacis ini- [quae
Tradiderit, regno aut optata luce fruatur;
Sed cadat ante diem, mediaque inhumatus [arena.

Voyez Wren, *Parentalia*, p. 56.

Une autre tradition (Ap. Rödiger, *Sächsische Merkwurdigkeiten*, p. 751) rapporte que ce fut aussi avec un passage de Virgile que l'on prophétisa à l'électeur de Maurice l'agrandissement de sa maison :

Curibus parvis et paupere terra
Missus in imperium magnum.

Aeneidos l. vi, v. 812.

Au reste on se servait aussi quelquefois pour rendre ces oracles de Musaeus, Orphée, Homère, Hésiode, Euripide, Ovide, en un mot de tous les poètes dont le vulgaire ne comprenait pas la langue : major ex obscuritate reverentia.

(3) L'autorité civile et ecclésiastique s'y opposa avec beaucoup de force ; ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous lisons dans un appendice au capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de 789 : Nullus in psalterio, vel in evangelio, vel in aliis rebus sortiri praesumat, nec divinationes aliquas observet ; ap. Eccard, *Francia orientalis*, t. I, p. 733 : voyez aussi Pasquier, *Recherches sur la France*, l. iv, p. 330. Mais ces prescriptions n'étaient pas certainement observées : car il y a dans un ancien ms. de l'abbaye de Lire, écrit pendant le XIII[e] siècle, qui est conservé à la B. de Rouen, sous le n° 20, 8, o, une pièce fort curieuse sur la manière de deviner l'avenir à l'aide de la Bible. On lit au commencement :

Si vis prodesse sortes, anathema nec esse,
Cura praescire quod sit tibi scire necesse.

Fol. I, v°, col. 1.

(4) On la regardait comme les actes du Peuple romain : In Antiquis invenimus opus hoc appellatum esse non *Aeneida*, sed *Gesta populi romani ;* Servius, *Ad*

et l'on en vint insensiblement à leur croire à toutes deux une vertu magique qui empêchait la réponse d'être mensongère. De vagues croyances à l'incarnation de quelque divinité (1), ou peut-être une de ces hardies métaphores, l'âme et l'essence de toute poésie, où la pensée réelle disparaît sous les couleurs de l'expression (2), permirent aux premiers chrétiens d'appliquer à la naissance du Christ un passage des Bucoliques :

Magnus ab integro saeclorum nascitur ordo :
Jam redit et Virgo, redeunt saturnia regna;
Jam nova progenies coelo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo;
Casta, fave, Lucina : tuus jam regnat Apollo (3).

Ils se plurent d'abord à y trouver une preuve nouvelle, à l'usage des Gentils, de la divinité du Messie, et quand elle

Aeneidos l. vi, v. 7. Il est même probable que le crédit dont elle jouissait fut pour beaucoup dans la croyance populaire à l'origine troyenne des Franks ; au moins Grégoire de Tours disait gravement : Quod prius Virgilii poetae narrat historia Priamum primum habuisse regem (Francos), cum Troja fraude Ulixis caperetur, exindeque egressos (*Historiae Francorum epitomata*, col. 548, éd. de Ruinart), et cette opinion a été soutenue formellement par Heeren, *Historische Werke*, t. II, p. 355, note. Les vers de Virgile inspiraient un tel respect que, vers la fin du IV[e] siècle, Proba Falconia composa avec des centons virgiliens une histoire du Nouveau-Testament qu'on prit si bien pour un véritable évangile, qu'un siècle après, Gélase I fut obligé de le déclarer apocryphe; Rossignol, *Virgile et Constantin le Grand*, p. xxxi.

(1) Horace disait aussi :

Cui dabit partes scelus expiandi
Juppiter.

Odarum l. i, od. 2, str. 8.

Une preuve de la croyance des Grecs à ces Epiphanies se trouve jusque dans les *Actes des Apôtres*, en parlant des habitants de Lystres : Οἱ θεοι ὁμοιωθεντες ἀνθρωποις κατεϐησαν προς ἡμας; ch. xiv, v. 10.

(2) Ainsi, par exemple, il ne tiendrait qu'à nous de croire que Sénèque a prophétisé la découverte de l'Amérique :

Venient annis saecula seris
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet, et ingens pateat tellus,
Tethysque novos detegat orbes
Nec sit terris ultima Thule.

Medea, act. ii, scèn. 3, fin.

On a même assuré que Virgile avait prophétisé le mercredi des cendres :

Hi motus animorum atque haec certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

Georgicon l. iv, v. 86.

(3) Eglogue iv, v. 5. Wolfram von Eschenbach a prétendu aussi dans le l. v de son *Parcival* que Platon avait annoncé la venue du Messie; et on lui attribue, dans un ms. de la B. R., des vers latins, que nous croyons inédits, où il chante l'unité et l'omnipotence de Dieu :

Omnipotens, annosa poli quem suspicit aetas,
Quem sub millenis virtutibus unum (*sic*)

fut devenue une vérité officielle que la puissance de Constantin défendait de révoquer en doute, on en conclut avec assurance que Virgile avait l'esprit de prophétie (1). L'Église lui donna place dans ses chants liturgiques à titre de prophète; suivant un ordinaire du diocèse de Rouen, on y chantait, le jour de Noël : Maro, Maro, vates Gentilium, da Christo (testimonium). *Virgilius in juvenali habitu, bene ornatus, respondeat :* Ecce polo demissa solo (2). A plus forte raison figurait-il dans les mystères de la Nativité avec les sibylles et les autres prophètes de l'Ancien et du Nouveau-Testament qui avaient annoncé la venue du Christ. On lit dans un des plus anciens, dont le manuscrit paraît remonter jusqu'au XIe siècle :

Vates, Maro, Gentilium
da Christo testimonium.

et Virgile répondait :

Ecce polo demissa solo
nova progenies est (3).

On supposa même que saint Paul entreprit un voyage exprès pour le convertir, et rendit publiquement hommage à une

Nec numero quisquam poterit pensare nec aevo,
Nunc esto effectu, si quo te nomine dignum est
Quo, sacer, ignoto gaudes, quod maxima tellus
Intremuit.

N° 4883 A (XIe siècle), fol. 28, r°.

(1) Constantin s'efforça de le prouver lui-même; son opinion a été partagée par Lactance, *De institutione divina*, l. VII, ch. 24; saint Augustin, *De civitate Dei*, l. X, ch. 27; et M. l'abbé Vervost a voulu encore la soutenir dans une *Dissertation sur le sujet de la IVe églogue de Virgile*, publiée à Paris, en 1844. Mais saint Jérôme s'élevait déjà contre elle avec sa logique vigoureuse : Ac non sic etiam Maronem sine Christo possimus dicere christianum, qui scripserat

Jam redit et virgo, redeunt saturnia regna;
Jam nova progenies coelo demittitur alto...

Puerilia sunt haec, et circulatorum similia, docere quod ignores, imo, ut cum stomacho loquar, ne hoc quidem scire quod nescias; *Epistola ad Paulinum*, let. LIII. Cette hypothèse a été réfutée sans réplique par Blondel, *Des Sibylles célèbres*, p. 57 et suiv., et par Servais Galle, *Dissertatio de Sibyllis*, ch. XVIII, p. 382.

(2) Ap. du Cange, t. III, p. 255, col. 2, éd. de M. Henschel.

(3) Ap. nos *Origines latines du théâtre moderne*, p. 184. Nous ajouterons une version flamande, un peu plus développée, qui se trouve dans un ms. de la fin du XIVe siècle :

ECCLESIA ZU VIRGILIS.
Heiden man Virgilis,
du saut uns ouch machen wis
Van der Heiliger gebort;
sage, wie sint dine wort?

puissance divinatrice qu'il ne pouvait cependant tenir de Dieu. Aussi le plus savant des apôtres désira-t-il ardemment posséder les livres de magie qui lui avaient appartenu; mais, tout païen qu'il était, Virgile fut plus puissant que lui, et son entreprise n'aboutit qu'à sa confusion.

Saint Pol qui fu si haut prodom,
ala par mainte regïon
Pour aprendre et pour encerchier
les boens clers qu'il avoit tant chier.
Apres la mort Virgile avint
que saint Pol a Romme s'en vint;
Qui moult sot des ars de clergie,
ainz qu'il créust le filz Marie;
Dont maint Juys et maint païen
converti et torna a bien.
Quant il fu venu en la vile
et il sout la mort de Virgile
Qui mort estoit novelement,
si l'en pesa moult durement :

VIRGILIS ZU ECCLESIEN.

Ho van hiemelriche
sal kuomen wnderliche
Eine nuwe gebort,
die sal werden gevort
Van aller hande creaturen,
vor die nit en kan geduren
Beide, doit ende leuen,
he sal si beide mugen geuen.

Ap. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. II, p. 310.

La version d'un mystère en vieil-allemand sur la Nativité a pris encore plus de développement :

Nun stat (*l.* stand) uff, Heldin (*l.* Heiden)
Den Luten sage nu zu Hant, [Virgili:
was dir von Christo si bekant.

VIRGILIUS.

Ich sage uch als ich har (*l.* han) vernumen,
dass die leste Zit ist kumen
Da von Sybilla hat gesagit :
Wann itz kummet uns ain Magit
Sat' nus ruhe (*l.* riche) kument widir
und vom Hymel hoch hernidir
Wert (*l.* Wirt) uns ein nuwe Kint gesant,
daz sal v'richten alle Landt,
Die isene (*l.* isin) Werlt dan v'gat,
ein goldin Folg bie jme irstrat.
. . . .
Dot d'clange (*l.* slange) ligen muz
alle Unkrut dorrit ubfuz (*l.* uberfluz)
Das edil Cruce plantzen sal,
das Horn (*l.* Korn) auch wessith ub'al,
Selbe sal ufgen die sat
do man scharjoch sechen hat
(*l.* da man Schar noch Sech enhat).
. . . .
Die Zit ist dass du kumen salt
du bist nach fiertzig Wochent (*l.* Wochen)
Wordin in diner Muter Lib: [alt,
kom, Here; nume langer blib.

Ap. Dieterich, *Antiquitates biblicae*, p. 21, col. 1.

Ces idées se retrouvaient aussi dans des poëmes d'une nature différente qui ne se copiaient pas avec une servilité inintelligente. Ainsi, dans un poëme inédit sur les Lorrains, conservé à la Bibliothèque de Turin, l'empereur Néron, désireux de connaître quel sort attend un palais qu'il vient de bâtir, demande à Virgile :

Or me di, mestres, garde n'i ait menti,
combien durra mes grans palais votis?
Et dist Virgilles : Vos palais tant durra
qu'une vierge pucelle enfant aura.

Ap. Fr. Michel, *Virgilius*, p. 58.

Quar moult convertir le vousist
par son sens dont maint bien féist.
Lors quist ses livres ou il sot
et trova en l'un un haut mot
De la plus bele prophecie,
c'onques fust de païen oïe,
De la venuë Jhesu Crist,
qu'il méismes avoit escrit :
Qué une novele lignie
s'estoit del ciel haut abessie,
Et la virge estoit ja venue
qui en rendroit la terre drue.
Quant saint Pol ont léu cel mot,
si dist de Virgile un tel mot :
Ha ! se ge t'éusse trouvé,
que ge t'éusse a Dieu douné !
Puis quist tant qu'il trouva un lieu
qu'il avoit claïte (1) de feu
D'une lampe qui ardroit cler
et deus cierges pour alumer.
Cil lieu parfont en terre estoit ;
mes nus hons entrer n'i osoit :
Quar la voie estoit si orrible,
estroite, hisdouse et penible,
Plaine de vent et de tonnoirre,
qu'a paine le péust l'en croirre ;
Ne nus hons ne (*l.* n'i) povoit porter
lumiere qui péust durer.
Toute voiës si pres s'en mist
que l'ymage Virgile vit
Séant sus une grant chaiere,
et ses livres en tel maniere,
Tout environ lui par monceaus,
moult riches par semblant et biaus.
El poing destre tint un fermé,
ausi comme par grant chierté.
Les deus cierges vit lez lui estre,
ardanz a destre et a senestre ;
Devant lui un archier estoit,
qui droit vers la lampe visoit ;

(1) Eclairé, Illuminé : peut-être faut-il lire *clarite* ou *clairete*, de *claritus*.

Mez la dedenz ne pout entrer
pour chose qu'il séust penser :
Quar a l'entree avoit deus homes
de cypre (1), de moult laides formes,
Qui grans martiaus d'achier tenoient,
dont vers terre tels cox dounoient
Qué on s'i n'osist aprechier,
que nus ne s'i osast lanchier,
Ne n'i péust mettre riens nee
c'au premier coup ne fust cassee,
Et se la chose si fort fust
c'au premerain coup rechéust:
Le lieu crolloit si au ferir,
qu'il sembloit tout déust finir.
Quanqu'en pres fust a une mile,
que saint Pol ne tint pas a guile;
Mes tant fist puis, si comme on dist,
que les deus martiaus cesser fist;
Et li archier tantost bruisa
la lampe, et tout en poudre ala.
Saint Paul qui bien quidoit avoir
les livres, n'i pout riens véoir
Qui ne fust en poudre et en cendre :
si s'en retourna sanz riens prendre (6).

Dante disait aussi dans sa divine Comédie :

Facesti come quei che va di notte,
  che porta il lume dietro, e a se non giova :
  ma dopo se fa le persone dotte :
Quando dicesti : Secol si rinnuova,
  torna giustizia, e primo tempo umano,

(1) Cuivre, de *Cuperus;* en anglais *Copper.*

(2) *Image du monde*, B. R., n° 7991[2] : ce ms. faisait autrefois partie de la B. de Charles V ; suivant le Catalogue de Gilles Malet, il était dans la seconde salle, sous le n° 157. Le morceau que nous venons de citer ne se trouve point dans les sept ou huit autres ms. de l'*Image du monde* que nous avons eu l'occasion d'examiner. Mais le souvenir de cette tradition s'était encore conservé à Mantoue au commencement du XV[e] siècle : on y chantait même dans la cathédrale, le jour de la fête de saint Paul :

Ad Maronis mausoleum
ductus, fudit super eum
  piae rorem lacrymae :
Quem te, inquit, reddidissem
si te vivum invenissem,
  poetarum maxime!

Ap. Bettinelli, *Risorgimento d'Italia*, t. II, p. 18, note.

Voyez aussi Siebenhaar, *De fabulis quae media aetate de Publio Virgilio Marone circumferebantur*, p. 6.

e progenie scende dal ciel nuova
Per te poeta fui, per te cristiano (1).

Encore deux siècles après, Sennazar faisait chanter la quatrième églogue aux bergers qui allaient adorer le Christ dans sa crèche (2). Aussi l'autorité de Virgile était-elle devenue souveraine en toute chose pendant le moyen âge (3). Dante l'appelait *Virtù somma* (4), *Mar di tutto 'l senno* (5). Le Roman de la Rose le citait comme une preuve irrécusable des plus aventureuses assertions :

Beau fils, amours vainc toutes choses;
toutes sont sous la clef encloses :
Virgiles néis le conferme
par sentence cortoise et ferme;
Quant Bucoliques cercherez,
amours vainc tout y trouverez,
Et nous le devons recevoir (6).

Pour donner la plus haute opinion du Christ, Jehans Michel disait dans son mystère de la Passion :

David le sainct, Salomon ou Sibille,
Samson le fort, ou le subtil Virgile,
Sur sa prudence ne trouveront que mordre (7);

et Philippe de Mayzières allait jusqu'à écrire : Virgile fut tressaige et tresexpert en toutes sciences, et si a enseigne

(1) *Purgatorio*, ch. XXII, v. 67-73; il avait cependant dit auparavant :

Io son Virgilio; e per null' altro rio
lo ciel perdei, che per non aver fe.
Purgatorio, ch. VII, v. 7.

On lit également dans le *Dolopathos*,

Onkes poëtes ne fu tex,
s'il créust k'il ne fust c'uns dex.
Ap. le *Romans des sept Sages*, p. 158, éd. de M. Le Roux de Lincy.

(2) Hoc erat, alme puer, patriis quod noster in antris
Tityrus adtritae sprevit rude carmen avenae,
Et cecinit dignas romano consule silvas.
Ultima Cumaei venit jam carminis aetas,
Magna per exactos renovantur saecula cursus,
Scilicet haec virgo, haec sunt saturnia regna,
Haec nova progenies coelo descendit ab alto.
De partu virginis, ch. III, v. 197.

(3) On croyait que pour chasser un démon Ignace de Loyola n'avait eu qu'à réciter un vers de l'*Enéide* (l. IV, v. 165); ap. Fabricius, *Bibliotheca latina*, t. I, p. 387.

(4) *Inferno*, ch. X, v. 4.

(5) *Inferno*, ch. VIII, v. 7.

(6) Ap. Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. II, p. 231.

(7) Journée I, sc. 2.

en quelle estude ou science ung roy ou ung prince terrien ne doit aulcunement estudier; et dit ainsi que ce si fut revele de nostre seigneur dieu par miracle (1).

L'auteur de la vie attribuée à Donatus nous apprend que, sans doute par quelque souvenir superstitieux du troisième livre des Géorgiques, on croyait déjà de son temps une science prodigieuse à Virgile, et on lui reconnaissait le pouvoir de découvrir les défauts cachés et les qualités à venir des animaux (2). Plus tard, des esprits moins crédules trouvèrent dans ses connaissances astronomiques une explication naturelle de sa prédiction du Christ; au moins le frère Diégo de Valence disait dans une pièce encore inédite :

Vergilio de Mantua fue sabio poeta;
ca fue el primero que vido cometa
A partes de Greçia sus rrayos lançando (3),

et non seulement l'astronomie, mais les sciences mathématiques, dont l'antiquité elle-même avait si généreusement doté Virgile, furent condamnées comme des œuvres du démon (4). Pour en finir avec les derniers restes du paganisme et assurer l'avénement définitif des idées et des vertus chrétiennes, on combattait la popularité des anciens poètes. Saint Ouen disait, en parlant des chants d'Homère et de Virgile : Quid sceleratorum naeniæ poetarum... legentibus conferunt (5)? Grégoire le Grand se prononçait contre eux avec la double autorité de la papauté et du génie chré-

(1) *Songe du vergier*, l. I, ch. 156. Au milieu du XIII[e] siècle, les Mantuans battirent monnaie à son effigie et en conservèrent long-temps l'usage; *Virgilii Maronis laudes;* ap. *Virgilii opera*, t. VII, p. 388, éd. de Lemaire.

(2) Hunc (pullum equi mirae pulchritudinis) quum adspexisset Maro, magistro stabuli dixit natum esse ex morbosa equa, et nec viribus valiturum, nec celeritate : idque verum fuisse inventum est.... Quum item ex Hispania Augusto canes dono mitterentur, et parentes eorum dixit Virgilius, et animum celeritatemque futuram; Donatus, *Virgilii Vita*, ch. III.

(3) Virgile de Mantoue était un savant poète; il fut le premier à voir une comète lancer ses rayons du côté de la Grèce; *Cancionero de Baena*, B. R., Supp. franç., n° 2807, fol. 71, v°, col. 2.

(4) Damnabilis est et omnino interdicta; Dioclétien et Maximien, *Codex*, l. II, De maleficis et mathematicis.

(5) *Sancti Eligii vita;* ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 77, éd. de La Barre.

tien : Unde si post hoc evidenter ea quae ad nos perlata sunt, falsa esse claruerint, nec vos nugis et saecularibus litteris studere constiterit, Deo nostro gratias agimus, qui cor vestrum maculari blasphemis nefandorum laudibus non permisit (1); et la Règle de saint Isidore intimait la défense de les lire dans les termes les plus formels : Gentilium autem libros vel haereticorum volumina monachus legere caveat (2). Il y eut un moment où l'on repoussa comme diaboliques tous les monuments de la littérature classique (3), et les plus célèbres le furent plus violemment que les autres. Saint Jérôme blâmait déjà avec amertume la lecture de Virgile (4), et si ses réprimandes n'atteignirent pas tout à fait leur but (5), peut-être ne furent-elles pas non plus complétement impuissantes. Au moins il semble résulter de ce passage de Grégoire de Tours : De operibus Virgilii, legis Theodosianae libris, arteque calculi adplene eruditus est : hac igitur scientia tumens, despicere dominos coepit (6), que, dans le VIe siècle, Virgile avait bien perdu de sa popularité classique. L'ignorance croissante du moyen âge et l'indifférence de plus en plus générale pour les belles-lettres obscurcirent encore les souvenirs réels de sa vie et de ses œuvres.

(1) *Epistolarum* l. XI, let. 54, t. II, col. 1140, éd. des Bénédictins : voyez aussi l'*Expositio in librum Job*, t. I, p. 6, et Johannes de Salisbury, *De nugis curialium*, l. II, ch. 26, et l. VIII, ch. 19. Par un sentiment bien mal entendu de patriotisme ou d'attachement à la papauté, Tiraboschi a soutenu que ce grand pape n'avait pas été l'ennemi de la littérature ancienne; *Storia della letteratura italiana*, t. III, p. 87.

(2) Ch. IX; ap. Holstenius, *Codex Regularum quas sancti Patres monachis et virginibus sanctimonialibus servandas praescripsere*, t. I, p. 124. Peut-être est-ce en ce sens qu'il faut entendre l'art. 48 de la Règle de saint Benoît : Videant ne forte inveniatur frater accidiosus qui vacet otio et *fabulis*, et non sit intentus lectioni.

(3) L'usage de conserver les livres dans les temples fut sans doute aussi pour beaucoup dans ce dédain passionné de la littérature classique que Gibbon a beaucoup exagéré : voyez cependant la lettre de Bargaeus dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Graevius, t. IV, col. 1870.

(4) At nunc enim sacerdotes Dei, omissis evangeliis et prophetis, vidimus comoedias legere, amatoria Bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium; ap. Maitland, *The dark ages*, p. 175, note.

(5) Apud Virgilium, quem propterea parvuli legunt, ut videlicet poeta magnus, omniumque praeclarissimus atque optimus, teneris ebibitus annis non facile oblivione possit aboleri, disait encore saint Augustin; *De civitate Dei*, l. I, ch. 3.

(6) *Historia ecclesiastica Francorum*, l. IV, ch. 47, col. 188, éd. de Ruinart.

Alcuin lui-même affectait d'en parler avec mépris (1) ; Notker détournait son élève Salomon d'une lecture si peu chrétienne ; et, en résistant au charme qui l'attirait à l'étude de l'Énéide, l'abbé de Cluny, saint Odon, croyait obéir à un songe surnaturel (2). En s'exagérant outre mesure, ces dévotes répugnances contribuèrent même sans doute pour beaucoup à la réputation de magie que tout le monde semble avoir acceptée dans le XIII[e] siècle. A tous les témoignages romans que nous avons rapportés, nous ajouterons deux citations en langue allemande qui prouveront que cette tradition était commune à toute l'Europe civilisée.

> Wer gab dir Zabulones buoch, sage fürwert, wiser man,
> das Virgilius uf den Agetsteine
> mit grossen nôten gewan,

disait le chantre anonyme de la guerre de Wartbourg (3). L'autre passage se trouve dans le Parcival de Wolfram von Eschenbach, la plus complète expression de l'esprit du moyen âge :

> Sin lant heizt *Terre de Labûr* ;
> Von des nâchkomn er ist erborn,
> der ouch vil wunders het erkorn,
> Von Napels Virgilius (4).

(1) Legerat isdem vir Domini libros juvenis antiquorum philosophorum, Virgiliique mendacia, quae nolebat jam ipse nec audire, neque discipulos suos legere : Sufficiunt, inquiens, divini poetae vobis, nec egetis luxuriosa sermonis Virgilii vos pollui facundia ; *Alcuini vita* ; ap. *Alcuini opera*, t. I, p. LXVI, éd. de Froben.

(2) Virgilii cum voluisset legere carmina, ostensum fuit ei per visum vas quoddam, deforis quidem pulcherrimum, intus vero plenum serpentibus a quibus se subito circumvallari conspicit, nec tamen morderi : et evigilans serpentes doctrinam poetarum, vas in quo latitabant, librum Virgilii ; viam vero per quam incedebat valde sitiens, Christum intellexit ; Johannes, *Sancti Odonis vita* ; ap. Mabillon, *Vitae Sanctorum*, Siècle V, p. 154 : voyez aussi Brucker, *Historia critica philosophiae*, t. III, p. 651.

(3) Réponds d'abord, homme sage, qui t'a donné le livre de Zabulon (du diable ?) que Virgilius conquit après de si grands périls sur la montagne d'Aimant ? *Singerkriec uf Wartburc*, p. 88, éd. de M. Ettmüller.

(4) Son pays s'appelle la *Terre de Labour* : il est sorti du dernier Virgilius de Naples, qui, lui aussi, avait opéré bien des prodiges ; p. 309, col. 2, v. 14, éd. de M. Lachmann. Nous ajouterons un fragment d'une chanson provençale qui prouve que cette tradition avait pénétré

Quoique un peuple entier soit forcé d'être logique dans ses plus singulières inventions, la fantaisie y prend aussi son rôle (1) et joue dans l'air autour des réalités. Mais si les faits merveilleux qu'elle s'est plu à accumuler sur le poète de Mantoue ont trouvé créance près de l'imagination populaire, si les organes de la foule les ont répétés pendant des siècles, il a fallu qu'ils aient répondu à une disposition générale de l'esprit public et se soient appuyés sur quelque idée qui les rendît vraisemblables. Virgile avait été l'orgueil du peuple romain; tous les poètes vouaient un véritable culte à sa mémoire, et l'immense popularité de la littérature latine avait conquis à son nom une célébrité universelle. Mais malgré le culte secret que lui rendaient toujours quelques intelligences d'élite (2), il vint un moment, pendant les ténèbres les plus épaisses du moyen âge, où la poésie ne fut plus appréciée à son prix, même en dehors de l'Eglise et de ses influences. On n'estimait plus que la force du corps, et le mépris qui s'attachait habituellement à la condition affamée ou servile des poètes avait fini par rejaillir jusque sur leur art. Pour légitimer la grande renommée de Virgile, on lui attribua donc des œuvres plus propres à le grandir. Quelques uns en firent un fondateur de villes (3);

aussi de bonne heure dans le midi de la France :

> De Pamfili
> e de Virgili,
> com de la conca s saup cobrir,
> e del vergier,
> e del pesquier,
> e del foc que saup escantir.

Guiraut de Calanson; ap. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 199, note.

(1) Dans les aventures avec le soudan de Babylone et sa fille, qui forment une partie considérable de la tradition française, etc. On en vint même jusqu'à ne plus tenir aucun compte des circonstances capitales de la vie de Virgile : ainsi l'un des auteurs du *Gesta Romanorum* dit dans une histoire restée pendant longtemps inédite : Miles perrexit ad partes longinquas (de Rome !) quousque veniat ad civitatem magnam in qua erant multi mercatores et philosophi diversi, inter quos erat magister Virgilius; ap. Wright, *Latin stories of the middle ages*, p. 115.

(2) Nous citerons entre autres Fulgentius Planciades; Ekkehardus, l'auteur du *Waltharius;* Odo, l'auteur de l'*Ernestus;* Gunther, celui du *Ligurinus;* Guillaume le Breton, Gauthier de Châtillon et Bernard de Chartres, qui a même commenté les six premiers livres de l'*Enéide*.

(3) Alard de Cambrai le dit expressément dans le *Diz des Philosophes;* B. de l'Arsenal, B. L. F., n° 175, fol. 141, recto :

> Virgiles fu apres li sages :
> bien fu emploiés ses aages;
> Grant science en lui habonda;

mais la plupart lui attribuaient les choses qui préoccupaient le plus vivement les esprits de leur temps, et, par la conséquence naturelle du changement qui s'était fait dans les idées, il se trouva aussi changé en un savant maître (1) et en un puissant magicien (2). S'il fût mort après l'ère chrétienne, on l'eût sans doute reconnu pour un saint; mais l'époque de sa naissance rendait cette canonisation trop difficile, et le peuple se contenta d'en faire un prophète qui avait prédit la venue du Christ. Fort de la croyance générale, Dante le prit pour guide dans son voyage à travers l'autre monde, et les explications catégoriques qu'il en reçoit à tout instant prouvent que c'est bien moins à titre de poète que comme un philosophe que Dieu lui-même avait initié à tous ses secrets. Ce caractère d'anté-croyant communiqua à sa magie des intentions de bienfaisance et de justice qui le distinguent honorablement des autres enchanteurs. Elle ne s'exerce qu'au détriment d'Octavien et d'un soudan de Babylone dont le paganisme, la cruauté et le despotisme à l'endroit des amours de sa fille auraient légitimé même une magie

mainte riche cite fonda.

On lit même dans la lettre de Konrad : Vidimus etiam operosum opus Virgilii Neapolin, de qua nobis mirabiliter Parcarum pensa dispensaverunt, ut muros civitatis ejusdem, quos cantus fundavit et erexit philosophorum, imperialis jussionis mandato destruere deberemus; *Chronicon Slavorum*, p. 162.

(1) C'est ainsi qu'il est représenté dans le *Dolopathos*, peut-être aussi en mémoire de la place que tenaient ses livres dans l'enseignement des écoles :

Descendu
Sont a Rome, a l'ostel Virgile:
il ne vivoit mië de guile,
De barat ne de mauvestie.
Plus cortois ne plus afetie
Ne convint en nule maniere.
Assiz estoit en sa chaiere :
Une riche chape forree
sanz manches avoit affublee,
et s'ot en son chief un chapel
qui fu d'une mult riche pel;
Tret ot arrier son chaperon.
Li enfant de maint haut baron,
Devant lui a terre séoient,
qui ses paroles entendoient;
Et chascun son livre tenoit,
einssi comme il les enseignoit.

B. R., fonds de Sorbonne, n° 1422, p. 317, col. 1, v. 10.

(2) Il finit même par être réputé si supérieur aux autres magiciens, que, pour rendre croyable la vertu des plus merveilleux talismans, on disait que c'était lui qui les avait faits. Ainsi, par exemple, la traduction allemande du *Gesta Romanorum* lui attribue l'anneau, la ceinture et le tapis magiques, qui figurent également dans l'*Histoire de Fortunatus* : voyez ci-dessus, p. 447, note 5, et ci-dessous, p. 466, note 4. Si l'on s'en rapportait à la *Revue des deux Mondes*, nouvelle série, t. XIX, p. 1005, dans son besoin de rattacher à quelque grande renommée les débris du môle de Pouzzoles, le peuple de Naples en serait même venu jusqu'à penser que ce sont les restes d'un pont que Pierre Abailard (Pietro Bailardo) avait bâti pour plaire à une magicienne.

diabolique. Tous les torts sont aussi du côté de l'Empereur; il est avide, emporté et stupide. Un souvenir incomplet de l'exhérédation du poète semble même s'être conservé dans le roman français. Virgile y est dépouillé violemment des biens de sa famille et ne recourt à son art que pour défendre ses droits et recouvrer son patrimoine (1). Mais l'idée-mère de la tradition était certainement plus élevée et plus générale : on gardait bonne mémoire des calamités que le mauvais gouvernement des empereurs avait infligées au monde; les sanglantes persécutions qu'ils avaient exercées contre le christianisme étaient journellement rappelées dans toutes les églises par les Actes des martyrs, et la poésie était devenue une protestation des peuples contre une autorité dont ils sentaient bien moins l'utilité que l'oppression et les caprices.

La tradition italienne, restée plus fidèle aux souvenirs littéraires, fait élever Virgile à Athènes (2); si, pour se conformer à une croyance universellement admise, elle lui attribue un livre de magie, elle veut encore rester classique dans cette concession aux croyances du moyen âge, et affirme qu'il l'avait trouvé dans le tombeau du centaure Chiron (3). La version française l'envoie au contraire à Tolède, où il est instruit par les plus puissants seigneurs du pays. Mais il fallait expliquer la possession de ce livre précieux que saint Paul lui-même avait convoité avec tant d'ardeur (4), et dont Gervasius de Tilbury avait encore vu

(1) L'idée morale l'emporte jusqu'au bout; même après la mort du magicien, il est impossible à l'Empereur de s'emparer des trésors qu'il convoite avec une obstination si malheureuse. Peut-être l'opinion de Caligula, qui, selon Suétone (*Caligula*, ch. xxxiv), jugeait Virgile *nullius ingenii minimaeque doctrinae*, n'est-elle pas restée non plus complétement étrangère aux torts que la tradition attribuait à l'Empereur.

(2) Tornò a Mantova la sua persona;
non li piacea ben voler li stare;
la terra e li suoi beni si abbandona.
E pur' in Grecia si se mise andare,
dove de ogni scienza s'imparava :
volle ad Atene andare a studiare,
Stette buon tempo, e poi si ritornava;
a Mantova ritornò scienziato.

Aliprando, ch. III; ap. Muratori, *Antiquitates*, t. V, col. 1070.

(3) *Chronica di Parthenope*, chap. xxxii.

(4) Voyez ci-dessus, p. 458.

quelques extraits (1). Une histoire orientale racontait qu'un Génie avait comblé de richesses un pêcheur qui avait brisé le vase où une puissance supérieure l'avait emprisonné (2) : la tradition s'en empara en l'appropriant aux exigences du temps. Il était impossible que, par un excès de moralité bien intempestive, un être aussi bienfaisant et aussi sage que Virgile eût déchaîné un diable de plus sur la terre : la parole donnée à un démon ne pouvait obliger un honnête homme ; l'essentiel était de ne point s'associer, même indirectement, à ses mauvaises intentions, et de laisser agir la justice de Dieu, qui l'avait condamné (3).

Quand la croyance au pouvoir pratique de Virgile fut entrée dans les imaginations (4), elles lui attribuèrent toutes les merveilles que l'Italie ne devait qu'aux générosités de son soleil et aux desseins de la Providence (5). Ce fut lui qui avait bâti les bains où les malades renaissaient à la santé, et écrit de sa propre main sur chaque baignoire la maladie qu'elle avait la puissance de guérir (6). Si la tradition se souvient que, pendant une longue

(1) Ap. Leibnitz, *Rerum brunsvicensium scriptores*, t. I, p. 1002.

(2) C'est le sujet du Génie et du Pêcheur des *Mille et une nuits*, nuit XI et suiv. : Lesage s'est aussi, comme on sait, servi de cette fable pour légitimer le merveilleux du *Diable boiteux*.

(3) Cette aventure ne se trouve que dans les versions anglaises et allemandes ; elle est trop longue et trop connue pour que nous en donnions la traduction. M. Dunlop en a inséré une analyse suffisamment détaillée dans son *History of fiction*, t. 1, p. 370, éd. de Philadelphie, 1842.

(4) Sa renommée de bonté était si bien établie qu'on a cru le reconnaître dans ces vers d'Horace :

Iracundior est paullo, minus aptus acutis
Naribus horum hominum ; rideri possit eo [quod
Rusticius tonso toga defluit ; et male laxus
In pede calceus haeret, at est bonus, ut [melior vir
Non alius quisquam, at tibi amicus ; at in- [genium ingens
Inculto latet hoc sub corpore.

Sermonum l. I, sat. III, v. 29.

(5) Fere nullum illic aedificium est, nullum architecturae opus, nullum arte factum monumentum, aut Neapoli ipsa aut in ejus vicinia, quod aliquam saltem habeat aut utilitatem aut jucunditatem, quod non Virgilii artificis nomen prae se ferat ; Siebenhaar, p. 6. Et là (près de Naples) est la montagne percée que Virgile, par art diabolique ou autrement, perça tout au travers, laquelle dure un mille de pays ou environ, et est le trou si grand qu'un homme à cheval y peut aisément passer ; Jean d'Auton, *Chroniques*, t. I, p. 321, éd. de M. Lacroix : voyez aussi les vers de Marlowe, *Doctor Faustus*, act. I, sc. 26, que nous avons cités, p. 446. Selon le voyageur Thévet, on lui attribue aussi dans le pays le chemin de Gaëte à Capoue, qui est assis sur des masses de marbre si considérables qu'il en est que vingt hommes réunis ne pourraient soulever.

(6) Voyez ci-dessus, p. 436.

interruption des éruptions du Vésuve, la cendre qui en sort habituellement avait cessé de stériliser les campagnes voisines, on s'explique cette heureuse exception par un vent surnaturel qui avait repoussé les cendres vomies par le volcan. Cette supposition devient bientôt un fait certain qu'on rapporte encore à Virgile, et ce vent bienfaisant est produit par une statue d'airain qui souffle dans une trompette (1).

La longue fortune militaire de Rome dut paraître trop merveilleuse pour qu'on n'y rattachât pas aussi quelque raison surnaturelle; mais il répugnait à l'idée qu'on se faisait de sa puissance d'admettre l'existence d'un charme qui l'eût rendue inutile, et l'on se bornait à croire qu'un avertissement magique empêchait ses ennemis de la surprendre. Le précieux talisman qui veillait à sa sûreté est décrit dans un manuscrit du VIIIe siècle : Capitolium Romae, salv(a)tio totius, quia civitas civium, et ibi consecratio statuarum omnium gentium. Quia statuae scripta nomina in pectore gentis, cujus imaginem tenebant, gestabant, et tintin(n)abulum in collo uniuscujusque statuae erat, et sacerdotes die ac nocte semper vigilantes custodiebant. Et quae gens in rebellum consurgere conabatur contra Romanorum imperium,

(1) La tradition primitive a été recueillie dans l'*Otia imperialia* : In eodem (horto) erat imago aenea buccinam ad os tenens, quam quoties Auster ex objecto subintrabat, statim ipsius venti flatus convertebatur. Quid autem conversio ista Noti commodi portabat, audite. Est in confinio civitatis Neapolitanae mons excelsus, mari infixus, subjectam sibi Terram Laboris spatiosam prospectans. Hic, mense madio, fumum teterrimum eructuat, et interdum ardentissima ligna projicit, exusta in carbonis colorem. Unde illic quoddam inferni terreni spiraculum asserunt ebullire. Flante ergo Noto, pulvis calidus segetes omnesque fructus exurit, sicque terra feracissima ad sterilitatem ducitur. Ob hoc, tanto regionis illius damno consulens, Virgilius in opposito monte statuam, ut diximus, cum tuba erexit, ut ad primum ventilati cornu sonitum, et in ipsa tuba flatus subintrantis impulsum Notus repulsus vi mathesis quassaretur; ap. Leibnitz, *l. l.*, p. 965. Le but primitif n'est pas encore perdu de vue dans la version recueillie par Konrad : Est ante civitatem Veseus mons, ex quo ignis multos involvens cineres foetidos intra decennium semel solet exhalare. Cui Virgilius opposuerat hominem aereum, tenentem balistam tensam, et sagittam nervo applicatam. Quem quidam rusticus admirans, eo quod semper balista tensa nunquam percuteret, impulit nervum. Sagitta prosiliens percussit os montis, et continuo flamma prosiliit, nec adhuc certis vicibus cohibetur; *l. l.*, p. 164. Mais il n'en reste plus aucune trace dans l'histoire de l'archer qui éteignit le feu en y lançant sa flèche : voyez ci-dessus, p. 438.

statua illius gentis commovebatur, et tintin(n)abula in collo illius resonabant, ita ut scriptum nomen continuo sacerdos principibus deportaret, et ipsi absque mora exercitum ad reprimendam gentem dirigerent (1). Virgile y est encore étranger, et son nom ne figure pas davantage dans la description que donne le traité De mirabilibus Romae (2). Vincent de Beauvais lui attribue ce *Salvatio Romae*, comme on appelait ce palladium, mais ce n'est encore que sur la foi d'une vague tradition dont il n'ose prendre sur lui d'affirmer la vérité (3). Le témoignage d'Alexander Neckam, qui cependant vivait quelques années avant lui (4), est plus positif, et son récit se rattache à la prescience qu'on reconnaissait à Virgile de la venue du Christ. Le peuple associait avec raison la chute de l'ancienne Rome à l'ère chrétienne, qui devait la régénérer et lui donner une existence nou-

(1) Publié par Docen et réimprimé par M. Keller, *Li Romans des sept Sages*, p. CCVII. Jehan Mansel a certainement traduit ce passage dans sa *Fleur des histoires*, mais en y ajoutant le nom de Virgile : Il fist aucunes (statues) a Romme qui representoient toutes les provinces du monde, et avoit chescune province (*l.* statue) escript en la poitrine le nom de chescune statue (*l.* province) qu'elle representoit, et a son col avoit pendu une sonnette, et s'il advenoit que aucune province se rebellast contre Romme, tantost cette sonnette commenchoit a sonner. Et la statue de Romme qui estoit ou milieu tendoit son doy vers celle statue, et lors les prestres qui gardoient ces ymages envoioient par escript au Senat le nom de cette province, et incontinent les Rommains envoioient leur ost en celle province et la remettoient a leur subjection.

(2) Ubi tot statuae erant quot sunt mundi provinciae, et habebat quaelibet tintinnabulum ad collum. Et erant ita per artem magicam dispositae, ut quando aliqua regio romano imperio rebellis erat, statim imago illius provinciae vertebat se contra illam, unde tintinnabulum resonabat, quod pendebat ad collum; ap. Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 288, éd. in-4. Selon le savant éditeur, le ms. a les caractères ordinaires du XIII[e] siècle.

(3) Creditur etiam a quibusdam ab eo factum illud miraculum, quod dicebatur *Salvatio Romae*, quod inter septem miracula mundi primum computatur. Erat autem ibi consecratio omnium statuarum; quae statuae scripta nomina in pectore gentis cujus imaginem tenebant, gestabant; et tintinnabulum uniuscujusque statuae collo appendebatur. Erantque sacerdotes die ac nocte semper vigilantes, qui eas custodiebant : et quae gens in rebellionem consurgere conabatur contra imperium Romanorum, statua illius commovebatur, et tintinnabulum illius movebatur in collo ejus : et, ut quidam addunt, statua ipsa mox digitum indicem protendebat versus illam gentem, et versus nomen ipsius gentis, quod in ea erat scriptum; *Speculum historiale*, l. VI, ch. 61, p. 193, éd. de 1624.

(4) Alexander Neckam mourut en 1215, et Vincent de Beauvais naquit vers 1200; mais, comme nous allons en avoir de nouvelles preuves, cette tradition était beaucoup plus populaire en Angleterre qu'en France.

velle. Romae item construxit nobile palatium, in quo cujuslibet regionis imago lignea campanam manu tenebat. Quociens vero aliqua regio majestati imperii romani insidias moliri ausa est, incontinenti proditricis icona campanulam pulsare coepit. Miles vero aeneus equo insidens aeneo in summitate fastigii praedicti palatii, hastam vibrans, in illam se vertit partem quae regionem illam respiciebat. Praeparavit igitur expedite se felix embola romana juventus, a Senatoribus et Patribus conscriptis in hostes imperii romani directa, ut non solum fraudes praeparatas declinaret, sed etiam in auctores temeritatis animadverteret. Quaesitus autem vates quamdiu a diis conservandum esset illud nobile aedificium, respondere consuevit : Stabit usque dum pariat Virgo. Haec autem audientes, philosopho applaudentes dicebant : Igitur in aeternum stabit. In nativitate autem Salvatoris fertur dicta domus inclyta subitam fecisse ruinam (1). Cette version se conserva mieux en Angleterre que sur le continent (2), où l'influence plus directe des idées arabes ne tarda pas à la modifier. On croyait en Orient que certains miroirs reflétaient ce qui se passait à des distances infinies, et l'on expliquait par la possession de ces glaces magiques les succès trop continus pour sembler naturels. La sagesse proverbiale des anciens rois d'Egypte n'y avait pas une autre cause (3); les victoires d'Alexandre lui-même étaient attribuées à un excellent miroir (4), et l'on y tenait pour certain que la prospérité d'Alexandrie n'aurait pas été si constante sans un talisman de cette espèce auquel

(1) *De naturis rerum*, l. II. Nous avons reproduit de préférence le texte donné par M. Michel, d'après un ms. inédit du British Museum; *Thèse sur Virgile*, p. 19.

(2) Quoiqu'elle ne se trouvât pas dans le travail original de Boccace, Lydgate l'a même admise dans son *Tragedies of Bochas*, l. IX, ch. 1, st. 4 :

Every ymage had in his hande a bell,
as apperteyneth to every nacion,
which, by craft some token should tell
whan any kingdom fil in rebellion.

(3) C'était l'opinion de Murtadi et de Saleh : voyez M. Reinaud, *Monuments arabes du cabinet de M. de Blacas*, t. II, p. 419, note.

(4) Voyez M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 418. On croyait encore dans le XVIe siècle que Catherine de Médicis possédait un miroir dans lequel elle voyait tout ce qui se passait en France et dans les contrées voisines.

sa destinée était attachée (1). Cette croyance devint aisément populaire en Europe : le Gesta Romanorum s'en empara (2) ; il y eut, dès le XIIe siècle, des hommes qui firent profession de voir l'avenir en regardant dans des glaces (3), et, sans doute pour en finir avec une mythologie de jour en jour plus importune, on avança que le palladium de Troie n'était, en réalité, qu'un miroir d'approche (4). Celui de Rome subit bientôt un changement qui rendait la foi plus facile, et comme l'invention de ces miroirs était attribuée à Pythagore, dont Virgile avait certainement approfondi toutes les doctrines, le Romans des sept Sages (5) disait avec l'assentiment général :

Virgilles fist un miréor,
ki molt parfu de grant valor ;
Molt fu cil miréours peisies (6),
de hauteche avoit bien cent pies :
Molt l'ot tres bien enluminé (7) ;
l'en en véoit par la cité (8).
Li serghant qui au vin aloient,

(1) Norden, *Voyage*, t. III, p. 165 et suiv., éd. de Langlès.

(2) Ch. CII, p. 153, éd. de M. Keller.

(3) Il en est déjà question dans Spartianus ; *Didius Julianus*, ch. VII. On leur donnait même pendant le moyen âge un nom particulier, *Specularii*, et Johannes de Salisbury s'en est occupé dans son *Polycraticus*, p. 32, éd. de 1595. Le *Printemps de la Science* parle encore d'un miroir enduit d'encre qui indiquait par des images tout ce qu'on désirait savoir (p. 77 et suiv., trad. française de Lescallier), et Chaucer dit dans le *Cantorbery tales*, v. 10446 :

This mirrour eke, that I have in min hond,
Hath swiche a might, that men may in it see
wan ther shal falle ony adversitee
Unto your regne, or to yourself also,
and openly, who is your frend or fo.

(4) Upon the pinacle or top of the towre he made an ymage of copper and gave hym in his hande a looking-glasse, having such vertue, that if it happened that any shippes came to harme the citie suddenly, their army and their coming should appear in the said looking-glasse ; Caxton, *Troye-Boke*, l. II, ch. 22.

(5) Warburton a même soutenu, dans son *Divine legation of Mosis*, que le sixième livre de l'*Enéide* n'était qu'une relation exacte de ce qui se passait dans les initiations.

(6) Pesant.

(7) Rendu lumineux, Éclairé.

(8) C'est encore là une idée orientale : ainsi, selon Masoudi, pendant le règne d'Abdolmarik, qui mourut l'an 705 de l'ère chrétienne, on trouva, dans une fouille faite en Egypte, une colonne surmontée d'un oiseau qui jetait un grand éclat ; *Notices et extraits des manuscrits*, t. I, p. 26. Nos romanciers s'en sont aussi emparés : Guillaume li Clers dit en parlant d'un bouclier :

Encore a il autre nature,
que ja li nuis n'ert tant oscure
Qui n'ait clarté entour la tour
autant par nuit comme par jour.

Aventures Fregus, p. 139.

Généralement cependant ces grandes clartés qui dissipaient les ténèbres étaient produites par des escarboucles : voyez *Raoul de Cambrai*, p. 18, v. 13, et *Ogier le Danois*, v. 1644.

autre candoille n'i portoient;
Ja la nuis si torble (1) ne fust,
que ja riens perdu i éust
Par robéour ne par larron.
Au miréor ert lor raison;
Pour noient lerres i emblast,
quant il de rien ja ne goutast (2) :
Au miréor courent savoir
quel part est tornes lor avoir.
Molt estoit em pais cele terre;
de nule part n'i avoit guerre.
Au miréor courent savoir
quant nule guerre i doit avoir.
Nus hom ne l'osoit envaïr,
rois, ne dus ne quens, assaillir (3).

On appréciait à sa valeur, pendant le moyen âge, la puissance du sentiment religieux, et l'on gardait une foi entière aux serments prêtés sur des reliques : ce n'était pas seulement un pieux respect qui arrêtait le parjure, mais aussi la crainte plus forte encore d'un châtiment imminent. C'était une ressource trop précieuse à une société incessamment troublée par la violence et la fraude pour qu'on n'ait point cru volontiers qu'un magicien aussi attentif que Virgile à satisfaire les besoins de son temps avait anticipé par quelque charme sur cette vertu judiciaire des reliques. On supposa d'abord sans doute qu'il avait doté de la même puissance une *Bouche de la vérité* comme celle que l'on voyait naguère encore à Rome, dans la chapelle de Santa-Maria (4); puis, pour accroître encore la terreur qu'elle inspirait aux parjures, on y ajouta des dents menaçantes et l'on finit par en faire la gueule d'un serpent d'airain (5). Dans un temps où la police n'avait aucun autre moyen d'information que la -

(1) Trouble, Obscure.

(2) Quand il n'eût pas encore mangé de la journée.

(3) V. 3972 à 3993, éd. de M. Keller. On lit également dans la version en prose : Ancore fist il plus, car il fist par nigromanche, sus les pilers de marbre, un mireor par coi cil de ceste vile veoient ceus qui voloient venir a Rome, por mal fere. Et tantost comme il veoient que aucune terre voloit reveler contre Rome, si mandoient les communes des viles, si s'armoient et aloient sor cele terre, si la destruisoient; p. 51, éd. de M. Le Roux de Lincy. Voyez ci-dessus, p. 437.

(4) Kotzebue, *Reise nach Italien;* d'après M. Dunlop, *History of fiction*, t. I, p. 372.

(5) Voyez ci-dessus, p. 444.

clameur publique, bien des crimes échappaient même au soupçon, et la gueule ne pouvait vérifier que des accusations formelles. Il eût fallu à la société des inspecteurs incorruptibles dont l'œil fût incessamment ouvert sur tous les actes qui menaçaient le bon ordre: c'était là un besoin si impérieusement senti, que Virgile passa encore pour l'avoir satisfait en suspendant au-dessus de Rome une statue de bronze qui rendait compte à l'Empereur de tout ce qui s'était commis de répréhensible dans la journée (1). Une surveillance aussi générale dut cependant paraître trop vague pour être bien effrayante, et il y avait des actes criminels qui, même lorsqu'ils étaient connus, échappaient à la vindicte des lois. On voulut donc que l'action de la statue sur la moralité publique fût plus efficace, et l'on crut que sa seule vue empêchait les femmes d'éprouver aucun désir charnel (2). Sans doute l'influence monastique, qui devint si puissante dans le XII[e] siècle, ne fut point étrangère à ce nouveau changement; mais, si bizarre qu'il semble en apparence, il s'appuya certainement sur des traditions historiques

(1) Titus in civitate romana regnavit; qui statuit legem, quod dies primogeniti sui ab omnibus sanctificaretur, et quicunque diem nativitatis filii sui per opus servile violaret, morte moreretur. Promulgata lege, vocavit magistrum Virgilium, et ait: Carissime, talem legem edidit (*l.* edidi); verumtamen saepe in occulto poterunt peccata committi, ad quorum notitiam pervenire non potero. Rogamus ergo te, ut secundum industriam tuam aliquam artem invenias, per quam potero experiri, quales sint illi qui contra legem delinquunt. Ait ille: Domine, fiat voluntas tua! Statim Virgilius arte magica statuam in medio civitatis fieri fecit. Statua illa omnia peccata occulta, in illo die commissa, Imperatori dicere solebat; *Gesta Romanorum*, ch. LVII, p. 83, éd. de M. Keller. Il est question aussi de cette statue dans une Plainte de la Justice publiée par Flacius Illyricus :

En sic meum opus ago,
ut Romae fecit imago
  quam sculpsit Vergilius.
Quae manifestare suevit
fures, sed caesa quievit
  et os clausit digito :
nunquam ultra dixit verbum
de perditione rerum,
  palam nec in abdito.

De corrupto Ecclesiae statu, p. 21.

(2) Il fist ung image hault en l'aer qui ne povoit nullement cheoir, et si ne povoient ceulx de Romme ouvrir huys ne fenestre qu'ilz ne veissent celluy ymage, et estoit de telle vertu que toute femme qui l'avoit veu n'avoit voulente de faire le peche de fournication, et de ce furent moult courroucees les dames de Romme qui aymoyent par amour, quant elles ne peurent mettre le pied hors de leurs maisons qu'elles ne veissent celuy ymage, et si ne povoient avoir soulas de leurs amours; *Faictz marveilleux de Virgille*. Cette tradition figure aussi dans une *Histoire des Pisans*, écrite en français pendant le XV[e] siècle, que l'on conserve à la B. de Berne. Il y est question de deux colonnes faites par Virgile, qui se trouvaient alors à la cathédrale de Pise, sur le haut desquelles apparaissait l'effigie de tous ceux qui avaient volé ou forniqué; ap. Sinner, *Catalogus codicum*, t. II, p. 129.

mal effacées, peut-être même sur des considérations plus générales et plus élevées. La grande renommée de Virgile ne l'avait point lavé de tout soupçon d'immoralité. Fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse, dit Donatus dans sa Vie (1), et un anonyme dont le travail nous est parvenu dans un manuscrit du XIe siècle s'exprime en termes encore plus positifs : De vita autem poetae pauca sunt dicenda, qui nec talis fuit ut imitari debeat (2). Quelques uns ont même supposé que ce n'était point sans une pointe de raillerie qu'il avait été appelé *Parthenias*, le Virginal, ou peut-être l'Ami des vierges (3). Mais, quelle qu'en fût la cause, on le regardait comme en état d'hostilité avec les femmes (4), et il se pourrait que cette histoire ne fût qu'une expression mythique de l'opinion générale. Cette malveillance réciproque était d'ailleurs une conséquence nécessaire de sa condition de magicien : on se plaisait à montrer par des exemples, logique habituelle du moyen âge, que les êtres privilégiés qui s'élevaient par leurs connaissances au dessus de l'Humanité, n'en participaient pas moins toutes les imperfections de l'homme, et la plus faible des créatures raisonnables, la femme, était chargée d'humilier leur orgueil et de les rappeler au sentiment de leur faiblesse (5).

(1) S'il ajoute : Sed boni ita eum pueros amasse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem et Plato suos pueros, il finit par confirmer sa première version : Verum inter omnes maxime dilexit Cebetem et Alexandrum, quem secunda Bucolicorum ecloga *Alexin* appellat, donatum sibi ab Asinio Pollione ; ch. v.

(2) B. R., n° 8069, fol. 6. Voyez Klotz, *De verecundia Virgilii* ; ap. *Opuscula varii argumenti*, p. 242.

(3) Selon Servius, au contraire : Adeo autem verecundissimus fuit, ut ex moribus cognomen acciperet, nam dictus est *Parthenias*, omni vita probatus. Donatus attribue ce surnom à la même cause, et Ausone dit également à la fin du *Cento nuptialis* : Partheniam dictum caussa pudoris. L'opinion de Huet nous semble beaucoup plus probable : il croyait que ce nom ne faisait point d'allusion à sa vie, et n'était que le résultat de la confusion de *Virgilius* avec *Virginius*. Au reste, il est fort possible que la cinquième églogue, qui fut composée la première, ait eu la principale part dans la mauvaise renommée de Virgile ; et au lieu de soutenir contre toute raison, ainsi que Herder (*Ueber Virgil' Keuschheit*, ap. *Kritische Wälder*, cah. II, p. 188), qu'elle est entièrement allégorique, il aurait fallu exciper de l'âge du poète et de son intention évidente d'imiter l'Αἰπόλος ἡ κωμαστης et le Κυκλωψ de Théocrite.

(4) On croyait même, pendant le moyen âge, que son ombre poursuivait encore les jeunes filles : voyez la Thèse de M. Michel, p. 34.

(5) Nous nous bornerons à rappeler

Telle fut sans doute aussi la première raison d'une aventure plus folle encore en apparence, mais où vint se rattacher une autre idée, à peine soupçonnée des Anciens, qui prit de jour en jour une plus large place dans les croyances du moyen âge : la puissance irrésistible de l'amour et sa supériorité sur la sagesse des hommes. Aristote était la grande lumière du temps : on se plut à lui mettre une selle sur le dos, un mors entre les dents, et à en faire la ridicule monture d'une femme qui se moquait de lui (1). La renommée de Virgile était trop grande aussi pour que son exemple n'apportât pas une importante confirmation à cette idée (2) : les moralistes étaient heureux de pouvoir dire comme Jehans de Meung :

Luxure est un pechie que qui s'i lesse vivre,
james jusqu'a la mort a peine s'en delivre :
Virgile et Aristote en furent ja si yvre,
que petit leur valurent leur engin et leur livre (3).

Les théologiens eux-mêmes tiraient bon parti de sa chute :

l'histoire de Merlin (*Orlando furioso*, ch. III, str. 10) et celle de Michaël Scott. Plusieurs autres traces de cette idée se trouvent dans la tradition de Virgile. Dans les *Faictz marveilleux*, c'est sa femme qui, pour complaire aux dames qui se plaignaient de *perdre leurs esbatemens et desduyts, fist descendre l'ymage qui ostoit la voulente de faire le peche de fournication*; et la *Fleur des histoires* nous dit que quand la *jone dame qui se mesfaisoit en son mariage* se fut parjurée *en boutant sa main dans la gueule, Virgilles qui savoit bien comment la chose aloit, vey que engin de femme avoit surmonte son art, et destruisit la ditte gueule par despit.*

(1) C'est le sujet du *Lay d'Aristote*, par Henri d'Andely ; ap. Barbazan, *Fabliaux et contes*, t. III, p. 96, éd. de Méon. Peut-être est-il venu d'Orient, puisqu'il se trouve dans Cardonne, *Mélanges de littérature orientale*, t. I, p. 16, sous le titre du *Visir sellé et bridé*. Mais il ne tarda pas à jouir en Europe d'une grande popularité : on le racontait même en chaire comme une autorité, ainsi que le prouve le *Promptuarium exemplorum*, lettr. M, tit. Des femmes, ex. 67. Nous citerons, parmi les poëtes qui y ont fait allusion, Gower, *Confessio Amantis*, l. VIII, fol. 189; Hawes, *The pastime of pleasure*, ch. XXIX, p. 137, éd. de 1845; Hans Sachs, *Comedi*, t. III, P. II, fol. 64, éd. de 1561 ; Durante da Gualdo, *Leandra*, l. VI, fol. 59, éd. de 1508. Lange n'a pas manqué de recueillir cette histoire dans son *Democritus ridens*, p. 605, éd. de 1689 ; et le pape Pie II disait dans son *Historia de Eurialo et Lucretia se amantibus* : Quid de philosophis dicemus disciplinarum magistris, et artis bene vivendi praeceptoribus ? Aristotelem tanquam equum mulier ascendit, freno coercuit, et calcaribus pupugit; *Aeneae Sylvii opera quae exstant omnia*, p. 627, éd. de 1571.

(2) La même raison fit prêter une aventure semblable à Hippocrate : voyez l'analyse que Le Grand d'Aussy en a donnée (t. I p. 288-293, éd. de 1829), et l'extrait publié par M. Le Roux de Lincy dans la *Revue française*, mai et juin 1839.

(3) *Codicile*, st. 441.

sa corbeille était exposée dans les églises à la risée des fidèles, comme un témoignage irrécusable de la fragilité de la raison humaine quand la grâce de Dieu ne la soutient pas (1). Toute scandaleuse qu'elle paraisse aujourd'hui, la fin de l'aventure avait aussi sa signification morale. La femme qui comprenait assez mal la destination et le premier devoir de son sexe pour appeler le ridicule sur un malheureux, coupable seulement de l'avoir aimée sans retour, devait être punie dans le plus vital de ses sentiments, dans sa pudeur elle-même. Aussi la légende d'Hippocrate lui fait-elle perdre toute idée de sa dignité et de ses devoirs; elle s'y affole d'amour pour un nain encore plus disgracié de l'âme que du corps; elle va solliciter ses caresses sur l'escalier où il se retire pendant la nuit, et l'Empereur l'y surprend dans ses bras. La tradition de Virgile est à la fois plus délicate et plus profonde : le châtiment n'y avilit pas jusqu'à l'amant en abusant du mépris; les souffrances de la pudeur y sont plus vives, plus prolongées, et n'ont pas la grossière compensation d'une passion satisfaite (2).

On a toujours cru que les restes des grands hommes protégeaient la terre où ils reposaient : le tombeau de Virgile, que, long-temps encore après lui, entourait tant de vénération, parut donc aisément un gage de félicité publique. Dans la crainte qu'on ne manquât de respect à la cendre de son poète; peut-être aussi pour empêcher les villes moins favorisées du Ciel de songer à le dépouiller d'un si précieux trésor, le peuple napolitain rattacha quelque velléité de ce genre à une de ces commotions naturelles qui ébranlent si souvent son territoire (3). Puis, quand le pou-

(1) A Notre-Dame de Rouen, à Saint-Pierre de Caen, etc. Cette légende était sans doute aussi fort ancienne : elle se trouve dans les *Mille et un quarts d'heure* de Gueullette, t. III, p. 340, éd. de 1723; mais quoique, selon toute vraisemblance, il ait eu à sa disposition quelques documents véritablement orientaux, il y a mêlé trop d'inventions pour que l'origine des *Aventures du médecin Abubeker* ne soit pas au moins fort suspecte.

(2) On ne trouvait pas même encore cette vengeance suffisante; car, selon une Chronique anonyme des évêques de Liége, cette dame était fille de l'empereur Julius, et son pere en fut tue en ung temple des payens, a Rome, par les parens et amis dudit Vergile .... l'an apres la creation de nostre premier pere Adam 5157; ap. Sinner, *Catalogus codicum B. bernensis*, t. II, p. 149.

(3) Voyez ci-dessus, p. 434.

voir de Virgile sur les éléments fut devenu un fait avéré, il lui attribua les bienfaits de son heureux climat, et crut devoir à un art magique tous les dons de la Nature (1). Quelques rapports, sans doute accidentels, de nom, donnèrent à cette croyance une sorte d'autorité philologique : Parthénopé, la ville de la Vierge, avait dû être fondée par la Vierge (2), et pour appuyer le droit de Virgile sur un titre incontestable, on supposa qu'Auguste lui en avait donné le sol en récompense du plaisir que lui avaient fait ses vers (3).

La tradition la plus accréditée rattache aussi sa mort à une circonstance historique (4); mais elle en a changé le caractère et lui a donné une autre signification, appropriée aux idées du moyen âge. Le christianisme voulait apprendre aux plus forts la nécessité d'être humbles, d'abaisser leur esprit devant des mystères impénétrables; il leur demandait de la foi au nom de la faiblesse humaine, et cette tradition était devenue une véritable parabole. Elle prouvait par l'exemple de Virgile que, si puissante qu'elle fût, l'intelligence de l'homme, réduite à ses seules lumières, ne

(1) Voyez ci-dessus, p. 428. Ce fut là probablement une des principales causes de toutes les merveilles dont Virgile avait doté Naples : il fallait renchérir sur la salubrité et la fertilité des contrées voisines, qui n'avaient d'autre magicien à leur service qu'un climat admirable.

(2) Nous citerons un autre exemple curieux de l'influence des mots sur les traditions. La position et la forme de Naples firent dire à une de ces imaginations si riches en comparaisons des pays du Midi, qu'elle ressemblait à un œuf sorti à moitié de la mer; et de développements en développements voici ce que cette métaphore est devenue dans les *Faictz marveilleux de Virgile :* Si pensa qu'il feroit une cite en fons de mer : si y ficha ses enchantemens et fonda celle cite moult riche et noble, et toute fut assise sur un oeulf. Et fist une tour carree, et au couplet d'icelle tour fist une ampolle, et y mist ung traueil de fer par enchantement, si que tout le monde ne l'eust sceu oste sans le briser, et en icellui traueil mist ung tref, et en icelluy tref mist ung oeuf, et y pendit celle empolle par le col en une chaine, et encore y pent il; et qui croulleroit icelluy oeuf, toute la cite trembleroit, et qui le briseroit, la cite fonderoit.

(3) C'était une opinion générale : Alexander, abbé de Telese, disait même à Roger, roi de Sicile, en terminant sa continuation de la chronique de Gaufredus Malaterra : Si Virgilius, maximus poetarum, apud Octavianum imperatorem tantum promeruit, ut pro duobus, quod ad laudem sui ediderat, versibus, Neapolis civitatis, simulque provinciae Calabriae dominatus caducam ab eo receperit retributionem, multo melius credimus nos apud te, his recompensari quae ad divinum peragendum obsequium poscimus; ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. V, p. 644.

(4) Au moins Servius dit dans la Vie qu'il nous a laissée : Valetudinem ex soris ardore contraxit.

pouvait comprendre ce qu'il lui importait le plus de savoir. Tout sage qu'il est, Virgile se méprend sur le sens du conseil de la tête de bronze, et, pour rendre plus frappante encore la morale de cette tradition, il meurt victime de son art (1) : c'est sa propre sagesse qui l'aveugle et le perd. Le talisman magique dont les réponses devaient lui apprendre à prolonger sa vie au delà des limites assignées à l'Humanité ne fait que hâter l'époque de sa mort.

Trop de souvenirs historiques sont encore apparents pour que le germe de cette tradition ne soit pas italien (2), et ne remonte pas à une époque assez rapprochée de Virgile ; mais les fictions qui le recouvrent n'ont pu avoir pour la plupart qu'une date fort récente. Evidemment le peuple n'avait plus une foi entière à la puissance de la magie : s'il répète, sans en rien retrancher, les merveilles qu'on lui a racontées, il croit déjà que de purs hasards sont plus forts que l'art des enchanteurs et peuvent détruire leurs plus puissants prodiges. En vain Virgile a-t-il épuisé toutes les ressources de son art : son propre archer éteint le feu inextinguible dont il avait voulu doter le peuple de Rome (3) ; le

(1) Cette idée se produit d'une manière encore plus sensible dans la version anglaise et allemande, que, pour cela même, nous avons traduite, p. 432.

(2) Aliprando et le *Chronica di Parthenope* ont certainement recueilli des traditions populaires : cette dernière source, que l'on attribue à Giovanni Villano, est même la première histoire de Naples qui ait été écrite, et l'auteur n'a pas même pris la peine de corriger *la lingua materna, antica e goffa napoletana* du peuple. Les autres renseignements les plus anciens et les plus détaillés nous ont été transmis par Gervasius de Tilbury, chancelier de l'empereur Othon IV, et par Konrad, évêque de Hildesheim et chancelier de Henri VI, qui se trouvaient tous deux à Naples en 1191. Les critiques les plus considérables regardent ce fait comme incontestable ; ainsi, pour n'en citer qu'un seul, on lit dans Görres : Es ist, wie mehrere Spuren andeuten, italiänischen Ursprungs, und entweder unmittelbar von einem Italiäner, oder auch wohl von einem Spanier oder Griechen in Italien geschrieben ; *Teutsche Volksbücher*, p. 228.

(3) C'est un clerc de Lombardie qui en est cause dans le *Roman des sept Sages*, p. 50 ; un évêque dans la version en vers, v. 3924-3957, éd. de M. Keller ; une demoiselle dans les *Faictz marveilleux ;* et un empereur dans la *Fleur des histoires*. Comme cette rédaction est assez courte et entièrement inédite, nous la citerons textuellement : Il fist ung feu en une grant place a Romme, ou chescun se chauffoit. Aupres duquel feu avoit une moult grant statue de coivre tenant ung arc en sa main et la sayette encochee. Ce feu dura loing temps a Romme, et faisoit moult de bien aux poures gens, car tousjours ardoit sans y rien mettre. Ung empereur vint qui fu moult convoitteux, lequel leut les lettres qui estoient en la poitrine de celle statue qui disoie(n)t : *Qui me ferrira, je trairray,*

miroir qui en assurait le salut est mis en pièces par l'astuce de ses ennemis (1), et pour ne plus être complice d'un parjure, il lui faut briser lui-même le serpent d'airain qui devait assurer la vérité des serments (2). On n'acceptait plus même aveuglément les prodiges de la magie : elle était obligée de compter avec l'incrédulité publique, et d'expliquer par l'influence des astres (3) ou par des moyens plus naturels encore les merveilles les plus impossibles. Si Virgile traverse les airs comme il lui plaît, c'est à l'aide d'un pont qu'il jette dans l'espace (4); pour franchir les murs de sa prison, il se sert d'une barque qui navigue dans l'air avec des ailes (5), et ne parvient à retenir prisonnier l'Empereur, qui vient l'assiéger à la tête d'une puissante armée, qu'en rendant tout autour l'air impénétrable (6). Partout enfin la tradition s'efforce de légitimer son merveilleux, et l'on comprend qu'elle cherchera bientôt à l'atténuer : encore quelque temps, et ce ne sera plus qu'une historiette morale, où un sage, qui ne met sa confiance qu'en lui, est trompé par une femme, à qui il fait expier sa perfidie.

et cuidoit cel empereur par sa desloyale convoitise que celle statue voulsist par son trait enseignier aucune tresor repons : si fery la statue qui incontinent tray dedens le feu et s'estaint tout soubdainement; B. R., nº 7635, t. II, ch. c.

(1) C'est un roi de Puile dans la version en prose française du *Roman des sept Sages* (p. 51, éd. de M. Le Roux de Lincy), et un roi de Hongrie dans la version en vers; p. 156, éd. de M. Keller.

(2) Voyez ci-dessus, p. 445.

(3) C'est probablement la raison secrète de ces statues d'airain qui indiquaient l'heure de midi et le signe du zodiaque. Herbers représente Virgile comme un astronome; le *Chronica di Parthenope* dit expressément que le cheval qui guérissait tous les chevaux avait été fait *sub certa constellatione*, et Gervasius de Tilbury croyait la mouche d'airain formée *arte mathematica*.

(4) Quid quod pontem aerium construxit, cujus beneficio loca destinata pro arbitrio suo adire consuevit? disait Alexander Neckam, et une gravure sur bois nous le montre, dans l'*Eine schöne Historie von dem Zauberer Virgilius*, enlevant la fille du soudan sur un pont au milieu des airs.

(5) C'est la version d'Aliprando.

(6) Dans les *Faictz marveilleux*. Mansel dit aussi dans sa *Fleur des histoires* : Il encloy ung jardin d'une nuee a maniere d'un mur.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 28, note 41, *ajoutez :* M. Leo a publié depuis une seconde brochure, Halle, 1845, et il a répondu à un article publié par M. Pott dans l'*Allgemeine Literaturzeitung*, 1844, p. 276. Mais sa singulière hypothèse n'a trouvé presque aucun approbateur, et M. J. Grimm l'a combattue, avec l'autorité que lui donne son immense érudition, dans un travail spécial; *Geschichte der deutschen Sprache*, p. 548-564. Les savants que n'aveugle point l'esprit de système en sont restés à l'opinion exprimée par M. Mone : Die malberger Glossen, salisch-fränkische Mundart, wahrscheinlich aus dem sechsten Jahrhundert. Sie sind das einzige Denkmal altfränkischer reiner Sprache, das ich kenne; *Quellen und Forschungen zur Geschichte der teutchen Literatur und Sprache*, p. 262.

P. 29, note 2, *ajoutez :* Dans les Gloses de saint Paul, qui remontent au VI[e] ou au VII[e] siècle, *Evv*, *Evva*, est encore interprété par Loi; ap. *Zeitchrift für deutsches Alterthum*, t. III, p. 464 et 465.

P. 30, note 1, col. 2, l. 19, *ajoutez :* Equos emissarios equabus magnis commiscuerunt et procreati sunt in nostro territorio destrarii nobiles qui in magno pretio habentur; ap. Muratori, *Antiquitates Italiae medii aevi*, t. II, p. 394.

P. 39, l. 10, *ajoutez : Stottus* signifiait aussi Etalon dans la basse-latinité (voyez du Cange, *Glossarium*, t VI, p. 382, col. 3), et l'on trouve encore dans le *Canterbury tales*, v. 617 :

This reve sate upon a right good stot.

P. 61, note 1, *lisez :* þ; ailleurs il a la forme du Ψ.

P. 72, notes, col. 2, l. 8, *lisez :*

Bi water he sent adoun,

et *ajoutez :* On lit encore dans des vers d'Allan Ramsay, *Poems*, p. 81 :

Waes me, for baith I canna get,
to ane by law we're stented;
then I'll draw cutts, and take my fate,
and be with ane contented.

P. 82, l. 21 : L'évêque donatiste Petilianus reconnaissait aussi l'individualité de l'écriture : Notas non novimus, neque ea natura rerum est atque ipsarum, ut ita dixerim, litterarum ut quisquam notas legat alienas; ap. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 1162. Dans son *Histoire de l'origine des langues de cest univers*, p. 862, 866 et 867, Duret a donné quatre alphabets germaniques différents.

P. 206, note 6, *ajoutez : Equus* a plus d'analogie avec le sanscrit *Açva :* nous ferions également venir *Pecu* du sc. *Paçu* plutôt que de Πων; *Ovis* du sc. *Avis* plutôt que de Οἰς; *Canis* du sc. *Çvan* plutôt que de Κυων, et *Anser* du sc. *Hansa* plutôt que de Χην. La conjugaison latine du verbe substantif se rapproche aussi beaucoup plus, dans quelques personnes, du sanscrit que du grec; telles sont, par exemple :

sumus,	ἐσμεν,	*smas.*
sunt,	εἰσι,	*santi.*
sim,	ὦ,	*sjâm.*
sis,	ᾖς,	*sjâs.*
sit,	ᾖ,	*sjât.*
simus,	ὦμεν,	*sjâma.*
sitis,	ἦτε,	*sjâta.*
sint,	ὦσι,	*sjus.*

Un fait qui rend ces analogies encore plus remarquables, c'est qu'en gothique les mêmes personnes se rapprochent aussi beaucoup plus du sanscrit que du grec : *Sijum*, *Sind*, *Sijan*, *Sijais*, *Sijai*, *Sijaima*, *Sijaith*, *Sijaina*.

P. 207, note 3, *ajoutez :* Nous en dirons autant des divers travaux de Mommsen, *Oskische Studien*, Berlin, 1845; *Nachträge zu den oskischen Studien*, Ibidem, 1846, et *Iscrizioni messapiche*, ap. *Annali dell Instituto archeologico*, t. XX; du Mémoire de Curtius ap. *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1847, n[os] 49, 50, 61-63, et de l'article sur le messapique publié dans

le *Bulletino archeologico napoletano*, 1846, n° 72.

P. 221, l. 11, note. Non seulement les efforts sont restés jusqu'ici bien infructueux, mais des érudits considérables ont nié qu'il pût en être autrement : Etenim persuasi mihi, oleum et operam eos perdere, qui de restituenda vetustissimorum scriptorum quam dicunt orthographia laborant; Klussmann, *Livii Andronici dramatum reliquiae*, p. 3. Voyez aussi Welcker, ap. *Rheinisches Museum*, t. III, p. 635; Osann, ap. *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1836, col. 355; Moser, ap. *Ciceronis Tusculanarum* t. I, p. VIII, et Hertzberg, ap. *Philologus*, t. II, p. 556.

P. 237, note 5 : M. Egger les a citées en note, p. 167, c'était reconnaître formellement qu'elles n'importaient pas assez à l'histoire de la langue latine pour figurer dans son texte.

P. 332, l. 27 : Quelques ms. écrivent *Gasse Brules* et *Gace Brule*.

P. 427, note 2, *lisez* : Gervasius de Tilbury.

TABLE DES MATIÈRES.

353; Mon
um t. I, p
lologus,

ger les
econnaître
rtaient pas
ne latine p

s ms. écr
ule.
Gervasius

1
8

95
119

197
245

291
341
425



